



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

SCHULJAHRESBEGINN 2020-2021 RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021

Informations- und Dokumentationszentrum IDES
Centre d'information et de documentation IDES

**IDES-Zusammenstellung von Informationen aus
Medienmitteilungen und Websites**
Collection IDES d'informations tirées de communiqués
de presse et sites internet

Stand 28. August 2020 | Etat 28 août 2020

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

Sommaire / Inhaltsverzeichnis

Aargau

Appenzell Ausserrhoden

Appenzell Innerrhoden

Bern / Berne

Basel-Landschaft

Basel-Stadt

Fribourg / Freiburg

Genève

Glarus

Graubünden

Jura

Luzern

Neuchâtel

Nidwalden

Obwalden

Sankt Gallen

Schaffhausen

Solothurn

Schwyz

Thurgau

Ticino

Uri

Vaud

Valais / Wallis

Zug

Zürich



Scannen Sie den
QR-Code um



Schuljahresstart für 77'900 Schülerinnen und Schüler der Volksschule

10.08.2020, 09:15 Uhr

Unterricht nach neuem Aargauer Lehrplan

Am Montagmorgen starteten insgesamt 77'900 Volksschülerinnen und -schüler ins neue Schuljahr 2020/21. Für 7'200 von ihnen war es der erste Tag im Kindergarten, für 7'100 der erste Schultag. Ab sofort wird gemäss dem neuen Aargauer Lehrplan unterrichtet. Neu ist insbesondere das Fach "Medien und Informatik". Auf allen Stufen findet der Unterricht ab dem 10. August wieder im Vollbetrieb im Klassenverband statt. Die Schulen müssen ihre Schutzmassnahmen jedoch weiterhin konsequent umsetzen, um Ansteckungen durch Covid-19 zu vermeiden. An den Berufsfach-, Mittel- und Höheren Fachschulen besteht zu diesem Zweck auch für bestimmte Situationen eine Maskenpflicht.

Die Schutzmassnahmen an der Volksschule richten sich nach den schweizweit geltenden Eckwerten des Bundesamts für Gesundheit. Sie besagen, dass sich Kinder im Volksschulalter untereinander im Klassenverband, auf dem Schulweg und auf den Pausenplätzen weitgehend normal verhalten und bewegen dürfen. Hingegen sollen die Schülerinnen und Schüler im Kontakt mit den Lehrpersonen sowie die Erwachsenen unter sich den Mindestabstand von 1,5 Metern einhalten. Falls dies nicht möglich ist, können beispielsweise Trennwände aus Plexiglas eingesetzt werden.

Auch auf der Sekundarstufe II (Berufsfachschulen, Mittelschulen, Höhere Fachschulen) kommt der Einhaltung der

Kontakt

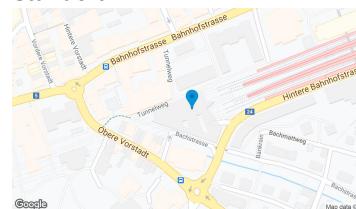
Departement Bildung, Kultur und Sport
Generalsekretariat Kommunikation
Bachstrasse 15
5001 Aarau

Tel.: [062 835 20 02](tel:0628352002)
kommunikation.bks@ag.ch
[Webseite](#)

Bürozeiten

Montag bis Freitag
08:00 - 12:00 Uhr und
14:00 - 17:00 Uhr

Standort



Hygienemassnahmen und Verhaltensregeln eine wesentliche Bedeutung zu. Wo der Mindestabstand nicht eingehalten werden kann, kommt eine situative Maskenpflicht für bestimmte gemeinschaftlich genutzte Räume oder bestimmte schulische Situationen zum Tragen.

Meilenstein in der Geschichte der Aargauer Volksschule

Ab dem Schuljahr 2020/21 gelten für die Aargauer Volksschule zwei wesentliche Neuerungen: Zum einen bildet der neue Aargauer Lehrplan die Grundlage für den Unterricht an der Volksschule, zum anderen wird die bisher geltende Bereitstellung, Bewilligung und Finanzierung von Pensen für Lehrpersonen und Schulleitungen an der Volksschule durch eine neue, pauschalierte Ressourcierung abgelöst. Im Hinblick auf das neue Schuljahr haben die Schulen ein Ressourcenkontingent erhalten, mit dem sie unter Berücksichtigung der gesetzlichen Vorgaben und der Bildungsrechte der Schülerinnen und Schüler ein angemessenes, sachgerechtes und möglichst wirkungsvolles Schulangebot bereitstellen. Der kommunale Gestaltungsraum wird damit deutlich erhöht.

Die Einführung des neuen Aargauer Lehrplans führt unter anderem dazu, dass die Schülerinnen und Schüler der Volksschule ab der 5. Klasse bis zum Ende der Oberstufe neu im Fach "Medien und Informatik" unterrichtet werden. Neu beginnt auch der Französischunterricht und damit das Erlernen einer zweiten Fremdsprache in der 5. statt wie bisher in der 6. Primarschulklasse.

Steigende Schülerinnen- und Schülerzahlen an der Volksschule

Die Zahl der Aargauer Schülerinnen und Schüler an der Volksschule steigt seit dem Schuljahr 2014/15 kontinuierlich an von damals 71'900 auf heute rund 77'900 Schülerinnen und Schüler. Das Wachstum der Schülerzahlen zeigt sich besonders im Kindergarten und an der Primarschule, aber auch an der Oberstufe steigen die Schülerzahlen an.

Im neuen Schuljahr unterrichten an der Volksschule rund 8'840

Lehrerinnen und Lehrer. Sie teilen sich 5'600 Vollzeitstellen und werden von 480 Schulleiterinnen und Schulleitern geführt. Bei steigenden Schülerzahlen braucht es auch mehr Lehrpersonen. Den Schulleitungen ist es trotz Lehrpersonenknappheit ein weiteres Mal gelungen, auf den Schuljahresbeginn für alle Abteilungen eine verantwortliche Klassenlehrerin oder einen Klassenlehrer einzustellen. Für Teilpensen trifft dies aber nicht überall zu. Für diese müssen schulinterne Überbrückungslösungen gefunden werden. Die Situation am Stellenmarkt bleibt damit – gerade auch im Aargau – weiterhin angespannt. Dies gilt insbesondere für die Primarstufe sowie für die Bereiche der schulischen Heilpädagogik und der Logopädie.

Stabile Schülerinnen- und Schülerzahlen an der Sekundarstufe II

Die Gesamtschülerzahlen an der Sekundarstufe II sind zurzeit stabil. In den kommenden Jahren werden sich diese aufgrund der steigenden Schülerzahlen aus der Volksschule ebenfalls kontinuierlich erhöhen. 1'415 Schülerinnen und Schüler haben sich für einen allgemeinbildenden Lehrgang am Gymnasium oder der Fachmittelschule entschieden, 6'024 Lernende treten neu in die duale Berufsbildung oder ein vollschulisches Berufsbildungsangebot ein. Die Neueintritte in die Berufsbildung liegen damit zum Schuljahresbeginn leicht unter jenen des Vorjahrs. Weil die Lehrstellensuche im ersten Halbjahr aufgrund der Coronavirus-Pandemie erschwert war, bleiben offene Lehrstellen bis Ende August aufgeschaltet und Lehrverträge werden bis Ende Oktober genehmigt. Die Anmeldungen in die Brückenangebote haben leicht zugenommen.

Departement Bildung, Kultur und Sport

© Kanton Aargau 2020



Covid-19: Pandemiesituation in Appenzell Ausserrhoden stabil



07.08.2020

Die Covid-19-Situation in Appenzell Ausserrhoden ist weiterhin relativ ruhig. Der Kanton verfolgt seinen Kurs zurückhaltender und verhältnismässiger Massnahmen weiter. Die Ausserrhoder Schulen sind gerüstet für den Schulstart vom Montag; das Tragen von Hygienemasken ist nicht vorgesehen. Die Selbstdeklaration der Reiserückkehrenden sowie das Contact-Tracing funktionieren. Es gilt aber weiterhin wachsam und diszipliniert zu sein.

Seit den ersten grösseren Lockerungsschritten Mitte Mai verzeichnetet der Kanton nur einen moderaten Anstieg von neuen bestätigten Ansteckungen. Der Regierungsrat hat aufgrund dieser Lageentwicklung den kantonalen Führungsstab noch vor den Sommerferien von seinen Aufgaben entbunden. An dessen Stelle hat er die interdepartementale Arbeitsgruppe "Rebound" zur Überwachung der Lage eingesetzt. Die Arbeitsgruppe tauscht sich regelmässig über den aktuellen Stand aus. Sie prüft laufend mögliche nächste Schritte innerhalb des Kantons und stellt entsprechende Anträge. Ausserdem ist die Arbeitsgruppe in ständigem engem Austausch mit den Nachbarkantonen.

Regierungsrätlicher Kurs verhältnismässig

Der Regierungsrat von Appenzell Ausserrhoden verfolgt seinen Kurs der zurückhaltenden und verhältnismässigen Massnahmen weiter. Aufgrund der Entwicklung der Covid-19-Lage in Appenzell Ausserrhoden und der umliegenden Region hat er daher vorderhand auf weitere kantonale Massnahmen wie z.B. eine Maskenpflicht im öffentlichen Raum verzichtet. Das Contact-Tracing und die Kontrolle von Schutzkonzepten werden aber konsequent betrieben. Dieser Kurs kann allerdings nur beibehalten werden, wenn die Fallzahlen im Kanton und in der Region weiterhin tief bleiben. Daher ist es wichtig, dass die Bevölkerung die Hygiene- und Abstandsregeln weiterhin konsequent einhält. Das gilt insbesondere jetzt, wo das gesellschaftliche Leben mit Ferienende und Schulstart wieder Fahrt aufnimmt.

Für den Regierungsrat ist die enge Abstimmung mit den umliegenden Kantonen sehr wichtig. Appenzell Ausserrhoden kann und soll betreffend Pandemiebekämpfung keine Insel in der Ostschweiz sein. Gleichzeitig ist auf die kantonalen Besonderheiten Rücksicht zu nehmen. So gibt es im Kanton kaum Clubs oder Bars, die zu "Corona-Hotspots" werden könnten. Auch die Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren der Ostschweizer Kantone und des Fürstentums Liechtenstein (GDK-Ost) erachten weitere flächendeckende kantonsübergreifende Massnahmen momentan als nicht erforderlich.

Für den Schulstart bereit

Im Hinblick auf den Schulstart in Appenzell Ausserrhoden wurde ein entsprechendes Konzept ausgearbeitet und mit den gesamteidgenössischen Empfehlungen abgeglichen. Lehrpersonen und Schulleitungen kennen diese Vorgaben und sind für den Schulstart am Montag gerüstet. Das Tragen von Hygienemasken ist im Ausserrhoder Schulbetrieb nicht vorgesehen. Der Unterricht wird grundsätzlich im Vollbetrieb geführt.

Selbstdeklaration von Reiserückkehrern

Alle Personen, die aus Risikogebieten einreisen und die in Appenzell Ausserrhoden wohnen, müssen für 10 Tage in Quarantäne. Sie müssen sich bei den Ausserrhoder Behörden melden. Die Selbstdeklaration über das Meldeformular auf der Website www.ar.ch/corona funktioniert. Bis heute sind 153 Kontakt Personen in Quarantäne; davon sind 144 Rückkehrende aus einem Risikogebiet.

Der Regierungsrat sowie die Arbeitsgruppe "Rebound" beobachten die Entwicklung der Lage weiterhin sehr aufmerksam und sind bereit, bei einem Anstieg der Fallzahlen zu handeln. Sie vertrauen zudem auf die Kantonsbevölkerung, dass diese sich ihrer Eigenverantwortung bewusst ist und sich an die unabdingbar notwendigen Vorgaben hält, um die Verbreitung des Coronavirus weiterhin einzudämmen.

[Zurück](#)

Erziehungsdepartement

Hauptgasse 51
9050 Appenzell
Telefon +41 71 788 93 70
info@ed.ai.ch
<https://www.ai.ch>

Erziehungsdepartement, Hauptgasse, 9050 Appenzell

An die Erziehungsberechtigten aller
Schülerinnen und Schüler der Volks-
schule im Kanton Appenzell I.Rh.
(Innerer Landesteil)

Appenzell, 11. August 2020

«Informationsschreiben für Erziehungsberechtigte» bezüglich Eckpunkten im Umgang mit der Corona-Pandemie für den Start ins Schuljahr 2020 / 2021 auf der Volksschulstufe

Geschätzte Erziehungsberechtigte

Der Start ins neue Schuljahr steht für Ihr Kind bevor. Wie Sie alle wissen, beschäftigt die Corona-Pandemie immer noch das weltweite Geschehen in den verschiedensten Lebensbereichen. Gerne möchten wir Sie deshalb kurz über die geltenden Eckpunkte und Empfehlungen für den Schulunterricht und Schulbesuch auf der Volksschulstufe im Kanton Appenzell I.Rh. informieren.

1. Hygienemassnahmen

Es ist das Ziel der Schutzmassnahmen im Schulumfeld, dass trotz dem Zusammentreffen vieler Menschen die Gefahr einer Corona-Ansteckung möglichst klein gehalten wird. Weiterhin soll den folgenden Massnahmen die nötige Beachtung geschenkt werden:

- Abstand halten
- Hände gründlich waschen
- Hände schütteln vermeiden
- in Papier-Taschentuch oder Armbeuge niesen und husten
- bei Fieber und bei Husten zu Hause bleiben
- nur nach telefonischer Anmeldung Arztpraxis oder Notfallstation aufsuchen

2. Aktuelle Situation

Unter folgendem Link erreichen Sie die offizielle Hauptseite des BAG (Bundesamt für Gesundheit). Dort finden Sie Informationen zur aktuellen Situation in der Schweiz und im Ausland: <https://bag-coronavirus.ch>.

3. Quarantänepflicht für Einreisende aus Risikoländern

Falls Sie später als 6. August 2020 aus einem Land mit erhöhtem Infektionsrisiko zurückgekehrt sind, müssen Sie sich via Meldeformular ([Meldeformular für Reisende aus Gebieten mit erhöhtem Infektionsrisiko](#)) beim Gesundheitsamt melden und ab diesem Zeitpunkt während zehn Tagen in Quarantäne zu Hause bleiben. Dies gilt für Erwachsene wie auch für Schülerinnen und Schüler!

Die regelmässig aktualisierte Liste der Staaten oder Gebiete mit erhöhtem Infektionsrisiko ist in der COVID-19-Verordnung „Massnahmen im Bereich des internationalen Personenverkehrs“ zu finden ([SR 818.101.27](#)).

Informieren Sie in einem solchen Fall umgehend die Klassenlehrperson Ihres Kindes. Ihr Kind gilt mit dieser Information als entschuldigt. Die Klassenlehrperson ist für Aufgaben oder Aufträge für ihr Kind besorgt, welche es in der Quarantänezeit selbstständig erledigen kann.

Während der Quarantäne sind die Verhaltensregeln des Bundesamts für Gesundheit zu befolgen. Das entsprechende Dokument «Anweisungen zur Quarantäne» ist auf der Internetseite des Bundesamts für Gesundheit in unterschiedlichen Sprachen zu finden ([Anweisung zur Quarantäne](#)) / ([Anweisung zur Quarantäne in versch. Sprachen](#)). Die Quarantäne wird mit Kontrollanrufen durch den Kanton überprüft. Wer sich einer Quarantäne entzieht oder die Meldepflicht nicht befolgt, kann gemäss Epidemiengesetz mit einer Busse von bis zu Fr. 10'000.- bestraft werden. Bei Fragen zur Quarantäne wenden Sie sich bitte an das kantonale Gesundheitsamt.

4. Keine Maskenpflicht

Auf der Volksschulstufe besteht weiterhin keine generelle Maskenpflicht. In speziellen Situationen (Risikoperson, Abstandsempfehlung kann nicht eingehalten werden, etc.) kann eine Maske eingesetzt werden.

5. Schulunterricht

Der Schulunterricht ab Beginn des Schuljahres 2020 / 2021 findet im normalen Rahmen gemäss Stundenplan statt. Die Schülerinnen und Schüler sollen sich möglichst normal im Klassenverband, auf dem Schulweg und auf dem Schulareal bewegen können. Der Schulbus kann wie gewohnt eingesetzt werden.

Das Hauswartspersonal wird weiterhin der Reinigung von Fenster- und Türfallen, Schaltern, Treppengeländern, WC-Infrastruktur, Lavabos, Schüler- und Lehrerpulten, etc. die nötige Beachtung schenken.

6. Schulische Aktivitäten

Schulische Aktivitäten wie Schulreisen, Exkursionen, Schwimmbadbesuche, etc. können unter Beachtung der Verhaltensregeln und Hygieneempfehlungen wieder durchgeführt werden. Bei Benützung des Öffentlichen Verkehrs werden die Lehrpersonen nach Möglichkeit die Stosszeiten meiden und die aktuell geltende Maskenpflicht ab 12 Jahren beachten. Für solche Aktivitäten, welche das Tragen einer Hygienemaske erfordern, stellt die Schule diese zur Verfügung.

Bei Elterngesprächen und Elternabenden ist ebenfalls den Hygienemaßnahmen Rechnung zu tragen. Falls Sie eine Maske tragen wollen, können Sie dies selbstverständlich tun.

Für die Durchführung von Lagern und bei grösseren Schulanlässen muss das Contact Tracing (Nachverfolgung der Kontakte) mit Präsenzlisten sichergestellt werden. Zyklusübergreifende sowie gesamtschulische Veranstaltungen sollen nur in Ausnahmefällen und unter strikter Einhaltung der Corona-Richtlinien durchgeführt werden.

7. Kontaktstellen

Falls Sie noch Fragen haben oder weitere Auskünfte wünschen, wenden Sie sich bitte an die folgenden beiden Ämter:

Gesundheitsamt Tel. 071 / 788 94 50 / info@gsd.ai.ch
Volksschulamt Tel. 071 / 788 93 64 / info@ed.ai.ch

Für schul- oder klassenspezifische Anliegen wenden Sie sich bitte an die Klassenlehrperson, die Schulleitung oder die Schulvorsteherin/den Schulvorsteher.

8. Kommunikation

Sollte sich an der aktuellen Situation etwas grundlegend ändern, resp. vom Bundesrat, dem Bundesamt für Gesundheit oder der Standeskommission Weisungen kommen, welche eine neue Ausgangslage ergeben, werden Sie wiederum informiert werden.

Es braucht alle!

Es ist mir ein wichtiges Anliegen, dass wir uns gemeinsam dieser Herausforderung stellen. Die Ankündigung, dass es sich bei der Corona-Pandemie nicht um einen 100-Meter-Lauf sondern um einen Marathon handle, hat sich leider bewahrheitet.

Gerade im Schulwesen braucht es alle Involvierten – die Schülerinnen und Schülern wie auch Sie, geschätzte Erziehungsberechtigte, die Schulleitungen, die Schulvorsteherinnen und Schulvorsteher, die Lehrpersonen und das Schulpersonal bis hin zu den Schulräten! Wir alle sind gefordert. Ich bin überzeugt, dass wir es gemeinsam schaffen werden, die Ansteckungsgefahr zu minimieren und den Grundauftrag der Bildung auch weiterhin in guter Qualität zu erfüllen!

Ich danke Ihnen für Ihre Unterstützung.

Freundliche Grüsse

Erziehungsdepartement

Der Vorsteher:



Roland Inauen, reg. Landammann

Seite teilen   

Schuljahresbeginn

Mit Präsenzunterricht und gezielten Schutzmassnahmen ins neue Schuljahr

7. August 2020 – Medienmitteilung; Bildungs- und Kulturdirektion

Die Volksschule und die Schulen der Sekundarstufe II starten mit Präsenzunterricht ins neue Schuljahr. Dabei werden sie die Hygienevorschriften wegen Covid-19 strikt befolgen. Auf der Sekundarstufe II werden die Jugendlichen Masken tragen, wenn der Abstand nicht eingehalten werden kann. Grundsätzlich positiv ist die Bilanz zum Fernunterricht während des Lockdowns. Die Schulen waren für den Einsatz von digitalen Medien gut gerüstet. Der Fernunterricht stellt aber hohe Anforderungen an alle Beteiligten und kann den Präsenzunterricht nicht ersetzen.

Am kommenden Montag beginnt im Kanton Bern das Schuljahr 2020/21. Sowohl die Volksschule als auch die Sekundarstufe II starten mit Präsenzunterricht ins neue Schuljahr. Allerdings bleibt die Entwicklung unsicher. Welche Schutzmassnahmen notwendig sind, entscheidet das Kantonsarztamt.

Volksschule: Hygieneregeln haben weiterhin höchste Priorität

An den Volksschulen müssen die Hygienevorschriften auch im neuen Schuljahr strikt befolgt werden. Der Abstand von 1,5 Metern ist nach Möglichkeit einzuhalten. Schülerinnen und Schüler mit Krankheitssymptomen bleiben zu Hause. Klassenlager, Schulreisen und Exkursionen können mit einem Schutzkonzept wieder durchgeführt werden. Mit Präsenzlisten muss das Contact Tracing sichergestellt sein. Dabei ist die Nutzung des öffentlichen Verkehrs während der Stosszeiten aber möglichst zu vermeiden.

Sekundarstufe II: Bei fehlender Distanz Masken tragen

An der Sekundarstufe II findet der Unterricht mit konstanter und kontrollierter Sitzordnung im Klassenverband oder den üblichen Lerngruppen statt. Wenn der Abstand von 1,5 Metern eingehalten werden kann, kann auf zusätzliche Schutzmassnahmen verzichtet werden. Ansonsten kommen in erster Linie Masken zum Einsatz. Alternativ können auch Trennwände Verwendung finden. Unterrichtsbeginn und -schluss sowie Klassenpausen erfolgen soweit möglich gestaffelt. Die Zirkulation im Schulhaus wird möglichst klein gehalten. Zudem gelten weiterhin die allgemeinen Hygienemassnahmen. Die Bildungs- und Kulturdirektion (BKD) empfiehlt zudem, dass die Jugendlichen wie auch die Lehrkräfte die Covid-App einsetzen.

Die Bildungs- und Kulturdirektion hat in Absprache mit dem Kantonsarztamt die Schulen aller Stufen am 5. August über die Massnahmen informiert. Die Massnahmen waren den Schulen der Sekundarstufe II bereits bekannt, es handelt sich um die Massnahmen, welche durch eine breit zusammengesetzte Arbeitsgruppe – bestehend aus Vertreterinnen und Vertretern aus Politik, Gewerkschaften und Schulleitungen der Berufsfachschulen und Gymnasien – bereits vor den Sommerferien erarbeitet und kommuniziert wurden. Im Volksschulbereich werden die Massnahmen bereits seit dem 11. Mai so an den Schulen umgesetzt und können weitergeführt werden.

Fernunterricht hat gut funktioniert, kann den Präsenzunterricht aber nicht ersetzen

schülergerechten Auftragspaketen. Der Fernunterricht bot aber auch die Gelegenheit, bei den Kindern Entwicklungen anzustossen, die ihre Selbstständigkeit förderten.

Der Fernunterricht hat grundsätzlich gut funktioniert. Er kann aber nicht alles leisten. Die persönlichen und sozialen Kontakte und die Pflege der Gemeinschaft kann er nicht ersetzen. Die Volksschule ist und bleibt eine Präsenzschule, der Lehrberuf ein Beziehungsberuf, der von engagierten und kompetenten Menschen ausgeführt wird.

Zu einer ähnlichen Erkenntnis kommen auch die Schulleitungen, Lehrpersonen sowie Schülerinnen und Schüler oder Lernende der Sekundarstufe II. Fernunterricht ist möglich, aber er kann den Präsenzunterricht nicht ersetzen. Es zeigte sich, dass der Fernunterricht hohe Anforderungen an die Selbstorganisation der Lernenden stellt, welche nicht alle erfüllen können. Zudem ist eine Übersicht über die Präsenz und die Lernfortschritte der Schülerinnen und Schüler oder der Lernenden schwieriger. Rückmeldungen aus der Wirtschaft zeigen, dass Covid-19 den Schulabgängerinnen und Schulabgängern die Lehrstellensuche erschwert und die Lehrabgängerinnen und Lehrabgänger Schwierigkeiten haben, den Einstieg in den Arbeitsmarkt zu finden.

Für diejenigen, welche nach wie vor keine Lehrstelle gefunden haben, ist es noch nicht zu spät. Der Kanton führt Ende August in Bern und Biel eine Lehrstellenbörsen durch, wo kurzfristig noch Lehrverhältnisse abgeschlossen werden können. Zudem wurde die Frist für den Abschluss der Lehrverträge auf Oktober verlängert.

Hinweis

Schuljahresbeginn 2020/21: Weiterhin steigende Schülerzahlen

Die Gesamtzahl der Kinder und Jugendlichen an den öffentlichen Kindergärten und Volksschulen des Kantons Bern ist im neuen Schuljahr wieder etwas höher als im vergangenen. Es dürfen rund 107'800 Schülerinnen und Schüler sein (Schuljahr 2019/20 105'900). Diese verteilen sich auf 458 Schulen mit insgesamt 1'146 Schulstandorten.

Die Geburtenzahlen im Kanton Bern sind während der letzten Jahre gestiegen. In den Jahren 2000 bis 2009 lag die durchschnittliche Geburtenrate bei 8'770 Kindern. In den letzten fünf Jahren liegt diese bei 10'019 Kindern. Dadurch wird in den nächsten Jahren die Zahl der Schülerinnen und Schüler an der Volksschule kontinuierlich zunehmen, weil die geburtenschwächeren Jahrgänge aus der Schule kommen.

Mediendokumentation

- [Präsentation](#) (PDF, 482 KB, 6 Seiten)
- [Rahmenbedingungen \(Dokument aktualisiert\)](#) (PDF, 237 KB, 6 Seiten)

[Kanton Bern](#)



Point de presse der BKD vom 7. August 2020, 10 Uhr

Schuljahresbeginn 2020/21

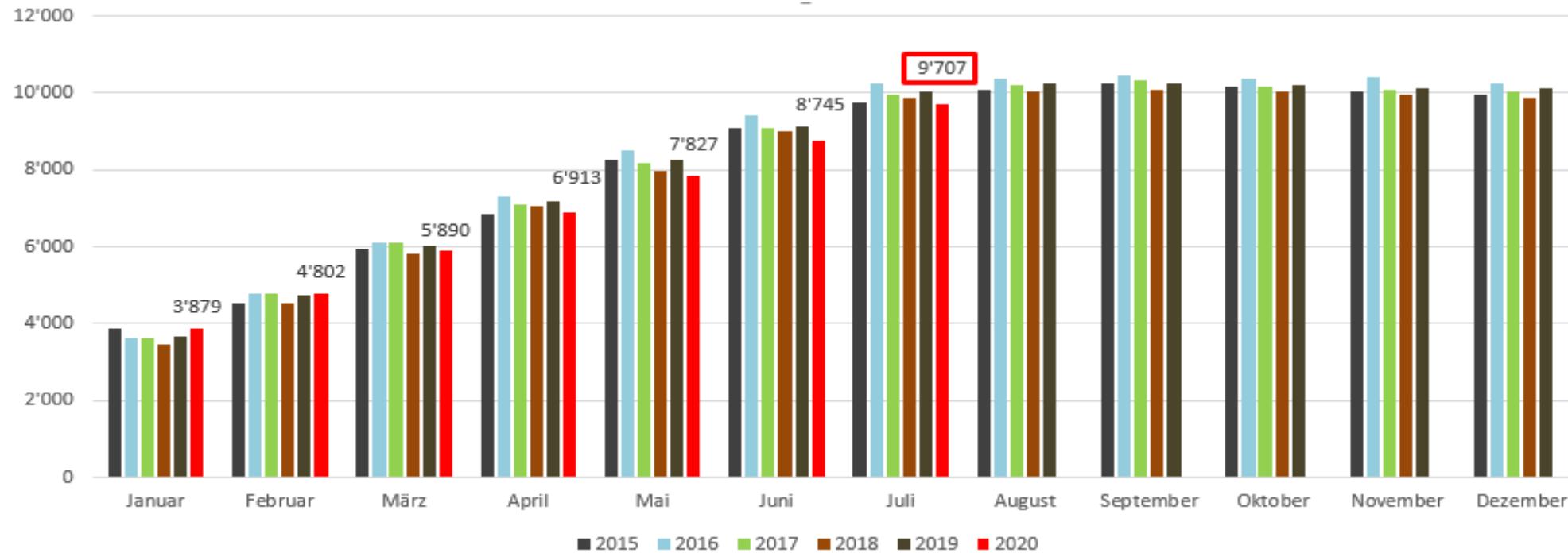
Mittelschulen und Berufsbildung

Theo Ninck, Vorsteher Mittelschul- und Berufsbildungsamt

Zurück in eine neue Normalität mit hoher Flexibilität

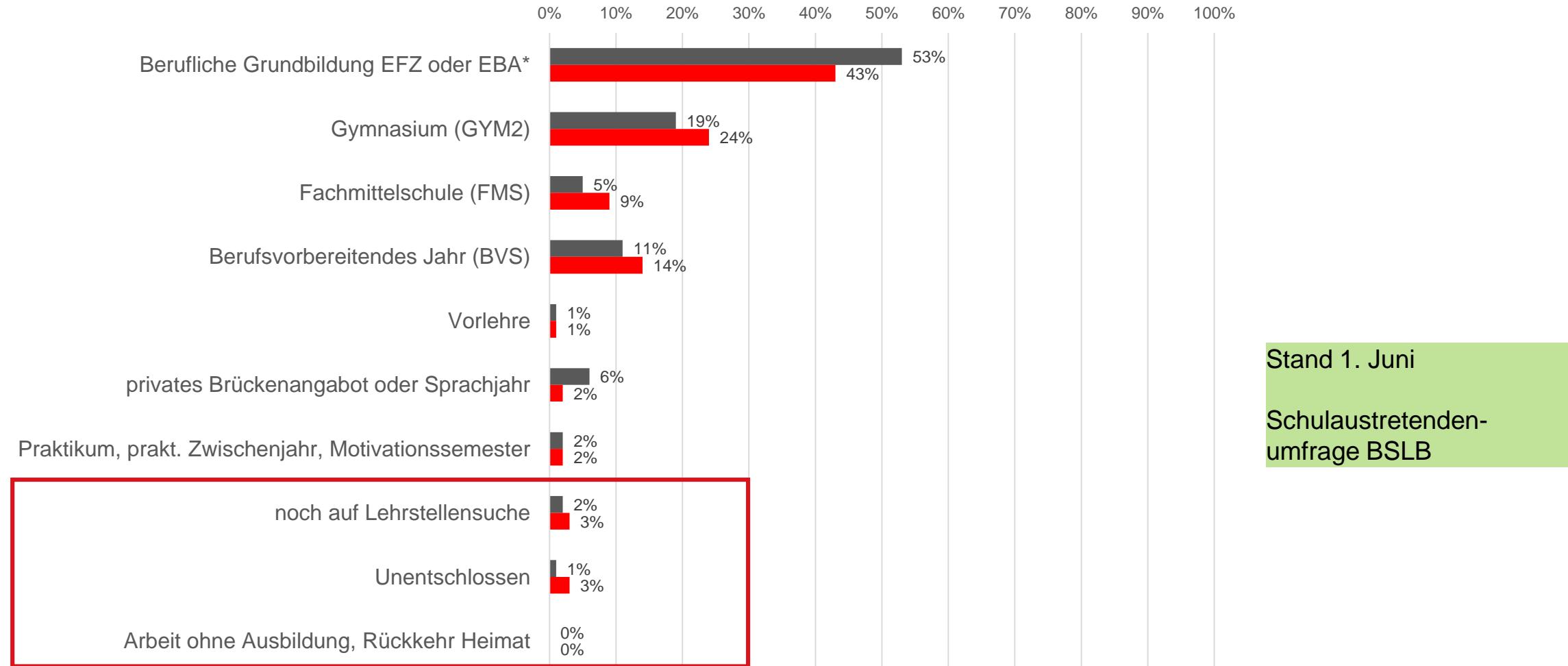


Neu abgeschlossene Lehrverträge 2020

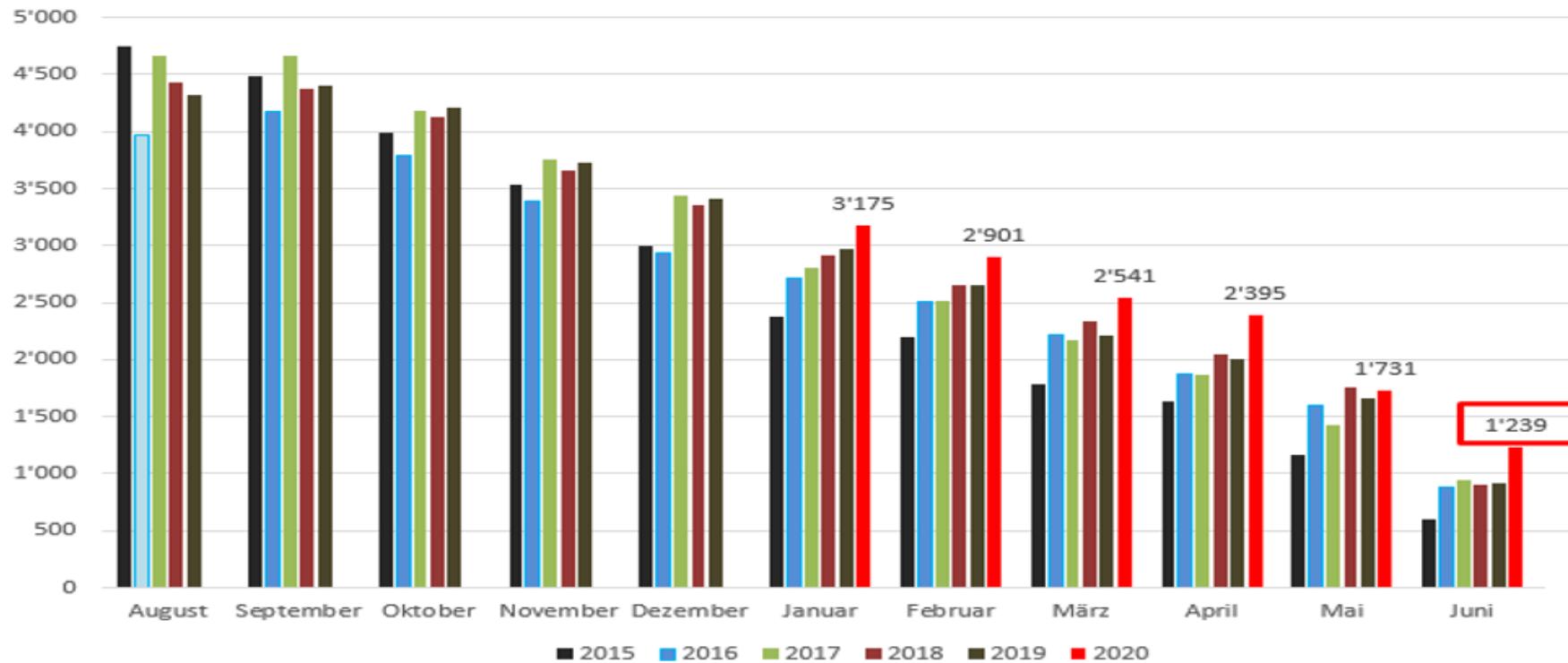


Per Stichtag (31.07.2020) sind für Lehrbeginn 2020 **349** Lehrverträge (- 3.5%) weniger genehmigt worden als 2019 zum gleichen Zeitpunkt.

Anschlusslösungen Schulaustretende ganzer Kanton

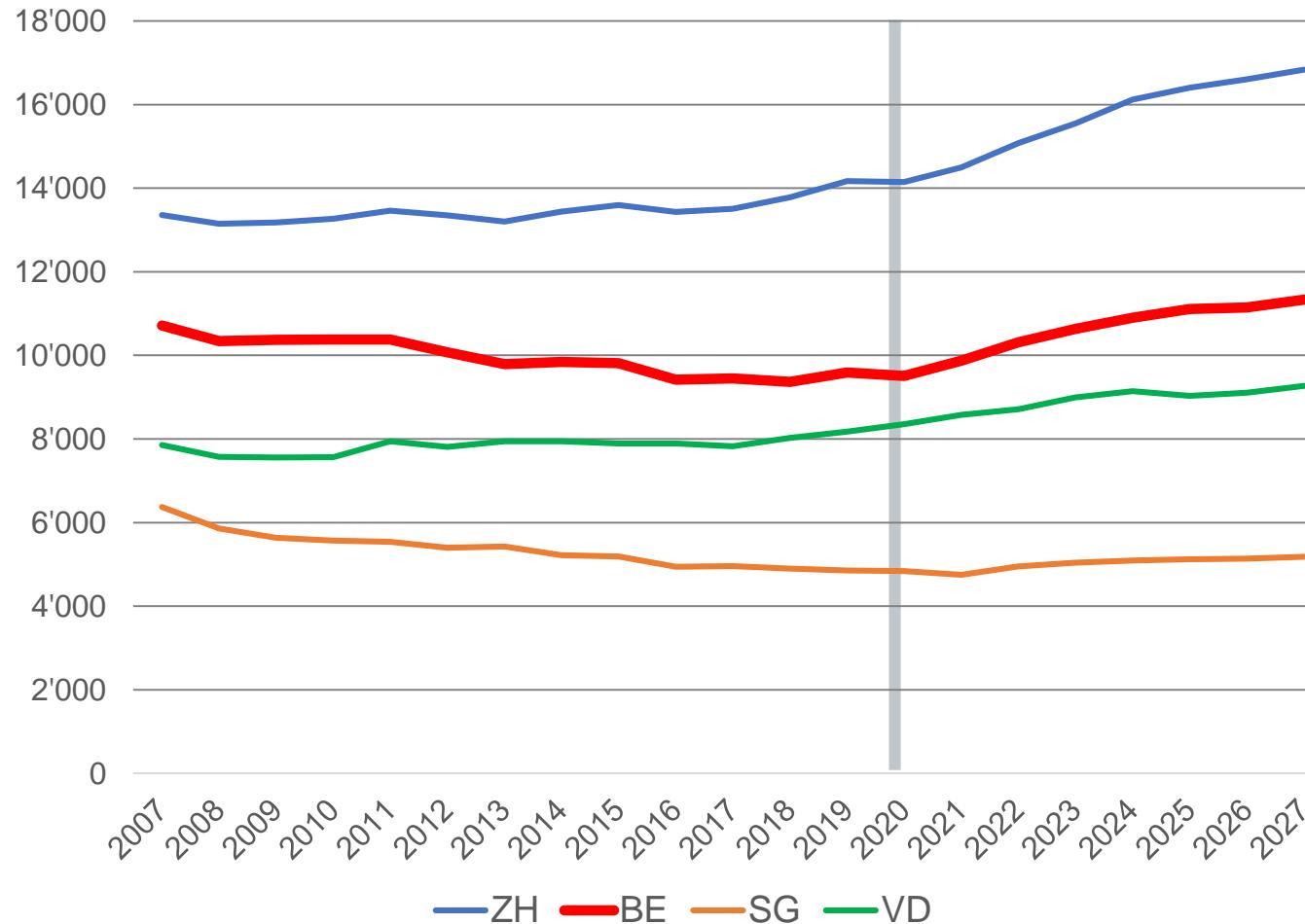


Offene Lehrstellen Lehrbeginn 2020



Per Stichtag (30.06.2020) sind für Lehrbeginn 2020 323 mehr offene Lehrstellen (+35%) gemeldet worden als 2019 zum gleichen Zeitpunkt. Am 31. Juli 2020 waren es noch 1'022 offene Lehrstellen.

Demografische Entwicklung der 9. Klässler/innen



Unterschiedliche Verhältnisse in den Kantonen:

Anzahl Jugendliche, welche die 9. Klasse im betreffenden Jahr verlassen (BFS, 2018).

Während in Zürich und Waadt der demografische Anstieg bereits eingesetzt hat, kommt er im Kanton Bern erst in den nächsten Jahren. SG hat eine Stagnation.

Im Kanton Bern werden 2027 zirka 1800 Jugendliche mehr eine Anschlusslösung suchen als noch 2020.



Rahmenbedingungen für den Unterricht im Schuljahr 2020/21 an den Berufsfachschulen und Mittelschulen

1	Ausgangslage und Zielsetzung	2
2	Allgemeine Hygienemassnahmen.....	2
	Vorgehen bei Verdachtsfällen	2
3	Unterrichtsorganisation.....	3
	Szenario 1: Leichte Einschränkungen.....	3
	Szenario 2: Mittlere Einschränkungen	3
	Szenario 3: Grosse Einschränkungen.....	4
	Szenario 4: Vorwiegender Distanzunterricht.....	4
4	Besondere Vorgaben.....	4
	Vulnerable Personen.....	4
	Leistungsbeurteilungen	4
	Menschen	4
	Sportunterricht	5
	Musikunterricht	5
	Schulexterne Anlässe.....	5
	Schulische Veranstaltungen.....	5
	Absenzenerfassung.....	5
	Ausrüstung für den Distanzunterricht.....	5
	Beschaffung von Schutzmaterial.....	5
	Quarantänepflicht für Einreisende aus Risikoländern.....	5

1 Ausgangslage und Zielsetzung

Die epidemiologische Lage bezüglich des Coronavirus für die Zeit des Schuljahres 2020/21 wird unsicher bleiben und kann sich jederzeit ändern. Es sind deshalb für die Planung verschiedene Szenarien notwendig. Die Zuständigkeit für die Bezeichnung des gültigen Szenarios liegt beim Kantonsarztamt. Priorität hat die Gesundheit. Stand 30. Juli 2020 ist davon auszugehen, dass das nächste Schuljahr im Ganzklassenunterricht mit mittleren Einschränkungen (vgl. unten Szenario 2) begonnen werden kann. Unabhängig von den Unsicherheiten brauchen die Schulen Rahmenbedingungen, um den Unterricht im nächsten Schuljahr vorzubereiten. Es ist dabei immer im Auge zu behalten, dass das strikte Einhalten der Schutzkonzepte und -massnahmen die Schliessung der ganzen Schule oder eines erheblichen Teils verhindern kann.

Das vorliegende Dokument soll den Schulen einen gesicherten Rahmen geben, den Ganzklassenunterricht möglichst garantieren und das Erreichen der gegebenen Ziele gemäss Lehrplan oder Bildungsverordnung solange wie möglich sicherstellen. Je nach epidemiologischer Situation gibt es die vier unten beschriebenen Szenarien. Allfällige strengere Eingriffe, wiederum aus epidemiologischer Sicht, können aber nicht ausgeschlossen werden.

2 Allgemeine Hygienemassnahmen

Von zentraler Bedeutung ist das Einhalten der Abstandsregeln. Es gelten weiterhin die Hygienemassnahmen: Wenn möglich sollen in den Zimmern die Hände gewaschen werden können und es steht Flüssigseife und Papier für das Händetrocknen zur Verfügung. An den geeigneten Stellen steht Desinfektionsmaterial zur Verfügung. Benutzt eine andere Person einen Arbeitsplatz, desinfiziert diese den Arbeitsplatz. Auf das Händegeben wird verzichtet. Die Zimmer sind regelmässig zu lüften.

Auch innerhalb der Schule ist im Aufenthaltsbereich und auf den Verkehrswegen der Abstand von 1,5 Metern, bzw. der von der Gesundheitsbehörde aktuell definierte Mindestabstand, einzuhalten. Lehrpersonen halten gegenüber der Klasse auch im Unterricht diesen Abstand ein. Auch auf dem Weg zur Schule halten die Schülerinnen und Schüler möglichst den Abstand ein. Die Schule erinnert die Schülerinnen und Schüler bzw. die Lernenden sowie die Lehrpersonen und die Mitarbeitenden periodisch an das Einhalten der Regeln.

Die Schule empfiehlt den Einsatz der SwissCovid App, analog den Empfehlungen des Regierungsrates.

Vorgehen bei Verdachtsfällen

Personen, welche die folgende Symptome aufweisen, werden umgehend nach Hause geschickt:

- Symptome einer akuten Atemwegserkrankung (z. B. Husten, Halsschmerzen, Kurzatmigkeit, Brustschmerzen) oder
- Fieber oder
- plötzlicher Verlust des Geruchs- und/oder Geschmackssinns.

Personen mit Krankheitssymptomen bleiben zu Hause in Selbstisolation und rufen ihre Ärztin oder ihren Arzt an, welche/r allenfalls einen Test anordnet.

Die Schule trifft noch keine besonderen organisatorischen Massnahmen, wichtig ist weiterhin die Einhaltung des Schutzkonzepts.

Falls der Coronavirus-Test eine Infektion anzeigt (positiver Covid-19 Fall), wird das Kantonsarztamt (KAZA) direkt vom Testlabor informiert und nimmt unverzüglich mit der betroffenen Person das Contact Tracing auf. Bei Bedarf wird sich das KAZA bei der Schulleitung melden.

Im Falle eines positiven Testergebnisses informieren die Schülerinnen und Schüler, bzw. Lernende die Klassenlehrperson bzw. Mitarbeitende die/den Vorgesetzte/n.

Wenn die Schule Kenntnis von einem positiven Testergebnis hat, nimmt sie ebenfalls Kontakt mit dem KAZA auf, um mögliche Massnahmen und die Kommunikation zu klären (Telefon 031 636 43 85, epi@be.ch). Die Schule erstellt eine Liste der Kontakte mit der betroffenen Person an der Schule.

Es ist ausschliesslich in der Kompetenz des KAZA, aus epidemiologischen Gründen breitere Tests, die Schliessung von Klassen bzw. Schulen oder eine generelle Pflicht von Schutzmassnahmen wie das Tragen von Masken anzurufen.

3 Unterrichtsorganisation

Für den Unterricht gibt es je nach epidemiologischer Sicht verschiedene Szenarien. Die Schulen passen ihre Schutzkonzepte dem jeweiligen Szenario an. Welches Szenario gilt, entscheidet das Kantonsarztamt und wird vom MBA den Schulen kommuniziert. Darüber hinaus gelten zusätzliche Massnahmen sowie die Quarantäneanordnungen des Kantonsarztamtes. Bei organisatorisch bedingten teilweisen oder ganzen Schulschliessungen entscheidet das MBA in Rücksprache mit der Schulleitung.

Szenario 1: Leichte Einschränkungen

Gibt es nur vereinzelt positive Fälle und ist deshalb das Abstandthalten nur noch empfohlen, so gelten neben den allgemeinen Hygienemassnahmen folgende Vorgaben:

Der Unterricht findet im Klassenverband mit konstanter und kontrollierter Sitzordnung statt. Es wird auf einen möglichst grossen Abstand geachtet. Ergänzend wird der Einsatz der SwissCovid App empfohlen. Der Unterrichtsbeginn und –schluss sowie die Pausen der Klassen sind soweit möglich gestaffelt. Die Klassen werden wo einfach umsetzbar ohne Zimmerwechsel unterrichtet. Die Zirkulation im Schulhaus wird möglichst gering gehalten. In speziellen Unterrichtseinheiten, welche nur mit gegenseitiger Nähe (z.B. Labor) möglich sind, gilt zusätzlich Maskenpflicht.

Szenario 2: Mittlere Einschränkungen

Gibt es regelmässig einzelne oder mehrere positive Fälle und begrenzte Ausbrüche und wird deshalb das Abstandthalten von den Gesundheitsbehörden vorgegeben, ergänzt mit der Möglichkeit von Alternativen, so gelten zusätzlich zu dem für Szenario 1 Vorgesehenen:

Der Unterricht findet weiterhin im Klassenverband statt. Es wird darauf geachtet, dass die Schülerinnen und Schüler die Unterrichtsräume nur wenn zwingend notwendig wechseln müssen. Kann der Abstand von 1,5 Metern, bzw. der von den Gesundheitsbehörden aktuell definierte Mindestabstand zwischen Einzelpersonen nicht eingehalten werden, so gilt in erster Priorität Maskenpflicht, mögliche Alternativen sind insbesondere auch Trennwände. Im Schulalltag bedeutet dies, dass die Schülerinnen und Schüler im Innern des

Schulhauses Masken tragen und diese abnehmen können, wenn sie in einer festen Situation 1,5 Meter Abstand einhalten können oder Trennwände installiert sind.

Szenario 3: Grosse Einschränkungen

Ist Ganzklassenunterricht wegen der Vorgaben der Gesundheitsbehörden nicht mehr möglich, so ist Halbklassenunterricht anzubieten, ausser die räumlichen Verhältnisse erlauben grössere Gruppen unter Einhaltung der Abstandsregel. Der Unterricht erfolgt in einer Kombination von Präsenzunterricht und selbstständig zu bearbeitenden Aufträgen. Bei einer längeren Dauer dieses Szenarios wird speziell auf die Belastung der Lehrpersonen geachtet und auf die zentralen Bildungsziele gemäss Lehrplan oder Bildungsverordnung fokussiert.

Szenario 4: Vorwiegender Distanzunterricht

Verhindert die epidemiologische Lage auch Halbklassenunterricht, so wird zum grossen Teil auf Distanzunterricht gewechselt. So weit möglich, erhalten die Schülerinnen und Schüler bzw. die Lernenden in kleinen Gruppen Unterstützung vor Ort. Die Schulen achten darauf, dass diese Unterstützung insbesondere den Personen zu Gute kommt, deren Lernbedingungen im Distanzunterricht schwierig sind. Zusätzliche Schutzmassnahmen wie Masken, Visiere, Trennwände oder feste Sitzordnungen richten sich nach den Vorgaben der Gesundheitsbehörden. Falls dieses Szenario für längere Zeit gilt, muss ergänzend zu Szenario 3 auf die Vermittlung derjenigen Bildungsziele verzichtet werden, für welche Präsenzunterricht notwendig ist (z.B. praktische Arbeiten, Laborarbeiten). Die BKD sorgt für entsprechende Vorgaben in Abstimmung mit allfälligen nationalen Regelungen.

4 Besondere Vorgaben

Vulnerable Personen

Grundsätzlich erteilen vulnerable Lehrpersonen wieder Präsenzunterricht, ausser ein ärztliches Attest liegt vor, welches bestätigt, dass der Schutz vor Ort nicht ausreicht. Für vulnerable Schülerinnen und Schüler bzw. Lernende gilt das Analoge.

Leistungsbeurteilungen

Die Schulen legen besonderes Augenmerk auf die Verteilung der Leistungsbeurteilungen über das Schuljahr bzw. Semester. In den Szenarien 1 bis 3 finden Leistungsbeurteilungen wie gewohnt statt. Falls Szenario 4 für eine längere Zeitdauer eintritt, trifft die Bildungs- und Kulturdirektion situativ eine Lösung. Die Schulen machen sich im Rahmen der Schulleitungskonferenzen und unter Einbezug des MBA und von externen Fachleuten Überlegungen zu alternativen Leistungsbeurteilungen, welche auch im Szenario 4 valide sind.

Menschen

Wenn die Schülerinnen und Schüler in der Mensa zirkulieren, gelten die üblichen Regeln der Schule. Die Verpflegungseinrichtungen richten sich ansonsten für die Ausarbeitung ihrer eigenen Schutzkonzepte entweder am Schutzkonzept für Restaurationsbetriebe oder für Betriebskantinen (keine externen Gäste, keine Erfassung von Kontaktdaten) aus. Die Essenszeiten sollen so stark wie möglich ausgeweitet werden, damit die Abstandsregeln eingehalten werden können. Die Lernenden bleiben in ihren üblichen Klassen bzw. Gruppen und werden instruiert, sich zu notieren, wann sie die Mensa betreten, und diese Notizen während 10 Tagen aufzubewahren.

Sportunterricht

Der Sportunterricht ist möglich. Auf Sportarten mit intensivem Körperkontakt ist zu verzichten. Die Schulen orientieren sich im Übrigen je nach Szenario an den Vorgaben von Swissolympic.

Musikunterricht

Singen ist nur in sehr gut gelüfteten Räumen möglich. Nach Möglichkeit ist auf einen Abstand von mehr als 1,5 Metern zu achten. Ab Szenario 2 ist beim Singen ein Abstand von 3 Metern einzuhalten.

Schulexterne Anlässe

Für schulexterne Anlässe gelten die Massnahmen gemäss obigen Szenarien. Die Reiseempfehlungen der schweizerischen Behörden sind zu berücksichtigen. Ab Szenario 2 sind schulexterne Anlässe nur bei klarer Lehrplanbindung möglich und es sind nur externe Übernachtungen in kleinen Gruppen je Zimmer erlaubt. Ab Szenario 4 finden keine schulexternen Anlässe statt.

Schulische Veranstaltungen

Schulische Sonderveranstaltungen mit obligatorischer Beteiligungen von Schülerinnen und Schülern bzw. Lernenden sind in Szenario 2 bis zu einer Grösse von 300 Personen erlaubt. Es müssen die Kontaktdaten erhoben werden. Bei Veranstaltungen mit externen Beteiligten ist eine feste und dokumentierte Sitzordnung vorzusehen. Für alle übrigen Veranstaltungen gelten immer mindestens die Vorgaben der Gesundheitsbehörden.

Absenzenerfassung

Es gilt in jeder Phase der Grundsatz, dass angekündigter Unterricht mit physischer oder virtueller Präsenz obligatorisch ist. Aufträge sind zu erledigen. Bei Nichterledigung von Aufträgen oder offensichtlicher Nichtteilnahme werden in erster Linie pädagogische Massnahmen ergriffen. Werden trotz dieser Massnahmen die Aufträge nicht erfüllt oder wiederholen sich die Absenzen weiter, werden disziplinarische Massnahmen ergriffen. Vorgängig nehmen die Berufsfachschulen Kontakt mit den Lehrbetrieben auf. Offensichtliche Nichtteilnahme wird als Absenz vermerkt. Falls Szenario 4 für eine längere Zeitdauer eintritt, trifft die Bildungs- und Kulturdirektion situativ eine Lösung.

Ausrüstung für den Distanzunterricht

Die Schulen überprüfen im Hinblick auf ein allfälliges erneutes Szenario 4, ob die Schülerinnen und Schülern bzw. Lernenden für den Distanzunterricht genügend ausgerüstet sind. Die Schulen prüfen die Möglichkeit einer finanziellen Unterstützung in Härtefällen über ihren Schulfond.

Beschaffung von Schutzmaterial

Sofern Masken im Unterricht gebraucht werden, geben die Schulen den Schülerinnen und Schüler diese ab (i.d.R. je Halbtag eine Maske). Sie beziehen das Material beim Kanton. Die Kosten für Schutzmaterial gehen zu Lasten des Globalbudgets der Schulen.

Quarantänepflicht für Einreisende aus Risikoländern

Personen, die Ferien oder einen Auslandaufenthalt in einem Staat mit erhöhtem Infektionsrisiko verbringen, sind verpflichtet, sich unverzüglich nach der Einreise in die Schweiz unter Quarantäne zu stellen (vgl.

[Liste der vom Bund bezeichneten Risikoländer](#)). Erhält die Schule Kenntnis, dass eine Schülerin oder ein Schüler aus einem Risikogebiet zurückgekehrt ist, so fordern sie dazu auf, sich an die Quarantäne zu halten. Die Schulen müssen aber nicht bei den Schülerinnen und Schülern nachfragen.

Können Schülerinnen und Schüler, bzw. Lernende aus diesem Grund den Präsenzunterricht nicht besuchen, melden sie sich bei der Klassenlehrperson. Während der Quarantäne, die als Dispensation vom Präsenzunterricht bzw. entschuldigte Absenz gilt, erhalten die Schülerinnen und Schüler bzw. Lernenden Aufgaben und Aufträge, welche sie selbstständig erfüllen. Sie, bzw. ihre Eltern, tragen die Verantwortung für das Einhalten der Quarantäne und das Aufarbeiten des Schulstoffes.

Lehrpersonen und Schulleitende, die ihre Ferien in Ländern verbringen, welche bereits bei Ferienantritt auf der Liste der vom Bund bezeichneten Risikoländer stehen und damit 10 Tage Quarantäne bei der Rückkehr bedingen, haben in Folge der nicht erbrachten Arbeitsleistung keinen Anspruch auf Lohnfortzahlung während der Quarantäne. Lektionen, die nicht erteilt werden, werden in der Individuellen Pensenbuchhaltung (IPB) minus verbucht. Wird ein Land erst während des Ferienaufenthalts auf die Liste der Risikoländer gesetzt, so wird in der Regel keine Minusverbuchung in der IPB vorgenommen und bei Ausbruch der Krankheit besteht grundsätzlich Lohnfortzahlung wie bei jeder anderen Krankheit.

Für weitere Mitarbeitende vgl. [Coronavirus: Informationen zum kantonalen Personalrecht](#), Frage 23.

Diese Rahmenbedingungen für den Unterricht im Schuljahr 2020/21 an den Berufsfachschulen und Mittelschulen wurden am 30. Juni 2020 an einer Sitzung mit einer Vertretung der Bildungskommission des Grossen Rates, der Personalverbände, der Konferenz der Schulleitungen der Gymnasien, der Berufsfachschulen und mit der Bildungs- und Kulturdirektorin konsolidiert und auf Ende Juli mit dem KAZA bereinigt.

Bern, 5. August 2020

Theo Ninck, Leiter Mittelschul- und Berufsbildungsamt

Partager   

Rentrée scolaire

Enseignement présentiel et mesures de protection ciblées

7 août 2020 – Communiqué de presse; Direction de l'instruction publique et de la culture

À l'école obligatoire et au secondaire II, l'année scolaire débute en enseignement présentiel. Les règles d'hygiène sont à respecter strictement en raison du COVID-19. Dans le secondaire II, les jeunes portent un masque si la distance interpersonnelle ne peut pas être maintenue. Le bilan tiré de l'enseignement à distance pratiqué pendant le confinement est globalement positif. Les écoles étaient bien équipées pour utiliser les médias numériques. L'enseignement à distance impose cependant d'importantes contraintes et il ne remplace pas l'enseignement présentiel.

L'année scolaire 2020-2021 commence lundi prochain dans le canton de Berne. L'enseignement se fera en présentiel aussi bien à l'école obligatoire qu'au secondaire II. Il faudra ensuite observer l'évolution de la situation. L'Office du médecin cantonal décide des mesures de protection qui s'imposent.

École obligatoire : priorité absolue aux règles d'hygiène

À l'école obligatoire, les règles d'hygiène doivent être strictement respectées à la rentrée. Il y a lieu de maintenir autant que possible la distance de 1,5 mètre. Les élèves présentant des symptômes de maladie restent à la maison. Les camps scolaires, les courses d'école et les excursions sont autorisés, à condition qu'un plan de protection soit appliqué. Des listes de présence permettent le traçage des contacts. Il est néanmoins demandé d'éviter d'utiliser les transports publics aux heures de pointe.

Secondaire II : port du masque si la distance est insuffisante

Au secondaire II, chaque élève a une place fixe dans sa classe ou son groupe d'enseignement. Le respect des places attribuées est contrôlé. Si la distance de 1,5 mètre peut être respectée, il n'y a pas lieu de prendre des mesures de protection supplémentaires. Dans le cas contraire, le port du masque est la première mesure à appliquer. Les parois de séparation constituent une solution de rechange. Les cours commencent et se terminent si possible de façon échelonnée, tout comme les pauses. Les déplacements sont limités dans les bâtiments scolaires. De plus, les mesures générales d'hygiène continuent à s'appliquer. La Direction de l'instruction publique et de la culture recommande aux jeunes et aux membres du corps enseignant d'utiliser l'application SwissCovid.

En concertation avec l'Office du médecin cantonal, la Direction de l'instruction publique et de la culture a informé les établissements scolaires de tous les niveaux au sujet de ces mesures le 5 août. Les écoles du secondaire II connaissaient déjà les mesures les concernant. Communiquées avant les vacances d'été, elles ont été élaborées par un groupe de travail réunissant des représentants des milieux politiques, des syndicats ainsi que des directions des écoles professionnelles et des gymnases. Quant aux mesures concernant les établissements de la scolarité obligatoire, elles sont appliquées depuis le 11 mai et sont maintenues pour la rentrée.

L'enseignement à distance ne peut pas remplacer le présentiel

Devant la propagation du coronavirus, le Conseil fédéral a interdit le 13 mars 2020 l'enseignement

de la capacité à travailler de façon plus autonome.

S'il a bien fonctionné dans l'ensemble, l'enseignement à distance ne peut pas remplacer les contacts personnels et sociaux et le sens du collectif. L'école obligatoire reste une école de présence, et la profession d'enseignant une profession avec une forte composante relationnelle, qui exige dévouement et compétence.

Les directions des écoles, le corps enseignant et les élèves du secondaire II sont arrivés à la même conclusion : l'enseignement à distance est certes possible, mais il ne remplace pas l'enseignement en classe. Il demande une grande capacité d'auto-organisation qui n'est pas à la portée de tous. Il est plus difficile en outre de contrôler l'assiduité et de suivre les progrès des élèves. Selon les milieux économiques, le COVID-19 rend plus difficile la recherche d'un apprentissage et complique l'insertion sur le marché de l'emploi des jeunes en fin d'apprentissage.

Il n'est pas trop tard pour les jeunes qui n'ont pas encore trouvé de place d'apprentissage. Deux rencontres organisées fin août par le canton à Berne et à Biel/Bienne leur permettront de trouver une place libre et de conclure rapidement un contrat. L'échéance pour signer un contrat d'apprentissage a été prolongée jusqu'en octobre.

Nota bene

Durant les cinq dernières années, le nombre d'enfants et de jeunes inscrits dans les écoles de la partie francophone est en augmentation d'environ 3%.

Au niveau de l'école obligatoire, les écoles francophones du canton de Berne totalisent 523 classes pour 9 919 élèves. À l'école enfantine, l'effectif est de 1 695 élèves répartis en 96 classes. À l'école primaire, les 5 328 élèves se répartissent entre 275 classes.

Au degré secondaire I, 136 classes accueillent 2 758 élèves.

Enfin, 138 élèves sont scolarisés dans 16 classes spéciales (classe d'introduction ou de soutien).

En ce qui concerne le nombre de classes, la partie francophone du canton (Jura bernois et Biel/Bienne) devra compter avec 3 fermetures de classes, 5 ouvertures définitives et 7 ouvertures provisoires, avec possibilité de prolongation d'année en année selon l'évolution des effectifs.

Documentation

- [Présentation](#) (PDF, 552 Ko, 6 pages)
- [Conditions \(document actualisé\)](#) (PDF, 254 Ko, 6 pages)

[Canton de Berne](#)



Point de presse de l'INC du 7 août 2020, 10 h

Rentrée scolaire 2020

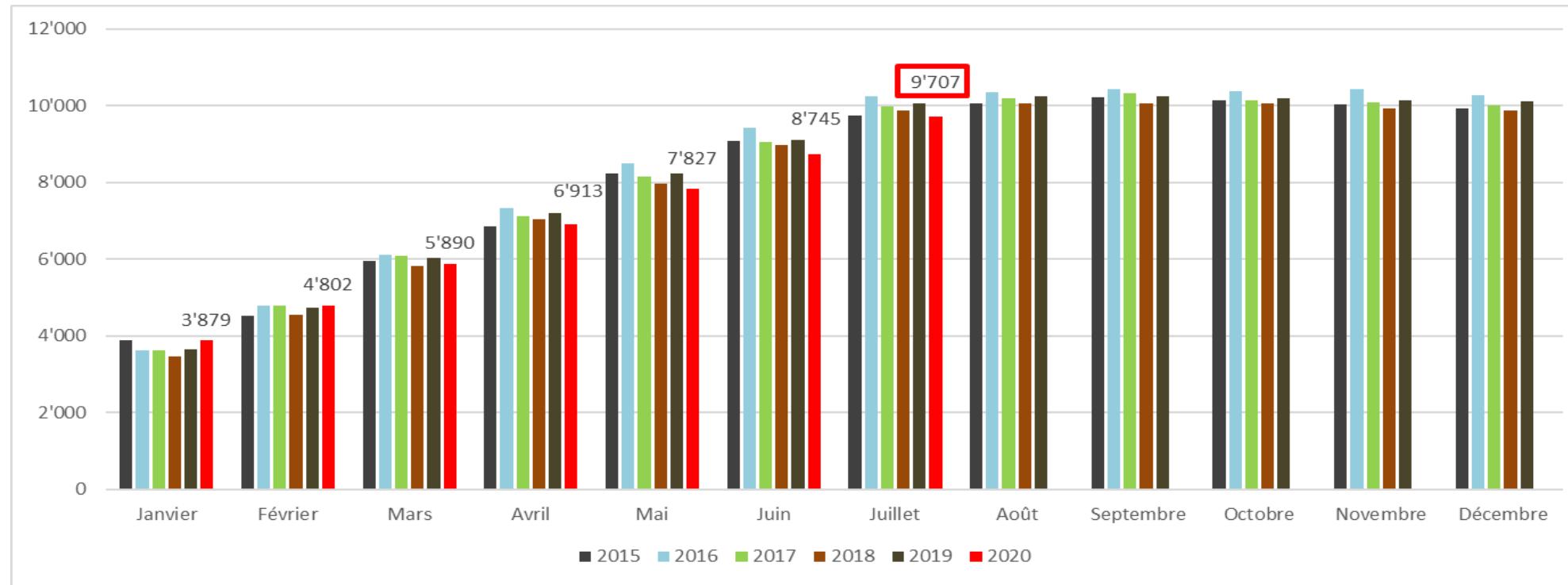
Ecoles moyennes et formation professionnelle

Theo Ninck, chef de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle

Retour à une normalité impliquant une grande flexibilité



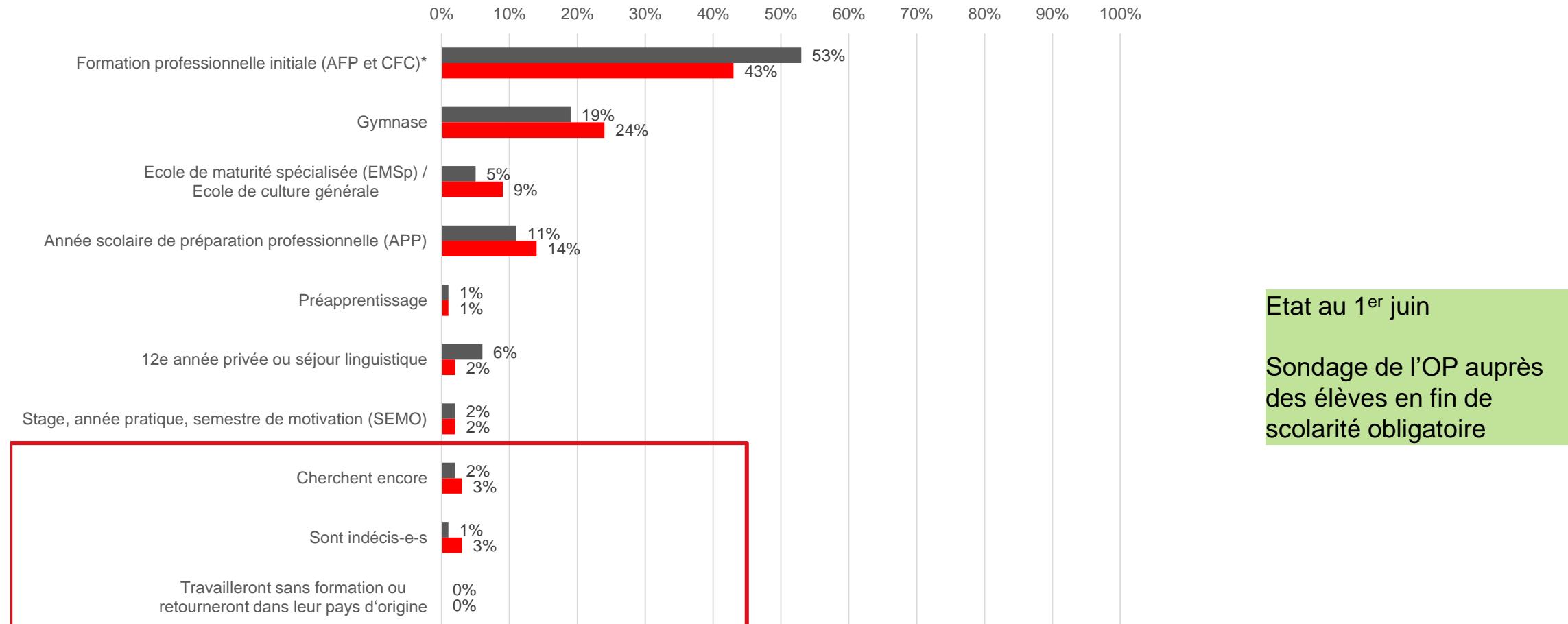
Contrats d'apprentissage conclus pour la rentrée 2020



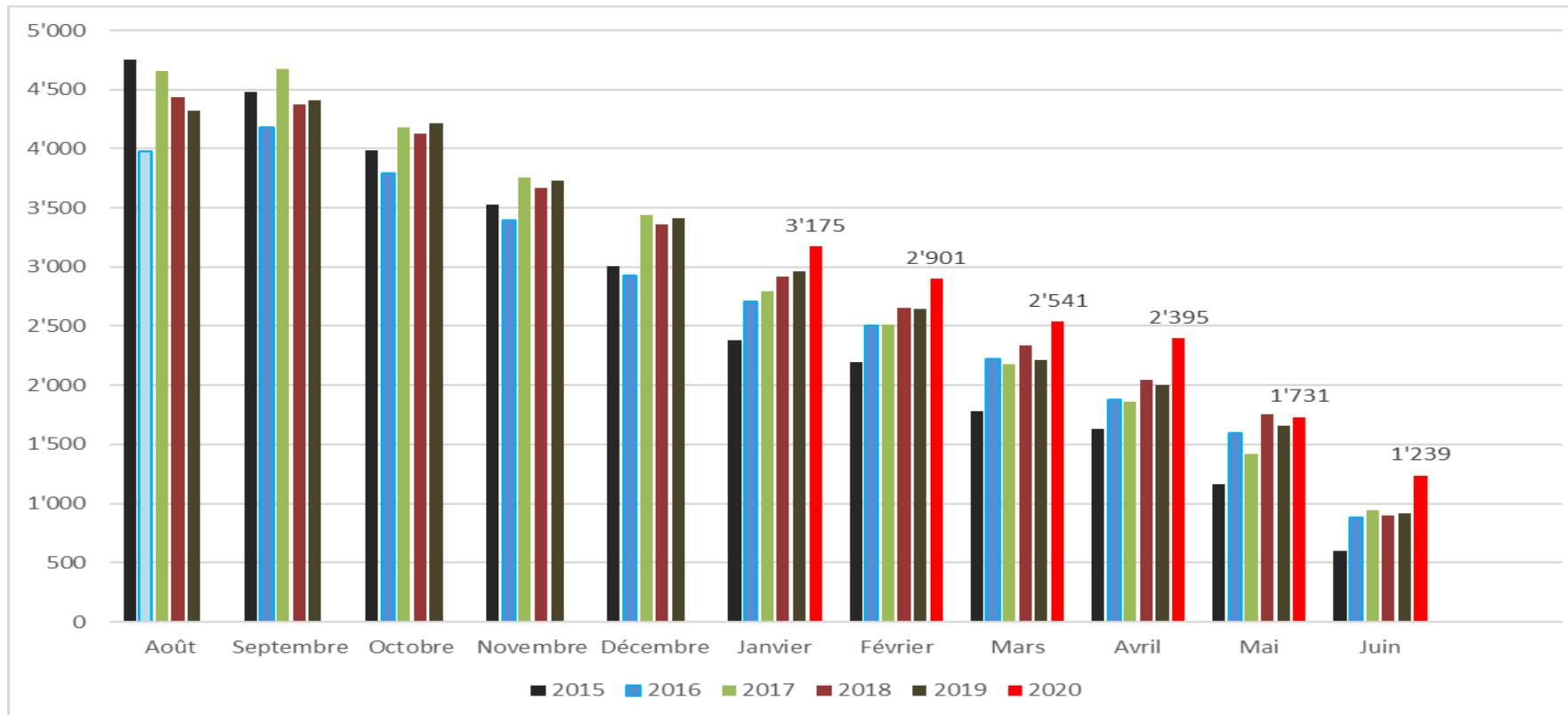
Au jour de référence (01.07.2020), 349 contrats d'apprentissage de moins qu'à la même période en 2019 ont été conclus pour la rentrée 2020 (- 3.5 %).



Solutions de raccordement pour les élèves en fin de scolarité obligatoire sur l'ensemble du canton

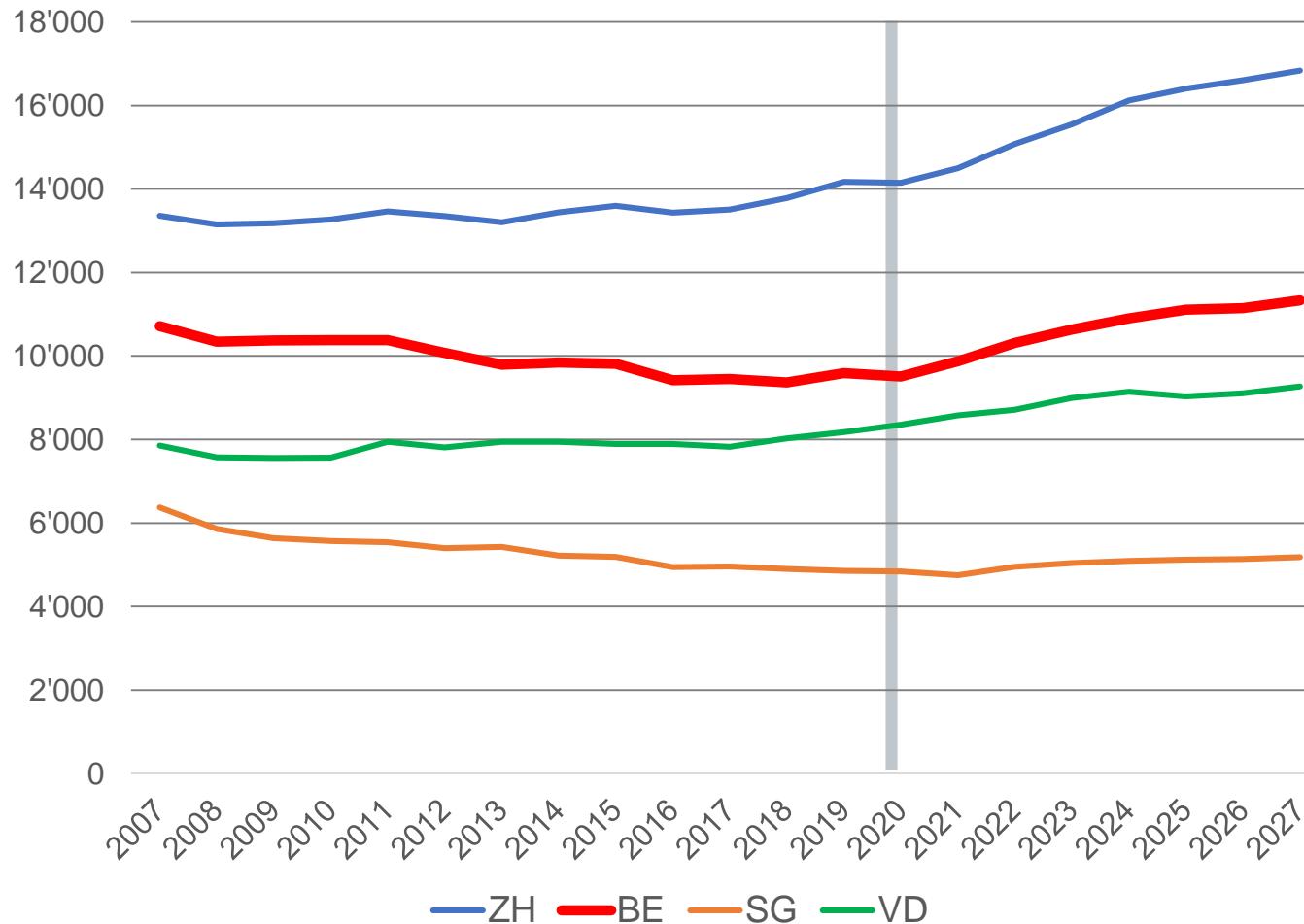


Places d'apprentissage vacantes pour la rentrée 2020



Au jour de référence (30.06.2020), il y avait **323** places d'apprentissage vacantes de plus qu'à la même période en 2019 (**+ 35 %**). Au 31 juillet 2020, il y avait encore **1'022** places d'apprentissage ouvertes.

Evolution démographique pour les élèves de 11H



Situation différente selon les cantons :

Nb de jeunes qui finissent la 11H lors de l'année en question (OFS, 2018).

Alors que, dans les cantons de Vaud et de Zurich, la hausse démographique a déjà commencé, elle ne se profile que pour ces prochaines années dans le canton de Berne. Le canton de Saint-Gall connaît, quant à lui, une stagnation des effectifs d'élèves.

En 2027 dans le canton de Berne, environ 1800 jeunes de plus qu'en 2020 seront à la recherche d'une solution de raccordement.



Conditions d'enseignement pour l'année scolaire 2020-2021 dans les écoles professionnelles et les gymnases

1	Contexte et objectifs	2
2	Mesures d'hygiène générales	2
2.1	Procédure lors de suspicions de cas :	2
3	Organisation de l'enseignement.....	3
3.1	Scénario 1 : restrictions mineures	3
3.2	Scénario 2 : restrictions moyennes	3
3.3	Scénario 3 : restrictions majeures	4
3.4	Scénario 4 : enseignement principalement à distance	4
4	Prescriptions particulières	4
4.1	Personnes vulnérables :	4
4.2	Evaluations :	4
4.3	Cantines :	4
4.4	Enseignement du sport :	4
4.5	Enseignement de la musique :	5
4.6	Manifestations en dehors de l'école :	5
4.7	Manifestations scolaires :	5
4.8	Saisie des absences :	5
4.9	Equipement pour l'enseignement à distance :	5
4.10	Approvisionnement en matériel de protection :	5
4.11	Quarantaine obligatoire pour les personnes revenant d'un pays à risque	5

1 Contexte et objectifs

La situation épidémiologique liée au Covid-19 reste incertaine pour la période correspondant à l'année scolaire 2020-2021 et peut évoluer à tout moment. Par conséquent, il est nécessaire de prévoir différents scénarios. C'est l'Office du médecin cantonal qui est responsable de désigner le scénario à appliquer avec, comme priorité, la santé publique. En l'état actuel des choses (au 30 juillet 2020), on peut considérer que l'enseignement en classes entières pourra reprendre avec des restrictions moyennes (cf. scénario 2 ci-dessous) à la rentrée prochaine. Indépendamment des incertitudes actuelles, les écoles ont besoin de connaître les modalités d'enseignement afin de préparer la prochaine rentrée scolaire. A cet égard, il est important de toujours garder en tête que le respect strict des plans et mesures de protection peut éviter la fermeture des écoles ou d'une grande partie de celles-ci.

Le présent document est conçu pour fournir aux écoles un cadre sûr, garantir autant que faire se peut l'enseignement en classes entières et faire en sorte d'atteindre aussi longtemps que possible les objectifs fixés dans le plan d'études ou l'ordonnance sur la formation. Quatre scénarios correspondant à différentes situations sanitaires sont décrits ci-dessous. Il n'est toutefois pas exclu que des mesures plus strictes soient mises en œuvre si cela s'avérait nécessaire d'un point de vue épidémiologique.

2 Mesures d'hygiène générales

Le respect des règles de distanciation est essentiel. Les mesures d'hygiène actuelles continuent de s'appliquer. Dans la mesure du possible, le lavage des mains doit pouvoir se faire dans les salles de classe. Du savon liquide et du papier pour se sécher les mains sont mis à disposition. Du matériel de désinfection est disposé aux endroits appropriés. Si une personne utilise le poste de travail de quelqu'un d'autre, elle doit le désinfecter après utilisation. Les poignées de mains sont à éviter. Les locaux doivent être aérés régulièrement.

Dans l'école, y compris les aires de loisirs et les zones de passage, l'écart de 1,5 mètre ou la distance minimale prescrite par les autorités sanitaires est respectée. Les enseignants et enseignantes maintiennent aussi cette distance avec leurs élèves pendant l'enseignement. Sur le chemin de l'école également, les distances sont respectées le plus possible. L'école rappelle régulièrement les règles aux élèves ou apprenti-e-s, aux enseignants et enseignantes et aux collaborateurs et collaboratrices.

L'école recommande l'utilisation de l'application SwissCovid, conformément aux recommandations du Conseil-exécutif.

2.1 Procédure lors de suspicions de cas :

Les personnes qui développent les symptômes suivants sont immédiatement renvoyées à la maison :

- symptômes d'une affection respiratoire aiguë (par exemple toux, mal de gorge, souffle court, douleurs dans la poitrine) ou
- fièvre ou
- perte soudaine de l'odorat et/ou du goût.

Les personnes concernées restent chez elles en auto-isolement et sont priées de téléphoner à leur médecin pour clarifier si un test doit être réalisé.

L'école ne prend pas encore de mesures organisationnelles particulières. L'important est de continuer à respecter le plan de protection.

Si le test pour le Covid-19 s'avère positif, le laboratoire informe directement l'Office du médecin cantonal, qui procède immédiatement au traçage des contacts avec la personne concernée. Si nécessaire, l'Office du médecin cantonal prend contact avec la direction d'école.

En cas de test positif, les élèves ou apprenti-e-s concernés en informent leur maître ou maîtresse de classe. Les collaborateurs et collaboratrices concernés en informent leur supérieur ou supérieure hiérarchique.

Si la direction d'école a connaissance d'un cas positif, elle prend contact avec l'Office du médecin cantonal afin de déterminer les mesures à prendre et la démarche à adopter en termes de communication (031 636 43 85 ou epi@be.ch). Elle établit une liste des personnes qui ont été en contact avec la personne infectée dans l'enceinte de l'école.

Seul l'Office du médecin cantonal est habilité à ordonner des tests à large échelle, la fermeture de classes ou d'écoles ou encore l'application générale de mesures de protection (p. ex. port de masques) pour des raisons sanitaires.

3 Organisation de l'enseignement

Pour l'enseignement, différents scénarios sont prévus en fonction de la situation épidémiologique. Chaque école adapte son plan de protection en fonction du scénario en vigueur. C'est l'Office du médecin cantonal qui décide du scénario à appliquer. L'OMP informe les écoles à ce sujet. De plus, les mesures supplémentaires ainsi que les ordres de mise en quarantaine de l'Office du médecin cantonal s'appliquent. Les fermetures d'école totales ou partielles qui s'avèrent nécessaires pour des raisons organisationnelles sont décidées par l'OMP après consultation de la direction d'école.

3.1 Scénario 1 : restrictions mineures

Si les personnes testées positivement représentent des cas isolés et que les restrictions se limitent de ce fait au respect des distances, les règles suivantes s'appliquent en plus des mesures d'hygiène générales :

L'enseignement a lieu en classes entières selon une attribution des places fixe et contrôlée. Il faut veiller à maintenir l'écart le plus grand possible entre les personnes présentes. De plus, l'utilisation de l'application SwissCovid est recommandée. Dans la mesure du possible, le début et la fin des cours ainsi que les pauses sont échelonnées entre les groupes. Si cela est réalisable sans difficultés, les classes restent toujours dans la même salle. La circulation des personnes au sein de l'établissement est réduite à son minimum. Pour les unités d'enseignement spéciales qui exigent des contacts rapprochés (p. ex. en laboratoire), le port du masque est obligatoire.

3.2 Scénario 2 : restrictions moyennes

En cas d'infections régulières, isolées ou groupées et de flambées limitées et si les autorités sanitaires recommandant de ce fait de maintenir ses distances ou si nécessaire de mettre en place d'autres mesures de protection, les règles suivantes s'appliquent en plus des règles du scénario 1 :

L'enseignement a toujours lieu en classes entières. Il faut veiller à ce que les élèves ne changent de salle de classe que si cela est absolument nécessaire. Si l'écart de 1,5 mètre ou la distance minimale prescrite par les autorités sanitaires ne peut pas être respectée entre les personnes pendant l'enseignement, le port du masque est la première mesure à appliquer. A défaut, le port de la visière ou l'installation de parois sont indiqués. Concrètement, cela signifie que les élèves portent un masque à l'intérieur de l'école et peuvent l'enlever s'ils peuvent respecter la distance de 1,5 mètre ou si des parois ont été installées.

3.3 Scénario 3 : restrictions majeures

Si l'enseignement en classes entières devient contraire aux prescriptions des autorités sanitaires, l'enseignement en demi-classes doit être proposé, sauf si les locaux permettent de constituer des groupes plus grands dans le respect des règles de distanciation. L'enseignement combine les cours en présentiel et les devoirs à réaliser de façon autonome. Si ce scénario se prolonge, les écoles surveillent la charge de travail des enseignants et enseignantes et se concentrent sur les principaux objectifs de formation définis dans le plan d'études ou l'ordonnance sur la formation.

3.4 Scénario 4 : enseignement principalement à distance

Si la situation épidémiologique rend impossible la tenue des cours même en demi-classes, l'enseignement à distance est mis en place en grande partie. Dans la mesure du possible, les élèves ou apprenti-e-s reçoivent un soutien sur place en petits groupes. Les écoles veillent à ce que ce soutien soit proposé en priorité aux personnes dont les conditions d'apprentissage à la maison sont difficiles. Des mesures de protection supplémentaires telles que le port du masque ou de la visière, l'installation de parois ou une attribution fixe des places sont mises en œuvre en fonction des prescriptions des autorités sanitaires. Si ce scénario se prolonge, il faut, en complément des règles du scénario 3, renoncer à atteindre les objectifs de formation qui requièrent un enseignement en présentiel (p. ex. travail pratique, travaux en laboratoire). L'INC donne des directives adaptées à la situation et aux éventuelles règles définies à l'échelle nationale.

4 Prescriptions particulières

4.1 Personnes vulnérables :

En principe, les enseignants et enseignantes vulnérables reprennent l'enseignement en présentiel, à moins qu'ils ne disposent d'une attestation médicale indiquant que les mesures de protection sont insuffisantes dans l'école. Le même principe s'applique aux élèves et apprenti-e-s vulnérables.

4.2 Evaluations :

Les écoles veillent tout particulièrement à ce que les évaluations soient réparties tout au long de l'année scolaire ou du semestre. Dans les scénarios 1 à 3, les épreuves se déroulent normalement. Si le scénario 4 se prolonge, la Direction de l'instruction publique et de la culture élabore une solution adaptée à la situation. Dans le cadre des conférences des directions d'école et de concert avec l'OMP et des experts ou expertes externes, les écoles réfléchissent à une autre façon d'organiser les évaluations qui soit possible également dans le scénario 4.

4.3 Cantines :

Les règles usuelles de l'école s'appliquent également à la cantine. En outre, pour définir leur propre stratégie de protection, les services de restauration s'appuient soit sur le concept de protection défini pour les établissements de restauration, soit sur celui défini pour les cantines d'entreprise (pas de clientèle externe, pas de collecte des coordonnées). Les horaires de repas doivent être étendus le plus possible afin que les règles de distanciation puissent être respectées. Les apprenti-e-s restent dans leur classe ou groupe et sont priés de noter l'heure à laquelle ils entrent dans la cantine et de conserver cette information pendant 10 jours.

4.4 Enseignement du sport :

L'enseignement du sport est possible, à l'exception des sports impliquant de nombreux contacts physiques. De plus, les écoles suivent les prescriptions de Swissolympic en fonction du scénario en vigueur.

4.5 Enseignement de la musique :

L'enseignement du chant n'est possible que dans des salles très bien aérées. Si possible, une distance de plus de 1,5 mètre doit être respectée. Dans les scénarios 2 à 4, une distance de trois mètres est de rigueur pour le chant.

4.6 Manifestations en dehors de l'école :

Pour les manifestations organisées en dehors de l'école, les mesures du scénario en vigueur s'appliquent. Les recommandations des autorités suisses relatives aux voyages doivent être suivies. Dans les scénarios 2 et 3, les manifestations externes ne sont autorisées que si elles sont directement liées au plan d'études et que les nuitées externes sont organisées en petits groupes dans plusieurs chambres. Dans le scénario 4, aucune manifestation externe à l'école n'est organisée.

4.7 Manifestations scolaires :

Les manifestations scolaires spéciales avec présence obligatoire des élèves ou apprenti-e-s sont autorisées jusqu'à 300 personnes dans le scénario 2. Les coordonnées doivent être collectées. En cas de manifestation impliquant des personnes externes, une attribution des places strictes doit être définie et consignée. Pour toutes les autres manifestations, il convient toujours de respecter au moins les recommandations des autorités sanitaires.

4.8 Saisie des absences :

Le principe suivant s'applique à tout moment : il est obligatoire de participer aux cours annoncés, que ce soit sur place ou à distance. De même, les tâches confiées doivent être effectuées. Le non-accomplissement de tâches ou la non-participation manifeste à l'enseignement conduisent en premier lieu à des mesures pédagogiques. Si les tâches ne sont toujours pas effectuées ou que les absences se répètent malgré les mesures décidées, des mesures disciplinaires sont prises. Les écoles professionnelles prennent d'abord contact avec les entreprises formatrices. Une non-participation manifeste est notée comme une absence. Si le scénario 4 se prolonge, la Direction de l'instruction publique et de la culture élaborera une solution adaptée à la situation.

4.9 Equipement pour l'enseignement à distance :

Au cas où le scénario 4 devait se reproduire, les écoles s'assurent que les élèves ou les apprenti-e-s disposent de l'équipement nécessaire pour l'enseignement à distance. Les écoles étudient la possibilité de proposer un soutien financier via le fonds d'école dans les cas de rigueur.

4.10 Approvisionnement en matériel de protection :

Dès lors que le port du masque est imposé pendant l'enseignement, les écoles fournissent des masques aux élèves (à raison d'un masque par demi-journée en règle générale). Elles se procurent le matériel auprès du canton. Les frais de matériel de protection sont imputés au budget global des écoles.

4.11 Quarantaine obligatoire pour les personnes revenant d'un pays à risque

Les personnes qui ont séjourné dans un pays présentant un risque élevé d'infection sont tenues de se mettre immédiatement en quarantaine à leur retour en Suisse (cf. [liste des pays à risque établie par la Confédération](#)). Si une école apprend qu'un ou une élève a séjourné dans une région à risque, elle lui demande de se mettre en quarantaine. Les écoles ne doivent toutefois pas demander aux élèves où ils se sont rendus en vacances.

Les élèves ou les apprenti-e-s qui ne peuvent pas se rendre en classe pour cette raison doivent en informer leur maître ou maîtresse de classe. Pendant la quarantaine, qui est considérée comme une dispense de l'enseignement présentiel ou une absence excusée, les élèves ou les apprenti-e-s reçoivent des exercices qu'ils peuvent effectuer seuls. Ils sont responsables, avec leurs parents, du respect de la quarantaine et de l'exécution des devoirs reçus.

Les membres du corps enseignant ou de la direction d'école qui passent leurs vacances dans un pays qui a déjà été mis sur la liste fédérale des pays à risque lors de leur départ et pour lequel dix jours de quarantaine sont donc requis au retour en Suisse n'ont pas droit au versement de leur traitement pendant la quarantaine, car ils ne peuvent pas travailler. Les leçons non dispensées sont comptabilisées en négatif dans le relevé individuel des heures d'enseignement (RIH). Si un pays est ajouté à la liste des pays à risque après le départ en vacances, les personnes concernées doivent aussi se mettre en quarantaine à leur retour, mais les heures non travaillées ne sont en principe pas comptabilisées en négatif dans le RIH et ces personnes ont en principe droit au versement de leur traitement si elles tombent malades (comme pour toutes les autres maladies).

Pour les autres collaborateurs et collaboratrices, voir [Coronavirus : informations sur le droit du personnel cantonal](#), question 23.

Ces conditions d'enseignement pour l'année scolaire 2020-2021 dans les écoles professionnelles et les gymnases ont été consolidées le 30 juin 2020 dans le cadre d'une séance réunissant des représentants et représentantes de la Commission de la formation du Grand Conseil, des associations de personnel, de la Conférence des directions de gymnase, des écoles professionnelles ainsi que la directrice de l'instruction publique et de la culture. Elles ont été mises à jour fin juillet de concert avec l'Office du médecin cantonal.

Berne, le 5 août 2020

Theo Ninck, chef de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle

Das Schuljahr 2020/21 startet in «neuer Normalität»

04.08.2020

Am 10. August nehmen die Baselbieter Schulen aller Stufen den Unterricht vor Ort und in Vollklassen auf. Für den nachobligatorischen Bereich ist dies aufgrund des weiterhin geltenden Mindestabstands von 1,5 Metern mit zusätzlichen Schutzmassnahmen verbunden. Dadurch wird das von der Bildungs-, Kultur- und Sportdirektion (BKSD) konsequent angestrebte Szenario einer «neuen Normalität» umgesetzt.

Aus pädagogischer Sicht begrüßt die BKSD die Rückkehr in die Klassenzimmer sehr. Sie gewichtet jedoch auch den Gesundheitsschutz und die Vermeidung von weiteren Corona-Ansteckungen hoch. Die Schutz- und Organisationskonzepte für die Schulen aller Stufen wurden deshalb in Abstimmung mit dem kantonsärztlichen Dienst aktualisiert. Sie basieren auf der Entwicklung der Fallzahlen im Kanton Basel-Landschaft sowie den Vorgaben des Bundes.

Die Einhaltung eines Mindestabstandes von 1,5 Metern ist nach wie vor nur für die nachobligatorischen Schulen zwingend. Somit kann der Unterricht an Kindergärten, Primar- und Sekundarschulen wie vor den Sommerferien weitergeführt werden. Die Wiederaufnahme des vollen Präsenzunterrichts an den Baselbieter Mittel- und Berufsfachschulen erfordert hingegen weitere Schutzmassnahmen: Auch mit der Reduktion von 2 auf 1,5 Meter kann die Abstandsregelung auf den Schularealen und in den Räumlichkeiten nicht überall konsequent eingehalten werden.

Einzeltische, Trennwände und Schutzmasken

In solchen Fällen werden Mobiliaranpassungen vorgenommen, d.h. Einzeltische eingesetzt oder Trennwände installiert. Wo auch diese Massnahmen nicht umsetzbar sind, müssen analog zum öffentlichen Verkehr Schutzmasken getragen werden. Die Umsetzung gemäss den lokalen Gegebenheiten erfolgt durch die Schulleitungen. Die damit einhergehenden Materialbestellungen wurden von der BKSD bereits vor den Sommerferien ausgelöst. Die Auslieferung an die Schulen hat begonnen und erfolgt fortlaufend in Abhängigkeit von Lieferfristen.

Darüber hinaus werden bis zu den Herbstferien alle Schülerinnen, Schüler, Lernenden und Lehrpersonen der nachobligatorischen Schulen kostenfrei mit Schutzmasken für den Unterricht ausgestattet. Der Sportunterricht wird im Schuljahr 2020/21 überwiegend im Klassenverband stattfinden.

Rasche Reaktion auf veränderten Pandemieverlauf

Die BKSD und die Schulen haben neben dem ab dem 10. August geltenden Szenario «Neue Normalität» die Szenarien «Pandemie» mit flächendeckendem Fernunterricht und «Verschärfung» mit einer der lokalen Situation angepassten Mischform aus Präsenz- und Fernunterricht vorbereitet. Bei Bedarf kann so rasch und granular – d. h. auch klassen- oder schulbezogen – auf einen veränderten Pandemieverlauf reagiert werden. Je nach Lageentwicklung können auch Massnahmen abgeschafft bzw. weitere geeignete Massnahmen ergriffen werden.

Zur Sensibilisierung auf die vom Bund verfügte Quarantänepflicht für Rückkehrende aus Risikoländern verteilt die BKSD einen Infoflyer für Erziehungsberechtigte und Jugendliche an die Schulen.

Weitere Auskünfte:

Fabienne Romanens, Leiterin Kommunikation BKSD: fabienne.romanens@bl.ch / Tel. 061 552 54 91.

Weitere Informationen

- [Schutz- und Organisationskonzept Volksschulen](#)
- [Flyer Quarantaenepflicht](#)
- [Infobrief SchulstartnachSommerferien Sek II](#)
- [Infobrief Schulstart nach Sommerferien Volksschulen](#)
- [Merkblatt Musik Instrument Gesang Sek II](#)
- [Merkblatt Sport- und Schwimmunterricht Sek II](#)

INFORMATIONEN FÜR RÜCKKEHRENDE AUS RISIKOLÄNDERN

Alle Hygiene- und Verhaltensmassnahmen des Bundesamts für Gesundheit (BAG) müssen weiterhin eingehalten werden.

www.bag-coronavirus.ch



Ferien im Ausland?

Dann besteht für Sie vielleicht eine
Quarantänepflicht.

Bitte beachten Sie die folgenden Hinweise:



Steht Ihr Ferienland am Tag der Rückkehr in die Schweiz auf der Liste des Bundes, müssen Sie und alle Mitreisenden für 10 Tage zuhause bleiben (Einreisetag + 10).

Auch Kinder und Jugendliche müssen für 10 Tage zuhause bleiben: Sie dürfen die Schule nicht besuchen und keine Freunde treffen.

Die Liste der betroffenen Länder finden Sie hier:
www.bag.admin.ch/einreise



Sind Sie betroffen, gilt Folgendes:

- Melden Sie sich so rasch wie möglich bei Ihrer Klassenlehrperson und der Schulleitung.
- Melden Sie sich innerhalb von 2 Tagen nach der Rückkehr online beim Kanton:



https://forms.bl.ch/form/FMS-BL/VGD_Amt_fuer_Gesundheit_Rueckkreise_aus_Risikolaendern/de

An die Erziehungsberechtigten, Schülerinnen und Schüler und Lernenden der Sekundarstufe II

Liestal, 4. August 2020

Schutz- und Organisationskonzept an den Mittelschulen und berufsbildenden Schulen

Sehr geehrte Erziehungsberechtigte
Liebe Schülerinnen und Schüler
Liebe Lernende

Nächste Woche beginnt das Schuljahr 2020/21. Es freut mich, Ihnen mitteilen zu können, dass wir an den Mittelschulen und den berufsbildenden Schulen ab dem 10. August 2020 wieder mit vollem Präsenzunterricht starten werden.

Das Coronavirus gehört aber weiterhin zu unserem Alltag. Damit der Unterricht vor Ort für alle Beteiligten reibungslos und sicher erfolgen kann, wurde in Abstimmung mit dem Amt für Gesundheit des Kantons Basel-Landschaft ein auf die aktuelle Situation ausgerichtetes Schutz- und Organisationskonzept erarbeitet.

Bereits vor den Sommerferien war der Wunsch nach einer Wiederaufnahme des Präsenzunterrichts deutlich spürbar. Die derzeitige Lage ermöglicht es, diesem Anliegen nachzukommen und das Schuljahr 2020/21 im Szenario «Neue Normalität» zu starten. Dies bedeutet konkret: Wiederaufnahme des Schulbetriebs unter konsequenter Einhaltung von Hygiene- und Schutzmassnahmen.

Die Bildungs-, Kultur- und Sportdirektion orientiert sich fortlaufend an den Vorgaben des Bundes und der aktuellen Situation im Kanton, um griffige Schutzmassnahmen zu definieren. Als wichtigste Massnahme ist der Mindestabstand von 1.5 Metern zu nennen. Auf dem Schulareal und in unseren Räumlichkeiten ist dessen Einhaltung allerdings nicht immer möglich. In solchen Fällen kommen Trennwände oder Mobiliaranpassungen zur Anwendung. Eine entsprechende Bestellung des notwendigen Materials wurde vom Regierungsrat bereits vor der Sommerpause in Auftrag gegeben. Dort, wo Anpassungen nicht umsetzbar sind oder aufgrund von Lieferengpässen das notwendige Material noch fehlt, werden analog zum öffentlichen Verkehr Hygienemasken eingesetzt.

Es ist mir ein persönliches Anliegen, dass neben der Umsetzung des Bildungsauftrags der Gesundheitsschutz aller Schulbeteiligten gross geschrieben wird – nicht zuletzt auch im Interesse der gesamten Bevölkerung. Bis zu den Herbstferien wird der Kanton Basel-Landschaft deshalb allen Schülerinnen, Schülern und Lernenden kostenlos Hygienemasken zur Verwendung im Unterricht zur Verfügung stellen. Die Schulleitungen werden Sie über die konkrete Umsetzung des Schutz- und Organisationskonzepts detailliert informieren. Je nach Schulanlage, Infrastruktur und Schülerzahl kann diese variieren.



Seien Sie versichert, dass wir bestens auf mögliche Änderungen des Pandemieverlaufs vorbereitet sind und entsprechend reagieren können. Hierfür stehen wir in engem Kontakt mit dem Amt für Gesundheit und den Schulleitungen.

Unsere Prämisse ist es, zum Wohle unserer Schülerinnen, Schüler und Lernenden so lange wie möglich am Präsenzunterricht vor Ort - unter Einhaltung des Schutz- und Organisationskonzepts - festzuhalten. Hierzu müssen Sie alle Ihren Beitrag leisten, wofür ich mich bereits jetzt herzlich bedanke. Falls Sie über den Sommer im Ausland waren, bitte ich Sie im Übrigen, den beigelegten Flyer zur Quarantänepflicht zu beachten.

Ich wünsche Ihnen einen guten Start ins neue Schuljahr und bleiben Sie gesund!

Freundliche Grüsse

Monica Gschwind
Regierungsrätin

Beilage:

- Schutz- und Organisationskonzept Mittelschulen und berufsbildende Schulen «Neue Normalität» Schuljahr 2020/21
- Flyer zur Quarantänepflicht

Bildungs-, Kultur- und Sportdirektion, Munzachstr. 25c, 4410 Liestal

An die Erziehungsberechtigten, Schülerinnen und Schüler der Volksschulen BL

Liestal, 4. August 2020

Wie starten wir das Schuljahr 2020/21?

Sehr geehrte Erziehungsberechtigte
Liebe Schülerinnen und Schüler

Ich hoffe, Sie und Ihre Familie sind über den Sommer gesund geblieben, konnten eine gemeinsame Auszeit geniessen und Energie für das kommende Schuljahr tanken.

Auch das Schuljahr 20/21 steht noch immer im Zeichen von Corona: die Einhaltung der Verhaltens- und Hygienemassnahmen des Bundesamts für Gesundheit (BAG) ist weiterhin notwendig, um die Ausbreitung des Virus zu minimieren.

Behalten Sie Ihr Kind unbedingt zuhause, wenn es Krankheitssymptome aufweist.

Der Unterricht an den Volksschulen wird ab dem 10. August wie vor den Sommerferien weitergeführt: mit Präsenzunterricht, in Vollklassen und unter Einhaltung der Schutzmassnahmen. Das Schutzkonzept für die Baselbieter Volksschulen wurde in Abstimmung mit dem kantonsärztlichen Dienst angepasst und ist unter folgendem Link abrufbar: <https://www.basel.land.ch/politik-und-behorden/direktionen/volkswirtschafts-und-gesundheitsdirektion/amt-für-gesundheit/medizinische-dienste/kantonsärztlicher-dienst/aktuellesinfos-für-schulen-betreuunsinstitutionen>

Falls Sie in den Sommerferien im Ausland waren, könnten Sie von den Quarantänebestimmungen des Bundes betroffen sein. Beachten Sie dazu bitte den beigelegten Flyer.

Für Fragen zum Schulbetrieb steht Ihnen wie immer Ihre Klassenlehrperson bzw. die Schulleitung zur Verfügung.

Ich bin überzeugt, dass trotz der Corona-bedingten Einschränkungen das Schuljahr 20/21 für Ihr Kind lehr- und erfolgreich sein wird. Ich danke Ihnen bereits jetzt für Ihre Mithilfe und Ihren wichtigen Beitrag dazu, diese weiterhin herausfordernde Situation als Gemeinschaft zu bewältigen.

Freundliche Grüsse


Beat Lüthy

Merkblatt: Instrumental- und Gesangsunterricht sowie Singen im Klassenverband und im Chor

Ergänzung zum Kapitel 5.3 des Schutz- und Organisationskonzepts Mittelschulen und Berufsschulen «Neue Normalität» Schuljahr 2020/21

Instrumental- und Gesangunterricht

Der Instrumentalunterricht kann wieder vor Ort stattfinden. Es soll allerdings ein Mindestabstand von 2 Metern sowie die Hygienemassnahmen eingehalten werden.

- Der Instrumentalunterricht auf Blasinstrumenten und der Gesangsunterricht kann mit denselben Abstandsregeln wie der übrige Instrumentalunterricht durchgeführt werden.
- Auf ein gemeinsames Benutzen von Instrumenten durch Schülerinnen und Schüler soll wo möglich verzichtet werden. Ist ein gemeinsames Benutzen unabdingbar (z.B. Klavierunterricht), soll das Instrument nach jeder Unterrichtseinheit gereinigt werden. Ein Reinigungsmittel auf Seifenbasis ist ausreichend.
- Die Benutzung des gleichen Instrumentes durch Lehrpersonen und Schülerinnen und Schüler ist nicht empfohlen.
- Zwischen jeder Unterrichtseinheit muss 5 Minuten gelüftet werden.

Klassensingen

- Auch beim Singen im Klassenverband gilt die Abstandsregelung des Instrument- und Gesangsunterrichts. Wenn der 2-Meter-Abstand nicht eingehalten werden kann, schützen sich die Sängenden bei 1.5-Meter-Abstand und möglichst versetzter Sitzordnung zusätzlich mit einem Gesichtsvisier.
- Jedes Gymnasium erhält für seine Chöre Gesichtsvisiere, die auch beim Klassensingen verwendet werden können.
- Jede/r Schüler/in reinigt das Visier VOR und NACH dem eigenen Gebrauch. Es steht ein seifenbasiertes Reinigungsmittel (alkoholhaltige Desinfektionsmittel greifen das Plexiglas an) und genügend Lappen zur Verfügung.
- Nach Möglichkeit soll das Visier nicht bereits in der Folgelektion von der nächsten Klasse gebraucht werden, sondern erst in der übernächsten.
- Wenn der Lehrperson eine Doppellection zur Verfügung steht, soll wenn immer Möglichkeit das Klassensingen zeitlich begrenzt geplant werden: Anstelle von einer ganzen Lektion theoriebasiertem Unterricht und einer ganzen Lektion singendem Unterricht soll das Klassensingen in zwei oder drei Einheiten über die Doppellection verteilt erfolgen. Dabei sollen auch Absprachen zwischen den Lehrpersonen stattfinden.

Chorunterricht

- Während des Singens müssen Sängerinnen und Sänger einen erweiterten Mindestabstand von 2 Metern zu anderen Personen einhalten.
- Sängerinnen und Sänger stellen sich nach Möglichkeit versetzt auf, um Gefahren durch Tröpfcheninfektion und Aerosolausstoss zu minimieren.
- Es ist darauf zu achten, dass alle Teilnehmerinnen und Teilnehmer möglichst in dieselbe Richtung singen.
- Jede/r Sänger/in bleibt die ganze Probe auf dem zugewiesenen Platz. Es ist auf eine Durchmischung der Chorgruppen (z.B. bei Registerproben) oder einen Wechsel der Aufstellung innerhalb einer Probe zu verzichten.

- Zur Gewährleistung eines regelmässigen Luftaustausches ist die Lüftungsfrequenz abhängig von der Raumgrösse und Nutzung zu berücksichtigen (Grundsatz: 5 Minuten Lüftung nach jeweils 15 Minuten Probe). Die Möglichkeit, bei offenen Fenstern oder im Freien zu Singen (z.B. bei schönem Wetter), soll geprüft werden.
- Die Probendauer ist zu begrenzen (90 Minuten)
- Die Chorleitung gestaltet das Einsingen und die Probegestaltung gemäss den Rahmenbedingungen unter COVID-19 und achtet auf die Empfehlungen des Chorverbands.
- Bei grossen Chören ist ein zeitlich versetztes Eintreffen vor den Proben empfohlen.
- Es dürfen nur so viele Personen in Probenräumen anwesend sein, dass der Mindestabstand eingehalten werden kann (mindestens 4m² pro Person).

Je nach Chorgrösse und Raumangebot einer Schule kann die Chorleitung einzelne Proben nur mit Teilen des Chores durchführen. In diesem Fall soll dem Schulchor ermöglicht werden, in regelmässigen Abständen (z.B. einmal im Monat, gegen Ende eines Projekts aber häufiger) den Gesamtchor zu einer «Tuttiprobe» zu vereinen. Wenn an der Schule dafür keine Möglichkeit besteht, sollen externe Räume (Mehrzweckhalle, Kirchenraum) in der Nähe der Schule zugemietet werden können.

Stand 04.08.2020

Merkblatt: Sport- und Schwimmunterricht

Ergänzung zum Kapitel 5.2 des Schutz- und Organisationskonzepts Mittelschulen und Berufsfachschulen «Neue Normalität» Schuljahr 2020/21

Grundsätzliches

Es soll auf Sportaktivitäten mit engem Körperkontakt verzichtet werden. Swiss Olympic definiert die länger dauernde (> 15 Minuten) oder die wiederholte Unterschreitung einer Distanz von 1.5 Metern ohne Schutzmassnahmen als engen Kontakt.

- Damit die Trainingsgruppen möglichst beständig sind und die Durchmischung der Klassen vermieden werden kann, wird empfohlen den Sportunterricht koeduziert in den Regelklasse durchzuführen.
- Lehrpersonen sollen Inhalte wählen, die einen Sportunterricht im Freien zulassen.
- Klassen, die aufgrund infizierter Schülerinnen oder Schüler bzw. Lernenden in Quarantäne gesetzt werden müssen, erhalten in dieser Zeit Bewegungsaufträge.

Hygienemassnahmen

Nebst den Massnahmen im Schutz- und Organisationskonzept Sek II müssen im Bereich Sportunterricht insbesondere folgende Hygienemassnahmen zwingend eingehalten werden:

a) Schülerschaft und Lehrkräfte

- Hände vor und nach dem Sport gründlich waschen
- Kein Händeschütteln, kein Abklatschen
- Kein Körperkontakt (Checks, Tacklings, Fouls usw.) in Spielsituationen
- Die Sporthallen werden während den Sportlektionen soweit aufgrund der baulichen und witterungsbedingten Gegebenheiten möglich dauernd belüftet.

b) Reinigungspersonal

- Sporthallen, Umkleideräume und Duschen werden täglich gereinigt.
- Die Nasszonen werden zweimal täglich gereinigt.

Diese Hygienemassnahmen werden im Sporthallentrakt für alle gut sichtbar platziert.

Infrastruktur

a) Garderoben und Flurbereiche

- In den Garderoben gibt es keine Beschränkung der Personenanzahl, dafür gilt die Maskenpflicht.
- Den Damen bzw. Herren jeder Klasse werden jeweils eine Garderobe zugeteilt (Garderoben werden beschriftet).
- Es darf nur jede zweite Dusche benutzt werden. Wartende Schülerinnen und Schüler sowie Lernende achten auf den Mindestabstand von 1.5 Metern beim Anstehen. In den Duschen besteht keine Maskenpflicht.
- Die Person, die als letztes die Garderobe verlässt, lässt die Garderobentür offen.
- Beim Sportunterricht in Randstunden wird den Lernenden, Schülerinnen und Schülern empfohlen, bereits umgezogen zum Unterricht zu erscheinen bzw. sich nach dem Unterricht zuhause zu duschen und umzuziehen.
- Um eine hohe Personendichte beim Wechsel zwischen den Lektionen zu vermeiden, werden Lektionen, auf welche unmittelbar eine weitere folgt, bei Bedarf vorzeitig beendet.

b) Kraftraum/Gymnastikraum (falls vorhanden)

Im Kraftraum muss der Mindestabstand eingehalten werden können. Die Fachschaft Sport ergreift die hierfür notwendigen Massnahmen. Schülerinnen, Schüler und Lernende, welche zum gegebenen Zeitpunkt Unterricht hätten, sich aber in der Activdispens befinden, haben bei der Benutzung des Kraftraums/Gymnastikraum Vorrang.

Des Weiteren sind folgende Schutzmassnahmen einzuhalten:

- Sitz- und Liegeflächen werden stets komplett mit einem sauberen Handtuch bedeckt. Dieses ist von zu Hause mitzubringen.
- Alle Geräteoberflächen werden nach jedem Gebrauch durch den Benutzer oder die Benutzerin desinfiziert.
- Der Raum wird vor, während und nach dem Training gelüftet, soweit dies aufgrund der baulichen und witterungsbedingten Gegebenheiten möglich ist.

Diese Massnahmen werden im Sporthallentrakt für alle gut sichtbar platziert.

Unterrichtsinhalte

Aufgrund der Schutzbefehle gelten für die Bereiche Spiel, Gestaltung sowie Leistung/Fitness folgende Einschränkungen respektive Möglichkeiten:

Spiel: Um das Übertragungsrisiko zu mindern, sollen vor allem Kollektivspiele ohne Körperkontakt (Volleyball, Ultimate, Tchoukball, Baseball etc.), kleine Spiele sowie Rückschlagspiele ausgeübt oder Technikübungen durchgeführt werden. Bei «Kontaktsportarten» sind Formen zu suchen, die ohne Körperkontakt durchgeführt werden können (siehe Hygienemassnahmen).

Gestaltung: Um Übertragungsrisiken zu vermeiden, sollen Inhalte wie beispielsweise Paartanz, Partnerakrobatik, Kampfspiele und weitere Sportarten mit intensivem Körperkontakt über längere Zeit (> 15 Minuten) vermieden werden.

Möglich sind hingegen Inhalte wie Tanz (mit Einhaltung der Abstandsregeln), Koordinationsformen wie Jonglieren etc., Geräteturnen/Parkour. Aktives Eingreifen und Hilfestellungen nur, wenn zwingend notwendig, anwenden.

Leistung/Fitness: In diesem Bereich kann mit den geringsten Einschränkungen und mittels geeigneter Organisationsformen sogar mit grossem Abstand zwischen den einzelnen Lernenden, Schülerinnen und Schüler gearbeitet werden.

Den Einschränkungen stehen neben den erwähnten Möglichkeiten auch interessante Chancen und Alternativen gegenüber. So etwa für besondere Unterrichtsschwerpunkte aus der «reflektierten Praxis», wie beispielsweise

- Bewegte Schule und dynamisches Sitzen
- Bewegungsaktiver Lebensstil als Ziel des gymnasialen Sportunterrichts
- Trainings- und Bewegungslehre (z.B. Ausdauer, Sensomotorik, ...)
- vertieftes Taktikverständnis in den Spielen
- Körperbilder / gesundes Körpergewicht
- Kenntnisse in Fitness und Ernährungslehre
- etc.

Kantonales Schutz- und Organisationskonzept

Mittelschulen und berufsbildende Schulen «Neue Normalität»

Schuljahr 2020/21

Stand, 04.08.2020

Inhaltsverzeichnis

1.	Ausgangslage und Auftragsklärung	2
1.1.	Einleitung	2
1.2.	Grundannahmen	2
1.3.	Szenario «Neue Normalität»	2
1.4.	Zielvorgaben	2
2.	Kompetenzen und Zuständigkeiten.....	3
2.1.	Kanton	3
2.2.	Schulleitung	3
2.3.	Lehrpersonen	3
2.4.	Kontaktperson	3
2.5.	Monitoring	4
2.6.	Kantonale Aufsicht Umsetzung Schutzkonzept	4
3.	Umgang mit COVID-19-Erkrankungen im Schulsetting	4
3.1.	Allgemeine Bestimmungen	4
3.1.1.	<i>COVID-19 erkrankte Mitarbeitende, Schülerinnen, Schüler und Lernende</i>	4
3.1.2.	<i>Erkrankte Familienangehörige</i>	5
3.1.3.	<i>Meldung von positiv getesteten Fällen</i>	5
3.1.4.	<i>Quarantäne nach Auslandsaufenthalt</i>	5
3.2.	Arbeitsrechtliche Bestimmungen	5
3.2.1.	<i>Schutz am Arbeitsplatz</i>	5
3.2.2.	<i>Lohnfortzahlung bei Quarantäne</i>	5
4.	Schutz- und Hygienemassnahmen	6
4.1.	Priorisierung der Massnahmen	6
4.2.	Konkrete Umsetzung	6
4.3.	Schutzmaterialbestellung	7
5.	Unterrichtsorganisation und -planung.....	7
5.1.	Szenarien Schuljahr 2020/21	7
5.2.	Sport- und Schwimmunterricht	8
5.3.	Instrumental- und Gesangsunterricht sowie Singen im Klassenverband und im Chor	8
5.4.	Anlässe	8
5.5.	Lager und Reisen	8
5.6.	Verweigerung des Unterrichtsbesuchs	8
6.	Weitere Themen	9
6.1.	Verpflegung, Kantinen und Menschen	9
6.2.	Externe Personen	9
6.3.	Zusatzdokumente/Quellen	9

1. Ausgangslage und Auftragsklärung

1.1. Einleitung

Grundlage für das vorliegende Schutzkonzept bildet die COVID-19-Verordnung besondere Lage des Bundesrates vom 19. Juni 2020 (Stand am 6. Juli) und die dazugehörigen Erläuterungen. Falls nicht anders festgehalten, liegt die Zuständigkeit gemäss Artikel 2 der Verordnung bei den Kantonen. Generell gelten die Empfehlungen des Bundesamtes für Gesundheit (BAG) sowie die Weisungen und Anordnungen der kantonalen Behörden.

Nachfolgendes Konzept beinhaltet Massnahmen und kantonale Eckwerte, die es im Schuljahr 2020/21 für den Unterricht der Mittelschulen und berufsbildenden Schulen Basel-Landschaft umzusetzen respektive zu berücksichtigen gilt.

1.2. Grundannahmen

Bei den Bildungsteilnehmenden der Sekundarstufe II sowie der Tertiärstufe und der Weiterbildung handelt es sich um Jugendliche ab ungefähr 16 Jahren und um Erwachsene aller Altersgruppen.

Jugendliche dieses Alters haben gemäss aktuellem Stand des Wissens ein mit erwachsenen Personen vergleichbares Risiko für eine COVID-19-Erkrankung und für eine Übertragung auf andere Personen.

Bei Jugendlichen und jungen Erwachsenen ist anzunehmen, dass sie im Vergleich zu Kindern und älteren Erwachsenen über ein intensiveres Mobilitäts- sowie soziales Kontaktverhalten verfügen, was zu mehr Interaktionen und einem erhöhten Ansteckungsrisiko führen kann. Allgemein wird davon ausgegangen, dass bei einer Unterschreitung des Mindestabstandes von 1.5 Metern ein erhöhtes Ansteckungsrisiko besteht.

Insbesondere Jugendliche und junge Erwachsene schätzen sich selbst möglicherweise als wenig gefährdet ein und sind sich ihrer Rolle in der Übertragungskette weniger bewusst. Eine zielgruppenspezifische und längerfristig angelegte Kommunikationsstrategie kann das Problembewusstsein dieser Personengruppe erhöhen.

1.3. Szenario «Neue Normalität»

In der «Neuen Normalität» wird davon ausgegangen, dass COVID-19 längerfristig zum (Schul-)Alltag gehört. Geeignete Schutzmassnahmen sollen dafür sorgen, dass ab Schuljahresbeginn 2020/21 an den Mittel- und Berufsfachschulen mit Vollpräsenz vor Ort unterrichtet werden kann.

Für das Schuljahr 2020/21 wurden zwei weitere Szenarien erarbeitet. Das vorliegende Konzept ist aber auf das Szenario «Neue Normalität» ausgerichtet. Die anderen beiden Szenarien sind unter Kapitel 5.1 kurz umrissen. Ein reibungsloser Wechsel der Szenarien innerhalb kürzester Zeit muss möglich sein.

1.4. Zielvorgaben

Die Bildungs-, Kultur- und Sportdirektion hat für die «Neue Normalität» des Schuljahrs 2020/21 folgende Zielvorgaben definiert:

- a) Oberste Priorität hat die Prävention bzw. der direkte Schutz der Schülerinnen und Schüler bzw. Lernenden sowie der Mitarbeitenden.
- b) Das Schuljahr 2020/21 gilt als reguläres Schuljahr. Lehrplan, Vorgaben zu Lehrmitteln, Lernförderung, Beurteilung sowie zu Promotions- und Übertrittsverfahren werden gemäss den geltenden Rechtsgrundlagen umgesetzt.
- c) Im Schuljahr 2020/21 findet voller Präsenzunterricht vor Ort statt. Wenn immer möglich soll die 1.5-Meter-Abstandsregel eingehalten werden. Um dieses Ziel zu erreichen, werden geeignete Schutzmassnahmen durch die Ersetzung von bestehendem Mobiliar oder durch

den Einsatz von Trennwänden ergriffen. Reichen diese Möglichkeiten nicht aus, sind Hygienemasken und allenfalls zusätzliche Gesichtsvisiere einzusetzen. Gesichtsvisiere allein bieten nicht genügend Schutz.

- d) Alle Lehrpersonen, Schülerinnen, Schüler und Lernende werden gezielt auf Alternativen zum Präsenzunterricht vorbereitet (Fernunterricht).
 - e) Es wird ein wöchentliches Monitoring installiert, um in Absprache mit den Verantwortlichen der Volkswirtschafts- und Gesundheitsdirektion und der Direktionsleitung sicherzustellen, dass – falls nötig – lokal verschärzte Massnahmen eingeleitet werden können.
 - f) Veranstaltungen (Elternabende, Theater, SchiWe, Anlässe mit Lehrbetrieben, Veranstaltungen etc.) sind unter Einhaltung der vorgegebenen Schutzmassnahmen möglich.
-

2. Kompetenzen und Zuständigkeiten

2.1. Kanton

Der Kanton entscheidet in Absprache mit den Verantwortlichen der Volkswirtschafts- und Gesundheitsdirektion und der Direktionsleitung, welches Szenario zur Anwendung kommt, oder ob ggf. ein Wechsel von der «Neuen Normalität» zum Szenario «Lockierung/Verschärfung» bzw. «Pandemie» angeordnet wird.

Es fällt in die Zuständigkeit des Kantonsarztes, Klassen und auch ganze Schulen zu schliessen – je nach Grösse des Ausbruchs vor Ort in einem Schulhaus. Auch kann der Kantonsarzt Isolation und/oder Quarantänen verordnen.

2.2. Schulleitung

Die Schulleitung ist für die standortbezogene Umsetzung des Konzepts zuständig. Sie entscheidet darüber, welche Schutzmassnahmen zum Einsatz kommen, wenn die 1.5-Meter-Abstandsregel nicht eingehalten werden kann (z.B. Ersetzen von Mobiliar, zusätzliches Mobiliar, Trennwände, Hygienemasken, zusätzliches Gesichtsvisier). Die Schulleitung entscheidet über die Durchführung von Veranstaltungen. Bei einer Verschärfung der Situation wird der Wechsel von der «Neuen Normalität» zum Szenario «Lockierung/Verschärfung» oder «Pandemie» von der Schulleitung organisiert.

2.3. Lehrpersonen

Die Lehrpersonen sind verantwortlich, dass im Unterricht die Vorgaben des Schutzkonzepts umgesetzt werden. Insbesondere gilt es, die Schülerinnen und Schüler regelmässig für die Verhaltens- und Hygienevorschriften zu sensibilisieren und auf Fehlverhalten hinzuweisen. Letzteres gilt für das gesamte Schulareal.

2.4. Kontaktperson

Gemäss Art. 4 Abs. 4 VO COVID-19 muss für die Umsetzung des Konzepts und für den Kontakt mit den zuständigen Behörden je eine verantwortliche Person bezeichnet werden.

Kanton:

- VGD: Amt für Gesundheit, Irène Renz
- BKSD: Dienststelle BMH, Dr. Doris Fellenstein Wirth

Schulen:

- Schulleitung der jeweiligen Schule
-

2.5. Monitoring

Damit der Kanton in der Lage ist, bei einem Anstieg der Infektionszahlen rechtzeitig zu reagieren, benötigen die kantonalen Behörden von allen Schulen eine vollständige Rückmeldung zum aktuellen Stand. Die Datenerhebung erfolgt wöchentlich über CoReport. Die Schulen werden direkt angeschrieben.

2.6. Kantonale Aufsicht Umsetzung Schutzkonzept

Der Bund hat die Kantone mit der Überwachung der Schutzkonzepte beauftragt. Dieser Auftrag wird im Kanton Basel-Landschaft folgendermassen erfüllt:

- Die BKSD nimmt mit allen Schulleitungen Kontakt auf.
 - Die BKSD kann Stichproben bei einzelnen Schulen durchführen.
 - Die Schulleitung muss auf Verlangen vorlegen können, wie sie die verschiedenen Anspruchsgruppen informiert hat:
 - Lehrpersonen
 - Schülerinnen, Schüler, Lernende und Erziehungsberechtigte
 - nichtunterrichtendes Personal
 - Schulrat
 - Dienststelle
 - Die Schulleitung muss auf Verlangen vorlegen können, wie sie die Schutzmassnahmen umsetzt.
 - Die BKSD nimmt bei Beschwerden mit der zuständigen Schule Kontakt auf und weist auf den Dienstweg hin.
 - Die Medienarbeit im Zusammenhang mit Vorfällen rund um COVID-19 wird ausschliesslich durch den Kanton (BKSD/VGD) koordiniert.
-

3. Umgang mit COVID-19-Erkrankungen im Schulsetting

3.1. Allgemeine Bestimmungen

3.1.1. COVID-19 erkrankte Mitarbeitende, Schülerinnen, Schüler und Lernende

Gemäss BAG sind die häufigsten Symptome für eine COVID-19-Erkrankung:

- Symptome einer akuten Atemwegserkrankung (Halsschmerzen, Husten (meist trocken), Kurzatmigkeit, Brustschmerzen)
- Fieber ohne geklärte Ursache
- Plötzlicher Verlust des Geruchs- und/oder Geschmackssinns

Ebenfalls möglich sind:

- Kopfschmerzen
- Allgemeine Schwäche, Unwohlsein
- Muskelschmerzen
- Schnupfen
- Magen-Darm-Symptome (Übelkeit, Erbrechen, Durchfall, Bauchschmerzen)
- Hautausschläge

Die Auflistung gibt den Stand vom 30.07.2020 wieder. Bei Krankheitssymptomen ist daher ein Abgleich mit der [aktuellen Liste](#) angezeigt.

Die Symptome können unterschiedlich stark auftreten. Mitarbeitende, Schülerinnen und Schüler sowie Lernende bleiben bei Anzeichen auf eine Covid-19-Erkrankung zuhause und nehmen zur Klärung des weiteren (medizinischen) Vorgehens so rasch als möglich mit ihrem Arzt/ihrer Ärztin telefonischen Kontakt auf oder machen den [Coronavirus-Check](#). Bei beunruhigenden Symptomen sollte immer der Arzt/die Ärztin konsultiert werden.

Den sich daraus ergebenden Handlungsanweisungen (ggf. Test) ist Folge zu leisten und die Schule darüber zu informieren. Bei ausstehendem Testresultat sind die [Anweisungen des BAG](#) zu beachten.

Informationen zur Abklärungs- und Teststation BL s.u. www.coronatest-bl.ch.

3.1.2. Erkrankte Familienangehörige

Wenn eine im gleichen Haushalt lebende Person auf COVID-19 getestet wurde, das Resultat aber noch ausstehend ist, können die übrigen Familienangehörigen weiterhin zur Schule, solange sie keine Symptome aufweisen. Bei einem bestätigten Corona-Fall in der Familie (im gleichen Haushalt lebend) bleiben die Mitarbeitenden bzw. die Schülerinnen, Schüler und Lernenden in Quarantäne. Entwickeln sich in dieser Zeit keine Symptome, kann nach 10 Tagen die Arbeit wieder aufgenommen bzw. die Schule wieder besucht werden. Sowohl die Verfügung einer Quarantäne wie auch die Entlassung aus einer Quarantäne werden vom kantonsärztlichen Dienst beschlossen.

3.1.3. Meldung von positiv getesteten Fällen

Treten positiv getestete Fälle an einer Schule auf, meldet dies die Schulleitung umgehend dem kantonsärztlichen Dienst und der Dienststelle BMH. Zusammen mit der Schulleitung wird anschliessend geprüft, welche Massnahmen notwendig sind (z.B. Information der Erziehungsberechtigten/Lehrbetriebe, allfällige Quarantänemassnahmen, Verbesserung der Hygienemassnahmen).

3.1.4. Quarantäne nach Auslandsaufenthalt

Gemäss BAG muss sich seit dem 6. Juli 2020 für zehn Tage in Quarantäne begeben, wer aus gewissen Gebieten in die Schweiz einreist. Das BAG führt eine [entsprechende Liste](#), die regelmässig angepasst wird. Die betroffenen Personen müssen sich nach der Einreise bei den kantonalen Behörden melden und die Schule über die verhängte Quarantäne in Kenntnis setzen.

3.2. Arbeitsrechtliche Bestimmungen

3.2.1. Schutz am Arbeitsplatz

Aufgrund der aktuellen epidemiologischen Situation ist ein besonderer Schutz der meisten Personen mit definierten Grunderkrankungen am Arbeitsplatz über die allgemeinen Hygieneregeln, Massnahmen zum Schutz vor einer Ansteckung und Massnahmen zur Verhinderung der Weiterverbreitung hinaus nicht mehr notwendig. Es gilt die Fürsorgepflicht des Arbeitgebers.

Die BAG-Hygiene- und Abstandsempfehlungen müssen vor Ort eingehalten werden können. Ist dies nicht möglich, werden Massnahmen gemäss STOP-Prinzip (Substitution, technische Massnahmen, organisatorische Massnahmen, persönliche Schutzausrüstung) umgesetzt. Hier ist das Tragen von Masken bis hin zu Homeoffice denkbar.

Vulnerable Personen können ein ärztliches Attest vorweisen, dass der Schutz am Arbeitsplatz nicht ausreicht. In diesem Fall ist die Arbeitsleistung normalerweise im Homeoffice/im Fernunterricht zu erbringen.

3.2.2. Lohnfortzahlung bei Quarantäne

Müssen sich Mitarbeitende auf Anordnung eines Arztes oder einer Behörde in Quarantäne begeben, haben diese Anspruch auf Lohnfortzahlung. In diesen Fällen ist mit dem Arbeitgeber zu prüfen, ob Homeoffice möglich ist. Zu beachten ist, dass die Mitarbeitenden verpflichtet sind, den Arbeitgeber zu informieren, wenn alle ihnen zugewiesenen Aufgaben erledigt wurden. Fallen keine weiteren Aufgaben im Zusammenhang mit der angestammten Funktion an, sind die Mitarbeitenden verpflichtet, auch andere zumutbare Arbeit entgegenzunehmen.

Wenn jemand willentlich in ein Gebiet reist, das eine anschliessenden Quarantäne nach sich zieht, gilt der Lohnanspruch nicht. Wird ein Gebiet erst während des Aufenthalts auf die Liste aufgenommen, gilt die Lohnfortzahlung.

4. Schutz- und Hygienemassnahmen

4.1. Priorisierung der Massnahmen

Gemäss Artikel 4 Absatz 2 der Covid-19-Verordnung besondere Lage ist die Unterschreitung des Mindestabstandes zulässig, wenn anderweitige Schutzmassnahmen zum Einsatz kommen. Können weder Abstand noch Massnahmen eingehalten respektive umgesetzt werden, müssen Kontaktdaten erhoben werden.

Auf den Präsenzunterricht im Kanton Basel-Landschaft im Schuljahr 2020/21 angewendet, bedeutet dies:

1. Die Gewährleistung des Mindestabstandes von 1,5 Metern erfolgt durch räumliche Anpassungen (Mobiliananpassung). Kann der Abstand nicht eingehalten werden, dann
2. kommen Schutzmassnahmen zum Einsatz (Trennwände, Hygienemasken und allenfalls zusätzliche Gesichtsvisiere).

Ist dies nicht möglich, werden Kontaktdaten zwecks Contact Tracing erhoben und falls notwendig an die zuständige Stelle weitergeleitet. Die Betroffenen müssen vorgängig darüber informiert werden.

4.2. Konkrete Umsetzung

Die empfohlenen Massnahmen sind für Jugendliche und Erwachsene an den Mittel- und Berufsfachschulen identisch. Die Verhaltens- und Hygieneregeln des BAG sollen zwischen allen Schulbeteiligten eingehalten werden.

Insbesondere bei der Zielgruppe der Jugendlichen gilt es, über wiederholte Vermittlung der gelgenden Regeln das Bewusstsein für diese aufrechtzuerhalten. Mit Hilfe unterstützender struktureller Rahmenbedingungen kann ein gutes Verhalten gefördert werden (Plakate, Markierungen am Boden, Abstände zwischen den Stühlen oder ausdrückliche Markierung der freizulassenden Sitze usw.).

- a) Alle Personen, die in einem Schulhaus verkehren, müssen die BAG Verhaltens- und Hygiene-regeln sowie weitere, standortbezogene Vorgaben einhalten und über deren korrekte Einhaltung bzw. Umsetzung informiert werden.
- b) Das Mobiliar je Raum wird so positioniert, dass möglichst viele Schülerinnen und Schüler bzw. Lernende unter Einhaltung der 1.5-Meter-Abstandsregel unterrichtet werden können. Ist das nicht möglich, kommen weitere Schutzmassnahmen wie das Ersetzen von Mobilier, zusätzliches Mobilier, Trennwände zum Einsatz. Reichen auch diese Möglichkeiten nicht aus, sind Hygienemasken und allenfalls zusätzliche Gesichtsvisiere einzusetzen. Gesichtsvisiere allein bieten nicht genügend Schutz.
- c) Die Schulleitungen bezeichnen für jeden Raum die jeweils geltenden Massnahmen: Abstand von 1.5 Meter plus Anzahl zulässige Personen oder Maskenpflicht, wenn diese Anzahl überschritten wird. Die Möblierung darf von den Schülerinnen und Schülern bzw. Lernenden sowie Lehrpersonen nicht verändert werden.
- d) Die Schule regelt die Einhaltung der BAG-Empfehlungen auch ausserhalb der Unterrichtsräume. Ausserhalb der bezeichneten Räume, in denen keine Maske getragen werden muss, gilt eine Maskenpflicht für das gesamte Schulareal, sofern der Mindestabstand nicht eingehalten werden kann.

- e) Alle Lehrpersonen, Schülerinnen und Schüler bzw. Lernende müssen sich regelmässig die Hände waschen (beim Betreten und Verlassen des Schulhauses, nach dem Toilettengang und vor sowie nach dem Essen). Die Waschbecken müssen mit Seifenspendern und ausreichend Einmalhandtüchern ausgestattet sein.
- f) Vor und nach der Nutzung von öffentlich zugänglichen und von mehreren Personen genutzten Gegenständen und Geräten wie Druckern, Computern, Getränkeautomaten, Kopiergeräten oder ausgeliehenen Büchern etc. sollen die Hände gereinigt werden.
- g) Das Wechseln der Unterrichtsräume ist nach Möglichkeit zu minimieren.
- h) Alle Räumlichkeiten müssen regelmässig und ausgiebig gelüftet werden, Unterrichtsräume nach jeder Schulstunde, soweit aufgrund der baulichen und witterungsbedingten Gegebenheiten möglich.
- i) Schülerinnen und Schüler und Lernende sollen angehalten werden, Essen und Getränke nicht mit anderen zu teilen.
- j) Die tägliche Reinigung sämtlicher Kontaktflächen obliegt dem Reinigungspersonal.
- k) Das Reinigungspersonal ist dafür besorgt, dass Abfalleimer zur Entsorgung von Masken und Taschentüchern in allen Räumlichkeiten zur Verfügung stehen.
- l) Den Schülerinnen und Schülern, Lernenden sowie Lehrpersonen wird empfohlen, die SwissCovid App auf ihren Handys zu installieren.
- m) Für Sport- und Musikunterricht gelten die zusätzlichen Empfehlungen aus Kapitel 5.2 und 5.3.

4.3. Schutzmaterialbestellung

- a) Hygienemasken: Zum Schuljahresstart werden die Standorte flächendeckend mit Hygienemasken für Lehrpersonen, Schülerinnen und Schüler bzw. Lernende ausgerüstet. Es sind primär diese Masken zu verwenden (selbstgenähte Masken werden vom BAG nicht empfohlen). Die Hygienemasken für den Schulbetrieb werden bis zu den Herbstferien kostenlos an alle Lehrpersonen, Schülerinnen und Schüler bzw. Lernende abgegeben.
- b) Tische, Trennwände und Visiere: Die Bestellungen werden über die Hauptabteilungen Mittelschulen und Berufsbildung koordiniert.

5. Unterrichtsorganisation und -planung

5.1. Szenarien Schuljahr 2020/21

Wie einleitend erwähnt, lässt sich die weitere Pandemie-Entwicklung nur schwer prognostizieren. Gemäss jetziger Lage wird das Schuljahr im Szenario «Neue Normalität» gestartet. Je nach Gesundheitszustand der Baselbieter Bevölkerung gelangt ein anderes Szenario zur Anwendung (vgl. Kapitel 2.1):

- Szenario «Pandemie»

Dieses Szenario geht davon aus, dass die COVID-19-Fälle an den Schulen oder allgemein derart ansteigen, dass der Unterricht vor Ort für eine Schule oder gar alle Schulen als nicht zumutbar erachtet wird. Die Beschulung erfolgt dann per Fernunterricht. Ziel ist, dass innerhalb der ersten zwei Schulwochen alle neuen Schülerinnen und Schüler bzw. Lernende sowie Lehrpersonen hierfür gerüstet werden.

- Szenario «Lockierung/Verschärfung»

Hierbei handelt es sich um ein Modell im Fall von Quarantänesituationen von einzelnen Schülerinnen und Schüler bzw. Lernenden oder von ganzen Klassen. Auch kann das Modell angewendet werden, um die Anzahl Personen vor Ort zu reduzieren. D.h. eine Beschulung würde in einem Turnussystem von Fern- und Präsenzunterricht vor Ort stattfinden.

Es gilt eine maximal mögliche Planungssicherheit zu schaffen, damit je nach epidemiologischer Entwicklung im Kanton oder an den Mittel- und Berufsfachschulen sofort reagiert und zwischen den Szenarien punktuell oder flächendeckend hin und her gewechselt werden kann.

5.2. Sport- und Schwimmunterricht

Im Schuljahr 2020/21 soll ein Durchmischen der Sportklassen möglichst gering gehalten werden.

In den Garderoben gilt es die 1.5-Meter-Abstandsregel strikt einzuhalten. Ist dies nicht möglich, müssen Hygienemasken getragen werden. Vor- und nach dem Sportunterricht müssen die Hände gewaschen werden.

Die Dienststelle BMH hat in Rücksprache mit dem Amt für Gesundheit und Fachpersonen weiterführende Empfehlungen erarbeitet und in einem Merkblatt festgehalten.

5.3. Instrumental- und Gesangsunterricht sowie Singen im Klassenverband und im Chor

Der Instrumentalunterricht kann wieder vor Ort stattfinden. Es soll allerdings ein Mindestabstand von 2 Metern sowie die Hygienemassnahmen eingehalten werden. Der singende Unterricht orientiert sich an den Empfehlungen des Schweizerischen Chorverbands für die erwachsenen Chöre.

Die Dienststelle BMH hat in Rücksprache mit dem Amt für Gesundheit und Fachpersonen weiterführende Empfehlungen erarbeitet und in einem Merkblatt festgehalten.

5.4. Anlässe

Die Schulleitung entscheidet über die Durchführung von Anlässen und stellt sicher, dass die Schutzmassnahmen eingehalten werden.

Gemäss Bund sind Anlässe mit bis zu 1000 Personen mit einem Schutzkonzept grundsätzlich durchführbar. Dies gilt entsprechend auch für die Schule (Elternabende, Theateraufführungen, schulinterne Weiterbildung etc.), sofern die Schutzmassnahmen umgesetzt werden können (1.5 Meter Abstand oder Hygienemasken). Können Abstand und Schutzmassnahmen nicht eingehalten werden, müssen die Schulen die Personendaten der Teilnehmenden erheben und Sektoren mit maximal 100 Personen organisieren, die sich nicht durchmischen. Die Schulen müssen die anwesenden Personen über das erhöhte Infektionsrisiko sowie eine mögliche Kontaktaufnahme infolge des Contact Tracings informieren.

Es empfiehlt sich bei grösseren Veranstaltungen vorgängig mit der Dienststelle BMH Rücksprache zu halten.

5.5. Lager und Reisen

Lager und Reisen können grundsätzlich mit einem geeigneten Schutzkonzept und unter Berücksichtigung der Abstandsregelung durchgeführt werden. Insbesondere gilt es folgende Punkte zu regeln: Reise, Hygienekonzept in der Unterkunft, Küche, Essensausgabe, Schlafsaal, geführte Aktivitäten während des Tages und am Abend. Auslandreisen dürfen nur in Rücksprache mit der Dienststelle BMH organisiert werden.

5.6. Verweigerung des Unterrichtsbesuchs

Unabhängig von der Form des Unterrichts gelten die Absenzenreglemente der jeweiligen Schulstandorte sowie alle übrigen rechtlichen Rahmenvorgaben, wie dies vor dem Verbot des Präsenzunterrichts am 16. März 2020 der Fall war.

Wenn die Präsenz durch Schülerinnen und Schüler, Lernende, Erziehungsberechtigte oder Lehrbetriebe verweigert wird, soll die Schulleitung die Betreffenden zu einem klarenden Gespräch einladen. In solchen Fällen ist mit Umsicht vorzugehen und auf vorschnelle Disziplinarverfahren zu

verzichten. Bei Unklarheiten wenden sich die Schulleitungen bzw. Schulräte an die jeweilige Hauptabteilung, um weitere Massnahmen zu besprechen. Es wird empfohlen, auch die fachliche Einschätzung der behandelnden Ärztinnen und Ärzte einzubeziehen.

Vulnerable Schülerinnen und Schüler bzw. Lernende können ein ärztliches Attest vorweisen, dass der Schutz am Arbeitsplatz/Schule nicht ausreicht.

6. Weitere Themen

6.1. Verpflegung, Kantinen und Menschen

Verpflegungsstätten der Bildungseinrichtungen (wie z.B. Menschen, Kantinen oder Cafeterias) müssen sich für die Ausarbeitung ihrer eigenen Schutzkonzepte entweder am Schutzkonzept für Restaurationsbetriebe oder für Betriebskantinen ausrichten.

Auch in Menschen, Kantinen, Cafeterias und dergleichen sind die Abstandsregel sowie die weiteren Schutzmassnahmen einzuhalten (Essensausgabe, Tischbesetzungen, Tischpositionen und -grösse). Externe Gäste werden nicht bewirtet und sollen sich auch nicht in diesen Verpflegungsstätten aufhalten.

Bei der Mahlzeitausgabe sollen zusätzlich zu den oben genannten besonderen Hygienemassnahmen Schutzeinrichtungen für das auszugebende Essen und das bedienende Personal installiert werden, z.B. Plexiglasscheiben.

6.2. Externe Personen

Die Hauswarte müssen Lieferanten, Handwerker und weitere externe Personen auf die vor Ort geltenden Schutz- und Organisationsmassnahmen hinweisen.

Die Schuladministration muss externen Personen wie z.B. Expertinnen und Experten oder Referentinnen und Referenten auf die vor Ort geltenden Schutz- und Organisationsmassnahmen hinweisen.

6.3. Zusatzdokumente/Quellen

- Verordnung über Massnahmen in der besonderen Lage zur Bekämpfung der Covid-19-Epidemie (Covid-19-Verordnung besondere Lage) vom 19. Juni 2020 (Stand am 6. Juli)
- Flyer «So schützen wir uns» - BAG
- Flyer «Quarantänepflicht» - BKSD
- Merkblatt für Sport- und Schwimmunterricht
- Merkblatt für Instrument- und Gesangsunterricht sowie Singen im Klassenverband und Chor



Rund 26'000 Schülerinnen und Schüler starten ins neue Schuljahr

- 10.08.2020 (10:01)
- Medienmitteilung
- Erziehungsdepartement

Nach sechs Wochen Sommerferien beginnen heute die Basler Schulen mit dem Unterricht. Ein Unterricht, der vor allem in den Mittel- und Berufsfachschulen von Corona-Massnahmen begleitet wird. So mussten über 400 (!) Klassenzimmer neu konzipiert werden, damit der Sicherheitsabstand einzuhalten ist. Der Unterricht an den Volksschulen kann in (fast) normalem Rahmen erfolgen.

	Neueintritte 2020	Neueintritte 2019	Total 2020	Total 2019	Total 2018	Total 2017
Kindergarten	1'640	1'650	3'380	3'200	3'120	3'110
Primarschule	1'530	1'600	9'350	9'270	9'120	8'930
Sekundarschule	1'510	1'430	4'300	4'170	4'090	4'080
Gymnasium	710	730	2'420	2'340	2'330	2'150
FMS	280	270	920	800	710	660
WMS/IMS	100	130	370	410	450	450
ZBA	430	420	470	500	610	720
AGS	880	nicht erhoben	2'350	2'480	2'440	2'580
BFS	730	nicht erhoben	1'790	1'890	1'870	1'900
SKG	200	nicht erhoben	390	390	420	430
Basel-Stadt	7'990		25'740	25'430	25'160	25'030

(gerundete Werte, da provisorische Zahlen)

Natürlich gibt es auch an den Volksschulen Schutzmassnahmen: So ist das regelmässige Händewaschen wichtig, die Lehrpersonen sensibilisieren ihre Schülerinnen und Schüler auf kreative Art und Weise. Und es gilt, den Sicherheitsabstand zwischen den Lehrpersonen und den Kindern zu beachten. Ansonsten stand heute aber vor allem der allererste Schultag für rund 1'500 Primarschülerinnen und -schüler im Zentrum. Zum Teil etwas nervös, zum Teil freudig aufgeregt, verfolgten die Kinder zusammen mit ihren Eltern die Eröffnungszeremonien an den einzelnen Schulstandorten. Bei den Eröffnungsfeiern kamen Masken für die Eltern zum Einsatz.

Bei den Mittel- und Berufsfachschulen ging der Schulstart naturgemäss etwas abgeklärter über die Bühne. Viele der Jugendlichen dürften jedoch gestaunt haben, als sie das Schulzimmer betrat: Über die Sommerferien wurden die Zimmer nämlich wegen den geltenden Corona-Massnahmen umgestaltet. Nicht verankertes Mobiliar wurde abtransportiert, damit möglichst viel Platz für die Schülerinnen und Schüler frei wurde und die Sicherheitsabstände überall eingehalten werden können. Zum Teil stehen bereits Einzelstücke parat, zum Teil werden diese bis zu den Herbstferien angeliefert. In solchen Fällen stehen temporäre Lösungen zur Verfügung.

Ein Blick auf die Schülerstatistik bestätigt den Trend der vergangenen Jahre. Weil die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt weiter wächst, steigen auch die Schülerzahlen. Neu gehen insgesamt rund 26'000 Schülerinnen und Schüler im Kanton zur Schule.

Und zum Schluss betrug im vergangenen Jahr die Anzahl Schülerinnen und Schüler, die nach der Sekundarschule an ein Gymnasium wechseln wollten, noch 37,2 Prozent. Erfreulicherweise ist diese Gymnasialquote weiter gesunken (ein erklärtes Ziel des Erziehungsdepartements) und liegt neu noch bei 34,5 Prozent.

Kontakt

Kanton Basel-Stadt
Erziehungsdepartement

Adresse

Leimenstrasse 1
CH-4001 Basel

Telephone

Telefon +41 (0)61 267 84 00
Telefax

E-Mail

E-Mail ed@bs.ch

URL

Web
www.ed.bs.ch

Rund 26'000 Schülerinnen und Schüler starten ins neue Schuljahr

	Neueintritte 2020	Neueintritte 2019	Total 2020	Total 2019	Total 2018	Total 2017
Kindergarten	1'640	1'650	3'380	3'200	3'120	3'110
Primarschule	1'530	1'600	9'350	9'270	9'120	8'930
Sekundarschule	1'510	1'430	4'300	4'170	4'090	4'080
Gymnasium	710	730	2'420	2'340	2'330	2'150
FMS	280	270	920	800	710	680
WMS/IMS	100	130	370	410	450	450
ZBA	430	420	470	500	610	720
AGS	860	nicht erhoben	2'350	2'460	2'440	2'580
BFS	730	nicht erhoben	1'790	1'890	1'870	1'900
<u>SfG</u>	200	nicht erhoben	390	390	420	430
Basel-Stadt	7'990		25'740	25'430	25'160	25'030

(gerundete Werte, da provisorische Zahlen)



Schulen in Basel – umfassende Schutzmassnahmen, aber keine allgemeine Maskenpflicht

- 05.08.2020 (11:00)
- Medienmitteilung
- Erziehungsdepartement

Der Start ins neue Schuljahr am nächsten Montag steht noch immer im Zeichen des Corona-Virus. An den Volksschulen kann der Unterricht – wie bereits vor den Ferien – mit relativ wenigen Einschränkungen durchgeführt werden. Die Mittel- und Berufsfachschulen stehen vor der Herausforderung, die Distanzregeln einzuhalten. Wo das nicht möglich ist, kann es zum Einsatz von Masken und Plexiglaslösungen kommen.



Aufgrund der international unterschiedlichen Entwicklung der Fallzahlen verzichtet das Erziehungsdepartement des Kantons Basel-Stadt bis Ende Jahr auf allen Stufen auf die Durchführung von Schullagern im Ausland.

Über die Sommerpause haben die Mittel- und Berufsfachschulen umfassende Umstellungen in den Unterrichtsräumen vorgenommen, um den Unterricht in Ganzklassen unter Einhaltung der Abstandsregeln zu ermöglichen. Dazu gehört auch die Anschaffung von zusätzlichen Einzelpulten. So kann eine allgemeine Maskenpflicht während des Unterrichts vermieden werden.

Damit auch im neuen Schuljahr möglichst keine Ansteckungen an Schulen erfolgen, bleibt es entscheidend, dass Schülerinnen und Schüler mit Krankheitssymptomen unter keinen Umständen in die Schule kommen. Das gilt insbesondere bei Krankheitssymptomen wie z.B. Husten, Halsschmerzen oder Fieber, bei deren Auftreten ein Corona-Test erfolgen sollte.

Im neuen Schuljahr sind die Schulen auch von den Quarantäne-Vorschriften des Bundes betroffen: Für Personen, die sich in einem Staat oder Gebiet mit erhöhtem Infektionsrisiko aufgehalten haben, besteht Quarantänepflicht. Schülerinnen und Schüler, die sich in den letzten zehn Tagen vor Schulbeginn in einem Staat oder Gebiet mit erhöhtem Infektionsrisiko aufgehalten haben, dürfen am Montag nicht zur Schule kommen. Absenzen aufgrund einer Quarantäne gelten als entschuldigt.

An allen Schulstandorten gelten Schutzkonzepte, die über die Sommerferien von den Schulleitungen weiter verfeinert worden sind. Zu den Schutzmassnahmen gehören insbesondere regelmässiges Händewaschen, die weiterhin vermehrte Reinigung des Schulhauses sowie die Einhaltung des Schutzabstandes zwischen Lehrpersonen und Schülerinnen und Schülern (Volksschulen) sowie die Beschilderung von Ein- und Ausgängen, die grössere Menschenansammlungen verhindern sollen (Mittel- und Berufsfachschulen). Oberstes Ziel der umfassenden Schutzmassnahmen ist die Aufrechterhaltung des Ganzklassenunterrichts.

Das Erziehungsdepartement ist darauf vorbereitet, auf die weitere Entwicklung der Pandemie angemessen zu reagieren und wo immer nötig weitere Massnahmen zu ergreifen.

Weitere Auskünfte

Name

Simon Thiriet

Kontakt

Leiter
Kommunikation
Erziehungsdepartement
Basel-Stadt

Telephone

Telefon +41 61 267
42 49

E-Mail

E-Mail
Simon.thiriet@

Kontakt**Kanton Basel-Stadt**

Erziehungsdepartement

Adresse

Leimenstrasse 1
CH-4001 Basel

Telephone

Telefon +41 (0)61 267 84 00
Telefax

E-Mail

E-Mail ed@bs.ch

URL

Web

www.ed.bs.ch

Près de 47'000 élèves de retour sur les bancs de l'école fribourgeoise

19 AOUT 2020 - 15H00

De l'école obligatoire au Secondaire 2, ce sont un peu moins de 47 000 élèves qui prendront place sur les bancs de l'école fribourgeoise dans quelques jours. 32 classes ont été ouvertes pour répondre aux besoins de cette rentrée qui, malgré la situation sanitaire, se veut aussi normale que possible. Avec des plans de protection mis à jour, une attention toute particulière sera portée à l'ensemble des élèves pour leur permettre la reprise du programme d'études et à la valorisation des compétences numériques acquises lors de l'enseignement à distance. Si le Lehrplan 21 poursuit son déploiement dans les écoles primaires et secondaires germanophones, le concept de qualité étrenné d'abord comme projet pilote se généralise dans les écoles obligatoires francophones. Grâce à des recommandations sanitaires ad hoc, le Festival Culture & Ecole BCF se prépare à accueillir plus de 5500 élèves. Les plans d'études et la grille horaire de l'école de culture générale (ECG) ont été révisés. Les adultes de plus de 40 ans pourront, quant à eux, faire évaluer leur potentiel en vue d'une réorientation de carrière.



Élèves en classe © Tous droits réservés

Lors de cette rentrée scolaire 2020/21, 46 978 élèves prendront place sur les bancs de l'école fribourgeoise, soit 500 de plus que l'an passé. Pour l'école obligatoire, ce sont 16,9 classes qui ont été ouvertes – dont 6 pour les 1H/2H (école enfantine), 2,9 pour les 3H-8H (école primaire) et 8 pour les 9H-11H (CO). Les moyennes d'élèves par classe restent quasi inchangées, soit 18,6 pour l'école enfantine (18,5) et 18,9 pour l'école primaire (19,1). Au cycle d'orientation, la moyenne d'élèves par classe varie selon le type de classe afin d'offrir des conditions de travail adaptées. Elle est de 15,1 (14,8) élèves pour une classe à exigences de base, de 21,7 (21,8) élèves pour une classe générale et de 23,1 (22,7) élèves pour une classe prégymnasiale. Pour les écoles du secondaire 2 (collèges, écoles de commerce à plein temps et école de culture générale), 10 classes ont été ouvertes.

L'école obligatoire commence le jeudi 27 août, sauf pour les communes lacaises de Kerzers, Fräschels et Ried dont le calendrier est proche de celui du canton de Berne. Elles vivront leur rentrée le lundi 24 août déjà. Les élèves du secondaire 2 retourneront en classe, également le 27 août, à l'exception de ceux du GYB dont la rentrée se calque cette année sur celle du canton de Vaud, soit le 24 août.

Des plans de protection actualisés pour l'école obligatoire et le post-obligatoire

Le plan de protection établi le 6 mai dernier lors de la reprise de l'enseignement

présentiel de l'école obligatoire (1H-11H) et des institutions spécialisées a été actualisé. Il décrit les principes à respecter dès le 27 août dans les écoles primaires et les cycles d'orientation. Différentes mesures sont prises pour protéger les élèves, le corps enseignant et le personnel administratif, et notamment :

Les règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP doivent être respectées. Par ailleurs, les locaux doivent être aérés régulièrement, les salles de classe après chaque leçon. Les locaux, les surfaces, les pupitres des élèves, les tables des enseignant-e-s, les interrupteurs, les poignées, etc. doivent être nettoyés à intervalles réguliers. Des stations d'hygiène des mains sont mises à disposition. Une distance minimale de 1.5 mètre doit être garantie lors de contacts interpersonnels entre adultes et entre adultes et élèves. Les élèves, à partir de 12 ans, doivent porter un masque d'hygiène dans les transports publics, mais il n'y a pas d'obligation pour les transports scolaires. La mise à disposition de ce matériel de protection est désormais de la responsabilité des parents.

Le port de masque d'hygiène dans les écoles n'est pas exigé, ni recommandé pour les enfants, les adolescentes et adolescents durant le temps scolaire. Les adultes décident eux-mêmes s'ils veulent porter des masques d'hygiène. Toutefois, le port du masque est exigé pour toutes les situations où les 1.5 mètre de distance ne peuvent être respectés durant plus de 15 minutes.

Seuls les élèves déclarés vulnérables sur avis médical sont autorisés à ne pas venir physiquement à l'école. Ces élèves bénéficient d'enseignement à distance.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/21, les activités comme les manifestations scolaires, les camps, les camps verts, les courses d'école, les semaines thématiques, les voyages d'étude ne peuvent être organisés qu'en Suisse, si les mesures d'hygiène sont respectées.

Le plan de protection établi le 27 mai dernier en vue de la reprise de l'enseignement dans les écoles du degré secondaire supérieur a aussi été actualisé.

L'enseignement reprend en principe de manière régulière, en présentiel et avec des classes complètes. Les écoles se tiennent toutefois prêtes à modifier l'organisation de l'enseignement et à passer à des demi-classes voire à l'enseignement à distance complet en cas de besoin.

Outre les [règles d'hygiènes et de conduite](#) prévues par l'OFSP, la mise à disposition de stations d'hygiène des mains, le nettoyage des locaux et des surfaces et l'aération régulière des locaux, le port du masque sera obligatoire pour les élèves et les enseignant-e-s lorsqu'une distance de 1.5 mètre ne pourra pas être respectée de manière systématique durant plus de 15 minutes. Les élèves se procurent les masques nécessaires dans les transports publics et dans le périmètre de l'école. L'école les fournit en revanche aux enseignant-e-s et au personnel administratif. Comme pour les élèves de l'école obligatoire, les activités en dehors du territoire national jusqu'à la fin de l'année scolaire sont interdites, en raison de l'évolution incertaine de la situation liée au COVID-19 dans d'autres voisins et des éventuelles quarantaines qui pourraient en résulter.

Déploiement du Lehrplan 21 dans toutes les écoles germanophones

Après l'introduction du LP 21 au début de l'année scolaire 2019/20 dans les écoles germanophones du canton, les équipes enseignantes ont travaillé le thème de l'évaluation lors de leçons axées sur les compétences au cours d'une formation interne d'une demi-journée. En raison de la crise de COVID-19, cela n'a pas pu être poursuivi comme prévu. C'est pourquoi la plupart des écoles continueront à se former à ce sujet au cours de l'année scolaire 2020/21.

Généralisation du concept qualité dans l'ensemble des écoles francophones

Le développement de la qualité de l'école se traduit dans les écoles par des projets et des actions communes construites à la suite de l'analyse du contexte local. D'un dispositif particulier d'accompagnement pour des élèves en difficulté ici, d'un plan

pour la communication avec les parents pour les rassurer quant à la sécurité sur le chemin de l'école là ou d'une stratégie pour soutenir les élèves dans l'acquisition de méthodes d'apprentissage dans un autre établissement, l'équipe pédagogique conduit une analyse et s'adapte aux besoins.

Deux objectifs sont prioritaires : il faut identifier les besoins et y répondre, il faut valoriser les réussites et les partager.

La phase pilote qui a débuté à la rentrée 2019 dans 14 établissements volontaires (4 écoles du cycle d'orientation et 10 écoles primaires réparties dans tout le canton) a permis de recueillir des expériences riches et diverses de mise en œuvre. Le concept qualité se généralise à la rentrée. Pour faciliter les échanges et les bonnes pratiques, les directions d'école peuvent compter sur une nouvelle plate-forme électronique.

Fournitures scolaires : nouveau financement, nouvelle organisation

Les fournitures scolaires sont désormais livrées aux écoles par l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS). Chaque établissement dispose à cet effet d'un budget calculé en fonction du nombre d'élèves de chaque degré. Quelques articles spéciaux (p. ex. du bois) peuvent toujours être achetés par les écoles ou les enseignant-e-s auprès de leurs fournisseurs habituels. Une procédure administrative a été mise en place afin de rembourser rapidement les achats effectués directement par les enseignant-e-s. En effet, à la suite à l'arrêt du TF du 12 décembre 2017, une nouvelle répartition des frais entre l'Etat et les communes a été décidée, l'Etat prenant à sa charge les frais liés aux fournitures scolaires et les communes le financement des activités culturelles et sportives. Les communes ont touché une deuxième fois en mai en 2020 une subvention forfaitaire de 75 francs par élève afin de compenser en partie les montants qu'elles n'ont plus pu facturer aux parents.

Nouveautés pour l'Ecole de culture générale

Avec l'année scolaire 2020/21 débute la nouvelle formation dans les classes de première. Celle-ci offrira une spécialisation progressive au cours des trois années menant à l'obtention du certificat d'école de culture générale. Cela a notamment pour effet de renforcer le profil des domaines professionnels proposés dans le canton de Fribourg (santé, travail social et pédagogie). Cette nouvelle mouture permet également une meilleure cohérence et une continuité renforcée entre les trois années du certificat et l'année de maturité spécialisée. Pour se faire, les plans d'études et la grille horaire ont été révisés : en première année, la grille horaire regroupe désormais les trois domaines professionnels (tronc commun) afin de renforcer la formation générale et de donner aux élèves du temps supplémentaire pour choisir une orientation professionnelle. Elle sépare ensuite le domaine santé du domaine regroupant travail social et pédagogie en deuxième année avec l'introduction de disciplines spécifiques. Finalement, elle distingue de manière plus marquée chacun des trois domaines professionnels avec une orientation forte et une dotation élevée des disciplines spécifiques en troisième année. Les domaines du travail social et de la pédagogie ne seront plus combinés.

Festival Culture & Ecole BCF

Après avoir exploré des thèmes chers aux arts visuels et plongé dans l'art lyrique, l'édition 2020 du Festival se consacre au numérique ; un sujet d'actualité qui vient rencontrer le quotidien des élèves et qui les emmène dans une multitude d'univers artistiques. Le chorégraphe français Mourad Merzouki a collaboré avec des créateurs numériques pour créer « Pixel », un spectacle qui sublime l'art de la danse et transporte les spectateurs dans un voyage vertigineux. En parallèle à cette grosse production, le SMEM (le swiss museum for electronic music instruments) propose des ateliers de musique intimistes qui initient les élèves à des univers sonores inconnus. Enfin, une attention particulière a été portée à l'accueil des classes germanophones. Le spectacle visuel interactif « Digitales Kunstspiel » invite les petits à danser dans des univers colorés et ludiques. Le FIFF, annulé en raison de la situation sanitaire, est également l'invité de cette année. Plus de 5600 élèves sont attendus du 9 au 13 novembre 2020. Des recommandations sanitaires ad hoc ont

été élaborées. Elles s'imposeront aux élèves et au corps enseignant tout comme aux partenaires (transports et opérateurs culturels).

Programme SAF : nouveau centre de formation de natation et de plongeon

Après le domaine du judo l'année dernière, c'est au tour de la nation et du plongeon de se constituer en centre de formation pour mieux concilier la pratique d'un sport avec les études, renforçant ainsi l'offre existante à Fribourg : Team AFF Fribourg, MJ-Gottéron, Académie du Fribourg Olympic, Centre de formation d'Elfic Fribourg, Swiss Volley Talent School Fribourg et Volleyball Académie, CRP Ski Romand, centre d'escalade sportive et les classes préprofessionnelles de danse et de musique du Conservatoire. Plus de 400 jeunes sportives, sportifs et artistes de talent bénéficient, chaque année, d'aménagements scolaires leur permettant de mener en parallèle leur cursus scolaire et leur carrière sportive ou artistique.

Programme pilote « Analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière »

En collaboration avec la Confédération, le canton de Fribourg entre dans un projet pilote de conseil aux adultes de 40 ans et plus. Cette mesure vise à proposer une analyse d'employabilité ainsi que du conseil de carrière à ce public-cible, et ceci gratuitement. Ainsi, les personnes actives, passés 40 ans, pourront réaliser une analyse périodique de leur situation, tant personnelle que professionnelle, compte tenu de l'évolution des exigences sur le marché de l'emploi. Cela permettra d'identifier à temps les changements professionnels à venir ou les besoins de formation continue et de planifier les étapes requises pour se maintenir sur le marché de l'emploi. La mesure entrera en vigueur dès janvier 2021 et sera proposée dans les centres de carrière pour adultes de Fribourg et de Bulle.

Impact du COVID 19 sur les effectifs et les ressources ?

Les élèves arrivés au terme de leur scolarité obligatoire ont été un peu plus nombreux (une vingtaine) que les années précédentes à demander à pouvoir faire une 12e année, soit dans le même type de classe, soit dans un type de classe plus exigeant. Il est aussi probable que des élèves qui hésitaient entre un apprentissage et une école à plein temps aient préféré cette deuxième option. Cela a été facilité par l'adaptation des conditions d'admission à l'Ecole de commerce et à l'Ecole de culture générale (accès sans examen avec une moyenne des notes moins élevée qu'habituellement). Enfin, les collégiens et les collégiennes qui envisageaient d'accomplir une année de formation à l'étranger lors de l'année scolaire 2020/21 ont dû annuler leur projet. Ainsi une classe supplémentaire s'est ouverte en 2e année au Collège Saint-Michel – et une classe de 1ère année en plus à l'école de culture générale. Ces deux ouvertures représentent 3,76 EPT supplémentaires. Suite à l'interdiction de l'enseignement présentiel, 2 EPT supplémentaires ont été alloués pour les années scolaires 2020/21 et 2021/22 afin de poursuivre les appuis « cours de français langue seconde FLS » aux cycles 1 et 2 (de la 1H à la 8H) dans la partie francophone du canton et de pouvoir ainsi, malgré le COVID-19, continuer à assurer un enseignement de qualité pour les élèves allophones, et de soutenir ainsi leur intégration et leurs apprentissages.

Départ en retraite et modification des conditions de retraite du personnel de l'Etat

Le nombre absolu de départs à la retraite en 2020 a retrouvé les proportions des années 2018 et précédentes, alors qu'en 2019 le nombre absolu et le nombre relatif de départs à la retraite par rapport aux départs potentiels ont connu une augmentation significative. C'est sans doute au terme de l'année scolaire 2020/21 qu'un nombre plus important de départs à la retraite devrait avoir lieu.

Documents liés

Les plans de protection ont été actualisés pour la rentrée

 [Concept de protection pour l'enseignement obligatoire de 1H-11H et pour l'enseignement spécialisé](#)

 [Concept de protection pour l'enseignement dans les écoles du degré secondaire supérieur](#)

Actualités de la rentrée

 [Dossier de la rentrée scolaire 2020](#)

Publié par [Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport](#)

Dernière modification : 19/08/2020 - 12h47



La rentrée scolaire 2020

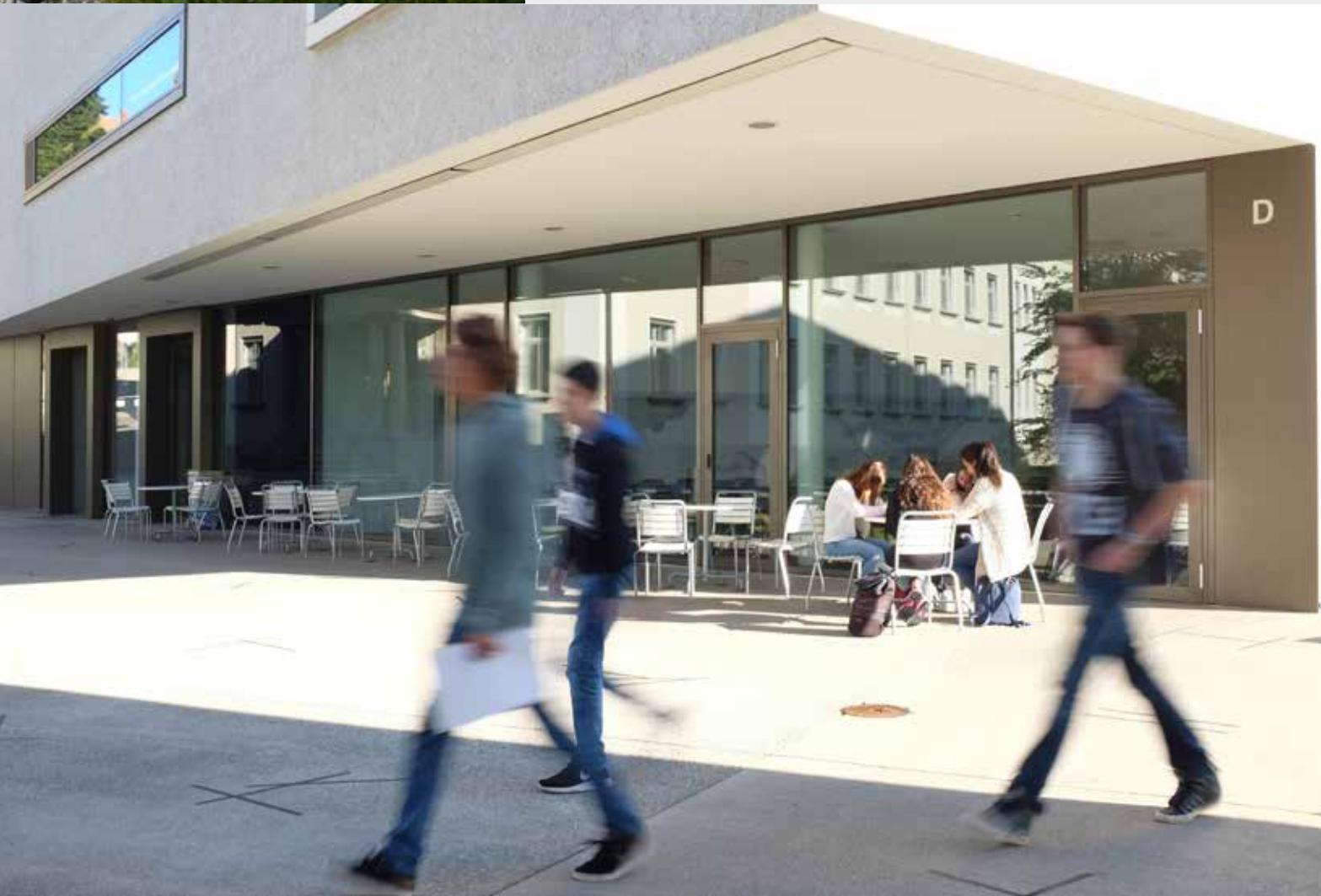
Dossier de presse

Fribourg, le 19 août 2020

,

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD



Introduction

Le cadre dans lequel se déroulera la rentrée scolaire 2020/21 est défini par l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière du 19 juin 2020 du Conseil fédéral, la décision de la CDIP du 25 juin 2020 qui détermine plusieurs principes valables dans toute la Suisse ainsi que la communication de la CIIP du 7 août 2020 qui esquisse la stratégie définie par les cantons romands.

A Fribourg, les plans de protection pour l'école obligatoire et le post-obligatoire élaborés en mai dernier ont été actualisés en collaboration avec le Service du Médecin Cantonal (SMC) pour prendre en compte l'évolution de la crise sanitaire. Il s'agit désormais de cohabiter avec le virus. Pour se faire, les mesures d'hygiène et de comportement déjà en vigueur ces derniers mois sont globalement pérennisées dans les écoles. Des précautions supplémentaires ont été décidées, comme l'interdiction des voyages d'études à l'étranger - afin d'éviter des quarantaines d'élèves et d'enseignant-e-s au retour et/ou des frais non remboursés en cas d'annulation de dernière minute - et lors de certaines leçons comme l'éducation musicale. Si les séances de travail réunissant les équipes enseignantes par visioconférence sont encouragées, tous les élèves devront être présents en classe, sauf en cas de vulnérabilité attestée par un-e médecin. Dans ce cas, la poursuite de l'enseignement à distance sera garantie.

Pour les écoles du S2, s'ajoute encore le maintien d'une distance physique - ramenée à 1,5 mètre – qui est toujours exigée non seulement entre les étudiant-e-s et les enseignant-e-s mais également entre les étudiant-e-s. Si cette distance ne peut être garantie, c'est le port du masque qui sera requis afin de conserver des classes complètes. En fonction des effectifs de chaque classe et des locaux à disposition, les directions d'école disposeront d'une certaine marge de manœuvre. Selon l'évolution de la situation sanitaire, les écoles seront prêtes à modifier l'organisation de l'enseignement et à passer à des demi-classes, voire à l'enseignement à distance complet en cas de besoin.

Sous l'angle pédagogique pour la scolarité obligatoire, le retour «normal» au programme d'études pour l'ensemble des élèves reste la priorité des équipes enseignantes qui disposent d'instructions claires pour se faire. Le renforcement des compétences numériques développées lors de la période de l'enseignement à distance est également prévu. Le Lehrplan 21 poursuit son déploiement dans les écoles germanophones alors que le concept qualité qui était en phase pilote depuis octobre 2018 se généralise dans les écoles francophones du canton.

Quelques chiffres en exergue

— Lors de cette rentrée scolaire 2020/21, un peu moins de 47'000 élèves prendront place sur les bancs de l'école fribourgeoise.

L'école obligatoire commence le jeudi 27 août, sauf pour les communes lacoises de Kerzers, Fräschels-Ried dont le calendrier est proche de celui du canton de Berne. Elles vivront leur rentrée le lundi 24 août déjà.

Les élèves de l'enseignement secondaire du deuxième degré S2 (collèges, écoles de commerce à plein temps et école de culture générale) retourneront en classe, également le 27 août, à l'exception de ceux du GYB dont la rentrée se calque cette année sur celle du canton de Vaud, soit le lundi 24 août.

Un effet COVID-19 sur les effectifs?

— Un effet modéré pour l'école obligatoire. Les élèves arrivés au terme de leur scolarité obligatoire ont été un peu plus nombreux que les années précédentes à demander à prolonger leur scolarité par une 12^e année, soit environ une vingtaine, mais sans que cela ne nécessite l'ouverture de nouvelles classes.

Une augmentation sensible du nombre d'élèves pour les écoles du secondaire 2 (+ 281). Il est probable que les élèves qui hésitaient entre un apprentissage et une école à plein temps ont préféré la deuxième option. Ce mouvement a été facilité par l'adaptation des conditions d'admission à l'Ecole de commerce et à l'Ecole de culture générale (accès sans examen avec une moyenne des notes moins élevée qu'habituellement). Enfin, les collégiens et les collégiennes qui envisageaient d'accomplir une année de formation à l'étranger lors de l'année scolaire 2020/21 ont dû annuler leurs projets.

Pour rester informés: le fil d'actualité

COVID-19: Informations concernant les écoles fribourgeoises:

<https://www.fr.ch/dics/actualites/covid-19-informations-concernant-les-ecoles-fribourgeoises>

Table des matières

Principales nouveautés de la rentrée scolaire	5
1. Scolarité obligatoire	6
1.1 Enseignement à distance: un premier bilan	6
1.2 Effets COVID 19 sur les ressources	7
1.3 Modalités pédagogiques et didactiques pour l'enseignement à la rentrée 2020/21, Instructions pour le corps enseignant	7
1.4 Plan de protection pour l'école obligatoire et recommandations	8
1.5 Mise en œuvre de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et de son règlement	8
2. Projets	9
2.1 Déploiement du Lehrplan 21	9
2.2 Généralisation du concept qualité dans l'ensemble des écoles francophones	9
2.3 Déploiement de Microsoft 365 (M365) pour les élèves de la 5H à la 11H	10
2.4 Festival Culture & Ecole BCF	10
2.5 Programme SAF: nouveau centre de formation de natation et de plongeon	11
2.6 Adhésion à Edulog	11
3. Enseignement secondaire du deuxième degré	12
3.1 Enseignement à distance: un premier bilan	12
3.2 Effets du COVID 19 sur les effectifs	12
3.3. Modalités pour l'enseignement à la rentrée 2020/21	13
3.4 Nouveautés pour l'Ecole de culture générale (ECG)	13
4. Orientation professionnelle	15
4.1 Programme pilote «Analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière»	15
Faits et chiffres	17

Principales nouveautés de la rentrée scolaire

1. Scolarité obligatoire

1.1 Enseignement à distance: un premier bilan

Face à la crise sanitaire qui a été d'une ampleur sans précédent, l'organisation scolaire telle qu'elle s'est mise en place depuis la nouvelle loi scolaire de 2015 – avec notamment des responsables à la tête des établissements scolaires et de nouvelles missions pour l'inspecteurat – a pu faire ses preuves. D'une façon plus globale, l'engagement de plusieurs inspecteurs et inspectrices scolaires et chefs de service dans les groupes de travail de l'Organe Cantonal de Conduite (OCC) a favorisé la prise en compte des besoins des écoles, la communication rapide des décisions prises ainsi que la collaboration avec tous les autres domaines concernés (accueil extra-scolaire, communes, transports scolaires, autorités sanitaires, etc.).

Les canaux de communication utilisés par les services de l'enseignement et bien identifiés par les directions et les enseignant-e-s ont permis de diffuser des informations de façon coordonnée et régulière. Grâce au logiciel Primeo, les informations concernant le cursus des élèves du primaire pour les écoles francophones et germanophones et à ISA pour le secondaire 1 germanophone ainsi que leurs coordonnées de contact ont été à la portée des enseignant-e-s. La mise à disposition d'outils numériques (M365, Moodle) et de tutoriels pour faciliter leur prise en main ainsi que de trois séries d'instructions de nature pédagogique (trois balises/PAF) ont aidé les enseignant-e-s à concevoir et développer l'enseignement à distance. Dans le domaine du numérique les élèves et les enseignant-e-s ont exercé et acquis de nouvelles compétences qu'il s'agira de capitaliser : la mise en œuvre du concept MITIC adopté en 2017 se voit renforcée tout comme la formation des enseignant-e-s et la professionnalisation des écoles.

Mais l'école obligatoire est avant tout pensée et organisée sur un mode où les élèves et les enseignant-e-s sont présents. Ainsi une grande hétérogénéité des outils numériques à disposition des familles et des élèves a été constatée tout comme dans la qualité des relations qui ont pu être établies avec les familles, ce qui n'a pas facilité les apprentissages. La prise en charge des élèves à besoins particuliers ainsi que le suivi des familles allophones pour qui l'immersion est indispensable a été complexe à mettre en œuvre.

Le point de vue des enseignant-e-s

Les enseignant-e-s ont été invités à donner leur point de vue sur l'enseignement à distance par le biais d'un questionnaire électronique et plus particulièrement les nouvelles pratiques intéressantes à développer, les besoins et les priorités en termes de formation continue ou encore la qualité et la pertinence des informations reçues durant la période. C'est la communication par téléphone et par messages courts (SMS et WhatsApp) qui a été la plus utilisée ce qui est compréhensible par le fait qu'il s'agit-là de deux canaux, connus, rapides et à disposition de tous et que M365 n'était pas encore à disposition des élèves de l'école obligatoire. L'amélioration de l'accès aux plateformes d'apprentissage est souhaitée tout comme des formations ad hoc. Les enseignant-e-s se montrent très satisfaits des informations reçues régulièrement via les directions des écoles.

Les élèves qui ne sont pas revenus à l'école

Entre la reprise de l'école au primaire fixée au 11 mai et la fin de l'année scolaire, le nombre d'élèves vulnérables a fortement diminué, passant de 71 à 35, tout comme celui des élèves vivant avec une personne vulnérable (de 412 à 99) et le nombre d'élèves dont les parents ont refusé le retour à l'école (de 60 à 18).

Autrement dit, le taux d'absence est passé de 2% à 0,6%. Cela s'explique notamment par le développement des connaissances liées au coronavirus et les mesures d'assouplissement décidées par les autorités fédérales qui ont eu pour effet de rassurer les parents. Dans les cycles d'orientation, très peu d'élèves sont restés à la maison après le 8 juin. On dénombre 15 élèves vulnérables, 76 élèves vivant avec une personne vulnérable et quelques refus de parents, ce qui représente moins de 1% de l'ensemble des élèves du cycle 3.

1.2 Effets COVID-19 sur les ressources

— Suite à l'interdiction de l'enseignement présentiel durant 6 semaines et au retour à l'école en alternance durant 2 semaines, la prise en charge FLS des élèves allophones n'a pas pu se faire selon les modalités habituelles. En effet, le dispositif vise à plonger l'élève dans un bain linguistique en le scolarisant dès son arrivée dans une classe ordinaire et à lui proposer des cours de français ou d'allemand en tant que langue seconde (FLS) pour soutenir son apprentissage du français, respectivement de l'allemand. Si le soutien a pu généralement se poursuivre, l'immersion a fortement manqué. Deux EPT supplémentaires ont été alloués pour les années scolaires 2020/21 et 2021/22 afin de poursuivre les appuis FLS aux cycles 1 et 2 (de la 1H à la 8H) dans la partie francophone du canton et de pouvoir ainsi, malgré le COVID-19, continuer à assurer un enseignement de qualité pour les élèves allophones, et de soutenir ainsi leur intégration et leurs apprentissages.

1.3 Modalités pédagogiques et didactiques pour l'enseignement à la rentrée 2020/21, Instructions pour le corps enseignant

— Des instructions pour le corps enseignant ont été élaborées par le service de l'enseignement obligatoire de langue française en vue de la rentrée 2020/21. Elles définissent plusieurs priorités de nature pédagogique et didactique qui faciliteront le retour «normal» au programme d'études de l'année. Les compétences numériques développées lors de la période de l'enseignement à distance seront renforcées. Ce renforcement est aussi un objectif pour les écoles germanophones qui reprennent le programme normal.

Dans la mesure où les enseignant-e-s ont pu s'appuyer sur de précédentes instructions qui contenaient des indications claires concernant les éléments incontournables à travailler avec les élèves dès le retour en présentiel, le programme d'études ordinaire peut être repris, dès la rentrée. Par ailleurs, ils s'assureront que les élèves possèdent bien les prérequis indispensables à la construction de nouvelles connaissances et compétences. Au cas où des élèves n'auraient pas ou que partiellement les objectifs d'apprentissage fixés en raison de l'enseignement à distance, ils pourront bénéficier de mesures de soutien.

Au CO, une attention particulière sera accordée à la perméabilité, à un éventuel changement de type de classe. Les aptitudes et compétences en matière d'utilisation du matériel informatique acquises dans le cadre de l'enseignement à distance doivent être étendues et approfondies au cours de l'année scolaire 2020/21. Ceci est valable pour tous les cycles. A partir de cet automne, les élèves disposeront d'un compte M365 dès la 5H.

1.4 Plan de protection pour l'école obligatoire et recommandations

— Les services de l'enseignement obligatoire et l'Organe cantonal de conduite (OCC) ont élaboré un plan de protection qui a permis aux élèves, aux enseignant-e-s et au personnel administratif un retour échelonné à l'école et ce, à partir du 11 mai. Basé sur des exigences de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), il décrit les principes sanitaires à respecter dans les écoles. De nombreux sujets sont abordés: mesures de protection, mesures de quarantaine, règles de distanciation, port du masque, éducation physique, personnes vulnérables, transports, nettoyages, etc.

Il a été actualisé pour la présente rentrée scolaire. Il intègre également les services de logopédie, psychologie et psychomotricité, les écoles spécialisées ainsi que le Conservatoire. C'est l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière du 19 juin 2020 qui donne le cadre sanitaire de la rentrée.

C'est presque un retour à la normale. Les enfants de l'école obligatoire, en particulier ceux des petites classes, doivent pouvoir se comporter et se déplacer en classe, sur le chemin de l'école et dans la cour de récréation aussi normalement que possible. Dans la mesure du possible quelques aménagements, comme des pauses échelonnées ou l'utilisation des salles les plus grandes, seront maintenus dans les CO. Des précautions supplémentaires sont prises pour l'économie familiale, l'éducation musicale et l'éducation physique et sportive. Une distance de 1,5 mètre doit être garantie entre les adultes ainsi qu'entre les adultes et les élèves. Les mesures générales d'hygiène sont reconduites: lavage ou désinfection des mains, des surfaces et des points sensibles, aérations régulières des locaux. Le port du masque n'est pas recommandé pour les élèves. Le mélange d'élèves de différentes classes, par exemple pour les cours à option ou le sport, est à nouveau possible, tout comme le retour d'intervenant-e-s externes agréés dans les classes et les activités scolaires particulières telles que les camps, les camps verts, les courses d'école ou les semaines thématiques. Les excursions et les voyages d'études à l'étranger seront, par contre, interdits durant l'année scolaire.

Les élèves vulnérables au bénéfice d'un certificat médical pourront, s'ils le souhaitent, poursuivre l'enseignement à distance.

1.5 Mise en œuvre de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et de son règlement

— Des directives relatives à la transmission et à la consultation des données personnelles concernant un-e enfant bénéficiant d'une mesure d'aide renforcée de pédagogie spécialisée (MAR) aux directions d'établissement et directions d'institution de pédagogie spécialisée ont été élaborées et qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2020. Elles ont pour but de réglementer la transmission et la consultation des dossiers et des données des enfants ou des élèves au bénéfice d'une MAR.

Les directives sont publiées sur le site web de la DICS:

<https://www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/legislation/lois-reglements-directives-dics>.

2. Projets

2.1 Déploiement du LP 21 dans les écoles germanophones

— Après l'introduction du LP 21 au début de l'année scolaire 2019/20 dans les écoles germanophones du canton, les équipes enseignantes ont travaillé le thème de l'évaluation lors de leçons axées sur les compétences au cours d'une formation interne d'une demi-journée. En raison de la crise de COVID-19, cela n'a pas pu être poursuivi comme prévu. C'est pourquoi la plupart des écoles continueront à se former à ce sujet au cours de l'année scolaire 2020/21. Les écoles des cercles scolaires de Wünnewil et de Düdingen entament quant à elles la deuxième formation continue interne sur le thème «Feedback et soutien adapté» en coopération avec l'IQES et deux didacticiens mandatés l'un par l'Université de Fribourg (ZELF) et l'autre la PH FR. Ces formations internes font l'objet d'un suivi de la part des directions d'école, l'inspecteurat scolaire et du personnel pédagogique du service de l'enseignement obligatoire de langue allemande.

En outre, une offre de formation continue large et spécifique à chaque matière est à disposition des enseignant-e-s grâce à la collaboration de PH FR, de l'Université de Fribourg (ZELF) et les groupes de spécialistes du DOA, ceci pour soutenir les enseignant-e-s dans la mise en œuvre du LP 21 dans les écoles (<https://www.phfr.ch/weiterbildung>).

Une première évaluation du module «Formation individuelle approfondie et avancée (IVE en allemand)» qui concerne les disciplines de l'allemand, du français, des mathématiques et de l'anglais en 11H est prévue durant l'année scolaire, tout comme celle du document intitulé «Apprendre, Encourager, Evaluer (3H/4H)» en vue des entretiens avec les parents.

Le nouveau bulletin scolaire 1H-11H a été produit pour la première fois en janvier 2020 sans problème majeur.

Pour mémoire, la période de mise en œuvre du LP 21 dure jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/23.

2.2 Généralisation du concept qualité à l'ensemble des écoles francophones

— Résultat d'une démarche participative qui a débuté il y a quatre ans et qui a impliqué plus de 200 personnes dont les associations professionnelles et une délégation d'enseignant-e-s de tous les cycles, le concept de qualité s'étend à la rentrée à l'ensemble des écoles francophones du canton après une phase pilote d'une année.

Le développement de la qualité de l'école se traduit sur le terrain en projets concrets et en actions communes construites à la suite de l'analyse du contexte. D'un dispositif particulier d'accompagnement pour des élèves en difficulté ici, d'un plan pour la communication avec les parents pour les rassurer quant à la sécurité sur le chemin de l'école là ou d'une stratégie pour soutenir les élèves dans l'acquisition de méthodes d'apprentissage dans un autre établissement, l'équipe pédagogique conduit une analyse et s'adapte aux besoins.

Deux objectifs sont prioritaires: il faut comprendre les besoins et y répondre, il faut valoriser les réussites et les partager.

L'inspecteurat scolaire est chargé d'accompagner les établissements dans ce processus en collaboration avec les collaborateurs et les collaboratrices pédagogiques.

Une phase pilote a débuté à la rentrée 2019 dans 14 établissements volontaires (4 écoles du cycle d'orientation et 10 écoles primaires réparties dans tout le canton), ce qui a permis de recueillir des expériences riches et diverses de mise en œuvre. Les témoignages récoltés ont souligné très fortement le bien-fondé de partir de la réalité de chaque établissement, autant pour en mettre en valeur les ressources que pour en choisir les priorités. Dans les faits, les professionnels ont analysé leur établissement et ont identifié des ressources (ce qui fonctionne bien, qui est déjà de qualité) et des pistes de développement (ce qui pourrait, devrait être amélioré). Chaque établissement étant différent, les choix se portent sur des aspects très variés et les pistes de développement abordent, par exemple, les thèmes de la motivation, du climat scolaire, du développement de l'autonomie, de la planification de l'enseignement, de la construction du sens de l'apprentissage, de la différenciation pédagogique, etc.

Une plateforme électronique à l'usage des directions des établissements a été créée. Elle fournit des outils utiles et sera enrichie grâce aux retours du terrain.

2.3 Déploiement de Microsoft 365 (M365) pour les élèves de la 5H à la 11H

La suite Microsoft 365 (M365) sera déployée pour les élèves de la 5H à la 11H à partir de novembre 2020 et jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ces nouveaux outils numériques à disposition ouvriront de nouvelles perspectives d'enseignement et d'apprentissage conformément aux plans d'études. L'Etat mettra ainsi à disposition des élèves une adresse courriel personnelle ainsi que plusieurs logiciels de bureautique et de communication. L'introduction progressive de ces outils en classe se fera par les enseignant-e-s qui seront formés afin que les élèves utilisent ces outils de manière responsable. Un programme de formation continue axé sur la citoyenneté numérique sera mis en priorité; l'utilisation pédagogique sera également abordée par la suite.

2.4 Culture & Ecole, édition 2020

Culture & Ecole est le programme de sensibilisation et d'accès à la culture pour les élèves de la scolarité obligatoire du canton de Fribourg. Une page dédiée sur le Friportail (www.friportail.ch) permet durant toute l'année d'accéder aux offres culturelles. Le point culminant de ce programme est le Festival Culture & Ecole BCF qui a lieu chaque automne durant une semaine. Gratuit, il vise à offrir au plus grand nombre d'élèves des productions de grande qualité dans des lieux culturels diversifiés. Cette année, plus de 5600 élèves sont attendus du 9 au 13 novembre 2020.

Après avoir exploré des thèmes chers aux arts visuels et plongé dans l'art lyrique, l'édition 2020 du Festival se consacre au numérique ; un sujet d'actualité qui vient rencontrer le quotidien des élèves et qui les emmène dans une multitude d'univers artistiques. Le chorégraphe français Mourad Merzouki a collaboré avec des créateurs numériques pour créer «Pixel», un spectacle qui sublime l'art de la danse et transporte les spectateurs dans un voyage vertigineux. En parallèle à cette grosse production, le SMEM (le swiss museum for electronic music instruments) propose des ateliers de musique intimistes qui initient les élèves à des univers sonores inconnus. Enfin, une attention particulière a été portée à l'accueil des classes

germanophones. Le spectacle visuel interactif «Digitales Kunstspiel» invite les petits à danser dans des univers colorés et ludiques. Le FIFF, annulé en raison de la situation sanitaire, est également l'invité de cette année.

Le programme a été dévoilé le 18 juin 2020 et la manifestation enregistre déjà près de 4700 inscriptions (état au 11 août 2020). Des recommandations sanitaires ad hoc ont été élaborées et s'imposeront aux participant-e-s tout comme aux partenaires (transports et opérateurs culturels).

2.5 Programme SAF: nouveau centre de formation de natation et de plongeon

La mise en œuvre de la législation cantonale sur le sport a permis depuis son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 à un grand nombre d'athlètes, parents, associations et clubs sportifs de trouver des solutions satisfaisantes en matière de conciliation entre études et sport ou art. En 2019, un nouveau centre a vu le jour dans le domaine du judo. Celui-ci est venu compléter les centres déjà existants: Team AFF Fribourg, MJ-Gottéron, Académie du Fribourg Olympic, Centre de formation d'Elfic Fribourg, Swiss Volley Talent School Fribourg et Volleyball Académie, CRP Ski Romand, centre d'escalade sportive et les classes préprofessionnelles de danse et de musique du Conservatoire. Il sera complété tout prochainement par le centre de formation de natation et de plongeon du Fribourg natation dès la rentrée 2020. Des aides toujours mieux ciblées ont permis cette année à plus de 400 jeunes sportives, sportifs et artistes de talent de bénéficier d'aménagements scolaires leur permettant de mener en parallèle leur cursus scolaire et leur carrière sportive ou artistique.

2.6 Adhésion à Edulog

Relais de la solution Educenet2 qui s'arrête au 31 décembre 2020, Edulog permettra aux enfants et aux jeunes du système éducatif suisse d'accéder aux services en ligne utilisés dans le contexte scolaire en offrant une identité unique, valable à l'intercantonal, pour l'ensemble des prestations. Cet identifiant persistera tout au long de la scolarité de l'élève, ainsi qu'en cas de déménagement d'un canton à l'autre. Il sera utilisable également par les enseignants.

Fribourg fait partie des 5 premiers cantons qui lanceront Edulog lors de la rentrée scolaire 2020/21. Ainsi les écoles fribourgeoises auront accès à des services numériques tels que des ressources pédagogiques intercantoniales en lien avec le Plan d'études romand (PER) et les moyens d'enseignement romand (MER). Cela s'ajoutera aux plateformes d'apprentissage collaboratif cantonales - déjà accessibles grâce aux adresses @edufr.ch - comme par exemple www.frischool.ch, www.scolcast.ch/, moodle.fritic.ch/ ou www.friportail.ch, etc.

Cela concerne également les écoles du secondaire 2.

Edulog est le nom de la Fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation (ancien Projet FIDES).

3. Enseignement secondaire du deuxième degré

3.1 Enseignement à distance : un premier bilan

L'enseignement à distance a été introduit dans les écoles du secondaire supérieur dès le 16 mars sans interruption de la formation. Les enseignant-e-s ont d'abord utilisé les méthodes et outils numériques qui leur étaient familiers. La décision du Conseil d'Etat du 19 mars de mettre Office 365 à la disposition de tous les élèves et enseignant-e-s du secondaire supérieur a permis l'installation d'une plateforme de travail appropriée permettant de simplifier grandement les échanges entre les élèves et les enseignant-e-s. Sa mise en œuvre rapide n'a été possible que grâce aux travaux déjà entrepris en vue de l'introduction de l'approche BYOD (Bring your own device).

L'enseignement en présentiel favorisant spontanéité et échange social a, dans l'ensemble, beaucoup manqué. Le lien personnel entre l'enseignant-e et ses élèves de même que l'interaction entre les étudiant-e-s sont d'une importance capitale pour la réussite de l'apprentissage. Les outils numériques sont des moyens d'enrichir les cours, à condition qu'ils aient un atout pédagogique et didactique et qu'ils soient utilisés de manière ciblée. Même si les enseignant-e-s n'ont eu que très peu de temps à disposition pour optimiser l'utilisation de ces moyens à cause de la situation exceptionnelle, les enquêtes menées montrent que la qualité de l'enseignement a pu être maintenue.

Dans la majorité des cas, le programme a été suivi selon le plan d'études. Par contre, par rapport à l'enseignement en présentiel, des doutes sont émis quant à l'assimilation de la matière enseignée durant l'enseignement à distance. Il est incontestable que les évaluations jouent un rôle important dans le processus d'apprentissage. Elles agissent sur la motivation des élèves et leur fournissent les informations nécessaires concernant l'acquisition de leurs connaissances. En outre, en cas d'insuffisances constatées, l'enseignement peut être réajusté. L'enseignement à distance a permis d'effectuer des examens oraux de bonne qualité par vidéoconférence et, en petite quantité, des travaux notés réalisés à la maison. Les examens écrits sous forme numérique ont été exécutés exclusivement pour des évaluations formatives.

Il convient de relever que tous les élèves n'ont pas été à même de travailler à domicile dans des conditions spatiales et techniques comparables. D'autre part, les jeunes n'ont pas vécu des expériences identiques en termes de motivation, d'organisation personnelle et d'autonomie.

L'enseignement à distance a donné aux écoles une impulsion numérique. Tant les élèves que les enseignant-e-s ont acquis une expérience précieuse et des compétences utiles pour l'avenir.

3.2 Effets du COVID-19 sur les effectifs et les ressources

La situation sanitaire relative au COVID-19 a des conséquences sur les ouvertures des classes dans les écoles du degré secondaire supérieur, soit les collèges, l'école de culture générale et l'école de commerce à plein temps. Considérant l'évolution des effectifs, il est probable que des élèves qui hésitaient entre un apprentissage et une école à plein temps ont opté, cette année, plus facilement pour la deuxième solution ou que des élèves ont intégré une école du S2 faute d'avoir trouvé une place d'apprentissage. Cela se traduit par l'ouverture d'une classe supplémentaire au Collège Saint-Michel, - une classe de 2^e année bilingue car plusieurs élèves qui avaient prévu d'accomplir leur 2^e année de formation à l'étranger ont dû annuler leur séjour – et une classe de 1^{re} année en plus à l'école de culture générale car le taux de passage vers cette formation a été plus élevé que d'habitude. Ces deux ouvertures représentent 3,76 EPT supplémentaires.

3.3 Modalités pour l'enseignement à la rentrée 2020/21

L'enseignement dans les écoles du degré secondaire supérieur reprend de manière régulière, en présentiel et avec des classes complètes sous réserve d'une évolution de la situation sanitaire. Suite aux décisions du Conseil fédéral, de la CDIP et de la CIIP, le concept de protection a été actualisé en collaboration avec le Service du Médecin cantonal. Désormais, si une distance de 1,5 mètre entre les personnes ne pas être respectée, le port du masque dans le périmètre scolaire est obligatoire. Les étudiant-e-s se procurent leurs propres masques. Les dispositifs de désinfection installés ce mois de juin resteront également en place. En cas de contamination, le traçage des contacts est facilité par la tenue des listes de présence (procédure habituelle). De plus, l'installation de l'application SwissCovid, qui détermine si un contact avec une personne infectée a eu lieu, est recommandée.

Au début de la nouvelle année scolaire, et surtout pendant les deux premières semaines de classe, les enseignant-e-s porteront une attention particulière au niveau d'apprentissage de leurs élèves et prendront les mesures appropriées. Les aptitudes et compétences numériques acquises par les enseignant-e-s dans le cadre de l'enseignement à distance seront étendues et approfondies au cours de l'année scolaire 2020/21. Selon l'évolution de la situation sanitaire, les écoles seront prêtes à modifier l'organisation de l'enseignement et à passer à des demi-classes, voire à l'enseignement à distance complet en cas de besoin. Pour cette raison, il a été conseillé aux élèves de disposer d'un matériel informatique adapté. Le risque le plus vraisemblable est la mise en quarantaine d'élèves, de classes, voire d'une école entière.

3.4 Nouveautés pour l'Ecole de culture générale ECG

En 2018, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a adopté la nouvelle réglementation sur la reconnaissance des diplômes des écoles de culture générale ainsi que la révision du plan d'études cadre pour les écoles de culture générale. Dans le canton de Fribourg, l'occasion a été saisie de mener une réflexion approfondie sur la formation dispensée dans les écoles de culture générale (ECG). Le règlement concernant les études en écoles de culture générale (RECG) et le règlement concernant les examens de certificat de culture générale (RCCG) ont été adaptés. En même temps, il a été décidé d'établir une nouvelle grille horaire pour le certificat d'école de culture générale et de revisiter les plans d'études cantonaux. La formation de la filière maturité spécialisée n'a quant à elle pas été modifiée.

Avec l'année scolaire 2020/21 débute la nouvelle formation dans les classes de première. Celle-ci offrira une spécialisation progressive au cours des trois années menant à l'obtention du certificat d'école de culture générale. Cela a notamment pour effet de renforcer le profil des domaines professionnels proposés dans le canton de Fribourg (santé, travail social et pédagogie). Cette nouvelle mouture permet également une meilleure cohérence et une continuité renforcée entre les trois années du certificat et l'année de maturité spécialisée.

La nouvelle grille horaire cantonale tient compte des différents domaines d'études avec les disciplines qui y sont associées. Elle respecte l'exigence d'avoir une part d'au moins 50 % de l'enseignement dédié aux disciplines de la formation générale et une part d'au moins 20 % de l'enseignement dédié aux disciplines de la formation professionnelle. Dorénavant, en première année, la grille horaire regroupe les trois domaines professionnels (tronc commun) afin de renforcer la formation générale et de donner aux élèves du temps supplémentaire pour choisir une orientation professionnelle. Elle sépare ensuite le domaine santé du domaine regroupant travail social et pédagogie en deuxième année avec l'introduction de disciplines spécifiques. Finalement, elle distingue de manière plus marquée chacun des trois domaines professionnels avec une orientation forte et une dotation élevée des disciplines spécifiques en troisième année. Les domaines du travail social et de la pédagogie ne seront plus combinés.

Les conditions de promotion seront adaptées. Dans les trois groupes «Langues», «Mathématiques, sciences expérimentales, informatique» et «Sciences humaines et sociales/Disciplines artistiques», une note moyenne de 4 est exigée. Plus de poids est ainsi accordé à la formation générale.

4. Orientation professionnelle

4.1 Programme pilote «Analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière: offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans»

En collaboration avec la Confédération, respectivement le Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI), le canton de Fribourg entre dans un projet pilote de conseil aux adultes de 40 ans et plus. Cette mesure vise à proposer une analyse d'employabilité ainsi que du conseil de carrière à ce public-cible, et ceci gratuitement.

Quiconque veut rester employable jusqu'à l'âge de la retraite doit gérer efficacement son propre parcours professionnel. Le Conseil fédéral et les partenaires sociaux souhaitent que les personnes actives, passé 40 ans, puissent réaliser une analyse périodique de leur situation, tant personnelle que professionnelle, compte tenu de l'évolution des exigences sur le marché de l'emploi. Cela permettra d'identifier à temps les changements professionnels à venir ou les besoins de formation continue et de planifier les étapes requises pour se maintenir sur le marché de l'emploi.

Cette mesure entrera en vigueur dès janvier 2021 et sera proposée dans les centres de carrière pour adultes de Fribourg et de Bulle.

Table des matières

Faits et chiffres	18
1. Situation de l'emploi dans l'enseignement	19
1.1 Ecole enfantine et primaire (cycle 1 et cycle 2)	19
1.2 Cycle d'orientation (cycle 3)	19
1.3 Ecoles du secondaire supérieur	19
1.4 Départs à la retraite	19
1.5 IS-Academia: une plate-forme pour faciliter l'organisation des remplacements	19
2. Evolution du nombre de classes et d'élèves	20
2.1 Ecole enfantine, Ecole primaire, Cycle d'orientation	20
2.2 Tableau récapitulatif: nombre d'élèves et de classes pour la scolarité obligatoire	21
2.3 Enseignement spécialisé	21
2.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	22
2.5 Sports/Arts et Formation	23
2.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton	23
3. Ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée scolaire 2020/21	24
3.1 Ecoles enfantines 1-2H	24
3.2 Ecoles primaires 3-8H	25
3.3 Cycles d'orientation 9-11H	26

Faits et chiffres

Introduction

Dans les effectifs que nous présentons dans ce dossier, nous distinguons les élèves physiques et les élèves «légaux». Si les élèves physiques correspondent aux individus, les effectifs légaux permettent de rendre compte des élèves qui sont au bénéfice de mesures d'aide renforcée de pédagogie spécialisée (MAR) et qui, dans notre canton, comptent pour trois. Cette mesure profite non seulement à l'élève concerné mais aussi à la classe qu'il fréquente. C'est l'effectif légal qui détermine l'ouverture ou la fermeture des classes.

Compte tenu des cercles scolaires dans lesquels on compte moins d'élèves et de ceux où, au contraire, on en dénombre plus, ce sont 8,9 classes qui seront ouvertes pour répondre aux besoins des cycles 1 et 2 ainsi que 8 classes supplémentaires au cycle 3 alors que l'année précédente, 5 classes avaient été fermées. Les écoles du post-obligatoire voient une augmentation du nombre d'élèves (par exemple + 172 pour l'école de culture générale) qui nécessitera l'ouverture de 10 classes supplémentaires.

Dans quelle mesure tout ou partie de l'augmentation des effectifs est-elle due à la crise sanitaire? Les élèves arrivés au terme de leur scolarité obligatoire ont été un peu plus nombreux que les années précédentes à demander à pouvoir faire une 12e année, soit dans le même type de classe, soit dans un type de classe plus exigeant. Il est probable que les élèves qui hésitaient entre un apprentissage et une école à plein temps ont préféré la deuxième option. Ce mouvement a été facilité par l'adaptation des conditions d'admission à l'Ecole de commerce et à l'Ecole de culture générale (accès sans examen avec une moyenne des notes moins élevée qu'habituellement). Enfin, les collégiens et les collégiennes qui envisageaient d'accomplir une année de formation à l'étranger lors de l'année scolaire 2020/2021 ont dû annuler leur projet.

Au niveau de l'école obligatoire peu de variations concernant les moyennes d'élèves par classe en comparaison avec l'année précédente: soit 18,6 pour l'école enfantine (18,5) et 18,9 pour l'école primaire (19,1). Au cycle d'orientation, la moyenne d'élèves par classe varie selon le type de classe afin d'offrir des conditions de travail adaptées. Elle est de 15,1 (14,8) élèves pour une classe à exigences de base, de 21,7 (21,8) élèves pour une classe générale et de 23,1 (22,7) élèves pour une classe prégymnasiale.

Les mutations touchant les enseignant-e-s ont été un peu plus élevées en 2020 qu'en 2019: 448 postes mis au concours (426 en 2019) pour la scolarité obligatoire. Avec le S2, l'effectif total du corps enseignant se monte à 3343,12 EPT, soit une augmentation de 32.21 depuis la dernière rentrée scolaire (98.03 EPT en 2019 y compris la cantonalisation des services d'intégration francophone et alémanique).

1. Situation de l'emploi dans l'enseignement

1.1 Ecole enfantine et primaire (cycle 1 et cycle 2)

— A la suite de démissions, de retraites, d'ouvertures de classes, de changements de postes ou de taux d'activité, 324 postes d'enseignement (232 dans la partie francophone et 92 dans la partie alémanique) étaient à repourvoir dans les écoles enfantines et primaires dont environ le 20% à plein temps. En comparaison, à la même période l'an passé, 330 postes étaient à repourvoir (239 dans la partie francophone et 91 dans la partie alémanique) dont le 20% environ à plein temps. Les difficultés de recrutement persistent.

1.2 Cycle d'orientation (cycle 3)

— 124 postes ont été mis au concours (90 dans la partie francophone et 34 dans la partie alémanique) pour environ 39 EPT pour la partie francophone, respectivement 23 EPT pour la partie alémanique. L'an passé, 96 avaient été mis au concours (81 dans la partie francophone et 15 dans la partie alémanique) pour 38 EPT. Quelques difficultés de recrutement ont été relevées.

1.3 Ecoles du secondaire supérieur

— 43 (31 l'an dernier) postes ont été mis au concours pour un total de 24,10 EPT (18,05 l'an dernier). On ne relève pas de difficulté de recrutement dans ce degré d'enseignement.

1.4 Départs à la retraite

— Dans le contexte de la modification à venir des conditions de retraite du personnel de l'Etat, le Service des ressources a analysé les départs annoncés dans le domaine de l'enseignement. Il a constaté qu'en 2020 le nombre absolu de départs à la retraite avait retrouvé les proportions des années 2018 et précédentes, alors qu'en 2019 le nombre absolu et le nombre relatif de départs à la retraite par rapport aux départs potentiels avait connu une augmentation significative. C'est au terme de l'année scolaire 2020-2021 qu'un nombre plus important de départs à la retraite devrait avoir lieu.

Le risque de connaître une pénurie d'enseignant-e est réelle : l'attractivité du métier n'est pourtant pas en cause. Ce sont des facteurs structurels qui l'expliquent et notamment l'introduction de la 2^e année d'école enfantine dans l'ensemble du canton (ce qui a représenté une centaine de classes supplémentaires), la généralisation des responsables d'établissement au niveau primaire dès l'entrée en vigueur de la loi scolaire, soit env. 110 postes administratifs – 65,2 EPT- qui ont été pourvus par des enseignant-e-s, le choix du travail à temps partiel ainsi que la démographie qui a rendu nécessaire l'ouverture de nombreuses classes.

1.5 IS-Academia: une plateforme pour faciliter l'organisation des remplacements

IS-Academia (ISA) est une plateforme électronique mise en place par la DICS en juin 2019 afin de faciliter la tâche des directions d'établissement scolaire lors du recrutement d'enseignant-e-s pour des remplacements de courte ou de longue durée. Durant l'année scolaire 2019/20, s'y sont inscrits 3022 personnes. S'il n'y a pas de restriction lors de l'inscription, ce sont principalement des enseignant-e-s travaillant à temps partiel, des enseignant-e-s qui ont récemment pris leur retraite et des étudiant-e-s en formation qui seront recrutés. Sur les 415 offres de remplacement publiées, 273 ont concerné le niveau primaire et 142 le CO. En moyenne, une offre a fait l'objet de 9.4 candidatures.

Pour s'inscrire: <https://www.friportail.ch/fr/content/plateforme-remplicants>

2. Evolution du nombre de classes et d'élèves lors de la rentrée scolaire

Sont communiquées ici les projections d'effectifs d'élèves faites le 15 mai 2020 et utilisées pour les ouvertures et fermetures de classes.

2.1 Ecole enfantine 1-2^H

Au plan cantonal, ce sont quelque **7'155 élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2020 dans les **384,5 classes** à l'école enfantine. En tenant compte des élèves avec des mesures d'aide renforcées on arrive à un total **7'313 élèves légaux**. Il y a en moyenne **18,6 élèves physiques par classe**.

	Nombre élèves physiques 2020/21	Nombre élèves physiques 2019/20	+/-	Nombre élèves légaux 2020/21	Nombre élèves légaux 2019/20	+/-	Nombre classes 2020/21	Nombre classes 2019/20	+/-
SEnOF	5 463	5 383	+80	5 569	5 435	+134	291,0	289,0	+2
DOA	1 692	1 628	+64	1 744	1 688	+56	93,5	89,5	+4
Total	7 155	7 011	+144	7 313	7 123	+190	384,5	378,5	+6

Ecole primaire 3-8^H

Au plan cantonal, ce sont quelque **21'140 élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2020 dans les **1115 classes** à l'école primaire. En tenant compte des élèves avec des mesures d'aide renforcées on arrive à un total **22'154 élèves légaux**. Il y a en moyenne **18,96 élèves physiques par classe**.

	Nombre élèves physiques 2020/21	Nombre élèves physiques 2019/20	+/-	Nombre élèves légaux 2020/21	Nombre élèves légaux 2019/20	+/-	Nombre classes 2020/21	Nombre classes 2019/20	+/-
SEnOF	16 428	16 474	-46	17 264	17 202	+62	870,8	868,5	+2,3
DOA	4 712	4 731	-19	4 890	4 851	+39	244,2	243,6	+0,6
Total	21 140	21 205	-65	22 154	22 053	+101	1115,0	1112,1	+2,9

Cycle d'orientation 9-11^H

Au plan cantonal, ce sont quelque **11'226 élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2020 dans les **589,25 classes** au cycle d'orientation, en tenant compte des élèves avec des mesures d'aide renforcées on arrive à un total **11'582 élèves légaux**. La moyenne d'élèves physiques par classe varie selon le type de classe au Cycle d'orientation. Elle est de 15,13 élèves pour une classe d'exigences de base, de 21,73 élèves pour une classe générale et de 23,14 élèves pour une classe prégymnasiale.

	Nombre élèves physiques 2020/21	Nombre élèves physiques 2019/20	+/-	Nombre élèves légaux 2020/21	Nombre élèves légaux 2019/20	+/-	Nombre classes 2020/21	Nombre classes 2019/20	+/-
SEnOF	8 846	8 664	+182	9 182	8 948	+234	443,25	434,25	+9
DOA	2 380	2 449	-69	2 400	2 471	-71	146	147	-1
Total	11 226	11 113	+113	11 582	11 419	+163	589,25	581,25	+8

2.2 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour la scolarité obligatoire

	Nombre élèves physiques 2020/21	Nombre élèves physiques 2019/20	+/-	Nombre élèves légaux 2020/21	Nombre élèves légaux 2019/20	+/-	Nombre classes 2020/21	Nombre classes 2019/20	+/-
1-2 ^H SEnOF	5 463	5 383	+80	5 569	5 435	+134	291,00	289,00	+2,0
1-2 ^H DOA	1 692	1 628	+64	1 744	1 688	+56	93,50	89,50	+4,0
3-8 ^H SEnOF	16 428	16 474	-46	17 264	17 202	+62	870,80	868,50	+2,3
3-8 ^H DOA	4 712	4 731	-19	4 890	4 851	+39	244,20	243,60	+0,6
9-11 ^H SEnOF	8 846	8 664	+182	9 182	8 948	+234	443,25	434,25	+9,0
9-11 ^H DOA	2 380	2 449	-69	2 400	2 471	-71	146,00	147,00	-1,0
Total SEnOF	30 737	30 521	+216	32 015	31 585	+430	1 605,05	1 591,75	+13,3
Total DOA	8 784	8 808	-24	9 034	9 010	+24	483,70	480,10	+3,6
Total	39 521	39 329	+192	41 049	40 595	+454	2 088,75	2 071,85	+16,9

2.3 Enseignement spécialisé

Les élèves avec des besoins éducatifs particuliers au bénéfice de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisées (MAR) sont en principe scolarisés à l'école ordinaire (solution intégrative). Si cela n'est pas possible, ils sont scolarisés dans l'école spécialisée la mieux adaptée à leurs besoins (solution séparative).

Au plan cantonal, 846 (749 en 2019/20) enfants bénéficient de mesures d'intégration à l'école ordinaire. Cette population d'élèves est constituée de 639 (548) élèves francophones et 142 (130) élèves alémaniques, auxquels il convient d'ajouter les élèves pris en charge par les services d'intégration spécialisés qui apportent un soutien à 22 (24) élèves malentendants et sourds francophones, 15 (19) élèves malentendants et sourds germanophones ainsi qu'à 16 (17) élèves malvoyants francophones et 12 (11) élèves malvoyants germanophones.

Les dix écoles spécialisées comptent un total de 888 élèves (861), dont 748 (727) élèves francophones et 140 (134) élèves alémaniques. Parmi les 888 élèves, 27 (28) sont domiciliés dans d'autres cantons. De plus, les 5 internats scolaires des écoles spécialisées accueillent 76 (84) enfants, ce qui représente 20'352 (18'108) nuitées et près de 60 enfants bénéficiant des offres week-end et vacances pour un total de 2'050 (1'789) nuitées.

De même, 17 (22) élèves fribourgeois sont scolarisés dans des écoles spécialisées hors-canton, dont 5 (5) élèves francophones et 12 (17) élèves alémaniques.

Une réponse aux besoins spécifiques de tous les enfants admis en enseignement spécialisé a pu être trouvée. Sur les 412 (377) préavis positifs délivrés au terme des travaux de la cellule d'évaluation du SESAM, soit 85% (80%) des demandes, 238 (194) élèves bénéficient de MAR en intégration et 174 (183) élèves de MAR en écoles spécialisées.

L'année scolaire 2020/21 compte au total 1'734 (1'610) élèves avec des besoins éducatifs particuliers, scolarisés dans le canton, soit à l'école ordinaire, soit dans une école spécialisée.

Pour faire face aux besoins de l'enseignement spécialisé et répondre à l'augmentation du nombre de nouveaux élèves, 7.75 (4.5) EPT ont été octroyés par le Conseil d'Etat en juin dernier pour les écoles spécialisées et 8 (6.75) EPT pour les élèves intégrés. Toutefois, ces derniers sont comptabilisés comme nouveaux postes dans les effectifs de l'école ordinaire. En effet, en raison de la cantonalisation des services d'intégration prévue par la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée, les enseignant-e-s spécialisés assurant les mesures d'aide auprès des élèves intégrés dans les écoles ordinaires sont désormais engagés par la DICS et rattachés aux établissements scolaires publics.

2.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

A la rentrée 2020, les écoles secondaires du deuxième degré comptent 281 (270,6 en 2019/20) classes pour 6569 (6288) élèves. Sont également compris dans ces effectifs les 672 (621) élèves fribourgeois fréquentant le Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne.

La formation gymnasiale voit ses effectifs augmenter de 36 élèves, l'école de culture générale de 172 élèves, l'école de commerce de 23 élèves et la passerelle maturité professionnelle/maturité spécialisée – hautes écoles universitaires (dont l'examen d'admission a été supprimé cette année) de 50 élèves.

Il n'est pas aisé de définir précisément quelle part de la hausse des effectifs doit être attribuée à la situation sanitaire de ce printemps ou aux variations statistiques ordinaires, qui dépendent du nombre d'élèves qui terminent l'école obligatoire, des choix de ces élèves et du nombre d'élèves qui quittent les écoles du S2.

Trois effets liés au COVID-19 ont toutefois été constatés:

- Des élèves qui hésitaient entre un apprentissage et une école à plein temps ont opté, cette année, plus facilement pour la deuxième solution.
- Des élèves qui avaient prévu d'accomplir une année de formation à l'étranger ont dû annuler leur séjour (et sont donc restés dans leur école).
- Suite au report des examens d'admission du 21 mars 2020, il a été décidé d'adapter les conditions d'admission à l'école de culture générale et à l'école de commerce pour permettre un accès sans examen aux élèves inscrits jusqu'au 15 février (délai habituel) qui avaient des résultats permettant généralement d'intégrer ces filières de formation selon les expériences des années précédentes. Cette adaptation a provoqué une augmentation des admissions en école de culture générale et en école de commerce.

2.5 Sports/Arts et Formation

Dans le but de mieux concilier carrière scolaire et sportive ou artistique, des aménagements sont à disposition pour les jeunes talents. Le programme Sports-Arts-Formation (SAF) permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allègements ou aménagements scolaires et des mesures particulières.

Pour l'année scolaire 2020/21, 522 (492) demandes ont été reçues et 412 (402) acceptées dont 292 (269) en statut «SAF», 95 (111) en statut «Espoirs» et 25 (22) en «Ecolage hors canton». Sur ce nombre de demandes acceptées, 35 (37) concernent des artistes dans les domaines de la danse et de la musique, alors que les autres élèves sont des sportifs. Il est à noter aussi que 10 (9) talents sportifs proviennent d'autres cantons.

Au secondaire I, 161 (181) élèves bénéficient du programme alors qu'ils sont 173 (156) au secondaire II et 45 (41) en formation professionnelle.

Des informations complémentaires se trouvent sous:

<https://www.fr.ch/sspo/sport-et-loisirs/sport-de-haut-niveau/saf-sports>

2.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton

Effectifs physiques	Nombre élèves 2020/21	Nombre élèves 2019/20	+/-	Nombre classes 2020/21	Nombre classes 2019/20	+/-
Ecole enfantines 1-2 ^H	7 155	7 011	+144	384,50	378,50	+6,0
Ecole primaires 3-8 ^H	21 140	21 205	-65	1 115,00	1 112,10	+2,9
Cycles d'orientation 9-11 ^H	11 226	11 113	+113	589,25	581,25	+8,0
Ecole spécialisées	888	861	+27	128,00	123,00	+5,0
Collèges, école de commerce, ECG	5 897	5 667	+230	253,00	243,00	+10,0
Elèves fribourgeois au GYB	672	621	+51	28,00	27,60	+0,4
Total	46 978	46 478	+500	2 497,75	2 465,45	+32,3

3. Ouvertures et fermetures de classe pour la rentrée scolaire 2020/21

3.1 Ecoles enfantines 1-2^H

SEnOF

Ouverture de classe	Fermeture de classe	
Montet-Nuvilly	+ 1	Cheiry - Prévondavaux - Surpierre - Villeneuve - 1
Arconciel - Ependes - Ferpicloz - Senèdes	+ 1	Mont-Vully - 1
Courtepin	+ 1	Fribourg - Jura - 1
Corminboeuf	+ 1	Le Mouret - 1
Villars-sur-Glâne Platy	+ 1	Villars-sur-Glâne Les Rochettes - 1
Neyruz	+ 1	Avry - Matran - 1
ACER	+ 1	La Brillaz - 1
Bulle - La Léchère	+ 1	Romont - 1
Bulle - Condémine	+ 1	Broc - Botterens - 1
Sâles - Vaulruz	+ 1	
Vuadens	+ 1	
Total	+ 11	Total - 9
Total	+ 2	

DOA

Ouverture de classe	Fermeture de classe	
Region Murten	+ 1	
Freiburg - Vignettaz	+ 1	
Gurmels	+ 1	
Alterswil	+ 1	
Total	+ 4	Total
Total	+ 4	
Total DOA & SEnOF	+ 6	

3.2 Ecoles primaires 3-8^H

SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Cheiry - Prévondavaux - Surpierre - Villeneuve	+ 1	Estavayer	- 1
Arconciel - Ependes - Ferpicloz - Senèdes	+ 1	Montet-Nuvilly	- 1
Fribourg - Vignettaz	+ 1	Courtepin	- 1
Marly Cité	+ 1	Fribourg - Jura	- 0,5
Treyvaux	+ 1	Granges-Paccot - La Sonnaz	- 1
Fribourg - Pérolles	+ 1,5	Gibloux - Farvagny Vuisternens	- 2
Villars-sur-Glâne Platy	+ 1	Romont	- 1
Avry - Matran	+ 1,3	Villorsonnens	- 1
Neyruz	+ 1	Corbières-Hauteville	- 1
ACER	+ 1	Basse-Veveyse	- 2
Bulle - Condémine	+ 1	La Verrerie	- 1
Riaz	+ 1	Le Flon - St-Martin	- 1
Bas-Intyamon - Grandvillard	+ 1		
La Jogne	+ 1		
Châtel-Saint-Denis	+ 1		
Total	+ 15,8	Total	- 13,5
Total	+ 2,3		

DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Kerzers	+ 1	Flamatt	- 1
Region Murten	+ 1	Ueberstorf	- 1
Freiburg - Jura	+ 0,6		
Total	+ 2,6	Total	- 2
Total	+ 0,6		
Total DOA & SEnOF	+ 2,9		

3.3 Cycle d'orientation 9-11^H

SEnOF

Ouverture de classe	Fermeture de classe	
CO Belluard	+ 3	CO Domdidier - 0,75
CO Estavayer	+ 2,25	CO Gibloux - 2
CO Jolimont	+ 2,25	CO Glâne - 0,25
CO La Tour-de-Trême	+ 1,5	CO Sarine Ouest - 0,5
CO Morat	+ 1	
CO Riaz	+ 0,5	
CO Veveyse	+ 2	
Total	+ 12,5	Total - 3,5
Total	+ 9	

DOA

Ouverture de classe	Fermeture de classe	
DOS Freiburg	+ 1	OS Wünnewil - 1
OS Gurmels	+ 1	OS Kerzers - 1
		OS Murten - 1
Total	+ 2	Total - 3
Total	- 1	
Total DOA & SEnOF	+ 8	

Rund 47'000 Schülerinnen und Schüler an den Freiburger Schulen

19. AUGUST 2020 - 15H00

In wenigen Tagen werden etwas weniger als 47 000 Schülerinnen und Schüler die Freiburger Schulen besuchen. Es wurden 32 Klassen eröffnet, um den Mehrbedarf zu Beginn dieses neuen Schuljahres zu decken, das trotz der Gesundheitskrise so normal wie möglich starten soll. Die Schutzkonzepte wurden aktualisiert. Zudem wird sämtlichen Schülerinnen und Schülern besondere Aufmerksamkeit geschenkt, um ihnen die Wiederaufnahme des Unterrichtsprogramms und die Weiterentwicklung der während des Fernunterrichts erworbenen digitalen Kompetenzen zu ermöglichen. In den deutschsprachigen Primar- und Orientierungsschulen wird die Implementierung des Lehrplans 21 fortgesetzt, während in den obligatorischen französischsprachigen Schulen des Kantons das zunächst als Pilotprojekt erprobte Qualitätskonzept allgemein eingeführt wird. Mit der Erarbeitung spezieller Gesundheitsempfehlungen bereitet sich das Festival Kultur & Schule FKB auf den Empfang von über 5500 Schülerinnen und Schülern vor. Die Lehrpläne und die Stundentafel der Fachmittelschule (FMS) wurden überarbeitet. Bei der Berufsberatung werden Erwachsene ab 40 Jahren von einer Standortbestimmung, Potenzialanalyse und Laufbahnberatung profitieren können.



Schülerinnen und Schüler © Alle Rechte vorbehalten

Zu Beginn des Schuljahres 2020/21 werden 46 978 Schülerinnen und Schüler in Freiburg zur Schule gehen, das sind 500 mehr als im Vorjahr. Für die obligatorische Schule wurden 16,9 Klassen eröffnet – davon 6 für die 1H/2H (Kindergarten), 2,9 für die 3H-8H (Primarschule) und 8 für die 9H-11H (OS). Die durchschnittliche Klassengröße bleibt beinahe unverändert: Sie beträgt im Kindergarten 18,6 (18,5) und in der Primarschule 18,9 (19,1). In der Orientierungsschule variiert die durchschnittliche Anzahl Schülerinnen und Schüler pro Klasse je nach Klassentypus, damit angepasste Lernbedingungen angeboten werden können. Eine Realklasse zählt im Schnitt 15,1 (14,8) Schülerinnen und Schüler, eine Sekundarklasse 21,7 (21,8) und eine Progymnasialklasse 23,1 (22,7).

Für die Schulen der Sekundarstufe 2 (Kollegien, Vollzeit-Handelsmittelschule und Fachmittelschule) wurden 10 Klassen eröffnet.

Der **Unterricht an den obligatorischen Schulen beginnt am Donnerstag, 27. August**, mit Ausnahme der Gemeinden Kerzers, Fräschels und Ried, wo sich der Schulkalender nach dem Kanton Bern richtet und somit das neue Schuljahr bereits am Montag, 24. August beginnt. Für die Schülerinnen und Schüler der Mittelschulen (Kollegien, Handelsmittelschulen und Fachmittelschulen) beginnt der Unterricht ebenfalls am Donnerstag, 27. August, ausser am Interkantonalen Gymnasium der Region Broye (GYB), wo der Beginn dieses Jahr mit jenem im Kanton Waadt abgestimmt wird und am Montag, 24. August beginnt.

Aktualisierte Schutzkonzepte für die obligatorische Schule und die weiterführenden Schulen

Das am vergangenen 6. Mai erarbeitete Schutzkonzept für die Wiederaufnahme des Präsenzunterrichts an den obligatorischen Schulen (1H-11H) und den sonderpädagogischen Einrichtungen wurde aktualisiert. Darin werden die Grundsätze beschrieben, die ab dem 27. August in den Primar- und den Orientierungsschulen zu beachten sind. Es werden verschiedene Massnahmen zum Schutz der Schülerinnen und Schüler, der Lehrpersonen und des administrativen Personals ergriffen, so namentlich folgende:

Die Hygiene- und Verhaltensregeln des Bundesamtes für Gesundheit (BAG) müssen weiterhin eingehalten werden. Auch müssen die Räumlichkeiten regelmässig gelüftet werden, die Schulzimmer nach jeder Lektion. Die Räume, Oberflächen, Schülertische, Pulte der Lehrpersonen, die Lichtschalter, Türgriffe usw. müssen regelmäßig gereinigt werden. Es werden entsprechende Vorrichtungen bereitgestellt. Zwischen Erwachsenen wie auch zwischen Erwachsenen und Schülerinnen/Schülern muss ein Abstand von 1,5 Metern gewahrt werden. Die Schülerinnen und Schüler ab 12 Jahren müssen in den öffentlichen Verkehrsmitteln eine Hygienemaske tragen, bei den Schülertransporten sind sie hingegen nicht dazu verpflichtet. Die Beschaffung der Hygienemasken für den öffentlichen Verkehr (ÖV) liegt in der Verantwortung der Eltern.

In den Schulen wird das Tragen einer Hygienemaske nicht verlangt und für die Schülerinnen und Schüler während der Unterrichtszeit auch nicht empfohlen. Erwachsene können selber entscheiden, ob sie Hygienemasken tragen wollen oder nicht. Kann unter Erwachsenen aber der Abstand von 1,5 Metern während mehr als 15 Minuten nicht eingehalten werden, müssen Hygienemasken getragen werden.

Nur besonders gefährdeten Schülerinnen und Schülern mit entsprechendem ärztlichem Zeugnis ist es gestattet, vom Präsenzunterricht fernzubleiben. Sie erhalten Fernunterricht.

Bis Ende des Schuljahres 2020/21 dürfen schulischen Aktivitäten wie Schulveranstaltungen, Lager, Schulreisen, Themenwochen oder Studienreisen nur in der Schweiz durchgeführt werden, sofern die Hygienemassnahmen eingehalten werden.

Das am vergangenen 27. Mai erarbeitete Schutzkonzept für die Wiederaufnahme des Präsenzunterrichts an den Schulen der Sekundarstufe 2 wurde ebenfalls überarbeitet. Der Präsenzunterricht wird regulär und mit ganzen Klassen aufgenommen. Bei Bedarf werden aber die Schulen die Organisation des Unterrichts anpassen und in halben Klassen unterrichten oder sogar zum Fernunterricht wechseln.

Nebst den [Hygiene- und Verhaltensregeln](#) des BAG, der Bereitstellung von Hand-Desinfektionsvorrichtungen, der Reinigung von Räumen und Oberflächen sowie dem regelmässigen Lüften der Räumlichkeiten müssen Schülerinnen und Schüler wie auch Lehrpersonen Hygienemasken tragen, wenn der Abstand von 1,5 Metern während mehr als 15 Minuten nicht konsequent eingehalten werden kann. Die Schülerinnen und Schüler beschaffen sich die nötigen Hygienemasken für den öffentlichen Verkehr und das Schulgelände. Die Schule stellt hingegen die benötigten Hygienemasken für die Lehrpersonen und das administrative Personal bereit.

Wie auch für die Schülerinnen und Schüler der obligatorischen Schule sind Aktivitäten ausserhalb der Landesgrenzen bis zum Ende des Schuljahres verboten, dies aufgrund der ungewissen Entwicklung der COVID-19-Lage in den anderen Ländern und allfälligen Quarantänemassnahmen, die sich daraus ergeben könnten.

Einführung des Lehrplans 21 an allen deutschsprachigen Schulen

Nach der erfolgreichen Einführung des Lehrplans 21 auf Beginn des Schuljahres 2019/20 an den Schulen Deutschfreiburgs haben sich alle Schulteams an einer halbtägigen internen Weiterbildung mit der Beurteilung im kompetenzorientierten Unterricht auseinandergesetzt. Aufgrund der COVID-19-Krise konnte die Arbeit im zweiten Halbjahr nicht wie vorgesehen weitergeführt werden. Deshalb werden sich die meisten Schulen auch im Schuljahr 2020/21 schwerpunktmässig mit «Beurteilung und Kompetenzerleben (BKE)» auseinandersetzen.

Allgemeine Einführung des Qualitätskonzepts an allen französischsprachigen Schulen

Die Entwicklung der Schulqualität wird an den Schulen nach einer Umfeldanalyse mit konkreten Projekten und gemeinsamen Massnahmen umgesetzt. Das Schulteam analysiert die Bedürfnisse und geht auf diese ein: So wird in einer Schule ein spezielles Unterstützungssystem für Schülerinnen und Schüler mit Lernschwierigkeiten eingeführt, in einer anderen ein Kommunikationsplan mit den Eltern erstellt, um sie hinsichtlich der Sicherheit des Schulwegs zu beruhigen, oder in einer weiteren eine Strategie entwickelt, um Schülerinnen und Schüler beim Erwerb von Lernstrategien zu unterstützen.

Zwei Ziele sind vorrangig: Erstens gilt es, die Bedürfnisse zu erfassen und darauf einzugehen, und zweitens sollen die Erfolge genutzt und mit anderen geteilt werden.

Zu Beginn des Schuljahres 2019/20 begann an 14 Schulen (4 Orientierungsschulen und 10 Primarschulen im gesamten Kanton), die sich freiwillig gemeldet hatten, eine Versuchphase, in der reiche und vielfältige Erfahrungen mit der Umsetzung gesammelt werden konnten. Das Qualitätskonzept wird zu Schuljahresbeginn allgemein eingeführt. Um den Austausch, auch über bewährte Verfahren zu erleichtern, können die Schuldirektionen auf eine neue Internetplattform nutzen.

Schul- und Unterrichtsmaterial: Neue Finanzierung und Organisation

Künftig beliefert die kantonale Lehrmittelverwaltung (KLVG) die Schulen mit dem Schul- und Unterrichtsmaterial. Dazu verfügt jede Schule über ein Budget, das nach der Anzahl Schülerinnen und Schüler der jeweiligen Schulstufe berechnet wird. Einige Spezialartikel (z.B. Holz) können von den Schulen oder Lehrpersonen weiterhin bei ihren bisherigen Lieferanten erworben werden. Damit den Lehrpersonen die Kosten für direkt von ihnen getätigte Einkäufe schnell erstattet werden können, wurde ein Rückerstattungsverfahren festgelegt. Denn nach dem Urteil des Bundesgerichts vom 12. Dezember 2017 wurde eine neue Kostenaufteilung zwischen dem Staat und den Gemeinden beschlossen, wobei der Staat die Kosten für das Schul- und Unterrichtsmaterial übernimmt, während die Gemeinden für die Finanzierung von kulturellen und sportlichen Aktivitäten aufkommen. Die Gemeinden erhielten im Mai 2020 einen Pauschalbetrag von 75 Franken pro Schüler/in, um die Beträge, die sie den Eltern nicht mehr berechnen konnten, teilweise auszugleichen.

Neuerungen bei der Fachmittelschule FMS

Mit dem Schuljahr 2020/21 startet die neue Ausbildung in den ersten Klassen. Diese wird sich während der drei Jahre bis zum Fachmittelschulausweis vermehrt spezialisieren. Auf diese Weise wird das Profil der im Kanton Freiburg angebotenen Berufsfelder verstärkt (Gesundheit, Soziale Arbeit und Pädagogik). Dadurch wird eine bessere Kohärenz und Kontinuität zwischen den drei Ausbildungsjahren bis zum Ausweis und dem Jahr der Fachmaturität ermöglicht. Dazu wurden die Lehrpläne und die Stundentafel überarbeitet: Neu ist der Unterricht im ersten Jahr für alle drei Berufsfelder identisch (einheitliche Stundentafel), um die Allgemeinbildung zu stärken und zusätzliche Zeit für die Berufsorientierung zu ermöglichen. Mit der Einführung von berufsspezifischen Fächern im zweiten Jahr, unterscheidet sich dann die Ausbildung für das Berufsfeld Gesundheit vom Berufsfeld Soziale Arbeit und Pädagogik. Schliesslich wird jedes der drei Berufsfelder mit einer hohen Dotierung der berufsspezifischen Fächer im dritten Jahr deutlicher unterschieden und ausgerichtet. Im dritten Jahr werden dann auch die beiden Berufsfelder Soziale Arbeit und Pädagogik nicht mehr kombiniert.

Festival Kultur & Schule FKB

Nach dem Eintauchen in das Kulturerbe und die bildende Kunst und in die Welt der Oper widmet sich die Ausgabe 2020 des Festivals der digitalen Welt. Ein sehr aktuelles Thema im Alltag der Schülerinnen und Schüler, das sie in eine Vielzahl künstlerischer Universen entführen wird. Der französische Choreograf Mourad Merzouki hat sich mit Digital-Kunstschauffenden zusammengetan, um die Produktion «Pixel» zu gestalten, ein Schauspiel, das Tanz- mit Videokunst kombiniert und die Zuschauerin-

nen und Zuschauer auf eine schwindelerregende Reise entführt. Parallel zu dieser grossen Veranstaltung bietet das SMEM (Schweizer Museum für elektronische Musikinstrumente) Musikworkshops im kleinen Rahmen an, in denen die Schülerinnen und Schüler in unbekannte Klanguniversen eintauchen können. Besondere Aufmerksamkeit wurde dem Angebot für die deutschsprachigen Klassen gewidmet. Das interaktive Bildspektakel «Digitales Kunstspiel» lädt die jungen Schülerinnen und Schüler zum Tanzen in bunten und spielerischen Welten ein. Auch das Filmfestival FIFF, das aufgrund der Corona-Krise abgesagt wurde, ist bei dieser Festivalausgabe eingeladen. In diesem Jahr werden vom 9. bis 13. November 2020 mehr als 5600 Schülerinnen und Schüler erwartet. Es wurden spezielle Gesundheitsempfehlungen erarbeitet, die sowohl für die Teilnehmenden wie auch für die Partner (Verkehrsbetriebe und Kulturanbieter) gelten.

Programm Sport-Kunst-Ausbildung: Neues Ausbildungszentrum für Schwimmsport und Wasserspringen

Nach dem neuen Judo-Ausbildungszentrum im vergangenen Jahr wird das in Freiburg bestehende Angebot durch ein Ausbildungszentrum für Schwimmsport und Wasserspringen ergänzt: Team AFF-FFV Freiburg, MJ-Gottéron, Akademie von Fribourg Olympic, Ausbildungszentrum von Elfic Fribourg, Talent School von Swiss Volley Freiburg und Volleyball-Akademie Freiburg, CRP Ski Romand, Ausbildungszentrum Sportklettern und die berufsvorbereitenden Klassen in Tanz und Musik des Konservatoriums. Mehr als 400 junge Sport- und Kunsttalente können jedes Jahr von Stundenplan-Anpassungen profitieren, die es ihnen ermöglicht, ihre schulische Ausbildung mit der sportlichen oder künstlerischen Karriere zu vereinbaren.

Pilotprogramm «Standortbestimmung, Potenzialanalyse und Laufbahnberatung»

In Zusammenarbeit mit dem Bund lanciert der Kanton Freiburg ein Pilotprojekt für die Beratung für Erwachsene ab 40 Jahren. Ziel dieser Massnahme ist es, dieser Zielgruppe kostenlos eine Analyse der Arbeitsmarktfähigkeit sowie eine Laufbahnberatung anzubieten. So können Erwerbstätige über 40 angesichts der sich ständig ändernden Anforderungen auf dem Arbeitsmarkt, ihre persönliche und berufliche Situation regelmässig analysieren. Dies wird es ihnen ermöglichen, bevorstehende berufliche Veränderungen oder Weiterbildungsbedürfnisse rechtzeitig zu erkennen und die Schritte zu planen, die erforderlich sind, um weiterhin auf dem Arbeitsmarkt bleiben zu können. Die Massnahme tritt ab Januar 2021 in Kraft und wird in den Laufbahnberatungsstellen für Erwachsene in Freiburg und Bulle angeboten.

Auswirkungen von COVID-19 auf die Schülerzahlen

Etwas mehr Schülerinnen und Schüler als im Vorjahr haben nach Abschluss ihrer obligatorischen Schulzeit um eine Verlängerung der Schulzeit, also um ein 12. Schuljahr ersucht, sei es im gleichen Klassentypus oder in einem leistungsstärkeren. Vermutlich haben Schülerinnen und Schüler, die zwischen dem Entscheid Lehre oder Vollzeitschule schwankten, die zweite Variante vorgezogen. Ihnen wurde dieser Schritt durch die Anpassung der Aufnahmebedingungen für die Handelsmittelschule und die Fachmittelschule (Zugang ohne Prüfung mit niedrigerem Notendurchschnitt als üblich) erleichtert. Auch mussten Mittelschülerinnen und Mittelschüler, die 2020/21 vorhatten, ein Schuljahr im Ausland zu absolvieren, auf ihr Vorhaben verzichten. Dies zeigt sich in der Eröffnung einer zusätzlichen Klasse im zweiten Jahr am Kollegium St. Michael und einer zusätzlichen Klasse im ersten Jahr an der Fachmittelschule. Diese beiden Klasseneröffnungen ziehen zusätzliche 3,76 Vollzeitstellen nach sich.

Nach dem Verbot des Präsenzunterrichts wurden im französischsprachigen Kantonsteil für die Schuljahre 2020/21 und 2021/22 zwei zusätzliche Vollzeitstellen gewährt, um die Unterstützungsmaßnahmen (Französisch als Fremdsprache) im ersten und zweiten Zyklus (von der 1H bis 8H) fortzusetzen und so trotz COVID-19 weiterhin einen guten Unterricht für anderssprachige Schülerinnen und Schüler anbieten zu können und ihre Integration und ihr Lernen zu unterstützen.

Pensionierungen und Änderung der Pensionierungsbedin-

gungen für das Staatspersonal

Im Jahr 2020 lag die tatsächliche Zahl der Pensionierungen wieder etwa in der gleichen Größenordnung wie im Jahr 2018 und früher, wohingegen im 2019 die tatsächliche und die mögliche Anzahl Pensionierungen im Vergleich zu den potenziellen Pensionierungen einen markanten Anstieg verzeichnet hatten. Auf Ende des Schuljahres 2020/21 dürfte zweifellos mit einer höheren Anzahl Pensionierungen zu rechnen sein.

Dokumentation

Die Schutzkonzepte wurden aktualisiert

 [Schutzkonzept COVID-19 an den obligatorischen Schulen 1H-11H und den Sonderschulen des Kantons Freiburg](#)

 [Schutzkonzept für den Unterricht an den Schulen der Sekundarstufe 2](#)

News

 [Schulbeginn 2020 - Mediendossier](#)

Herausgegeben von [Direktion für Erziehung, Kultur und Sport](#)

Letzte Änderung : 25/08/2020 - ⓒ 22h09



Schulbeginn 2020

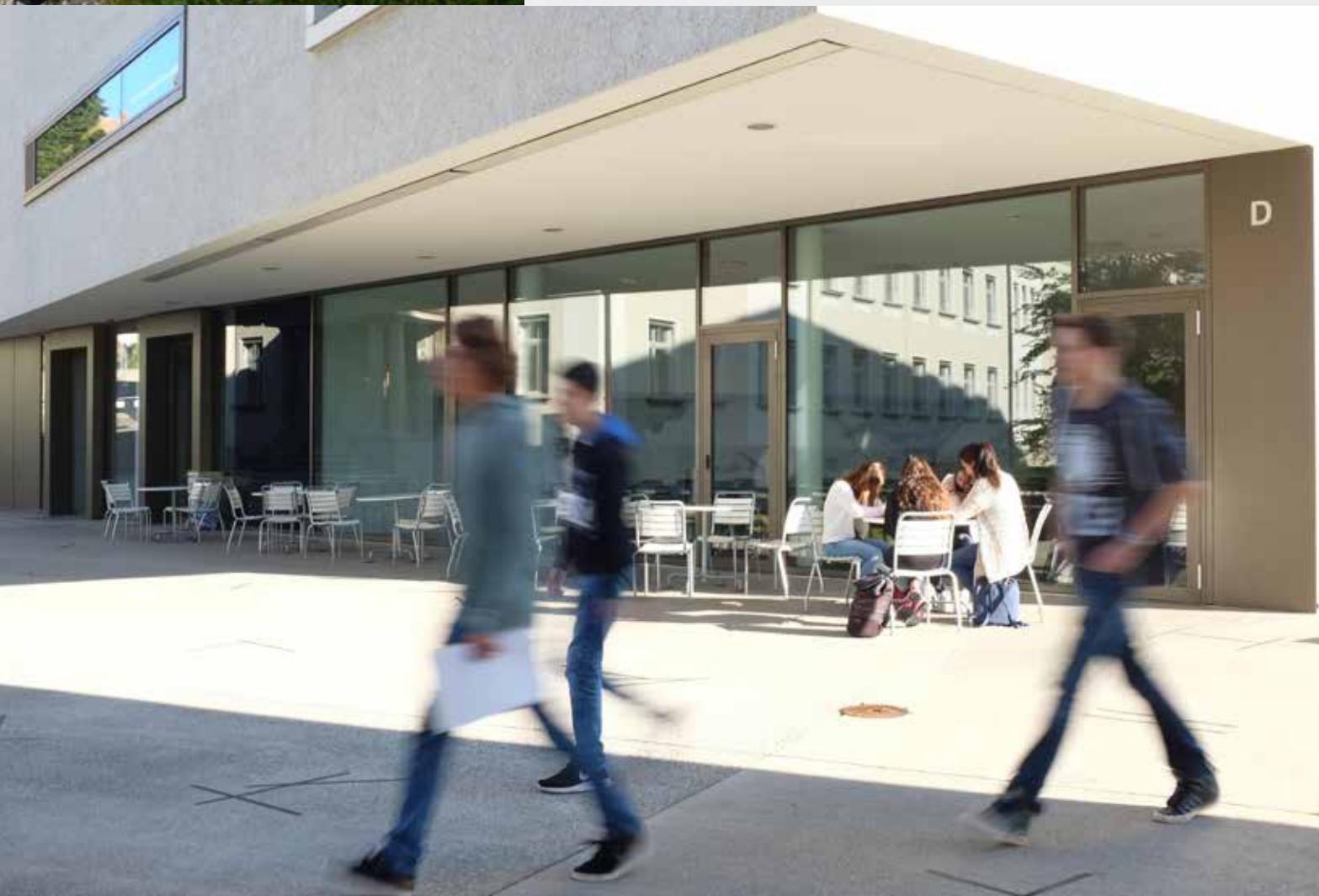
— Mediendossier

Freiburg, 19. August 2020

,

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD



Einleitung

Der Rahmen für den Ablauf des Schuljahresbeginns 2020/21 wird vorgeben durch die Verordnung des Bundesrates vom 19. Juni 2020 über Massnahmen in der besonderen Lage zur Bekämpfung der COVID-19-Epidemie, den Beschluss der EDK vom 25. Juni 2020, der mehrere Grundsätze für die gesamte Schweiz festlegt, sowie die Mitteilung der CIIP vom 7. August 2020, welche die von den Westschweizer Kantonen gewählte Strategie umreisst.

In Freiburg wurden die im vergangenen Mai erarbeiteten Schutzkonzepte für die obligatorische Schule und den nachobligatorischen Bildungsbereich in Zusammenarbeit mit dem Kantonsarztamt (KAA) aktualisiert, um der Entwicklung der Gesundheitskrise Rechnung zu tragen. Jetzt geht es darum, mit dem Virus im Alltag leben zu lernen. Deshalb werden die in den vergangenen Monaten bereits geltenden Hygiene- und Verhaltensmassnahmen in den Schulen in der Regel beibehalten. Es wurden zusätzliche Vorsichtsmassnahmen getroffen, beispielsweise das Verbot von Studienreisen ins Ausland, um die Quarantäne von Schülerinnen und Schülern sowie Lehrpersonen bei ihrer Rückkehr und/oder nicht rückerstatteten Kosten im Falle einer kurzfristigen Absage zu vermeiden. Auch für bestimmte Fächer wie den Musikunterricht sind besondere Vorkehrungen vorgesehen. Für die Lehrpersonenteams werden Arbeitssitzungen per Videokonferenz empfohlen; hingegen sollten alle Schülerinnen und Schüler den Präsenzunterricht besuchen, ausser sie sind besonders gefährdet, was mit einem ärztlichen Zeugnis attestiert wird. In diesem Fall wird sichergestellt, dass die Betroffenen Fernunterricht erhalten.

Für die Schulen der S2 (Mittelschulen) ist zudem weiterhin ein Abstand von 1,5 Metern einzuhalten, nicht nur zwischen Schülerinnen/Schülern und Lehrpersonen, sondern auch zwischen Schülerinnen und Schülern. Kann dieser Abstand nicht gewährleistet werden, ist das Tragen einer Maske erforderlich, damit der Unterricht in ganzen Klassen weitergeführt werden kann. Je nach der jeweiligen Klassengrösse und den verfügbaren Räumlichkeiten haben die Schuldirektionen einen gewissen Spielraum. In Abhängigkeit der Entwicklung der Gesundheitssituation werden die Schulen die Organisation des Unterrichts anpassen und bei Bedarf in halben Klassen unterrichten oder sogar zum Fernunterricht wechseln.

Aus pädagogischer Sicht hat für die Lehrpersonen der obligatorischen Schule die Rückkehr zur «Normalität» mit dem regulären Unterrichtsprogramm für alle Schülerinnen und Schüler Priorität. Sie haben dazu klare Anweisungen erhalten, wie sie dies handhaben können. Auch ist vorgesehen, die während des Fernunterrichts erworbenen digitalen Kompetenzen zu vertiefen und erweitern. In den deutschsprachigen Schulen wird die Implementierung des Lehrplans 21 fortgesetzt, während in den französischsprachigen Schulen des Kantons das Qualitätskonzept, das seit Oktober 2018 erprobt wurde, allgemein eingeführt wird.

Einige Zahlen im Überblick

— Zu Beginn dieses Schuljahres 2020/21 werden rund 47'000 Schülerinnen und Schüler in Freiburg zur Schule gehen.

Der Unterricht an den obligatorischen Schulen beginnt am Donnerstag, 27. August, mit Ausnahme des Schulkreises Kerzers, Fräschels und Ried im Seebzirk, wo sich der Schulkalender nach dem Kanton Bern richtet und somit das neue Schuljahr bereits am Montag, 24. August beginnt.

Für **die Schülerinnen und Schüler an den Schulen der Sekundarstufe 2** (Kollegien, Handelsmittelschulen und Fachmittelschulen) beginnt der Unterricht ebenfalls am **Donnerstag, 27. August**, ausser am GYB, wo der Unterrichtsbeginn dieses Jahr mit jenem im Kanton Waadt abgestimmt wird, also am Montag 24. August.

Hat COVID-19 Auswirkungen auf die Schülerzahlen?

— Für die obligatorische Schule ist der Effekt klein. Es haben etwas mehr Schülerinnen und Schüler als in den Vorjahren nach dem Abschluss ihrer obligatorischen Schulzeit um eine Verlängerung der Schulzeit ersucht: Insgesamt wollen etwa zwanzig ein 12. Schuljahr besuchen, wobei dafür keine Klasseneröffnungen erforderlich sind.

Ein signifikanter Anstieg der Anzahl der Schülerinnen und Schüler wird den Schulen der Sekundarstufe 2 verzeichnet (+ 281): Vermutlich haben Schülerinnen und Schüler, die zwischen dem Entscheid Lehre oder Vollzeitschule schwankten, die zweite Variante bevorzugt. Ihnen wurde dieser Schritt durch die Anpassung der Aufnahmeverbedingungen für die Handelsmittelschule und die Fachmittelschule (Zugang ohne Prüfung mit niedrigerem Notendurchschnitt als üblich) erleichtert. Auch mussten Mittelschülerinnen und Mittelschüler, die 2020/21 ein Schuljahr im Ausland absolvieren wollten, auf ihr Vorhaben verzichten.

Bleiben Sie informiert: Der Newsfeed

COVID-19: Informationen zu den Freiburger Schulen:

<https://www.fr.ch/de/eksd/news/covid-19-informationen-zu-den-freiburger-schulen>

Inhalt

Die wichtigsten Neuerungen	5
1. Obligatorische Schule	6
1.1 Fernunterricht: Erste Bilanz	6
1.2 Auswirkungen von COVID-19 auf die Ressourcen	7
1.3 Pädagogische und didaktische Vorkehrungen für den Unterricht zu Beginn des Schuljahres 2020/21, Hinweise für das Lehrpersonal	7
1.4 Schutzkonzept für die obligatorische Schule und Empfehlungen	8
1.5 Umsetzung des Gesetzes über die Sonderpädagogik (SPG) und des dazugehörigen Reglements	9
2. Projekte	10
2.1 Einführung des Lehrplans 21	10
2.2 Allgemeine Einführung des Qualitätskonzepts an allen französischsprachigen Schulen	10
2.3 Einführung von Microsoft 365 (M365) für die Schülerinnen und Schüler in der 5H bis 11H	11
2.4 Festival Kultur & Schule FKB	11
2.5 Programm Sport-Kunst-Ausbildung: Neues Ausbildungszentrum für Schwimmsport und Tauchen	12
2.6 Beitritt zu Edulog	12
3. Unterricht der Sekundarstufe 2	13
3.1 Fernunterricht: Erste Bilanz	13
3.2 Auswirkungen von COVID-19 auf die Schülerzahlen	14
3.3. Vorkehrungen für die Wiederaufnahme des Unterrichts zu Beginn des Schuljahres 2020/21	14
3.4 Neuerungen bei der Fachmittelschule (FMS)	15
4. Berufsberatung	16
4.1 Pilotprogramm «Standortbestimmung, Potenzialanalyse und Laufbahnberatung»	16
Zahlen und Fakten	18

Die wichtigsten Neuerungen

1. Obligatorische Schule

1.1 Fernunterricht: Erste Bilanz

Angesichts der gegenwärtigen Gesundheitskrise von beispiellosem Ausmass hat sich die Schulorganisation, wie sie mit dem neuen Schulgesetz von 2015 eingeführt wurde – namentlich mit Schuldirektorinnen und Schuldirektoren an der Spitze der Schulen und neuen Aufgaben für das Schulinspektorat – bewährt. Ganz allgemein hat die Mitwirkung mehrerer Schulinspektorinnen und Schulinspektoren und Amtsvorsteher in den Arbeitsgruppen des kantonalen Führungsorgans (KFO) dazu beigetragen, dass die Bedürfnisse der Schulen berücksichtigt, Entscheide schnell kommuniziert wurden und die Zusammenarbeit mit allen anderen betroffenen Bereichen (ausserschulische Betreuung, Gemeinden, Schülertransport, Gesundheitsbehörden usw.) gut funktionierte.

Die Kommunikationskanäle, die von den Unterrichtsämtern sowie Schuldirektionen gut genutzt wurden, haben es ermöglicht, regelmässig und koordiniert zu informieren. Dank den Schulverwaltungslösungen *Primeo* für die deutsch- und französischsprachigen Primarschulen und ISA für die deutschsprachigen Orientierungsschulen, standen den Lehrpersonen die nötigen Informationen über die Schullaufbahn der Schülerinnen und Schüler sowie deren Kontaktdaten zur Verfügung. Die Bereitstellung digitaler Instrumente (M365, Moodle) und Tutorials zu deren Handhabung sowie drei Serien von pädagogischen Hinweisen (Orientierungshilfen, Empfehlungen) halfen den Lehrpersonen beim Planen und Gestalten ihres Fernunterrichts. Im digitalen Bereich haben Schülerinnen und Schüler wie auch Lehrpersonen neue Kenntnisse und Kompetenzen erworben – eine positive Entwicklung, die verstärkt werden soll: Die Umsetzung des 2017 verabschiedeten Konzepts für Medien und IKT wird verstärkt, ebenso die Lehrerinnen- und Lehrerbildung und die Professionalisierung der Schule.

Die obligatorische Schule ist aber in erster Linie für den Präsenzunterricht konzipiert und organisiert. So wurde festgestellt, dass bei den digitalen Hilfsmitteln, die den Familien und den Schülerinnen und Schülern zur Verfügung stehen, grosse Unterschiede bestehen, ebenso wie bei den Kontaktmöglichkeiten mit den Familien respektive der Beziehung mit den Schülerinnen und Schülern, was für das Lernen nicht förderlich ist. Als komplexe Aufgabe gestaltete sich die Betreuung von Schülerinnen und Schülern mit besonderem Bildungsbedarf sowie von anderssprachigen Familien, für welche die Immersion (Schulsprache) unerlässlich ist.

Rückmeldungen der Lehrpersonen

Die Lehrpersonen wurden eingeladen, sich per Online-Fragebogen zum Fernunterricht zu äussern, insbesondere zu den interessanten und entwicklungswürdigen Praktiken, zu den Bedürfnissen und Prioritäten hinsichtlich der Weiterbildung oder zur Qualität und Relevanz der während der Zeit des Fernunterrichts erhaltenen Informationen. Die Kommunikation erfolgte am häufigsten per Kurznachrichten (SMS und WhatsApp) was verständlich ist, da es sich um zwei Kanäle handelt, die bekannt, schnell und für alle verfügbar sind, zumal die Anwendung M365 den Schülerinnen und Schülern der obligatorischen Schule zu diesem Zeitpunkt noch nicht zur Verfügung stand. Gewünscht werden ein besserer Zugang zu Lernplattformen wie auch Ad-hoc-Weiterbildungen. Die Lehrpersonen sind mit den Informationen, die sie regelmässig von den Schuldirektionen erhalten haben, sehr zufrieden.

Schülerinnen und Schüler, die nicht in die Schule zurückkehrten

Zwischen der Wiederaufnahme des Präsenzunterrichts an den Primarschulen am 11. Mai und dem Ende des Schuljahres ging die Zahl der besonders gefährdeten Schülerinnen und Schüler stark zurück (von 71 auf 35), ebenso die Zahl der Schülerinnen und Schüler, die mit einer Risikoperson zusammenleben (von 412 auf 99) sowie die Anzahl Schülerinnen und Schülern, deren Eltern ihrem Kind die Rückkehr in die Schule verweigerten (von 60 auf 18). So ist die Abwesenheitsrate von 2 % auf 0,6 % gesunken. Dies lässt sich insbesondere durch die Fortschritte beim Wissensstand über das Coronavirus und die von den Bundesbehörden beschlossenen Lockerungsmassnahmen erklären, die eine beruhigende Wirkung auf die Eltern hatten. Bei den Orientierungsschulen blieben nach dem 8. Juni nur sehr wenige Schülerinnen und Schüler weiterhin zu Hause (im Fernunterricht). Es gab 15 besonders gefährdete Schülerinnen und Schüler, 76 Schülerinnen und Schüler, die mit einer Risikoperson zusammenlebten, und einige wenige Fälle, wo die Eltern die Rückkehr ihres Kindes in den Präsenzunterricht verweigerten, was weniger als 1 % aller Schülerinnen und Schüler an den Orientierungsschulen ausmacht.

1.2 Auswirkungen von COVID-19 auf die Ressourcen

Nach dem sechswöchigen Verbot des Präsenzunterrichts und der Rückkehr in die Schule während zwei Wochen in alternierenden Halbklassen konnte der Unterricht in Französisch/Deutsch als Fremdsprache für anderssprachige Schülerinnen und Schüler nicht wie gewohnt erteilt werden. Denn gemäss Konzept sollen die Schülerinnen und Schüler in ein Sprachbad eintauchen; so werden sie sofort nach ihrer Ankunft in einer Regelklasse eingeschult und erhalten Unterricht in Französisch/Deutsch als Zweitsprache, um ihnen das Erlernen der französischen oder deutschen Sprache zu ermöglichen. Zwar konnten die Unterstützungsmassnahmen in der Regel fortgesetzt werden, doch in Sachen Immersion (Sprachbad) mangelte es. So wurden für den französischsprachigen Kantonsteil für die Schuljahre 2020/21 und 2021/22 **zwei zusätzliche Vollzeitstellen** gewährt, um die Unterstützungsmassnahmen (Französisch als Fremdsprache) im ersten und zweiten Zyklus (von der 1H bis 8H) fortzusetzen und so trotz COVID-19 weiterhin einen guten Unterricht für anderssprachige Schülerinnen und Schüler anbieten zu können und ihre Integration und ihr Lernen zu unterstützen.

1.3 Pädagogische und didaktische Vorkehrungen für den Unterricht zu Beginn des Schuljahres 2020/21, Hinweise für Lehrpersonen

Für den Beginn des Schuljahres 2020/21 hat das Amt für französischsprachigen obligatorischen Unterricht Empfehlungen für die Lehrpersonen ausgearbeitet. Darin werden mehrere pädagogische und didaktische Prioritäten festgelegt, die eine Rückkehr zum «normalen» Unterrichtsprogramm des Schuljahres erleichtern sollen. Die während des Fernunterrichts erworbenen digitalen Kompetenzen werden gestärkt. Diese Stärkung wird auch in den deutschsprachigen Schulen angestrebt.

Im deutschsprachigen Kantonsteil kann gestützt auf frühere Anweisungen, die klare Hinweise auf die wesentlichen Elemente für die Arbeit mit den Schülerinnen und Schülern nach der Rückkehr zum Präsenzunterricht enthielten, das reguläre Unterrichtsprogramm zu Beginn des Schuljahres wiederaufgenommen werden. Darüber hinaus vergewissern sich die Lehrpersonen, dass die Schülerinnen

und Schüler über die notwendigen Vorkenntnisse verfügen, um neue Kenntnisse und Fähigkeiten zu erwerben. Den Schülerinnen und Schülern, die die festgelegten Lernziele wegen des Fernunterrichts nicht oder nur teilweise erreichen konnten, können Unterstützungsmassnahmen angeboten werden.

An der Orientierungsschule wird der Durchlässigkeit und einem möglichen Wechsel des Klassentypus besondere Aufmerksamkeit geschenkt. Die im Fernunterricht erworbenen Fähigkeiten und Kompetenzen beim Einsatz von IT-Geräten sollen im Schuljahr 2020/21 erweitert und vertieft werden. Die Lehrpersonen sorgen dafür, dass ihre Schülerinnen und Schüler in einem verantwortungsvollen Umgang mit diesen Geräten geschult werden. Dies gilt für alle Zyklen. Von diesem Herbst an werden die Schülerinnen und Schüler ab der 5H über ein M365-Benutzerkonto verfügen.

1.4 Schutzkonzept für die obligatorische Schule und Empfehlungen

Die Ämter für obligatorischen Unterricht und das kantonale Führungsorgan (KFO) haben ein Schutzkonzept erarbeitet, das den Schülerinnen und Schülern, den Lehrpersonen und dem administrativen Personal erlaubt hat, ab dem 11. Mai wieder gestaffelt zum Präsenzunterricht in die Schule zurückzukehren. Auf der Grundlage der Anforderungen des Bundesamtes für Gesundheit (BAG) werden in diesem Schutzkonzept die in den Schulen zu beachtenden Hygiene- und Verhaltensregeln beschrieben. Es werden zahlreiche Themen behandelt: Schutzmassnahmen, Quarantänemassnahmen, Abstandsregeln, Tragen von Masken, Turn- und Sportunterricht, besonders gefährdete Personen, Schülertransporte, Reinigungen usw.

Dieses Konzept wurde für den Beginn des Schuljahres aktualisiert und schliesst die logopädischen, psychologischen und psychomotorischen Schuldienste, die Sonderschulen und das Konservatorium ein. Die Verordnung vom 19. Juni 2020 über Massnahmen in der besonderen Lage zur Bekämpfung der COVID-19-Epidemie gibt die sanitären Rahmenbedingungen für das neue Schuljahr vor.

Es kehrt wieder eine «gewisse» Normalität zurück. Die Schülerinnen und Schüler der obligatorischen Schule, insbesondere jene der tieferen Klassen, sollen sich möglichst normal im Klassenverbund, auf dem Schulweg und den Pausenplätzen verhalten und bewegen können. An den Orientierungsschulen werden einige Vorkehrungen, wie gestaffelte Pausen oder die Nutzung grösserer Räume, so weit wie möglich beibehalten. Zusätzliche Vorsichtsmassnahmen werden für den Unterricht in Hauswirtschaft, Musik sowie Sport und Bewegung getroffen. Zwischen Erwachsenen sowie Erwachsenen und Schülerinnen/Schülern muss ein Abstand von 1,5 Metern gewahrt werden. Die allgemeinen Verhaltens- und Hygieneregeln gelten weiterhin: Waschen oder Desinfizieren von Händen, Oberflächen und heiklen Stellen, regelmässiges Lüften der Räumlichkeiten. Für die Schülerinnen und Schüler wird das Tragen einer Maske nicht empfohlen. Das Mischen von Schülerinnen und Schülern aus verschiedenen Klassen, zum Beispiel für Wahlfächer oder für den Sport, ist ebenso möglich wie die Rückkehr zugelassener externer Personen in den Unterricht und bei besonderen schulischen Aktivitäten wie Lagern, Schulreisen oder Themenwochen. Ausflüge und Studienreisen ins Ausland sind jedoch während des ganzen Schuljahres verboten.

Besonders gefährdete Schülerinnen und Schüler mit entsprechendem ärztlichem Zeugnis können auf Wunsch den Fernunterricht fortsetzen.

1.5 Umsetzung des Gesetzes über die Sonderpädagogik (SPG) und des dazugehörigen Reglements

Es wurden Richtlinien über die Übermittlung und Konsultation von Personendaten von Schülerinnen und Schülern mit verstärkten sonderpädagogischen Massnahmen (VM) an die Schuldirektionen und die Leitungen von sonderpädagogischen Einrichtungen erarbeitet, die am 1. September 2020 in Kraft treten werden. Sie sollen die Übermittlung und Konsultation von Dossiers und Daten zu Kindern oder Schülerinnen und Schülern, die eine VM erhalten, regeln.

Die Richtlinien können auf der Website der EKSD unter folgender Internetadresse eingesehen werden:
<https://www.fr.ch/de/eksd/institutionen-und-politische-rechte/gesetzgebung/gesetze-reglemente-richtlinien-eksd>

2. Projekte

2.1 Einführung des Lehrplans 21 an allen deutschsprachigen Schulen

Nach der erfolgreichen Einführung des Lehrplans 21 auf Beginn des Schuljahres 2019/20 an den Schulen Deutschfreiburgs haben sich alle Schulteams an einer halbtägigen internen Weiterbildung mit der Beurteilung im kompetenzorientierten Unterricht auseinandergesetzt. Aufgrund der COVID-19-Krise konnte die Arbeit im zweiten Halbjahr nicht wie vorgesehen weitergeführt werden. Deshalb werden sich die meisten Schulen auch im Schuljahr 2020/21 schwerpunktmässig mit «Beurteilung und Kompetenzerleben (BKE)» auseinandersetzen. Die Schulen der OS-Kreise Wünnewil und Düdingen befassen sich mit dem zweiten verbindlichen schulinternen Weiterbildungsangebot zum Thema «Feedback und Adaptive Unterstützung» in Zusammenarbeit mit IQES (Unterrichts- und Schulentwicklung) und je einem mandatierten Fachdidaktiker der Universität FR (ZELF) und der HEP-PH FR. Die schulinternen Weiterbildungen werden durch die Schuldirektionen, das Schulinspektorat und die pädagogischen Mitarbeitenden des DOA eng begleitet.

Ferner steht ein breites fachspezifisches Weiterbildungsangebot in Zusammenarbeit mit der HEP-PH FR, dem ZELF der Uni FR und den Fachgruppen des DOA zur Unterstützung der Implementierung des LP 21 zur Verfügung (<https://www.phfr.ch/weiterbildung>).

Für das Schuljahr 2020/21 ist eine erste Evaluation des Moduls «Individuelle Vertiefung und Erweiterung (IVE)» in den Fachbereichen Deutsch, Französisch, Mathematik, Englisch in der 11H geplant, ebenso des Dokuments «Lernen, fördern, beurteilen (3H/4H)» für die Elterngespräche.

Das neue Schulzeugnis 1H–11H wurde erstmals im Januar 2020 ohne nennenswerte Probleme erstellt.

Hinweis: Die Implementierungszeit für den LP 21 dauert bis Ende des Schuljahres 2022/23.

2.2 Allgemeine Einführung des Qualitätskonzepts an allen französischsprachigen Schulen

Das Qualitätskonzept ist das Ergebnis eines partizipativen Projekts, das vor vier Jahren lanciert wurde und an dem über 200 Personen beteiligt waren, darunter Vertretungen der Berufsverbände sowie der Lehrpersonen aller Stufen. Dieses Konzept wird nun ab Schuljahresbeginn nach einer einjährigen Versuchsphase an allen französischsprachigen Schulen eingeführt.

Die Entwicklung der Schulqualität wird nach einer Umfeldanalyse mit konkreten Projekten und gemeinsamen Massnahmen in die Praxis umgesetzt. Das Schulteam analysiert die Bedürfnisse und geht auf diese ein: So wird in einer Schule ein spezielles Unterstützungssystem für Schülerinnen und Schüler mit Lernschwierigkeiten eingeführt, in einer anderen ein Kommunikationsplan mit den Eltern erstellt, um sie hinsichtlich der Sicherheit des Schulwegs zu beruhigen, oder in einer weiteren eine Strategie entwickelt, um Schülerinnen und Schüler beim Erwerb von Lernstrategien zu unterstützen. Zwei Ziele sind vorrangig: Erstens gilt es, die Bedürfnisse zu erfassen und darauf einzugehen, und zweitens sollen die Erfolge genutzt und mit anderen geteilt werden.

Das Schulinspektorat hat die Aufgabe, gemeinsam mit den pädagogischen Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter die Schulen in diesem Verfahren zu begleiten.

Zu Beginn des Schuljahres 2019/20 begann an 14 Schulen (4 Orientierungsschulen und 10 Primarschulen im gesamten Kanton), die sich freiwillig gemeldet hatten, eine Versuchsphase, in der reiche und vielfältige Erfahrungen mit der Umsetzung gesammelt werden konnten. Die gesammelten Erfahrungsberichte haben nachdrücklich bekräftigt, dass es sinnvoll ist, von der Realität jeder Schule auszugehen, und zwar sowohl wenn es darum geht, die Ressourcen effizient zu nutzen, wie auch darum, Prioritäten zu setzen. So haben die Fachleute in der Praxis ihre Schule analysiert sowie Ressourcen (was gut funktioniert, was bereits qualitativ gut ist) erfasst und Entwicklungsmöglichkeiten (was noch verbessert werden könnte) aufgezeigt. Da jede Schule anders ist, werden bei den Auswahlmöglichkeiten sehr unterschiedliche Aspekte einbezogen und die Denkanstösse für die weitere Entwicklung befassen sich beispielsweise mit den Themen Motivation, Schulklima, Entwicklung der Eigenständigkeit, Planung des Unterrichts, mit dem Erkennen des Sinns des Lernens, mit differenzierendem Unterricht usw.

Es wurde eine Internetplattform für die Schuldirektionen eingerichtet, auf der nützliche Hilfsmittel bereitgestellt werden. Sie soll dank den Rückmeldungen aus der Praxis laufend ergänzt werden.

2.3 Einführung von Microsoft 365 (M365) für die Schülerinnen und Schüler in der 5H bis 11H

Das Programmpaket Microsoft 365 (M365) wird ab November 2020 bis zum Ende des Schuljahres für die Schülerinnen und Schüler in der 5H bis zur 11H bereitgestellt. Diese digitalen Werkzeuge werden neue lehrplangerechte Möglichkeiten für das Lehren und Lernen eröffnen. Der Staat wird den Schülerinnen und Schülern daher eine persönliche E-Mail-Adresse sowie verschiedene Büro- und Kommunikationsanwendungen zur Verfügung stellen. Die schrittweise Einführung dieser Werkzeuge in den Unterricht wird von Lehrpersonen durchgeführt, die entsprechend geschult werden, um sicherzustellen, dass die Schülerinnen und Schüler diese Werkzeuge verantwortungsbewusst nutzen. Vorrang wird dabei ein berufsbegleitendes Weiterbildungsprogramm mit Schwerpunkt auf digitale Mündigkeit haben; auf die pädagogische Nutzung wird später ebenfalls eingegangen.

2.4. Kultur & Schule, Ausgabe 2020

Das Programm Kultur & Schule möchte den Schülerinnen und Schülern der obligatorischen Schule im Kanton Freiburg den Zugang zur Kultur erleichtern und sie für die Kultur sensibilisieren. Eine eigene Webplattform auf Friportal (www.friportal.ch) ermöglicht das ganze Jahr über den Zugang zu den kulturellen Angeboten. Der Höhepunkt dieses Programms ist das einwöchige Festival Kultur & Schule FKB, das jeden Herbst stattfindet. Es ist kostenlos und soll möglichst vielen Schülerinnen und Schülern qualitativ hochwertige Produktionen an verschiedenen Kulturstätten anbieten. In diesem Jahr werden vom 9. bis 13. November 2020 mehr als 5600 Schülerinnen und Schüler erwartet.

Nach dem Eintauchen in das Kulturerbe, die bildende Kunst und in die Welt der Oper widmet sich die Ausgabe 2020 des Festivals der digitalen Welt. Ein sehr aktuelles Thema im Alltag der Schülerinnen und Schüler, das sie in eine Vielzahl künstlerischer Universen entführen wird. Der französische Choreograf Mourad Merzouki hat sich mit Digital-Kunstschaffenden zusammengetan, um die Produktion «Pixel» zu gestalten, ein Schauspiel, das Tanz- mit Videokunst kombiniert und die Zuschauerinnen und Zuschauer auf eine schwindelerregende Reise führt. Parallel zu dieser grossen Veranstaltung bietet das SMEM (Schwei-

zer Museum für elektronische Musikinstrumente) Musikworkshops im kleinen Rahmen an, in denen die Schülerinnen und Schüler in unbekannte Klanguniversen eintauchen können. Besondere Aufmerksamkeit wurde dem Angebot für die deutschsprachigen Klassen gewidmet. Das interaktive Bildspektakel «Digitales Kunstspiel» lädt die jungen Schülerinnen und Schüler zum Tanzen in bunten und spielerischen Welten ein. Auch das Filmfestival FIFF, das aufgrund der Corona-Krise abgesagt wurde, ist dieses Jahr eingeladen.

Das Programm wurde am 18. Juni 2020 veröffentlicht und bereits sind an die 4700 Anmeldungen für das Festival eingegangen (Stand am 11. August 2020). Es wurden spezielle Gesundheitsempfehlungen erarbeitet, die sowohl für die Teilnehmenden wie auch für die Partner (Verkehrsbetriebe und Kulturanbieter) gelten.

2.5 Programm Sport-Kunst-Ausbildung: Neues Ausbildungszentrum für Schwimmsport und Wasserspringen

Die Umsetzung der kantonalen Sportgesetzgebung hat seit ihrem Inkrafttreten am 1. Januar 2012 einer grossen Anzahl von Sportlerinnen und Sportlern, Eltern, Sportverbänden und -vereinen ermöglicht, gute Lösungen für die Vereinbarkeit von Ausbildung und Sport und Kunst zu finden. Im Jahr 2019 wurde ein neues Judo-Ausbildungszentrum eingerichtet. Dieses ergänzt die bereits bestehenden Ausbildungszentren: Team AFF-FFV Freiburg, MJ-Gottéron, Akademie von Fribourg Olympic, Ausbildungszentrum von Elfic Fribourg, Talent School von Swiss Volley Freiburg und Volleyball-Akademie Freiburg, CRP Ski Romand, Ausbildungszentrum Sportklettern und die berufsvorbereitenden Klassen in Tanz und Musik des Konservatoriums. Dieses Angebot wird ab Schuljahresbeginn durch das Ausbildungszentrum für Schwimmsport und Wasserspringen von Fribourg Natation ergänzt. Dank immer gezielteren Unterstützungsmaßnahmen konnten in diesem Jahr mehr als 400 junge Sport- und Kunsttalente von Stundenplan-Anpassungen profitieren. Dies ermöglicht es ihnen, ihre schulische Ausbildung mit der sportlichen oder künstlerischen Karriere zu vereinbaren.

2.6 Beitritt zu Edulog

Als Ersatz für die Educernet2-Lösung, die am 31. Dezember 2020 eingestellt wird, ermöglicht Edulog Kindern und Jugendlichen im Bildungsraum Schweiz den Zugriff auf die an den Schulen genutzten digitalen Dienste, wobei ihnen eine eindeutige digitale Identität angeboten wird, die interkantonal für alle Dienstleistungen gültig ist. Der Edulog-Identifikator bleibt während der gesamten Schulzeit der Schülerin oder des Schülers sowie im Falle eines Wechsels von einem Kanton in einen anderen bestehen. Er wird ebenfalls von den Lehrpersonen genutzt.

Freiburg ist einer der ersten 5 Kantone, die zu Beginn des Schuljahres 2020/21 mit Edulog starten werden. So erhalten Freiburger Schulen Zugang zu digitalen Diensten wie interkantonalen Lehr- und Lernressourcen im Zusammenhang mit dem Westschweizer Lehrplan (PER) und den Westschweizer Lehrmitteln. Dieses Angebot ergänzt die kantonalen kooperativen Lernplattformen, auf die bereits über die @edufr.ch-Adressen zugegriffen werden kann, wie zum Beispiel www.frischool.ch, www.scolcast.ch, moodle.fritic.ch/ sowie www.friportal.ch usw.

Edulog wird auch in den Mittelschulen (S2) eingeführt. Edulog steht für die Föderation der Identitätsdienste im Bildungsraum Schweiz (vormals das Projekt FIDES).

3. Unterricht der Sekundarstufe 2

3.1 Fernunterricht: Erste Bilanz

Der Fernunterricht konnte an den Mittelschulen am 16. März ohne Unterbruch aufgenommen werden. Die Lehrpersonen haben dazu ihnen vertraute Methoden und digitale Medien eingesetzt. Mit dem Entscheid des Staatsrates am 19. März, allen Mittelschülerinnen und -schülern und Lehrpersonen Microsoft 365 (M365) zur Verfügung zu stellen, wurde eine einheitliche Plattform geschaffen. Diese vereinfachte den Austausch zwischen den Schülerinnen und Schülern und Lehrpersonen massgeblich. Diese rasche Umsetzung war nur möglich, weil mit der geplanten Einführung von BYOD (Bring Your Own Device) bereits früher entsprechende Vorkehrungen getroffen wurden.

Der Präsenzunterricht, mit seiner Spontaneität und dem sozialen Austausch wurde insgesamt sehr vermisst. Das persönliche Band zwischen Lehrperson und Lernenden und der Austausch zwischen den Schülerinnen und Schülern ist von zentraler Bedeutung für den Lernerfolg. Die digitalen Medien bereichern grundsätzlich den Unterricht, vorausgesetzt sie werden pädagogisch reflektiert und didaktisch gezielt eingesetzt. Auch wenn den Lehrpersonen aufgrund der Ausnahmesituation hierfür sehr wenig Zeit blieb, zeigen die gemachten Umfragen, dass die Qualität des Unterrichts hochgehalten werden konnte.

Das Programm konnte mehrheitlich gemäss Lehrplan behandelt werden. Hingegen lässt sich nicht ganz ausschliessen, dass der im Fernunterricht vermittelte Stoff gegenüber dem Präsenzunterricht nicht gleich gut assimiliert bzw. aufgenommen wird. Evaluationen spielen im Lernprozess unbestreitbar eine wichtige Rolle. Sie beeinflussen die Motivation der Lernenden und geben diesen die notwendigen Informationen bezüglich ihres Lernerfolgs. Bei mangelndem Lernerfolg kann zudem eine Anpassung des Unterrichts vorgenommen werden. Der Fernunterricht erlaubte lediglich qualitativ gute mündliche Prüfungen per Videokonferenz und wenige benotete Arbeiten, die zu Hause erledigt werden konnten. Schriftliche Prüfungen in digitaler Form wurden ausschliesslich für die formative Beurteilung eingesetzt.

Der Fernunterricht hat insgesamt gesehen die Ungleichheiten verstärkt: Nicht alle Schülerinnen und Schüler konnten zu Hause unter vergleichbaren räumlichen und technischen Bedingungen arbeiten. Gleichzeitig zeigte sich bei den Lernenden auch Unterschiede bezüglich Motivation, Selbstorganisation und Autonomie.

Mit dem Fernunterricht haben die Schulen einen Digitalisierungsschub erhalten. Sowohl Lernende wie Lehrpersonen konnten wertvolle Erfahrungen machen und nützliche Kompetenzen für die Zukunft erwerben.

3.2 Auswirkungen von COVID-19 auf die Schülerzahlen

Die gesundheitliche Lage in Zusammenhang mit der COVID-19-Krise wirkt sich auch auf die Eröffnung von Klassen an den Schulen der Sekundarstufe 2 aus, also an den Kollegien, den Fachmittelschulen und den Vollzeit-Handelsmittelschulen. Betrachtet man die Entwicklung der Schülerzahlen, so ist anzunehmen, dass Schülerinnen und Schüler, die zwischen dem Entscheid Lehre und Vollzeitschule gezögert haben, sich in diesem Jahr eher für die zweite Lösung entschieden haben, oder dass Schülerinnen und Schüler, die keine Lehrstelle gefunden haben, sich an einer Mittelschule angemeldet haben. Dies zeigt sich in der Eröffnung einer zusätzlichen Klasse am Kollegium St. Michael – einer zweisprachigen Klasse im zweiten Jahr, da mehrere Schülerinnen und Schüler, die ein Ausbildungsjahr im Ausland absolvierten wollten, ihren Auslandaufenthalt annullieren mussten – und eine zusätzliche Klasse im ersten Jahr an der Fachmittelschule, da die Anzahl Anmeldungen für diese Ausbildung höher war als gewöhnlich. Diese beiden Klasseneröffnungen ziehen zusätzliche 3,76 Vollzeitstellen nach sich.

3.3 Vorkehrungen für die Wiederaufnahme des Unterrichts zu Beginn des Schuljahres 2020/21

An den Schulen der Sekundarstufe 2 wird der Präsenzunterricht regulär und mit ganzen Klassen aufgenommen werden, sofern sich an der gesundheitlichen Lage nichts ändert. Nach den Beschlüssen des Bundesrates, der EDK und der CIIP wurde das Schutzkonzept in Zusammenarbeit mit dem Kantonsarztamt aktualisiert. Wenn der von den Gesundheitsbehörden vorgeschriebene physische Abstand von 1,5 Metern nicht garantiert werden kann, müssen innerhalb des Schulgeländes Masken getragen werden. Die Schülerinnen und Schüler bringen ihre eigenen Masken mit. Die im Juni installierten Desinfektionsvorrichtungen bleiben ebenfalls an Ort und Stelle. Im Falle einer Ansteckung wird die Kontaktverfolgung durch das Führen von Präsenzlisten erleichtert (übliches Verfahren). Darüber hinaus wird die Installation der SwissCovid-App empfohlen, mit der festgestellt wird, ob ein Kontakt mit einer infizierten Person stattgefunden hat.

Zu Beginn des neuen Schuljahres und vor allem in den ersten beiden Unterrichtswochen werden die Lehrpersonen dem Lernstand ihrer Schülerinnen und Schüler besondere Aufmerksamkeit schenken und geeignete Massnahmen ergreifen. Die digitalen Kompetenzen und Fertigkeiten, welche die Lehrpersonen im Zusammenhang mit dem Fernunterricht erworben haben, werden im Schuljahr 2020/21 erweitert und vertieft. Und je nachdem, wie sich die Gesundheitssituation entwickelt, werden die Schulen die Organisation des Unterrichts anpassen und bei Bedarf in halben Klassen unterrichten oder sogar zum Fernunterricht wechseln. Aus diesem Grund wurde den Schülerinnen und Schülern empfohlen, sich eine geeignete IT-Ausrüstung zu beschaffen. Das wahrscheinlichste Risiko besteht darin, dass Schülerinnen und Schüler, Klassen oder sogar eine ganze Schule in Quarantäne gesetzt werden.

3.4 Neuerungen für die Fachmittelschule FMS

Die Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) hat im Jahr 2018 das neue Reglement über die Anerkennung der Abschlüsse von Fachmittelschulen sowie den revidierten Rahmenlehrplan für Fachmittelschulen verabschiedet. Im Kanton Freiburg wurde die Gelegenheit genutzt, um eine vertiefte Reflexion über die Ausbildung an den Fachmittelschulen (FMS) durchzuführen. Das kantonale Ausbildungsreglement (FMSR) und das kantonale Reglement über die Abschlussprüfungen (FMSPR) wurden angepasst. Gleichzeitig wurde über eine neue Stundentafel für den Fachmittelschulausweis entschieden und die entsprechenden kantonalen Lehrpläne überarbeitet. Die Fachmaturitätsausbildung wurde nicht revidiert.

Mit dem Schuljahr 2020/21 startet die neue Ausbildung in den ersten Klassen. Diese wird sich während der drei Jahre bis zum Fachmittelschulausweis vermehrt spezialisieren, umso das Profil der im Kanton Freiburg angebotenen Berufsfelder zu verstärken (Gesundheit, Soziale Arbeit und Pädagogik). Dadurch wird eine bessere Kohärenz und Kontinuität zwischen den drei Ausbildungsjahren bis zum Ausweis und dem Jahr der Fachmaturität ermöglicht.

Die neue kantonale Stundentafel berücksichtigt die vorgegebenen Lernbereiche mit deren Fächern. Die Fächer der Allgemeinbildung betragen mindestens 50 % des Unterrichts und die Fächer der Berufsfelder mindestens 20 %. Neu ist der Unterricht im ersten Jahr für alle drei Berufsfelder identisch (einheitliche Stundentafel), um die Allgemeinbildung zu stärken und zusätzliche Zeit für die Berufsorientierung zu ermöglichen. Mit der Einführung von berufsspezifischen Fächern im zweiten Jahr, unterscheidet sich dann die Ausbildung für das Berufsfeld Gesundheit vom Berufsfeld Soziale Arbeit und Pädagogik. Schliesslich wird jedes der drei Berufsfelder mit einer starken Ausrichtung und einer hohen Dotierung der berufsspezifischen Fächer im dritten Jahr deutlicher unterschieden. Im dritten Jahr werden dann auch die beiden Berufsfelder Soziale Arbeit und Pädagogik nicht mehr kombiniert.

Die Promotionsbedingungen werden angepasst. In den drei Gruppen «Sprachen», «Mathematik/Naturwissenschaften/Informatik» und «Geistes- und Sozialwissenschaften/Musische Fächer» wird je ein Notendurchschnitt von 4 verlangt. Damit wird die Allgemeinbildung stärker gewichtet.

4. Berufsberatung

4.1 Pilotprogramm «Standortbestimmung, Potenzialanalyse und Laufbahnberatung»: Gratisangebot für Erwachsene über 40 Jahren»

In Zusammenarbeit mit dem Bund respektive dem Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI) lanciert der Kanton Freiburg ein Pilotprojekt für die Beratung für Erwachsene ab 40. Mit dieser Massnahme soll dieser Zielgruppe kostenlos eine Analyse der Arbeitsmarktfähigkeit sowie eine Laufbahnberatung angeboten werden.

Wer bis zum Rentenalter erwerbsfähig bleiben will, muss die eigene Laufbahn effizient gestalten. Der Bundesrat und die Sozialpartner möchten, dass Erwerbstätige über 40 Jahre, angesichts der sich ständig ändernden Anforderungen auf dem Arbeitsmarkt, ihre persönliche und berufliche Situation regelmässig analysieren können. Dies wird es ihnen ermöglichen, bevorstehende berufliche Veränderungen oder Weiterbildungsbedürfnisse rechtzeitig zu erkennen und die nötigen Schritte zu planen, um weiterhin auf dem Arbeitsmarkt bestehen zu können.

Diese Massnahme tritt ab Januar 2021 in Kraft und wird in den Laufbahnberatungsstellen für Erwachsene in Freiburg und Bulle angeboten.

Inhalt

Zahlen und Fakten	18
1. Beschäftigungssituation im Unterrichtswesen	20
1.1 Kindergarten und Primarschule (1. und 2. Zyklus)	20
1.2 Orientierungsschule (3. Zyklus)	20
1.3 Sekundarstufe 2 (S2)	20
1.4 Pensionierungen	20
1.5 IS-Academia: Plattform zur erleichterten Organisation der Stellvertretungen für Lehrpersonen	21
2. Entwicklung der Klassen- und Schülerzahlen	22
2.1 Kindergarten, Primarschule, Orientierungsschule	22
2.2 Übersicht: Anzahl Klassen und Schülerbestände in der obligatorischen Schule	23
2.3 Sonderschulung	23
2.4 Sekundarstufe 2 (S2)	24
2.5 Sport-Kunst-Ausbildung	25
2.6 Übersicht: Klassen- und Schülerzahlen im gesamten Kanton	25
3. Klasseneröffnungen und -schliessungen zu Schuljahresbeginn 2020/21	26
3.1 Kindergartenklassen 1H-2H	26
3.2 Primarschulklassen 3H-8H	27
3.3 Orientierungsschule 9H-11H	28

Zahlen und Fakten

Einleitung

Bei den in diesem Dossier präsentierten Zahlen unterscheiden wir erstmals zwischen der effektiven (Anzahl Köpfe) und der gesetzlichen Schülerzahl. Die effektive Schülerzahl entspricht der tatsächlichen Anzahl Schülerinnen und Schüler. Die gesetzliche Schülerzahl berücksichtigt die Dreifachzählung der Schülerinnen und Schüler, die im Kanton Freiburg verstärkte sonderpädagogische Massnahmen (VM) erhalten. Diese Massnahme kommt nicht nur der betroffenen Schülerin oder dem betroffenen Schüler zugute, sondern auch der Schule oder Klasse. Massgebend für die Eröffnung oder Schliessung von Klassen ist die gesetzliche Schülerzahl.

Unter Berücksichtigung der Schulkreise, in denen es weniger Schülerinnen und Schüler gibt, und der Schulkreise mit zusätzlichen Schülerinnen und Schülern werden 8,9 zusätzliche Klassen im 1. und 2. Zyklus sowie 8 zusätzlichen Klassen an den Orientierungsschulen eröffnet, um den Mehrbedarf zu decken, wohingegen im Vorjahr 5 Klassen geschlossen wurden. In den nachobligatorischen Schulen steigt die Zahl der Schülerinnen und Schüler (z. B. +172 für die Fachmittelschule), was die Eröffnung von 10 zusätzlichen Klassen erforderlich macht.

Inwieweit lässt sich die Zunahme der Bestände ganz oder teilweise auf die Gesundheitskrise zurückführen? Etwas mehr Schülerinnen und Schüler als im Vorjahr haben nach Abschluss ihrer obligatorischen Schulzeit um eine Verlängerung der Schulzeit, also um ein 12. Schuljahr ersucht, sei es im gleichen Klassentypus oder in einem leistungsstärkeren. Vermutlich haben Schülerinnen und Schüler, die zwischen dem Entscheid Lehre oder Vollzeitschule schwankten, die zweite Variante bevorzugt. Ihnen wurde dieser Schritt durch die Anpassung der Aufnahmebedingungen für die Handelsmittelschule und die Fachmittelschule (Zugang ohne Prüfung mit niedrigerem Notendurchschnitt als üblich) erleichtert. Auch mussten Mittelschülerinnen und Mittelschüler, die 2020/21 vor hatten, ein Schuljahr im Ausland zu absolvieren, auf ihr Vorhaben verzichten.

An den obligatorischen Schulen sind bei der durchschnittlichen Klassengrösse im Vergleich zum Vorjahr kaum Abweichungen zu verzeichnen: Sie beträgt im Kindergarten 18,6 (18,5) und in der Primarschule 18,9 (19,1). In der Orientierungsschule variiert die durchschnittliche Anzahl Schülerinnen und Schüler pro Klasse je nach Klassentypus, damit angepasste Lernbedingungen angeboten werden können. Eine Realklasse zählt im Schnitt 15,1 (14,8) Schülerinnen und Schüler, eine Sekundarklasse 21,7 (21,8) und eine Progymnasialklasse 23,1 (22,7).

Bei den Lehrpersonen gab es im Jahr 2020 etwas mehr personelle Wechsel als 2019: Für die obligatorische Schule wurden 448 Stellen ausgeschrieben (2019: 426). Zusammen mit der Sekundarstufe 2 zählt der Lehrkörper insgesamt 3343,12 VZÄ und ist damit seit dem letzten Schuljahresbeginn um 32,21 VZÄ gestiegen (gegenüber 98,03 VZÄ im 2019).

1. Beschäftigungssituation im Unterrichtswesen

1.1 Kindergarten und Primarschule (1. und 2. Zyklus)

Nach Kündigungen, Pensionierungen, Klasseneröffnungen, Stellenwechsel oder Änderung des Beschäftigungsgrads waren in den Kindergärten und Primarschulen 324 Unterrichtsstellen neu zu besetzen (232 im französisch- und 92 im deutschsprachigen Kantonsteil), davon rund 20 % Vollzeitstellen. Zur selben Zeit im Vorjahr waren 330 Stellen ausgeschrieben worden (239 im französischsprachigen Kantonsteil und 91 in Deutschfreiburg). Es bestehen weiterhin Schwierigkeiten bei der Personalrekrutierung.

1.2 Orientierungsschule (3. Zyklus)

Insgesamt wurden 124 Stellen ausgeschrieben (90 im französischsprachigen Kantonsteil zu etwa 39 VZÄ und 34 im deutschsprachigen zu 23 VZÄ). Im vergangenen Jahr waren 96 Stellen ausgeschrieben worden (81 im französischsprachigen und 15 im deutschsprachigen Kantonsteil) für insgesamt 38 VZÄ. Dabei waren noch einige Schwierigkeiten bei der Personalrekrutierung zu verzeichnen.

1.3 Sekundarstufe 2

Hier wurden 43 (im Vorjahr 31) Stellen ausgeschrieben, für insgesamt 24,10 VZÄ (im Vorjahr 18,05). Auf dieser Stufe gibt es bei der Personalrekrutierung keine Schwierigkeiten zu vermelden.

1.4 Pensionierungen

Im Hinblick auf die künftige Änderung der Pensionierungsbedingungen für Staatsangestellte hat das Amt für Ressourcen die angekündigten Pensionierungen im Unterrichtswesen genauer analysiert. So hat es festgestellt, dass im Jahr 2020 die tatsächliche Zahl der Pensionierungen wieder etwa in der gleichen Größenordnung lag wie im Jahr 2018 und in den vorhergegangenen Jahren, wohingegen 2019 die tatsächliche und die mögliche Anzahl Pensionierungen im Vergleich zu den potenziellen Pensionierungen einen markanten Anstieg verzeichnet hatte. Auf Ende des Schuljahres 2020/21 wird mit einer höheren Anzahl Pensionierungen gerechnet.

Das Risiko eines Lehrerinnen- und Lehrermangels ist somit real: Dies liegt jedoch nicht an der Attraktivität des Berufes. Vielmehr ist es auf strukturelle Faktoren zurückzuführen, insbesondere auf die Einführung des zweiten Kindergartenjahres im gesamten Kanton (wofür rund 100 zusätzliche Klassen eröffnet wurden), auf die generelle Einführung von Schulleiterinnen und Schulleitern auf der Primarstufe mit Inkrafttreten des Schulgesetzes, d.h. rund 110 Verwaltungsstellen – 65,2 VZÄ --, die von Lehrpersonen besetzt wurden, auf den vermehrten Entscheid für eine Teilzeitarbeit sowie auf das Bevölkerungswachstum, das die Eröffnung zahlreicher neuer Klassen notwendig machte.

1.5 IS-Academia: Plattform zur erleichterten Organisation der Stellvertretungen für Lehrpersonen

IS-Academia (ISA) ist eine im Juni 2019 von der EKSD eingerichtete Internetplattform, um die Schuldirektionen bei der Rekrutierung von Lehrpersonen für kurze oder länger dauernde Stellvertretungen zu unterstützen. Im Schuljahr 2019/20 haben sich 3022 Personen auf dieser Plattform angemeldet. Zwar gibt es bei der Anmeldung keine Beschränkungen, es werden jedoch hauptsächlich Lehrpersonen mit Teilpensen, frisch pensionierte Lehrpersonen sowie Studierende, die eine Lehrerinnen- und Lehrerausbildung absolvieren, rekrutiert. Von den 415 veröffentlichten Stellvertretungsangeboten betrafen 273 die Primarschule und 142 die OS. Im Schnitt gingen für ein Angebot 9,4 Bewerbungen ein. Bei Interesse an einer Anmeldung auf der Internetplattform: <https://www.friportail.ch/de/content/stellvertreter-platform>

2. Entwicklungsstand der Klassen- und Schülerzahlen zu Schuljahresbeginn

Hier finden sich die am 15. Mai 2020 angekündigten Schülerzahlen, die als Grundlage für die Klasseneröffnungen und -schliessungen dienten.

2.1 Kindergarten 1H-2H

Im gesamten Kanton zählte man am 15. Mai 2020 etwa **7155 Schülerinnen und Schüler (effektiver Bestand)** verteilt auf **384,5 Kindergartenklassen**. Bezieht man die Schülerinnen und Schüler mit verstärkten sonderpädagogischen Massnahmen mit ein, so erhält man eine gesetzliche Anzahl von **7313 Schülerinnen und Schülern**. Durchschnittlich umfasst eine **Kindergartenklasse 18,6 Schülerinnen und Schüler (effektive Anzahl)**.

	Effektive Schüler- zahl 2020/21	Effektive Schüler- zahl 2019/20	+/-	Gesetzliche Schüler- zahl 2020/21	Gesetzliche Schüler- zahl 2019/20	+/-	Anzahl Klassen 2020/21	Anzahl Klassen 2019/20	+/-
SEnOF	5463	5383	+80	5569	5435	+134	291,0	289,0	+2
DOA	1692	1628	+64	1744	1688	+56	93,5	89,5	+4
Total	7155	7011	+144	7313	7123	+190	384,5	378,5	+6

Primarschule 3H-8H

Im gesamten Kanton zählte man am 15. Mai 2020 etwa **21'140 Schülerinnen und Schüler (effektive Anzahl)** verteilt auf **1115 Primarklassen**. Bezieht man die Schülerinnen und Schüler mit verstärkten sonderpädagogischen Massnahmen mit ein, so erhält man eine gesetzliche Anzahl von **22'154 Schülerinnen und Schülern**. Durchschnittlich umfasst eine Primarschulklasse **18,96 Schülerinnen und Schüler (effektive Anzahl)**.

	Effektive Schüler- zahl 2020/21	Effektive Schüler- zahl 2019/20	+/-	Gesetzliche Schüler- zahl 2020/21	Gesetzliche Schüler- zahl 2019/20	+/-	Anzahl Klassen 2020/21	Anzahl Klassen 2019/20	+/-
SEnOF	16 428	16 474	-46	17 264	17 202	+62	870,8	868,5	+2,3
DOA	4 712	4 731	-19	4 890	4 851	+39	244,2	243,6	+0,6
Total	21 140	21 205	-65	22 154	22 053	+101	1115,0	1112,1	+2,9

Orientierungsschule 9H-11H

Im gesamten Kanton zählte man am 15. Mai 2020 an der Orientierungsschule **11'226 Schülerinnen und Schüler (effektive Anzahl)** verteilt auf **589,25 Klassen**. Bezieht man die Schülerinnen und Schüler mit verstärkten sonderpädagogischen Massnahmen mit ein, so erhält man einen gesetzlichen Bestand von **11'582 Schülerinnen und Schülern**. In der Orientierungsschule variiert die durchschnittliche Anzahl Schülerinnen und Schüler pro Klasse je nach Klassentypus. Eine Realklasse zählt im Schnitt 15,13 Schülerinnen und Schüler, eine Sekundarklasse 21,73 und eine Progymnasialklasse 23,14.

	Effektive Schüler- zahl 2020/21	Effektive Schüler- zahl 2019/20	+/-	Gesetzliche Schüler- zahl 2020/21	Gesetzliche Schüler- zahl 2019/20	+/-	Anzahl Klassen 2020/21	Anzahl Klassen 2019/20	+/-
SEnOF	8 846	8 664	+182	9 182	8 948	+234	443,25	434,25	+9
DOA	2 380	2 449	-69	2 400	2 471	-71	146	147	-1
Total	11 226	11 113	+113	11 582	11 419	+163	589,25	581,25	+8

2.2 Übersicht: Klassen- und Schülerzahlen in der obligatorischen Schule

	Effektive Schüler- zahl 2020/21	Effektive Schüler- zahl 2019/20	+/-	Gesetzliche Schüler- zahl 2020/21	Gesetzliche Schüler- zahl 2019/20	+/-	Anzahl Klassen 2020/21	Anzahl Klassen 2019/20	+/-	
1-2 ^H	SEnOF	5 463	5 383	+80	5 569	5 435	+134	291,00	289,00	+2,0
DOA	1 692	1 628	+64	1 744	1 688	+56	93,50	89,50	+4,0	
3-8 ^H	SEnOF	16 428	16 474	-46	17 264	17 202	+62	870,80	868,50	+2,3
DOA	4 712	4 731	-19	4 890	4 851	+39	244,20	243,60	+0,6	
9-11 ^H	SEnOF	8 846	8 664	+182	9 182	8 948	+234	443,25	434,25	+9,0
DOA	2 380	2 449	-69	2 400	2 471	-71	146,00	147,00	-1,0	
Total SEnOF	30 737	30 521	+216	32 015	31 585	+430	1 605,05	1 591,75	+13,3	
Total DOA	8 784	8 808	-24	9 034	9 010	+24	483,70	480,10	+3,6	
Total	39 521	39 329	+192	41 049	40 595	+454	2 088,75	2 071,85	+16,9	

2.3 Sonderschulung

Schülerinnen und Schüler, die verstärkte sonderpädagogische Massnahmen (VM) erhalten, besuchen grundsätzlich die Regelschule (integrative Lösung). Wo dies nicht möglich ist, werden die Schülerinnen und Schüler einer besser an ihre Bedürfnisse angepassten Sonderschule zugewiesen (separierende Lösung).

Im Kanton kommen 846 (2019/20: 749) Schülerinnen und Schüler in den Genuss von Integrationsmassnahmen an der Regelschule. Davon sind 639 (548) französischsprachig und 142 (130) deutschsprachig. Hinzu kommen noch die von den Integrationsdiensten betreuten Schülerinnen und Schüler: So wurden 22 (24) französischsprachige und 15 (19) deutschsprachige hörbehinderte oder gehörlose Schülerinnen und Schüler sowie 16 (17) französischsprachige und 12 (11) deutschsprachige Schülerinnen und Schüler mit Sehbehinderung gezielt betreut.

Die zehn Sonderschulen zählen insgesamt 888 Schülerinnen und Schüler (861), davon 748 (727) französischsprachige und 140 (134) deutschsprachige. Von diesen 888 Schülerinnen und Schülern haben 27 (28) ihren Wohnort in einem anderen Kanton. Zudem sind 76 (84) Schülerinnen und Schüler in den 5 Schulinternaten der Sonderschulen untergebracht, was 20'352 (18'108 Übernachtungen entspricht; fast 60 Schülerinnen und Schüler nutzen ausserdem Wochenend- und Ferienangebote, die insgesamt 2050 (1789) Übernachtungen ergeben.

Demgegenüber gehen 17 (22) Freiburger Schülerinnen und Schüler ausserhalb des Kantons zur Schule, darunter 5 (5) französischsprachige und 12 (17) deutschsprachige.

Für alle Schülerinnen und Schüler mit besonderem Bildungsbedarf, die für die Sonderschulung zugelassen wurden, konnte eine geeignete Lösung gefunden werden. 85 % (80 %) Gesuche beurteilte die Abklärungsstelle des SoA positiv: Von diesen 412 (377) Schülerinnen und Schüler mit einer positiven Stellungnahme erhalten 238 (194) eine VM integrativ in der Regelschule und 174 (183) erhalten eine VM in der Sonderschule.

Im Schuljahr 2020/21 werden insgesamt 1734 (1610) Schülerinnen und Schüler mit besonderem Bildungsbedarf gezählt, die im Kanton Freiburg entweder die Regelschule oder eine Sonderschule besuchen.

Für den Bereich der Sonderpädagogik genehmigte der Staatsrat im vergangenen Juni 7,75 (4,5) Vollzeitstellen für die Sonderschulen und 8 (6,75) Vollzeitstellen für die integrative Förderung, um den entsprechenden Bedarf für die gestiegene Anzahl neuer Schülerinnen und Schüler zu decken. Diese werden jedoch in den Beständen der Regelschule als neue Stellen erfasst. Denn aufgrund der Kantonalisierung der Integrationsdienste, wie sie im neuen Gesetz über die Sonderpädagogik vorgesehen ist, werden die schulischen Heilpädagoginnen und Heilpädagogen, die für die Unterstützungsmaßnahmen bei den in Regelschulen integrierten Schülerinnen und Schüler zuständig sind, nunmehr von der EKSD angestellt und den öffentlichen Schulen angegliedert.

2.4 Sekundarstufe 2 (S2)

Zu Beginn des Schuljahrs 2020 werden an den Schulen der S2 281 Klassen (2019/20: 270,6) für 6569 (6288) Schülerinnen und Schüler geführt. Darin enthalten sind auch die 672 (621) Freiburger Schülerinnen und Schüler, die das Interkantonale Gymnasium der Broye in Payerne besuchen.

Der gymnasiale Bildungsgang verzeichnet eine Zunahme von 36 Schülerinnen und Schülern, bei der Fachmittelschule steigt die Anzahl Schülerinnen und Schüler um 172, bei der Handelsmittelschule um 23 und bei der Passerelle Berufsmaturität / Fachmaturität – universitäre Hochschulen (wo die Aufnahmeprüfung dieses Jahr gestrichen wurde) um 50.

Es lässt sich schwerlich unterscheiden, welcher Teil des Anstiegs der Schülerbestände auf die gesundheitliche Situation in diesem Frühjahr und welcher auf übliche statistische Schwankungen zurückzuführen ist. Diese hängen von der Anzahl der Schülerinnen und Schüler ab, welche die obligatorische Schule abschliessen, von deren Entscheiden und von der Anzahl der Schülerinnen und Schüler, welche die Mittelschulen verlassen.

- Es wurden jedoch drei mit COVID-19 zusammenhängende Auswirkungen beobachtet:
- Schülerinnen und Schüler, die zwischen dem Entscheid für eine Lehre und eine Vollzeitschule schwankten, haben sich in diesem Jahr eher für die zweite Lösung entschieden.
 - Schülerinnen und Schüler, die ein Ausbildungsjahr im Ausland absolvieren wollten, mussten ihren Auslandaufenthalt annullieren (und sind somit in ihrer Schule geblieben).
 - Nach der Verschiebung der Zulassungsprüfungen vom 21. März 2020 wurde beschlossen, die Aufnahmebedingungen für die Fachmittelschule und die Handelsmittelschule anzupassen, um den bis zum 15. Februar (übliche Frist) angemeldeten Schülerinnen und Schüler, deren Schulleistungen es nach den Erfahrungen der Vorjahre im Allgemeinen möglich machen sollten, diese Bildungsgänge zu besuchen, den prüfungsfreien Zugang zu ermöglichen. Diese Anpassung führte zu einer Zunahme der Aufnahme in die Fachmittelschule und die Handelsmittelschule.

2.5 Sport-Kunst-Ausbildung

Um die Schulausbildung besser mit einer sportlichen Laufbahn oder künstlerischen Karriere vereinbaren zu können, werden den Nachwuchstalenten Anpassungen angeboten. Dank dem Förderprogramm Sport-Kunst-Ausbildung (SKA) können Nachwuchstalente im Sport oder in künstlerischen Bereichen von Stundenplan-Anpassungen sowie zusätzlich von besonderen Unterstützungsmassnahmen profitieren.

Für das Schuljahr 2020/21 wurden 522 (492) Gesuche eingereicht und davon 412 (402) gutgeheissen: 292 (269) für den Status SKA, 95 (111) als Nachwuchshoffnungen und 25 (22) für ausserkantonale Angebote. Von diesen Gesuchen entfallen 35 (37) auf Künstlerinnen und Künstler in den Bereichen Tanz und Musik, während die restlichen den Bereich Sport betreffen. Dabei stammen 10 (9) Sporttalente aus anderen Kantonen.

Auf der Sekundarstufe 1 (OS) erhalten 161 (181) Schülerinnen und Schüler Fördermassnahmen, bei den Mittelschulen sind es 173 (156) und in der Berufsbildung 45 (41).

Zusätzliche Informationen zu diesem Förderprogramm sind unter folgender Internetadresse zu finden:
<https://www.fr.ch/de/spa/sport-und-freizeit/leistungssport/ska-sport>

2.6 Übersicht: Klassen- und Schülerzahlen im gesamten Kanton

Effektive Zahlen	Schülerzahl 2020/21	Schülerzahl 2019/20	+/-	Anzahl Klassen 2020/21	Anzahl Klassen 2019/20	+/-
Kindergartenklassen 1-2 ^H	7 155	7 011	+144	384,50	378,50	+6,0
Primarschulklassen 3-8 ^H	21 140	21 205	-65	1 115,00	1 112,10	+2,9
Orientierungsschule 9-11 ^H	11 226	11 113	+113	589,25	581,25	+8,0
Sonderschulen	888	861	+27	128,00	123,00	+5,0
Kollegien, Handelsmittelschulen, Fachmittelschulen	5 897	5 667	+230	253,00	243,00	+10,0
Freiburger Schüler am GYB	672	621	+51	28,00	27,60	+0,4
Total	46 978	46 478	+500	2497,75	2465,45	+32,3

3. Klasseneröffnungen und -schliessungen zu Schuljahresbeginn 2020/21

3.1 Kindergartenklassen 1H 2H

SEnOF

Klasseneröffnungen		Klassenschliessungen	
Montet-Nuvilly	+ 1	Cheiry - Prévondavaux - Surpierre - Villeneuve	- 1
Arconciel - Ependes - Ferpicloz - Senèdes	+ 1	Mont-Vully	- 1
Courtepin	+ 1	Fribourg - Jura	- 1
Corminboeuf	+ 1	Le Mouret	- 1
Villars-sur-Glâne Platy	+ 1	Villars-sur-Glâne Les Rochettes	- 1
Neyruz	+ 1	Avry - Matran	- 1
ACER	+ 1	La Brillaz	- 1
Bulle - La Léchère	+ 1	Romont	- 1
Bulle - Condémire	+ 1	Broc - Botterens	- 1
Sâles - Vaulruz	+ 1		
Vuadens	+ 1		
Total	+ 11	Total	- 9
Total	+ 2		

DOA

Klasseneröffnungen		Klassenschliessungen	
Region Murten	+ 1		
Freiburg - Vignettaz	+ 1		
Gurmels	+ 1		
Alterswil	+ 1		
Total	+ 4	Total	
Total	+ 4		
Total DOA & SEnOF	+ 6		

3.2 Primarschulklassen 3H-8H

SEnOF

Klasseneröffnungen		Klassenschliessungen	
Cheiry - Prévondavaux - Surpierre - Villeneuve	+ 1	Estavayer	- 1
Arconciel - Ependes - Ferpicloz - Senèdes	+ 1	Montet-Nuvilly	- 1
Fribourg - Vignettaz	+ 1	Courtepin	- 1
Marly Cité	+ 1	Fribourg - Jura	- 0,5
Treyvaux	+ 1	Granges-Paccot - La Sonnaz	- 1
Fribourg - Pérolles	+ 1,5	Gibloux - Farvagny Vuisternens	- 2
Villars-sur-Glâne Platy	+ 1	Romont	- 1
Avry - Matran	+ 1,3	Villorsonnens	- 1
Neyruz	+ 1	Corbières-Hauteville	- 1
ACER	+ 1	Basse-Veveyse	- 2
Bulle - Condémine	+ 1	La Verrerie	- 1
Riaz	+ 1	Le Flon - St-Martin	- 1
Bas-Intyamon - Grandvillard	+ 1		
La Jogne	+ 1		
Châtel-Saint-Denis	+ 1		
Total	+ 15,8	Total	- 13,5
Total	+ 2,3		

DOA

Klasseneröffnungen		Klassenschliessungen	
Kerzers	+ 1	Flamatt	- 1
Region Murten	+ 1	Ueberstorf	- 1
Freiburg - Jura	+ 0,6		
Total	+ 2,6	Total	- 2
Total	+ 0,6		
Total DOA & SEnOF	+ 2,9		

3.3 Orientierungsschule 9H 11H

SEnOF

Klasseneröffnungen		Klassenschliessungen	
OS Belluard	+ 3	OS Domdidier	- 0,75
OS Estavayer	+ 2,25	OS Gibloux	- 2
OS Jolimont	+ 2,25	OS Glanebezirk	- 0,25
OS La Tour-de-Trême	+ 1,5	OS Saane West	- 0,5
OS Murten	+ 1		
OS Riaz	+ 0,5		
OS Vivisbach	+ 2		
Total	+ 12,5	Total	- 3,5
Total	+ 9		

DOA

Klasseneröffnungen		Klassenschliessungen	
DOS Freiburg	+ 1	OS Wünnewil	- 1
OS Gurmels	+ 1	OS Kerzers	- 1
		OSR Murten	- 1
Total	+ 2	Total	- 3
Total	- 1		
Total DOA & SEnOF	+ 8		



Genève, le 18 août 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Rentrée scolaire 2020

Ce lundi 24 août, plus de 78'000 élèves et 7100 enseignant-e-s reprendront le chemin de l'école. Depuis plusieurs années, la hausse constante des effectifs des élèves s'accélère, puisque nous aurons atteint en 2025 les chiffres prévus pour 2030. Cette croissance représente un double enjeu pour le département: les bâtiments scolaires et les besoins financiers.

La croissance des effectifs touche l'école primaire depuis plusieurs années (+948 élèves en 2020 par rapport à 2019) et dès 2021, c'est le cycle d'orientation qui sera également concerné. Cela nécessite de prévoir de nouveaux établissements scolaires. L'exercice est rendu d'autant plus difficile que la croissance des effectifs s'accélère. Or, la construction d'un bâtiment scolaire prend au moins dix ans à Genève, notamment en raison du manque de terrains disponibles, des nombreuses oppositions et de la lourdeur des processus administratifs. Sur le site de Bernex, par exemple – où s'est tenue la conférence de presse –, un cycle d'orientation supplémentaire et un bâtiment pour les filières santé et social (CFPSa/CFPSo) devaient voir le jour en 2025: on parle aujourd'hui de 2028.

Ainsi, parallèlement aux projets en cours et ralentis, il faut trouver des solutions, comme augmenter les capacités d'accueil des bâtiments actuels, installer des pavillons provisoires, rationaliser l'utilisation des bâtiments, les rendre polyvalents en développant la mixité des filières ou déplacer des élèves.

Les conditions de la rentrée

Lors du vote du budget 2020, le DIP n'a pas obtenu les postes nécessaires pour faire face à la forte hausse des effectifs au primaire et au spécialisé, ainsi que pour répondre à des impératifs pédagogiques.

Par conséquent, il a fallu faire des choix, comme reporter l'introduction de l'informatique au collège et rendre possible le financement de la 3e période d'éducation physique en 10e CO par des réallocations. Des mesures d'économies ont dû être prises au CO (-28,5 ETP) et à l'ESII (-45 ETP) pour réallouer des moyens au primaire et au spécialisé.

Il a été décidé de diminuer des dégrèvements et d'aligner certaines grilles horaires de l'ESII sur ce qui se fait dans d'autres cantons, l'objectif étant de ne pas toucher aux conditions d'enseignement et d'apprentissage (nombre d'élèves par classe). Ainsi, à l'EP et au CO, la rentrée s'effectuera dans des conditions semblables à celles de l'année dernière.

En revanche, on observe une péjoration à l'ESII, qui se traduit par un certain nombre de cours

qui auront des effectifs supérieurs aux normes habituelles. Cette situation est essentiellement due aux effets de la crise du COVID, dont l'impact est particulièrement marqué dans ce degré d'enseignement. En effet, il y a eu moins de réorientations à l'issue de la première année que ce que l'on observe habituellement. Davantage d'élèves que prévu sont restés au collège et à l'ECG, au détriment des filières d'apprentissage en voie duale. De surcroît, plus de jeunes ayant réussi leur CFC ont décidé de ne pas entrer sur le marché du travail et de poursuivre leur formation.

Afin de tenir compte de la fermeture des écoles ce printemps, des mesures particulières sont mises en place les premières semaines et des soutiens spécifiques seront proposés aux élèves qui en auront besoin. De plus, des plans de continuité sont prévus pour assurer l'enseignement au cas où il ne pourrait être donné totalement en classe.

Les nouveautés de la rentrée

Le nouveau dispositif Sport-Art-Etudes – avec une grille horaire allégée pour permettre de concilier une activité sportive ou artistique avec les exigences de l'école – se déploie dans tous les cycles d'orientation et dans deux établissements du secondaire II (CECG Mme de Staël et CEC Nicolas-Bouvier).

Les élèves de 10e année LC du CO ont pour la première fois pu choisir un profil "Sciences appliquées" (SA), seul un profil "Langues" existant auparavant. Plus de la moitié des élèves de 10e LC ont opté pour cette possibilité, soit plus de 360 élèves.

Pour gagner en lisibilité et pour rappeler que ce sont avant tout des structures scolaires, les structures de l'enseignement spécialisé ont été rebaptisées: dorénavant, on parle de "classes intégrées" (CLI) pour les structures se trouvant dans un bâtiment du primaire ou du CO et d'"écoles de pédagogie spécialisée" (ECPS) pour les structures se situant en site propre.

Enfin le Livre à l'école, véritable politique transversale du département, qui vise à favoriser l'accès au livre à l'ensemble des élèves, sera renforcée dès septembre 2020, notamment grâce à l'extension de l'offre Silence on lit! Cette démarche de valorisation du livre se veut complémentaire aux travaux en cours sur le numérique. Le principe de Silence on lit! est simple: 15 minutes de lecture quotidienne en silence pour tous les membres d'une école; les cours s'arrêtent et tout le monde lit. Silence on lit! a déjà été expérimenté dans les trois degrés d'enseignement et les écoles concernées ont constaté une amélioration du climat scolaire. Trente établissements se sont déjà annoncés partants avant même le lancement officiel du programme.

L'absence de nouveaux postes, à laquelle s'est rajoutée la crise du COVID, a mis le système en difficulté, alors qu'il est déjà sous tension en temps normal. "Il a fallu un engagement maximum des équipes de direction dans les établissements scolaires, des directions générales et du secrétariat général pour pouvoir assurer la rentrée", souligne la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta. "Je tiens à les remercier toutes et tous."

Néanmoins, dans un contexte sanitaire encore incertain et alors que le nombre d'élèves va continuer à augmenter ces prochaines années, il est illusoire d'imaginer que le DIP pourra assurer sa mission auprès des élèves sans moyens supplémentaires et poursuivre les projets nécessaires pour l'avenir de l'école genevoise.

- [Dossier de presse](#)

Pour tout complément d'information: M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint chargé de la

communication, DIP, T. +41 22 546 69 68 ou +41 79 754 25 90; pierre-antoine.preti@etat.ge.ch.

Rentrée scolaire 2020-2021

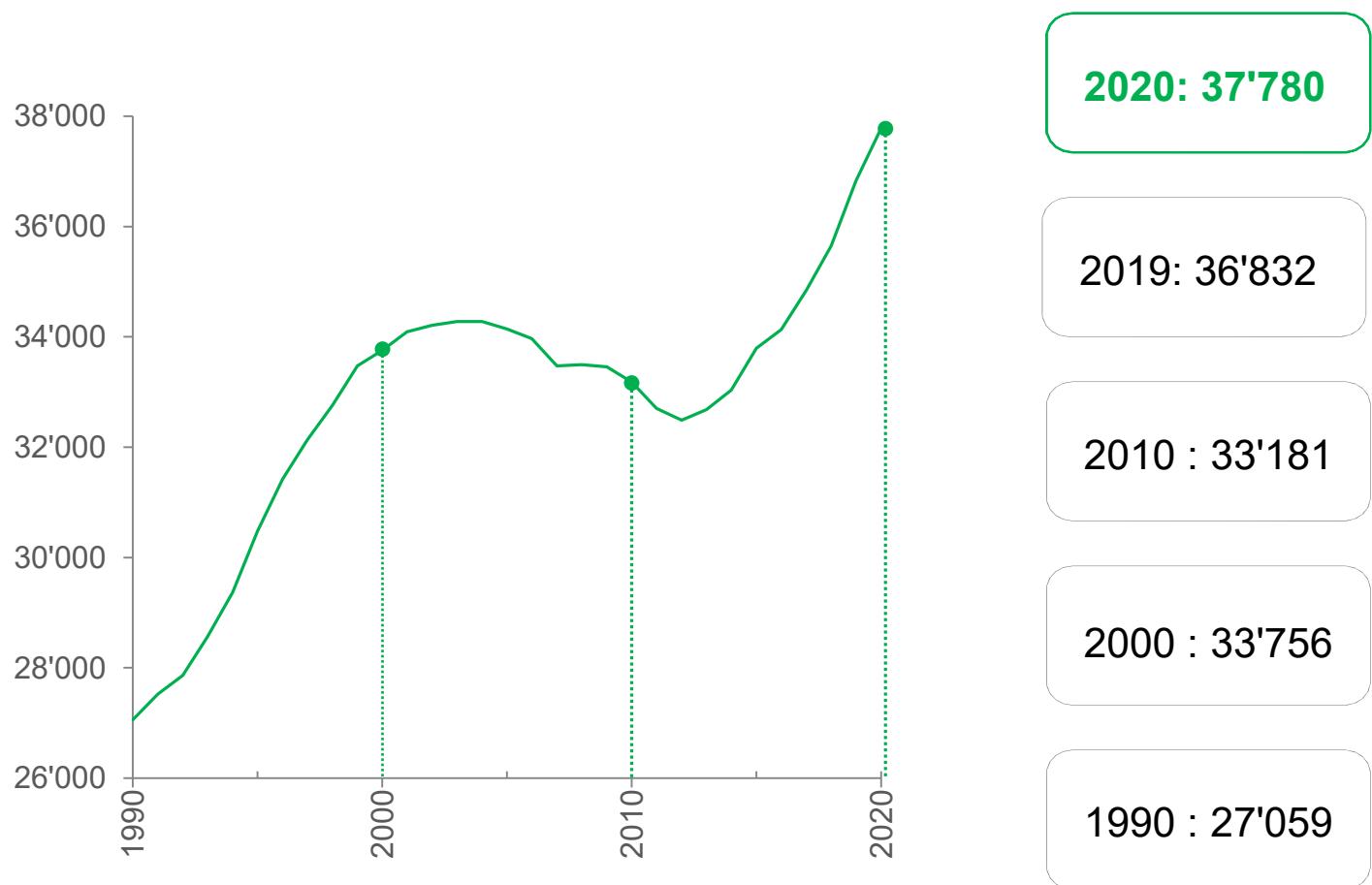
Conférence de presse du 18 août 2020

Plan de la conférence de presse

- Introduction
- Croissance des effectifs d'élèves : quels enjeux pour le DIP ?
- Une rentrée 2020 "à haut risque" : les conditions de la rentrée
- Quelques nouveautés de la rentrée
- Conclusion
- Annexes : faits et chiffres-clés

Croissance des effectifs d'élèves

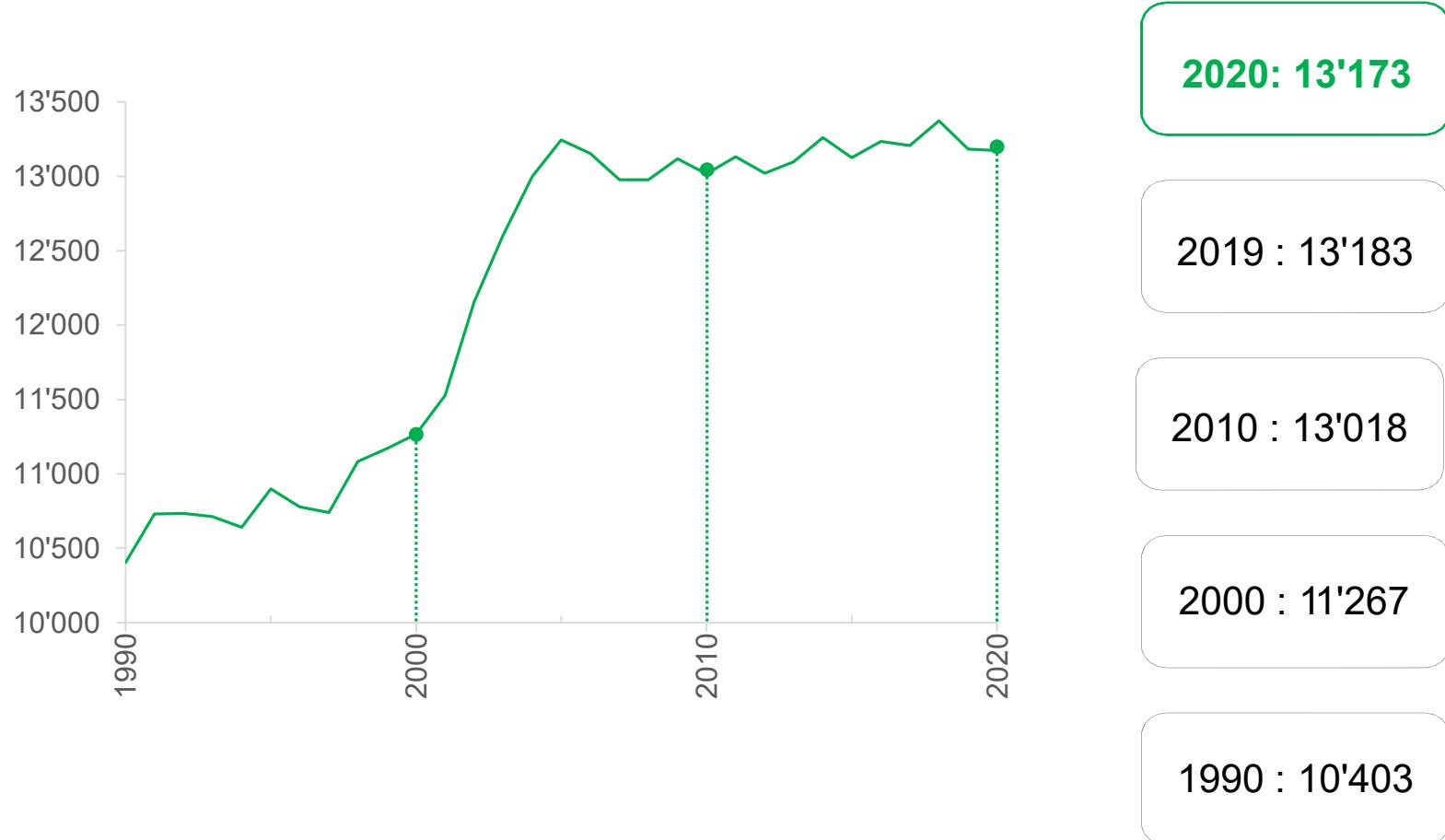
Enseignement primaire



Source : SRED

Croissance des effectifs d'élèves

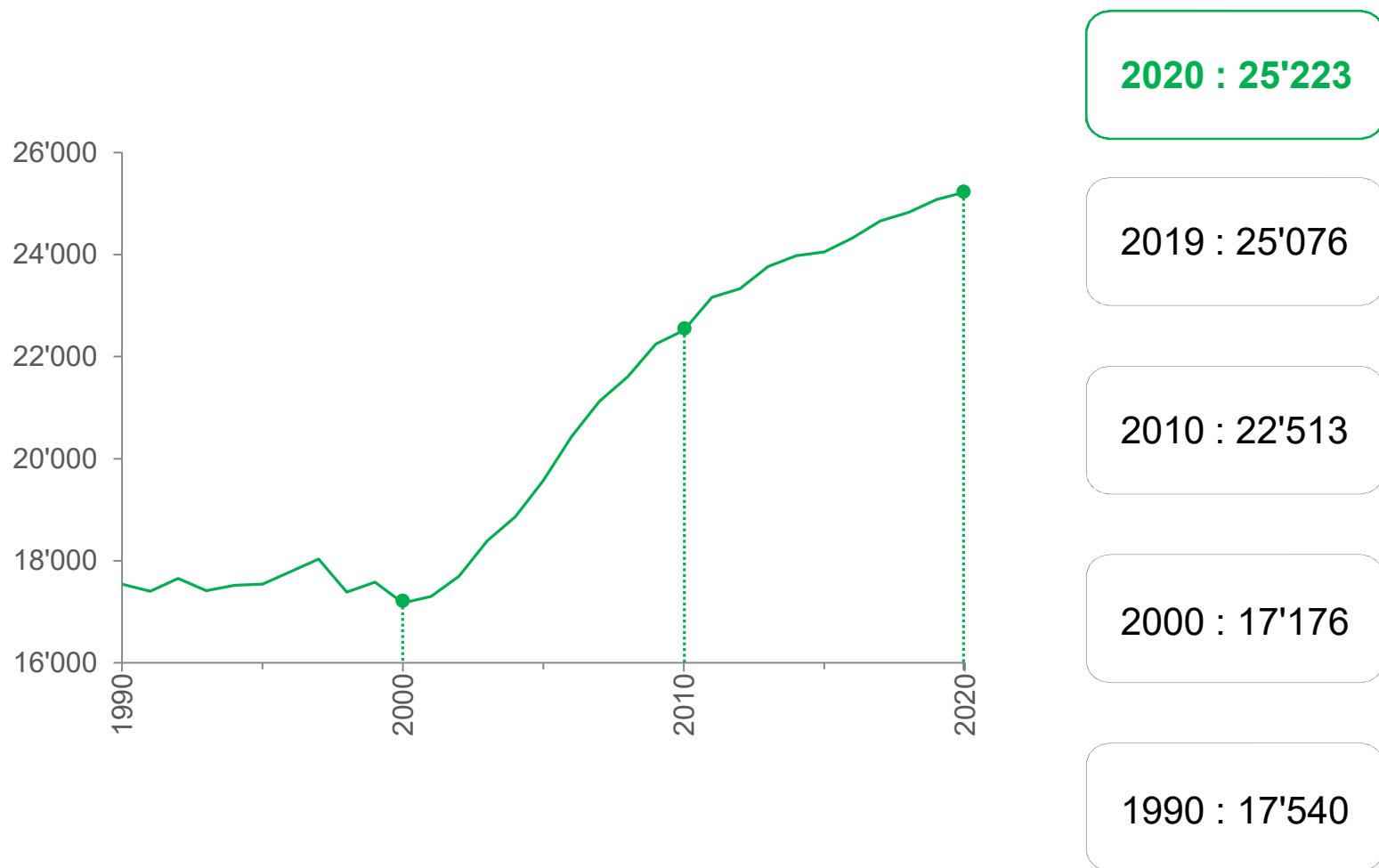
Cycle d'orientation



Source : SRED

Croissance des effectifs d'élèves

Enseignement secondaire II



Source : SRED

Croissance des effectifs d'élèves

Enseignement spécialisé

- La croissance des effectifs touche également l'enseignement spécialisé (public et subventionné) :

2010-2011	2018-2019	2019-2020	2020-2021
1'805	1'872	1'925	2'069

Source : SRED et OMP

- Cette croissance touche particulièrement les élèves du cycle élémentaire de l'école primaire.
- On constate aussi une augmentation des troubles du comportement ainsi que du spectre autistique dont les causes sont sans doute multifactorielles. Certains de ces élèves peuvent rester dans l'enseignement régulier, mais pour autant qu'ils bénéficient d'un soutien en classe quelques périodes par semaine.

Croissance des effectifs d'élèves

Constats

- Forte hausse des effectifs d'élèves ces dernières années + plus rapide que prévu (effectifs prévus en 2030 atteints en 2025 déjà).
- Plusieurs causes :
 1. Vitalité économique du canton (gain migratoire soutenu).
 2. Politique de construction de logements qui a porté ses fruits + familles dans des petits appartements.
 3. Exigences élevées du marché du travail → rallongement de la durée des études (ESII) : double certification, formation obligatoire jusqu'à 18 ans, durée des apprentissages qui tend à augmenter (4 ans au lieu de 3 – contrainte fédérale).

Croissance des effectifs d'élèves

Prévisions

- On prévoit 83'000 élèves à l'horizon 2023 (plus de **78'000** prévus à la rentrée 2020).
- Le primaire va continuer à augmenter ces prochaines années, mais un peu plus modérément : + 605 élèves prévus en 2021, + 430 en 2022, + 346 en 2023.
- Cette croissance au primaire aura un impact sur le CO dès 2021 et sur l'ESII dès 2024.
- Prévisions pour le CO : + 351 en 2021, + 584 en 2022, + 489 en 2023, soit plus de 1'400 élèves de plus qu'en 2019 ou l'équivalent de 2 bâtiments du CO !
- Double enjeu qui met le département sous tension : les bâtiments + les besoins financiers

Croissance des effectifs d'élèves

L'enjeu des bâtiments (1)

- Enjeu tout particulier à Genève : peu de terrains disponibles + procédures longues et complexes + nombreuses oppositions.
- Pour le primaire : négociations avec les communes.
- Si tout va bien : au mieux 10-12 ans pour faire aboutir un projet de construction scolaire pour le secondaire.
- Retard sur la plupart des projets. Exemples récents :
 - EC Raymond Uldry ouverte en 2017 avec 10 ans de retard sur les premières estimations.
 - Nouveau CO Renard : 2024 au lieu de 2021.
- Site de Bernex : un CO supplémentaire + un bâtiment pour les filières santé et social (CFPSa/CFPSo), actuellement éclatées. Ouverture initialement prévue en 2025. On parle aujourd'hui de 2028.

Croissance des effectifs d'élèves

L'enjeu des bâtiments (2)

- Plusieurs solutions en cours depuis quelques années.
- Augmentation de la capacité des bâtiments lors des constructions ou rénovations, soit
 - ✓ 900 élèves au lieu de 650-700 pour les CO (Coudriers, nouveau Renard, Bernex)
 - ✓ surélévation de Rousseau : + 200 élèves (1000/800)
 - ✓ 1400 élèves au lieu de 1000 pour l'ESII à Meyrin
 - ✓ 1400 élèves au lieu de 1000 pour l'ESII aux Cherpines
 - ✓ 1800 jeunes au lieu de 1500 pour le CFPSa/CFPSo.
- Pavillons lorsque cela est possible.
- Utilisation maximale de la capacité des bâtiments. Mais avec des conséquences sur l'utilisation des salles, les horaires, voire des déplacements d'élèves.
- Mixité des filières à développer. Exemple : Collège-ECG; filières générales et professionnelles.

Les conditions de la rentrée

Contexte

- Pas de nouveaux postes malgré la hausse des effectifs au primaire et dans le spécialisé, les nouveaux besoins et la crise du COVID dont l'impact est marqué à l'ESII.
- Report de l'introduction de l'informatique au Collège et financement de la 3^{ème} période d'éducation physique en 10^{ème} CO par des réallocations.
- Mesures d'économies prises au CO (- 28.5 ETP) et à l'ESII (- 45 ETP) et réallouées* au primaire et au spécialisé.
- Pour l'essentiel : diminutions de dégrèvements, financement de certains cours facultatifs – principalement - au cachet, alignement des grilles horaires sur les autres cantons à l'ESII.
- Objectif : ne pas toucher aux conditions d'enseignement et d'apprentissage (nombre d'élèves par classe).

* sauf 5 ETP pour des besoins liés à FO18 ou aux élèves fragiles

Les conditions de la rentrée

Enseignement primaire

	2019	2020	Variation	Remarques
Elèves	36'832	37'780	+ 948	La forte hausse du nombre d'élèves se poursuit
Moyenne du nombre d'élèves par classe	19.97	19.92		Il peut y avoir des variations selon les communes/quartiers puisqu'on ne déplace pas, en principe, les élèves de l'EP
Taux d'encadrement	16.13	16.05		

Faute de postes accordés au budget à cet effet, il n'a pas été possible cette année d'augmenter les postes destinés aux équipes pluridisciplinaires.

Par contre, 293 élèves de l'enseignement régulier (contre 161 en 2019) bénéficieront plusieurs périodes par semaine du soutien en classe d'un enseignant spécialisé.

Sources : SRED et DGEO
2019 : effectifs stabilisés (novembre)
Rentrée 2020: effectifs prévus

Les conditions de la rentrée

Cycle d'orientation

	2019	2020	Variation
Elèves	13'183	13'173	- 10
Taux d'encadrement (hors classes d'accueil)	10.6	10.7	

Moyenne d'élèves par classe (hors classes d'accueil et classes "mixtes")*						
	9e		10e		11e	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
R3/LS	21.8	22.3	22.8	22.2	22.7	22.7
R2/LC	17.2	16.3	16.8	16.3	17.6	16.7
R1/CT	11.9	10.9	13.1	13.0	12.5	12.7

Les mesures d'économie ont notamment été prises sur les dégrèvements – ce qui impacte légèrement le taux d'encadrement – mais pas les effectifs de classe qui se sont même globalement améliorés. A noter également que les déplacements d'élèves non-volontaires sont en baisse : 95 contre 142 en 2019.

*Maxima prévus :

- a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;
- b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;
- c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;
- d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves.

Sources : SRED et DGEO
 2019 : effectifs stabilisés
 (novembre)
 Rentrée 2020 effectifs prévus

Les conditions de la rentrée

Effet COVID sur les contrats d'apprentissage

	Au 15 août			A fin octobre		
	Total	CFC	AFP	Total	CFC	AFP
2016	1'913	1'697	216	2'285	2'006	279
2017	1'875	1'657	218	2'296	2'012	284
2018	1'880	1'657	223	2'286	2'012	274
2019	2'035	1'799	236	2'355	2'067	288
2020	1'736	1'550	174	x	x	x

- La diminution du nombre de contrats d'apprentissage offerts au 15/8/20, par rapport à l'année 2019, est de près de 15%.
- A l'approche de la rentrée, l'écart par rapport à l'année passée tend à se réduire (de 40% au 30/6 à 24% au 31/7 et 15% au 15/8).
- A noter que des contrats pourront être signés jusqu'au 30/11/2020.
- Près de 300 contrats déjà signés bénéficient de la prise en charge des 3 premiers mois de salaire.

Les conditions de la rentrée Effet COVID à l'ESII

- Plus d'élèves dans les filières plein-temps de l'ESII : +316 élèves au Collège, + 48 à l'ECG, +183 en maturité professionnelle commerciale (76% de plus).
- Phénomène en cascade :
 - ✓ moins de réorientations d'élèves entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année
 - ✓ un nombre moins élevé de transferts du Collège vers l'ECG ou l'apprentissage dual
 - ✓ un maintien plus important des élèves à l'ECG, qui ne vont donc pas en apprentissage dual
 - ✓ la crainte de ne pas trouver d'emploi après un CFC pousse des jeunes à poursuivre leur formation par une maturité professionnelle
- Impact sur la constitution des classes dans les filières plein-temps. Néanmoins près de 10 postes supplémentaires ont été rajoutés au début de l'été pour permettre la rentrée.

Les conditions de la rentrée

Enseignement secondaire II

	2019	2020	Variation	Remarques
Elèves	25'076	25'223	+147	
Taux d'encadrement	11.50	11.7	+0.2	
Moyenne du nombre d'élèves par cours				
Collège	17.9	18.2		A cause de l'effet COVID, il y a plus d'élèves que prévu dans les filières à plein- temps, ce qui impacte le nombre d'élèves par cours.
ECG	16.5	17.7		Pour mémoire : les effectifs réglementaires par cours varient selon la discipline enseignée et les filières.
CFP Commerce plein temps	19.7	20.4		

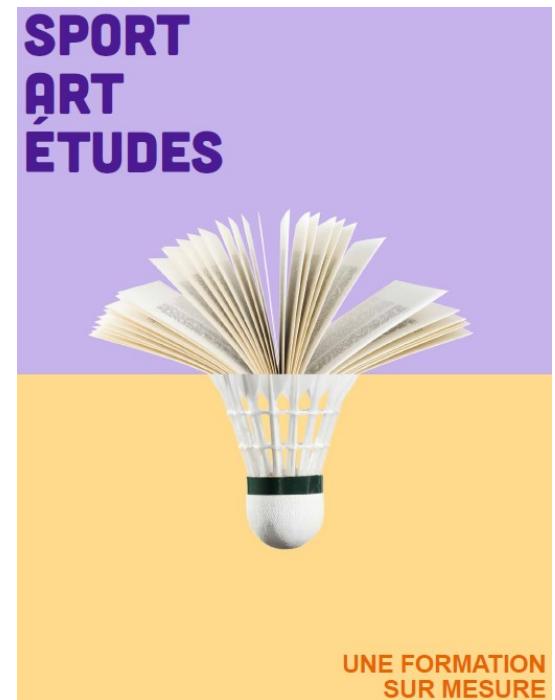
2019 : effectifs stabilisés (novembre)
 Rentrée 2020: effectifs prévus

Sources : SRED et DGESII

Les nouveautés de la rentrée

Dispositif Sport-Art-Etudes

- Nouveau dispositif Sport-Art-Etudes.
- Offre dans tous les CO. Principe : grille horaire allégée + soutiens spécifiques + 4 après-midis de libre.
- A l'ESII, même principe dans deux établissements : pour le Collège et l'ECG à De Staël et pour la filière commerciale plein-temps à Nicolas-Bouvier.
- Possibilité également d'aménagements individuels au CEC André-Chavanne, ainsi qu'aux ECG Henry-Dunant et Jean-Piaget.
- Mesures individuelles possibles également dans la formation professionnelle duale.



Les nouveautés de la rentrée

Profil Sciences appliquées au CO

- Les élèves de la section LC ont la possibilité, dès la 10^{ème} année, de choisir soit un profil "langues" (le seul existant jusqu'alors), soit un profil "sciences appliquées" (SA).
- Enseignement innovant qui combine les apports des maths, de la physique, de la biologie et de l'informatique afin d'aborder des thématiques transversales (*Voyage dans l'espace en 10^{ème}* et *Demain la Terre en 11^{ème}*).
- But = développer des compétences transversales (lire un graphique, rechercher de l'information, connaître les bases de la pensée computationnelle, etc.) + développer des connaissances spécifiques aux thématiques traitées.
- Plus de la moitié des élèves de 10^{ème} LC sont inscrits en SA, soit plus de 360 élèves.

Les nouveautés de la rentrée

Nouvelles dénominations dans l'enseignement spécialisé

- Peu de lisibilité jusqu'à présent dans la dénomination des structures de l'OMP (sigles trop nombreux et peu clairs).
- Volonté aussi de rappeler que ce sont d'abord des écoles, même si la pédagogie est spécialisée et si les élèves accueillis ont aussi souvent besoin de suivis thérapeutiques.
- Principes (dans les grandes lignes) :
 - on parle de "classes intégrées" (CLI) pour les structures se trouvant dans un bâtiment du primaire ou du CO;
 - et "d'écoles de pédagogie spécialisée" (ECPS) pour celles se situant en site propre.
- La liste des structures avec leur nouvelle dénomination se trouve dans les annexes

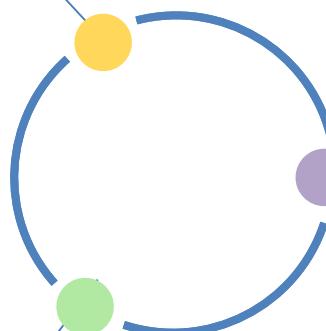
Les nouveautés de la rentrée

Dispositifs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés

Dispositifs inclusifs (525 élèves)

- Education précoce spécialisée
- Soutien pédagogique en enseignement spécialisé
- CIPA-inclusion
- Assistance à l'intégration scolaire
- Structures inclusives au primaire
- Structures inclusives au CO

* Les prestations de logopédie (3'427 élèves) et de psychomotricité (732 élèves) prévues en enseignement régulier concerneraient par ailleurs 4'159 élèves.



Dispositifs en site propre (1'208 élèves)

- Ecoles de pédagogie spécialisée
- Ecole d'orientation et de formation pratique
- Institutions subventionnées

dont 12% d'élèves intégrés en classe régulière

Dispositifs intégratifs (809 élèves)

- Structures intégratives au primaire
- Structures intégratives au CO
- Structures intégratives à l'ESII

donc 55% d'élèves intégrés en classe régulière

	Année scolaire 2018-2019	Année scolaire 2019-2020	Planification Rentrée 2020	Variation R 2020 Année scolaire 2019/2020
Dispositifs inclusifs	302	406	525	+119
Dispositifs intégratifs	652	693	809	+116
Dispositifs en site propre	1'177	1'158	1'208	+50
Total élèves au bénéfice des dispositifs	2'131	2'257	2'542	+285

Les nouveautés de la rentrée

Le livre à l'école (1)

- Livre à l'école: politique transversale du département visant à donner accès au livre à l'ensemble des élèves tout en favorisant le plaisir de la lecture et les enrichissements culturels et intellectuels dont les livres sont porteurs.
- Démarche de valorisation de l'objet-livre complémentaire aux travaux en cours sur le numérique: éducation numérique et promotion du livre ne sont pas antagonistes.
- Encouragement de pratiques de partage et de vivre-ensemble : rencontres avec les professionnels du livre (auteur·e·s, libraires, maisons d'édition) au cœur du dispositif. Comme avec le Roman des Romands ou le prix BD Zoom.



Photo: [Gaelle Marcel](#) sur [Unsplash](#)

Les nouveautés de la rentrée

Le livre à l'école (2)

Silence on lit !



Photo: [Jacek Szczyciński](#) sur [Unsplash](#)

- 15 minutes de lecture quotidienne en silence pour tous les membres d'une école : les cours s'arrêtent et tout le monde lit.
- Les élèves lisent le livre qu'ils veulent (y compris une BD, mais pas de journaux).
- Partenariat DIP-Maison de Rousseau et de la Littérature-Association *Silence on lit!*
- Expérimentations déjà conduites dans les trois degrés d'enseignement (EP Pâquis, CO Grandes Communes, CECG Aimée-Stitelmann) → amélioration du climat scolaire.
- Extension de l'offre dès septembre 2020 : déjà 30 établissements intéressés avant même le lancement officiel.

Les nouveautés de la rentrée

Le livre à l'école (3)

- La culture passe par le partage.
- Le livre – vs. e-books – est un *objet* au sens fort: on l'offre, on l'écorne, on le gribouille et on peut le transmettre à ses ami·e·s.
- La boîte à livre est un espace où l'on peut déposer des livres déjà lus et prendre librement ceux laissés par d'autres sans crainte d'être jugé pour ses goûts ou ses intérêts.
- Différentes boîtes ont été imaginées par une dizaine d'apprentis polydesigners du CFPArts. Le projet retenu est celui de Noah Watzlawick.
- Elles seront construites par les apprentis menuisiers du CFPConstruction (les établissements intéressés pourront passer commande à la rentrée).

Boîte à livres



Visualisation: Noah Watzlawick

Les nouveautés de la rentrée

Le livre à l'école (4)

- Deux **portails Web** en cours de finalisation.
- Portail Le livre à école : rendre accessible aux enseignant·e·s l'ensemble des activités proposées en lien avec le livre par Ecole&Culture.
- LIRom: portail de ressources pédagogiques autour de la littérature romande (fiches de lecture et séquences pédagogiques créées par des enseignant·e·s du CO et de l'ESII), conçu en collaboration avec l'Université de Genève.

Conclusion

- L'absence de nouveaux postes, à laquelle s'est rajoutée la crise du COVID, a mis le système en difficulté, alors qu'il est déjà sous tension en temps normal (bâtiments, par exemple).
- Il a fallu un engagement maximum des équipes de direction dans les établissements scolaires, des directions générales et du secrétariat général pour pouvoir assurer la rentrée.
- On ne mesurera qu'ultérieurement la totalité des conséquences de la crise du COVID, notamment en termes d'apprentissage des élèves et de risque de décrochage scolaire. Des mesures de soutien sont néanmoins mises en place et des plans de continuité sont prévus pour assurer l'enseignement au cas où il ne pourrait être donné totalement en classe.
- Les économies ayant été faites surtout sur les dégrèvements, il n'y a pas d'incidence sur les conditions d'enseignement (nombre d'élèves par classe). La péjoration observée à l'ESII est due à la modification des flux d'élèves liée au COVID.
- Ces économies sont toutefois susceptibles d'avoir un impact sur le nombre et l'avancement des projets en cours. En effet, il ne sera pas possible de les mener à bien si le DIP ne bénéficie pas des forces nécessaires à cet effet.

Annexe : faits et chiffres-clés (1)

Dénominations des structures de l'OMP

2019-2020	Dès la rentrée 2020-2021
Primaire	
CLI, RCS	Classe intégrée (CLI-EP),
DIAMS	Classe intégrée mixte (CLIM-EP)
CMP	Ecole de pédagogie spécialisée (ECPS-EP)
CO et ESII	
CLI-CO	Classe intégrée (CLI-CO)
CLIM	Classe intégrée mixte (CLIM-CO)
CMP ados	Ecole de pédagogie spécialisée (ECPS-SEC)
CLI ACCES	Classe intégrée ACCES (CLI ACCES)
EFP	Ecole d'orientation et de formation pratique (ECOFP)
CESFP	Ecole de formation préprofessionnelle (ECFP) de Raymond-Uldry et de Conches
CRER	Ecole de pédagogie spécialisée de la Roseraie (ECPS Roseraie)
CESM	Centre de compétences pour déficits auditifs (CCDA)
CADV	Centre de compétences pour déficits visuels (CCDV)

Annexe : faits et chiffres-clés (2)

Un nouvel horaire pour le CO

- En lien avec la crise du COVID et afin d'éviter d'avoir trop de monde aux heures de pointe dans les transports publics, les élèves commenceront un peu plus tard le matin, selon des horaires du type :

	Horaire 1	Horaire 2	
P1	8H30	9H15	8H45
P2	9H20	10H05	9H35
P3	10H25	11H10	10H40
P4	11H15	12H00	11H30
P5	12H05	12H50	12H20
P6	12H55	13H40	13H10
P7	13H45	14H30	14H00
P8	14H35	15H20	14H50
P9	15H35	16H20	15H50
P10	16H25	17H10	16H40
			17H25

- Afin de ne pas retarder trop la fin de journée, la pause de midi a été légèrement raccourcie et celle de l'après-midi (15') supprimée (au profit de 5' entre chaque période de cours).
- Dans les faits et selon les CO, les élèves commenceront leur journée d'école entre 8h25 et 8h45 et la finiront entre 16h et 16h30.

Annexe : faits et chiffres-clés (3)

Le coût complet par élève en 2019 était de:

- **15'761 francs à l'école primaire (enseignement régulier)**
- **26'740 francs au cycle d'orientation**
- **23'481 francs au secondaire II**
 - ✓ **24'813 francs pour les filières générales et professionnelles*** à plein temps du secondaire II
 - ✓ **17'461 francs pour les filières duales***

*Filières professionnelles sont subventionnées par la Confédération à hauteur d'environ 20%

Annexe : faits et chiffres-clés (4)

Le DIP c'est :

- Plus de 78'000 élèves et plus de 7'100 enseignants (2'761 EP, 1'713 CO, 2'652 ESII)
- 314 nouveaux enseignants engagés:
 - 92 *enseignement primaire*
 - 127 CO
 - 114 *secondaire II*
 - 26 *enseignement spécialisé*
- 58 établissements primaires (165 écoles) + école climatique de Boveau
- 19 établissements du CO
- 29 établissements du secondaire II et tertiaire B dont 4 établissements mixtes : 11 collèges, 5 ECG dont l'ECGA à Piaget, les pôles de formation professionnelle, 4 établissements de la transition professionnelle (CFPP, ACESS, FO18, Lullin)
- 94 structures de l'enseignement spécialisé (43 classes intégrées, 48 écoles de pédagogie spécialisées, 1 école d'orientation et de formation pratique, 2 écoles de formation préprofessionnelles) + 3 dispositifs de soutien en enseignement spécialisé + 1 dispositif "école à l'hôpital" +1 dispositif "école à la Clairière".

Merci de votre attention

Das neue Schuljahr beginnt an den Glarner Schulen im Vollbetrieb

6. August 2020



Foto: iStock

Departement Bildung und Kultur • Die Schulen im Kanton Glarus starten mit ordentlichem Präsenzunterricht ins neue Schuljahr. Der Unterricht erfolgt auf allen Stufen gemäss Stundenplan. Die notwendigen Schutz- und Präventionsmassnahmen gelten weiterhin und sind in einem Schutzkonzept dokumentiert. Weder für die Volksschule noch für die nachobligatorischen Schulen ist eine Maskenpflicht vorgesehen.

Die Entwicklung der Covid-19-Fallzahlen im Kanton Glarus ist auf tiefem Niveau stabil. Dies lässt ab Beginn des neuen Schuljahres am kommenden Montag, 10. August, Schulunterricht im Vollbetrieb zu. Das Departement Bildung und Kultur (DBK) hat dafür das kantonale Schutzkonzept [Link] verabschiedet. Es konkretisiert die bundesrätlichen Vorgaben zu Schutz- und Präventionsmassnahmen und gilt gleichermaßen für die öffentlichen Schulen, die Kantonsschule, die Berufsfachschulen, Sonderschulen und Privatschulen. Erarbeitet wurde das Papier unter Einbezug der Schulleitungen der Berufsfachschulen und der Kantonsschule sowie der Task Force Schulorganisation auf Volksschulstufe. Letzterer gehören neben Fachleuten des DBK die Schulkommissionspräsidenten und Hauptschulleitungen aus den Gemeinden sowie Vertreter des Lehrerinnen- und Lehrerverbands und des Schulleiterverbands an.

Solange die Pandemie nicht gebannt ist, stehen das Minimieren der Ansteckungen und der Schutz der Gesundheit von Schülerinnen und Schülern, Lernenden, Studierenden, Lehrpersonen und des übrigen Schulpersonals im Vordergrund. Nach den Sommerferien werden die bereits im Mai etablierten Schutzmassnahmen angewendet, wobei der Hauptfokus nach wie vor auf den Hygieneregeln liegt. Das Einhalten des Mindestabstands und andere Schutzmassnahmen sind im Schulbetrieb schwer umsetzbar. Deshalb ist im Schutzkonzept die Erhebung von Kontaktdaten zur Rückverfolgung allfälliger Infektionsketten als erste Massnahme definiert. Das Einhalten des Mindestabstands unter Erwachsenen wird weiterhin angestrebt. Gesichtsvisiere, Masken und Trennwände werden punktuell und gezielt eingesetzt.

Keine Maskenpflicht an Glarner Schulen

Wie in den meisten anderen Kantonen auch, wird keine Maskenpflicht für die Glarner Schulen verordnet, und zwar auf sämtlichen Stufen. Dieser Entscheid basiert auf der gemeinsamen Analyse des Gesundheits- und des Bildungsdepartements von dieser Woche. Wo Abstände nicht eingehalten werden können, zum Beispiel in speziellen Unterrichtssituationen im Labor oder in Werkstätten, empfiehlt das kantonale Schutzkonzept, dass lokal und situativ weitergehende Massnahmen umgesetzt werden. Dies kann das Tragen von Schutzmasken beinhalten.

Quarantäne bei Einreise aus Risikoländern auch für Schülerinnen und Schüler

Seit Anfang Juli 2020 müssen sich Personen, die in Länder mit erhöhtem Infektionsrisiko reisen, nach ihrer Rückkehr registrieren und sich zehn Tage in Quarantäne begeben. Dies gilt auch für Kinder bzw. Schülerinnen und Schüler. Das Einhalten dieser Quarantänepflicht genießt höchste Priorität, weshalb die Glarner Schulen die Schülerinnen und Schüler sowie – je nach Schulstufe – auch die Eltern direkt darüber informieren. Besteht im Einzelfall eindeutige Hinweise, dass jemand gegen die Pflicht verstößt, wird der bzw. die Betreffende nach Hause geschickt. Ein Anspruch auf Fernunterricht besteht in solchen Fällen nicht.

Weitere Informationen zur Quarantänepflicht:

www.gl.ch/coronavirus

[Informationen zum Schulbetrieb](#)

Lage wird laufend überprüft

Innerhalb der nun vorgegebenen Leitplanken streben die Schulen an, dass sich die Kinder und Jugendlichen in den Klassen, auf dem Schulweg und auf den Pausenhöfen möglichst normal verhalten und bewegen können.

Währenddessen befassen sich die zuständigen Departemente fortlaufend mit der aktuellen Lage. Im Fall eines veränderten Pandemieverlaufs können die Glarner Schulen rasch reagieren, was dann primär klassen- oder schulbezogen erfolgt. Je nach Lageentwicklung werden Massnahmen aufgehoben bzw. weitere geeignete Massnahmen ergriffen. Dies geschieht wenn immer möglich national und in der Ostschweiz koordiniert.

Über die Details zur Schulorganisation und zum Schulbetrieb informieren die zuständigen Schulleitungen direkt. Die Verantwortlichen des DBK wünschen allen einen guten Start ins neue Schuljahr.

Vor allem für die Schülerinnen und Schüler aber auch die Lehrpersonen ist es wichtig, dass sie mit positiven Gefühlen in die Schulhäuser zurückkehren können. Die Basis dafür ist gelegt, und ich bin überzeugt, dass unsere Lernenden in der Glarner Schule bestens aufgehoben sind.

Benjamin Mühlemann, Regierungsrat



Coronavirus: Schul- und Lehrstart in Graubünden

07.08.2020

Das neue Schul- beziehungsweise Lehrjahr beginnt im Kanton Graubünden in allen Bildungseinrichtungen regulär mit Präsenzunterricht. Aufgrund der Einschätzung der aktuellen Lage führt der Kanton Graubünden zum Schulbeginn keine Maskentragepflicht an den Bildungseinrichtungen ein. In Zusammenarbeit mit dem Gesundheitsamt Graubünden und der Kantonsärztin wurde das Vorgehen zu gesundheitsbezogenen Fragen festgelegt, insbesondere zum Contact Tracing und Verhalten nach einem Coronavirus-Test.

Schulstart Volksschule Graubünden

Der Unterricht an den Volksschulen im Kanton Graubünden findet im neuen Schuljahr 2020/21 als Präsenzunterricht mit ganzen Klassen statt. Die Verhaltens- und Hygienemassnahmen sind weiterhin zentral. Für die Volksschule besteht keine Maskentragepflicht. Je nach lokaler COVID-19-Lage kann eine Schulträgerschaft für gemeinschaftliche Räume in der Schule eine Maskentragepflicht für erwachsene Personen einführen. Schülerinnen und Schüler allen Alters oder erwachsene Personen, die aus einem vom Bund definierten Risikogebiet zurückkehren, müssen sich für 10 Tage in Quarantäne begeben. Die Schülerinnen und Schüler erhalten Aufträge und Hausaufgaben.

Detaillierte Antworten zu schulbetrieblichen gesundheitsbezogenen Fragen sind auf der für Volksschule und Sport in der Info 11 "S publiziert.

Schulstart Sekundarstufe II und tertiärer Bildungsbereich Graubünden

Die Informationen des Erziehungs-, Kultur- und Umweltschutzdepartements (EKUD) vom 26. Juni 2020 "[Grundsätze zur Umsetzung der COVID-19-Vorgaben des Bundes im Schul- bzw. Lehrjahr](#)

2020/21" bleiben gültig. An den nachobligatorischen Bildungseinrichtungen der Sekundarstufe II (Berufsfachschulen, Überbetriebliche Kurszentren, Lehrwerkstätten, Brückenangebote, Mittelschulen), der Tertiärstufe (Höhere Fachschulen, Fachhochschulen und Hochschulen) und der Weiterbildung führt der Kanton Graubünden zum Schulbeginn keine Maskenpflicht ein. Dieser Entscheid basiert auf der gemeinsamen Analyse der aktuellen Situation des Gesundheitsamts (GA), der Kantonsärztin und des EKUD. Wenn Mindestabstände nicht eingehalten werden können und keine anderen Schutzmassnahmen umgesetzt werden können, empfiehlt der Kanton, sich mit Masken zu schützen. Es obliegt den Bildungseinrichtungen, die geltenden Verhaltens- und Hygienemassnahmen des BAG gemäss ihrem laufend anzupassenden Schutzkonzept konsequent umzusetzen. Die Bildungseinrichtungen können weitergehende Massnahmen bestimmen, zum Beispiel Maskenpflicht in Unterrichtsettings, bei denen der Mindestabstand nicht eingehalten werden kann. Die Kompetenz und Verantwortung für die Einführung einer Maskentragpflicht liegt bei der Leitung der Bildungsinstitution.

Falls in einer Bildungsinstitution eine Maskenpflicht besteht, bringen die Schülerinnen und Schüler die Maske selber mit. Bei den Lernenden hat gemäss den rechtlichen Bestimmungen der Lehrbetrieb für persönliche Schutzausrüstung, wie zum Beispiel Masken, aufzukommen.

Auskunftsperson:

Regierungsrat Dr. Jon Domenic Parolini, Vorsteher Erziehungs-, Kultur- und Umweltschutzdepartement, Tel. +41 81 257 27 01,
E-Mail Jondomenic.Parolini@ekud.gr.ch

Gremium: Erziehungs-, Kultur- und Umweltschutzdepartement
Quelle: dt Erziehungs-, Kultur- und Umweltschutzdepartement



DÉPARTEMENT DE
L'ÉCONOMIE ET DE LA
SANTÉ

DÉPARTEMENT DE
L'ENVIRONNEMENT

DÉPARTEMENT DES
FINANCES

DÉPARTEMENT DE LA
FORMATION, DE LA
CULTURE ET DES
SPORTS

DÉPARTEMENT DE
L'INTÉRIEUR

CHANCELLERIE D'ÉTAT

Secrétariat de la
Chancellerie (SCH)

Information et
communication (SIC)

Jura - Portrait

Centre médias

Communiqués 2020

Communiqués
2005-2019

Agenda des
conférences de
presse

Logos Jura.ch

Marque «Jura
l'original suisse»

Films promotionnels

Articles promotionnels
JURA.CH

Service statistique

Urgences

Liens utiles

Economat (ECT)

Egalité (EGA)

Autorités » Administration » Chancellerie d'État » Information et communication (SIC) »
Centre médias » Communiqués 2020

Rentrée scolaire 2020: une rentrée en présentiel sous le signe de la sécurité

Date : 13.08.2020 10:30:00

L'heure de la rentrée scolaire va sonner lundi prochain 17 août pour 8'099 élèves jurassiens, dont 5'829 à l'école primaire et 2'270 à l'école secondaire. Pour les écoles du secteur postobligatoire, ce sont près de 3'249 jeunes qui reprendront les cours pour l'obtention d'un certificat de maturité, de culture générale ou d'un titre professionnel. Au niveau du Service de l'enseignement (SEN) et de la formation postobligatoire (SFP), plusieurs projets sont en cours pour poursuivre l'amélioration de l'encadrement et de la qualité de l'enseignement.

Scolarité obligatoire

Les effectifs sont en augmentation de 48 élèves.

La reprise de l'enseignement en présentiel pour tous les élèves de l'école obligatoire dans des classes complètes est l'objectif de cette rentrée particulière.

A l'heure actuelle, les mesures de prévention individuelles sont les plus efficaces contre la propagation du virus. Ainsi, afin de lutter contre la pandémie et de garantir la sécurité des élèves et des enseignants, un plan de protection cantonal a été présenté aux directions d'école assurant la mise en application de mesures organisationnelles et sanitaires dans le cadre de cette rentrée.

Ce plan reprend les règles sanitaires en vigueur et les adaptations liées au milieu scolaire. Les directions d'établissement veilleront au respect et au contrôle de ces mesures.

Si les élèves de l'école obligatoire ne porteront pas le masque, ils devront néanmoins respecter les règles de conduite en matière sanitaire. Les enseignant-e-s se verront dotés de masques qu'il sera obligatoire de porter dans les couloirs et lieux communs et dans les situations où la distance de 1,5 mètre ne peut être garantie.

Le développement de l'éducation numérique se poursuit. À l'épreuve de l'enseignement à distance, il a été démontré toute l'utilité du nouveau site éduclasse. En effet, le portail officiel des écoles du canton du Jura et de la partie francophone du canton de

Coopération (COP)

Secrétariat du Parlement

Berne a pu monter en puissance, depuis son lancement le 1^{er} février jusqu'à son adoption par l'ensemble des classes pendant la période d'enseignement à distance le 16 mars dernier. Plus de 400 activités ont été proposées aux élèves et aux familles, quelque 9'500 devoirs ont été postés par les enseignant-e-s à destination de 978 classes. 52'719 travaux ont été retournés par les élèves et plus de 42'400 messages échangés. Les classes jurassiennes ont largement tiré bénéfice de cet outil pendant les semaines de confinement et ont continué à l'utiliser après le retour en présentiel dans les écoles.

Ce développement encourage donc le SEN à poursuivre le travail d'éducation numérique des jeunes élèves. Le carnet de suivi MITIC obligatoire au 2^{ème} cycle dès la rentrée recense les compétences minimales en médias, image et technologie de l'information et de la communication en proposant des balises qui permettent l'enseignement des objectifs à atteindre dans les différents domaines, de l'utilisation à la production en passant par l'éducation aux règles d'usage du numérique et à la sécurité informatique.

D'autres projets seront poursuivis cette année, avec notamment le développement de l'orientation scolaire et professionnelle (OSP) au secondaire 1 pour permettre de renforcer l'accompagnement des élèves sans projet professionnel. La classe Relais va évoluer pour amplifier son rayon d'action et développer les objectifs de réussite pour les élèves. Le changement de pondération modifié pour l'orientation des élèves à l'école secondaire sera calculé à raison de deux tiers pour les notes et un tiers pour les épreuves communes comme décidé à la sortie de l'école à distance.

Formation postobligatoire

Concernant le domaine de la formation postobligatoire, les effectifs sont très proches de l'année dernière. Les effectifs actuels devraient encore être complétés par des jeunes ayant des contrats d'apprentissage hors canton et fréquentant principalement les cours professionnels de la Division artisanale.

Le nombre de contrats d'apprentissage arrêté au 10 août est inférieur de seulement 9 unités par rapport aux nombre de contrats à la même date en 2019. On constate cependant une baisse de 40 contrats de type dual. Ces derniers continuent néanmoins à rentrer, puisque le délai a été reporté à fin septembre.

Il reste des places d'apprentissage dans les domaines de l'artisanat, de l'agriculture, du commerce de détail et dans une moindre mesure dans le domaine technique.

Dans le domaine de la transition, 358 inscriptions ont été effectuées à la plateforme « mon app' » (347 en 2019). Des solutions de formation ont été trouvées pour la majorité des jeunes inscrits et 150 jeunes débuteront une année de formation de transition. A noter la création du préapprentissage santé-social cette année.

L'enseignement dans les divisions de formation du CEJEF reprend en présentiel après plusieurs mois d'enseignement à distance ou semi-présentiel. Il est important de pouvoir repartir sur des bases sécuritaires solides au niveau sanitaire. Ainsi, le port du masque de protection sera généralisé car la distance de 1,5 mètre

entre les élèves-apprenti-e-s ne peut pas être respectée dans la grande majorité des cas. Un plan de protection à l'intention des divisions du CEJEF a été élaboré. Ce plan mentionne les dispositions sanitaires, organisationnelles et les mesures de précaution. Des dispositifs de soutien seront proposés dans les divisions, ceci afin d'identifier les difficultés, de renforcer les connaissances dans les disciplines de base. Enfin un coaching et suivi particulier sera effectué par des enseignant-e-s afin que les élèves-apprenti-es puissent reprendre leurs marques.

Divers projets seront poursuivis cette année dans les divisions de formation : numérisation dans la formation, diverses réformes dans les ordonnances de formation professionnelle ainsi que les plans d'études du Lycée et de l'Ecole de culture générale.

[« Retour](#)

[Contacts](#) | [Impressum](#) | [Conditions d'utilisation](#) | [Accessibilité](#)

Copyright © jura.ch - 2020



Mitteilung

17. August 2020

Schulstart 2020: Neuerungen auf allen Schulstufen

Heute startet in den meisten Luzerner Gemeinden und an den kantonalen Gymnasien und Berufsfachschulen das neue Schuljahr. Es gibt verschiedene Neuerungen auf allen Schulstufen. Bildungsdirektor Marcel Scherzmann besuchte die Erstklässler in Alberswil an ihrem ersten Schultag.

Das neue Schuljahr beginnt heute offiziell im Kanton Luzern, einige Gemeinden starteten bereits vergangenen Montag. Bildungsdirektor Marcel Scherzmann stattete der Schule Alberswil einen Besuch ab und wünschte vor Ort den Erstklässlern und allen Schülerinnen und Schülern und Lehrpersonen einen guten Start. Er dankte den Eltern, die ihre Kinder am ersten Schultag begleiteten, und rief sie dazu auf, den schulischen Weg ihrer Kinder weiterhin mit Interesse zu begleiten.

Das neue Schuljahr bringt für alle Stufen Neuerungen mit sich. So werden in der Volksschule die digitalen Lernplattformen, die sich auch beim Fernunterricht sehr bewährt haben, weiter ausgebaut und ergänzt. Neu aufgeschaltet mit ersten Unterrichtseinheiten ist die Plattform musik-erleben.lu.ch. Die Ateliers für Hochbegabte starten nächste Woche mit einer zweiten Durchführung mit gut 220 Lernenden in den Gemeinden Luzern, Sursee, Emmenbrücke, Malters und Wolhusen. Zudem werden bis zum Ende des Schuljahres die Einführung des Lehrplans 21 und das Schulentwicklungsprojekt «Schulen mit Zukunft» abgeschlossen.

Neue Fächer und Bildungsoffensive

An den Luzerner Gymnasien ändert sich der Fächerkanon in der zweiten Klasse des Untergymnasiums: Anstelle von Latein steht «Interdisziplinärer Sprachvergleich» im Fach Deutsch auf dem Stundenplan sowie erstmals «Naturwissenschaft und Technik» und «Informatik und ICT». Gleichzeitig führen die Gymnasien die Digitalisierungsstrategie weiter mit der Vorbereitung der Einführung von persönlichen Notebooks in den unteren Klassen (in der obligatorischen Schulzeit des Gymnasiums). Ebenso wird im Hinblick auf die Maturaprüfungen das digitale Prüfen weiterentwickelt.

Im Herbst 2020 starten die Anmeldungen für die Berufsmatura-Kurse in der 3. Klasse der Sekundarschule: schulisch starke Jugendliche erhalten die Möglichkeit, sich für die BM Sek+-Kurse im Schuljahr 2021/22 zu melden. Sie werden dann in

der 3. Klasse von den Wahlfächern befreit und können jeweils am Mittwoch die BM Sek+-Fächer besuchen.

Bei den Lehrverträgen verzeichnet die Dienststelle Berufs und Weiterbildung – wie in den Vorjahren – erfreulich stabile Zahlen. Für Jugendliche, die in der Berufsschule Probleme haben, wurden Stützkurse unter dem Titel «Lernatelier Starthilfe nach Covid-19» aufgebaut. Im Hinblick auf mögliche konjunkturelle Schwierigkeiten werden das Coaching, das Case Management und die Integrationsberatung sowie die Laufbahnberatung für Lehrabsolventen verstärkt.

Im Weiterbildungsbereich startet im September die Förderung der Grundkompetenzen für Erwachsene. Ziel dieser Kommunikationsoffensive ist es, ungenügende Grundkompetenzen im Bereich Lesen, Schreiben, Rechnen sowie ICT-Kenntnisse auszugleichen. Rund 10 Prozent der erwachsenen Bevölkerung ist im Kanton Luzern davon betroffen.

Start Joint Master Medizin, neue Bachelorangebote für digitale Arbeitswelt

Die Luzerner Hochschulen starten ihr Semester am 14. September. An der Universität werden diesen Herbst die ersten Studierenden in Luzern mit dem Joint Master Medizin, dem gemeinsamen Studiengang der Universitäten Zürich und Luzern, beginnen. Auch die Hochschule Luzern startet mit neuen Studienangeboten. Sie tragen der Digitalisierung der Arbeitswelt Rechnung, darunter «Digital Engineering» und «Digital Construction» am Departement Technik & Architektur, «Mobility, Data Science und Economics» am Departement Wirtschaft sowie «Spatial Design» und «Data Design & Arts» am Departement Design und Kunst.

Noch lässt sich nicht genau sagen, wie sich die Studierendenzahlen im kommenden Semester entwickeln werden. ie detaillierten Zahlen folgen in den nächsten Wochen.

Strategiereferenz

Diese Massnahme dient der Umsetzung des folgenden Leitsatzes in der Luzerner Kantonsstrategie: Luzern steht für Innovation

Anhang

Legende zum Bild: Bildungsdirektor Marcel Scherzmann besucht den ersten Schultag in Alberswil: «Der Schuleintritt ist ein wichtiger Schritt – die Luzerner Volksschulen bereiten die Kinder gut aufs Leben vor.»

Kontakt

Regula Huber

Leiterin Kommunikation Bildungs- und Kulturdepartement

Tel. 041 228 64 86

regula.huber@lu.ch



Mitteilung

12. August 2020

Gymnasien und Berufsfachschulen: Schutzkonzepte für Schulbeginn

Die Gymnasien und Berufsfachschulen starten kommenden Montag ins neue Schuljahr. Die Lernenden der Sekundarstufe II müssen einen Abstand von 1,5 Metern einhalten. Wo dies nicht möglich ist, gilt eine Maskentragepflicht.

Der Schulstart für die Gymnasien und Berufsfachschulen steht kurz bevor. Dieses Jahr gelten coronabedingt spezielle Regelungen für die Schülerinnen und Schüler sowie für die Lehrpersonen. Bereits letzte Woche wurde das Schutzkonzept für die Volksschulen veröffentlicht ([Medienmitteilung](#)). Grundsätzlich gilt es zu verhindern, dass es zu Ansteckungen an den teilweise grossen Schulen kommt – insbesondere auch im Hinblick auf die Zeit, in der sich wieder mehr Personen in geschlossenen Räumen aufhalten. Die Lage mit den aktuellen Fallzahlen wird regelmässig neu beurteilt und je nach Situation sind angepasste Massnahmen an den Schulen möglich.

Vor den Sommerferien informierten die Dienststellen Gymnasialbildung respektive Berufs- und Weiterbildung über die Schutzkonzepte für den Schulbeginn, inklusive einer Maskentragepflicht. Nun sind gewisse erleichternde Anpassungen und Konkretisierungen vorgenommen worden, die heute Mittwochvormittag den Schulen, den Lehrpersonen und den Lernenden mitgeteilt wurden. Das Bildungs- und Kulturdepartement sieht nach Konsultation des Kantonalen Führungsstabes und in Koordination mit den anderen Bildungsstufen folgende Schutzmassnahmen vor:

Untergymnasium (7. bis 9. Klasse):

Keine Maskenpflicht während des Unterrichts, analog dem Schutzkonzept für die Sekundarschulen. Ausnahme: Maskentragepflicht im Fach Hauswirtschaft und in den Gängen und Begegnungszonen des Schulhauses. Die Masken (Hygiene- oder Textilmasken) bringen die Lernenden selbst mit.

Sekundarstufe II: Gymnasium (Kurzzeitgymnasien, 10. bis 12. Klassen Langzeitgymnasien), Berufsfachschulen, Fachmittelschulen, Zentrum für Brückenangebote:

Im Schulzimmer muss der Schutzabstand von 1,5 Metern eingehalten werden. Falls dies nicht möglich ist, gilt Maskenpflicht.

In allen weiteren geschlossenen Räumen des Schulgebäudes, inkl. Gängen und Begegnungszonen, gilt eine generelle Maskentragepflicht, nicht aber in den Aussenräumen. Der Sportunterricht findet wie geplant und ohne Masken statt, allerdings wird auf Kontaktssportarten verzichtet. Die Lernenden bringen ihre Masken selbst mit. Den Lehrpersonen der kantonalen Schulen stellt das Bildungs- und Kulturdepartement Masken zur Verfügung.

Schutz für besonders gefährdete Personen

Für bestimmte Personen kann die Ansteckung mit dem neuen Coronavirus gefährlich sein. Die Schulen stehen in der Pflicht, diese Personen besonders zu schützen. Entsprechend sieht das BKD in diesen Fällen eine generelle Maskentragepflicht vor, sowohl für die Betroffenen als auch für die Lernenden, ungeachtet der Schulstufe.

Quarantäne gilt als entschuldigte Absenz

Schülerinnen und Schüler, welche die Ferien in Risikoländern verbracht haben, müssen nach ihrer Rückkehr die zehntägige Quarantänepflicht einhalten und dürfen den Unterricht nicht besuchen, wenn sie nicht rechtzeitig zurückgekehrt sind. Das Fernbleiben vom Unterricht aufgrund einer Quarantäne wird im Zeugnis als entschuldigte Absenz eingetragen. Während der Quarantäne besteht kein Anspruch auf Fernunterricht.

Anhang

- Schutzkonzept Sekundarstufe II (Kantonsschulen / Berufsfachschulen)
 - [Schutzkonzept Volksschulen](#)
-

Kontakt

Koordination: Regula Huber

Leiterin Kommunikation Bildungs- und Kulturdepartement

Tel. 041 228 64 86

regula.huber@lu.ch

Bitte Fragen schriftlich zustellen, Antworten erfolgen im Laufe des Nachmittags.

[Impressum | Disclaimer](#)

[Newsletter verwalten | Abmelden](#)



Staatskanzlei Luzern | www.lu.ch



[Accueil \(/Pages/accueil.aspx\)](#) » [Médias \(/medias/Pages/accueil.aspx\)](#) » Une rentrée scolaire ordinaire sur fond de pandémie

UNE RENTRÉE SCOLAIRE ORDINAIRE SUR FOND DE PANDÉMIE



13.08.2020

Le lundi 17 août 2020, près de 20'000 élèves reprendront l'école en classes entières. Après les bouleversements du printemps, l'heure est à la reprise des apprentissages pour les élèves. Tout a été mis en place pour les faire progresser à leur rythme, tout en assurant leur protection et en limitant les risques de reprise de l'épidémie de coronavirus. La nouvelle année scolaire verra aussi l'arrivée de la première volée d'élèves PRIMA en 11e année et le démarrage du projet d'éducation numérique.

Dès le lundi 17 août 2020, 6843 élèves fréquenteront l'une des 381.2 classes du cycle 1, 6998 élèves l'une des 379.9 classes du cycle 2 et 5127 élèves l'une des 260 classes du cycle 3. En outre, 633 élèves rejoindront l'une des 69 classes spéciales. Ces chiffres restent provisoires : les chiffres définitifs seront publiés cet automne dans le [Mémento statistique de l'école neuchâteloise](https://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/scolarite-formation/Pages/M%c3%a9mento-statistique-scolaire.aspx) (<https://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/scolarite-formation/Pages/M%c3%a9mento-statistique-scolaire.aspx>), sur la base des effectifs relevés au mois d'octobre.

Une rentrée ordinaire minutieusement planifiée

Tout est prêt pour accueillir les élèves en classes entières et leur offrir un enseignement adapté à leurs besoins, dans un environnement aménagé selon les dernières recommandations de l'Office fédéral de la santé publique émises cette semaine. Les écoles ont été approvisionnées en masques, visières, savon et gel hydro-alcoolique et des dispositions prises pour appliquer le principe de quarantaine aux élèves et enseignant-e-s revenant de régions considérées à risque. Le plan de protection des personnes vulnérables reste en vigueur, avec l'obligation de travailler à distance pour les personnes dans cette situation.

Enseignés aux élèves de 1ère année et repris avec les autres, les gestes barrières continueront de faire partie du quotidien des écoles. La situation sanitaire restant instable, les autorités scolaires et les directions d'école se sont préparées à plusieurs scénarios, allant de la fermeture d'un établissement à une fermeture plus étendue, et sont prêtes à mettre en place les plans de protection correspondants.

L'élève au centre des préoccupations

Parallèlement à la construction d'un climat de classe rassurant et motivant, les premières semaines de rentrée seront consacrées au bilan, à la révision et à l'identification des besoins des élèves. En effet, la pandémie du printemps n'a pas permis de traiter l'entier du programme et il est nécessaire d'en mesurer les conséquences sur le plan scolaire avant de poursuivre les apprentissages avec les élèves. Pour soutenir les enseignant-e-s dans cette démarche, le service de l'enseignement obligatoire met à leur disposition des activités, tous degrés et disciplines confondus, à utiliser à cet effet. Un soin tout particulier sera aussi accordé cette année à la communication avec les familles pour les informer de la situation de leurs enfants.

Soutien pédagogique renforcé

Habituellement réservé aux situations particulières, le soutien pédagogique sera étendu à l'ensemble des élèves dès la rentrée. Le nombre de périodes de

soutien pédagogique accordées aux centres sera augmenté de 25 à 33 % selon l'année scolaire des élèves. Ce soutien pédagogique supplémentaire devrait ainsi permettre d'accompagner les élèves dans leurs apprentissages de manière individualisée sous forme de co-enseignement, travail en petits groupes, soutien individuel, etc.

Le plan d'action numérique dans sa première phase

Adopté à une très grande majorité par le Grand Conseil le 24 juin 2020, le plan d'action numérique entre dans sa première phase de réalisation avec la constitution du réseau d'animation de proximité et l'amélioration des infrastructures techniques et de l'équipement des écoles. Les référent-e-s Éducation numérique, un-e par centre scolaire, seront formé-e-s au numérique et au moyen d'enseignement Connected dès la rentrée pour pouvoir ensuite offrir un soutien et des formations à leurs collègues. Pour préparer l'introduction de l'éducation numérique au programme des élèves, des postes supplémentaires viendront compléter l'équipement du réseau pédagogique neuchâtelois déjà installé dans les écoles et les capacités du réseau seront augmentées où cela est nécessaire.

L'enseignement des langues en plein essor

La toute première volée d'élèves ayant bénéficié de la filière PRIMA entrera dans sa dernière année de scolarité à la rentrée. Parallèlement, le nombre de classes proposant un enseignement de l'allemand par immersion est en constante augmentation : plus de 800 élèves du canton, répartis dans 47 classes, bénéficieront de cette opportunité dès la rentrée. En 1ère et 2e années, plus de 8% des élèves seront scolarisés dans une classe PRIMA. Partie intégrante du concept cantonal de l'enseignement des langues, PRIMA contribue à améliorer les compétences des élèves en langues, tout comme les efforts déployés par le canton pour promouvoir les échanges et la mobilité des élèves.

TÉLÉCHARGEMENT

-  [Dossier de presse Rentrée scolaire 2020-2021 \(/medias/Documents/20/08/20200813_CP_rentree_2020-21_DP.pdf\)](#)

PAGES LES PLUS VUES

- [COVID-19 \(Coronavirus\) \(/autorites/dfs/scsp/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/pages/coronavirus.aspx\)](#)
- [COVID-19: Statistiques \(/autorites/dfs/scsp/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/pages/covid-19-statistiques.aspx\)](#)
- [Calendrier scolaire \(/thèmes/enseignement-formation/pages/calendrier-scolaire.aspx\)](#)
- [Offres d'emploi dans l'administration cantonale \(/autorites/djscsrhe/offres-emploi/pages/accueil.aspx\)](#)
- [Covid-19: niveaux dans le Canton de Neuchâtel \(/autorites/DFS/SCSP/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/Pages/Covid-19-Stades.aspx\)](#)
- [Augmentation des cas positifs: le canton de Neuchâtel passe en jaune \(/medias/Pages/200819-covid-19-neuchatel-passe-en-jaune.aspx\)](#)

PARTENAIRES

- [Communes \(/partenaires/communes\)](#)
- [Confédération et cantons \(/partenaires/Pages/cch.aspx\)](#)
- [Tourisme \(<http://www.neuchateltourisme.ch/>\)](#)

À PROPOS

- [Contact \(/a-propos/Pages/Contact.aspx\)](#)
- [Impressum \(/a-propos/Pages/accueil.aspx\)](#)
- [Plan de site \(/a-propos/Pages/sitemap.aspx\)](#)

SUIVEZ-NOUS

-  [Rss \(/Pages/rss.aspx\)](#)
-  [Application mobile \(/medias/Pages/171110-NEMONews.aspx\)](#)
-  [Twitter \(/Pages/Twitter.aspx\)](#)
-  [LinkedIn \(<https://www.linkedin.com/company/etat-de-neuchate/>\)](#)
-  [Facebook \(/Pages/Facebook.aspx\)](#)
-  [Instagram \(/Pages/Instagram.aspx\)](#)
-  [Newsletters \(<https://newsletter-public.ne.ch/SitePages/subscription.aspx>\)](#)

ÉCOLE OBLIGATOIRE RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021

Dossier de presse



Neuchâtel, le 13 août 2020

Conception, coordination : SEO

Rédaction et infographies : SEO

Photographie de couverture : SEO

Portrait de Monika Maire-Hefti : SP Chancellerie d'Etat

Table des matières

Message de la cheffe de Département	3
Les chiffres de la rentrée 2020-2021	4
1/ Enseignement obligatoire	4
Répartition cantonale des 18'968 élèves FR dans 1021 classes	4
Nombre d'élèves par année scolaire	5
Nombre d'élèves par cycle.....	5
Évolution du nombre total d'élèves depuis 2015-16.....	6
Options en 11 ^e année.....	6
Disciplines à choix	7
Options académiques.....	7
Options professionnelles	7
2/ Enseignement spécialisé	8
Évolution du nombre d'intégrations individuelles avec soutien pédagogique spécialisé (SPS) et conseil pédagogique spécialisé (CPS)	8
Classes intégrées : évolution du nombre de classes et du nombre d'élèves	10
3/ Diplômé-e-s neuchâtelois-e-s de la HEP-BEJUNE	10
4/ Marché de l'emploi	11
Les dossiers de la rentrée 2020-2021	12
1. Bilan COVID-19.....	12
Organisation	12
Mise en place de l'enseignement à distance	13
L'enseignement à distance en chiffres	14
Adaptation des modalités de promotion	15
Dispositif sanitaire	16
2. Rentrée.....	17
Nouveau plan sanitaire.....	17
Ressources pédagogiques pour l'évaluation diagnostique	17
Le soutien pédagogique renforcé	18
Formation aux outils numériques	18

3.	Éducation numérique	18
	Première phase du projet	19
4.	Concept cantonal de l'enseignement des langues	19
	L'extension du projet PRIMA se poursuit	19
	Évolution du projet PRIMA en nombre de classes et d'enseignant-e-s	20
	Les échanges linguistiques en nette augmentation.....	21
5.	Enseignement spécialisé	22
	Conseil pédago-éducatif spécialisé (CPES)	22
	Innovations pédagogiques	23
1.	Français.....	23
	Scribouillages et autres inventions.....	23
	Promotion de la lecture	23
	Pass'lecture	24
	Livreensemble.....	24
2.	Musique.....	25
	Chœur du conservatoire des moins de 21 ans (CCM21)	25
	Nouveaux moyens d'enseignement romands (MER).....	26
	Dates à retenir	27

Message de la cheffe de Département



Malgré une situation sanitaire encore instable en ce début d'année scolaire, c'est avec sérénité que nous envisageons cette rentrée. L'école neuchâteloise a en effet démontré sa réactivité et sa faculté d'adaptation face à une pandémie venue bouleverser ses fondements. C'est grâce au professionnalisme de toutes les actrices et de tous les acteurs de l'école que nous avons pu mettre en place un enseignement à distance et intégrer les gestes barrières au quotidien dans les classes. Qu'ils et elles en soient remercié-e-s !

Forte de l'expérience vécue ce printemps, l'école s'apprête à accueillir élèves et enseignant-e-s dans les conditions les meilleures. Même si les mesures sanitaires mises en place permettent de garantir un environnement de travail sûr et de limiter les risques de transmission, nous restons vigilants et sommes parés à toute éventualité.

Si la protection des adultes et des enfants qui fréquentent les écoles de notre canton reste la priorité absolue aujourd'hui, il est grand temps pour les élèves de reprendre le cours des apprentissages et de mesurer les conséquences de ces circonstances exceptionnelles. De par sa situation scolaire et/ou familiale, chaque élève aura vécu cette période différemment, avec des répercussions très variées sur le plan scolaire. C'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire de placer l'élève au centre de ses apprentissages, de reprendre là où il-elle s'est arrêté-e et de l'accompagner plus loin dans le développement de ses compétences. C'est pour rendre possible cet accompagnement individualisé que le soutien pédagogique est renforcé cette année.

La crise sanitaire aura été riche d'autres enseignements qui guideront notre travail ces prochains mois. Elle aura par exemple révélé le caractère incontournable du numérique et nous conforte dans la nécessité d'offrir une éducation numérique de qualité à chacune et à chacun. Nous nous y attelons cette année avec la mise en route du plan d'action cantonal *Éducation numérique*.

Cette période troublée a aussi souligné le rôle social important que joue l'école dans le développement des compétences des enfants et partant, le devoir de l'État de garantir à chacune et à chacun une instruction de qualité qui lui permette de se développer au plus près de son potentiel.

Bonne rentrée 2020 !

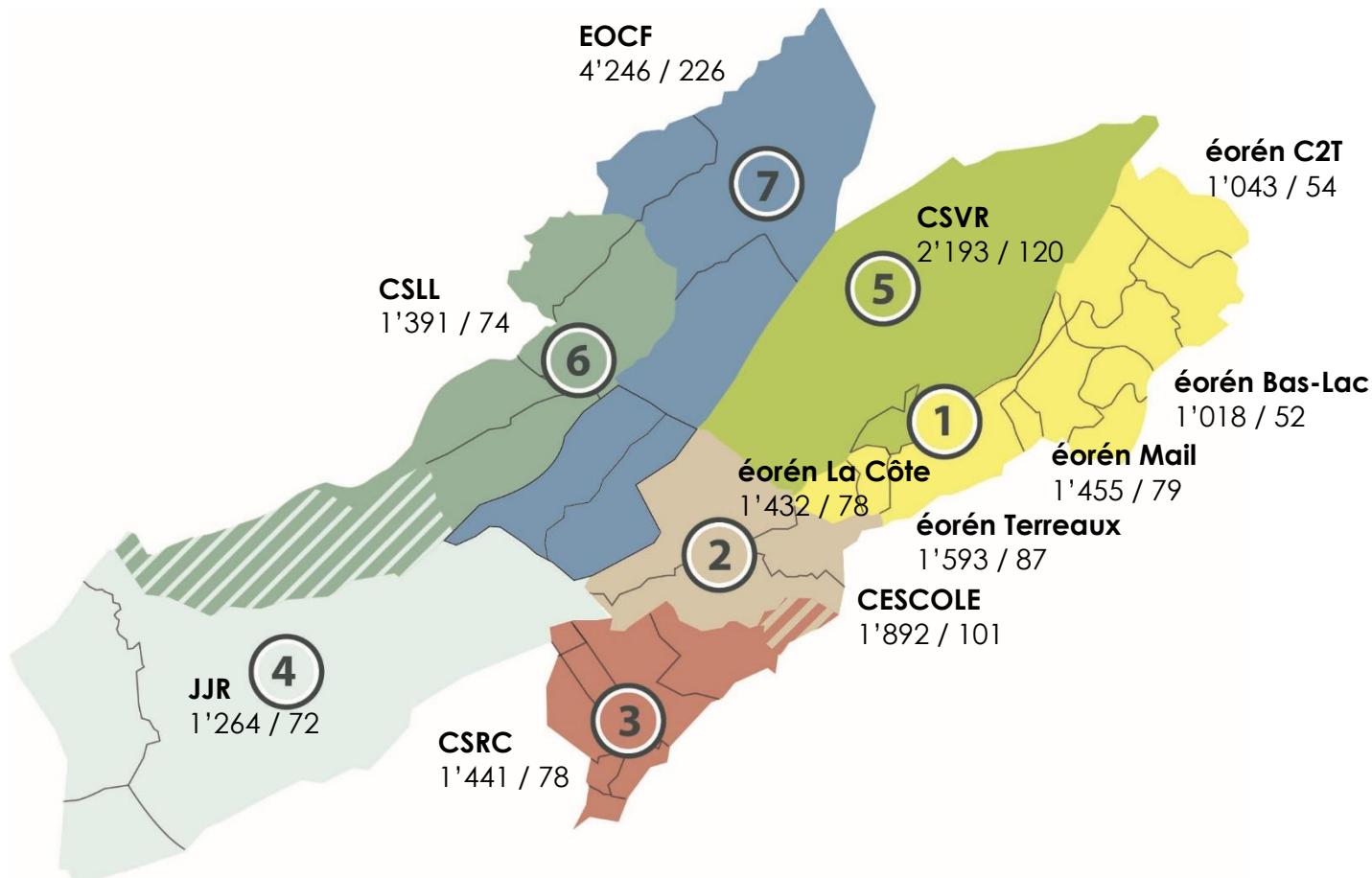
Monika Maire-Hefti
Conseillère d'État
Cheffe du département de l'éducation et de la famille (DEF)

Les chiffres de la rentrée 2020-2021

1/ Enseignement obligatoire

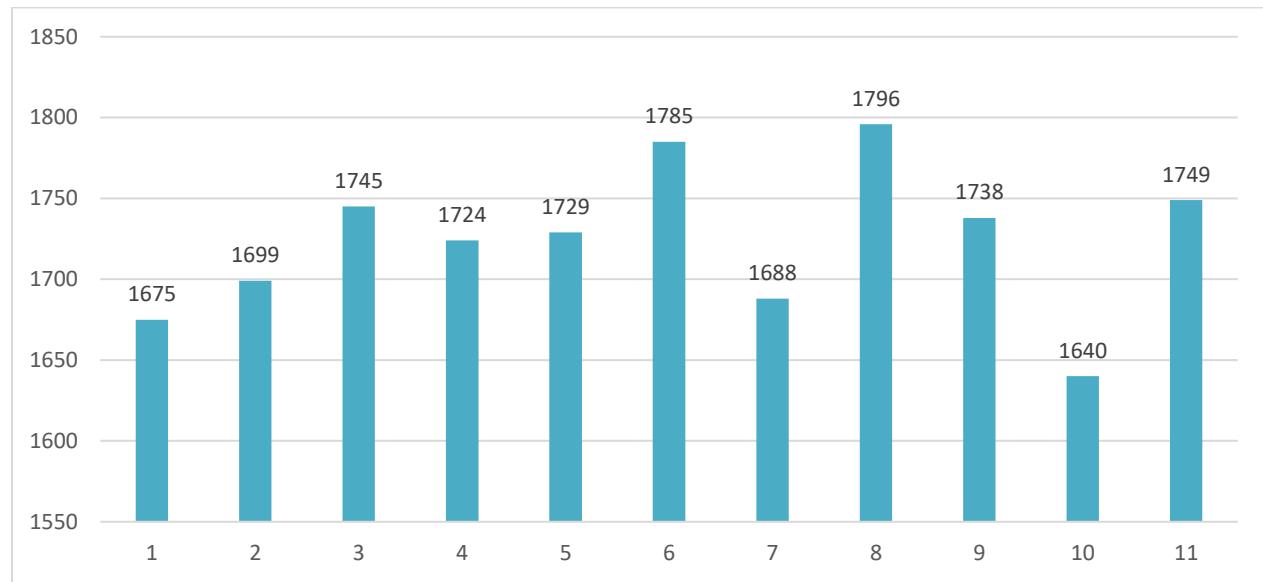
Répartition cantonale des 18'968 élèves FR dans 1021 classes

NB : sans compter les 633 élèves des classes spéciales, situation au 12.08.2020



Nombre d'élèves par année scolaire

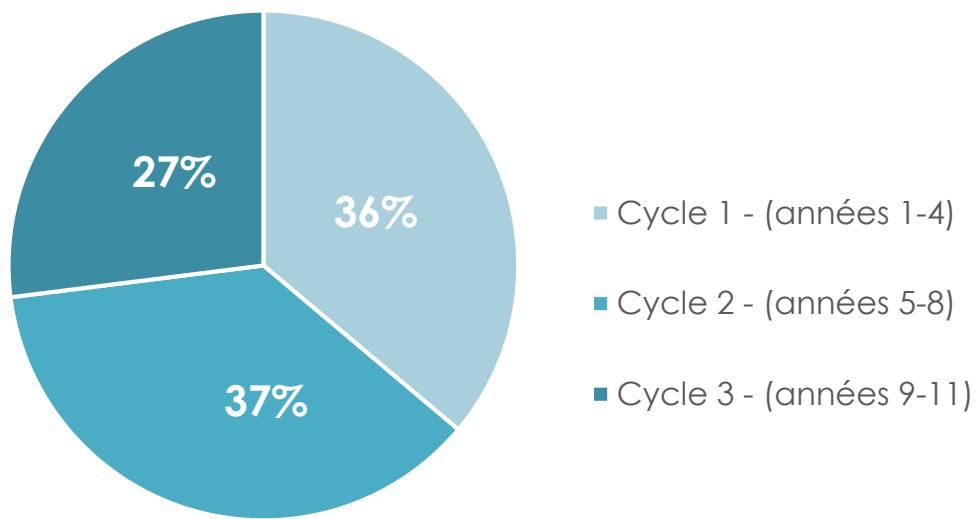
NB : sans compter les 633 élèves des classes spéciales



À la rentrée, 18'968 élèves (sans compter les élèves des classes spéciales) seront scolarisé-e-s dans les 1021 classes du canton (sans compter les classes spéciales). Ci-dessus, la répartition du nombre d'élèves par année scolaire.

Nombre d'élèves par cycle

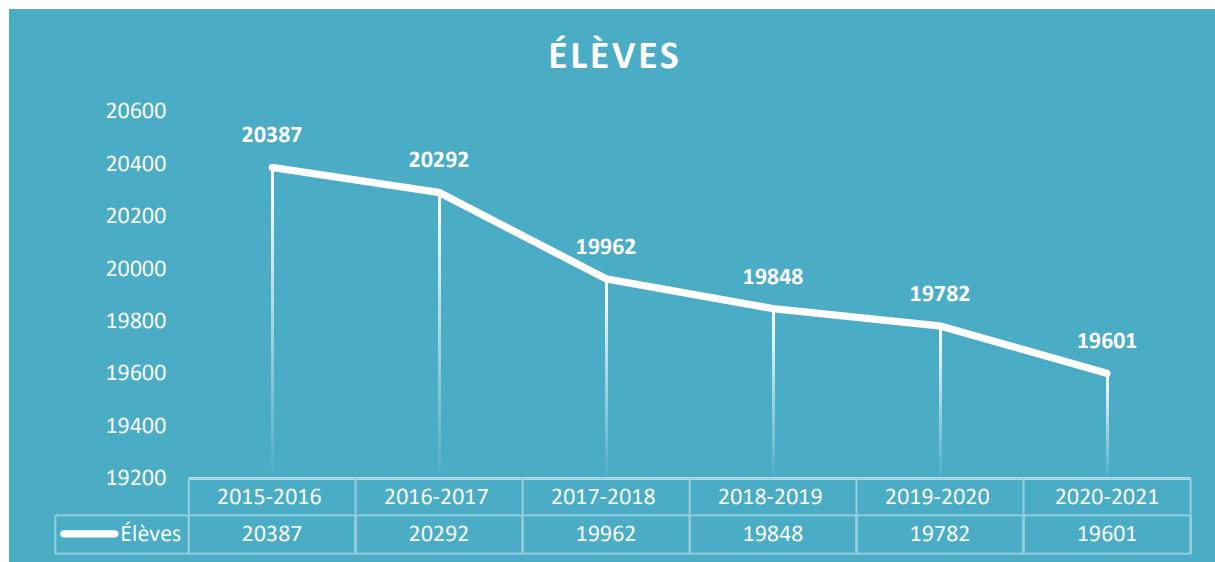
NB : sans compter les 633 élèves des classes spéciales



Parmi les 18'968 élèves, nous dénombrons 6'843 élèves au cycle 1, 6'998 au cycle 2 et 5'127 au cycle 3.

Évolution du nombre total d'élèves depuis 2015-16

NB : y compris les élèves des classes spéciales



Par rapport à l'année scolaire 2019-2020, l'on constate une baisse de 181 du nombre d'élèves.

Options en 11^e année

En 11^e année, différentes options sont proposées aux élèves. Elles leur offrent un choix en vue de leur entrée au postobligatoire, dans les filières de formation professionnelle, de culture générale ou de maturité professionnelle.

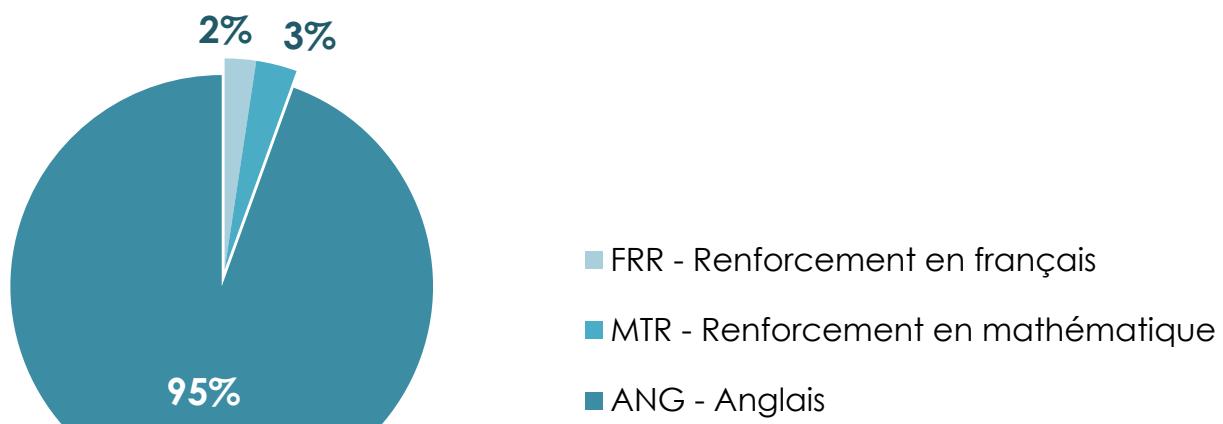
Les disciplines à choix sont le renforcement en mathématiques, le renforcement en français ou l'anglais à niveaux, en fonction des formations envisagées et des besoins.

Les options professionnelles préparent les élèves à une formation professionnelle de type certificat fédéral de capacité (CFC), à une maturité professionnelle (3 ou 4 ans) ou à une formation générale de type maturité spécialisée.

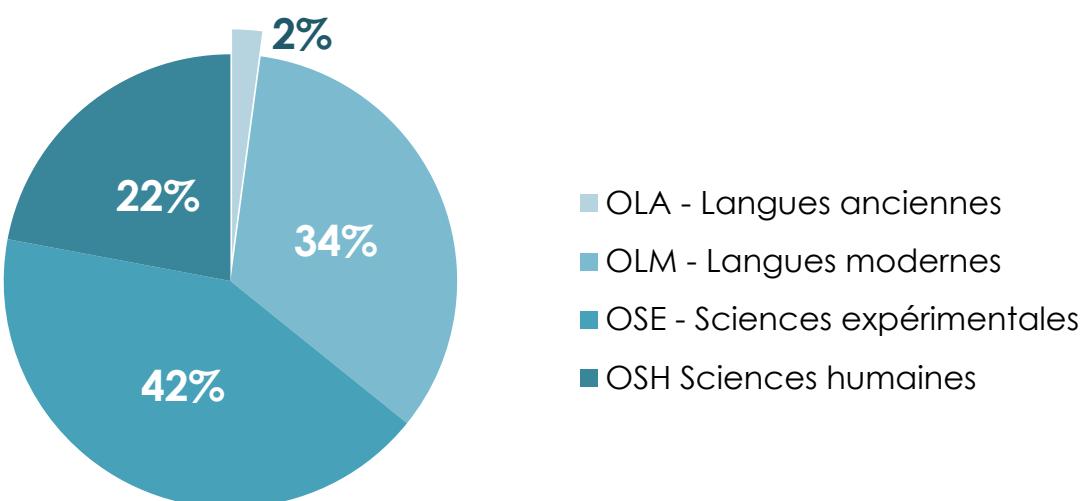
Les options académiques préparent les élèves à une formation de type maturité gymnasiale, à une formation professionnelle de type CFC et/ou maturité professionnelle (MP) ou à un diplôme de culture générale puis maturité spécialisée.

Pour l'année scolaire 2020-2021, 54% des élèves de 11^e année ont choisi une option académique et 46% une option professionnelle.

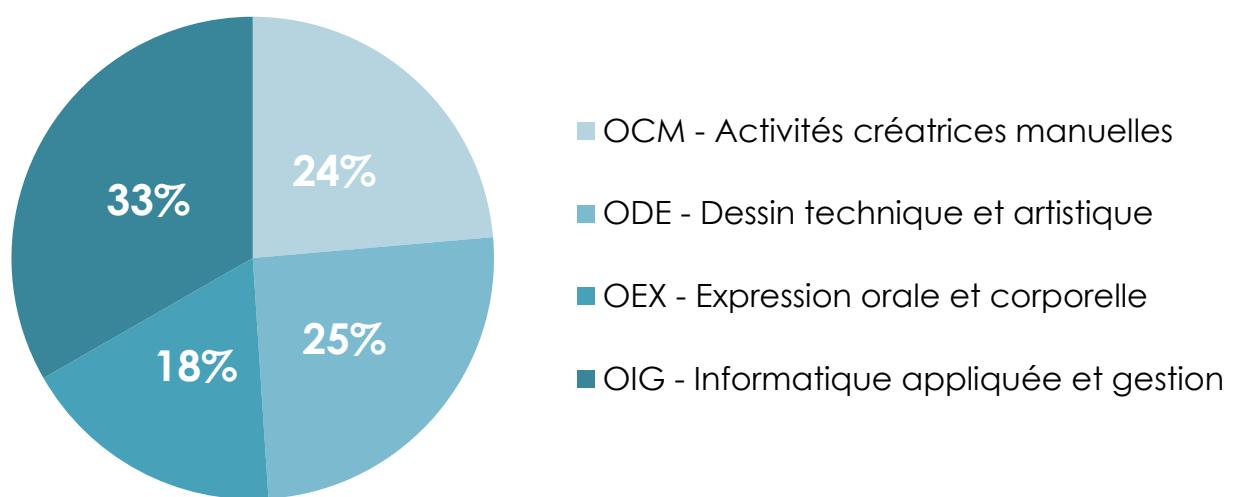
Disciplines à choix



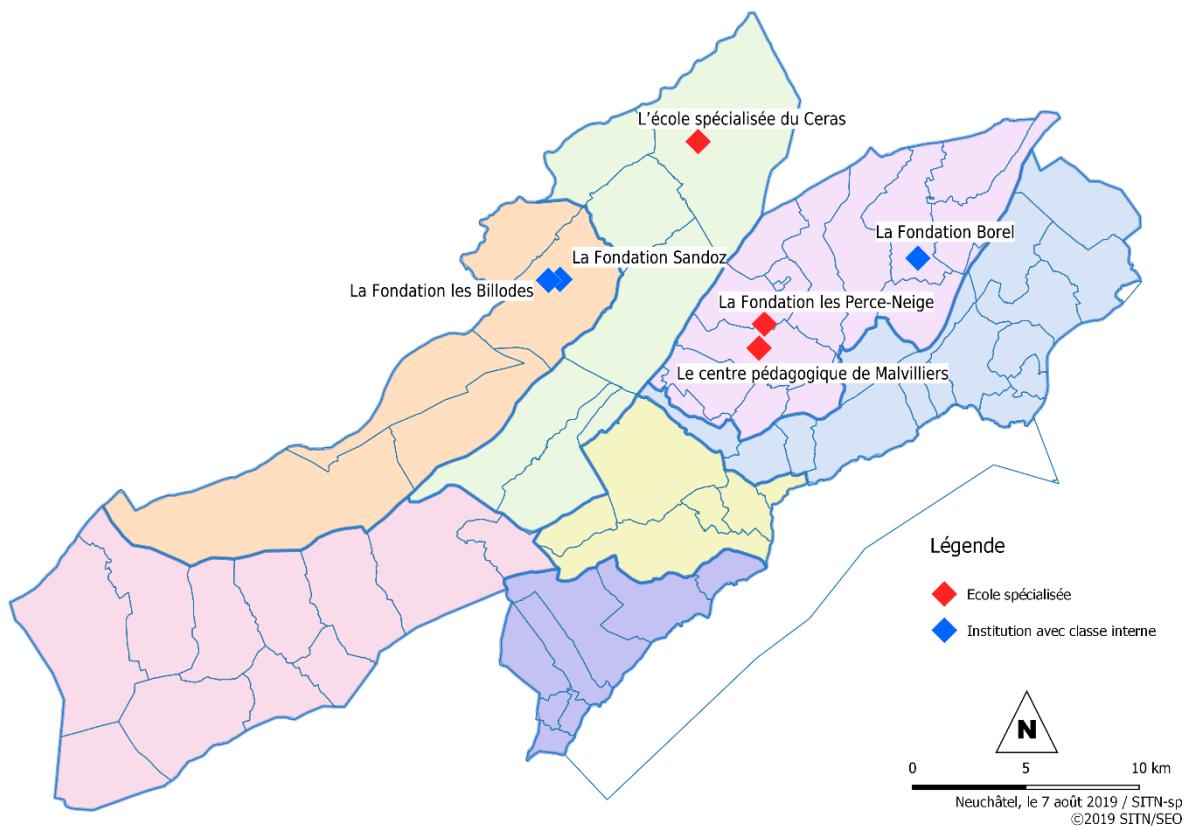
Options académiques



Options professionnelles

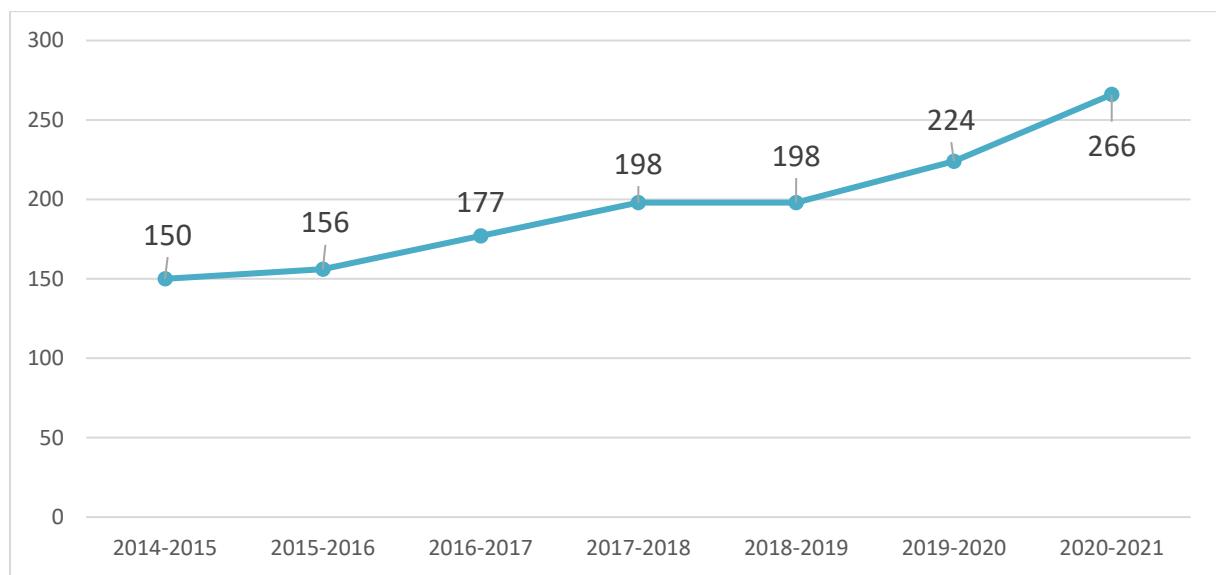


2/ Enseignement spécialisé



Évolution du nombre d'intégrations individuelles avec soutien pédagogique spécialisé (SPS) et conseil pédagogique spécialisé (CPS)

NB : Évolution du nombre d'élèves depuis 2014-2015



Dans les cas d'intégrations individuelles avec soutien pédagogique spécialisé (SPS)¹ et conseil pédagogique spécialisé (CPS), l'élève suit l'école ordinaire à 100%. C'est l'enseignant-e spécialisé-e qui se rend en classe pour assurer le soutien. Nous observons une augmentation du nombre d'élèves depuis le transfert de la responsabilité de la formation spéciale de l'assurance-invalidité (AI) au canton. Par rapport à l'année passée, les effectifs ont progressé de 18.75%, avec un total de 266 élèves scolarisé-e-s de cette manière.

Les besoins de l'élève sont déterminés au travers d'une procédure intercantionale dite procédure d'évaluation standardisée². Celle-ci permet un recensement systématique des informations et d'effectuer une évaluation globale pluridimensionnelle (fonctionnement de l'élève, environnement familial, contexte scolaire). Dans ce cadre, les seuils limites de l'AI appartiennent au passé. L'octroi des mesures découle de l'évaluation des besoins qui se concentre sur des objectifs de développement et de formation.

Soutien pédagogique spécialisé (SPS) : mesure renforcée prenant la forme d'un soutien en classe s'adressant à l'élève, à la classe ou à l'enseignant-e.

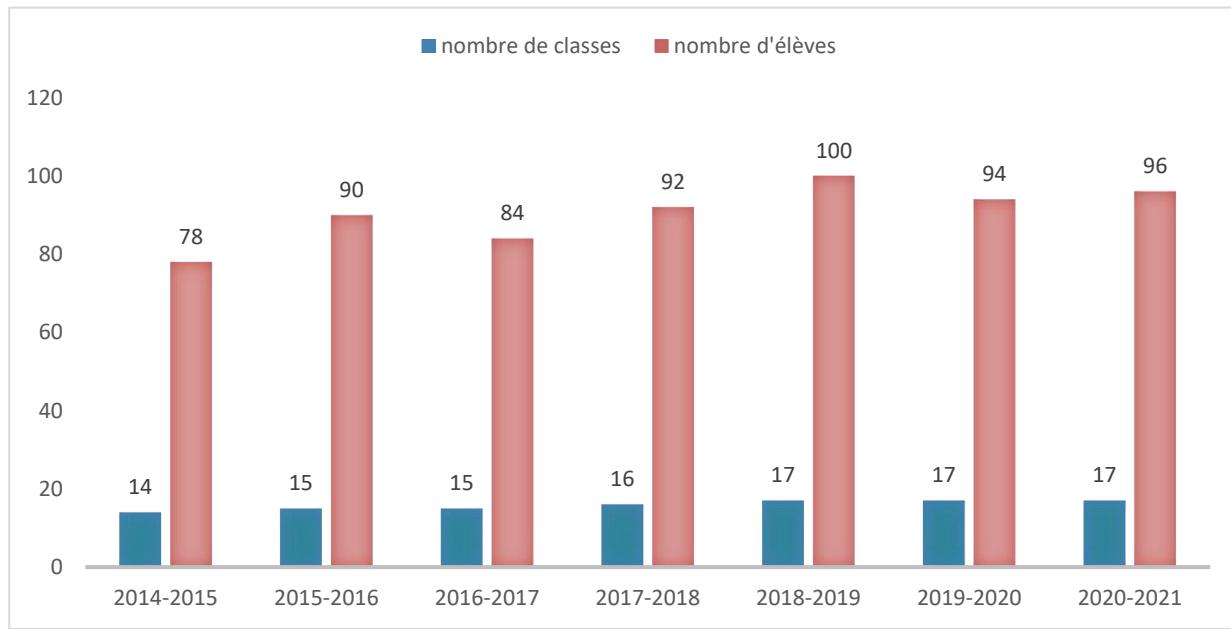
Conseil pédagogique spécialisé (CPS) : forme allégée de soutien pédagogique spécialisé, donné sous forme de conseil à l'enseignant-e.

¹ <https://www.ne.ch/autorites/DEF/SEEO/enseignement-specialise/Pages/soutien-pedagogique-specialise-sps.aspx>

² <https://www.ne.ch/autorites/DEF/SEEO/enseignement-specialise/Pages/Proc%c3%a9dure%c3%a9valuation.aspx>

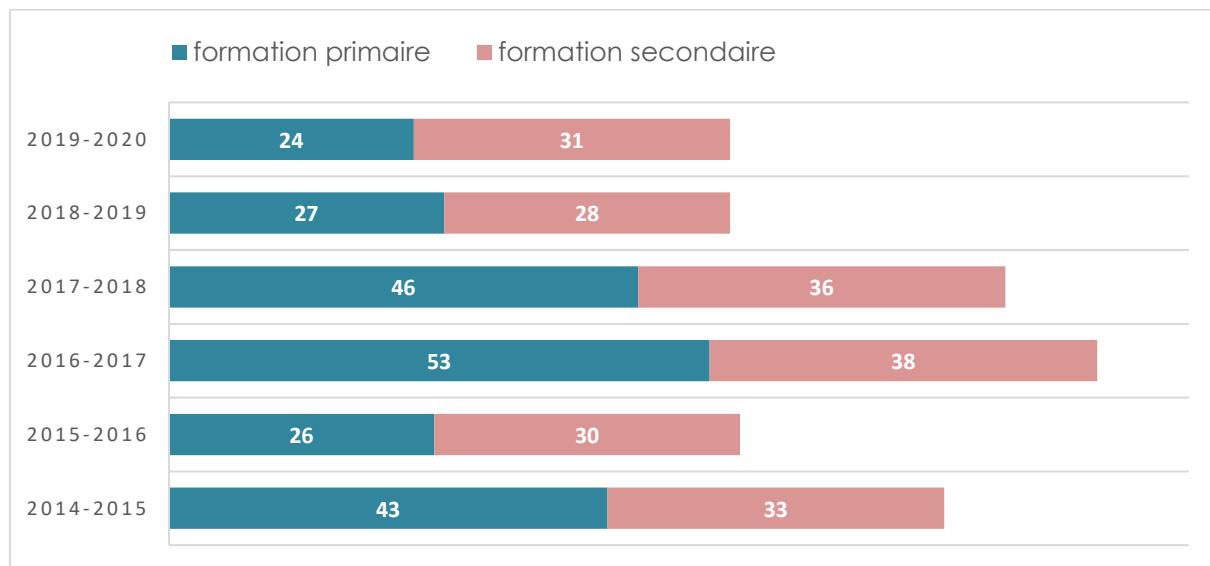
Classes intégrées : évolution du nombre de classes et du nombre d'élèves

Dans ce cas de figure, les classes sont intégrées à l'école ordinaire. Un-e enseignant-e spécialisé-e du Centre régional d'apprentissages spécialisés (CERAS) ou de la Fondation des Perce-Neige est en charge de ces classes. Par rapport à l'année scolaire 2019-2020, nous maintenons pour la rentrée scolaire le même nombre de classes, et dénombrons 2 élèves de plus.



3/ Diplômé-e-s neuchâtelois-e-s de la HEP-BEJUNE

NB : Évolution du nombre de diplômé-e-s depuis 2014-2015

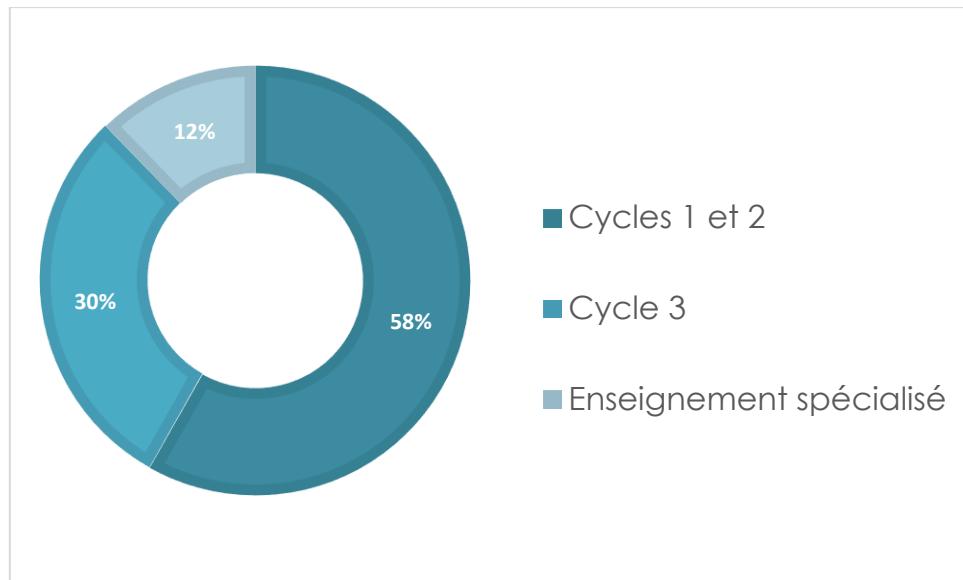


Par rapport à l'année précédente, le nombre de diplômé-e-s reste inchangé.

4/ Marché de l'emploi

NB : Situation au 11.08.2020

Au terme de l'année scolaire 2019-2020, 46 enseignant-e-s sont parti-e-s à la retraite, soit 10 de plus qu'en 2019, pour un total de 35.49 (26.44 en 2019) Équivalents Plein Temps (EPT). Pour l'année scolaire à venir, 98 postes (107 en 2019) ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 55.77 EPT. Ces postes sont répartis entre les cycles comme suit:



Les dossiers de la rentrée 2020-2021

1. Bilan COVID-19

En bouleversant le déroulement de l'année scolaire, la crise sanitaire a nécessité une mobilisation inédite de tous les acteurs de l'école neuchâteloise pour garantir un enseignement de base tout en réduisant les risques de transmission et en protégeant les personnes vulnérables. En l'espace de quelques mois, il a fallu réinventer l'école plusieurs fois.

Organisation

Dès la mise en place des premières mesures sanitaires dans les établissements scolaires, la coordination entre tous les acteurs et une collaboration accrue au niveau intercantonal, cantonal et interne se sont révélées essentielles à la gestion de la crise.

En tant que vice-présidente de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et présidente de la Conférence intercantionale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), Mme Monika Maire-Hefti s'est retrouvée au cœur des décisions et a pu mesurer l'importance de coordonner les mesures entre les cantons au niveau suisse et romand pour en assurer leur efficacité. La concertation a notamment porté sur les principes régissant les différentes phases de la crise, de la fermeture complète des écoles à la reprise de l'enseignement en présentiel, en passant par l'application des mesures sanitaires.



La crise a aussi nécessité une collaboration étroite avec les communes, notamment pour les questions liées à l'accueil d'urgence des élèves, à la coordination de la médecine scolaire et à l'organisation des transports des élèves.

Les directions d'écoles ont bien sûr été associées au quotidien aux décisions les concernant, qu'il s'agisse du suivi pédagogique des élèves, de l'adaptation des prestations en enseignement spécialisé, de la gestion des ressources humaines ou d'équipement numérique. Leur contribution s'est révélée particulièrement précieuse dans la gestion de la crise.

Les associations professionnelles ont pu faire part de leurs revendications et se sont montrées force de proposition pour la reprise de l'enseignement présentiel et la mise en place de mesures de soutien aux élèves.

Les préoccupations des parents ont pu être entendues grâce à la Fédération des Associations de Parents d'Élèves du canton de Neuchâtel (FAPEN), qui a été associée aux démarches d'information aux parents.

Au plus fort de la crise, la collaboration interne s'est intensifiée au niveau organisationnel, en particulier avec :

- le service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) pour l'infrastructure technique ;
- le service cantonal de la santé publique (SCSP) pour la définition du plan de protection ;
- le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) pour la mise en œuvre du plan de protection ;
- ainsi que le service des ressources humaines de l'État (SRHE) et le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ).

Une cellule de crise créée à l'interne du SEO a assuré l'information régulière des directions et du corps enseignant sur les dispositions sanitaires et leurs implications pour les écoles.

Cette période d'intense collaboration à tous les niveaux, accompagnée d'informations régulières, a permis de créer un climat de confiance entre les différents partenaires et a contribué à la grande réactivité de l'école neuchâteloise face à la crise.

Mise en place de l'enseignement à distance

En l'espace de quelques jours, l'école neuchâteloise a dû revoir son fonctionnement pour assurer un enseignement à distance pour toutes et tous les élèves du canton. Sur le plan pédagogique, le but principal était de maintenir un lien entre les élèves et l'école. Un cadre cantonal a été élaboré dans cette perspective, définissant les modalités du travail scolaire à domicile. Le temps consacré aux apprentissages scolaires a été adapté en fonction de l'âge et du degré scolaire des élèves et l'évaluation notée suspendue pendant toute cette période. Parallèlement, des ressources pédagogiques supplémentaires, en version numérique, ont été mises à disposition des enseignant-e-s pour les aider à organiser leur enseignement.

Au niveau des moyens techniques mis à disposition du corps enseignant et des élèves, le canton de Neuchâtel a pu s'appuyer sur le réseau pédagogique neuchâtelois (RPN)³, infrastructure cantonale reliant l'ensemble des bâtiments scolaires du canton. Le réseau compte environ 3'400 ordinateurs répartis dans les classes des écoles et plusieurs dizaines de serveurs, mis à disposition par l'État de Neuchâtel et gérés par le Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN).

Pour relever le défi de l'enseignement à distance, le service de l'enseignement obligatoire a mis le SIEN à forte contribution pour élargir l'offre et augmenter la capacité des serveurs pour qu'ils puissent supporter une utilisation accrue des outils mis à disposition. Ainsi, toutes et tous les élèves des cycles 1 et 2 ont été doté-e-s d'une adresse de messagerie RPN en quelques jours et les serveurs multipliés pour assurer l'augmentation des connexions et le bon fonctionnement des blogs RPN et de la plateforme pédagogique iClasse⁴, utilisée pour la distribution de contenus numériques aux élèves. Pour compléter le dispositif, un outil de visioconférence a encore été installé sur tous les postes RPN. Des mesures ont été prises pour équiper les élèves qui ne disposaient pas d'ordinateur pour travailler.

L'enseignement à distance en chiffres



Infographie : SP Canton de Neuchâtel

De manière générale, si la crise sanitaire a permis de renforcer les compétences numériques par le recours aux technologies, elle aura aussi permis de revisiter les pratiques pédagogiques et d'ouvrir de nouvelles perspectives pour l'école neuchâteloise. D'autre part, la collaboration s'est intensifiée et la mutualisation des ressources a été favorisée, notamment à travers la plateforme pédagogique de partage iClasse.

³ <https://portail.rpn.ch/administration/rpn/Pages/rpn-infra.aspx>

⁴ <https://iclass.e.rpn.ch/accueil>

Quelques exemples de créativité

Avec 18 en musique⁵, le Conservatoire a égayé le quotidien des amateurs et amatrices de musique privé-e-s de concert par des intermèdes musicaux concoctés par professeur-e-s et élèves. 68 épisodes ont été diffusés chaque jour à 18 heures jusqu'au 14 juin pour faire découvrir la musique dans toute sa diversité.

Pendant le confinement, les enseignant-e-s d'arts visuels ont proposé à leurs élèves de revisiter une œuvre d'art célèbre. Vermeer, Magritte, Warhol et d'autres les ont inspiré-e-s et les plus belles réalisations sont à voir sur le blog officiel⁶!

Adaptation des modalités de promotion

La période d'enseignement à distance et la reprise graduelle de l'enseignement présentiel n'ont pas permis de couvrir le programme et d'évaluer suffisamment les élèves pour déterminer la suite de leur parcours scolaire selon les modalités habituelles. Pour éviter que l'interruption de l'enseignement présentiel ne préterrite les élèves, le Conseil d'État a assoupli les critères de promotion et d'orientation dans les niveaux par le biais d'un arrêté transitoire pour que les décisions de fin d'année puissent leur être favorables. Il a autorisé la prise en compte de nouvelles notes lorsqu'elles amélioraient la situation de l'élève. Enfin, le gouvernement a aussi souhaité associer les parents d'élèves aux décisions autres que la promotion.

Ainsi, à l'issue de l'année scolaire passée, le taux de promotion est légèrement supérieur à l'année précédente pour les élèves de la 7^e à la 11^e année. Parallèlement, les cas de non-promotion sont moins nombreux aux moments charnières de la scolarité, soit en fin de cycles 1 et 2 et tout au long du cycle 3. Un peu plus d'élèves ont bénéficié d'une promotion par dérogation qu'habituellement en 4^e, 9^e et 10^e années.

La situation était d'autant plus exceptionnelle pour les élèves qui terminaient leur scolarité en juillet dernier. Des mesures spécifiques ont ainsi été prises en leur faveur. Leur admission aux formations postobligatoires a été déterminée sur la base de leur bulletin du 1^{er} semestre. Possibilité a été donnée à celles et ceux qui n'avaient pas de perspective de formation au postobligatoire dans l'immédiat d'effectuer une 12^e année. 24 élèves ont pu profiter de cette opportunité, alors qu'habituellement, ils ne sont qu'une poignée à effectuer une année supplémentaire. Ce faible nombre n'a pas entraîné la création de classes supplémentaires.

Au niveau des classes de préapprentissage, 95 % des jeunes se sont inscrit-e-s dans les délais contre près de 50% l'année dernière. Le préapprentissage en intégration présente une légère augmentation des effectifs (60 élèves), répartis dans 4 classes comme l'année dernière. Les élèves qui ont choisi cette option en orientation sont au nombre de 255 pour

⁵ <https://www.cmne.ch/informations/18-en-musique/>

⁶ <https://blogs.rpn.ch/artsvisuels/2020/06/01/les-plus-belles-realisations-du-concours/>

un total de 12 classes. À cela s'ajoutent les classes JET du CPLN et du CIFOM accueillant de jeunes migrant-e-s : cette année, 4 classes accueilleront près de 70 jeunes. Ces chiffres sont susceptibles d'évoluer encore à la hausse à la rentrée avec la prise en compte d'inscriptions tardives.

Dispositif sanitaire

Les mesures sanitaires mises en place pour la reprise de l'enseignement présentiel visent à prévenir la propagation du coronavirus (COVID-19) et à interrompre les chaînes de transmission, tout en garantissant la protection directe des élèves et des adultes travaillant dans les écoles. Les règles d'hygiène et de comportement recommandées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) s'appliquent à tout le monde, sous réserve de la distance entre élèves.

Le service de l'enseignement obligatoire a mis à disposition des directions et du corps enseignant le matériel de protection sanitaire nécessaire à l'application du plan de protection. Outre les produits permettant d'assurer l'hygiène des mains et le nettoyage des objets et des locaux, masques et visières ont été proposés aux enseignant-e-s pour assurer leur protection lorsque la distance sociale ne pouvait être respectée.

En complément des affiches officielles de l'OFSP, du matériel d'information supplémentaire a été mis à disposition des écoles. Concernant les mesures d'hygiène et le lavage des mains par exemple, trois planches de dessins – deux dessins de Pécub et [une planche de Vincent L'Épée⁷](#) – sont à disposition pour des affichages dans les bâtiments scolaires. Des parcours iClasse ont été créés pour informer et soutenir les enseignant-e-s dans l'application du plan de protection ainsi que dans l'enseignement des gestes barrières⁸.



Grâce au plan de protection mis en place dans les écoles neuchâteloises, le service de la santé publique n'a pas observé de cas avérés de transmission au sein de l'école.

⁷ <https://iclasseeapi.rpn.ch/medias/26b57c94-5bb9-4bf1-af5b-14ae218e799c/covidlepee.pdf>

⁸ Voir par exemple, le parcours Rentrée scolaire : coronavirus et gestes barrières : <https://iclassee.rpn.ch/parcours/rpn/50525>. Ou sa version allemande Coronavirus Barrieregesten PRIMA : Lehrpfad zum Schulanfang : <https://iclassee.rpn.ch/parcours/libre/35504>.

2. Rentrée

Même si la rentrée peut sembler ordinaire, dans le sens où les élèves reprendront l'école en classes entières selon les modalités habituelles, elle n'en reste pas moins singulière. Non seulement l'application des mesures sanitaires préconisées par le Conseil fédéral marquera le quotidien des élèves, mais la rentrée sera surtout synonyme de reprise du programme scolaire, après la période de consolidation des acquis imposée par la pandémie. Les conditions de travail des élèves pendant la fermeture des écoles, très variées d'un endroit, d'une famille, d'un-e élève à l'autre, ont créé beaucoup d'hétérogénéité. La rentrée sera l'occasion de faire un état des lieux des compétences et connaissances de chacun-e pour adapter l'enseignement en fonction des besoins individuels des élèves.

Nouveau plan sanitaire

Tout a été minutieusement préparé pour accueillir les élèves et le corps enseignant dans des conditions respectant les dernières recommandations de l'Office fédéral de la santé publique émises cette semaine. Les écoles ont été approvisionnées en masques, visières, savon et gel hydro-alcoolique et des dispositions prises pour appliquer le principe de quarantaine aux élèves et enseignant-e-s revenant de régions considérées à risque. Le plan de protection des personnes vulnérables reste en vigueur, avec l'obligation de travailler à distance pour les personnes dans cette situation.

Enseignés aux élèves de 1^{ère} année et repris avec les autres, les gestes barrières continueront de faire partie du quotidien des écoles. La situation sanitaire restant instable, les autorités scolaires et les directions d'écoles se sont préparées à plusieurs scénarios, allant de la fermeture d'un établissement à une fermeture plus étendue, et sont prêtes à mettre en place les plans de protection correspondants.

Ressources pédagogiques pour l'évaluation diagnostique

À cause de la pandémie, l'année scolaire écoulée n'aura pas permis de traiter l'entier du programme. Afin de mesurer les conséquences de ces circonstances exceptionnelles sur le plan scolaire, il est essentiel de voir où en sont les élèves pour créer ensuite les conditions propices à la poursuite de leurs apprentissages. Parallèlement à la construction d'un climat de classe rassurant et motivant, les premières semaines de rentrée seront donc consacrées à des temps de bilan, de révision et d'identification des besoins des élèves.

À cet effet, le service de l'enseignement obligatoire (SEO) met à disposition du corps enseignant des activités, tous degrés et disciplines confondus, sur iClasse à utiliser à des fins diagnostiques en fonction du contexte de la classe et/ou de la situation particulière des élèves. Un soin tout particulier sera aussi accordé cette année à la communication avec les familles pour les informer de la progression de leurs enfants. Les séances de parents et les entretiens seront autant d'occasion de prendre en compte leurs préoccupations et de leur apporter les éléments de réponses adéquats.

Le soutien pédagogique renforcé

Le soutien pédagogique, habituellement réservé aux situations particulières, sera étendu à l'ensemble des élèves dès la rentrée. Pour l'année scolaire 2020-2021, 1% supplémentaire sera accordé pour soutenir les élèves dans leurs apprentissages.

Le nombre de périodes de soutien pédagogique accordées aux centres scolaires est calculé par rapport au nombre d'élèves et selon un taux bien défini. Il équivaut au double du nombre d'élèves multiplié par un taux de référence. Cette année, le nombre de périodes de soutien attribuées augmentera de 25% en 8^e année et d'un tiers pour les autres élèves. Les élèves de 8^e année bénéficient par ailleurs de 4 périodes supplémentaires par classe. Ce soutien pédagogique supplémentaire devrait ainsi permettre d'accompagner leurs élèves dans leurs apprentissages de manière individualisée sous forme de co-enseignement, travail en petits groupes, soutien individuel, etc.

Formation aux outils numériques

Une enquête menée au mois de mai auprès du corps enseignant sur l'enseignement à distance a révélé des besoins de formation aux outils numériques mis à disposition par le canton. À la rentrée, l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) proposera donc deux sessions de cours pour les former à l'utilisation de l'outil de visioconférence Skype Entreprise RPN et à celle de la plateforme pédagogique iClasse, ainsi qu'à la création de blogs. La première session se tiendra à distance la semaine précédant la rentrée scolaire. Ces formations seront proposées une deuxième fois au corps enseignant en début d'année scolaire, selon des modalités encore à définir. À l'avenir, un serveur où déposer les contenus vidéo et audio ainsi qu'une messagerie instantanée sécurisée viendront compléter le dispositif technique du réseau pédagogique neuchâtelois.

3. Éducation numérique

La crise sanitaire a montré à quel point les compétences numériques sont nécessaires au même titre que savoir lire, écrire ou calculer, dans la vie courante comme à l'école. Une mission que l'école neuchâteloise va relever avec son [plan d'action numérique](#)⁹, adopté à une très grande majorité par le Grand Conseil le 24 juin dernier.

Le plan d'action numérique cantonal prévoit d'offrir à l'ensemble des élèves du canton une éducation numérique complète, au terme de laquelle ils et elles sauront utiliser et comprendre le fonctionnement des outils numériques et leurs effets sur la société. La prévention occupera une place centrale dans le programme neuchâtelois : elle traitera des risques liés à l'utilisation des outils numériques comme des bons usages à promouvoir. Assorti d'un budget conséquent de plus de 7 millions pour l'école obligatoire et planifié sur une période de 6 ans, le projet comprend également un accompagnement du corps enseignant par le biais de formations ainsi que d'équipements supplémentaires.

⁹ https://www.ne.ch/medias/Documents/19/11/19032_Rapport_education_numerique.pdf

Première phase du projet

Le projet entre dans sa première phase de réalisation à la rentrée, avec la mise en place d'un réseau de proximité constitué d'enseignant-e-s spécialisé-e-s dans le numérique. Chaque centre scolaire disposera d'une personne de référence chargée de coordonner le projet au niveau local et d'offrir un soutien pédagogique et des formations aux autres enseignant-e-s. Coordonnée au niveau cantonal, leur action favorisera le partage d'expériences et la promotion des bonnes pratiques. Les référent-e-s Éducation numérique bénéficieront dès la rentrée d'une formation au numérique spécifique proposée par la HEP BEJUNE, ainsi que d'une formation au moyen d'enseignement prévu en 7^e année, Connected.

Parallèlement, des changements seront apportés aux infrastructures techniques pour préparer l'introduction de l'éducation numérique au programme des élèves. Des postes supplémentaires viendront compléter l'équipement du réseau pédagogique neuchâtelois déjà installé dans les écoles et les capacités du réseau augmentées où cela est nécessaire.

L'année scolaire 2020-2021 donnera aussi l'opportunité aux enseignant-e-s d'évaluer leurs compétences numériques. L'offre de formation, tant locale que cantonale, sera ensuite adaptée en fonction des besoins identifiés.

4. Concept cantonal de l'enseignement des langues

Le concept cantonal de l'enseignement des langues¹⁰, adopté par le Grand Conseil à l'automne 2019, prévoit d'améliorer l'enseignement de l'allemand, de l'anglais, de l'espagnol et de l'italien en proposant notamment un enseignement bilingue français-allemand par immersion précoce dès le début de la scolarité obligatoire et en favorisant les échanges linguistiques et la mobilité dès le début du cycle 2.

L'extension du projet PRIMA se poursuit

Le projet PRIMA¹¹, proposant un enseignement de l'allemand par immersion dès le début de la scolarité et jusqu'à la fin du cycle 3, fait partie de la stratégie mise en place par le Conseil d'État dans le cadre du concept cantonal. L'année scolaire qui débute marque un tournant décisif, puisque la toute première volée d'élèves ayant bénéficié de la filière PRIMA entrera dans sa dernière année de scolarité à la rentrée.

Le canton compte actuellement 47 classes PRIMA, regroupant, de la 1^e à la 11^e année, 853 élèves réparti-e-s dans les cercles et centres scolaires suivants :

- Le centre scolaire des Terreaux à Neuchâtel,
- Le centre scolaire des Deux-Thielles,
- Le cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds,
- Le cercle scolaire du Val-de-Travers
- Le cercle scolaire du Val-de-Ruz.

¹⁰ https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2019/19020_CE.pdf

¹¹ www.ne.ch/projetPRIMA

En 1^e et 2^e années, plus de 8% des élèves seront scolarisé-e-s dans une classe PRIMA, un record depuis le début du projet. Sur l'ensemble du territoire cantonal, une septantaine d'enseignant-e-s assureront l'enseignement bilingue.

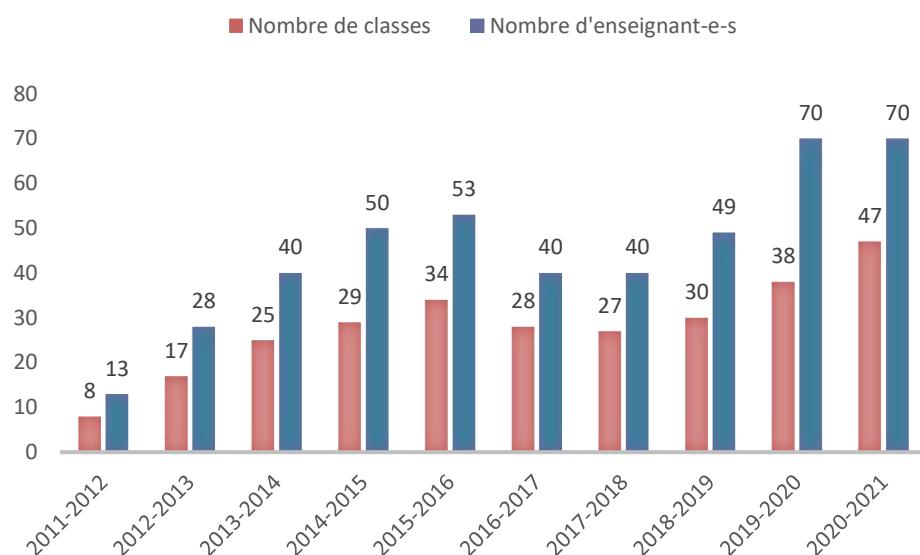
Le projet inclut aussi un accompagnement des enseignant-e-s dans leurs pratiques pédagogiques et un suivi scientifique des compétences des élèves scolarisé-e-s en immersion par rapport aux autres élèves.

PRIMA : projet d'enseignement de l'allemand par immersion partielle à l'école obligatoire

Filière PRIMA : structure de classe PRIMA débutant en 1^{re}-2^e année et permettant aux élèves de suivre un enseignement PRIMA dans la verticalité (de 1^{re} à 11^e année)

Enseignement immersif : enseignement dans lequel la langue est utilisée comme instrument de communication et non comme discipline scolaire

Évolution du projet PRIMA en nombre de classes et d'enseignant-e-s



Projection du nombre d'élèves PRIMA à l'horizon 2025

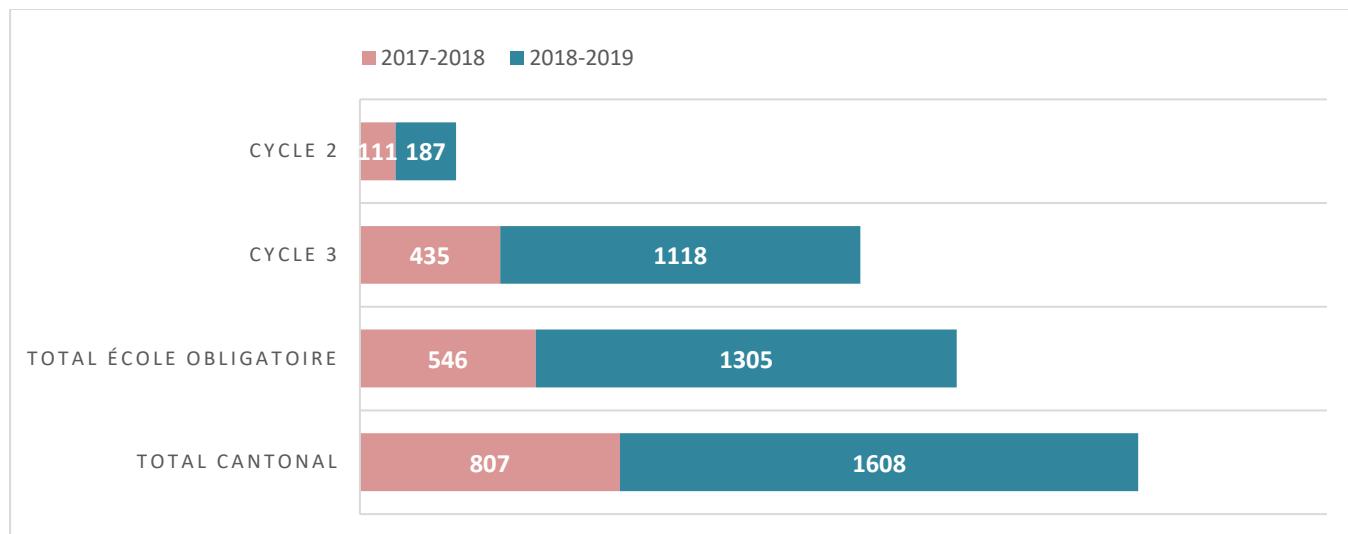


Les échanges linguistiques en nette augmentation

Lors de sa scolarité, chaque élève devrait, dans l'idéal, avoir l'opportunité d'établir un contact direct avec les langues apprises à l'école, que ce soit par le biais d'un échange par correspondance ou d'un séjour de plus ou moins longue durée dans une région où ces langues sont parlées. Depuis 2017, Le canton de Neuchâtel encourage la mobilité des jeunes en informant le corps enseignant et les directions des possibilités qui leur sont offertes et en finançant tout type d'échange (échanges par correspondance – rencontres de brève ou longue durée – camps – échanges d'élèves – échanges de classes sous diverses formes – formation continue) à hauteur de 3'500 francs par centre scolaire. Ce soutien financier s'ajoute à ce qui est pris en charge par l'agence nationale [Movetia](#)¹².

Movetia, l'agence nationale de promotion des échanges et de la mobilité, finance les projets des écoles et organise de nombreux projets pédagogiques et interculturels. Sa plateforme électronique [match & move](#)¹³ facilite la recherche de classes ou de familles en Suisse pour l'organisation d'un échange individuel ou en groupe.

À Neuchâtel, le nombre d'échanges linguistiques a fortement progressé en 2018-2019 par rapport à l'année précédente : au cycle 2, ils ont progressé de 68% et plus que doublé au cycle 3. À elle seule, l'école obligatoire totalise plus du 80% des échanges organisés dans le canton. La création du [blog échanges et mobilité](#)¹⁴, les rencontres avec les enseignant-e-s de langues du cycle 3, ainsi que la mise à disposition d'un budget cantonal spécifique en plus de celui de Movetia ont largement contribué à cette réussite. La mise en place d'échanges par établissement dans le cadre de PRIMA a également porté ses fruits au cycle 2.



¹² <https://www.movetia.ch/fr/>

¹³ <https://www.matchnmove.ch/fr/>

¹⁴ <https://blogs.rpn.ch/echanges/>

Les chiffres pour l'année scolaire 2019-2020, publiés prochainement par Movetia, seront probablement en baisse, compte tenu de la crise sanitaire.

5. Enseignement spécialisé

Conseil pédago-éducatif spécialisé (CPES)

Depuis mars 2020, l'office de l'enseignement spécialisé propose un conseil pédago-éducatif spécialisé aux professionnel-le-s des centres scolaires pour les accompagner dans la gestion de situations d'élèves requérant des compétences en pédagogie spécialisée. Actuellement en phase pilote, cette nouvelle prestation prend la forme d'une équipe mobile constituée d'un-e enseignant-e spécialisé-e et d'un ou une éducatrice spécialisée, à raison de 0.5 EPT chacun-e. La mission de ce duo pédago-éducatif spécialisé consiste à apporter un soutien et une écoute aux enseignant-e-s accueillant un-e élève en intégration et de leur proposer des pistes de solutions concrètes pour atténuer en amont les tensions qui pourraient en découler.

Innovations pédagogiques

1. Français

À la rentrée d'août, les enseignant-e-s pourront compter sur de nouveaux outils en complément des moyens d'enseignement officiels. Dans l'attente des nouveaux moyens d'enseignement romands prévus pour 2021-2022, le canton de Neuchâtel propose des ressources pédagogiques pour entraîner la pratique de l'écriture et de la lecture.

Scribouillages et autres inventions

Le jeu de cartes Scribouillages et autres inventions débarque dans les classes du cycle 3. Initialement prévue au printemps 2020, cette ressource complémentaire développée par le service de l'enseignement obligatoire (SEO), déjà introduite avec succès au cycle 2 en 2017, favorise l'écriture spontanée en proposant aux élèves d'écrire des textes variés. Elle est constituée de cartes présentant 35 propositions pour chaque année de scolarité du cycle 3, enrichie chacune par un prolongement ou une variante. Des indications didactiques et des ressources complémentaires liées à certaines activités figurent sur le [blog](#)¹⁵ qui lui est consacré.

Grâce à des activités réalisées chaque semaine, en 20 à 30 minutes, seul-e, en duo, en groupes ou avec toute la classe, Scribouillages et autres inventions propose une approche ludique de la production de textes en incitant les élèves à écrire spontanément et de façon autonome : inventer et transcrire les idées sur le papier devient le réel enjeu de l'activité. D'autre part, cette ressource permet d'aborder tous les genres textuels présentés dans le Plan d'études romand et, au travers de situations concrètes de communication, d'approfondir tous les éléments liés au fonctionnement de la langue (orthographe, conjugaison, etc.). Ces activités donnent également l'occasion aux élèves de développer des capacités transversales telles que la pensée créatrice, la communication et la collaboration.

Ces ressources pédagogiques sont élaborées par des enseignant-e-s et expérimentées dans les classes avant d'être généralisées. Elles s'inscrivent dans une démarche de formation continue et proposent au corps enseignant de nouvelles approches pédagogiques faisant l'objet d'ateliers de formation et d'un suivi pédagogique et didactique spécifique.

Promotion de la lecture

La promotion de la lecture, compétence centrale dans les apprentissages des élèves, est depuis longtemps au centre des préoccupations du SEO. L'offre actuelle est complétée cette année par une nouvelle proposition destinée aux élèves de 3^e et 4^e années. En effet, les classes de 4^e année ne bénéficiaient, jusqu'à présent, d'aucune action dans ce domaine. D'autre part, la période de [Tremplin-lecture](#)¹⁶ qui est réservée aux élèves de 3^e année et qui permet d'accorder un soin particulier aux apprentissages fondamentaux de la

¹⁵ <https://blogs.rpn.ch/scribouillages3/>

¹⁶ <https://blogs.rpn.ch/tremplinlecture/>

lecture et de l'écriture ne s'accompagne d'aucune mise à disposition de livres. C'est pour combler cette lacune qu'a été imaginé *Pass'lecture*.

Pass'lecture

Le programme *Pass'lecture*¹⁷ est une bibliothèque ambulante destinée aux élèves de 3^e et 4^e années pour leur faire découvrir la littérature. Chaque centre disposera de trois séries d'environ 30 livres et d'un coordinateur ou d'une coordinatrice pour organiser la circulation des livres de classe en classe. Chaque série est accompagnée d'activités clés en main et de pistes de lecture et d'approfondissement à destination des enseignant-e-s pour guider leurs élèves dans la découverte de l'objet-livre et de la diversité des textes et dans leur appréciation des livres. Avec *Pass'lecture*, Neuchâtel promeut désormais la lecture-plaisir sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

D'autres actions de promotion de la lecture sont déjà proposées aux élèves des autres degrés :

- Au cycle 1, l'action *Ribambelle* est menée à l'intention des classes de 1^e et 2^e années et les classes de 3^e année bénéficient du *Tremplin-lecture*.
- Au cycle 2, les classes ont la possibilité de participer à la *Bataille des livres* ainsi que, pour les 7^e et 8^e années, au programme *Livresensemble*.
- Au cycle 3, les classes peuvent également prendre part au programme *Livresensemble*.

Livresensemble

Le programme *Livresensemble*, destiné aux élèves de la 7^e à la 11^e année, reprendra à la rentrée. Introduit en 2014, il propose aux enseignant-e-s et bibliothécaires de travailler ensemble pour promouvoir la lecture-plaisir. Le service de l'enseignement obligatoire (SEO) édite, à titre d'inspiration, un catalogue regroupant des idées d'activités récoltées dans les différentes écoles du canton et de Suisse romande, facilement adaptables aux réalités locales. Les projets retenus par un jury composé de représentant-e-s des directions d'écoles, des bibliothécaires et du SEO se voient attribuer un financement de 2'000 francs au maximum pour leur réalisation et sont publiés sur le site cantonal officiel pour la promotion et l'enseignement de la lecture, lireplus.ch.

Gage de sa qualité, le site lireplus.ch a été retenu par la Bibliothèque nationale suisse (BNS) pour sa collection d'Archives Web Suisse. Depuis toujours, la BNS collectionne les publications helvétiques dignes d'intérêt, et depuis peu, les contenus numériques, pour les mettre à disposition des générations futures. Les sites archivés sont mis à disposition pour consultation sur e-helvetica.nb.admin.ch¹⁸.

¹⁷ <http://www.lireplus.ch/index.php/lireplus/actions-lecture-seo/actions-lecture-seo-cycle1/1153-pass-lecture-3-4>

¹⁸ <https://www.e-helvetica.nb.admin.ch/>

2. Musique

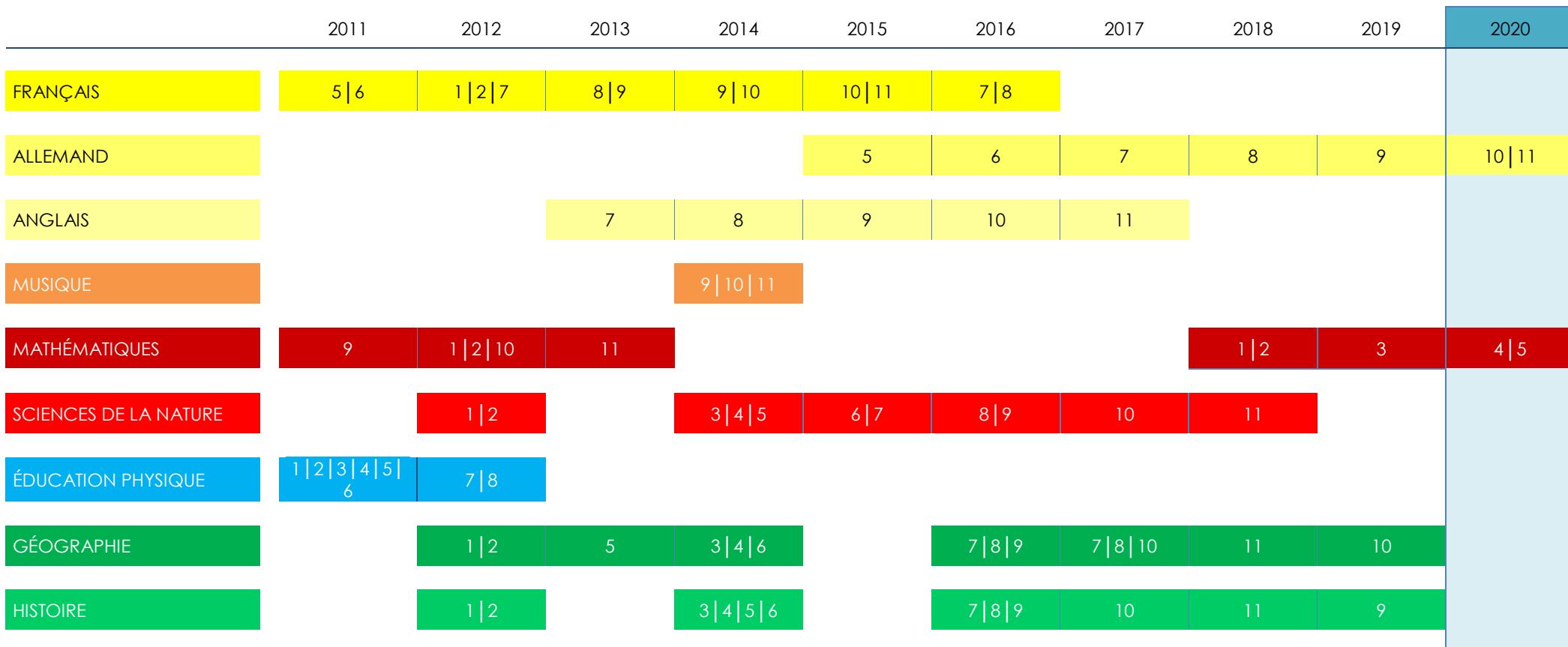
Chœur du conservatoire des moins de 21 ans (CCM21)

Le Conservatoire de musique neuchâtelois invite les jeunes Neuchâtelois-es à rejoindre à la rentrée le chœur du Conservatoire des moins de 21 ans¹⁹ (CCM21). S'adressant aux passionné-e-s de chant fréquentant le cycle 3, en formation postobligatoire ou à l'université, ce nouvel ensemble compte sur les talents d'une vingtaine de chanteuses et de chanteurs, choisi-e-s sur audition, pour démarrer et combler un vide dans notre canton. La direction de ce chœur d'excellence sera assurée par M. Sylvain Jaccard, directeur du Conservatoire. Mis à part les deux répétitions hebdomadaires, le programme de l'année scolaire 2020-2021 inclut plusieurs concerts, un camp d'automne, la participation aux Jardins musicaux 2021 et au Festival européen des chœurs de jeunesse (EJCF).

¹⁹ <https://www.cmne.ch/offres/ensembles-choeurs/ccm21/>

Nouveaux moyens d'enseignement romands (MER)

NB : Les moyens d'enseignement répondent aux objectifs établis dans le Plan d'études romand (PER).



Indications de lecture : les chiffres mentionnés dans les plages colorées font référence aux années scolaires dans lesquelles sont introduits de nouveaux moyens d'enseignement.

Dates à retenir

2020	24 septembre	Concert de clôture du <u>Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)</u> ²⁰ 2020-2021, salle de musique de La Chaux-de-Fonds
	12 novembre	<u>Futur en tous genres</u> ²¹
	20 novembre	Journée internationale des droits de l'enfant
	16 au 20 novembre	<u>Semaine des médias à l'école</u> ²² Thème de la 17 ^e édition : « Vivre sans médias ? »
2021	27 janvier	Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité
	8 mars	Journée internationale des droits des femmes
	18 au 28 mars	<u>Semaine de la langue française et de la francophonie</u> ²³
	29 et 30 avril	<u>Journée des musées</u> ²⁴ (pour les classes des années 5 et 6)
	29 juin	Concert de clôture du <u>Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)</u> ²⁵ , au Temple du Bas (Neuchâtel)
	12 août	Conférence de presse de la rentrée scolaire

²⁰ <https://www.cmne.ch>

²¹ <https://www.furentousgenres.ch>

²² <https://www.e-media.ch/Semaine-des-medias/Presentation>

²³ <https://www.slff.ch/>

²⁴ https://portail.rpn.ch/actualites/Pages/20170211_JM.aspx

²⁵ <https://www.cmne.ch>

Les visites d'entreprises pour les enseignant-e-s du cycle 3 sont organisées pour cette année scolaire aux dates suivantes : 11.11.2020, 18.11.2020, 25.11.2020, 10.02.2021, 17.02.2021, 24.02.2021, 24.03.2021, 31.03.2021.



[Accueil \(/Pages/accueil.aspx\)](#) » [Médias \(/medias/Pages/accueil.aspx\)](#) » Rentrée scolaire du postobligatoire en présentiel

RENTRÉE SCOLAIRE DU POSTOBLIGATOIRE EN PRÉSENTIEL

14.08.2020

La rentrée scolaire au postobligatoire pourra se dérouler aussi normalement que possible grâce à la mise en place de mesures spécifiques de protection sanitaire. Le lundi 17 août 2020, les apprenti-e-s reprendront les cours en présentiel et en classes complètes. Les lycéen-ne-s leur emboîteront le pas le lundi 24 août 2020.

Le lundi 17 août 2020, les apprenti-e-s reprendront les cours dans l'un des trois centres de formation professionnelle du Canton de Neuchâtel. Le lundi 24 août, ce sera au tour d'environ 2500 lycéen-ne-s de fréquenter l'un des trois lycées neuchâtelois.

Afin de leur assurer une rentrée scolaire aussi normale que possible en cette période de pandémie, différentes mesures ont été mises en place dans les écoles du postobligatoire pour répondre aux recommandations de la Confédération. Le port du masque sera ainsi obligatoire en classe et dans tous les espaces communs, sauf si une distance de 1,5 mètre entre les personnes peut être respectée. Des masques seront mis gratuitement à disposition des élèves durant deux semaines. De plus, et il leur sera rappelé les gestes barrières, les règles d'hygiène à appliquer ainsi que les codes couleurs liés à la situation de la pandémie dans notre canton. Les élèves seront également sensibilisé-e-s à l'enseignement à distance. De leur côté, les enseignant-e-s ne devront pas porter de masque s'ils-elles dispensent leur cours face à leur classe, donc à une distance de 1,5 mètre des élèves. Si la distance de sécurité ne peut pas être respectée avec leurs élèves et hors des salles de classe, ils-elle devront obligatoirement porter un masque.

La situation épidémiologique et sanitaire étant susceptible d'évoluer, différents scénarios ont été préparés durant l'été pour y faire face. Ces derniers seront appliqués en fonction de l'évolution de la pandémie due à la Covid-19 dans le canton. Le Département de l'éducation et de la famille (DEF) rappelle que les mesures de protection mises en place sont similaires à celles des autres cantons latins. Elles visent à assurer un enseignement en présentiel de qualité, en effectif complet, et éviter au maximum des mises en quarantaine, voire des fermetures de classes et un retour à l'enseignement à distance sur une longue période.

Effectifs stables aux lycées

En première année, 872 jeunes ont choisi l'une des deux filières de formation générale (888 en 2019) : 763 ont entrepris une formation menant à la maturité gymnasiale (761 en 2019) et 109 (127 en 2019) suivent la voie les menant à l'obtention du certificat d'école de culture générale, qui peut ensuite être complété par la maturité spécialisée.

Lycée Blaise-Cendrars

Le Lycée Blaise-Cendrars (LBC) recense 8 élèves supplémentaires en 1ère année (231 contre 223 en 2019). Par manque d'inscriptions, aucune classe dans la filière bilingue français-allemand n'a pu être ouverte. L'option spécifique (OS) « Biologie-Chimie » n'est plus celle qui compte le plus d'étudiant-e-s (24% contre 31% en 2019) : elle est supplantée par l'option « Économie et droit » qui passe de 24% en 2019 à 31% des effectifs de 1ère année. Les effectifs en options « Espagnol » (9 élèves contre 13 en 2019) et « Italien » (6 élèves contre 11 en 2019) diminuent. L'option « Musique » compte 6 élèves contre 4 en 2019. Au niveau de son effectif total, le LBC enregistre une augmentation notable de ses effectifs (604 élèves contre 558 en 2019).

Lycée Denis-de-Rougmont

Le Lycée Denis-de-Rougmont (LDDR) connaît une baisse de ses effectifs de 1ère année avec 299 inscrit-e-s (334 élèves en 2019). L'OS « Biologie-chimie » accueille près de 55% des élèves de 1ère année (contre 51% en 2019). L'OS « Physique et application des mathématiques » se maintient avec 24% des effectifs. Les OS « Italien », « Latin » et « Musique » totalisent 11% de la cohorte de 1ère année. De plus, 23% des élèves intègrent la filière bilingue français-anglais. Le nombre total d'élèves du LDDR est en légère augmentation (797 élèves contre 773 en 2019).

Lycée Jean-Piaget

De son côté, le Lycée Jean-Piaget (LJP) voit sa cohorte d'élèves de 1ère année inscrit-e-s en filière de maturité gymnasiale augmenter (233 contre 204 en 2019). En matière de choix des OS, l'option « Économie et droit » connaît elle aussi un intérêt croissant dans le bas du canton avec 53 élèves supplémentaires (soit 66% des élèves de 1ère année). L'option « Arts visuels » connaît des effectifs stables alors que l'OS « Philosophie » est en perte de vitesse. Au niveau de son effectif global en filière maturité gymnasiale, le LJP connaît une augmentation sensible (626 contre 589 en 2019). Dans la filière d'école de culture générale, le Lycée Jean-Piaget - seul établissement du canton à offrir cette filière ainsi que celle de la maturité spécialisée -, voit son effectif de 1ère année diminuer (109 élèves contre 127 en 2019) suite à une baisse des inscriptions, alors que le nombre d'élèves inscrits en maturité spécialisée augmente (70 contre 57 en 2019).

Effet « Covid-19 » et mesures de soutien aux élèves

Des cours d'appui sont par ailleurs prévus dans toutes les écoles du postobligatoire pour les élèves qui auraient notamment eu des difficultés à suivre l'enseignement à distance afin de leur permettre de combler leurs lacunes.

PAGES LES PLUS VUES

- [COVID-19 \(Coronavirus\) \(/autorites/dfs/scsp/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/pages/coronavirus.aspx\)](#)
- [COVID-19: Statistiques \(/autorites/dfs/scsp/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/pages/covid-19-statistiques.aspx\)](#)
- [Calendrier scolaire \(/themes/enseignement-formation/pages/calendrier-scolaire.aspx\)](#)
- [Offres d'emploi dans l'administration cantonale \(/autorites/djsc/srhe/offres-emploi/pages/accueil.aspx\)](#)
- [Covid-19: niveaux dans le Canton de Neuchâtel \(/autorites/DFS/SCSP/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/Pages/Covid-19-Stades.aspx\)](#)
- [Augmentation des cas positifs: le canton de Neuchâtel passe en jaune \(/medias/Pages/200819-covid-19-neuchatel-passe-en-jaune.aspx\)](#)

PARTENAIRES

- [Communes \(/partenaires/communes\)](#)

- [Confédération et cantons \(/partenaires/Pages/cch.aspx\)](#)
- [Tourisme \(http://www.neuchateltourisme.ch/\)](http://www.neuchateltourisme.ch/)

À PROPOS

- [Contact \(/a-propos/Pages/Contact.aspx\)](#)
- [Impressum \(/a-propos/Pages/accueil.aspx\)](#)
- [Plan de site \(/a-propos/Pages/sitemap.aspx\)](#)

SUIVEZ-NOUS



[Rss \(/Pages/rss.aspx\)](#)

[Application mobile \(/medias/Pages/171110-NEMONews.aspx\)](#)

[Twitter \(/Pages/Twitter.aspx\)](#)

[LinkedIn \(https://www.linkedin.com/company/etat-de-neuchatel/\)](#)

[Facebook \(/Pages/Facebook.aspx\)](#)

[Instagram \(/Pages/Instagram.aspx\)](#)

[Newsletters \(https://newsletter-public.ne.ch/SitePages/subscription.aspx\)](#)



KANTON
NIDWALDEN

BILDUNGS DIREKTION

AMT FÜR VOLKSSCHULEN UND SPORT

Stansstaderstrasse 54, Postfach 1251, 6371 Stans
Telefon 041 618 74 01, www.nw.ch

FAQ Schulstart

Schuljahr 2020/2021

**Hinweise zum ersten Semester
(17. August 2020 bis 31. Januar 2021)**



Stans, 10. August 2020

Inhalt

1	Ausgangslage	3
2	Massnahmen für die Volksschule	3
2.1	Grundsätzliche Gedanken	3
2.2	«STOP-Prinzip» (Betriebssicherheit Schweiz)	4
2.3	Organisation der Schule	5
2.3.1	Allgemeine Bemerkungen.....	5
2.3.2	Schutzkonzept.....	5
2.3.3	Unterricht und Therapie	5
2.3.4	Räumlichkeiten, Reinigung, Lüften	6
2.3.5	Anreise mit öffentlichen Verkehrsmitteln.....	6
2.3.6	Corona-Fall in der Klasse	6
2.3.7	Gespräche mit Erziehungsberechtigten	6
2.3.8	Schutzmassnahmen für Therapeutinnen	6
2.3.9	Schutzmassnahmen Musikschullehrpersonen	6
2.3.10	Fachräume (inkl. Turnhallen)	6
2.3.11	Unterricht Bewegung und Sport.....	7
2.3.12	Pausenplatz.....	7
2.3.13	Abschlussarbeiten im Projektunterricht.....	7
2.3.14	Schnupperlehren	7
2.3.15	Testdurchführungen.....	7
2.3.16	Zeugnis und Promotion.....	8
2.3.17	Schulergänzende Betreuung	8
2.3.18	Ausserschulische Lernorte.....	8
2.4	Erweiterter Schulbetrieb	8
2.4.1	Schulpsychologischer Dienst.....	8
2.4.2	Schulzahnpflege	8
2.4.3	Generalversammlung LVN.....	8
3	Personelles	9
3.1	Grundregeln unter COVID-19	9
3.2	Gilt eine Lohnfortzahlungspflicht bei Absenzen wegen COVID-19?	9
3.3	Gefährdete Personen (siehe auch www.bag.admin.ch)	10
3.4	Persönliche Schutzmassnahmen.....	10
3.5	Schutz vulnerabler erwachsener Personen im Schulumfeld.....	11
3.5.1	Grundsätzliche Überlegungen	11
3.5.2	Angestellte mit Arztzeugnis.....	11
3.5.3	Angestellte möchten aus Angst vor COVID-19 zu Hause bleiben	11
3.5.4	Angestellte in der Risikogruppe	11
3.5.5	Angestellte mit Personen der Risikogruppe im gleichen Haushalt.....	11
4	Verschiedenes	11
4.1	Ferien und Feiertage	11
4.2	Lehrpersonenweiterbildung (LWB) Schuljahr 20/21	11

1 Ausgangslage

Das vorliegende Papier ergänzt das «Merkblatt zum Schuljahresstart Schuljahr 2020/2021» und gibt Antworten auf häufig gestellte Fragen. In begründeten Fällen können lokale Abweichungen Sinn machen. Die Schulen vor Ort mit Schulleitungen und Lehrpersonen sind weiterhin die ersten Ansprechpartner für Schulfragen.

Die Corona-Pandemie ist noch nicht vorbei!

Per Bundesratsentscheid vom 29. April 2020 wurde das Präsenzverbot an Volksschulen aufgehoben. Diese Lockerung ist kein Freipass für sämtliche Betätigungen. Nach wie vor gilt es, äusserst sensibel zu agieren. Mit vereinten Kräften können aber die Ansprüche bewältigt werden, die sich unserem Bildungswesen stellen. Auf der Seite des Bundesamtes für Gesundheit (BAG; www.bag.admin.ch) sind die neuesten Informationen rund um COVID-19 aufgeschaltet. Es gilt weiter, den Schutz der Bevölkerung zu gewährleisten und die Ausbreitung des Coronavirus (COVID-19) weiter einzudämmen bzw. zu stoppen.

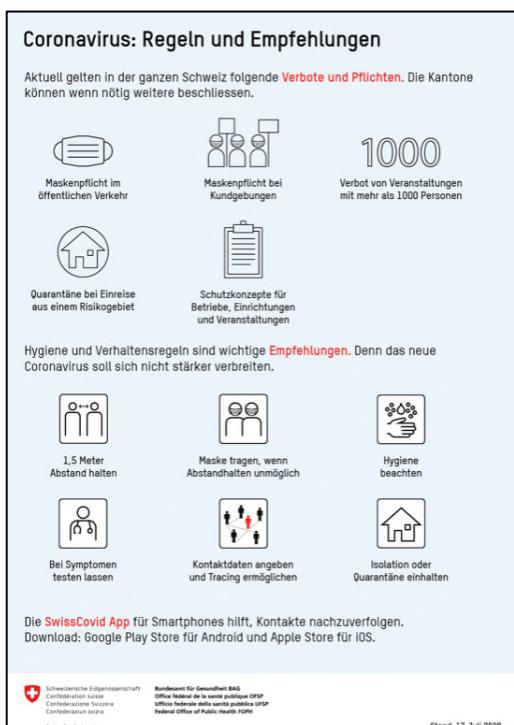
Die Strategie der Bildungsdirektion Nidwalden und der Gemeindeschulen sieht vor, den Bildungsauftrag bestmöglich auch unter diesen besonderen Umständen zu erfüllen.

2 Massnahmen für die Volksschule

2.1 Grundsätzliche Gedanken

Der Schulstart nach den Sommerferien am 17. August 2020 bedeutet für die Schule eine Herausforderung, welche unter Berücksichtigung nachfolgender Themenpunkte leistbar ist. Es gilt die vollumfängliche Einhaltung der Bildungsgesetzgebung des Kantons Nidwalden (Bildungsgesetz, Volksschulgesetz, Volksschulverordnung). Folgende Punkte sind speziell zu berücksichtigen:

- Es gilt die Stundentafel der entsprechenden Stufe.
- Der Lehrplan 21 gibt die inhaltliche Stossrichtung vor.



Persönlicher Schutz. Das Tragen von Hygienemaske wird unter Kapitel 3.4.(persönliche Schutzmassnahmen) speziell beschrieben.

Es gelten weiterhin die Hygieneregeln wie:

- Abstand halten (1.5 Meter)
- gründlich Hände waschen
- Händeschütteln vermeiden
- in Taschentuch oder Armbeuge husten und niesen
- bei Krankheit zu Hause zu bleiben.

Kinder erkranken viel weniger häufig als Erwachsene und haben meist milder Verläufe mit wenigen oder keinen Symptomen (BAG).

Angestrebte werden

- a) ein direkter und indirekter Schutz der vulnerablen Gruppen in der Schule und im häuslichen Umfeld der Lernenden.

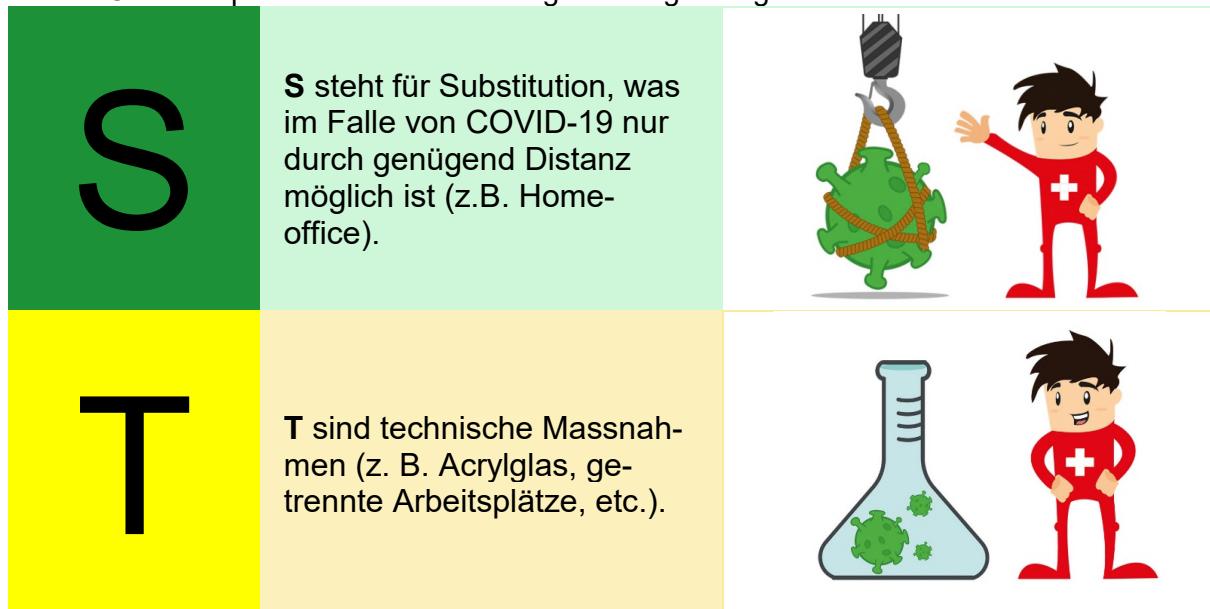
- b) ein direkter Schutz der erwachsenen Personen in der Schule
- c) Hygieneregeln gelten für alle.

Gezielt sollen im Schulalltag die Hygieneregeln wie auch die Abstands- und Verhaltensregeln unter Erwachsenen eingehalten werden. Konkret heisst dies im Schulalltag:

- Kinder sollen angehalten werden, keine Essen oder Getränke zu teilen.
- Im Schulhaus, Klassenzimmer, Bibliotheken u.a.m. sind Flüssigseifenspender und Einmalhandtücher zu platzieren. Bei Kindern sind alkoholische Desinfektionsmittel ungeeignet.
- Oberflächen, Schalter, Fenster- und Türfallen sowie WC-Infrastruktur und Waschbecken sind regelmässig zu reinigen.
- Räume sollten regelmässig und oft gelüftet werden.
- Das präventive Tragen von Hygienemasken ist im Volksschulsetting keine sinnvolle Massnahme. Masken sollten jedoch für gewisse Situationen zur Verfügung stehen (z.B. beim Auftreten von Symptomen).
- Kinder und Jugendliche sowie Erwachsene sollten weiterhin den Kontakt zu besonders vulnerablen Personen meiden.
- Sowohl für das Schulpersonal wie auch für Schulkinder sind die Massnahmen der Selbstisolation und Quarantäne bindend. Lernenden in Quarantäne wird das Unterrichtsmaterial nach Hause gegeben.
- Erwachsene Personen, die nicht direkt im Schulbetrieb involviert sind, zum Beispiel Eltern, die ihre Kinder zur Schule bringen, sollten das Schulhausareal meiden. Ebenfalls sollten Gruppierungen von Erwachsenen respektive Eltern im Schulareal vermieden werden. Hierzu sind besonders die Hinweise bei der Rückreise aus Risikogebieten nach den Sommerferien (www.baq.admin.ch) zu beachten.

2.2 «STOP-Prinzip» (Betriebssicherheit Schweiz)

Das STOP-Prinzip erläutert die Reihenfolge der Ergreifung von Schutzmassnahmen.



O	<p>O sind organisatorische Massnahmen (z. B. getrennte Teams, veränderte Stundenplanung).</p>	
P	<p>P steht für persönliche Schutzmassnahmen (z. B. Hygienemasken, Handschuhe, etc.).</p>	

2.3 Organisation der Schule

2.3.1 Allgemeine Bemerkungen

Der Desinfektion ist grosse Beachtung zu schenken. Nach den Sommerferien empfehlen wir auf grössere Ansammlungen (z.B. mehrere Klassen) zu verzichten, dies, um das Ansteckungsrisiko zu minimieren. Kinder und Lehrpersonen/Therapiepersonen mit Erkältungssymptomen bleiben zu Hause. Das Tragen von Hygienemasken ist im Schulbetrieb als Vorgabe für Kinder nicht vorgesehen. Erwachsene entscheiden selbst, ob sie Hygienemasken tragen wollen.

2.3.2 Schutzkonzept

Die Schulen erstellen für sich ein Schutzkonzept anhand der Grundprinzipien COVID-19 «Wiederaufnahme des Präsenzunterrichts an obligatorischen Schulen (BAG)» und der Betriebssicherheit Schweiz (STOP-Prinzip).

2.3.3 Unterricht und Therapie

Der Schulstart nach den Ferien bedeutet, dass der reguläre Unterricht gemäss Stundenplan wieder vor Ort in der Schule stattfindet. Regulär heisst auch, dass die Organisationsform des Unterrichts (ganze Klasse, halbe Klasse, Kleingruppe) durch den Stundenplan vorbestimmt ist.

Zu Beginn eines Unterrichtshalbtages ist Händewaschen Pflicht. Bei Schulzimmerwechsel wird das Händewaschen ebenfalls empfohlen. Das Ritual des Händeschüttelns soll nicht stattfinden, dafür sind andere Begrüssungsformen einzusetzen.

Für die Erwachsenen wird Abstandhalten weiterhin empfohlen. Je nach Stufe kann dies jedoch nur bedingt eingehalten werden.

Der spezielle Schutz von vulnerablen Personen (Erwachsene und Kinder) im Schulumfeld muss individuell mit den betroffenen Personen abgeklärt werden. Es gilt der Ansatz der Leistbarkeit und der Verhältnismässigkeit für die Schule unter Beachtung der Schutzbedürftigkeit der jeweiligen Personen.

Es wird empfohlen, ICT-Elemente des Fernunterrichts für die Bearbeitung von Stoffinhalten zu Hause nach dem Unterricht weiterzuführen.

Der Einsatz von Schutzwänden aus Glas oder Plexiglas kann in der Arbeit in Einzelsituatiosn (SHP, Einzelförderung, Logopädie, Elterngespräche) Sinn machen. Der Einbau wird den Schulen überlassen.

2.3.4 Räumlichkeiten, Reinigung, Lüften

Oberflächen, Schalter, Fenster- und Türfallen, Treppengeländer sowie WC-Infrastruktur und Waschbecken sollten in regelmässigen Abständen, wenn möglich mehrmals täglich, gereinigt werden. In allen Räumlichkeiten sollte regelmässig und ausgiebig gelüftet werden, in den Unterrichtsräumen nach jeder Schulstunde.

2.3.5 Anreise mit öffentlichen Verkehrsmitteln

Die Anreise mit öffentlichen Verkehrsmitteln ist nicht eingeschränkt. Es gelten die Vorgaben der Betreiber. Seit Anfang Juli gilt ab dem 12. Altersjahr Maskenpflicht in öffentlichen Verkehrsmitteln, diese sind auch im Zusammenhang mit dem Schulweg zu berücksichtigen.

2.3.6 Corona-Fall in der Klasse

Sollten Angestellte oder Kinder vom Coronavirus angesteckt werden, gilt für die Betroffenen Isolation. Diese wird ärztlich verordnet. Weiter sind die ärztlichen Weisungen zu befolgen. Bei einem Corona-Fall im Schulbetrieb kommt es nicht automatisch zu einer Schulschließung oder Klassenquarantäne.

Sowohl für das erwachsene Schulpersonal wie auch Schulkinder sind die Massnahmen für Selbstisolation und –quarantäne bindend. Personen, welche selbst Symptome aufweisen, sollen sich in Selbstisolation begeben. Personen, welche einen engen Kontakt im Rahmen des familiären Zusammenlebens mit einer erkrankten Person hatten, sollen sich ebenfalls in Selbstquarantäne begeben. Lernenden in Quarantäne wird das Unterrichtsmaterial nach Hause gegeben.

2.3.7 Gespräche mit Erziehungsberechtigten

Auf die physische Anwesenheit von Erziehungsberechtigten in Gesprächen soll, wenn immer möglich, verzichtet werden. Stattdessen sind andere Kanäle (Videokontakt, Telefon) zu bevorzugen. Kann auf einen Kontakt nicht verzichtet werden, sind grosszügige Räumlichkeiten einzuplanen.

2.3.8 Schutzmassnahmen für Therapeutinnen

Das Händewaschen (Kind und Fachperson) wird vor der Therapiestunde vorausgesetzt. Die Arbeitsflächen werden nach jedem Gebrauch gereinigt. Die Schutzkonzepte der Verbände sind online verfügbar.

2.3.9 Schutzmassnahmen Musikschullehrpersonen

Das Händewaschen (Kind und Musiklehrperson) vor der Musiklektion wird vorausgesetzt. Einzel- und Kleingruppenunterricht kann unter der Beachtung der Hygieneregeln stattfinden. Instrumente sollen vor der Weitergabe desinfiziert werden (z.B. Schlagzeug, Klavier, usw.). Musikunterricht in Gruppen- und Ensemble kann mit der Distanzregel durchgeführt werden.

2.3.10 Fachräume (inkl. Turnhallen)

Die fachverantwortlichen Lehrpersonen sind für die Einhaltung der Hygieneregeln in den Fachräumen zuständig und setzen die Regeln durch.

2.3.11 Unterricht Bewegung und Sport

1. Bewegung und Sport an Schulen kann unter Einhaltung der geltenden Schutzkonzepte und Hygieneregeln stattfinden.
2. Der obligatorische Sportunterricht ist unter angepassten Rahmenbedingungen mit geeigneten Sportarten und angepassten Inhalten auf allen Schulstufen möglich.
3. In Ergänzung zu den Schutzkonzepten der Schulen gelten für Sport und Bewegung in der Schule bis auf Weiteres folgende Grundsätze:
 - Hygieneregeln und Abstandsregeln einhalten
 - Körperkontakte auf das Minimum reduzieren
 - Sport und Bewegung bevorzugt im Freien durchführen
 - Sport und Bewegung in der Regel in der eigenen Klasse durchführen
 - klassenübergreifende Aktivitäten und Veranstaltungen mit Schutzkonzepten planen
 - Sporttage und Spielturniere mit Schutzkonzepten planen
 - Angehörige von Risikogruppen besonders schützen oder dispensieren
 - Unfallrisiken minimieren

2.3.11.1 Schwimmunterricht

Das Schwimmen für Schulen (Schulschwimmen) wird regulär durchgeführt. Das Miteinander der Kinder im schulischen Setting wird nicht als enger Kontakt definiert, daher müssen Kinder die Abstandsregeln nicht einhalten. Den Lehrpersonen wird empfohlen, die Abstandsregeln soweit als möglich einzuhalten (Selbstschutz).

2.3.12 Pausenplatz

Auf Grund der aufgeführten Grundannahmen (Risiko für eine Übertragung klein, Einhalten gewisser Massnahmen z.B. Abstand halten unwahrscheinlich) sollen sich die Kinder insbesondere der tieferen Klassen der obligatorischen Schule möglichst normal im Klassenverbund, auf dem Schulweg und auf den Pausenhöfen verhalten und bewegen können.

2.3.13 Abschlussarbeiten im Projektunterricht

Der Projektunterricht kann unter Einhaltung der Schutzmassnahmen durchgeführt werden. Es ist zu beachten, dass auf externe Personen (z.B. Referate) zu Beginn des Schuljahres verzichtet werden sollte.

2.3.14 Schnupperlehrnen

Der Entscheid über eine Schnupperlehre wird vom Betrieb und dem Schüler/der Schülerin und dessen/deren Eltern gefällt. Betreffend Zeitpunkt sind die Schulen offen.

Die Empfehlungen des BAG betreffend Hygiene und *social distancing* (Abstand halten) müssen eingehalten werden.

2.3.15 Testdurchführungen

Im ersten Semester stehen keine Stellwerk- bzw. ASDEMA-Tests an. Sollte sich die COVID-19-Thematik ins zweite Semester des Schuljahres 2020/2021 ziehen, wird in einem neuen FAQ die Thematik der Tests wiederaufgenommen.

2.3.16 Zeugnis und Promotion

Für den Kanton Nidwalden gilt zum Thema Beurteilung und Zeugnisse die Vollzugsverordnung zum Gesetz über die Volksschule (Volksschulverordnung, VSV; NG 312.11) und die Wegleitung Beurteilen an der Volksschule Nidwalden. Absenzen mit Quarantäne-Hintergrund werden als entschuldige Absenzen eingetragen.

2.3.17 Schulergänzende Betreuung

Die schulergänzenden Betreuungsangebote starten wieder nach dem 17. August 2020. Dort gelten die gleichen Prinzipien wie im Schulbetrieb. Bei der Mahlzeitenausgabe für Lernende sollen Hygieneregeln eingehalten werden. Empfohlen werden:

- Keine Essensselbstbedienung, ebenfalls keine Besteckbedienungen
- Möglichst gestaffeltes Schüleraufkommen
- Schutzeinrichtungen für das auszugebende Essen und das bedienende Personal

2.3.18 Ausserschulische Lernorte

Bis auf Weiteres soll auf Gesamtschulanlässe mit grossem Personenaufkommen mit Kindern und/oder Eltern verzichtet werden. Für die Kommunikation mit den Eltern sind in der Regel andere Kanäle zu suchen.

Herbstwanderungen und Exkursionen können unter Beachtung von höheren Übertragungsrisiken und der Hygieneregeln durchgeführt werden. Hier wird empfohlen, in der Region bzw. im Kanton zu bleiben und auf grössere Reisen in der Schweiz zu verzichten.

2.4 Erweiterter Schulbetrieb

2.4.1 Schulpädagogischer Dienst

Der Schulpädagogische Dienst arbeitet bis auf Weiteres mit einem Schutzkonzept. Voraussetzungen dafür sind die Einhaltung der aktuell geltenden Hygienevorschriften und dass die Klienten keine Krankheitssymptome zeigen. Hände, Oberflächen und Gegenstände werden nach jedem Kontakt gereinigt. Wo der Mindestabstand von 1,5 Metern nicht eingehalten werden kann, kommt ein Glasschutz zum Einsatz. Die Einladung und Terminvereinbarung erfolgt telefonisch, so dass die Betroffenen über die Art der Sicherheitsmassnahmen informiert werden können. Sind Eltern unter den gegebenen Bedingungen nicht einverstanden, dass ihr Kind abgeklärt wird, wird dies respektiert. Das weitere Vorgehen wird besprochen und in einer Aktennotiz festgehalten.

2.4.2 Schulzahnpflege

Die Instruktion der Schulzahnpflege ist Teil des gesamten Unterrichts und soll als solcher ab September wiederaufgenommen werden. Es gelten die gleichen Hygieneregeln wie im normalen Schulbetrieb. Bis auf Weiteres werden keine Einbürstaktionen durchgeführt, es soll aber auf die Möglichkeit der zusätzlichen Einbürstung mit Elmex- Gelee zuhause als Ersatz informiert werden. Die Wiederaufnahme der Einbürstaktionen soll im Einklang mit den Empfehlungen der SSO (schweizerische Zahnärztekongress) und des VKZS (Verein der Kantonzahnärzte der Schweiz) stattfinden.

2.4.3 Generalversammlung LVN

Die Generalversammlung des LVN vom 15. September 2020 ist abgesagt.

3 Personelles

3.1 Grundregeln unter COVID-19

Es gelten folgende Grundregeln (siehe Schutzkonzept für Betriebe unter COVID-19, SECO):

1. Alle Personen im Schulbetrieb reinigen sich regelmässig die Hände.
2. Mitarbeitende und andere erwachsene Personen halten 1.5 Meter Abstand zueinander.
3. Regelmässige Reinigung von Oberflächen und Gegenständen nach Gebrauch, insbesondere, wenn diese von mehreren Personen berührt werden.
4. Angemessener Schutz von besonders gefährdeten Personen.
5. Kranke im Schulbetrieb nach Hause schicken und anweisen, die (Selbst-)Isolation gemäss BAG zu befolgen.
6. Berücksichtigung von spezifischen Aspekten der Arbeit und Arbeitssituationen, um den Schutz zu gewährleisten.
7. Umsetzung der Vorgaben im Schulleitungsteam, um die Schutzmassnahmen umzusetzen.

Weiter gelten die Schutzmassnahmen des BAG (vom 17. Juli 2020):

- Maskenpflicht im öffentlichen Verkehr
 - Maskenpflicht bei Kundgebungen
 - Verbot von Veranstaltungen mit mehr als 1000 Personen
 - Quarantäne bei Einreise aus einem Risikogebiet
 - Schutzkonzepte für Betriebe, Einrichtungen und Veranstaltungen
- sowie
- 1.5 Meter Abstand halten
 - Maske tragen, wenn Abstandshalten (von Erwachsenen) unmöglich
 - Hygiene beachten
 - Bei Symptomen testen lassen
 - Kontaktdaten angeben und Tracing ermöglichen
 - Isolation oder Quarantäne einhalten

3.2 Gilt eine Lohnfortzahlungspflicht bei Absenzen wegen COVID-19?

Gemäss Art. 26 des Gesetzes über das öffentlich-rechtliche Arbeitsverhältnis (Personalgesetz, PersG; NG 165.1) haben Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter Lohnanspruch bei unverschuldeter Verhinderung an der Arbeitsleistung zufolge Krankheit, (...) einen Anspruch auf Lohn.

Sind Mitarbeiterinnen oder Mitarbeiter am Erscheinen zur Arbeit verhindert, haben sie dies unter Angabe des Grundes, wenn möglich im Voraus, der vorgesetzten Person zu melden. Absenzen infolge Krankheit, (...), sind gemäss § 10 der Vollzugsverordnung zum Personalgesetz betreffend die Arbeitszeit (Arbeitszeitverordnung, AZV; NG 165.112) durch ein ärztliches Zeugnis zu belegen. Diese Bestimmung ist gemäss § 2 der Vollzugsverordnung betreffend die Lehrpersonen (Lehrpersonalverordnung, LPV; NG 165.117) für Lehrpersonen jedoch nicht anwendbar. Die Lehrpersonalverordnung enthält Spezialbestimmungen: Für voraussehbaren Ausfall des Unterrichts ist bei der Schulleitung eine Bewilligung einzuholen. Die Schulleitung entscheidet über die Berechtigung des Ausfalls sowie über eine Stellvertretung oder ein allfälliges Nachholen der ausgefallenen Unterrichtszeit. Nicht voraussehbarer Ausfall des Unterrichts ist umgehend der Schulleitung zu melden. Absenzen der Lehrperson infolge Krankheit, (...), die mehr als drei Arbeitstage dauern, sind durch ein ärztliches Zeugnis zu belegen. Bei

nicht voraussehbaren Absenzen einer Lehrperson ist der Unterricht für die Schülerinnen und Schüler zu gewährleisten und in der Volksschule auch während der Blockzeit die Betreuung sicherzustellen (§ 16 LPV).

Lehrpersonen, die krank sind, müssen nach drei Tagen ein Arztzeugnis vorweisen. Liegt ein Arztzeugnis vor, besteht gemäss Art. 26 PersG Anspruch auf Lohnfortzahlung.

Bei folgenden Fragestellungen empfiehlt die Bildungsdirektion eine grosszügige Handhabung:

- a) Wie ist in den ersten drei Tagen vorzugehen, wenn blass Erkältungssymptome vorhanden sind?

Aktuell müssen wohl auch Erkältungssymptome als Krankheit im Sinne von Art. 26 PersG eingestuft werden.

- b) Wie ist vorzugehen, wenn aufgrund von Symptomen der Arzt auch nach drei Tagen nicht aufgesucht werden darf (Empfehlung BAG)?

Es sollten ausnahmsweise auch unkonventionelle Arztzeugnisse, beispielsweise solche der Telemedizin, akzeptiert werden. Die betroffene Person sollte jedoch bemüht sein, ein entsprechendes Zeugnis zu beschaffen

- c) Was passiert, wenn die Schule die Lehrperson anweist, zu Hause zu bleiben?

Die Lohnfortzahlungspflicht greift gemäss Art. 26 PersG ebenfalls. Muss eine Lehrperson auf behördliche Anweisung zu Hause bleiben, kommt sie ihren arbeitsrechtlichen oder gesetzlichen Pflichten nach.

Mit dem neuen Regime unter Contact Tracing empfiehlt das BAG eine Testung durchzuführen, alle symptomatischen Patienten müssen zu Hause bleiben.

3.3 Gefährdete Personen (siehe auch www.bag.admin.ch)

Viele Menschen werden nach einer Erkrankung mit dem neuen Coronavirus wieder gesund und können auch wieder der Arbeit nachgehen. Zur Risikogruppe gehören folgende Personengruppen (Stand 6. August 2020):

- Personen ab 65 Jahren
- schwangere Frauen
- Erwachsene mit Vorerkrankungen wie Bluthochdruck
- Herz-Kreislauf-Erkrankungen
- Diabetes
- chronische Atemwegserkrankungen
- Krebs
- Erkrankungen und Therapien, die das Immunsystem schwächen
- Adipositas Grad III (morbid, BMI $\geq 40 \text{ kg/m}^2$)

Es gelten die veröffentlichten Daten des BAG, welche laufend angepasst werden.

3.4 Persönliche Schutzmassnahmen

Das generelle präventive Tragen von Hygienemasken ist im Schulsetting keine sinnvolle Massnahme. Allerdings kann in gewissen Situationen für Personen, die 16 Jahre oder älter sind, das Benutzen von Masken in Betracht gezogen werden. Dies jedoch ohne Verpflichtung, die Abstands- und Hygieneregeln bleiben weiterhin die effizientesten Schutzmassnahmen. Auch sollen Masken im Schulhaus zur Verfügung stehen für gewisse Situationen (Person wird im Schulhaus symptomatisch, Gebrauch für Heimweg respektive etwaige Warteperiode im Schulhaus).

Das präventive Tragen von Handschuhen ist bis auf den üblichen Gebrauch im Rahmen von Putz- oder Küchentätigkeiten nicht empfohlen.

3.5 Schutz vulnerabler erwachsener Personen im Schulumfeld

3.5.1 Grundsätzliche Überlegungen

Der Arbeitgeber hat gegenüber seinen Mitarbeitenden eine Fürsorgepflicht. Das entbindet die Arbeitnehmenden jedoch nicht, selbst für sich Vorsorge zu treffen und die Arbeitgeber über mögliche Risiken zu informieren.

Angestellte haben im Rahmen ihrer zeitlichen Verpflichtung aufgetragene Arbeiten zu leisten. Zwischen vulnerablen Arbeitnehmenden und den Arbeitgebenden können Vereinbarungen getroffen werden. Es wird empfohlen, diese zu verschriftlichen.

Die Kosten für Stellvertretungen müssen durch die Gemeinden übernommen werden.

3.5.2 Angestellte mit Arztzeugnis

Den Anweisungen von Arztzeugnissen ist Folge zu leisten.

3.5.3 Angestellte möchten aus Angst vor COVID-19 zu Hause bleiben

Ohne Arztzeugnis haben Angestellte der vorgesehenen Arbeit nachzukommen. Die Schulbehörde/Schulleitung kann mit den Angestellten Vereinbarungen treffen (z.B. Lohnzahlungsverzicht, eingeschränkte Arbeitszeiten).

3.5.4 Angestellte in der Risikogruppe

Bei Lehrpersonen der Risikogruppe wird empfohlen ärztliche Zeugnisse einzufordern. Diese sind entsprechend den Weisungen umzusetzen. Die Schulbehörde/Schulleitung kann mit den Angestellten Vereinbarungen treffen.

Sollte Unterricht nicht möglich sein, so können andere Arbeiten aufgetragen werden (z.B. Erstellen von Unterrichtsmaterialien, Minimieren der Gruppengröße? Ist Unterricht in Kleingruppen gemeint? Dies würde aber dem Satzanfang widersprechen). In der Regel soll jedoch das Risiko minimiert werden.

3.5.5 Angestellte mit Personen der Risikogruppe im gleichen Haushalt

Laut BAG sind die Schulkinder nicht Übertragende von COVID-19. Daher unterrichten diese Lehrpersonen gemäss ihrem Pensum im Schulbetrieb oder andere Angestellte gemäss ihrem Anstellungsvertrag.

4 Verschiedenes

4.1 Ferien und Feiertage

Die kantonal festgelegten Schulkalender für das Schuljahr 2020/21 und die damit verbundenen kantonalen Regelungen der Schulferien behalten ihre Gültigkeit

4.2 Lehrpersonenweiterbildung (LWB) Schuljahr 20/21

Auch in Weiterbildungsveranstaltungen müssen die Hygiene- und Verhaltensregeln des BAG eingehalten werden. Insbesondere gilt:

- Wenn immer möglich werden in den Kurs- und Gruppenräumen die Sitzgelegenheiten so eingerichtet, dass die Teilnehmenden einen Mindestabstand von 1,5 Metern untereinander und zu den Ausbildenden einhalten können.
- Eine Unterschreitung des Mindestabstands ist zulässig, wenn geeignete Schutzmassnahmen wie das Tragen einer Gesichtsmaske oder das Anbringen zweckmässiger Trennwände getroffen werden.
- Sicherheitshalber ist eine Schutzmaske zum Kurs mitzubringen.

Amt für Volksschulen und Sport
Stans, 10. August 2020



Medienmitteilung

Datum: 13. August 2020
Sperrfrist:

Obwaldner Schulen starten mit Ganzklassenunterricht ins neue Schuljahr

Am 17. August 2020 starten die Schülerinnen und Schüler sowie die Lernenden im Sarneraatal ins neue Schuljahr. Der Start ins Schuljahr erfolgt überall im Ganzklassenunterricht und mit eigenem Schutzkonzept. Auf eine generelle Maskenpflicht wird verzichtet.

Basierend auf den Grundsätzen der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) wird das neue Schuljahr im Kanton Obwalden im Präsenz- und Ganzklassenunterricht gestartet. Wie für die Volksschülerinnen und Schüler der Gemeinde Engelberg, welche bereits am 10. August 2020 wieder ins Schuljahr starteten, gelten für die Volksschulen die bereits vor den Sommerferien eingeführten Hygiene- und Schutzmassnahmen. Schülerinnen und Schüler, welche ihre Ferien in Risikoländer verbracht haben, müssen nach ihrer Rückkehr die zehntägige Quarantänepflicht einhalten und dürfen während dieser den Unterricht nicht besuchen. Im Zeugnis wird die quarantänebedingte Abwesenheit als entschuldigte Absenz eingetragen.

Angepasste Schutzkonzepte in der Kantonsschule und im BWZ

Während in der Volksschule Masken im Grundsatz nicht zum Einsatz kommen, gelten für die Kantonsschule Obwalden und das Berufs- und Weiterbildungszentrum Obwalden (BWZ) aufgrund des höheren Alters sowie der grösseren Mobilität stärkere Schutzmassnahmen. Auf dieser Schulstufe ist der Mindestabstand von 1,5 m wenn immer möglich, einzuhalten. Kann dieser Abstand nicht eingehalten werden, kommen zusätzliche Massnahmen (Einzelpulte/ Plexiglasscheiben) zum Einsatz. Damit kann während dem Unterricht auf das Tragen der Schutzmasken verzichtet werden.

Ausserhalb der Klassenzimmer ist das Contact Tracing schwieriger umsetzbar. Deshalb gilt in den gemeinsam genutzten Räumen auf der Sekundarstufe II eine Maskentragepflicht, wie sie auch für die Anreise im öffentlichen Verkehr gilt.

Je nach Entwicklung der Corona-Pandemie werden die Schutzmassnahmen angepasst.

Kontakt/Rückfragen:

Peter Gähwiler, Departementssekretär, 041 666 62 42, peter.gaehwiler@ow.ch
(Rückfragen: Donnerstag, 13. August 2020, 11.00 bis 12.00 Uhr)



[**< Zurück**](#)

1'261 neue Mittelschülerinnen und -schüler

Publiziert am 06.08.2020 09:10 im Bereich Allgemein

Am Montag, 10. August 2020, startet das neue Schuljahr an den sechs st.gallischen Mittelschulen mit 1'261 neuen Schülerinnen und Schülern. Sie übernehmen den Platz der 1'024 Schülerinnen und Schüler, die im Juli 2020 die Mittelschule abgeschlossen haben und ihr Abschlusszeugnis entgegennehmen durften.

Die sechs staatlichen Mittelschulen (die Kantonsschulen am Burggraben St.Gallen, am Brühl St.Gallen, Heerbrugg, Sargans, Wattwil und Wil) erwarten zum Schulstart rund 4'400 Schülerinnen und Schüler. 1'261 davon sind Neueintritte. Damit liegt die Zahl der Neueintritte etwas höher als im Vorjahr (1'167 im Jahr 2019), was in erster Linie auf demografische Gründe, das heisst generell steigende Schülerzahlen, zurückzuführen ist.

Mit Umteilungen sechs Klassen eingespart

Die 1'261 neuen Schülerinnen und Schüler verteilen sich auf 59 neue Klassen. Im Anmeldeverfahren wurden rund 50 Schülerinnen und Schüler an andere Schulorte oder in andere Schwerpunktfächer umgeteilt. Durch diese Massnahme, die das Bildungsdepartement verfügen kann, lassen sich auch in diesem Jahr sechs Klassen oder rund zehn Millionen Franken über die vierjährige Ausbildungsdauer einsparen. Eine zusätzlich gebildete Klasse an einer Mittelschule würde jährlich rund 480 000 Franken kosten.

Zuwachs beim Gymnasium und bei der Fachmittelschule

Von den angebotenen Lehrgängen der Mittelschule wird nach wie vor das Gymnasium mit Abstand am häufigsten gewählt. 946 der 1'261 neuen Schülerinnen und Schüler (75 Prozent) treten in eine der 44 (Vorjahr 40) neuen Gymnasialklassen ein. Der Anteil der Schülerinnen und Schüler, die eine zweisprachige Maturität deutsch-englisch anstreben ist ungebrochen hoch und liegt weiterhin bei rund einem Drittel.

Einen bedeutenden Zuwachs an neuen Schülerinnen und Schülern kann in diesem Jahr auch der Lehrgang der Fachmittelschule verzeichnen. 242 (Vorjahr 191) neue Schülerinnen und Schüler haben sich für eines der folgenden Berufsfelder angemeldet: Pädagogik, Gesundheit, Soziales, Bildnerisches Gestalten sowie Information + Kommunikation. Die Fachmittelschule wird an den Kantonsschulen am Brühl St.Gallen, Heerbrugg, Sargans und Wattwil geführt.

Informatik- und Wirtschaftsmittelschule weiterhin im Angebot

Neben dem Gymnasium und der Fachmittelschule werden an den st.gallischen Mittelschulen weiterhin die Lehrgänge der Wirtschafts- und

der Informatikmittelschule geführt. Bei diesen Angeboten handelt es sich um Lehrgänge an der Schnittstelle zwischen Mittelschule und Berufsbildung. Beide Lehrgänge werden an den Kantonsschulen am Brühl St.Gallen und Sargans geführt. Die Informatikmittelschule steht Jugendlichen offen, die einen Abschluss als Informatikerin oder Informatiker mit Eidgenössischem Fähigkeitszeugnis und eine kaufmännische Berufsmaturität anstreben. Im neuen Schuljahr werden 30 Schülerinnen und Schüler (Vorjahr 33) in der Informatikmittelschule erwartet. Ein vergleichbares Angebot mit technischer Berufsmaturität bietet die Berufsfachschule in Rapperswil an. In der Wirtschaftsmittelschule werden 43 (Vorjahr 45) neue Schülerinnen und Schüler erwartet. In diesem Lehrgang kann ein Eidgenössisches Fähigkeitszeugnis als Kauffrau oder Kaufmann und eine kaufmännische Berufsmaturität erlangt werden.

Schutzkonzept, aber keine generelle Maskenpflicht

Um der speziellen Situation aufgrund des Coronavirus Rechnung zu tragen, gelten an den Schulen entsprechende Schutzkonzepte. Die Einhaltung der Hygiene- und Verhaltensregeln des Bundes soll grundsätzlich durch die Einhaltung eines grösstmöglichen Abstandes und durch konsequentes Contact-Tracing sichergestellt werden. Ist dies in einzelnen Situationen nicht möglich, können die Schulen das Tragen einer Maske anordnen. Alle Schülerinnen und Schüler werden daher informiert, dass sie eine Schutzmaske in die Schule mitbringen müssen. Von einer generellen Maskenpflicht wird im Kanton St.Gallen jedoch abgesehen.

Schaffhausen, 5. August 2020

Weisung des Erziehungsdepartements

betreffend Präsenzunterricht an den Bildungseinrichtungen der Primarstufe (Kindergarten und Primarschule), Sekundarstufe I und II sowie an der Tertiärstufe B im Kanton Schaffhausen für das Schuljahr 2020/2021 unter Covid-19

Umsetzung der Verordnung über Massnahmen in der besonderen Lage zur Bekämpfung der Covid-19-Epidemie (Covid-19-Verordnung besondere Lage) vom 19. Juni 2020

Das Erziehungsdepartement erlässt in Ausführung von Art. 2 der Verordnung über Massnahmen in der besonderen Lage zur Bekämpfung der Covid-19-Epidemie vom 19. Juni 2020 ([Covid-19-Verordnung besondere Lage](#); SR 818.101.26) folgende Weisung:

I. Ausgangslage

1. Entscheid des Bundesrates

Mit Beschluss vom 19. Juni 2020 hat der Bundesrat die ausserordentliche Lage aufgehoben und die Zuständigkeit für die obligatorischen und nachobligatorischen Schulen wieder den Kantonen übertragen. Er hat die Verordnung 2 über Massnahmen zur Bekämpfung des Coronavirus (Covid-19) (Covid-19-Verordnung 2) per 22. Juni 2020 aufgehoben und gleichzeitig die *Covid-19-Verordnung besondere Lage* am 22. Juni 2020 in Kraft gesetzt.

Die Covid-19-Grundprinzipien für den Präsenzunterricht an Bildungseinrichtungen der Primarstufe (Kindergarten und Primarschule) sowie der Sekundarstufe II, der Tertiärstufe B und der Weiterbildung des SBFI und des BAG haben keine Gültigkeit mehr. Es gelten neu die im Anhang zur *Covid-19-Verordnung besondere Lage* enthaltenen Vorgaben für Schutzkonzepte.

Mit der Aufhebung der ausserordentlichen Lage hat der Bundesrat auch die Vorgaben zum Schutz der Gruppe besonders gefährdeter Personen aufgehoben. Diese können wieder an ihren Arbeitsplatz zurückkehren. Der Arbeitgeber ist aber verpflichtet, die Gesundheit der Arbeitnehmenden mit entsprechenden Massnahmen zu schützen. Es gilt die Fürsorgepflicht der Anstellungsbehörde.

2. Zielsetzung

Das Erziehungsdepartement will unter Einhaltung der in der Covid-19-Verordnung besondere Lage festgehaltenen Massnahmen die Voraussetzungen für einen möglichst normalen Präsenzunterricht im Schuljahr 2020/2021 schaffen. Gleichzeitig bereitet es sich vor, einem Wiederanstieg der Covid-19-Fälle rasch und wirkungsvoll begegnen zu können.

Die Gesundheit aller beteiligten Personen steht nach wie vor an oberster Stelle. Durch geeignete Schutzmassnahmen im Umfeld der Bildungsinstitutionen soll trotz Zusammentreffen vieler Menschen die Anzahl Covid-19-Neuerkrankungen tief gehalten werden. Dabei sind die vom Bund angeordneten Schutz- und Präventionsmassnahmen konsequent umzusetzen. Weitere kantonale Massnahmen zur Bewältigung eines Wiederanstiegs der Covid-19-Fälle können bei Bedarf angeordnet werden.

3. Geltungsbereich und Geltungsdauer

Die Weisung gilt für alle Bildungseinrichtungen der Primarstufe (Kindergarten und Primarschule), Sekundarstufe II (Berufsfachschulen inkl. Berufsvorbereitungsjahre und Berufsmaturitätsschulen, Maturitäts- und Fachmittelschule) und der Tertiärstufe B (Höhere Fachschulen).

Die Dauer der Gültigkeit hängt von der Entwicklung der Coronavirus-Pandemie und den damit verbundenen allfällig erlassenen Massnahmen des Bundes, des Kantons oder des kantonalen Gesundheitsamtes ab. Der Planungshorizont für die Phase "weitgehende Normalität" dauert vom 10. August 2020 bis auf weiteres, maximal bis am 9. Juli 2021.

4. Grundlagen

- [Verordnung über Massnahmen in der besonderen Lage zur Bekämpfung der Covid-19-Epidemie](#) (Covid-19-Verordnung besondere Lage; SR 818.101.26) vom 19. Juni 2020
- [Verordnung über Massnahmen zur Bekämpfung des Coronavirus \(Covid-19\) im Bereich des internationalen Personenverkehrs](#) (Covid-19-Verordnung Massnahmen im Bereich des internationalen Personenverkehrs; SR 818.101.27) vom 2. Juli 2020
- [Covid-19 Grundsätze im Hinblick auf das Schuljahr 2020/2021](#); Beschluss der EDK-Plenarversammlung vom 25. Juni 2020

II. Anordnungen

1. Die Richtlinien Kanton Schaffhausen "Coronavirus – Unterricht an den **Volksschulen** (Kindergarten, Primarschule und Sekundarstufe I) für das Schuljahr 2020/2021" vom 14. Juli 2020 sind strikt umzusetzen. Verantwortlich für die Umsetzung vor Ort sind die jeweiligen Schulleiter bzw. Schulleiterinnen oder Schulvorsteher bzw. Schulvorsteherinnen. Ebenso stellen sie eine adressatengerechte Information über die angeordneten Massnahmen sicher.
2. Die Richtlinien und Rahmenbedingungen für den Unterricht im Schuljahr 2020/2021 an den Schaffhauser Schulen der **Sekundarstufe II und der Tertiärstufe B** unter Covid-19 vom 5. August 2020 sind strikt umzusetzen. Verantwortlich für die Umsetzung sind die Schulleitungen. Ebenso stellen sie eine adressatengerechte Information über die angeordneten Massnahmen sicher.

3. Die Richtlinien sind auf der Website www.sh.ch unter dem Link "Coronavirus → Bildungswesen" aufgeschaltet und werden je nach veränderter Lage aktualisiert. Die unter Ziffer 1 und 2 genannten Verantwortlichen haben sich selber laufend über die neusten Richtlinien zu informieren.
4. Alle rechtlichen Grundlagen (wie u.a. Verordnungen, Reglemente), die durch die ausserordentliche Lage übersteuert, aber formal nie ausser Kraft gesetzt wurden, gelten wieder wie vor dem Verbot des Präsenzunterrichts ab 16. März 2020.

III. Inkraftsetzung

Vorliegende Weisung tritt am 5. August 2020 in Kraft. Sie ersetzt die

- Weisung des Erziehungsdepartementes vom 4. Mai 2020 betreffend die Wiederaufnahme des Präsenzunterrichtes an der Volksschule (Kindergarten, Primarschule und Sekundarstufe I) per 11. Mai 2020 sowie die
- Weisung des Erziehungsdepartementes vom 28. Mai 2020 betreffend die Wiederaufnahme des Präsenzunterrichtes an Bildungseinrichtungen der Sekundarstufe II, der Tertiärstufe und der Weiterbildung per 8. Juni 2020.

Mitteilung an:

- Staatskanzlei (staatskanzlei@ktsh.ch)
- Kantonales Gesundheitsamt (anna.sax@ktsh.ch)
- Stellvertretende Kantonsärztin (elke.LenzAgnes@ktsh.ch)
- Dienststelle Primar- und Sekundarstufe I des Erziehungsdepartementes (ruth.marxer@ktsh.ch)
- Dienststelle Mittelschul- und Berufsbildung des Erziehungsdepartementes (lukas.hauser@ktsh.ch)
- Abteilung Recht des Erziehungsdepartementes (cristina.baumgartner@ktsh.ch)
- Bildungseinrichtungen der Primarstufe und Sekundarstufe I im Kanton Schaffhausen (via Dienststelle Primar- und Sekundarstufe I)
- Bildungseinrichtungen der Sekundarstufe II und der Tertiärstufe B im Kanton Schaffhausen (via Dienststelle Mittelschul- und Berufsbildung)

Kanton Schaffhausen
Erziehungsdepartement

Der Vorsteher:



Christian Amsler, Regierungsrat

Staatskanzlei
Kommunikation

Rathaus / Barfüssergasse 24
4509 Solothurn
Telefon 032 627 20 70
kommunikation@sk.so.ch
so.ch

Medienmitteilung

Ausdehnung der Maskenpflicht an Kantons- und Berufsschulen

Solothurn, 15. August 2020 – Die epidemiologische Lage hat sich seit dem Schulstart am letzten Montag verändert. Nach drei Covid-19 Fällen an der Kantonsschule und am BBZ Olten dehnt der Kanton die Maskenpflicht an allen Solothurner Kantons- und Berufsschulen ab kommendem Montag aus. Im Zentrum stehen die Gesundheit der Schülerinnen und Schüler und Lehrpersonen sowie die Aufrechterhaltung des regulären Schulbetriebes.

Hintergrund: Die Zahl der auf Covid-19 positiv getesteten Person ist in der vergangenen Woche schweizweit und auch im Kanton Solothurn markant angestiegen. Im Kanton Solothurn sind es aktuell 598 Fälle (Stand 14.8.2020, 01:00h), allein in dieser Woche wurden 53 neue Fälle registriert. In den Vorwochen waren es zum Vergleich jeweils 24 (KW 32), 22 (KW31) und 16 (KW30) neue Fälle gewesen.

An der Kantonsschule Olten wurde diese Woche eine Lehrperson positiv auf Covid-19 getestet. Nachdem später auch ein/-e Jugendliche/-r positiv getestet worden ist, befinden sich zurzeit 3 Klassen (57 Personen) in Quarantäne. Ein positiver Fall war auch am BBZ Olten zu verzeichnen, bei 2 Personen wurde eine Quarantäne angeordnet.

Der ordentliche Unterricht im Klassenverband (Präsenzunterricht) hat höchste Priorität. Obwohl die bestehenden, strengen Schutzkonzepte konsequent umgesetzt werden, ist es in der aktuellen Situation schwierig, einen geordneten Schulbetrieb aufrechtzuerhalten. Aufgrund der steigenden Zahlen ist davon auszugehen, dass weitere Fälle jederzeit auch an anderen Schulen folgen können.

Ausdehnung der Maskentragspflicht: Das gilt per 17. August

Das Departement für Bildung und Kultur (DBK) hat deshalb gemeinsam mit dem Kantonsarzt entschieden, die Maskenpflicht an den Solothurner Kantons- und Berufsschulen ab kommendem Montag, 17. August auszudehnen.

Das heisst konkret:

- Schülerinnen und Schüler, Lernende, Lehrpersonen und alle weiteren an den Kantons- und Berufsschulen tätigen Personen tragen im Innern des Schulhauses (Korridore, Aufenthaltsräume, etc.) Hygienemasken. Im Unterricht können diese nur ablegt werden, wenn in einer festen Situation 1,5 Meter Abstand eingehalten werden können (fixe und kontrollierte Sitzordnung) oder Trennwände installiert sind.
- Die Maskenpflicht gilt grundsätzlich auch auf dem Schulareal ausserhalb des Schulhauses. Falls jedoch die Distanzregeln eingehalten werden können, ist ein Ablegen der Maske vorübergehend erlaubt.
- Der Sportunterricht findet weiterhin unter erhöhten Vorsichtsmassnahmen gemäss Swiss Olympic (z.B. verhindern von intensivem Köperkontakt), aber ohne Maskenpflicht statt.
- Beim Chorsingen kann auf die Masken verzichtet werden, wenn grössere Abstände (3 Meter Distanz) und gute Raumlüftung möglich sind.
Auch bei der Blasmusik sind andere Massnahmen zu treffen, wie beispielsweise ebenfalls grössere Abstände und gute Raumlüftung.
- Ergänzende Vorgaben sind seitens der jeweiligen Schulleitungen resp. gemäss schulspezifischen Schutzkonzepten möglich. Jedoch immer unter Einhaltung des übergeordneten Ziels, eine Ausbreitung des Coronavirus zu verhindern.
- Selbstredend gelten weiterhin die allgemeine Verhaltens- und Abstandsregeln sowie Hygienemassnahmen gemäss BAG.

Die neue Regelung gilt für alle Schülerinnen und Schüler der Kantonsschulen, auch für jene der Sek-P, welche ihre obligatorische Schulzeit noch nicht abgeschlossen haben. Der Kanton stellt in der ersten Woche grundsätzlich Masken zur Verfügung. Schülerinnen und Schüler sowie die Lernenden sind jedoch aufgefordert, spätestens ab dem 24. August eigene Masken mitzubringen. Für die Sek-P Klassen (obligatorische Stufe) werden diese bei Bedarf auch weiterhin von der Schule abgegeben.

Schulstart im Kanton Schwyz mit stufenspezifischen Covid19-Schutzkonzepten

Verzicht auf generelle Maskenpflicht

(BiD/i) Das Bildungsdepartement des Kantons Schwyz hat festgelegt, dass die Wiederaufnahme des Schulbetriebs nach den Sommerferien an sämtlichen Schulen im Präsenzunterricht erfolgen soll. Je nach Schulstufe kommen dabei unterschiedliche Schutzkonzepte zur Anwendung – allen gemeinsam ist jedoch, dass im Unterricht auf eine generelle Maskenpflicht verzichtet wird.

Bezugnehmend auf Grundsätze der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) wird das neue Schuljahr im Kanton Schwyz auf sämtlichen Schulstufen wieder mit Präsenzunterricht im Vollbetrieb gestartet. Verzichtet wird dabei auf das generelle Maskentragen im allgemeinen Unterrichtsbetrieb; würde ein solches doch den Präsenzunterricht stark erschweren, bzw. gar verunmöglichen. Für einzelne Schulen soll es jedoch möglich sein, in besonderen Unterrichtssituationen (z.B. Coaching oder Gruppenarbeiten) das Maskentragen anzuordnen.

Unterschiedliche Schutzkonzepte je nach Schulstufe

Für die Schulen der Volksschule (Primar- und Sekundarstufe I) bleibt es beim bereits vor den Sommerferien kommunizierten Schutzkonzept. Dieses legt fest, dass für Schülerinnen und Schüler untereinander keine Abstandsregeln bestehen und der Mindestabstand von 1.5 Metern nur gegenüber Erwachsenen bzw. zwischen diesen einzuhalten ist. Weiterhin zu beachten gilt es jedoch die Hygieneregeln des Bundesamts für Gesundheit. Der Bundesrat hat am 6. Juli 2020 beschlossen, dass alle Personen, die aus einem Staat oder Gebiet mit hohem Coronavirus-Infektionsrisiko in die Schweiz einreisen, sich während zehn Tagen in Quarantäne begeben müssen. Dies gilt trotz Schulpflicht auch für Schülerinnen und Schüler – entsprechende Schulabsenzen werden als entschuldigte Absenzen gewertet, wobei für diese Zeit kein Anspruch auf Fernunterricht besteht.

Stärkere Schutzmassnahmen gelten für die Sekundarstufe II (Mittelschulen und Berufsfachschulen). Aufgrund des höheren Alters dieser Schülerinnen und Schüler sowie der grösseren Mobilität inner- und interkantonal besteht eine höhere Gefährdung durch das Coronavirus, weshalb auf dieser Schulstufe der Mindestabstand von 1.5 Metern im Unterricht wenn immer möglich einzuhalten ist. Wo die räumlichen Verhältnisse das Einhalten dieses Abstands verunmöglichen, kommen in den Schulzimmern zusätzliche Schutzmassnahmen (z.B. Plexiglas) zur Anwendung. Damit kann im normalen Unterricht auf das Maskentragen verzichtet werden.

Ausserhalb der jeweiligen Klassenzimmer, in welchen das Contact Tracing problemlos sichergestellt werden kann, gilt auf dem Areal der Schulen der Sekundarstufe II jedoch eine generelle Maskenpflicht wie sie aktuell auch für die Anreise mit dem öffentlichen Verkehr gilt. Damit wird sichergestellt, dass sowohl Schülerinnen und Schüler, aber auch Lehrpersonen oder weitere Besuchende der Schulen vor einer nicht nachverfolgbaren Ansteckung geschützt sind.

Vorbehalten bleiben für alle Schulstufen weitergehende Massnahmen, falls die weitere Entwicklung der Corona-Pandemie solche nötig machen sollte. Das Bildungsdepartement wird die Situation weiterhin aufmerksam verfolgen und bei Bedarf in Absprache mit den kantonalen Gesundheitsbehörden weitere Massnahmen kommunizieren.

Bildungsdepartement

Schulbeginn mit mehr Kindern

5. August 2020

Die Zahl der Thurgauer Volksschülerinnen- und schülerzahl wächst um 1,8 % auf rund 30 400. Die Besetzung der Lehrpersonenstellen gestaltete sich problemlos. Im Umgang mit der Corona-Krise zeigen sich die Schulen engagiert und kreativ.

Am kommenden Montag beginnt für die Thurgauer Kinder und Jugendlichen ein neues Schuljahr. Rund 2 900 Mädchen und Buben treten neu in den Kindergarten ein. Die Schülerinnen- und Schülerzahlen nehmen gemäss Prognose im Kindergarten um rund 2,4 %, in der Primarschule um 1,9 % und in der Sekundarschule um 1,3 % zu. Insgesamt erwarten die Volksschulen am Montag rund 30 400 Kinder und Jugendliche. Das sind 1,8 % mehr als im Vorjahr. Das Wachstum wird sich gemäss den Prognosen der Dienststelle Statistik in den kommenden Jahren weiter fortsetzen. Die einzelnen Schulgemeinden sind allerdings unterschiedlich von den sich verändernden Schülerinnen- und Schülerzahlen betroffen. Rund 880 Schülerinnen und Schüler verfügten 2019 über einen Sonderschulstatus. Die Sonderschulquote betrug damit 2,9 % (Vorjahr 2,85 %).

Nach einem Anstieg in den vergangenen Jahren bleiben die Pensen der Lehrpersonen dieses Jahr trotz den steigenden Schülerinnen- und Schülerzahlen relativ stabil. Sie steigen um 0,8 % auf rund 2 240 Vollzeitäquivalente. Wegen der Bandbreite bei den Klassengrössen ist es plausibel, dass sich die Entwicklung der Schülerinnen- und Schülerzahlen nicht unmittelbar auf die Pensen auswirkt. Die Stellenbesetzung verlief auch dieses Jahr problemlos. Die Corona-Krise dürfte sich positiv auf einen allfälligen Lehrpersonen-Mangel ausgewirkt haben, da geplante Kündigungen für Auslandaufenthalte aber auch Weiterbildungen oft aufgeschoben wurden. Schwierig zu besetzen bleiben die Stellen für Schulische Heilpädagoginnen und Heilpädagogen. Mit Blick auf die steigenden Schülerinnen- und Schülerzahlen sind künftig auch Engpässe in anderen Bereichen nicht auszuschliessen. Heinz Leuenberger, Präsident des Verbands der Thurgauer Schulgemeinden, zeigt sich erleichtert, dass die Schulen ihre Stellen in dieser besonderen Zeit rechtzeitig besetzten konnten. Dahinter stehen aber mehr als nur glückliche Umstände: «Hilfreich ist ein aktives Personalmanagement und ein frühzeitiges Ansprechen von Wechseln. Viele Schulen machen das sehr erfolgreich.»

Im Anschluss an die Zahlen zum Schuljahresbeginn zogen Beat Brüllmann, Chef des Amts für Volksschule und Heinz Leuenberger ein Zwischenfazit zum Umgang der Thurgauer Volksschulen mit der Corona-Krise. Die Schulen haben sich bei der Bewältigung der verschiedenen Phasen erfolgreich geschlagen. Sei es die Zeit mit geschlossenen Schulen und Fernunterricht oder die Wiederaufnahme des Präsenzunterrichts unter verschiedenen Einschränkungen: die Schulen haben das Beste aus der Situation gemacht. Das freut Beat Brüllmann: «Im Namen aller Beteiligter bedanke ich mich bei den Schulbehörden, Schulleitungen und Lehrpersonen, aber auch den Schülerinnen und Schülern für Ihr Engagement, Ihre Besonnenheit und ihre pädagogische Kreativität.» Eine besondere Rolle bei der Umsetzung der Corona-Massnahmen im Bereich Schule spielt die sogenannte Task-Force Schule mit Vertretungen der Schulgemeinden, Schulleitungen, Lehrpersonen, der Pädagogischen Hochschule und der Verwaltung. In diesem Rahmen konnten schnell umsetzbare und breit abgestützte Wege gefunden werden. Auch wenn die Schule im neuen Schuljahr im Sinn einer «weitgehenden Normalität» fast wie gewohnt startet, wird die Corona-Krise die Flexibilität der Schulen voraussichtlich auch im neuen Schuljahr immer wieder auf die Probe stellen.



Kurz vor Schuljahresbeginn informierten Heinz Leuenberger (l.), Präsident des Verbands der Thurgauer Schulgemeinden, und Beat Brüllmann (r.), Chef des Amts für Volksschule des Kantons Thurgau, über die Entwicklungen der Schülerinnen- und Schülerzahlen, die Situation auf dem Arbeitsmarkt für Lehrpersonen sowie über die Erfahrungen, welche die Thurgauer Volksschulen während der Coronakrise gemacht haben.

Schulstart an der Kanti – ein nicht ganz normaler Schulbeginn

19. August 2020

Mit dem Start des neuen Schuljahres und der Wiederaufnahme des Präsenzunterrichts kehrt ein Stück Normalität an die Kanti zurück. Zeitlich gestaffelt, mit Abstand und Maske werden die Schulangehörigen von der Rektorin und mit einem kulturellen Leckerbissen begrüßt.



Mit dem Schulbeginn starten 197 neue Schülerinnen und Schüler an der Kanti. Wir heissen diese in der Gemeinschaft der rund 700 Schulangehörigen herzlich willkommen.

Lesen Sie den [Originalartikel aus der Thurgauer Zeitung vom 11.08.2020](#)

INFORMATIONEN ZUM AKTUELLEN SCHULBETRIEB (während der Coronakrise)

11. August 2020

Update 4. August 2020

Allgemeines

Es ist coronabedingt von vier Szenarien auszugehen:

- 1.) Unterricht im Normalbetrieb mit spezifischen Verhaltens- und Hygieneregeln; ohne Distanzregeln zwischen den Schülerinnen und Schülern, jedoch zwischen Lehrpersonen und Schülerschaft. **Geplanter Schulstart am 10. August 2020 (vgl. unten).**
- 2.) Unterricht mit "weichen" Abstandsregeln (1.5 Meter) und zusätzlichen Massnahmen wie Schutzmasken, Reduktion der Zimmerwechsel und evtl. Stundenplananpassungen
- 3.) Unterricht mit "harten" Abstandsregeln (2 Meter), was maximal Halbklassenunterricht bedeutet (wie am 8. Juni), evtl. mit anderem Rhythmus
- 4.) Unterricht auf Distanz (Lockdown und *Distance Learning*)

DEK-Entscheid 5

Der DEK-Entscheid 5 (Anhang) setzt auf mehr Eigenverantwortung; d. h. weniger Bereiche sind verbindlich geregelt. Es gelten die folgenden Grundsätze (Kurzfassung):

1. Der Unterricht wird im neuen Schuljahr als Präsenzunterricht im Vollbetrieb geführt.
2. Die Hygieneregeln werden konsequent eingehalten und das Contact Tracing wird sichergestellt.
- 3.) Die Abstandsregel (1.5 Meter) werden aufgehoben, da sie den ordentlichen Schulbetrieb unverhältnismässig erschweren. Im Gegenzug steht die Erhebung der Kontaktdaten gemäss Art. 4 Abs. lit b der Covid-19-Verordnung als erste Massnahme im Vordergrund.
- 4.) Das Schuljahr 2020/21 gilt als reguläres Schuljahr. Lehrplan, Beurteilung sowie Promotions- und Übertrittsverfahren werden gemäss den geltenden Rechtsgrundlagen umgesetzt.
- 5.) Sollten aus pandemischen Gründen weitergehende Massnahmen zur Vermeidung der Ausbreitung des Virus nötig sein, gilt das "Kaskadenprinzip": Distanz, physische Schutzmassnahmen und schulorganisatorische Massnahmen.

[Dek-Entscheid 5_2020-06-29.pdf \[172 KB\]](#)

SEK II-Infobrief zum Schulstart

- 1.) Hygienemasken: Der Kanton TG verzichtet auf eine generelle Maskenpflicht an den Schulen. Das Tragen von Masken wird aber empfohlen, wenn aufgrund der Art des Unterrichts eine erhöhte Ansteckungsgefahr besteht (z. B. enge Platzverhältnisse im Labor, etc). Falls gewünscht, werden den Mitarbeitenden und Lehrpersonen Masken kostenlos zur Verfügung gestellt (Bezug beim Frontoffice).
- 2.) Umgang mit Quarantäne (Risikogebiete): Die Schule ist nicht verantwortlich für die Einhaltung der Quarantänepflicht von Schülerinnen und Schülern, die aus Risikoländern zurückkehren.

- 3.) Klassenübergreifende grössere Veranstaltungen: Startveranstaltungen mit mehreren Klassen können unter Einhaltung der Schutzmassnahmen durchgeführt werden; entweder kommen die Abstandsregeln oder die Maskenpflicht zum Tragen.
- 4.) Schulreisen: Reisen können durchgeführt werden. Die geltenden Schutzbestimmungen im ÖV und im entsprechenden Kanton sind dabei einzuhalten.

[Infobrief Sek II_2020-08-04.pdf \[33 KB\]](#)

Öffentliche Veranstaltungen

Der Veranstalter meldet fristgerecht die Deklaration eines vorliegenden Schutzkonzeptes an das zuständige Departement (DJS oder DEK) gem. Weisung BAG vom 4. August 2020.

<https://www.tg.ch/news/news-detailseite.html/485/news/47120/newsarchive/1>

[Deklaration_Covid_19_Schutzkonzept.pdf \[40 KB\]](#)

Sprachaufenthalte

Nach Abklärungen mit verschiedenen Anbietern (Sprachschulen, Fluggesellschaften) werden sämtliche Sprachaufenthalte der GMS- und FMS-Klassen zwischen Juli und November 2020 abgesagt und ins Frühlingsemester 2021 verschoben. Diese Verschiebung bedingt eine Anpassung der 3F- und 4M-Jahresplanung.

Infrastruktur

Die Mensa ist für die Schulangehörigen sowie auch für externe Personen ab 10. August wieder geöffnet. Die speziell für den Mensabetrieb geltenden Informationen zu den Schutzmassnahmen (Mindestabstand, Laufwege) sind neben den publizierten Informationen zum aktuellen Schulbetrieb auf der Webseite auch vor Ort mittels Hinweistafel und Bodenmarkierungen zu finden. Diese sind unbedingt zu beachten. Aufgrund dieser Schutzmassnahmen steht der Platz in der Mensa in etwas reduziertem Umfang zur Verfügung. Daher sollen die mitgebrachten Speisen nicht wie üblich nicht in der Mensa eingenommen werden, sondern im Mehrzweckraum (Sporttrakt). Mikrowellengeräte stehen bereit.

Für die Konsumation der Speisen aus der Mensa stehen im Mensagebäude ein Aufenthaltsraum im Parterre mit rund 120 Sitzplätzen, ein Aufenthaltsraum im 1. Stock mit rund 70 Sitzplätzen und die Terrasse mit grossen Sonnenschirmen, welche ebenfalls rund 120 Sitzplätze bietet, zur Verfügung.

Unter Einreichung der plausibilisierten Schutzkonzepte durch die Vereine können die Sportanlagen wieder genutzt werden. Details, Vorgehen und Freigabe sind im Schutzkonzept Sportanlagen KSR festgelegt.

Link www.romanshorn.ch/sportanlagen zur Kommunikation betreffend Sportanlagen.

Comunicato stampa

Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport

24 agosto 2020

La campagna di collocamento in apprendistato entra nella fase finale

Il Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport, tramite la Divisione della formazione professionale, comunica che a oggi sono stati sottoscritti 1'823 contratti di apprendistato. La campagna di collocamento in apprendistato 2020 entra ora nella sua fase finale con l'obiettivo di raggiungere 2'500 contratti sottoscritti entro fine ottobre. Questa estate, entro il termine del 14 agosto, sono 222 i giovani che si sono annunciati al Gruppo operativo per il sostegno al collocamento al tirocinio (GOCT), 53 in più rispetto allo scorso anno (169)

È un'estate calda, non solo dal punto di vista climatico. La straordinaria situazione legata al COVID 19 ha richiesto misure speciali anche per la campagna di collocamento in apprendistato 2020. Allo stato attuale (24 agosto 2020) sono stati registrati 1'823 nuovi contratti di apprendistato duale, 158 in meno rispetto allo stesso periodo dell'anno scorso (-8%). Rispetto all'obiettivo dei 2'500 nuovi contratti che normalmente si registrano a fine ottobre e che costituiscono l'obiettivo esplicitato nell'ambito del piano d'azione Più duale PLUS, vi sono ancora circa 700 contratti da sottoscrivere. Anche se in termini complessivi, con leggero ritardo temporale, l'evoluzione delle sottoscrizioni di contratti di apprendistato ricalca la tendenza dello scorso anno, la sfida di riuscire a collocare tutti i giovani e le giovani che intendono iniziare un apprendistato è ancora aperta. In questo momento vi sono oltre 500 ragazzi e ragazze alla ricerca o in trattativa con aziende per sottoscrivere un posto di apprendistato, e 222 si sono annunciati al GOCT.

Per tutti questi i giovani e le giovani ancora alla ricerca di un posto di apprendistato, la Divisione della formazione professionale (DFP), in collaborazione con l'Ufficio dell'orientamento scolastico e professionale (UOSP), prosegue e rafforza l'attività di consulenza e accompagnamento individuale, in particolare per i 222 aspiranti apprendisti/e, nati tra il 2001 e il 2004, che si sono annunciati al GOCT. Di questi, 86 (39%) provengono dalla quarta media, mentre gli altri 136 (61%) da altri percorsi (scuole postobbligatorie a tempo pieno, misure di sostegno alla transizione ecc.). Gli ispettori e le ispettrici di tirocinio della DFP e gli orientatori e orientatrici dell'UOSP stanno già lavorando a pieno regime per sostenerli, mettendoli in contatto con le aziende che hanno ancora posti di apprendistato vacanti. I settori nei quali si registrano il maggior numero di candidati/e ancora alla ricerca di una soluzione sono la ristorazione, il commercio, la vendita, l'informatica e il verde. Per le professioni del settore della gastronomia, segnatamente cuoco/a e panetterie/pasticcere/a, i dati attuali confermano la necessità di mettere in atto una delle misure sussidiarie previste nel messaggio governativo Più duale PLUS. La DFP, in collaborazione con l'associazione di categoria Hotel & Gastro Formation, sta predisponendo l'avvio nelle prossime settimane del percorso formativo straordinario di anno base unitario, con l'obiettivo di permettere ai giovani e alle giovani di entrare in un'azienda formatrice nel 2021.

Si ricorda che per tutte le imprese che intendono cogliere l'opportunità di diventare azienda formatrice è attivo il numero verde 0800 606 607 gestito dall'area Vivere l'apprendistato della Città

dei mestieri della Svizzera italiana. Quest'ultima è anche un riferimento importante per i giovani e adulti che desiderano informarsi sulle possibilità di formazione professionale di base, superiore e continua o di una riqualificazione professionale, con la possibilità di usufruire di consulenze informative individuali e di un centro di documentazione multimediale.

Ogni nuovo contratto di apprendistato che sarà ancora sottoscritto nelle prossime settimane è importante e prezioso perché concretizza le ambizioni di un/a giovane e di un'azienda, che così investe nel suo futuro. Per questo la DFP ringrazia tutte le aziende formatici, le organizzazioni del mondo del lavoro e i Comuni che stanno collaborando attivamente per la messa a disposizione di posti di apprendistato e la valorizzazione della formazione professionale.

Per ulteriori informazioni rivolgersi a:

Manuele Bertoli, direttore DECS, decs-dir@ti.ch

Oscar Gonzalez, aggiunto al direttore della Divisione della formazione professionale,
oscar.gonzalez@ti.ch, tel. 075 433 58 28

Rita Beltrami, capo dell'Ufficio dell'orientamento scolastico e professionale, rita.beltrami@ti.ch, tel. 091 / 814 63 51

Allegati

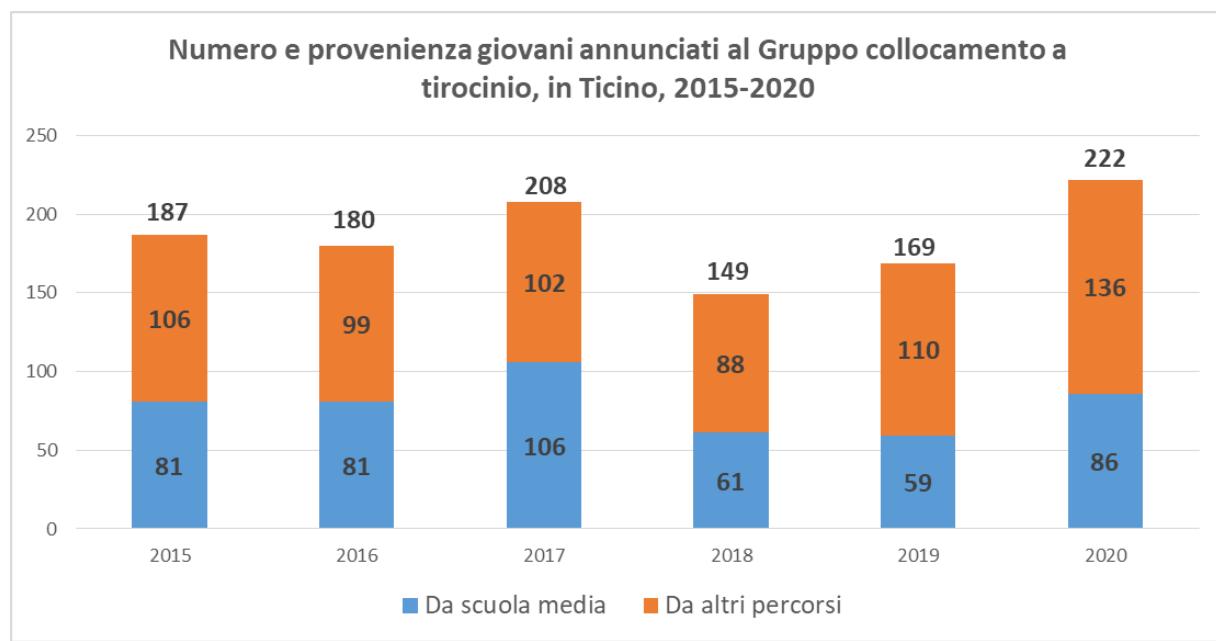
- [Grafici evoluzione](#)

Grafico evoluzione contratti registrati al 24.8.2020, confronto 2019-2020



Fonte: GAGI, DFP

Grafico evoluzione iscritti GOCT 2015-2020



Fonte: DFP/GOCT



Conferenza stampa

Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport – DECS
Bellinzona, 27 agosto 2020

CONFERENZA STAMPA DI INIZIO ANNO SCOLASTICO 2020/2021

L'anno scolastico 2020/2021 inizia in un contesto complesso, dove l'incertezza generata dalla pandemia Covid-19 svolge ancora un peso importante. Ciò nonostante la scuola ticinese riapre in "presenza", per assolvere integralmente il proprio mandato che consiste nel garantire a tutti gli allievi uguali condizioni per un apprendimento di qualità. Grazie alla definizione di appositi e specifici piani di protezione, istituto per istituto, la ripresa regolare delle lezioni è oggi possibile in aula garantendo la necessaria sicurezza sanitaria e grazie all'impegno insostituibile di tutte le componenti scolastiche, nessuna esclusa. Nel frattempo il DECS ha definito due scenari alternativi (scuola ibrida e scuola solo a distanza) pronti per essere messi in pratica se il Consiglio di Stato lo ritenesse necessario. Si tratta anche in questo caso di garantire un ponderato equilibrio fra sicurezza sanitaria e 'benessere educativo'.

Misure complementari COVID

Infrastruttura e servizi informatici

Durante la pandemia le infrastrutture tecnologiche offerte dal Centro delle risorse didattiche e digitali (come connessioni di rete, server, piattaforme di insegnamento, sistemi di videoconferenza) e i dispositivi digitali personali o prestati (come computer, portatili, tablet) si sono rivelati fondamentali per assicurare che i processi di insegnamento/apprendimento continuassero nonostante il *lockdown*. Queste infrastrutture sono state migliorate e potenziate durante l'estate.

La banda internet ad esempio è già stata aumentata in molte sedi scolastiche cantonali e si prevede di terminare questo intervento per la fine di dicembre 2020.

Il *Service Desk* che durante la pandemia ha ricevuto circa 15'000 chiamate e richieste di supporto di docenti, allievi e famiglie sarà mantenuto e potenziato nel caso si passasse agli scenari 2 e 3.

Per agevolare l'acquisto di computer con i requisiti necessari per affrontare eventuali ulteriori periodi di scuola a distanza, nel corso del mese di agosto, tramite produttori e negozianti, sono stati messi in vendita computer portatili a prezzi agevolati per tutti gli studenti e docenti delle scuole cantonali.

Formazione continua dei docenti sulla didattica a distanza

In estate sono stati concepiti e organizzati dei dispositivi di formazione continua. I corsi, rivolti specificatamente a docenti del singolo ordine scolastico, prendono avvio ogni volta con un *webinar* a iscrizione libera, al quale fanno seguito seminari presenziali di approfondimento gestiti da gruppi di animatori digitali e/o formatori del Centro delle risorse didattiche e digitali, del Dipartimento formazione e apprendimento della SUPSI o dell'Istituto federale della formazione professionale. A supporto degli approfondimenti tematici sono creati dei corsi specifici di e-learning per docenti sulla piattaforma Moodle. Sono già stati proposti tre *webinar* (in totale saranno nove) ognuno dei quali con più di 150 partecipanti presenti simultaneamente (i *webinar* si potranno poi seguire anche in differita).

Recupero scolastico

L'offerta delle attività di recupero scolastico è stata potenziata. Tra il 17 e il 28 agosto una trentina di istituti di scuola media hanno offerto un programma di lezioni di recupero in collaborazione con le assemblee genitori o grazie ad associazioni del territorio (le prestazioni prevedevano una modica partecipazione finanziaria da parte delle famiglie).



Conferenza stampa

Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport – DECS
Bellinzona, 27 agosto 2020

Inoltre, sempre nella scuola media, è previsto un potenziamento dei doposcuola scolastici dedicati alle ripetizioni e al recupero disciplinare con un aumento dell'impegno finanziario del Cantone.

Analogamente, anche nelle scuole medie superiori è stata offerta la possibilità agli allievi che entreranno al primo anno e a quelli che inizieranno il secondo anno di svolgere una preparazione guidata al nuovo anno scolastico. Grazie a una collaborazione con l'Associazione MISE, studenti che aiutano studenti, durante le ultime due settimane di agosto sono stati proposti dei corsi di recupero per la matematica, il tedesco e le scienze naturali. I corsi sono stati impartiti da studenti universitari selezionati da MISE e affiancati da docenti di scuola media superiore (il costo di partecipazione è coperto per metà dal Dipartimento). La collaborazione con MISE, inaugurata in queste settimane, sarà protratta anche nel corso dell'anno scolastico 2020/2021.

Innovazione scolastica

Nella ‘nuova normalità’ determinata dalle misure di protezione, la scuola dovrà continuare ad assolvere al proprio mandato educativo. L'emergenza COVID, anche nel caso dovesse acuirsi e richiedere uno o più cambi di scenari, non modifica infatti compiti e finalità della scuola. Lo stesso vale per le attività di gestione e di sviluppo scolastico del Dipartimento, rispettivamente delle Divisioni della scuola e della formazione professionale.

Scuola dell'obbligo in genere

L'emergenza COVID non deve mettere in ombra altri compiti di protezione che la scuola deve assumersi nei confronti degli allievi, e in particolare di chi vive situazioni di disagio, di abuso o di violenza. Nel confrontarsi con casi di questo tipo docenti, quadri e operatori scolastici si trovano davanti a situazioni che superano il campo delle proprie conoscenze professionali, non possono agire da soli e spesso avvertono la necessità di confrontarsi con persone particolarmente preparate sul tema per valutare l'aiuto che può essere offerto o le misure che potrebbero essere adottate. Per far fronte a questa esigenza il Consiglio di Stato ha promosso la creazione di un Centro di consulenza e di antenne di riferimento diffuse sul territorio. L'obiettivo è di offrire ai professionisti che operano regolarmente a contatto con i minori dei riferimenti sicuri presso i quali chiedere una consulenza, per confrontarsi, per valutare ed esaminare quale direzione intraprendere nell'interesse del minore. Riferito alla scuola, l'obiettivo si traduce nell'introduzione di quattro antenne regionali (al 50%) per la scuola dell'obbligo che faranno capo al Centro di consulenza per i casi sospetti di abuso sessuale o violenza sui minori. Le antenne costituiranno il primo punto di contatto e di condivisione rispetto alle situazioni di sospetto di abuso o violenza sugli allievi che emergono all'interno della scuola; offriranno una condivisione e una valutazione della situazione e forniranno indicazioni utili alla risoluzione dei problemi. L'operato delle antenne sarà coordinato da un consulente scientifico del Dipartimento sanità e socialità, dipartimento che, insieme al Dipartimento delle istituzioni, ha collaborato con il DECS per la concretizzazione di questo progetto.

Scuole comunali

Nel settore delle scuole comunali sono stati introdotti dei referenti informatici di sede denominati ‘antenne’. Scelte dalle direzioni tra i docenti di ogni istituto scolastico e finanziate dal cantone, le antenne fungeranno da punto di riferimento per gli aspetti informatici (tecnici e formativi). La misura valorizza le esperienze avute nelle scuole comunali durante il periodo di scuola a distanza e permette di fare passi avanti in un ambito, quello dell'informatizzazione, che in questo settore scolastico presenta un margine di crescita.



Conferenza stampa

Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport – DECS
Bellinzona, 27 agosto 2020

Scuola media

Nelle scuole medie saranno introdotti dei nuovi laboratori nel primo biennio. Formalizzata nel messaggio 7704 del 28 agosto 2019 come una delle misure di miglioramento delle condizioni quadro d'insegnamento e apprendimento alla scuola dell'obbligo, l'introduzione dei laboratori permetterà ai docenti di far capo a momenti aggiuntivi di insegnamento a effettivi ridotti in italiano, matematica e tedesco (metà classe). L'introduzione dei laboratori nel primo biennio va in effetti a completare e potenziare i laboratori attualmente già inseriti nella griglia oraria, ovvero il laboratorio di italiano in IV media e il laboratorio di scienze naturali in III e IV media. Nel primo biennio la dotazione oraria di I media prevede due ore di laboratorio in italiano e due di matematica. In II media invece gli allievi frequenteranno due ore di laboratorio di matematica e due di tedesco. Il laboratorio è parte integrante della programmazione e non è un momento separato dalle lezioni a classe intera. Nel laboratorio potranno essere previsti momenti di produzione o di scoperta, ma non vanno trascurate attività di recupero, di consolidamento e di rafforzamento, tenuto conto in particolare del valore propedeutico della classe I media.

L'esperienza legata alla scolarizzazione dei talenti in ambito sportivo e artistico nella scuola media continua e, per l'anno scolastico 2020/2021, coinvolge una sessantina di allievi di III e IV ripartiti nelle sedi di Biasca, Gordola, Cadenazzo, Lugano Besso e Canobbio. Le discipline sportive praticate dagli allievi che a partire da quest'anno beneficeranno di un programma di scolarizzazione con orario compatto sono l'hockey su ghiaccio, il calcio, il tennis, il nuoto, e la vela; per le discipline artistiche va menzionata la danza.

Pedagogia speciale

Continuano le esperienze inclusive in tutti gli ordini scolastici, esperienze che sono in costante aumento. Nuovi progetti di sezioni inclusive prenderanno avvio nelle scuole dell'infanzia di Chiasso e Bellinzona Molinazzo, alle scuole elementari di Cugnasco-Gerra e presso le scuole medie di Minusio e Bellinzona 2. Da segnalare inoltre che alcune sedi di scuola elementare e di scuola media ospiteranno per la prima volta nel corso dell'anno scolastico 2020/2021 classi di scuola speciale a effettivo ridotto: si tratta delle sedi di Barbengo (scuola media), Lamone e Sant'Antonino (scuola elementare).

Scuole medie superiori

Per la formazione liceale l'anno scolastico 2020/2021 coincide con l'introduzione dell'informatica come nuova disciplina e con l'implementazione del nuovo piano settimanale delle lezioni.

A partire da quest'anno gli allievi di I classe frequenteranno un corso obbligatorio di informatica che, è importante sottolinearlo, non sarà trattata come una disciplina prettamente tecnica, ma intende stimolare lo studente a costruire un legame il più possibile solido, continuo e proficuo tra le conoscenze relative alle basi tecnologiche della scienza informatica e le conoscenze di ordine etico, culturale, sociale ed economico correlate.

L'implementazione del nuovo piano settimanale delle lezioni consentirà l'inserimento in griglia della nuova disciplina e, al contempo, permetterà di intervenire su alcuni aspetti che dopo vent'anni dalla sua introduzione necessitano di essere modificati. Mantenendo inalterata la vocazione degli studi liceali a promuovere l'attitudine agli studi universitari attraverso le discipline fondamentali, il nuovo piano conferma lo statuto dell'italiano e della matematica come materie portanti; la dotazione oraria delle opzioni specifiche nei diversi indirizzi sarà uniformata mentre il dialogo fra le discipline attraverso forme di interdisciplinarità sarà valorizzato.



Conferenza stampa

Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport – DECS
Bellinzona, 27 agosto 2020

Scuole professionali

Fermiamo il virus, non la formazione! Questo impegno, lanciato a maggio 2020 nell'ambito della campagna di sensibilizzazione della Città dei mestieri della Svizzera italiana, rappresenta al meglio lo spirito con il quale la Divisione della formazione professionale, i 20 centri professionali, le organizzazioni del mondo del lavoro e le aziende formatorie affrontano insieme l'avvio del nuovo anno scolastico 2020-2021.

Questo partenariato, che caratterizza il sistema della formazione professionale, ha permesso negli scorsi mesi la messa in atto di misure straordinarie per assicurare lo svolgimento delle procedure di qualificazione dei candidati agli esami professionali malgrado la particolare situazione vissuta a causa del COVID-19. Esso è anche alla base del piano d'azione elaborato congiuntamente per affrontare le sfide dei prossimi mesi.

Il messaggio governativo n.7828 "Più duale PLUS" con 6 misure a sostegno della formazione professionale presentato il 17 giugno 2020 è in fase di attuazione. Si tratta di azioni prioritarie che il Consiglio di Stato ha deciso di mettere in atto al fine di contenere gli effetti negativi del COVID-19 sulla disponibilità di posti di apprendistato in azienda e il conseguente rischio accresciuto per le giovani generazioni, che potrebbero ritrovarsi senza la possibilità di iniziare o proseguire la loro formazione, e per l'economia, che deve invece poter contare anche in futuro su personale formato e qualificato a tutti i livelli e in tutti i comparti economici.

Nei venti centri professionali stanno iniziando un nuovo anno scolastico oltre 11'000 apprendisti e studenti, con una sostanziale stabilità rispetto ai dati dell'anno scolastico 2019/2020. Le stime provvisorie effettuate sulla base delle proiezioni al 28 agosto 2020 indicano che due terzi degli allievi del settore professionale (circa 6'500) svolgono la formazione di base nella modalità duale (scuola-azienda), l'altro terzo (circa 3'600) frequenta una scuola professionale a tempo pieno. Per quanto concerne il livello terziario non universitario, sono circa 1'300 gli allievi iscritti in una delle 10 scuole specializzate superiori.

La stima effettuata sulla base dei dati provvisori di fine agosto 2020 indica che quest'anno saranno circa 3'600 le ragazze e i ragazzi che entreranno per la prima volta in un percorso di formazione professionale; di questi solo una parte proviene dalla IV media. All'apprendistato di tipo duale scuola-azienda sono interessate/i 2'500 allieve/i, mentre 1'100 sono le/gli allieve/i interessate/i a una scuola professionale a tempo pieno. L'obiettivo di permettere a tutti questi giovani di poter iniziare la loro formazione professionale di base nella modalità duale in azienda è la maggiore sfida legata alla straordinaria situazione legata al COVID 19. Allo stato attuale sono stati registrati 1'823 nuovi contratti di apprendistato, 158 in meno rispetto allo stesso periodo dell'anno scorso (-8%).

Rispetto all'obiettivo dei 2'500 nuovi contratti che normalmente si registrano a fine ottobre e che costituiscono l'obiettivo esplicitato nell'ambito del piano d'azione Più duale PLUS, vi sono ancora circa 700 nuovi contratti da sottoscrivere. Anche se in termini complessivi, con leggero ritardo temporale, l'evoluzione delle sottoscrizioni di contratti di apprendistato ricalca la tendenza dello scorso anno, la sfida di riuscire a collocare tutti i giovani e le giovani che intendono iniziare un apprendistato è ancora aperta. In questo momento vi sono oltre 700 ragazzi e ragazze alla ricerca o in trattativa con aziende per sottoscrivere un posto di apprendistato (tra giovani appena usciti dalla scuola media e provenienti da altri percorsi), di cui 222 si sono annunciati al Gruppo operativo collocamento a tirocinio (GOCT).

Per tutti questi giovani ancora alla ricerca di un posto di apprendistato, la Divisione della formazione professionale in collaborazione con l'Ufficio dell'orientamento scolastico e professionale prosegue e rafforza l'attività di consulenza e accompagnamento



Conferenza stampa

Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport – DECS
Bellinzona, 27 agosto 2020

individuale, in particolare per i 222 aspiranti apprendisti/e, nati tra il 2001 e il 2004, che si sono annunciati al GOCT. Di questi, 86 (39%) provengono dalla IV media, mentre gli altri 136 (61%) da altri percorsi (scuole postobbligatorie a tempo pieno, misure di sostegno alla transizione ecc.). Gli ispettori e le ispettrici di tirocinio e gli orientatori e orientatrici stanno già lavorando a pieno regime per sostenerli, mettendoli in contatto con le aziende che hanno ancora posti di apprendistato vacanti. Le attività di sostegno al collocamento dei giovani e delle giovani che intendono iniziare un apprendistato proseguiranno fino a fine ottobre con l'obiettivo di inserirli in percorsi formativi senza perdere un anno scolastico.

I settori nei quali si registrano il maggior numero di candidati/e ancora alla ricerca di una soluzione sono la ristorazione, il commercio, la vendita, l'informatica e il verde.

Per le professioni del settore della gastronomia, segnatamente cuoco/a e panetterie/a pasticcere/a, i dati attuali confermano la necessità di mettere in atto una delle misure sussidiarie previste nel messaggio governativo Più duale PLUS. La Divisione della formazione professionale, in collaborazione con l'associazione di categoria Hotel & Gastro Formation, sta predisponendo l'avvio nel corso del mese di settembre 2020 del percorso formativo straordinario di anno base unitario presso il Centro professionale tecnico di Lugano-Trevano, con l'obiettivo di permettere ai giovani e alle giovani di entrare in un'azienda formatrice nel 2021. Questo percorso, che abbina studio teorico e pratico è caratterizzato dallo stretto legame tra scuola e aziende. In questo modo e con il sostegno individualizzato nella ricerca di un posto di apprendistato, si auspica che i giovani e le giovani potranno essere inseriti con un contratto di apprendistato in azienda per l'anno scolastico 2021/2022.

È anche stato predisposto e attuato l'aumento transitorio per il 2020-2021 del numero di allievi e allieve ammessi alla Scuola specializzata per le professioni sanitarie e sociali di Giubiasco, con una classe supplementare da 25 allievi in due percorsi: operatore o operatrice socioassistenziale nel curricolo assistenza all'infanzia e nella maturità specializzata d'indirizzo sanitario.

Altre misure sussidiarie con percorsi specifici, se necessarie, saranno predisposte nelle prossime settimane.

Centro delle risorse didattiche e digitali

Il Masterplan per l'informatica entrerà nel suo secondo anno di implementazione. L'emergenza sanitaria e il periodo di scuola a distanza hanno dato un'accelerazione al processo e hanno reso ancora più evidente la necessità di adeguare l'infrastruttura informatica della scuola ticinese nel suo insieme. I lavori per la digitalizzazione delle scuole cantonali previsti nel Masterplan per l'informatica degli istituti scolastici procedono senza particolari ritardi. Attualmente sono coinvolte nella progettazione e nella realizzazione delle opere circa una decina di sedi.

Con il nuovo anno scolastico sarà inaugurato presso il Centro di risorse didattiche e digitali di Bellinzona un nuovo Laboratorio di artigianato digitale, sulla scorta di quello già avviato con successo presso la Filanda di Mendrisio.

Nella stessa sede di Bellinzona, integrata con il Laboratorio di artigianato digitale, sarà pure inaugurata una nuova biblioteca il cui fondo sarà orientato sull'integrazione della tecnologia e dei media nella formazione e nell'educazione. Una vera novità per il nostro Cantone. La biblioteca offrirà risorse e spazi che sosterranno e promuoveranno, in sinergia con il Laboratorio di artigianato digitale, un equo accesso alla conoscenza, alla pratica e all'integrazione delle tecnologie nelle scuole obbligatorie e postobbligatorie; valorizzerà la documentazione e le buone pratiche nell'ambito digitale e favorirà le connessioni interdisciplinari nonché la collaborazione tra i docenti e tra gli allievi.



Conferenza stampa

Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport – DECS
Bellinzona, 27 agosto 2020

Orientamento scolastico

Il rilevamento delle scelte sul postobbligo per i giovani che hanno terminato a giugno la IV media riveste quest'anno particolare importanza, vista la sospensione delle lezioni in presenza a causa della pandemia a marzo. Durante il *lockdown* l'attività di sostegno degli orientatori presso i giovani è proseguita con consulenze telefoniche e via chat. Dal 16 marzo al 19 giugno sono stati 3'157 i colloqui di orientamento effettuati con allievi di scuola media.

Malgrado l'impossibilità di organizzare degli stage o partecipare a momenti informativi durante il *lockdown*, il costante lavoro di sostegno effettuato ha dato buoni frutti e l'andamento generale sulle scelte come sul collocamento in apprendistato dei giovani di IV media, non si discosta molto da quanto registrato negli scorsi anni.

La fotografia sulle scelte dei 3'286 giovani che hanno terminato a giugno la scuola dell'obbligo non è definitiva: diversi giovani sono in attesa di una conferma di assunzione a tirocinio mentre altri sono ancora alla ricerca di un posto di apprendistato o in attesa del risultato di esami di ammissione. A fine ottobre si potranno avere i dati definitivi.

Stando ai dati raccolti fino al 20 agosto 2020 la situazione sulle scelte dei giovani si presenta in questo modo:

- il 26.7% di chi ha concluso la scuola dell'obbligo si indirizza verso un apprendistato in azienda e il 21.1% sceglie una scuola professionale a tempo pieno, per un totale pari al 47.8%;
- il 45.1% sceglie una formazione medio superiore, il 33.4% il liceo, il 7.9% la Scuola cantonale di commercio e il 3.8% le scuole medie superiori private preparatorie alla maturità;
- il rimanente 7.1% si suddivide tra varie scelte transitorie: l'1.4% ripete la IV media, il 2.6% sceglie il pretirocinio e il restante 3.1% si suddivide su piste diverse, chi si trasferisce in un altro cantone o all'estero, chi opta per vie particolari;
- i giovani che scelgono la via dell'apprendistato in azienda si ripartiscono poi nelle seguenti proporzioni: 17% si inserisce nel settore artigianale-artistico-industriale, 7.2% nel commercio e la vendita e il restante 2.5% nel settore sanitario e delle cure del corpo.

Fra gli 876 giovani usciti dalla IV media a giugno 2020 che hanno espresso l'intenzione di iniziare l'apprendistato in azienda (831 nel 2019), 607 sono collocati e hanno già firmato un contratto (580 nel 2019) e 56 sono in trattativa (95 nel 2019). Per gli altri 213 giovani, la ricerca di un posto di apprendistato o altre soluzioni è ancora in corso (156 nel 2019). Il numero dei giovani senza posto è superiore al 2019 ma è anche maggiore il numero dei giovani che vorrebbe iniziare una formazione duale quest'anno. I giovani di IV media ancora alla ricerca di un posto di tirocinio saranno aiutati dagli orientatori e come già detto più sopra, 86 di loro anche dal GOCT. Per questo è importante che i giovani restino in contatto con gli orientatori che li hanno seguiti durante la scuola media. Per ogni informazione possono rivolgersi ai centri regionali dell'orientamento, www.ti.ch/orientamento/chi-siamo/uffici-regionali come pure presso la direzione dell'Ufficio dell'orientamento scolastico e professionale a Bellinzona, 091 814 63 51, decs-uosp@ti.ch.

Inizio anno scolastico 2020 - 2021

Conferenza stampa

Bellinzona, 27 agosto 2020

Repubblica e Cantone Ticino

Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport

Inizio anno scolastico 2020 - 2021

Manuele Bertoli

Consigliere di Stato

Direttore del Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport



La scuola apre in presenza

Il Consiglio di Stato ha deciso per la riapertura ordinaria il 31 agosto:

1

Scuola ordinaria in presenza

- L'insegnamento si svolge in linea di principio in **maniera ordinaria**
- Vengono mantenute delle **accresciute misure di igiene e distanziamento**
- Misure aggiuntive possono essere decise a dipendenza dell'**evoluzione della situazione pandemica**

Stato dei preparativi 2020-2021

- Gli scenari 1 e 2 sono pronti
- La consultazione sullo scenario 3 è quasi terminata e le indicazioni definitive saranno inviate a breve
- Il DECS ha inviato agli istituti un aggiornamento dei modelli di piani di protezione



Scaricare l'app SwissCovid

Nuovo coronavirus

**COSÌ CI
PROTEGGIAMO**



SwissCovid ferma le catene di infezione



www.ufsp-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federali da sanadad publica UFSP

Paesi a rischio: obbligo di quarantena

- Chi rientra in Svizzera dopo avere soggiornato in uno Stato o una regione con rischio elevato di contagio negli ultimi 14 giorni **deve**:
 - **notificare la propria entrata all'autorità cantonale competente (medico cantonale)**
 - **mettersi in quarantena per dieci giorni**
- Chi non osserva la quarantena o l'obbligo di notifica commette una contravvenzione ai sensi della Legge sulle epidemie, che può portare a una multa fino a 10'000 franchi



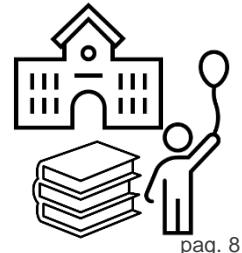
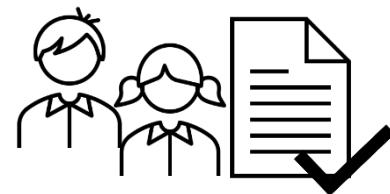
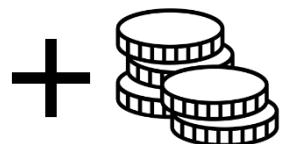
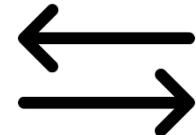
Mascherine

- Sconsigliate per allievi delle scuole comunali
- Facoltative per allievi delle medie
- Facoltative per allievi del postobbligo (*salvo nelle aule in cui non è possibile rispettare le distanze*)
- Facoltative per i docenti nelle aule scolastiche
- Obbligatorie per i docenti negli spazi comuni
- **Mascherine gratuite a tutti i docenti cantonali e comunali**
- **10 mascherine gratuite a ogni allievo e allieva del postobbligo**



Alcune novità 2020-2021

- Licenziamento messaggio Scambi e mobilità
- Salari supplenti rivisti
- Giornate autogestite al postobbligo previste nel regolamento
- Previsto potenziamento doposcuola



Inizio anno scolastico 2020 - 2021

Emanuele Berger

Direttore della Divisione della scuola e coordinatore DECS

Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport



Adeguamento al contesto COVID



- Adeguamento dell'infrastruttura e dei servizi informatici
- Formazione dei docenti alla didattica a distanza (*webinar*)
- Sostegno alle attività di recupero scolastico

Innovazioni didattiche



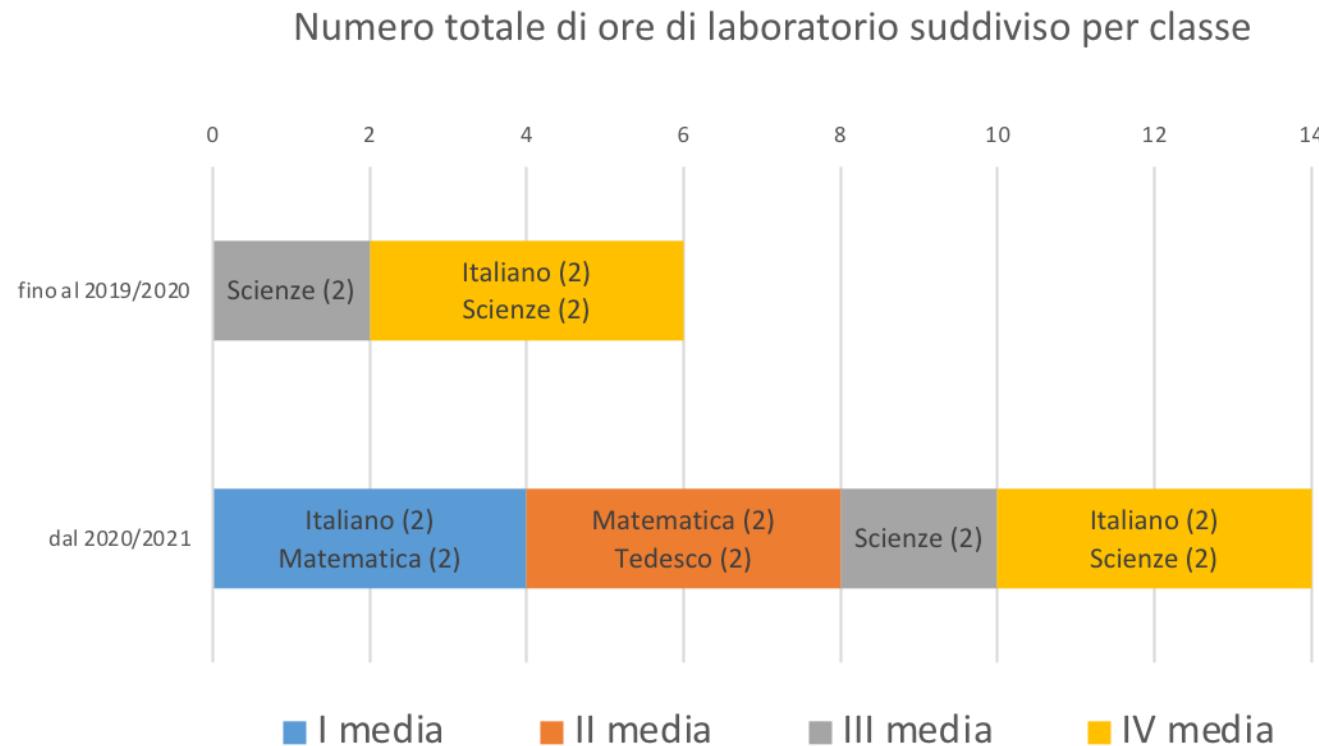
- Introduzione di ‘antenne’ informatiche nelle scuole comunali
- Introduzione della materia ‘informatica’ e nuova griglia oraria nei licei

Innovazioni didattiche

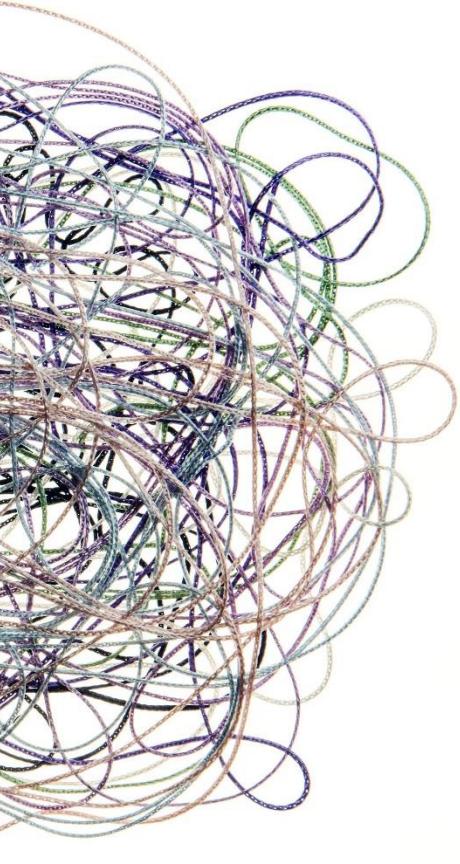


- Introduzione dei laboratori nel primo biennio della scuola media
 - 2 ore per italiano (I media)
 - 2 ore per matematica (I e II media)
 - 2 ore per tedesco (II media)

Laboratori nella scuola media



Antenne a supporto di docenti e allievi

- 
- Creazione di quattro antenne regionali destinate ai docenti e agli allievi della scuola dell'obbligo, subordinate al Centro di consulenza per casi di sospetti di abuso sessuale o violenza su minori

Innovazioni infrastrutturali



- Continuazione degli interventi nell'ambito della digitalizzazione della scuola ticinese (Masterplan informatica DECS)
- Apertura a Bellinzona del secondo Laboratorio di artigianato digitale (LAD)

Inizio anno scolastico 2020 - 2021

Paolo Colombo

Direttore della Divisione della formazione professionale

Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport



FONDAZIONE, la città del futuro

- Progetto **realizzato durante il periodo caratterizzato dalla didattica a distanza**, sviluppato dagli studenti della classe 3SCA_1 del **CSIA** per il corso di Atelier di Architettura: rappresenta un **sogno futuristico** della propria visione della città del futuro



<https://provadicostruzione.wixsite.com/fondazione-3sca-csia>

Fermiamo il virus, non la formazione!



PARTENARIATO

È la carta vincente della formazione professionale. In Ticino anche i Comuni si sono mossi con misure a sostegno delle aziende formatorici.

OBIETTIVO

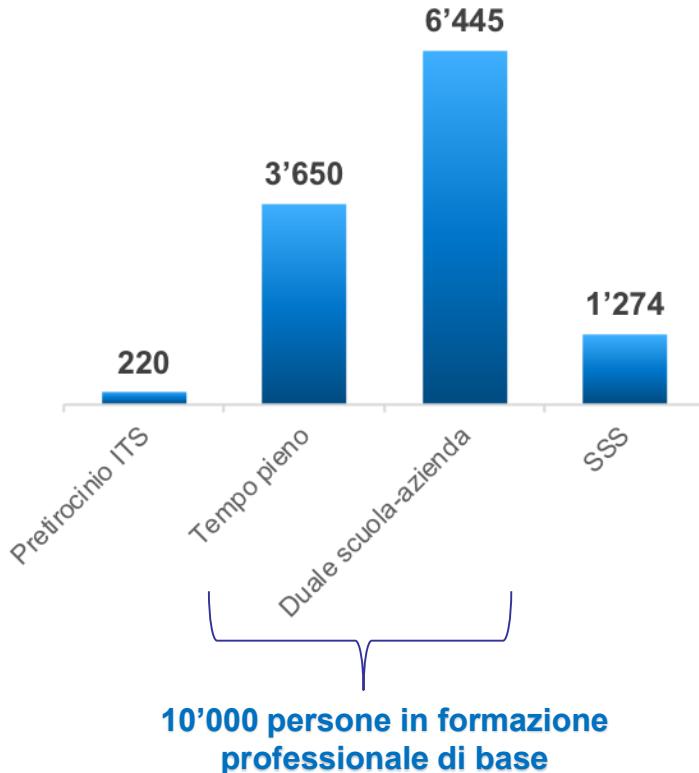
I partner hanno un obiettivo chiaro: valorizzare la formazione professionale e limitare gli effetti del COVID-19 sulle campagne di collocamento.

TEMPESTIVITÀ

Agire per garantire ai giovani e adulti di raggiungere i loro obiettivi di formazione e alle aziende di contare su personale qualificato.

Nei 21 centri professionali

- Si stima una sostanziale stabilità nei numeri rispetto all'anno scorso.



Nelle scuole professionali **oltre 10'000** giovani seguono una formazione di base.

Dopo la scuola obbligatoria, **2/3 dei giovani si inseriscono in percorsi di formazione professionale** in modo diretto o successivo alla prima decisione dopo la scuola media.

In Ticino quest'anno sono 1'274 i giovani e adulti studenti nelle **scuole specializzate superiori (SSS)** che, insieme agli esami di professioni (EP) e gli esami professionali superiori (EPS), costituiscono il terziario professionale.

Giovani alla ricerca di un apprendistato

- **222 giovani annunciati al GOCT**

Rispetto al 2019, 58 giovani in più ancora alla ricerca di un posto di apprendistato

- **500 ancora in trattativa**

Sono circa 500 i giovani che in questo momento sono in trattativa per sottoscrivere un contratto di apprendistato

- **1'883 contratti già sottoscritti**

Rispetto al medesimo periodo dello scorso anno, sono stati al momento firmati 158 contratti in meno (-8%)



OBIETTIVO:
2'500 contratti
firmati entro
fine ottobre

Non abbassare la guardia!

Misure di prevenzione

Qualità della formazione

Flessibilità e innovazione



Inizio anno scolastico 2020 - 2021

Giorgio Franchini

Capo della Sezione amministrativa

Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport

Trasporti scolastici



Refezione scolastica



Ulteriori informazioni

- **Manuele Bertoli**, Consigliere di Stato e Direttore del Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport, manuele.bertoli@ti.ch, tel. 091 / 814 44 50
- **Emanuele Berger**, Direttore della Divisione della scuola e Coordinatore DECS, emanuele.berger@ti.ch, tel. 091 / 814 18 11
- **Paolo Colombo**, Direttore della Divisione della formazione professionale, paolo.colombo@ti.ch, tel. 091 / 815 31 00
- **Giorgio Franchini**, Capo della Sezione amministrativa, giorgio.franchini@ti.ch, tel. 091 / 814 34 34

Repubblica e Cantone Ticino

Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport

CARTELLA STAMPA
<https://www4.ti.ch/sala-stampa/comunicati-stampa/cartella-stampa>



Urner Schulen starten Corona-konform ins neue Schuljahr



7. August 2020

Am 17. August 2020 starten die Schülerinnen und Schüler sowie Lernenden im Kanton Uri ins neue Schuljahr. Aufgrund der Corona-Pandemie gelten an den Schulen in Uri weiterhin besondere Schutzmassnahmen. Der Start ins neue Schuljahr erfolgt indes überall im Ganzklassenunterricht. Eine generelle Maskentragepflicht wird vorerst nicht verhängt.

Im Verbund mit dem Sonderstab Covid-10 Exit hat die Bildungs- und Kulturdirektion des Kantons Uri (BKD) die aktuelle Corona-Lage mit Blick auf den bevorstehenden Start ins Schuljahr 2020/2021 neu beurteilt. Gemeinsam kam man zum Schluss, dass sich die Lage sowohl für die Volksschule (Kindergarten, Primarstufe und Sekundarstufe I) als auch für die weiterführenden Schulen auf Sekundarstufe II (Berufs- und Weiterbildungszentrum Uri und Obergymnasium der Kantonalen Mittelschule Uri) seit dem Ende des Schuljahrs 2019/2020 nicht wesentlich verändert hat. Entsprechend müssen die bis anhin geltenden Schutzkonzepte für die Schulen in Uri zwar in einigen Punkten aktualisiert, aber nicht grundlegend revidiert werden.

Maskentragepflicht nur in Einzelfällen

Im Grundsatz gelten für den Start ins neue Schuljahr somit dieselben Schutzmassnahmen wie vor den Sommerferien. An allen Schulen in Uri – sowohl auf kommunaler als auch auf kantonaler Ebene – ist weiterhin Vorsicht geboten, und die Abstands- und Hygieneregeln sind weiterhin zu befolgen. Der Start ins Schuljahr kann indes überall im Ganzklassenunterricht erfolgen; und von einer generellen Maskentragepflicht wird vorderhand abgesehen. In besonderen Situationen, wo der geltende Mindestabstand von 1,5 Metern nicht eingehalten werden kann (zum Beispiel Unterricht im Labor oder in der Werkstatt), müssen aber an den Schulen der Sekundartstufe I (Berufs- und Weiterbildungszentrum Uri und Obergymnasium der Kantonalen Mittelschule Uri) Schutzmasken getragen werden. Sie erforderlichen Masken werden sowohl auf Sekundartstufe II als auch in der Volksschule von den Schulen zur Verfügung gestellt und bezahlt.

Kein Absenzeintrag wegen Quarantäne

Für die Schulen in Uri gelten im Vergleich zur Situation vor den Sommerferien neu einige wichtige Anpassungen. Zum einen sollen Elterngespräche und auch Elternabende wann immer möglich wieder stattfinden. Falls dabei der Mindestabstand von 1,5 Metern nicht eingehalten werden kann, gilt eine Maskentragepflicht. Zum zweiten gilt die Quarantänepflicht für Einreisende aus den vom Bundesamt für Gesundheit definierten Risikoländern auch für die Schülerinnen und Schüler. In der Zeit der Quarantäne gilt aber weiterhin die Schulpflicht, so dass die betroffenen Schülerinnen und Schüler in geeigneter Form am Unterrichtsstoff zu arbeiten haben. Entsprechend gilt die Zeit in der Quarantäne nicht als Absenz und wird nicht im Zeugnis eingetragen. Zum dritten schliesslich gilt die Maskentragepflicht im öffentlichen Verkehr auch für Schülerinnen und Schüler ab zwölf Jahren. Wenn sie den Schulweg mit dem öffentlichen Verkehr bewältigen müssen oder eine Reise mit dem öffentlichen Verkehr zum obligatorischen Unterricht gehört, so stellt die Schule die Schutzmasken

zur Verfügung.

Verschärfung der Massnahmen denkbar

«Unsere Massnahmen stellen zum einen auf praktikable Weise den Schutz von Schülerinnen und Schülern sowie Lehrpersonen und Eltern sicher; zum anderen erlauben sie uns, auf eine pädagogisch sinnvolle Art und Weise ins neue Schuljahr zu starten», sagt Regierungsrat Beat Jörg, Bildungs- und Kulturdirektor des Kantons Uri. Selbstverständlich wird die BKD gemeinsam mit dem Sonderstab Covid-10 Exit die Lage laufend beobachten und neu beurteilen. «Sollte sich die Pandemie verschärfen, werden wir unsere Schutzmassnahmen anpassen», so Beat Jörg. Denkbar sind – jeweils spezifiziert auf einzelne Schulen in Uri – zunächst eine Maskentragepflicht, dann die Umstellung auf Halbklassenunterricht und als letzte Massnahme auch Fernunterricht. «So lange als möglich wollen wir also den Präsenzunterricht aufrechterhalten», sagt Beat Jörg. «Denn der direkte und unmittelbare Austausch zwischen Schülerinnen und Schülern sowie Lehrpersonen gehört für uns zum Kern eines gelingenden Unterrichts.»

Rückfragen von Medienschaffenden:

Dr. Christian Mattli, Telefon +41 41 875 2050, E-Mail christian.mattli@ur.ch

Direktionen

Name	Leitung	Telefon
Bildungs- und Kulturdirektion	Jörg Beat	+41 41 875 2055

 [Drucken](#)  [Teilen](#)  [Tweet](#)  [Mail](#)





Das Feuer will entzündet werden



14. August 2020

Am Montag, 17. August 2020, beginnt für die Urner Schülerinnen und Schüler das neue Schuljahr. Die Schulleitenden hatten insgesamt 49 Lehrerstellen neu zu besetzen. Knapp 35 neu eingestellte Lehrpersonen unterrichten zum ersten Mal im Kanton Uri.

In der letzten Woche der Sommerferien lädt das Amt für Volksschulen die in Uri neu eingestellten Lehrpersonen jeweils zum kantonalen Berufseinführungsnachmittag ein. Am Mittwoch, 12. August 2020, war es wieder so weit. «Ein Kind ist kein Gefäss, das gefüllt, sondern ein Feuer, das entzündet werden will», sagte Regierungsrat Beat Jörg, Bildungsdirektor des Kantons Uri, in seiner Eröffnungsansprache. Im Anschluss informierten die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Amtes für Volksschulen über die Bildungslandschaft im Kanton Uri, den Berufsauftrag der Lehrperson, wichtige kantonale Anlaufstellen und Abläufe sowie über laufende Projekte im Urner Bildungswesen. Abgerundet wurde der Nachmittag mit einem Apéro; dieser bot den neuen Lehrpersonen die Gelegenheit, sich sowohl untereinander als auch mit den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Amtes für Volksschulen auszutauschen.

Erneut schwierige Suche nach Schulischen Heilpädagogen

Insgesamt waren an den Urner Schulen heuer rund 2'850 Stellenprozente neu zu besetzen. Konkret eingestellt wurden 49 Lehrpersonen - drei im Kindergarten, 25 in der Primarschule, 21 auf der Oberstufe. Knapp 35 von ihnen arbeiten mit Beginn des neuen Schuljahrs zum ersten Mal - oder nach längerem Unterbruch wieder - im Kanton Uri. Praktisch alle Stellen für das neue Schuljahr konnten besetzt werden. Einzig an einer Oberstufe sind einige wenige Lektionen im Bereich der integrativen Förderung noch nicht definitiv besetzt. In der Primarschule gestaltete sich die Stellenbesetzung laut den Aussagen der Schulleitenden grösstenteils einfach. Schwieriger war es im Kindergarten, auf der Oberstufe und bei den Schulischen Heilpädagogen. Der Anteil an nicht ausgebildeten Schulischen Heilpädagogen ist vor allem auf der Oberstufe etwas grösser als im vergangenen Jahr. Insgesamt gestaltetet sich die Besetzung der freien Stellen etwas schwieriger als in den Vorjahren; von einem Lehrermangel muss in Uri indes glückerweise noch nicht gesprochen werden. Die teilweise akute Situation in anderen Kantonen dürfte aber zukünftig auch Auswirkungen auf den Kanton Uri haben.

Rückfragen von Medienschaffenden

David Zurfluh, Telefon +41 41 875 2053, Mobile +41 79 724 7990, E-Mail David.Zurfluh@ur.ch



Berufseinführungsnachmittag

Direktionen

Name	Leitung	Telefon
<u>Bildungs- und Kulturdirektion</u>	<u>Jörg Beat</u>	<u>+41 41 875 2055</u>

[Drucken](#) [Teilen](#) [Tweet](#) [Mail](#)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat de Vaud

Conditions sanitaires pour la rentrée scolaire 2020-21

Port du masque obligatoire dans les gymnases et les écoles professionnelles

Les conditions de la reprise des cours pour l'enseignement obligatoire et postobligatoire se précisent. La rentrée du 24 août se déroulera en présence des élèves dans leurs établissements, avec des mesures d'accompagnement sanitaires.

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) définit, sur les recommandations des autorités sanitaires, le cadre d'une rentrée scolaire qui permettra à tous les élèves, apprentis et les gymnasiens du canton de suivre les cours en présentiel dans leurs établissements respectifs dès le 24 août, dans des classes aux effectifs complets. En fonction des circonstances sanitaires, des quarantaines de classes ou d'établissements pourront être ordonnées par le Médecin cantonal.

De manière générale, le DFJC tient à rappeler que les mesures d'hygiène actuelles continueront de s'appliquer, qu'il s'agisse des gestes barrières, de la désinfection des mains, de la distanciation, de la limitation des mouvements des élèves et du traçage. Quant au port du masque, jusqu'alors recommandé, il devient désormais obligatoire lorsque la distance de 1,5 mètre ne peut être respectée.

A l'école obligatoire, l'enseignement se déroule dans des classes entières avec le maintien des mesures d'hygiène mentionnées et de la distance entre les élèves et le personnel enseignant. Le port du masque devient obligatoire pour les enseignants et les autres adultes si la distance minimum avec les élèves ou entre adultes ne peut être respectée, par exemple dans les espaces administratifs ou ceux réservés au personnel enseignant. Les élèves de plus de 12 ans (cycle 3) portent le masque dans les transports publics conformément aux directives fédérales.

Pour le postobligatoire, le port du masque est obligatoire pour les élèves, pour les enseignants et l'ensemble du personnel administratif et technique durant tout le temps passé dans les bâtiments des écoles professionnelles et des gymnases, comme dans les espaces extérieurs y afférents. Cette règle s'applique dès le 10 août pour la session

d'examens et dès le 24 août pour la reprise des cours. Les enseignants et le personnel scolaire recevront deux masques chirurgicaux par jour. Les élèves se verront également remettre la même quantité de masques journaliers pendant les premières semaines de cours et d'examens, mais ils devront s'équiper avec leurs propres masques dès le 6 septembre. Les masques doivent être en bon état, de préférence chirurgicaux, et il est très vivement recommandé que les modèles en tissus portent l'étiquette « TESTEX Community Mask », conformément aux recommandations du Médecin cantonal. L'application des mesures sanitaires, qui fera l'objet de contrôles, permettra d'assurer le suivi des plans d'études et la suite des cursus des étudiants et apprentis, tout en minimisant les risques d'exposition à la maladie.

Sur le plan pédagogique, des mesures de soutien et d'appui permettant de combler les lacunes dues au semi-confinement seront proposées dès la rentrée dans les deux ordres d'enseignement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 7 août 2020

RENSEIGNEMENTS

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat,
021 316 30 65

DFJC, Giancarlo Valceschini, directeur général, Direction générale de l'enseignement obligatoire,
021 316 32 01

DFJC, Lionel Eperon, directeur général de l'enseignement postobligatoire,
021 316 63 06

**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rentrée scolaire 2020

L'école vaudoise garde le cap et ses ambitions

Pour la rentrée du 24 août 2020, les enseignements reprennent dans un cadre serein et sécurisé. Les mesures sanitaires permettent un retour en classe entière. La crise COVID-19 a changé la perception des quatre grands chantiers du département en démontrant toute leur pertinence. La consolidation de la loi sur l'enseignement obligatoire et son volet de l'évaluation sont aujourd'hui des priorités.

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) tire les leçons des derniers mois et pour permettre à l'école vaudoise de préparer l'avenir sur des bases les plus solides et les plus dynamiques possible. Cette réponse du Département correspond à l'attachement profond révélé pendant la crise COVID-19 par toute la société vaudoise aux missions et au rôle de l'école, ainsi qu'au lien maître-élève qui est au cœur de la transmission des savoirs et des connaissances.

Démographie: des scénarios hauts pour tous les niveaux d'enseignement

Le lundi 24 août, 126'250 élèves et 13'700 enseignants prendront le chemin de leurs classes respectives. Pour l'école obligatoire, cette rentrée est encore plus marquée par l'augmentation démographique que par le passé. De manière générale, on constate une augmentation annuelle constante des effectifs de l'ordre de 1% depuis 2013. Cette année, cette augmentation est évaluée à 1,3%, ce qui correspond à 1'100 élèves de plus à accueillir. Il est donc prévu d'ouvrir 69 classes supplémentaires. Cette tendance à la hausse est amplifiée dans le postobligatoire et le tertiaire avec 500 élèves de plus que prévu dans les gymnases et une augmentation de l'ordre de 5 à 10% dans toutes les Hautes écoles.

Mesures sanitaires et pédagogiques

En accord avec le Médecin cantonal, des plans de protection sanitaire ont été élaborés autour de plusieurs scénarios qui peuvent être activés selon l'évolution épidémiologique. La situation actuelle permet d'assurer une reprise des cours le 24 août dans des classes aux effectifs pleins. Les gestes barrières restent d'actualité et le port du masque devient la règle pour tous les enseignants, excepté durant le temps d'enseignement en classe

s'ils peuvent maintenir une distance de 1,5 mètre. Le port du masque s'applique aussi pendant les cours pour les élèves du postobligatoire, ainsi que dans tout le périmètre des écoles.

Sur le plan pédagogique, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) disposent de stratégies pour organiser l'enseignement et identifier les appuis nécessaires aux élèves qui en auraient besoin. Des bilans individuels et collectifs des acquis scolaires des élèves seront ainsi menés durant les trois premières semaines afin d'identifier les lacunes et les besoins de rattrapages. Ces démarches permettront aux élèves concernés de renforcer leurs connaissances et d'augmenter leurs chances de certification. Des seuils minimaux sont définis et des mesures de soutien envisagées pour les élèves qui ne les atteignent pas. Les parents des élèves de l'école obligatoire seront informés de la situation de leur enfant.

Les chantiers du Département s'adaptent et progressent

Cette période de crise a renforcé la pertinence des grands chantiers menés par le DFJC et sa conseillère d'Etat Cesla Amarelle. Celui de l'éducation numérique se révèle de plus en plus essentiel pour développer l'esprit critique et interdisciplinaire dans une société totalement connectée. Dès cette rentrée, ce chantier passe dans sa phase de généralisation et plus de 18'000 élèves et 1'900 enseignants sont désormais concernés. Au sujet de l'enseignement à distance, les résultats des enquêtes vaudoises sont attendus pour l'automne après consultation de près de 75'000 professionnels, élèves et parents. Ils seront utiles pour faire face à des situations de quarantaine prolongée entraînant de l'enseignement à distance, mais aussi pour tirer les enseignements d'une période qui a bouleversé tout le système de formation.

Le Concept 360° vise quant à lui à apporter un soutien adapté, rapide et souple aux élèves les plus fragiles. L'école à visée inclusive se concrétise ainsi progressivement avec la généralisation des soutiens socio-éducatifs et l'accès de plus en plus direct et simplifié des prestations de pédagogie spécialisée.

La valorisation de la formation professionnelle permet quant à elle d'augmenter le nombre de jeunes qui s'orientent vers une formation certifiante. À l'instar de la valorisation des attestations fédérales de formation professionnelle (AFP), la mise en place progressive d'une 12e année certifiante vise cet objectif. Des mesures d'autant plus nécessaires que le secteur de l'apprentissage a souffert de la crise COVID-19. Plusieurs mesures ont permis de ramener à moins de 8% le nombre de contrats signés au 15 août 2020 par rapport à l'année précédente. La situation reste à surveiller de près et les efforts continuent.

Plan d'actions pour la loi sur l'enseignement obligatoire

À la suite d'une large consultation lancée en novembre 2019, il apparaît nécessaire aujourd'hui d'assouplir certains cadres de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), devenus trop rigides. La consolidation de la LEO, quatrième chantier prioritaire du Département, arrive à point nommé pour renforcer les missions fondamentales de l'école publique et pouvoir améliorer la qualité des enseignements pour toutes et tous. Onze mesures déployeront progressivement leurs effets entre 2020 et 2022. Ce Plan d'actions

concerne en particulier une révision du Cadre général d'évaluation (CGE) incluant l'allégement des évaluations dans le processus d'apprentissage des élèves, la suppression de l'épreuve cantonale de référence de 10^e année et la réduction du poids de l'examen de certificat de fin d'études secondaires. Le Plan d'actions prévoit également le renforcement de l'enseignement du français, des mathématiques, des langues vivantes et anciennes ou encore le soutien aux élèves en risque de décrochage.

Durabilité et jeu sérieux

À noter parmi les enjeux de la rentrée, le DFJC entend faire de l'école un moteur du changement en matière de durabilité. C'est pourquoi il diffuse sa première édition du guide des voyages d'études durables, suite aux décisions communiquées en juin passé. Ce guide s'adresse aux enseignants vaudois qui s'apprêtent à organiser des voyages d'études avec leurs élèves et rassemble des idées de services et de prestations (transports, hébergements, activités) qui permettent d'organiser les aspects pratiques d'un voyage d'études en Suisse – cela concernera tous les voyages de cette année scolaire – ou vers des destinations européennes accessibles avec des moyens de transport alternatifs à l'avion (dès l'année scolaire 2021-2022).

Enfin, le serious game CoronaQuest qui accompagne les élèves depuis la rentrée du 11 mai reste d'actualité pour cette année scolaire et bénéficie d'une mise à jour. Certaines nouvelles cartes ont même été proposées par des enseignants et leurs élèves. Le succès du jeu dépasse d'ailleurs les attentes avec 320'000 parties jouées, des milliers d'interactions qui ont déjà permis aux joueurs de renforcer leur connaissance des gestes barrières et d'aborder, en classe ou en famille, l'actualité du COVID-19 et de ses conséquences. www.coronaquest.game.

La brochure de la rentrée permet d'avoir une vision globale et complète des quatre chantiers du Département, des principaux chiffres et indicateurs ainsi que les nombreuses actualités de cette rentrée 2020-2021.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 août 2020

RENSEIGNEMENTS

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat,

021 316 30 65

DFJC, Giancarlo Valceschini, directeur général, Direction générale de l'enseignement obligatoire,

021 316 32 01

DFJC, Lionel Eperon, directeur général de l'enseignement postobligatoire,

021 316 63 06

LIENS

Toutes les informations et documents sur vd.ch/rentree-scolaire

TÉLÉCHARGEMENTS

[Présentation_-_rentrée_scolaire_2020_-_18_08_20.pdf](#)

[Brochure de la rentrée 2020-2021](#)

[Plan d'actions pour la consolidation de la loi sur l'enseignement obligatoire \(LEO\) en 11 mesures](#)

[Cadre général de l'évaluation \(version 2020\)](#)

[Guide sur les voyages d'études durables](#)

[Vidéo CoronaQuest](#)

CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA RENTRÉE 2020-2021

18 août 2020

MESSAGE

RENTRÉE

CHANTIERS

ET
ENCORE

?



DFJC Département de la
formation de la jeunesse
et de la culture



MESSAGE

Cesla Amarelle
Conseillère d'État



numérique
novatrices
évaluations
ensemble
éducation mobilisation LEO durabilité AFP
durabilité formation pandémie
gymnases chantiers l'école décrochage cap
valorisation idées professionnelle socio-éducatif



RENTRÉE

École obligatoire
École postobligatoire

DGEO

DGEP



Giancarlo Valceschini
Directeur général
de l'enseignement obligatoire
DGEO



MESURES SANITAIRES PLAN D'ACTION EN 4 NIVEAUX

- Mesures prises pour la rentrée
- Mesures complémentaires en cas de confinement
- Mesures d'enseignement par demi-classe
- Mesures en cas de fermeture des établissements

MODALITÉS POUR LA RENTRÉE



- Reprise par classe entière
- Poursuite des objectifs du PER - phase de transition pour évaluer chaque élève
- Mesures de soutien pour les élèves fragilisés
- Masque obligatoire pour les enseignants et autres adultes si la distance de 1.5 mètre ne peut être respectée
- Maintien des mesures d'hygiène et des gestes barrières
- Maintien de la distance entre les élèves et le personnel enseignant
- Pas de masque pour les élèves sauf dans les transports publics pour les + 12ans

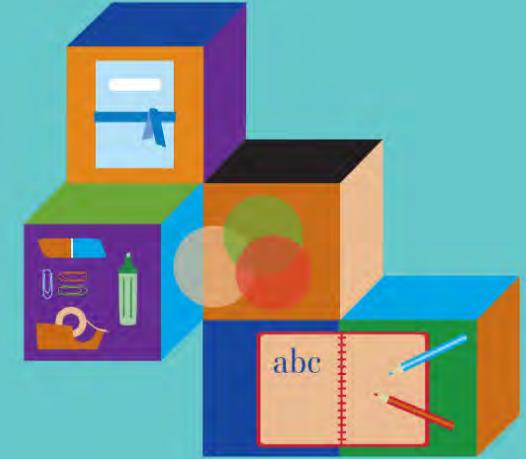
MESURES PÉDAGOGIQUES

Ressources à disposition des enseignants

- Identifier les lacunes des élèves
- Identifier les élèves en décrochage
- Pistes pédagogiques pour palier ces lacunes

Information aux parents sur le résultat du bilan

Identification des besoins pour des appuis exceptionnels



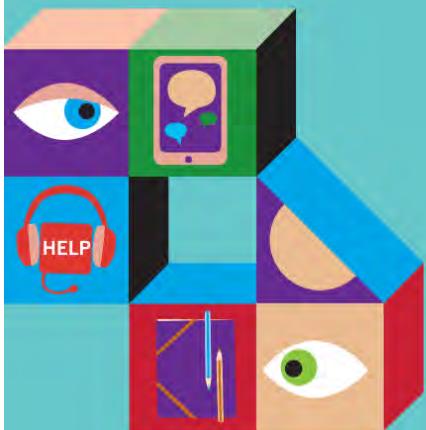
MESURES PÉDAGOGIQUES



Des balises du Plan d'études romand (PER) pour une école à visée inclusive



Connaissances minimales nécessaires pour accéder à l'année suivante



RENTRÉE

École obligatoire
École postobligatoire

DGEO

DGEP



Lionel Eperon
Directeur général de
l'enseignement postobligatoire
DGEP



ASSURER UNE RENTRÉE LA PLUS NORMALE POSSIBLE

- Malgré les contraintes sanitaires de la COVID-19
- Mêmes mesures pour enseignants, élèves et apprentis
- Coordination avec le Médecin cantonal
- Dans le respect des exigences scolaires

PRINCIPE DE PRÉCAUTION SANITAIRE

■ Une rentrée scolaire en présentiel et avec effectifs pleins

- Rien ne vaut la relation pédagogique directe
- Un plan de protection renforcé par le port du masque obligatoire dès que la distance de 1,5 mètre ne peut être respectée
- Un rappel généralisé des gestes barrières et pratiques

■ Pouvoir faire face aux situations de mise(s) en quarantaine

- Seul le Médecin cantonal est habilité à prononcer une mise en quarantaine
- Recours à l'enseignement à distance dès que les quarantaines > 2 semaines

GARANTIR LES NIVEAUX DES EXIGENCES

- Consacrer les toutes premières semaines de la rentrée à l'évaluation
- Organiser les cours d'appui nécessaires
- Deux missions prioritaires pour les établissements et leurs enseignants



UN NOUVEAU SITE DE FORMATION GYMNASIALE SUR LA CÔTE

10 classes
20 enseignants
1 doyen

Répondre à un pic singulier de jeunes entrant au gymnase

Rôle de la COVID-19 dans le choix du gymnase

240 élèves sans classe

Un site du Gymnase de Nyon

Un tour de force réalisé conjointement par le DFJC et le DFIRE



LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES ACCUEILLENT DES JEUNES EN ATTENTE DE CONTRATS

- 7,8% de contrats signés au 15 août 2020 par rapport à 2019 (-436 contrats)

3 mesures phares de soutien à l'apprentissage

1. prise en charge de la moitié du salaire annuel d'un nouvel apprenti
2. prolongation au 15 novembre de la date butoir pour signer un contrat
3. possibilité de fréquenter une école professionnelle jusqu'au 15 novembre



Des mesures pour rattraper le temps du semi-confinement

CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA RENTRÉE 2020-2021

18 août 2020

MESSAGE

RENTRÉE

CHANTIERS

ET
ENCORE

?



DFJC Département de la
formation de la jeunesse
et de la culture



CHANTIERS PRIORITAIRES

L'ÉDUCATION
NUMÉRIQUE

LE 360°

LA VALORISATION
DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE

LA
CONSOLIDATION
DE LA LEO



L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE

- La confiance du Grand Conseil, 30 MIOs
- Début de la généralisation
- 17 nouveaux établissements
- Suite pilotage 5e - 6e et début en 7e - 8e
- Formation des formateurs
- Plan d'études au Secondaire II
- Règlement sur les constructions scolaires



+ 1'900 enseignants
+ 18'000 élèves
concernés

LE 360°

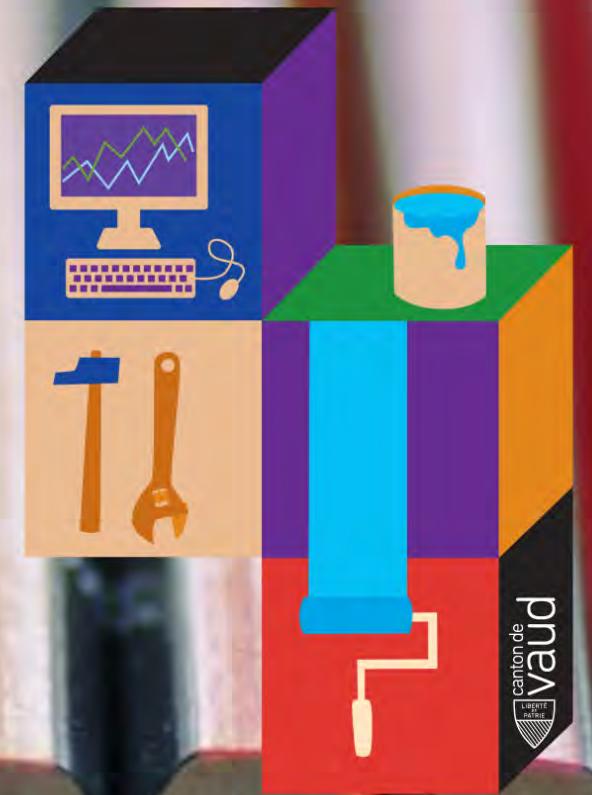
- Les concepts d'établissement
- Des moyens supplémentaires
- Éducateur-trice-s en milieu scolaire
- Pôles régionaux
- Projet pilote des Alpes vaudoises
- Soutien à la parentalité



taux de
vaud

LA VALORISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- L'apprentissage dans le contexte sanitaire
- + 30% de contrat signés 15.07 → 15.08
- 11 mesures pour l'insertion des jeunes
- Une stratégie à long terme
- Soigner la transition à la sortie de l'école
- 12e année dans 3 établissements pilotes



AXE 4

AXE 3

CONSOLIDATION DE LA LEO PLAN D'ACTION EN 11 MESURES



4 AXES

- Enseignements disciplinaires, évaluation et gestion de classe
- Soutien aux élèves pour une école à visée inclusive
- Renforcement de la VG en lien avec la formation professionnelle
- Une école à la mesure des défis du XXIe siècle

AXE 1

AXE 2

AXE 1

- Refonte du cadre général d'évaluation
- Allégement du poids de l'examen de certificat
- Les ECR de 10e année supprimées
- Renforcement des Maths et du Français
- Renforcement des langues vivantes & anciennes
- Pilotage du système scolaire
- Tutorat systématique des nouveaux enseignants
- Renforcement de la gestion de classe en VG

Par exemple

En 11e, en Maths et en Français
on passe de
14 à 11 travaux significatifs (TS)

En 7e, en Histoire ou en Géographie
de 8 à 6 TS



AXE 2

Dispositif de soutien
des élèves en risque
de décrochage

Harmonisation des
programmes
personnalisés

Devoirs à domicile :
projet pilote d'intégration
dans le temps scolaire

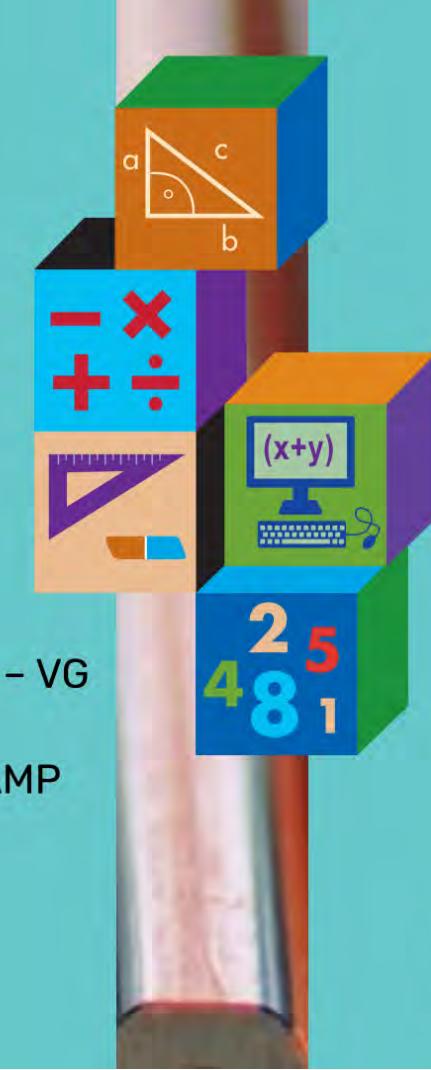


AXE 3

AMP

« Approche du monde professionnel »

- Introduction 12e année certifiante
- Valorisation de l'AMP de tous les élèves VP - VG
- Formations aux enseignants et référents AMP
- Généralisation des mesures LIFT dans tous les établissements



AXE 4

Par exemple des projets
interdisciplinaires
ou de végétalisation

Soutien aux projets
pédagogiques des
établissements

Intégrer la durabilité, la diversité
et l'égalité dans tous les enseignements
→ 2025



CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA RENTRÉE 2020-2021

18 août 2020

MESSAGE

RENTRÉE

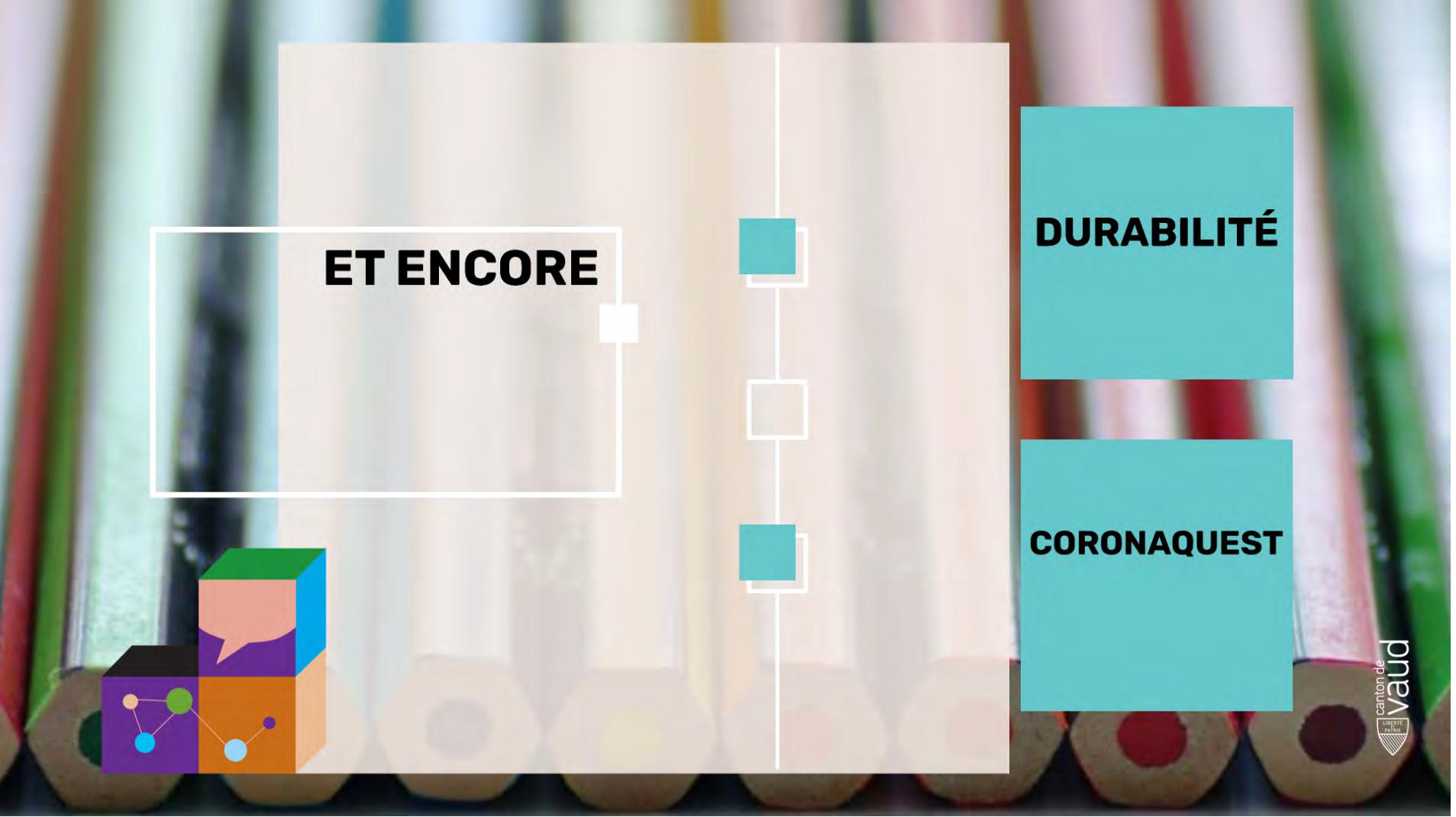
CHANTIERS

ET
ENCORE

?



DFJC Département de la
formation de la jeunesse
et de la culture



ET ENCORE

DURABILITÉ

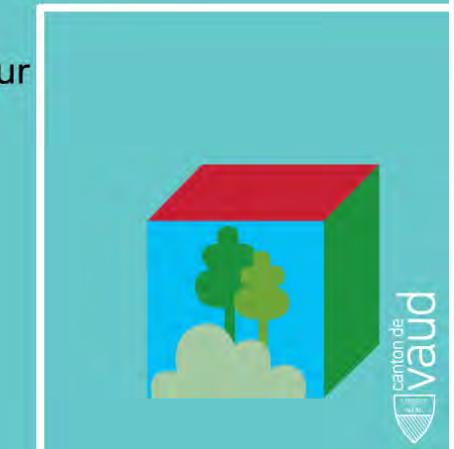
CORONAQUEST



DURABILITÉ



- La formation comme moteur du changement
- Ressources et responsabilité aux établissements
- Faire évoluer les contenus pédagogiques
- Plateforme durabilité et guide pour les voyages



CORONAQUEST



- Un jeu pour aider à vivre avec le Coronavirus
- Un outil pédagogique moderne et un succès + 320'000 parties
- D'actualité à la rentrée avec une nouvelle ligue *Master*
- Des nouvelles cartes proposées par les élèves vaudois

MERCI DE VOTRE ATTENTION



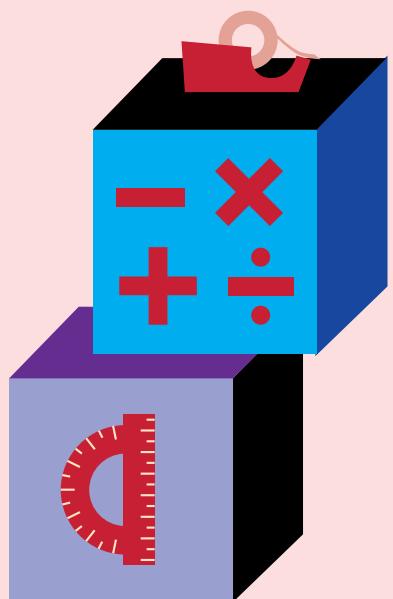
Nous répondons à vos questions

www.vd.ch/rentree-scolaire

RENTRÉE SCOLAIRE 2020– 2021



DFJC Département de la
formation de la jeunesse
et de la culture



SOMMAIRE

L'ÉDITORIAL	4
PREMIÈRE PARTIE: APPRENDRE DE LA CRISE SANITAIRE	6
L'enseignement à distance, un épisode historique	7
Résultats intermédiaires des sondages menés par l'epfl auprès des enseignant-e-s	8
Des mesures spéciales de rattrapage pour la rentrée 2020	9
Des effets indirects durables sur le système éducatif et de formation en Suisse	10
DEUXIÈME PARTIE: LES QUATRE CHANTIERS PRIORITAIRES DU DFJC	11
1. LA VALORISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	12
La formation en apprentissage à l'épreuve du contexte sanitaire.....	12
L'insertion professionnelle des jeunes, une stratégie à long terme	14
La certification des adultes, une mobilisation nécessaire	17
2. L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE COMMENCE À SE DÉPLOYSER	18
Le Grand Conseil donne sa confiance et valide le financement de la première étape.....	18
Un chantier pionnier qui prend de l'ampleur et avance selon l'agenda initial	18
Deuxième année de pilotage, les échos du terrain demeurent très encourageants.....	19
Nouveau règlement sur les constructions scolaires: un pas décisif.....	20
Fin d'educanet ² et transition vers de nouveaux outils performants	21
3. LA CONSOLIDATION DE LA LEO	22
Une large consultation	22
Refonte du cadre général de l'évaluation.....	22
Une stratégie à long terme et un plan d'actions	24
Six mesures pour améliorer l'enseignement des mathématiques	25
4. LE 360°, ANNÉE DE LA CONSOLIDATION	26
Le mûrissement des concepts d'établissement	26
Le dispositif socio-éducatif en milieu scolaire, un nouveau partenariat en construction.....	28
TROISIÈME PARTIE: L'ACTUALITÉ DE LA RENTRÉE	31
Prendre le chemin de la durabilité	32
Les voyages et les sorties scolaires exclusivement en Suisse	33
L'École de maturité évolue	33
Prévention interdisciplinaire de toutes les formes de radicalisation	34
Attention soutenue au climat scolaire	35
Agir contre la précarité menstruelle	36
Un élan aux échanges linguistiques.....	36
CoronaQuest, un jeu vidéo pour accompagner les élèves avec le coronavirus	37
La culture à l'école, un nécessaire enrichissement.....	38
La lettre d'information du DFJC pour toutes et tous	39
QUATRIÈME PARTIE: LA RENTRÉE DES HAUTES ÉCOLES	40
Le paysage vaudois des hautes écoles à l'heure de choix cruciaux	41
La rentrée de la HEP sous le signe de l'incertitude sanitaire	46
CINQUIÈME PARTIE: LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021	48
Tableau de bord de l'enseignement obligatoire 2020	50
Tableau de bord de l'enseignement postobligatoire 2020	52

GARDER LE CAP D'UNE ÉCOLE AMBITIEUSE POUR TOUTES ET TOUS



Le printemps dernier a pu apparaître comme un séisme tant la pandémie a révélé la nécessité de devoir trouver de manière abrupte des chemins de traverse pour préserver la mission de formation de nos écoles. En quelques jours, écoles, gymnases et hautes écoles ont dû s'adapter pour que l'année en cours ne soit pas sacrifiée. Il a fallu mettre sur pied en urgence des cours à distance pour préserver un lien pédagogique avec tous les élèves et les étudiant·e·s. Des milliers d'entre eux ont découvert, ensemble avec leurs enseignants, les tutoriaux et les webinars sur une infinité de sujets. Ils ont été confrontés à une nouvelle manière d'apprendre. Beaucoup se sont révélés. D'autres ont décroché au fil des semaines. Peu préparées à l'inattendu, nos institutions ont indéniablement subi une secousse profonde. À ma grande satisfaction, cette épreuve a également révélé l'attachement profond de toute la société vaudoise aux missions et au rôle de l'école ainsi qu'au lien maître·élève qui est au cœur de la transmission des savoirs et des connaissances.

Les effets du bouleversement majeur que représente la crise actuelle nous accompagneront durablement alors que des prises de conscience se font jour. Parce qu'elle signifie à la fois la transmission de l'ancien et l'ouverture d'esprit pour découvrir le nouveau, la formation doit plus que jamais assumer la si haute fonction qui lui revient. Celle de penser à la fois le changement et la permanence de ce qui a fait ses preuves, et celle d'offrir à la jeunesse de notre canton les connaissances et les compétences pour s'insérer demain dans la société et, après demain, pour la faire progresser là où cela est nécessaire. La mission, en somme, de faire des jeunes des adultes libres et responsables. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la durabilité où le changement de paradigme doit être profond et ancré en chacun de nous.

Pour parvenir à remplir ensemble cette mission, il nous faut franchir des écueils, susciter des idées novatrices et libérer des forces pour les concrétiser. Lors de cette rentrée, il n'est pas question de reprendre des habitudes idéalisées dans le souvenir de ce que nous vivions avant la crise et d'oublier ce que nous avons traversé. Il s'agit de tirer les leçons de ces quelques mois extraordinaires et de déterminer comment renforcer encore davantage l'école vaudoise afin de lui permettre de préparer l'avenir de notre canton sur des bases les plus solides et dynamiques possibles. Une école durable, en phase avec les enjeux du XXI^e siècle, qui remplit ses missions fondamentales tout en prenant soin des élèves fragiles, et qui offre un avenir à tou·te·s : c'est l'école que visent les quatre grands chantiers du DFJC initiés au cours de cette législature. Au-delà des plans de protection sanitaire que nous définissons en fonction de la situation épidémiologique, la crise, avec ses multiples effets, valide la nécessité de les mener à bien car ils démontrent, plus que jamais, leur pertinence.

D'abord, les jeunes ont besoin que soit mise en place rapidement l'éducation numérique. Ce chantier se révèle de plus en plus essentiel pour développer leur esprit critique et interdisciplinaire dans une société totalement connectée, de plus en plus complexe et qui se fragilise à cause de sa dépendance accrue à la technologie. Dès cette rentrée, l'éducation numérique passe à la phase de sa généralisation.

Ensuite, les élèves les plus fragiles, la crise l'a montré avec acuité, ont besoin d'un soutien adapté, rapide et souple : c'est l'objectif que poursuit le Concept 360°. L'école à visée inclusive se concrétise progressivement avec la généralisation des soutiens socio-éducatifs et l'accès de plus en plus direct et simplifié aux prestations de pédagogie spécialisée.

Par ailleurs, la crise économique provoquée par l'épidémie a porté un coup sérieux à la formation professionnelle. Mais la mobilisation de tous les acteurs et actrices pour la valorisation de cette formation si importante permettra, j'en suis persuadée, de franchir cette étape. L'objectif de valoriser cette formation doit nous permettre d'augmenter le nombre de jeunes qui s'orientent vers une formation certifiante. Tout comme pour la valorisation des AFP, la mise en place progressive d'une 12^e année pré-professionnelle certifiante dès cette année vise cet objectif.

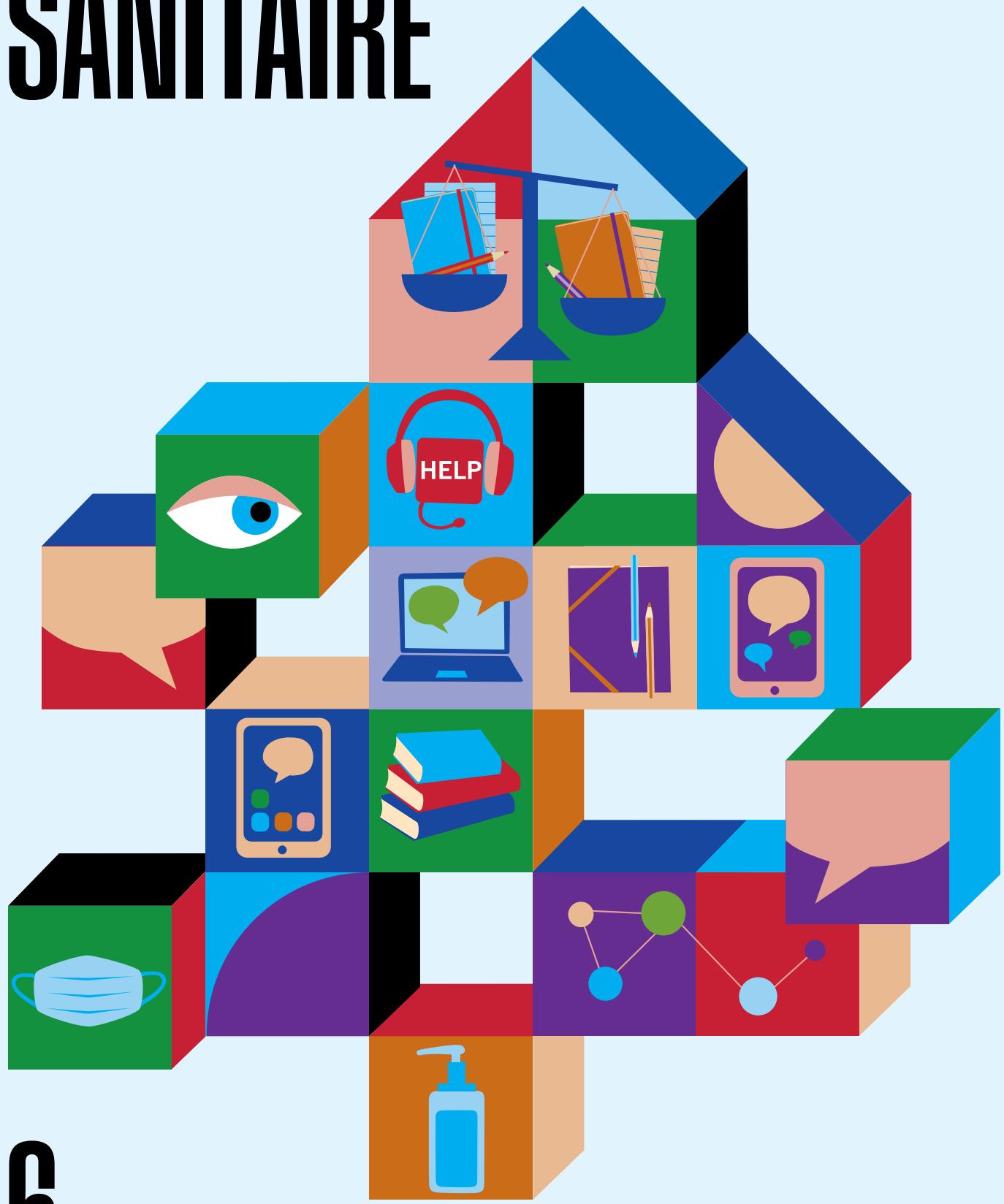
Enfin, la consolidation de la LEO arrive à point nommé pour renforcer les missions fondamentales de l'école publique. Dans le respect des compromis politiques qui ont permis l'adoption de la LEO en votation populaire et à la suite d'une large consultation menée ces derniers mois, il apparaît nécessaire aujourd'hui d'assouplir certains cadres devenus trop rigides. Une refonte du cadre général d'évaluation donnera davantage la priorité au temps d'enseignement et diminuera le nombre des évaluations. Dans le même esprit, l'examen de certificat de fin d'études sera allégé et l'ECR de 10^e année sera supprimée. L'enseignement du français, des mathématiques, ainsi que des langues vivantes et anciennes sera, quant à lui, renforcé.

La mission première de la direction de mon département est de fixer un cap et de venir en appui aux directions et aux enseignant·e·s dans la mise en œuvre de ces objectifs. Valoriser les responsabilités mobilisatrices et l'autonomie, favoriser les expériences nouvelles, la collaboration et prôner l'approche interdisciplinaire constituent les pierres angulaires de notre système scolaire et de formation.

Pour cette rentrée particulière, je tiens à apporter tout mon soutien, toute ma confiance aux acteur·trice·s de la formation et aux enseignant·e·s. La qualité de votre travail, votre professionnalisme et votre engagement au service de la formation publique vaudoise sont essentiels pour préserver et consolider ce bien public fondamental. S'il y a un endroit où doit commencer la quête d'un monde meilleur, c'est bien dans une salle de classe. Je souhaite une excellente rentrée et année 2020-2021 à toutes et tous.

Cesla Amarelle
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture (DFJC)

APPRENDRE DE LA CRISE SANITAIRE



L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE, UN ÉPISODE HISTORIQUE



Dès le 16 mars 2020, le système éducatif et de formation vaudois a connu un épisode inédit et historique : le passage intégral à l'enseignement à distance. Inédit... ou presque.

Un siècle plus tôt, la pandémie de grippe espagnole avait créé un précédent. Elle avait déjà obligé les autorités scolaires suisses à fermer des écoles dans les régions les plus touchées. C'était en 1918, au sortir de la Première Guerre mondiale. Les devoirs étaient apportés à l'imprimerie locale pour être ensuite distribués par courrier postal aux élèves. On parlait alors d'*« enseignement par correspondance »*.

Vendredi 13 mars 2020, la décision du Conseil fédéral de fermer tous les lieux de formation, sans exception, dès le lundi suivant, a cette fois concerné le territoire national dans son intégralité. Cette fermeture généralisée des classes, qui va durer six semaines pour l'école obligatoire et dix pour le postobligatoire, a contraint les autorités scolaires de tous les cantons à lancer partout des programmes d'enseignement à distance dans un délai très bref. Le défi a été de taille pour les acteurs de l'école et de la formation, des classes de premier cycle jusqu'aux universités et les HES.

Cette période, inouïe à maints égards, a été vécue comme une expérience intense par la grande majorité des professionnel·le·s de l'enseignement et bien sûr les élèves et leurs parents contraints de faire l'école à domicile. Comme toutes les situations de crise, la parenthèse de l'enseignement à distance a accru les inégalités qui traversent le système de formation. Elle a souvent été vécue comme une épreuve générant de la tension, de la frustration voire un potentiel sentiment d'échec. Mais pas seulement. Cette parenthèse a également permis de tester à grande échelle des outils numériques dans le contexte scolaire ; des enseignant·e·s ont pu développer et exprimer différemment leur créativité pédagogique ; des élèves ont pu démontrer leur capacité d'autonomie dans un contexte nouveau.

La nécessité de documenter le vécu de l'enseignement à distance en vue de l'analyser s'est imposée, pour la direction du DFJC. Un bilan complet de cette expérience reste encore à établir une fois le retour des élèves en classe effectué sur une longue période. Le prérequis d'un tel bilan sera sans doute d'admettre, en toute modestie, que l'enseignement à distance a surtout été une réponse urgente et nécessaire dans le contexte de crise sanitaire. En revanche, une certitude s'impose d'ores et déjà : il n'a pas été la préfiguration d'une « école du futur » qui aspirerait à basculer dans le tout numérique et le tout à distance. Les élèves et les enseignant·e·s auront toujours besoin de se croiser et d'échanger dans un même cadre physique propice à l'apprentissage à travers la relation pédagogique directe. Se voir sur un écran est mieux que ne pas se voir du tout, mais ce n'est en rien équivalent à la richesse qui naît des interactions en classe. En témoigne la joie partagée par la grande majorité des élèves et des

enseignant·e·s à la réouverture des classes, à la fin du semi-confinement.

Dès le mois d'avril, alors qu'il était happé par la gestion de la crise au quotidien, le DFJC a donc souhaité analyser ces éléments. Il a créé un groupe de travail chargé de fixer la démarche appropriée en vue de tirer les leçons de l'enseignement à distance dans les écoles vaudoises. Au fil des échanges avec différents acteurs de l'école, trois axes d'analyse ont été identifiés :

- l'EPFL interrogerait un nombre important d'enseignant·e·s pour identifier quels outils ils·elles mobilisaient pour remplir leurs missions pédagogiques en situation d'éloignement de leurs élèves et pour évaluer leur sentiment de réussite ou d'échec dans l'accomplissement de leurs tâches à distance ;
- la HEP Vaud lancerait une recherche auprès de parents de jeunes enfants scolarisés pour mieux cerner l'impact de l'encadrement familial sur l'enseignement à domicile ;
- la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ, anciennement SPJ) piloterait une étude impliquant de nombreux acteurs du DFJC pour recueillir le vécu des élèves (entretiens) et leur avis sur une série de questions précises (sondage).

Cette triple approche est encore en cours de réalisation et nécessite du temps pour aboutir à des résultats fiables. Elle donnera au DFJC un panorama précis et nuancé de ce qui s'est passé sur le terrain. Ce sera certainement utile en vue d'un hypothétique retour de l'enseignement à distance si la situation sanitaire venait à se détériorer à nouveau. Et cela servira également à enrichir et à diversifier les approches pédagogiques actuelles. Un rapport définitif et consolidé de cette triple démarche d'évaluation est attendu pour l'automne 2020. À mesure que les dépouillements progressent, ils alimentent toutefois d'ores et déjà certaines réflexions au sein du département. À cet égard, l'enquête lancée par l'EPFL est la plus avancée et permet de dégager quelques constats intermédiaires.



RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES DES SONDAGES MENÉS PAR L'EPFL AUPRÈS DES ENSEIGNANT·E·S

Le Centre LEARN de l'EPFL a procédé durant le printemps à un sondage quantitatif réunissant les réponses de 5666 professionnel·le·s, soit 42% du corps enseignant vaudois. Des entretiens qualitatifs ont ensuite été menés, au début de l'été, avec un millier d'enseignant·e·s pour affiner le tableau.

Les réponses des participant·e·s à l'enquête montrent que la grande majorité des enseignant·e·s étaient conscient·e·s de la nécessité d'adopter des approches différentes pour l'enseignement à distance, de créer des contenus nouveaux et adaptés. Ils ont donné la priorité au maintien à tout prix du contact social avec leurs élèves, à leur suivi et à la diffusion de contenus pédagogiques. Ils ont pu observer des problèmes récurrents rencontrés par certains élèves, tels que le manque d'autonomie, un déficit de motivation et bien sûr les grandes disparités dans l'encaissement familial – accès aux outils numériques, présence et attention d'un parent, espace favorisant la concentration. Autant de facteurs ayant empêché ces élèves de profiter pleinement de l'offre d'enseignement à distance. Ces inégalités et les moyens de les réduire se trouvent au cœur des recherches qui sont actuellement menées ; car il est primordial que l'école, même à distance, puisse continuer à poursuivre son objectif central de garantir l'égalité des chances.

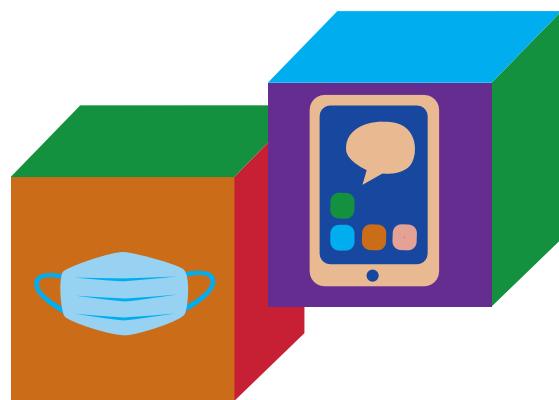
En France, durant le confinement, le décrochage massif des élèves a constitué un thème de controverse majeur. Une enquête a mesuré des taux de décrochage partiel à total pouvant s'élever jusqu'à plus de 40% des élèves d'une classe. Le sondage mené auprès des enseignant·e·s vaudois·e·s est plus rassurant : à peu près 50% des sondé·e·s ont indiqué que 3 élèves ou moins par classe à l'école obligatoire ne suivaient pas l'enseignement à distance. Les pourcentages d'élèves non-suiveurs établis (autour de 15% par classe) sont ainsi très inférieurs aux chiffres discutés en France. Ils sont toutefois à prendre avec beaucoup de prudence. On sait qu'ils ont évolué au fil du semi-confinement. Le sondage a été réalisé au terme des quatre premières semaines du travail à domicile, or les ratios ont connu une nette augmentation après les décisions d'annulation des examens de fin de scolarité. Il y a par ailleurs une très grande variation entre degrés d'enseignement, donc selon l'âge des élèves. Le phénomène a été le plus marqué au cycle 3 (9^e-11^eS) et au gymnase ; dans les écoles professionnelles, il était davantage présent qu'au degré primaire (cycles 1 et 2), mais moins fort qu'au cycle 3 et dans les gymnases.

Quoiqu'il en soit, pour prévenir le décrochage, il a été primordial de maintenir un contact le plus régulier possible avec tous les élèves, ainsi que de donner à leur travail un rythme par des rituels bien établis, ce qui pose la question des outils les plus efficaces pour y arriver. À cet égard, l'email et la messagerie instantanée WhatsApp se sont imposés comme les deux canaux principaux pour garder le contact avec les élèves et/ou leurs parents. Le téléphone arrive en 3^e position, surtout utilisé pour assurer le suivi de tous les élèves. Le recours à la visioconférence, avec les applications Zoom ou Webex, a surtout

concerné l'enseignement gymnasial. Dans ce cas, il y a une association positive entre l'utilisation de visioconférences pour une gamme d'activités pédagogiques et le nombre de suiveurs. On constate encore une corrélation positive entre le sentiment de confiance de l'enseignant·e et l'utilisation des outils de visioconférence.

Si l'email ou les messageries instantanées ont été massivement utilisés, ce n'est pas que ces outils étaient forcément les plus efficaces, mais ils étaient immédiatement disponibles et connus des enseignant·e·s. Cela renforce l'un des présupposés de base de l'éducation numérique : avant la fourniture de nouveaux outils, la priorité réside dans la formation des enseignant·e·s et des élèves pour maîtriser ces outils. Le sondage a aussi démontré qu'il n'existe aucun « outil miracle », mais que chacun d'entre eux, parmi le panel à disposition, répondait à une fonction précise. Ainsi, par exemple, la visioconférence permet d'instaurer des rituels utiles pour rythmer la journée de travail ou pour maintenir le lien social. Les outils collaboratifs, eux, permettent à l'enseignant·e de donner des retours sur le travail des élèves.

À propos des outils, les besoins exprimés par les enseignant·e·s seront précisés et nuancés par les entretiens qualitatifs conduits dans la deuxième phase de l'enquête de l'EPFL. Plusieurs réponses d'enseignant·e·s suggèrent déjà un certain désarroi face aux ressources pédagogiques en ligne. Perçues comme abondantes sur des plateformes qu'ils·elles connaissent, elles sont toutefois très peu utilisées. Peut-être parce que les enseignant·e·s ont l'impression de s'y perdre. Cette hypothèse, qui revient dans plusieurs commentaires, reste à vérifier. Elle imposerait alors de penser l'accès à ces ressources pédagogiques en ligne selon des critères de facilité et d'efficacité. Selon d'autres commentaires spontanés, la vraie difficulté de l'utilisation d'outils éducatifs numériques consiste à répondre à la question : « que puis-je faire avec mes élèves grâce à cet outil ? ». L'enjeu principal ne serait donc pas le choix des outils, mais bien la qualité des activités d'apprentissage à réaliser avec ceux-ci. La prééminence des contenus sur les conteneurs paraît ainsi devoir s'imposer, confirmant la fonction à haute valeur ajoutée des enseignant·e·s dans le cadre du déploiement de l'éducation numérique.



DES MESURES SPÉCIALES DE RATTRAPAGE POUR LA RENTRÉE 2020

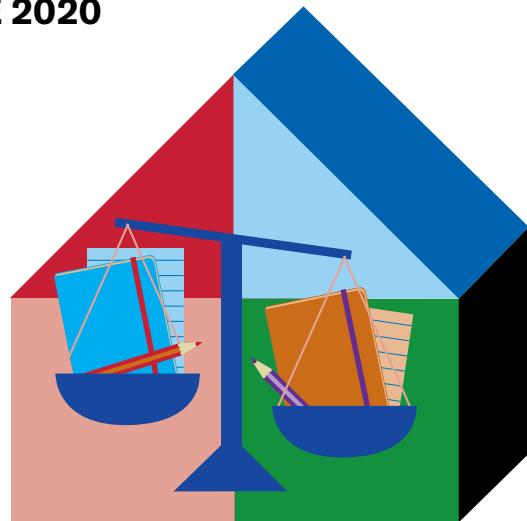
Conscient que l'épisode de l'enseignement à distance allait creuser les inégalités entre les élèves, le DFJC a pris et prendra plusieurs décisions de nature à limiter cet effet négatif de la crise. Il a notamment considérablement assoupli les conditions d'orientation, de promotion et de certification. À la sortie du semi-confinement, les enseignant·e·s ont eu deux petits mois à l'école obligatoire, et un mois au postobligatoire, pour recréer du lien avec les élèves et faire le point avec eux sur les apprentissages réalisés à domicile. Dans l'enseignement obligatoire, la communication avec les parents de ces élèves a fait l'objet d'un soin particulier afin que ceux-ci puissent mobiliser, le cas échéant, certaines prestations proposées dans le cadre scolaire afin de répondre aux besoins particuliers de leurs enfants.

La rentrée 2020 est envisagée dans la continuité de la situation particulière vécue ce printemps. La vigilance de tous les professionnel·le·s de l'école est requise afin d'accompagner les élèves et les apprenti·e·s qui n'ont pas été en mesure de réaliser certains apprentissages essentiels constituant des prérequis pour la suite de leur parcours scolaire et de leur insertion socio-professionnelle.

Pour l'école obligatoire, la DGEO propose aux enseignant·e·s des « Pistes pour la rentrée 2020 ». Ces activités pédagogiques concernent les deux disciplines de base que sont le français et les mathématiques. Elles aideront à faire le point sur les connaissances et compétences de chaque élève et à déceler les éventuelles difficultés dans les apprentissages essentiels du Plan d'études romand. Le recours à ces activités prendra tout son sens pour les enseignant·e·s s'occupant d'élèves qui changent de cycle ou de demi-cycle. Ils pourront ainsi à prioriser les apprentissages prévus pour le début d'année.

Des mesures d'appuis exceptionnelles pourront être mises en place directement par les directions d'établissement. Ce dispositif devra soutenir les élèves les plus en difficulté, y compris ceux et celles qui sont déjà au bénéfice de prestations d'enseignement spécialisé dans les classes de l'enseignement régulier. Cette aide visera principalement à renforcer les compétences en français et en mathématiques. Elle sera dispensée sur le temps scolaire et ciblera en priorité les secondes parties des demi-cycles du degré primaire, qui sont des moments charnières, ainsi que le degré secondaire I où les élèves sont proches de la fin de la scolarité. Dans les deux cas, l'enseignant·e n'ayant plus qu'une année avec cette volée d'élèves, le temps à disposition pour pallier les retards pris par certain·e·s élèves est réduit. Le choix des modalités de mise en œuvre est volontairement laissé aux directions afin de garantir une meilleure prise en compte de chaque contexte et des besoins spécifiques. Cependant, il est spécifié que ce soutien peut prendre diverses formes :

- un co-enseignement permettant de renforcer les pratiques de différenciation pédagogique et l'étayage des élèves ciblés ;
- des appuis spécifiques hors classe destinés à un groupe d'élèves pouvant



provenir d'une même classe ou de classes différentes ;

- l'organisation et l'intensité de l'appui peuvent varier en cours d'année ;
- une réflexion est à mener sur les moments de la semaine les plus propices pour cette aide et sur la pertinence de la fractionner ou non, en fonction de l'âge et du profil des élèves, des objectifs et des modalités retenues ;
- le dispositif d'appuis devra être évalué régulièrement ;
- une recommandation est de désigner un·e référent·e par cycle ou par discipline pour coordonner la prestation et soutenir les enseignant·e·s chargé·e·s d'apporter ces appuis. Le fait que ces appuis puissent être délivrés par des professionnel·le·s qualifiée·e·s constitue un gage de leur efficacité. Il est recommandé aux directions d'utiliser les marges de manœuvre données par la flexibilité du taux d'activité des enseignant·e·s en poste dans l'établissement ; des enseignant·e·s titulaires d'une maîtrise de classe pourraient aussi se voir déchargé·e·s d'une partie de leur enseignement pour consacrer du temps aux appuis.

Les enseignant·e·s pourront encore s'appuyer, dans le courant de l'année scolaire, sur les futures Balises du plan d'études. Celles-ci sont en phase finale de consultation dans le cadre de la mise en œuvre du Concept 360°. Définies pour plusieurs disciplines (français, mathématiques, allemand, anglais et sciences de la nature), elles mettent en évidence les acquisitions nécessaires, à la fin de chaque année, à la poursuite des apprentissages. Elles servent donc de seuils minimaux annuels que tous les élèves devraient atteindre et en dessous desquels des mesures de soutien devraient être envisagées. Une fois validées, elles constitueront des outils utiles pour détecter les lacunes accumulées pendant la fermeture des classes durant le semi-confinement.

Pour le postobligatoire, la brève phase finale de l'année scolaire réalisée dans des conditions particulières (en général des demi-classes un jour sur deux, voire une semaine sur deux) n'a pas

permis de procéder à une évaluation détaillée des besoins de chaque élève. Les lacunes accumulées par certain-e-s au sortir du semi-confinement pourraient avoir un impact important sur leurs résultats au cours de la nouvelle année scolaire et leur future insertion socio-professionnelle. Un objectif prioritaire de la rentrée en août sera donc

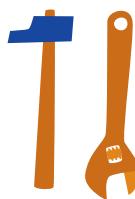
d'évaluer rapidement et précisément les besoins en appui et en soutien spécifique des gymna-sien-ne-s et des apprenti-e-s, et de leur donner les moyens d'avancer dans les meilleures conditions possibles dans leur parcours, conformément aux différents plans d'études ou ordonnances de formation en vigueur.

DES EFFETS INDIRECTS DURABLES SUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF ET DE FORMATION EN SUISSE

Directeur de la publication du rapport quadriennal « *L'éducation en Suisse* », le Prof. Stefan Wolter, du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) à l'Université de Berne, a procédé à une première évaluation des effets à attendre de la pandémie Covid-19 sur le système de formation suisse. Il a présenté ses réflexions en juin devant la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Il attire l'attention sur le fait que la crise sanitaire aura sans doute des effets indirects plus marqués et plus durables que les effets directs du semi-confinement sur les performances des élèves. Ces derniers pourraient rester « relativement faibles ».

Le Prof. Wolter classe les effets indirects auxquels il s'attend dans deux catégories : le financement du système de formation et les comportements des acteurs. Revue de ses premiers constats :

- **La crise des recettes fiscales**, à laquelle il faut s'attendre dès 2020, affectera la capacité des Etats à financer les écoles et les lieux de formation. Son hypothèse est que la Suisse sera moins affectée que d'autres pays étrangers plus durement touchés. La pression pour venir en Suisse et y bénéficier de bonnes conditions d'études pourrait, à terme, augmenter. En moyenne 11% des néo-étudiant-e-s inscrit-e-s à l'université pour l'année académique qui démarre proviennent déjà des pays voisins de la Suisse.
- Les vives craintes surgies spontanément ce printemps dans les grands cantons à propos de **l'avenir de la formation professionnelle** étaient justifiées. La menace que font planer les conséquences économiques de la crise sanitaire sur l'offre de places d'apprentissage est réelle. L'étendue des dommages n'est toutefois pas encore établie. La suppression de places d'apprenti-e-s dans des entreprises menacées de faillite restera un point de vigilance après la rentrée d'août et sans doute pour plusieurs mois. Avec un peu de recul, l'impact sur la signature de nouveaux contrats se révèle très variable par région (*Vaud fait partie des cantons les plus touchés, lire infra, Deuxième partie, page 12*). Les tissus économiques ont en effet été très diversement touchés par la crise sanitaire et le ralentissement conjoncturel n'affecte pas le pays de manière uniforme. Il n'est pas exclu que, dans des régions et des secteurs précis, s'enclenche une



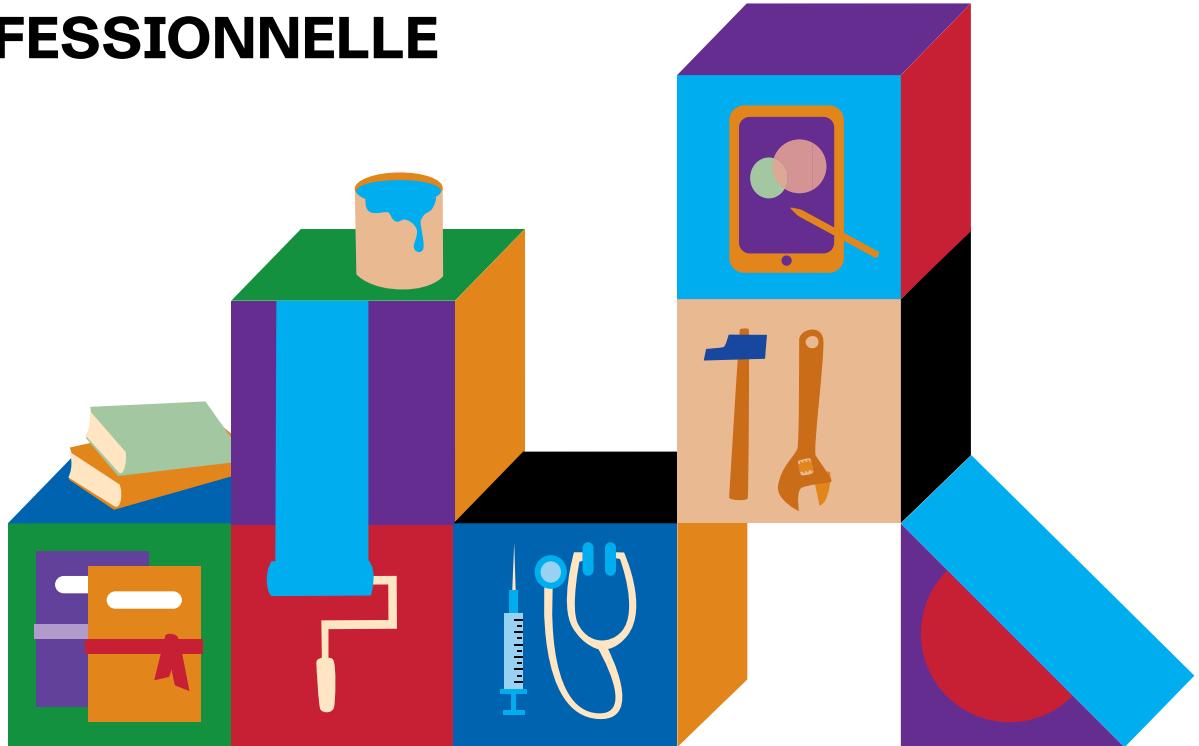
dynamique de pénurie de main d'œuvre qualifiée issue de la formation professionnelle. Selon le Prof. Wolter, ces effets n'entraîneront toutefois pas de crise existentielle pour la formation professionnelle (le « collapse » initialement redouté).

- La crise sanitaire devrait **accélérer l'entrée dans la formation tertiaire** du groupe des jeunes s'y destinant. En temps normal, seulement 50% d'une volée de maturité entreprend immédiatement des études, l'autre moitié privilégie une année sabbatique. Ces décisions sont sensibles à la conjoncture. Faute de pouvoir voyager et en raison d'un certain marasme économique qui limite les occasions de travail rémunérant et de stages, beaucoup de jeunes devraient donner la priorité à leur inscription immédiate dans une filière tertiaire, académique ou HES. Cela dit, des études ont montré par le passé que les étudiant-e-s dont l'entrée à l'université a été retardée ont eu plus de succès que les étudiant-e-s démarrant immédiatement. D'autres enquêtes montrent aussi qu'en période de récession marquée, la durée des études tend à augmenter.
- Des effets sont prévisibles sur **la décision de devenir enseignant-e**. Sur la base d'enquêtes menées par le passé, on peut pronostiquer que, vu la récession qui s'installe, et surtout si elle dure, un plus grand nombre de diplômé-e-s postuleront pour un emploi dans une école, surtout du degré secondaire II. On peut aussi s'attendre à ce que moins d'enseignant-e-s quittent la profession prématûrement. Ce seraient deux bonnes nouvelles au moment où des cantons sont, depuis quelques années, confrontés à une pénurie de professionnel-le-s en particulier au sein de l'école obligatoire.

LES QUATRE CHANTIERS PRIORITAIRES DU DFJC



LA VALORISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



LA FORMATION EN APPRENTISSAGE À L'ÉPREUVE DU CONTEXTE SANITAIRE

La récession et l'incertitude économique déclenchées par la pandémie de coronavirus ébranlent le modèle de l'apprentissage en emploi qui fait la fierté de la Suisse. N'oublions pas qu'il est pour beaucoup dans le faible taux de chômage de nos jeunes. Après la décision (13 mars 2020) du Conseil fédéral de fermer toutes les classes en Suisse, les cantons et la Confédération se sont alarmés à l'unisson avec les experts du système éducatif : sans mesures volontaristes, l'apprentissage risquait de lourdement pâtir de la situation. Le risque identifié était double. D'une part, des PME fragilisées par la crise seraient peu enclines à embaucher un-e apprenti-e pour la rentrée d'août, à quoi s'ajouteraient des faillites dans les entreprises les plus sensibles au ralentissement conjoncturel avec leur cortège de licenciements et de places d'apprentissage supprimées. D'autre part, un nombre important de jeunes en fin de scolarité risquaient, dans leur choix d'orientation, de privilégier une solution de transition ou la poursuite d'études générales, par peur de ne pas trouver de places d'apprentissage correspondant à leurs acquis scolaires et à leurs aspirations.

Or, un jeune sans métier ne trouve en général pas de travail. Et un jeune sans travail constitue un risque de désaffiliation sociale, de marginalisation, avec des coûts sociaux en cascade. Les motifs de se mobiliser pour l'apprentissage étaient donc nombreux. Partenaires de la formation professionnelle, la Confédération, les cantons et les

associations du monde du travail ont ainsi adopté, dans leurs sphères de compétences respectives, des mesures urgentes pour soutenir l'embauche d'apprenti-e-s. Le Conseil d'Etat vaudois a pris très au sérieux le besoin d'agir, lui qui a fait de la valorisation de la formation professionnelle un objectif prioritaire de son Programme de législature 2017-2022.

Le bonus aux entreprises formatrices, mesure phare du plan de relance vaudois en faveur de l'apprentissage

Comptant parmi les cantons les plus touchés par la pandémie, Vaud a pris plusieurs mesures. Fin mai, le [Conseil d'Etat a débloqué](#) un montant de 16 millions pour apporter un soutien aux entreprises formatrices prêtes à embaucher un-e apprenti-e à la rentrée. Elles peuvent ainsi se voir déchargées de la moitié du salaire de leur nouvel-le apprenti-e durant toute la première année de sa formation. La même prestation a été promise aux entreprises prêtes à réembaucher un-e apprenti-e de 2^e ou 3^e année ayant perdu sa place dans le contexte de la Covid-19. Puis, au début de l'été, le [Conseil d'Etat a complété son plan de relance de l'apprentissage](#) avec six nouvelles mesures en faveur des appren-ti-e-s et des entreprises formatrices.

Du retard sur les contrats signés, mais des signaux rassurants

En juin 2020, les dernières prévisions nationales tablaient sur un recul moyen de 4% du nombre de places d'apprentissage en Suisse à la rentrée, mais avec de fortes variations régionales. L'impact dans le canton de Vaud est scruté mois après mois. Durant le printemps, au plus fort de la première vague de la pandémie, la DGEP enregistrait les premiers signes d'un ralentissement marqué de la signature de nouveaux contrats. À mi-mai, le retard sur les chiffres enregistrés un an plus tôt était de 26%, soit 630 contrats signés en moins. Cette tendance se confirmait à mi-juin (-21%, soit -677 contrats sous toit). Il faut dire que la pandémie est survenue au pire moment pour les jeunes en quête d'une place d'apprentissage : les entretiens d'embauche ont dû être suspendus durant le semi-confinement et il n'a plus été possible de proposer des stages en entreprises, lesquels sont souvent décisifs dans le cheminement que font les jeunes pour consolider leur choix d'un métier. À mi-juillet, le bilan des contrats signés était heureusement plus rassurant, avec une réduction du retard sur 2019 à -17%, soit 740 contrats de moins. Plus de 3700 jeunes avaient déjà pu signer un contrat dont 1000 durant le seul mois de juin. Et les premières estimations pour août confirment l'effet de rattrapage escompté. En moyenne annuelle, dans le canton de Vaud, 6400 jeunes entament une formation professionnelle initiale chaque année, dont environ 5500 dans des entreprises privées. Cette année tout à fait exceptionnelle, la prolongation du délai de recrutement des apprenti·e·s jusqu'au 15 novembre 2020 en raison de la Covid-19 renvoie à la fin de l'automne le moment où l'on disposera d'un tableau précis et exhaustif de la situation.

Le rôle clef des conseiller·ère·s en orientation

Désormais rattaché à la DGEP, l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) joue un rôle clef dans le suivi des jeunes achevant leur scolarité obligatoire et encore indécis dans leur choix de formation propre à asseoir leur avenir socio-professionnel. Dès la fermeture des classes en mars, les collaborateur·trice·s de l'OCOSP ont multiplié les contacts avec les entreprises formatrices afin de tenir à jour la liste des places ouvertes dans la Bourse de l'apprentissage. À mi-juillet, 879 places étaient encore disponibles sur les 4160 places proposées depuis septembre 2019. Un an plus tôt, à la même date, il y avait 848 places disponibles sur un total de 4637 proposées. À souligner que 89 nouvelles places ont été annoncées entre le 10 juin et le 15 juillet, dans la foulée de l'annonce du bonus aux entreprises formatrices.

En parallèle, les conseiller·ère·s en orientation ont accompagné les élèves dans leur démarche d'élaboration et de concrétisation d'un projet professionnel. Celles et ceux qui ne trouvaient pas

de place d'apprentissage ont été aidé·e·s dans la recherche d'une mesure de transition appropriée. Les dernières semaines de l'année scolaire, un état des lieux a été réalisé auprès de tous les élèves de 11VG. Au 10 juillet, ils étaient seulement une centaine à ne pas avoir identifié un projet ou à ne pas l'avoir communiqué. Soit un chiffre inférieur de 50% au résultat du sondage identique réalisé auprès du même cercle d'élèves (les VG de 11^e) un an plus tôt. On peut y voir un effet positif de la forte mobilisation pour encadrer et appuyer ces jeunes dans la situation exceptionnelle créée par la Covid-19. À ce stade, ce sont toutefois seulement les intentions de ces élèves qui sont recueillies. L'expérience montre que certains projets ne se réaliseront finalement pas tout de suite pour différentes raisons.

Ces jeunes en quête d'une solution font l'objet d'une attention soutenue. En juillet, ils·elles ont tou-te-s reçu de l'OCOSP une invitation à se rendre à un entretien individuel avec un·e conseiller·ère en orientation, entretien lors duquel il a été proposé à chacun·e un suivi durant tout l'été, à raison de un à deux contacts par semaine avec l'OCOSP. Cet intense soutien personnalisé doit aider ces jeunes à élaborer des dossiers de candidature pour un apprentissage ou un stage, à se présenter à un employeur ou encore à activer l'aide de leur réseau. Cette prestation est délivrée dans les quatre guichets régionaux de la Transition 1 (T1).

Le contexte de la crise sanitaire a aussi amené la DGEP à proposer une mesure exceptionnelle : les jeunes disposant d'un projet professionnel, mais toujours en recherche d'une place d'apprentissage à la rentrée d'août, se voient proposer la possibilité de suivre des cours professionnels, en école, dans une cinquantaine de métiers, ceci parallèlement à leurs démarches menées auprès d'entreprises en vue de décrocher un contrat. La mesure fait sens en raison de la prolongation du délai pour la signature des contrats jusqu'à mi-novembre.



L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES, UNE STRATÉGIE À LONG TERME

Tendre vers 95% des 25 ans titulaires d'un diplôme du secondaire II

Offrir à tous les jeunes la possibilité de décrocher une certification secondaire II est une priorité du DFJC depuis le début de la présente législature (2017). Cette étape dans le parcours du jeune est en effet un viatique indispensable pour réussir son intégration professionnelle et sociale. Avec un taux de 86% des 25 ans au bénéfice d'une certification secondaire II, Vaud a une marge importante de progression pour atteindre l'objectif national de 95%, adopté par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Un plan d'actions en onze mesures

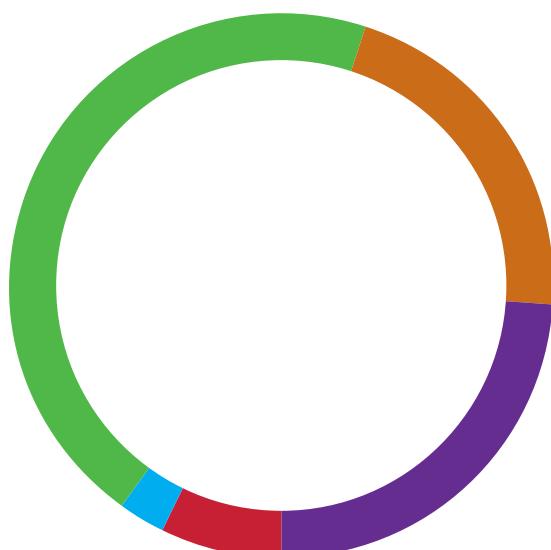
Pour tendre vers cet objectif, la DGEP poursuit une stratégie à long terme centrée sur la valorisation de la formation professionnelle. Elle s'est dotée d'un plan articulé selon trois axes et qui se décline en onze actions. Dévoilée en novembre 2019, cette stratégie a d'emblée enregistré quelques résultats prometteurs. La mobilisation de tous les partenaires dans la mise en œuvre des différentes mesures avait permis la création, aux deux rentrées 2018 et 2019, de près de 592 nouvelles places d'apprentissage. Ce résultat initial laissait augurer que l'objectif fixé par le Conseil d'Etat de 1000 nouvelles places d'ici à 2022 serait atteint. La pandémie donne toutefois un brutal coup de frein à cet élan. Il n'en reste pas moins que la dynamique positive enclenchée permet d'espérer que tous les efforts initiés depuis trois ans ne seront pas annihilés par cette crise aux facteurs purement exogènes.

Soigner la transition à la fin de la scolarité obligatoire

Le DFJC porte une attention soutenue à la transition au sortir de la scolarité obligatoire. Les choix de formation effectués par les jeunes à ce moment charnière sont stables d'une année à l'autre. Autrement dit, le point d'inflexion consistant à ce que la part des jeunes choisissant la voie de la formation professionnelle initiale soit supérieure à celle des jeunes optant pour une solution de transition n'a pas encore été atteint.

Comme chaque année, la situation de tous les jeunes sortis de l'école obligatoire en juillet (volée 2019) a été analysée avec une prise de données cinq mois plus tard. Presque la moitié des jeunes (45%) poursuivent une formation générale dispensée au gymnase (École de maturité ou École de culture générale). La formation professionnelle initiale conduisant au CFC ou à l'AFP est le choix immédiat de seulement un jeune sur cinq (21%). Le nombre des jeunes ne débutant pas une formation certifiante reste élevé : 24% passent d'abord par l'étape d'une mesure intermédiaire. L'option de suivre le raccordement (RAC1 ou RAC2) revient à prolonger la scolarité obligatoire d'une année, avec l'espoir d'entrer ensuite dans une filière du gymnase. Pour leur part, celles et ceux qui s'inscrivent à une mesure de transition y voient l'occasion d'augmenter leurs chances de réussir ensuite l'entrée en formation professionnelle initiale. C'est l'option en général retenue par des jeunes qui n'ont pas réussi à trouver une place d'apprentissage. À noter que le recours à ces solutions de transition non scolaires diminue. Cela découle des efforts de la DGEP pour

Situation des élèves en 2019-2020, une année scolaire après leur sortie de l'École obligatoire



● Formations générales (gymnase)	45%
● Formation professionnelle initiale	21%
● Solutions intermédiaires	24%
● Sans solution de formation	7%
● Autres situations	3%

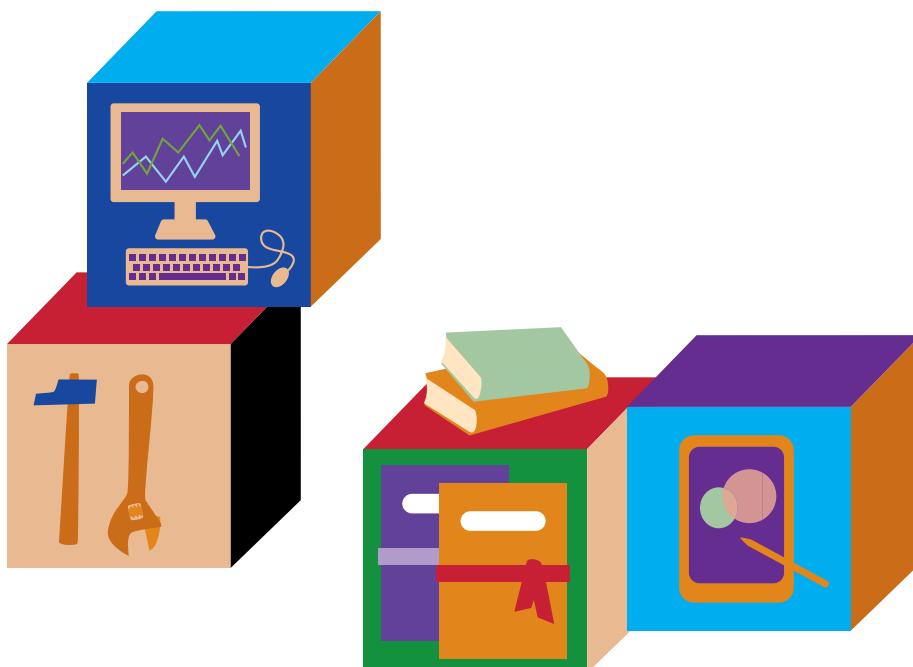
promouvoir la formation professionnelle, et spécialement des nouvelles offres de formation certifiantes (Forma Pro 150, CFC en formation mixte). Proposées depuis 2018, elles ont un réel succès. Enfin, environ 7% des jeunes n'apparaissent pas dans l'une ou l'autre des formations évoquées ci-dessus, ni dans les mesures de transition. Ces jeunes dits « sans solution » étaient jusqu'à présent mal identifiés. Un mandat d'étude donné à l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) a permis pour la première fois de documenter leur situation.

Les jeunes « sans solution », un groupe à risque au cas par cas

L'enquête de l'URSP a porté sur tous les jeunes ayant quitté l'école obligatoire en 2019 et qui, à fin février 2020, n'étaient pas recensés dans les habituelles structures de formation du secondaire II. Au total ce sont quelque 750 jeunes qui ont été identifiés dans cette situation. Le taux de réponse à l'enquête a été très élevé (93%). Ces jeunes se distinguent de ceux ayant directement entamé une formation par une surreprésentation de garçons ne parlant pas le français à domicile. Leur cursus scolaire est caractérisé par davantage de difficultés que la moyenne des élèves. Ils ont plus souvent redoublé, reçu des mesures d'appui et été orientés vers le niveau d'exigence élémentaire dans les enseignements à niveau.

Un premier constat positif est que les jeunes véritablement « sans solution » sont peu nombreux : seulement une cinquantaine (6%) déclare n'avoir eu strictement aucune activité depuis leur sortie de l'école obligatoire. Autre constat rassurant, deux jeunes sur trois (65%) ont, de *facto*, une occupation, parfois même conséquente, en lien avec de la formation. L'enquête montre qu'ils-elles cherchent à améliorer une compétence ou à acquérir une expérience afin d'améliorer leur CV. Le plus souvent, ils-elles ont effectué un ou des stages ciblés en relation avec un métier qui les attire, ou ils-elles ont passé un séjour linguistique prolongé pour améliorer leur allemand ou leur anglais. De ces informations, on peut déduire qu'ils-elles se préparent sérieusement à rebondir dans un parcours de formation. D'ailleurs, trois quarts des jeunes concernés par l'enquête (77%) déclarent avoir pour priorité de commencer une formation. Des commentaires recueillis, il ressort que ces jeunes peuvent avoir besoin d'un soutien ou d'un coup de main dans leurs démarches en vue de trouver une place d'apprentissage.

En resserrant l'analyse, l'enquête a pu mieux cerner les contours d'un sous-groupe de jeunes, parmi la population de départ, qui présente un risque accru de ne pas réussir à initier rapidement une trajectoire de formation. S'appuyant sur certains critères, les auteurs de l'étude font l'hypothèse que ce groupe le plus fragile ne réunit, grosso modo, que quatre jeunes sur dix. Les avoir identifiés et avoir établi un lien avec leur famille constituent une première étape. Le DFJC, cherchant le dialogue avec ces jeunes et leurs parents, veillera à suivre leur trajectoire et à leur apporter un soutien approprié pour qu'ils réussissent à entrer dans le cycle vertueux d'une formation. Par ailleurs, un suivi statistique de leur trajectoire, une année de plus, voire deux ans, compléterait utilement l'enquête sur la transition entre le secondaire I et le secondaire II, avec l'objectif de prévenir le risque de décrochage.



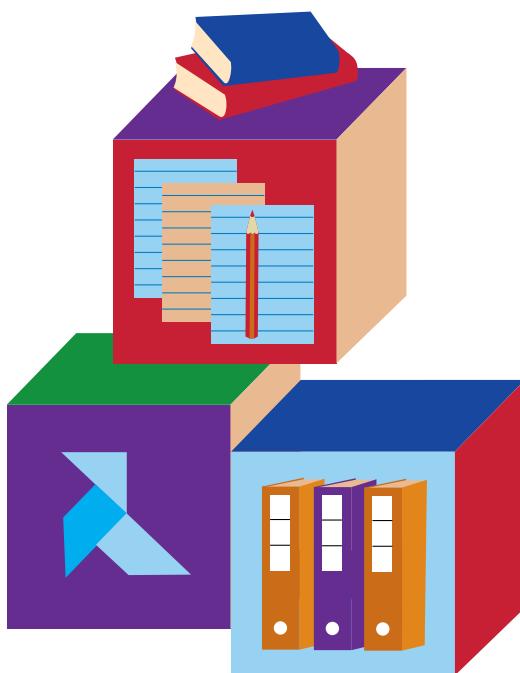
Un élan dès l'école obligatoire

La priorité donnée aux formations gymnasiales sur l'apprentissage est une tendance qui s'est développée lentement, sur une trentaine d'années. Il faut miser sur le moyen et le long termes pour rééquilibrer certaines tendances. En particulier pour que les jeunes choisissant directement une formation professionnelle initiale soient plus nombreux que ceux passant par une mesure de transition. Tendre vers cet objectif requiert des efforts sans relâche ainsi que de nouvelles mesures favorables, directement ou indirectement, au choix immédiat de la voie professionnelle. À l'instar des pistes suivantes, qui font partie du plan d'actions de la DGEP, la DGEO a mis en place :

- **Des référent·e·s pour l'approche du monde professionnel** – L'école obligatoire a désigné dans chaque établissement des référent·e·s pour l'approche du monde professionnel (AMP). Leur rôle est de coordonner dans leur établissement des actions de promotion de l'apprentissage auprès des élèves à la recherche d'une place. La pandémie ayant entraîné le report des Championnats suisses de l'apprentissage, les désormais célèbres SwissSkills, auxquels 3000 Vaudois·e·s s'étaient inscrit·e·s, les actions locales menées avant l'été par les référent·e·s AMP devenaient d'autant plus cruciales. Tout le printemps, ils·elles étaient en contact étroit avec les conseiller·e·r·e·s en orientation et ils·elles informaient les élèves et leurs parents sur l'évolution des places disponibles et les possibilités de formation à la fin de l'année scolaire.

● **Une 12^e année certificative dans 3 établissements pilotes** – Des élèves de VG présentant un parcours scolaire non linéaire et ayant accumulé trop de lacunes scolaires échouent à obtenir leur certificat de fin de scolarité, ce qui constitue un handicap pour décrocher une place d'apprentissage. Parmi ces jeunes, certain·e·s sont pourtant motivé·e·s pour un projet de formation précis. La DGEO souhaite leur offrir la possibilité de suivre une 12^e année certificative. Cette année supplémentaire complètera leur scolarité, en mettant l'accent mis sur les disciplines nécessaires à leur projet professionnel. En cas de réussite, elle aboutira à l'obtention du certificat de fin de scolarité, ce qui la différencie des mesures de transition qui n'ont pas cette vocation certifiante. Cette 12^e année certificative est lancée à titre expérimental à la rentrée 2020. Trois classes sont ouvertes dans les établissements de Béthusy, Renens et Apples-Bière. Elles accueilleront au total 34 élèves. Répondant aux critères définis, ils·elles ont fait acte de candidature avec le soutien de leurs parents. Cette nouvelle offre sera évaluée durant l'année scolaire 2020-2021. Si les résultats répondent aux objectifs, elle pourra être étendue à toutes les régions scolaires dès août 2021.

● **De l'information pour construire un projet de vie** – L'information délivrée sur les filières de formation professionnelle sera à l'avenir encore davantage soignée. Elle sera destinée à tous les élèves, y compris celles et ceux de la voie prégymnasiale (VP). Ils·elles seront convié·e·s à des moments de réflexion sur toutes les possibilités de formation après l'école obligatoire. Ils·elles seront invité·e·s à considérer la suite de leur formation comme la construction d'un projet de vie plutôt que comme un enchaînement « logique », déterminé uniquement par leur orientation en VP ou en VG. Un accent particulier sera mis sur l'identification des filières conduisant aux métiers ainsi que sur la perméabilité du système de formation. Il permet depuis plusieurs années déjà à un jeune de poursuivre vers une formation tertiaire après avoir terminé un apprentissage. Par exemple en obtenant un brevet ou diplôme fédéral, ou en accédant à une École supérieure (ES), à une haute école spécialisée (HES) ou même à l'université.



LA CERTIFICATION DES ADULTES, UNE MOBILISATION NÉCESSAIRE

10%

des CFC et AFP délivrés en Suisse à des adultes de plus de 25 ans le sont désormais dans le canton de Vaud

Dans le canton de Vaud, 26% des adultes de plus de 30 ans ne disposent pas d'un titre de formation postobligatoire certifiée. Et quelque 80 000 personnes ont des compétences de base lacunaires. Cette population d'actifs est précarisée sur un marché du travail qui exige des qualifications toujours plus grandes, même dans les métiers dits peu qualifiés. Selon le « moniteur du marché de l'emploi », près de 50% des offres d'emploi publiées en 1990 ne demandaient pas d'autre formation que l'école obligatoire ; en 2018, ce chiffre avait baissé à 13%. La certification professionnelle des adultes de plus de 25 ans et l'acquisition tardive par ces personnes des compétences de base constituent donc un volet indispensable du chantier de la valorisation de la formation professionnelle. Le soutien à la certification de ces adultes se décline dans le plan d'actions spécifique adopté par le Conseil d'Etat vaudois en juin dernier.

La nouvelle loi fédérale sur la formation continue donne un cadre aux mesures vaudoises en faveur de la formation des adultes. Des subsides financiers sont aussi prévus par la Confédération comme des leviers pour augmenter le nombre d'hommes et de femmes ayant atteint un niveau de formation certifié par un titre du secondaire II.

Maîtrise de la langue, calcul et utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) : les prestations délivrées au titre de cette formation des adultes sont surtout en lien avec les compétences de base. L'offre de cours donnés par des organisations mandatées par l'Etat est adaptée aux particularités du public visé. On trouve des candidats à la certification professionnelle initiale, des personnes en emploi de tous les âges y compris des seniors du 3^e et 4^e âge, des

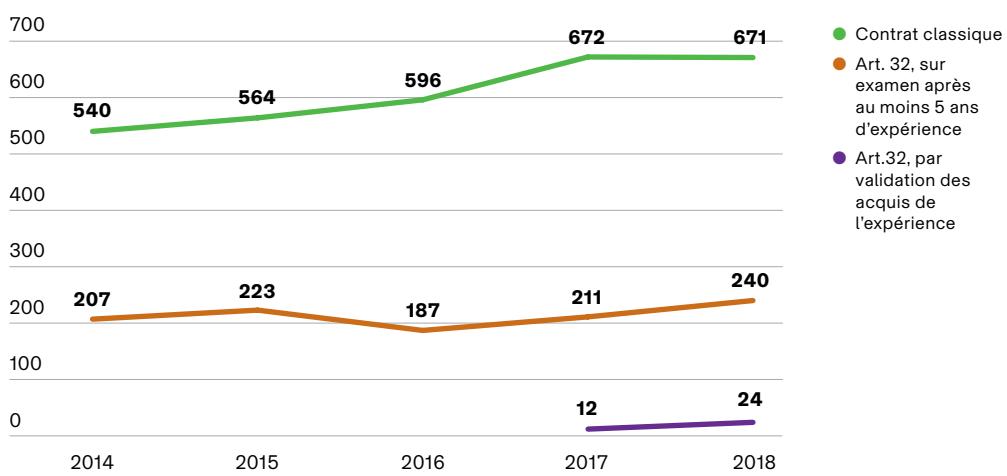
demandeurs d'emploi, des personnes issues de la migration, des bénéficiaires de l'aide sociale ou encore des personnes en reconversion AI.

En 2018, 935 adultes de plus de 25 ans ont ainsi été diplômés (soit le CFC, soit l'AFP) dans le canton de Vaud. Ce chiffre, tendance à la hausse, représentait 17,5% du total de ces deux titres délivrés cette année-là. Surtout, le canton de Vaud assure désormais 10% des titres, CFC et AFP, délivrés en Suisse à des adultes de plus de 25 ans à l'issue d'une démarche de certification tardive dans le cadre de la formation professionnelle.

Le plan vaudois, qui sera mis en œuvre sous l'égide de la DGEP, visera à améliorer encore ce bon résultat les prochaines années. Il table sur l'étroite coopération avec les nombreux acteurs institutionnels et associatifs engagés dans cette mission essentielle à l'insertion sociale et au maintien des compétences tout au long de la vie. Il fixe les principaux objectifs stratégiques suivants :

- augmenter le taux d'adultes (+ de 25 ans) certifiés du secondaire II, en particulier en formation professionnelle initiale (FPI) ;
- permettre à l'ensemble des adultes d'atteindre les compétences de base requises pour entrer dans une formation certifiante du secondaire II, en particulier en FPI ;
- renforcer l'efficience de la certification professionnelle des adultes principalement via la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- augmenter le nombre d'adultes diplômé·e·s de la formation professionnelle supérieure (tertiaire B).

Toujours davantage d'adultes de 25 ans et plus obtiennent le CFC ou l'AFP dans le canton de VD (DGEP/SEFRI)



935 adultes
diplômés CFC ou
AFP en 2018, soit
17,5% des 5371 titres
délivrés

L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE COMMENCE À SE DÉPLOYER



Le Grand Conseil donne sa confiance et valide le financement de la première étape

Depuis trois ans, les cantons se mobilisent pour introduire une éducation de tous les élèves au numérique et développer leur formation à la science informatique, à l'usage des outils numériques et à la citoyenneté numérique. Ceci afin de préparer les jeunes d'aujourd'hui, qui seront les citoyens de demain, à la numérisation croissante de la société qui impacte toutes les activités humaines. Dans le canton de Vaud, le DFJC a franchi ces derniers mois quelques étapes importantes qui vont permettre le déploiement de l'éducation numérique dans un climat favorable.

Fin 2019, le Grand Conseil a accordé à une large majorité sa confiance au projet d'éducation numérique que le Conseil d'Etat lui soumettait. Il a validé un crédit d'investissement de 30 millions sur trois ans pour la première phase. Le projet soumis s'appuyait notamment sur le succès et l'expérience acquis dans le cadre des 12 établissements pilotes de l'enseignement obligatoire au cycle 1.

Deux tiers du budget alloué servent à la formation des enseignant-e-s et à la création des moyens d'enseignement nécessaires à l'éducation numérique. Le reste est réparti entre les équipements utiles à la première phase de déploiement de l'éducation numérique ainsi qu'à la mise à niveau des infrastructures nécessaires. Dans des proportions variables (schéma ci-contre), ce premier financement couvre les enseignements obligatoire, postobligatoire et spécialisé. L'enseignement supérieur est aussi fortement sollicité dans la formation des

enseignant-e-s, la création des moyens d'enseignement et la recherche appliquée qui découle directement de l'avance du projet.

Un chantier pionnier qui prend de l'ampleur et avance selon l'agenda initial

Le fort soutien politique apporté à ce chantier a permis au DFJC de consolider la planification et l'organisation du projet avec ses partenaires principaux : EPFL, UNIL et HEP Vaud. Cette configuration, avec la forte implication des hautes écoles, est unique en Suisse romande. Elle confère son caractère pionnier au chantier vaudois, tout comme le fait qu'il embrasse tous les degrés de la scolarité dans une démarche globale. On commence avec les petits, puis on progresse de cycle en cycle.

Ce feu vert a également permis d'initier le déploiement de l'éducation numérique déjà pour la rentrée 2020. Les établissements pilotes continueront sur leur lancée avec l'introduction de l'éducation numérique en 7^e et 8^e année tout en continuant avec la deuxième année du pilote en 5^e et 6^e et en consolidant les acquis au cycle 1. Parallèlement, le déploiement de l'éducation numérique débutera dans 17 autres établissements du canton au cycle 1 sur la base des deux années d'expériences acquises dans les établissements pilotes. Enfin, des travaux préparatoires au secondaire I doivent être lancés cette année dans deux établissements afin d'anticiper les besoins qui seront nécessaires au déploiement du cycle 3, notamment la période supplémentaire à la grille horaire.

17 nouveaux établissements au cycle 1 vont passer à l'éducation numérique

Pour assurer la mise en œuvre progressive de ce chantier global, différents travaux ont été entrepris ces derniers mois. Tout d'abord, les missions générales pour les personnes ressources en éducation numérique des établissements scolaires ont été définies. Puis, afin de renforcer l'équipe formatrice en vue de l'ampleur du déploiement à venir dès l'année prochaine, le DFJC et ses partenaires se sont entendus sur la nécessité de mettre sur pied une équipe d'enseignant-e-s formateurs-trice-s pour le cycle 1. 16 ont ainsi été recrutés par le biais d'une mise au concours ouverte à tou-te-s. Leur formation débutera également cette année. À la rentrée prochaine, ce seront plus de 1900 enseignant-e-s, plus de 18 000 élèves et une centaine de personnes ressources qui seront ainsi actifs dans le projet d'éducation numérique.

Deuxième année de pilotage, les échos du terrain demeurent très encourageants

3000
Plus de périodes d'activités en éducation numérique au cycle 1
900
et plus de au cycle 2 ont déjà été effectuées

La pandémie de la Covid-19 n'a pas ralenti le projet d'éducation numérique. Même si un quart des journées de formation ont dû être annulées, celles-ci ont d'ores et déjà été (re)planifiées sur l'année scolaire qui débute. Malgré le contexte particulier, les premiers chiffres provenant des établissements pilotes montrent à nouveau une importante adhésion des enseignant-e-s au projet. Plus

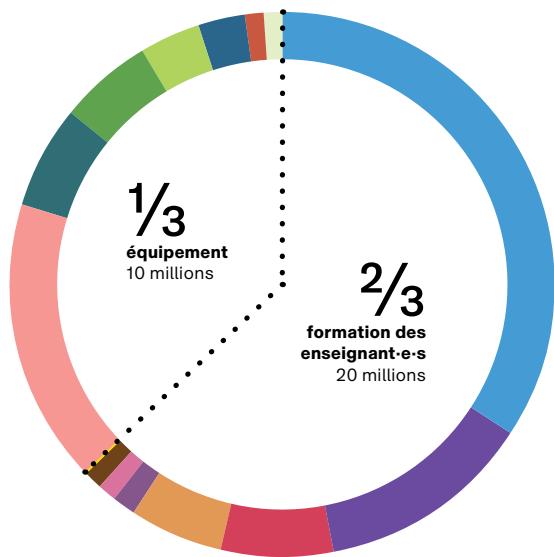
de 3000 périodes d'activités d'éducation numérique ont ainsi été effectuées au cycle 1, et plus de 900 au cycle 2 (en 5^e et 6^e). Au final, les enseignant-e-s ont consolidé la matière qui faisait l'objet de formation de la première année de pilotage en effectuant davantage d'heures que l'année précédente, tout en se formant à la suite.

L'éducation numérique au secondaire II s'organise et l'infrastructure évolue

En prévision de l'introduction de la science informatique en tant que discipline obligatoire dès 2022 en École de maturité, l'éducation numérique au postobligatoire fait un pas important avec la rédaction du plan d'études topique et la création d'un comité de coordination pour la rédaction d'un moyen pour l'enseignement de cette nouvelle discipline. Ce comité a pour but de coordonner, avec les institutions partenaires et le DFJC, la création d'un moyen pour l'enseignement de l'informatique au gymnase. L'objectif est également d'assurer le lien entre le secondaire I et le secondaire II. Une équipe UNIL-EPFL-HEP Vaud-DGEP (au travers des files) a ainsi commencé les travaux.

Du côté de l'informatique pédagogique, les moyens financiers alloués par le Grand Conseil ont déjà été engagés pour financer la mise à niveau des infrastructures du postobligatoire et le renforcement de l'Unité des systèmes d'information de la DGEP.

Répartition des 30 millions sur 3 ans alloués par le Grand Conseil



	en mios	% arrondi
Formation des enseignant-e-s	20	66%
Formation continue unique moyens d'enseignement	10,9	35%
Remplacements des enseignant-e-s DGEPO	4,1	14%
Formation continue au secondaire II	2,1	7%
Mise en place d'une formation certifiante de type CAS pour les futures personnes ressources en éducation numérique	1,7	6%
Régularisation du Crédit d'étude du 20.06.2018	0,4	1%
Radiobus	0,4	1%
Formation continue dans le domaine de l'enseignement spécialisé	0,3	1%
Étude sur la durabilité du modèle de mise en œuvre de l'éducation numérique	0,1	1%
Équipement (informatique pédagogique)	10	34%
Outils numériques pour le déploiement global	5,3	18%
Accompagnement du déploiement de l'éducation numérique à la DGEP	2	7%
Mise à niveau uniforme des WiFi dans les établissements DGEPO	(1,8)	-
Outils numériques établissements pilotes	1,2	4%
Mise à niveau uniforme des WiFi dans les établissements DGEP	0,9	3%
État des lieux (inventaire) de l'infrastructure DGEPO	0,3	1%
Soutien aux projets d'établissement	0,3	1%

Nouveau règlement sur les constructions scolaires : un pas décisif

Dès le lancement de l'éducation numérique en 2018, la mise à niveau de l'infrastructure numérique des écoles avait été identifiée comme condition *sine qua non* à la réussite du projet. Un premier inventaire cantonal a mis en évidence les disparités d'équipements entre les établissements, voire entre les bâtiments d'un même site. Les estimations faites alors montraient que plus de la moitié des salles de classe vaudoises n'étaient pas équipées de moyens d'affichage numérique, de réseau sans fil professionnel et sécurisé et d'accès internet pouvant supporter un nombre de connections conséquent. L'optimisation de ces trois composantes qui, au niveau de l'école obligatoire, relèvent de compétences communales ne laissait d'autre choix au Canton que d'aboutir rapidement à un accord avec les communes en vue de favoriser un développement des infrastructures numériques coordonné, ceci afin de garantir le déploiement de l'éducation numérique sur tout le territoire vaudois.

Le 5 mai 2020, après une décennie de négociations avec les communes, [une nouvelle version du règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires \(RCSPS\)](#) est entrée en vigueur. Cette révision est la mise en conformité nécessaire suite à l'entrée en vigueur de la [loi sur l'enseignement obligatoire \(LEO\)](#) en août 2013. Le RCSPS précise dorénavant les modalités de mise en œuvre de l'art. 27 de la LEO en fixant « les procédures et les normes à appliquer » et en définissant « les équipements nécessaires ».

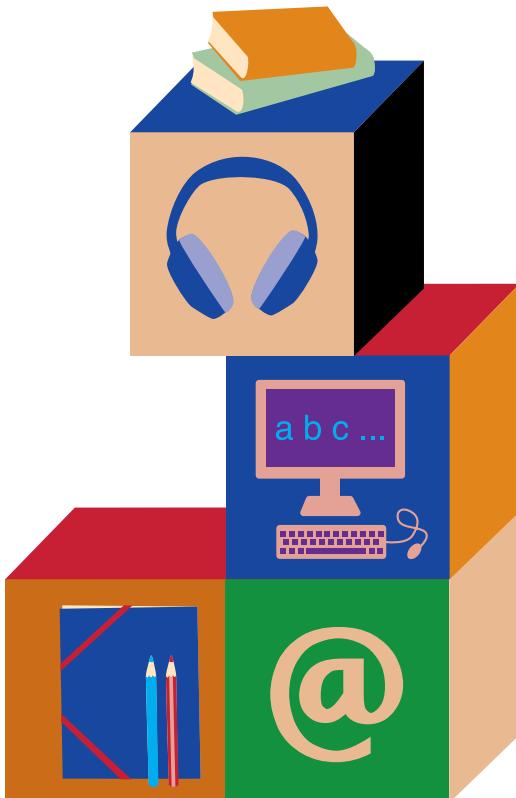
Le succès de l'adoption de ce nouveau règlement par le Conseil d'Etat – qu'il s'était d'ailleurs fixé indirectement comme objectif dans son [Programme de législature 2017-2022](#) (Point 1.3) – repose sur une collaboration intense et constructive entre le DFJC, les services de l'Etat, les associations de communes ainsi qu'une commission parlementaire ad hoc chargée de l'examen de [l'initiative Jean-Daniel Carrard et consorts « Constructions scolaires: clarifions les rôles canton/communes en matière de planification et d'équipements scolaires »](#). Cinq mois de travaux et négociations ont permis de doter le DFJC d'une solide base légale pour agir dans le cadre de la planification des équipements scolaires. Bien que le RCSPS ne règle pas seulement les aspects d'équipements numériques des salles des classes, ces derniers ont été au cœur des négociations entre l'Etat et les communes. En effet, les technologies de soutien à l'enseignement ont constamment évolué au cours de ces 20 dernières années. Si, au tournant des années 2000, la répartition des charges canton-communes autour de la facture scolaire était claire, l'arrivée du numérique a depuis compliqué la donne.

Les besoins, les dotations standards globales et la répartition des charges financières en matière d'équipements numériques entre le canton et les communes ont donc fait l'objet d'un concept novateur présenté par le DFJC. Il a réuni un consensus. Dorénavant, pour chaque salle de cours, seul l'affichage numérique reste à la charge des communes pour un montant forfaitaire de 2500 francs maximum sur huit ans. De son côté, l'Etat engage le même montant sur la même période en termes de moyens et prestations de l'informatique pédagogique. À ce titre, le WiFi et les moyens d'affichage interactif sont nouvellement financés par le canton. Ce dernier s'engage également à négocier les prix de gros pour que l'acquisition de l'affichage numérique par les communes ne dépasse pas le montant du forfait. Lequel est réévalué au début de chaque législature.

Ce forfait, présente les avantages principaux suivants :

- il doit permettre à chaque enseignant·e et à chaque élève de bénéficier des mêmes équipements numériques dans tout le canton ;
- il est réalisable dans le cadre du budget de fonctionnement de l'Etat et c'est un effort conjoint partagé entre le Canton et les communes. Effort qui permet à ce titre une réduction importante des coûts pour les communes estimée à quelque 40 millions ;
- il permet davantage de centralisation dans les choix et la gestion du matériel. À terme, la complexité technique et technologique du parc de l'informatique pédagogique sera ainsi réduite, tout en tenant compte des aspects de durabilité. Cela permettra aussi de réaliser des économies d'échelle en regroupant les commandes et en négociant des prix de gros ;
- il assure une mise en place progressive des équipements, coordonnée avec le déploiement de l'éducation numérique.





Fin d'educanet² et transition vers de nouveaux outils performants

Il y a deux ans, la CDIP annonçait l'arrêt de la plate-forme educanet² au 31 décembre 2020. L'outil est arrivé techniquement en bout de course. Cette date approchant à grands pas, les cantons se sont attelés à mettre sur pied des solutions de remplacement en tenant compte des particularités de leurs infrastructures informatiques respectives. Au niveau suisse, l'agence educa.ch a été particulièrement active pour développer, dès 2018 une fédération des identités pour le monde de l'enseignement suisse. Baptisée EDULOG, elle doit permettre aux enseignant·e·s et élèves de chaque canton d'accéder facilement à l'éventail des ressources pédagogiques en ligne par le biais d'une seule et unique authentification. Des essais ont été menés en ce sens dès 2019.

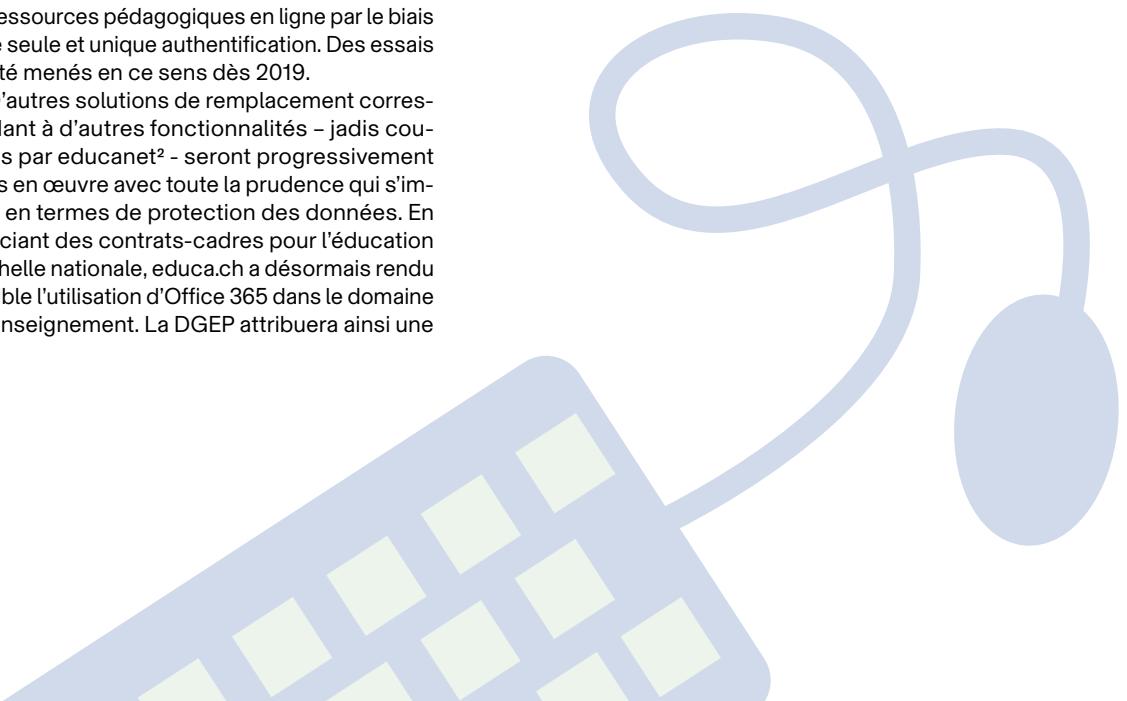
D'autres solutions de remplacement correspondant à d'autres fonctionnalités – jadis couvertes par educanet² – seront progressivement mises en œuvre avec toute la prudence qui s'impose en termes de protection des données. En négociant des contrats-cadres pour l'éducation à l'échelle nationale, educa.ch a désormais rendu possible l'utilisation d'Office 365 dans le domaine de l'enseignement. La DGEP attribuera ainsi une

nouvelle adresse email à chaque membre de son corps enseignant d'ici cette rentrée. De plus, elle généralisera dans le même temps pour tous ses établissements le pilote qu'elle a effectué avec Office 365 dans plusieurs établissements du secondaire II dès 2018. Du côté de la DGEO, il est prévu de faire de même au secondaire I. De plus, chaque enseignant·e a déjà reçu son adresse email via Office 365. Par ailleurs la DGEO étudie également la mise à disposition de solutions de gestion de calendriers et de visioconférence. Ces mêmes solutions, intégrées dans Office 365, seront aussi utilisées du côté de la DGEP. À souligner que la plupart des cantons adoptent eux aussi des solutions intégrées à Office 365.

D'autres solutions viendront compléter la mosaïque des nouvelles applications pédagogiques nécessaires à l'après educanet² et en coordination avec le chantier de l'éducation numérique. À noter encore que le Canton évalue la possibilité de maintenir la plateforme educanet² pendant le premier semestre 2021 afin d'assurer une transition en douceur et sécurisée pour les enseignant·e·s.

Renforcement de la coordination romande autour de l'éducation numérique

Dans le cadre de son [Plan d'action en faveur de l'éducation numérique](#), la Conférence inter-cantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a mis sur pied une nouvelle Commission permanente pour l'éducation numérique, la CONUM. Cet organe permanent a le mandat d'agir comme instrument de coordination, d'élaboration et de conseil pour la CIIP dans la mise en œuvre de l'éducation numérique à tous les niveaux du système éducatif, y compris en matière de veille technologique et pédagogique. Hormis les représentations cantonales, cette commission accueille des expert·e·s scientifiques du domaine. Les premières séances de constitution ont eu lieu au printemps 2020. Les premières réflexions de la CONUM s'orientent vers un soutien aux travaux d'élaboration du futur Plan d'études romand numérique. La révision du [PER](#), en cours depuis une année devra concrétiser, d'ici à 2021, les objectifs d'enseignement de l'éducation numérique pour l'espace éducatif latin.



LA CONSOLIDATION DE LA LEO



UNE LARGE CONSULTATION

Annoncée en 2018 et lancée en novembre 2019, six années après l'entrée en vigueur (août 2013) de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), une large consultation a été conduite, première étape d'une démarche visant à utiliser les marges de manœuvre à disposition pour affiner la mise en œuvre de la loi. Le but poursuivi est de renforcer la cohérence pédagogique de l'enseignement dispensé à l'école obligatoire, dans le respect des principes fixés dans la LEO.

Cette consultation s'adressait d'une part aux professionnel·le·s de l'enseignement via les conférences des maîtres, d'autre part aux principaux partenaires de l'école : services et directions associés, instituts de formation, syndicats et associations professionnelles et de parents, conseils d'établissement. Elle avait pour but de connaître leurs positions sur un certain nombre d'évolutions envisagées par le DFJC, ainsi que de récolter des propositions à ce sujet. Le formulaire de consultation portait de manière centrale sur la refonte du cadre général de l'évaluation (CGE), ainsi que sur la marge de manœuvre des établissements scolaires en matière de programme personnalisé ou de devoirs à domicile.

Le délai initial pour cette consultation avait été fixé à mi-décembre 2019, dans la perspective de pouvoir assurer la mise en œuvre, dès la rentrée scolaire d'août 2020, des retouches que l'analyse des résultats mettrait en évidence. La pertinence de la démarche a été relevée, mais il a été demandé davantage de temps pour s'y consacrer. Le délai de réponse a été repoussé à fin

janvier 2020 pour favoriser des réflexions approfondies. À l'occasion d'une conférence plénière des directeurs, la Direction pédagogique a mis les thématiques et questions en contexte et en a signalé les principaux enjeux. Un nouveau calendrier a ensuite été défini pour la mise en œuvre des mesures qui découleraient de cette consultation, tenant également compte de l'avancement d'autres projets et chantiers, notamment celui du Concept 360°.

De novembre 2019 à février 2020, plus de 160 réponses ont été reçues, de la part notamment de 90 établissements scolaires, 34 conseils d'établissement et 12 associations professionnelles. Cette consultation a permis la collecte d'un riche matériau, quantitatif (réponses à des questions fermées) et qualitatif (commentaires). Son analyse, pilotée par la Direction pédagogique et effectuée conjointement avec l'URSP et la cellule de moniteur de la DGEO, a produit les principaux résultats décrits ci-après.

Refonte du cadre général de l'évaluation

La consultation portait sur le nombre d'évaluations sommatives auxquelles sont soumis les élèves, sur les travaux assimilés (TA), sur la distribution des disciplines dans des groupes et l'impossibilité pour les élèves performants dans les disciplines du domaine Arts (musique, arts visuels, activités créatrices et manuelles) de compenser certaines insuffisances dans les autres disciplines, ou encore sur la pertinence d'alléger le *cadre général*

de l'évaluation. Un fort consensus s'est dégagé autour de la proposition de diminuer le nombre de travaux significatifs (TS) au degré primaire. De plus, un certain nombre de commentaires ont exprimé un soutien à l'extension de ce principe au degré secondaire. La consultation a encore vu s'exprimer un fort attachement à l'usage des TA. La limitation du nombre de travaux (ETA) composant un TA a été préférée, par une courte majorité des répondant·e·s, au maintien de la situation actuelle – ce nombre étant jusqu'ici illimité. La diminution du nombre de travaux notés est comprise comme un moyen de garantir la fonction de l'évaluation dans le processus d'apprentissage des élèves en priorisant le temps d'enseignement, rappelant que l'évaluation est subordonnée à l'enseignement et aux apprentissages des élèves, ainsi qu'au service de leur parcours scolaire.

Les épreuves cantonales de référence (ECR) ont aussi été questionnées. Un consensus se dessine pour qu'elles soient allégées et que leur fonction d'outil de diagnostic pour repérer des élèves présentant des difficultés scolaires spécifiques soit renforcée. Les ECR de 10^e seront supprimées. Associé à cette discussion, le maintien des examens de fin de scolarité dans leur forme actuelle est aussi désormais questionné. Un allègement de l'examen de certificat, tout en lui conférant une fonction de pilotage du système scolaire, est une piste jugée désormais favorablement par une majorité d'acteur·trice·s. Pour ce faire, le DFJC pourrait soumettre à l'avenir à tous les établissements la même épreuve écrite dans certaines disciplines (français, mathématiques, allemand et/ou anglais), ce qui donnerait à ces épreuves une valeur comparative qu'elles n'ont pas aujourd'hui. Ces épreuves écrites seraient complétées par des examens oraux organisés, comme aujourd'hui, par les établissements scolaires. Les autres épreuves (options spécifiques, options de compétences orientées métiers) demeurerait également de la compétence des établissements scolaires.

Sur tous ces points, des décisions seront prises prochainement, notamment en ce qui concerne le calendrier des changements notoires qui seront entrepris. S'orientant sur les retours de la consultation et les discussions qu'ils ont nourries, la cheffe du DFJC édictera encore durant la première moitié de l'année scolaire une Décision amendant et complétant le CGE et qui s'appliquera dès l'année scolaire 2020-2021.

D'autres points requièrent un mûrissement. Les propositions de modification de l'équilibre des groupes de disciplines ont suscité des réponses très diverses et de nombreux commentaires. Si le principe de l'abandon du système actuellement en vigueur a été salué par une majorité, des travaux doivent encore être menés pour aboutir à des propositions qui emporteraient une large adhésion. La deuxième proposition mise en consultation (un bilan reposant d'une part sur l'entier des disciplines, et d'autre part sur un panier comportant français et mathématiques dès la 4^e, plus l'allemand en 8^e, plus les disciplines à examen dès la 9^e) est celle qui semble le meilleur point de départ pour la suite des travaux.

Les commentaires ont aussi fait apparaître des enjeux de disciplines dans les décisions concernant le parcours des élèves, notamment entre disciplines scientifiques, littéraires ou du domaine artistique et manuel, entre disciplines faisant ou non l'objet d'un examen en 11^e année, entre les différentes langues étrangères ou encore selon la dotation horaire des disciplines.

Accès aux programmes personnalisés

La consultation a exprimé une attente conjointe d'harmonisation, à l'échelle du canton, de la procédure d'attribution et de mise en œuvre des programmes personnalisés et d'autonomie à l'échelle des établissements. La production par le DFJC d'un document-type pour la mise en place d'un programme personnalisé a été plébiscitée, la majorité des répondant·e·s souhaitant que son utilisation soit obligatoire, mais avec possibilité de modification par les conseils de direction des établissements. Il est également demandé que le nombre de disciplines faisant l'objet d'une adaptation des objectifs ne soit pas limité.

Une très grande majorité des réponses souligne qu'il est souhaitable que les élèves au bénéfice d'une exemption durable d'une ou plusieurs disciplines puissent obtenir un certificat de fin d'études secondaires. En revanche, des travaux complémentaires devront être menés : selon les catégories de répondant·e·s (conférences des maîtres, conseils d'établissement, associations ou partenaires institutionnels), le nombre maximum d'exemptions de disciplines pour qu'un élève puisse être certifié varie (respectivement 1, 2 ou sans limitation).

Devoirs à domicile

Dans le domaine des devoirs à domicile, une majorité nette se dégage en faveur d'un fort degré d'autonomie des établissements scolaires. Cependant, un certain nombre de positions et de commentaires appellent des travaux complémentaires dans ce domaine. La question du temps hebdomadaire indicatif qu'un élève devrait passer à effectuer ses devoirs pour chaque demi-cycle doit notamment être approfondie. L'ensemble des réponses reçues permet d'envisager la base de réflexion suivante : par semaine, compter une heure en 3^e et 4^e années, deux heures en 5^e et 6^e années, trois heures en 7^e et 8^e années et quatre voire cinq heures pour les années de scolarité suivantes.

UNE STRATÉGIE À LONG TERME ET UN PLAN D'ACTIONS

Durant l'année scolaire 2020-2021, les travaux de consolidation de la LEO vont se poursuivre, en particulier s'agissant de la modalité de prise en compte des résultats dans les différentes disciplines, de l'évolution des ECR et de l'examen de fin d'études secondaires ainsi que des devoirs à domicile.

De plus, se référant aux retours recueillis à l'occasion de ses visites des établissements de la scolarité obligatoire ainsi qu'aux échanges avec les associations professionnelles au sein du groupe de travail « LEO - Suivi de la scolarité », la cheffe du Département a adopté, en concertation avec la DGEO, un « Plan d'actions pour la consolidation de la LEO ». Ce document déployera progressivement ses effets au cours des prochaines années. Il se décline selon quatre axes associés à des objectifs et une douzaine de mesures :

Axe 1 – Enseignements disciplinaires, évaluation et gestion de classe

- La refonte du cadre général d'évaluation donnera la priorité au temps d'enseignement en diminuant le nombre de tests et elle allégera le poids des examens de fin de certificat. L'évaluation subsiste, mais elle évolue afin d'équilibrer sa double fonction, d'une part au service du parcours des élèves, d'autre part au service du pilotage du système scolaire.
- Sans toucher à la grille horaire, diverses mesures sont introduites pour renforcer l'enseignement du français et des mathématiques (voir ci-contre) et promouvoir davantage les langues vivantes et anciennes.
- La mise en place systématique d'un tutorat pour les nouveaux enseignants participe du souci de mieux soutenir le corps enseignant dans l'intérêt de tous les élèves. Une formation ad hoc sera proposée aux référent-e-s par établissement impliqué dans cette mission de tutorat; un guide des bonnes pratiques centré sur les besoins des nouveaux enseignants sera créé et tenu à jour; une hotline dédiée aux questions des nouveaux enseignants sera lancée.



Axe 2 – Soutien aux élèves pour une école à visée inclusive

- Dans le prolongement du Concept 360°, une attention particulière sera mise sur l'identification précoce des élèves faibles et/ou guettés par le risque de décrochage, notamment suite à la crise sanitaire. L'accès de ces élèves aux programmes personnalisés sera simplifié par un nouveau formulaire standardisé. Leur suivi sera renforcé.
- Les élèves de la voie générale (VG) qui sont orientés vers le degré élémentaire (niveau 1) dans l'enseignement des trois disciplines à niveaux (français, mathématiques et allemand) doivent bénéficier de mesures d'enseignement personnalisé. Les conditions d'octroi du certificat de fin d'études secondaires pour ces élèves seront harmonisées.
- Des projets pilotes seront menés pour que le temps consacré aux devoirs soit effectué sur le temps scolaire.

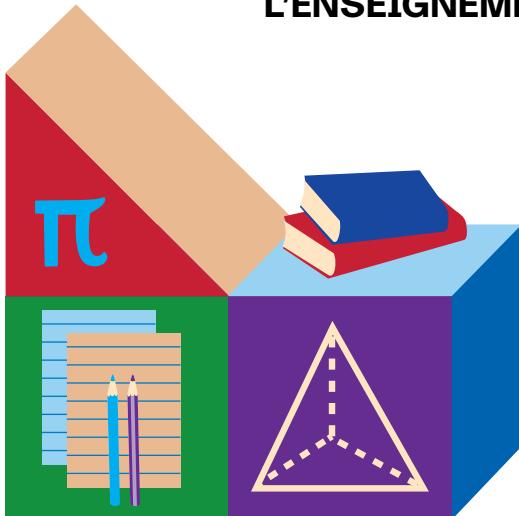
Axe 3 – Renforcement de la VG

- La transition des élèves de VG vers la formation professionnelle comme choix initial doit être améliorée (*Lire aussi la Deuxième partie de cette brochure*). Plusieurs mesures sont prises: le renforcement de la discipline « Approche du monde professionnel » (AMP) au cycle 3 (9^e-11^e); la désignation de référents AMP dans 62 établissements du secondaire I; la valorisation des Attestations de formation professionnelle (AFP) comme première étape certifiante; la valorisation des compétences autres que disciplinaires des élèves de VG (motivation, engagement, autonomie, etc.); le soutien à tous les projets personnels visant à diminuer le risque de non-insertion professionnelle du jeune en fin de scolarité (stages, mesure LIFT).
- Lancée comme un projet-pilote, une 12^e année certifiante sera proposée à certains élèves réunissant des conditions précises. Cette année de rattrapage en vue d'obtenir le certificat prévoit notamment de leur dispenser un enseignement à la carte ciblé sur les disciplines phares en lien avec leur projet professionnel.

Axe 4 – Une école à la mesure des défis du XXI^e siècle

- Plusieurs mesures sont prises dans deux directions: faire de l'école un moteur du changement en matière de durabilité, de diversité et d'égalité (*Lire aussi la Troisième partie de cette brochure, p. 32-35*); développer l'esprit critique dans une société toujours plus numérisée (déploiement de l'enseignement numérique de manière généralisée, à tous les degrés (*Lire aussi Deuxième partie de la brochure, p. 18-21*)).

SIX MESURES POUR AMÉLIORER L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES



La crainte souvent ressentie face aux mathématiques détourne nombre d'élèves des formations conduisant aux métiers techniques et scientifiques. En particulier, les filles renoncent trop souvent à ces filières au moment de l'adolescence. Pour renverser cette tendance, une Mission Maths a été conduite en 2018-2019, avec l'objectif de cerner comment l'enseignement des mathématiques pourrait être amélioré dans l'école vaudoise. Des 13 propositions faites dans le rapport déposé en 2019, six ont été retenues comme mesures prioritaires. Leviers pour rénover l'enseignement des mathématiques, elles seront introduites progressivement dès la rentrée 2020, en s'appuyant sur le développement des deux grands chantiers du DFJC que sont l'éducation numérique et le Concept 360°.

Ce programme, qui constitue un des points listés par le Plan d'actions de la DGEO, distingue deux types de mesures, celles destinées aux élèves et les autres dédiées à la formation des enseignant·e·s :

- **Laboratoires de maths en établissement**

La création de laboratoires de mathématiques dans les établissements initiera les élèves à d'autres démarches d'apprentissage détachées de tous les aspects liés à l'évaluation ou à la sélection. Y seront également stimulées des collaborations avec des institutions de médiation scientifique.

- **Création d'un cours facultatif**

L'ouverture d'un cours facultatif, proposé d'abord dans huit établissements pilotes, et destiné aux élèves de 10^e et 11^e années qui ne suivent pas l'OS-MEP, répond à trois propositions du rapport de la Mission Maths, soit : favoriser une image positive des mathématiques, diversifier les apprentissages et valoriser la réussite des filles. Ce cours, « Découvertes mathématiques », devrait inciter davantage d'élèves, notamment des filles, à s'inscrire en niveau renforcé de mathématiques au gymnase ou à s'orienter vers des métiers techniques.

- **Outils numériques pour le calcul**

La Mission Maths a révélé l'urgent besoin de généraliser des outils et des supports numériques dédiés à l'entraînement au calcul en classe et à la maison. La baisse des performances des élèves en calcul rapide et réfléchi appelle l'usage d'applications tournant sur les nouveaux supports que sont les smartphones et les tablettes. Deux applications existantes ont été repérées et seront testées dès la rentrée dans quelques établissements. Une alternative serait de concrétiser un projet éditorial nouveau qui résulterait d'un travail collaboratif entre la HEP Vaud, une start-up vaudoise, la HEIG-VD et la DGEO, en lien avec des enseignant·e·s de terrain. Une décision sur l'outil retenu sera prise dans le premier semestre de l'année scolaire 2020-2021. Cet outil devrait, à terme, être intégré aux moyens d'enseignement.

- **Diplôme additionnel**

Nombre d'enseignant·e·s du secondaire I donnent les mathématiques sans y avoir été formés. Une formation complémentaire spécifique à l'enseignement pour les années 9^e à 11^e permettra à ces enseignant·e·s de suivre les modules de didactique afin d'obtenir un diplôme additionnel et de renforcer ainsi leurs compétences.

- **Formation de référent·e·s en mathématiques**

Dans les établissements de l'école obligatoire, des personnes spécialement bien formées en mathématiques et en didactique seront à même de proposer aux directions des projets innovants en vue d'améliorer l'image de la discipline auprès des élèves.

- **Nouveaux moyens d'enseignement pour les 1-2P**

De nouveaux moyens d'enseignement pour la scolarisation des 1-2P seront mis en œuvre à la rentrée 2020, avec l'obligation de les utiliser dès 2021-2022. Une formation est prévue dès janvier 2021 dans chaque établissement et concerne les enseignant·e·s de 850 classes du canton. Cette offre sera un bonus pour bien des enseignant·e·s de l'école primaire qui n'ont jamais suivi de formation continue en mathématiques.

LE 360°, ANNÉE DE LA CONSOLIDATION



LE MÛRISSEMENT DES CONCEPTS D'ÉTABLISSEMENT

Le Concept cantonal 360° est la mise en œuvre concrète de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (AICPS 2007), de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO 2013) et de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS 2015). Il est le cadre permettant, pour l'école vaudoise, de favoriser l'égalité des chances en donnant la possibilité à chaque élève, indépendamment de son sexe, de son origine sociale et culturelle ou de son handicap, de développer pleinement ses compétences. Ce cadre cantonal, appelé à être décliné en concepts d'établissement sur tout le territoire vaudois, décrit les différentes modalités possibles de prise en charge des élèves concernés selon leurs besoins particuliers. Il précise les rôles et types de coordination qui pourront s'opérer entre les acteurs concernés au sein de l'école. Il fixe donc les buts et les conditions d'une école à visée inclusive, avec pour ambition de donner à chaque professionnel·le engagé·e dans l'école un pouvoir d'agir dans son champ de compétences, en s'inscrivant dans une coopération accrue de tous les acteurs issus des métiers qui composent l'encadrement scolaire.

La première édition du Concept cantonal 360° a été publiée en décembre 2019. Si certains établissements avaient déjà démarré les travaux en vue de rédiger leur propre concept, d'autres avaient prévu de le faire au 2^e semestre de l'année scolaire 2019-2020. La pandémie de la Covid-19,

qui a conduit à la fermeture des classes pendant deux mois et à la mise en place du plan de protection cantonal pour la reprise dès le 11 mai 2020, a retardé les travaux, contraignant le Département et les établissements à revoir le calendrier. Il a été décidé que chaque établissement remettra la première version de son concept au DFJC en juillet 2022 au plus tard.

Dès la rentrée d'août 2020, un plan d'actions pour le soutien aux établissements sera déployé. Il s'agira entre autres de proposer un développement professionnel chez chacun·e des acteur·trice·s concerné·e·s par le Concept 360°. Toujours dans cette logique de soutien aux établissements, plusieurs projets, à l'étude, se réaliseront durant la nouvelle année scolaire : ouvrir un portail de ressources pédagogiques pour une école à visée inclusive ; tenir des rencontres décentralisées dans le canton de Vaud réunissant des expert·e·s nationaux ou internationaux et des acteur·trice·s des établissements sur les thématiques, par exemple, des dispositifs inclusifs, de la différenciation de l'enseignement et des programmes scolaires personnalisés ; créer une communauté de pratiques ; développer des formations pour les enseignant·e·s, qui les préparent au renforcement du socle universel de prestations favorisant l'intégration des élèves en classe.

L'interdisciplinarité promue au service des élèves

L'autre objectif prioritaire sera de favoriser la pratique de l'interdisciplinarité, enjeu majeur de la réussite d'un déploiement efficient de cette politique pour une école à visée inclusive, qui valorise les regards croisés au service du projet de l'élève. Dans la littérature scientifique, l'interdisciplinarité peut être liée d'une part au travail collaboratif ou coopératif : « Des personnes qui appartiennent à des disciplines ou des professions différentes pratiquent l'interdisciplinarité si elles partagent leurs points de vue et leurs expertises, se transmettent de l'information, se consultent, travaillent ensemble particulièrement au sein d'une équipe. » (Payette, 2001). Cependant, elle peut également être caractérisée par la notion d'intégration : « La véritable interdisciplinarité n'apparaît que lorsque les points de vue de chaque discipline commencent à s'intégrer et à se dépasser dans une vérité plus globale. » (Leclerc, 1990).

La notion d'interdisciplinarité va donc interroger les types de collaboration entre professionnel·le·s, quel que soit le niveau de leur intervention. Pour rappel, le Concept 360° distingue quatre niveaux d'action selon l'intensité des soutiens apportés aux élèves en vue de leur intégration. Le graphique ci-dessous présente les métiers et fonctions des professionnel·le·s appelé·e·s à coopérer selon les quatre niveaux d'intervention.

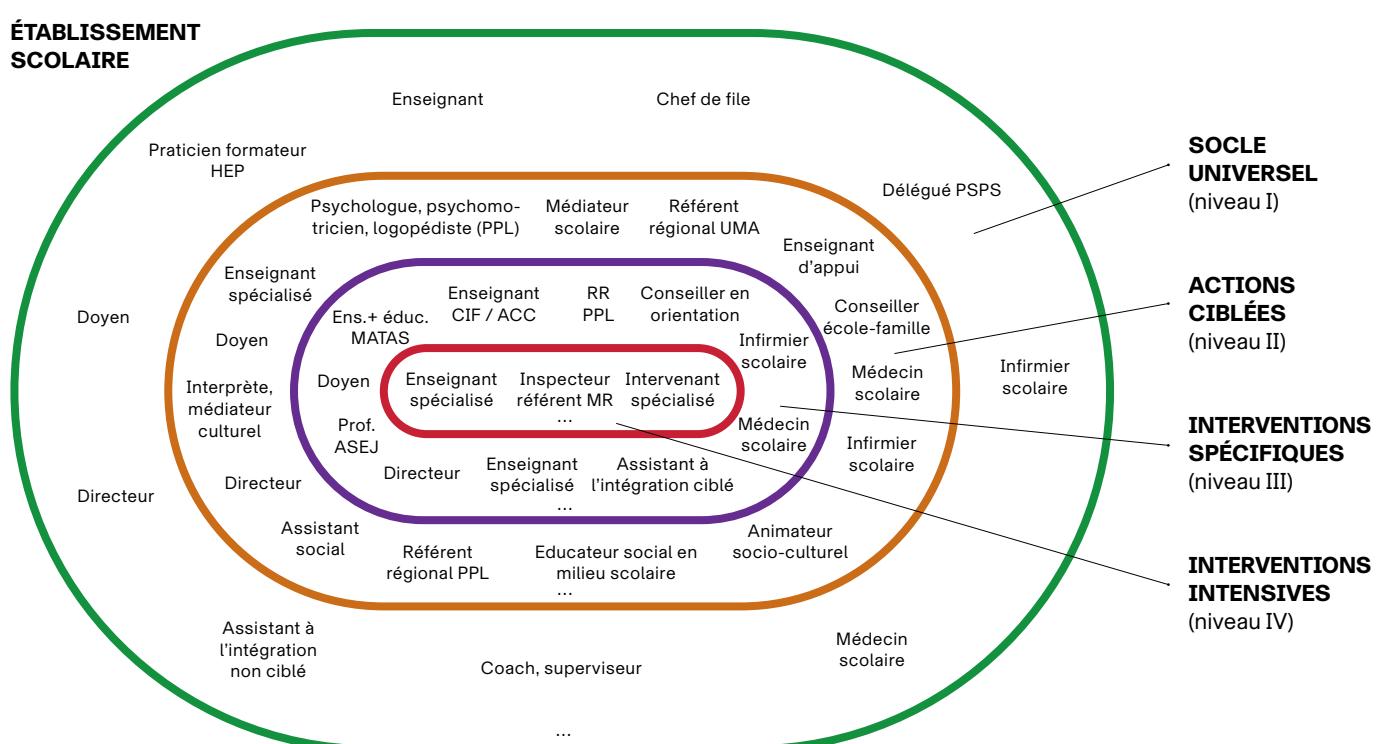
Dès les premiers mois de l'année scolaire 2020-2021, plusieurs actions participeront au développement du « pouvoir d'agir » de chacun·e. Il conviendra de les coordonner dans une logique de « fertilisation », afin notamment de favoriser

la construction d'un référentiel commun et de développer les échanges de pratiques. Ainsi, les accompagnements des établissements par les coachs de la HEP Vaud se poursuivront tout au long de l'année. Des outils seront progressivement fournis aux professionnel·le·s : des balises pour déterminer les apprentissages fondamentaux ; un calendrier permettant de conduire le processus de rédaction du concept d'établissement sur deux ans ; un guide et des recommandations pour différencier, aménager et adapter l'enseignement pour les élèves ayant des besoins particuliers ; des indicateurs pour garantir une mise en œuvre cohérente et équitable du Concept 360° ; etc.

Des moyens accrus

Pour concrétiser les ambitions du Concept cantonal 360°, le DFJC a pu augmenter de 10,8% son budget alloué aux élèves en âge de scolarité obligatoire (chiffre 2020 par rapport à 2015). Cet effort significatif (+668 francs en moyenne par élève, +130 millions de francs au total) représente plus du double de l'augmentation démographique (+5,2% d'élèves pour la même période). Concrètement, c'est l'équivalent de 318 postes à plein temps qui ont été créés. Ce sont en priorité des postes d'enseignant·e·s spécialisé·e·s (+142) et d'assistant·e·s à l'intégration (+176). S'ajoute, à cet effort, la hausse progressive des moyens investis par la nouvelle Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ, ex-SPJ) dans le dispositif socio-éducatif en milieu scolaire, avec la création d'une trentaine de postes à plein temps d'éducateur·trice·s en milieu scolaire.

CONCEPT 360° : Professionnel·le·s et interdisciplinarité (DGEO / juillet 2020)



LE DISPOSITIF SOCIO-ÉDUCATIF EN MILIEU SCOLAIRE, UN NOUVEAU PARTENARIAT EN CONSTRUCTION

Parmi les besoins particuliers d'élèves en mal d'intégration scolaire figurent, en bonne place, les comportements perturbateurs qui mettent en difficulté des enseignant·e·s et des directions d'école tout en mettant en danger la scolarité des enfants concernés. Ces comportements sont les signes de difficultés socio-éducatives plus larges de ces élèves, et ils appellent de nouvelles réponses. Celles-ci s'orientent notamment vers l'intervention d'éducateur·trice·s directement dans le champ de l'école et auprès des parents. Cette évolution, préconisée par le Concept cantonal 360°, initie un nouveau partenariat entre l'école et les professionnel·le·s de l'action socio-éducative dans la recherche d'un projet éducatif global pour les élèves.

Des pôles de compétences éducatifs dans chaque région scolaire

L'année scolaire 2020-2021 sera celle de la mise en œuvre des pôles régionaux de compétences éducatifs en milieu scolaire (PEMS), mesure phare du dispositif socio-éducatif ainsi renforcé. Les PEMs seront chargés de déployer les éducateur·trice·s en milieu scolaire (ESS) dans tous les établissements primaires et secondaires de leur région. Ils deviennent des interlocuteurs de proximité en matière socio-éducative pour les écoles.

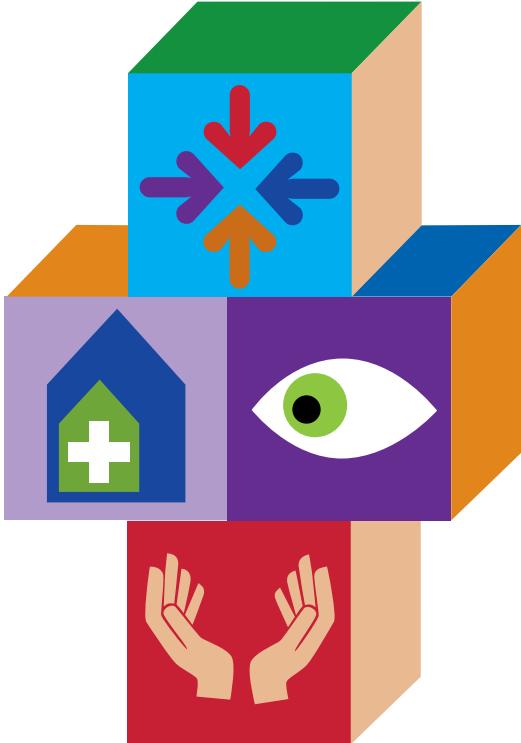
Les PEMs ont été attribués à des institutions socio-éducatives œuvrant depuis de nombreuses années dans la politique socio-éducative de protection des mineurs. Ces institutions bénéficient d'une très bonne connaissance du milieu scolaire, acquise notamment aux travers des prestations existantes que sont les MATAS (Module d'activités temporaires alternatif à la scolarité) ou les ASEJ (accueils socio-éducatifs de jour). La création de ces pôles régionaux vise à assurer une coordination renforcée des mesures socio-éducatives dans le champ scolaire. Ce dispositif favorisera également une grande mobilité et une disponibilité accrue des équipes éducatives qui interviendront dans les établissements scolaires vaudois.

Les PEMS désignés par région	
Région de la Dôle	Fondation Claudi Russel-Eynard
Région Venoge-Lac	Fondation Pestalozzi
Région CRENOL	Association la Maison des Jeunes
Région Lausanne Primaire	Fondation Bellet
Région Lausanne Secondaire	Association la Maison des Jeunes
Région Broye – Gros-de-Vaud	Fondation Cherpillod
Région Jura nord	Fondation Petitmaître
Région Lavaux – Riviera	Fondation les Airelles
Région Alpes vaudoises	Association la Maison des Jeunes

Un projet pilote dans les Alpes vaudoises

Le déploiement des ESS, à l'agenda de l'année scolaire 2020-2021, s'appuiera sur le projet pilote mené depuis janvier 2020 dans la région des Alpes vaudoises, première région scolaire à bénéficier de cette mesure. Cette expérience teste différentes modalités d'intervention des ESS. Elle aidera à préciser les contours du dispositif à l'épreuve du terrain. La Haute école de travail social de Lausanne (HETSL, anciennement EESP) a reçu le mandat d'évaluer les conditions de mise en œuvre du dispositif socio-éducatif dans la région des Alpes vaudoises et d'émettre des recommandations qui seront utiles à la mise en œuvre du dispositif dans les autres régions. Le rapport d'évaluation est attendu pour mars 2021. Toutefois, les premiers enseignements apportés par la démarche d'évaluation montrent déjà que le mode de fonctionnement régional favorise la réactivité des ESS et leur capacité à s'adapter aux situations rencontrées.





Le déploiement des éducateur-trice-s dans les écoles

L'arrivée des ESS dans les autres régions se fera à partir d'octobre 2020, au rythme du processus de co-construction du projet avec les établissements ainsi que du recrutement des professionnel-le-s. Les ESS interviennent principalement dans le champ de la prévention (niveau 2 du Concept 360°). Ils-elles aident au repérage des élèves présentant des difficultés socio-éducatives et ils-elles proposent des réponses précoces pour ces élèves. Leurs interventions sont multiples et elles devront être affinées progressivement : présence dans les écoles, observation, soutien aux directions et aux enseignant-e-s, suivi de situations individuelles, dialogue avec les parents, gestion de crise ou encore travail de réseau à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Ils-elles interviennent toujours en coordination avec les autres professionnel-le-s de l'école, en cherchant la complémentarité et la cohérence des soutiens apportés aux élèves. Ils-elles sont aussi impliqué-e-s dans la rédaction du concept d'établissement en contribuant à dresser un état des lieux des mesures socio-éducatives existantes au sein des établissements comme dans le réseau extérieur.

Projet pilote des Alpes vaudoises, un témoignage du terrain

« Le démarrage du PEMS dans les Alpes vaudoises s'est fait en plusieurs phases, de la constitution de l'équipe au recensement des ressources existantes, tant à l'interne qu'à l'externe de l'école. Plusieurs rencontres ont également été effectuées avec les conseils de direction. Ce processus a permis de co-construire la prise en charge imaginée par les établissements scolaires. Nous avons commencé par aborder leurs attentes par rapport aux éducateurs, et ensuite défini le champ d'action de ceux-ci. Un cheminement de pensées et de prise en charge concrète s'est alors dessiné pour démarer le plus rapidement possible, de manière réactive, afin de répondre aux besoins des professionnel-le-s de l'école face à des situations complexes d'élèves en difficulté.

Très vite, les éducateur-trice-s ont pu intervenir sur le terrain, amenant leur regard différent, proposant des clés de compréhension et des pistes d'action pour améliorer la situation. Loin de freiner leur action, la crise sanitaire et la fermeture des classes ont été au contraire une occasion de montrer que le PEMS était un interlocuteur précieux et fiable. Dans ces moments difficiles, il a prouvé sa capacité de s'adapter, tout comme l'école, à une situation extraordinaire, se montrant présent et soutenant

aujourd'hui des divers professionnel-le-s, des élèves et de leurs familles.

Des questions stimulantes attendent désormais les partenaires. Comment concilier un travail éducatif mené sur le long terme avec un système scolaire jalonné par des échéances régulières et des critères de réussite ou d'échec ? Quelle place donner à chaque professionnel-le dans ce système complexe pour que chacun-e puisse développer la collaboration de manière interdisciplinaire, dans son propre champ de compétences mais en s'inscrivant dans une démarche d'enrichissement mutuel ? La diversité régionale et les ressources extérieures sont également des défis à relever, tant ces ressources doivent rester vivantes et servir de relais en cas de besoin.



Joëlle Cosandey, adjointe de direction et responsable régionale
Association de la Maison des jeunes, mdj-Szilassy

Michele Cherubini, directeur
Établissement primaire et secondaire
Les Ormonts-Leysin

L'interdisciplinarité renforcée à tous les niveaux

L'année scolaire 2019-2020 a été consacrée aux préparatifs du dispositif socio-éducatif. Avec en particulier la rédaction de [lignes directrices](#). Outre la désignation des PEMS, elle a été l'occasion de présentations et discussions réunissant des directeurs et directrices d'école par région.

La nouvelle année scolaire sera plus opérationnelle, avec la mise en œuvre effective du dispositif socio-éducatif. Cette étape suppose la tenue de rencontres régionales entre les acteur·trice·s concerné·e·s des établissements scolaires et des PEMS, accompagnés par l'Unité de pilotage de la prévention de la DGEJ. Ces rencontres seront l'occasion de porter une attention soutenue à la co-construction du dispositif en tenant compte non seulement des enjeux propres à chaque région, mais également des enjeux de chaque établissement scolaire. Ces moments permettront aussi de renforcer la collaboration entre le champ scolaire et le champ socio-éducatif, de fédérer les acteurs en trouvant un langage commun et en développant une vision partagée de l'école à visée inclusive.

Cette collaboration doit en premier lieu s'incarner au niveau des professionnel·le·s œuvrant auprès des élèves. Les nouveaux et nouvelles éducateur·trice·s scolaires devront s'intégrer comme une ressource complémentaire aux côtés des autres professionnel·le·s de l'encadrement scolaire comme les médiateur·trice·s, les délégué·e·s PSPS ou les infirmier·ère·s scolaires. Le récent rattachement de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS) au sein de la DGEJ facilitera cette articulation. Ensemble, ils·elles auront à faire vivre l'interdisciplinarité au bénéfice des enfants et élèves et de leur prise en charge cohérente et appropriée.

Le soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité est une autre mesure nouvellement développée dans le cadre du Concept 360°. La prestation « [Histoire de parents d'élèves](#) » s'est déployée à partir de la rentrée scolaire 2019-2020. Plus d'une cinquantaine de situations étaient suivies au printemps 2020. Les établissements sont invités à y recourir. Ils y ont été sensibilisés par des rencontres d'information. Les retours des écoles ont aussi permis d'ajuster la prestation. Les modalités ont également été précisées afin de faciliter l'accès direct des parents. Le soutien à la parentalité promis à des adaptations fera l'objet d'une réflexion élargie.

Les MATAS et l'ASEJ appelés à évoluer

Le dispositif socio-éducatif en milieu scolaire comprend toujours les prestations existantes que sont les modules d'activités temporaires alternatives à la scolarité (MATAS) et les accueils socio-éducatifs de jour (ASEJ). Suite à une évaluation, des [recommandations](#) ont été formulées en vue d'améliorer le pilotage et le fonctionnement des MATAS. Ces deux prestations sont appelées à évoluer pour garantir leur complémentarité avec les missions menées, en amont, dans les écoles, par les éducateur·trice·s scolaires. À court terme, le fonctionnement de ces deux prestations n'est toutefois pas modifié.

L'ACTUALITÉ DE LA RENTRÉE



PRENDRE LE CHEMIN DE LA DURABILITÉ



Les mobilisations de grande ampleur des jeunes pour le climat ont montré le chemin : l'école doit répondre concrètement à ce qui constitue l'un des plus grands défis du XXI^e siècle. Suite à des réflexions entamées en 2019, le DFJC se mobilise pour mettre en place le plus vite possible une politique d'école durable qui aborde ces enjeux non pas de façon ponctuelle, mais en agissant de façon globale sur le système éducatif et de formation vaudois. L'intégration de la formation comme moteur du changement au sein du dispositif du [Plan Climat vaudois](#) adopté par le Conseil d'Etat témoigne de cette volonté.

Chaque école ou chaque lieu de formation doit être considéré dans son ensemble : tant l'environnement d'apprentissage que les pratiques institutionnelles doivent tendre vers le respect des principes de la durabilité, alors que les contenus et les pratiques d'enseignement doivent intégrer les enjeux socio-écologiques. Pour parvenir à cet objectif, le DFJC souhaite que chaque établissement établisse sa propre politique de durabilité, à son échelle et selon son contexte. Il pourra compter sur le soutien du Département. [Une cellule Durabilité a été créée au sein du Secrétariat général](#). Sa mission est d'accompagner les établissements, tout en respectant leur autonomie.

Conscient que l'affirmation d'une volonté ne suffira pas pour aboutir à un changement profond au niveau de l'école, le DFJC s'engage à mettre en place progressivement les conditions nécessaires pour y parvenir. Par l'entremise de sa cellule Durabilité, et en collaboration avec tous les partenaires, il travaillera dès la rentrée 2020 sur les enjeux suivants :

- attribuer la responsabilité de l'enjeu « durabilité » aux directions d'établissements et leur allouer des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques ;
- accompagner les établissements dans leur transformation, en particulier en promouvant une approche institutionnelle globale (*whole school approach*) à leur échelle, mais aussi en développant un réseau de référent-e-s et en proposant des ressources et du soutien (plateforme, projets pilotes, outils, modèles, etc.) pour favoriser la prise en compte systémique de la durabilité ;
- mettre en place des pratiques et des lieux d'apprentissage cohérents avec les principes de la durabilité (énergie, mobilité, alimentation, végétalisation, etc.) ;
- promouvoir des formations initiales et continues qui renforcent les capacités des enseignant-e-s, des formateur-trice-s et des directions à intégrer la durabilité dans leurs pratiques professionnelles ;
- faire évoluer les contenus pédagogiques, les supports et les pratiques d'enseignement de manière à permettre au système éducatif et de formation vaudois de traiter des enjeux socio-écologiques.

À la rentrée 2020, une vingtaine d'établissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire participeront à **un observatoire de la durabilité**. L'expérience permettra à la cellule Durabilité d'étudier et de prendre en compte les projets déjà mis en œuvre. L'année scolaire 2020-2021 permettra non seulement de considérer l'expérience du terrain avec des dynamiques et des projets exemplaires déjà lancés, mais également de tester de nouvelles mesures (journées et semaines de la durabilité, camps verts, projets de végétalisation, projets pédagogiques centrés sur la durabilité, etc.). Ceci dans l'optique d'identifier les bonnes pratiques et de favoriser leur généralisation. Par ailleurs, dès 2021, un réseau de référent-e-s durabilité sera déployé progressivement dans tous les établissements.

Afin d'appuyer les enseignant-e-s dans l'évolution de leurs pratiques, le DFJC mettra à disposition une plateforme durabilité. Celle-ci visera à offrir du soutien et à proposer des outils aux enseignant-e-s désirant aborder les enjeux de la durabilité avec leurs élèves. Accessible via le web d'ici la fin de l'année 2020, cette plateforme facilitera le transfert des savoirs scientifiques les plus récents vers l'enseignement et inventoriera les pratiques et les projets de terrain. Elle visera aussi à créer des opportunités de rencontres et d'échanges entre enseignant-e-s, spécialistes ou personnes engagées pour la durabilité.

Dans ce cadre, un premier cycle de conférences sera organisé conjointement entre l'Université de Lausanne et la HEP Vaud entre octobre et décembre 2020. Seront abordés, au cours de six soirées, les enjeux de la durabilité sous l'angle des sciences naturelles ou humaines ainsi que leurs implications pour l'école et les pratiques d'enseignement.

LES VOYAGES ET LES SORTIES SCOLAIRES EXCLUSIVEMENT EN SUISSE

Dérèglement climatique et crise sanitaire : l'année 2020 est riche en événements qui remettent en question de nombreuses habitudes, y compris de mobilité. Dans ce contexte, le DFJC a fixé de nouvelles orientations pour l'organisation des voyages d'études et des sorties scolaires des écoles et des gymnases vaudois. [Pendant l'année scolaire 2020-2021, toutes les sorties scolaires devront se dérouler en Suisse exclusivement.](#) Cela donnera un coup de pouce à l'économie touristique nationale au moment où celle-ci est fragilisée par la pandémie Covid-19. Cette mesure se justifie aussi pour susciter une réflexion sur la pertinence pédagogique de projets et voyages plus locaux. Elle permettra d'expérimenter de nouvelles relations au territoire dans le contexte des mesures de précaution sanitaire et bien sûr en lien avec l'attention accrue au climat et aux objectifs de durabilité.

Dès août 2021, les destinations européennes seront à nouveau possibles. En effet, les échanges culturels et l'ouverture à d'autres réalités que permettent les voyages d'études à l'étranger constituent une plus-value à préserver. En revanche, les déplacements en avion ne seront plus admis, sauf exception pour des motifs pédagogiques particuliers qui devront être approuvés par le DFJC. Toutes les destinations permettant de mettre en pratique les langues enseignées durant la scolarité obligatoire et postobligatoire sont d'ailleurs accessibles sans avion, par train pour la très

grande majorité d'entre elles. À noter que les échanges linguistiques individuels ne sont pas concernés par cette décision, tout comme les formations à l'étranger, notamment les maturités bilingues. Les séjours linguistiques prolongés dans le cadre de la maturité bilingue sont limités au seul continent européen, ceci dès août 2020.

Le DFJC est persuadé qu'il est de sa responsabilité de proposer une mobilité plus respectueuse de l'environnement. Privilégier les sorties en Suisse et renoncer durablement à l'avion comme mode de déplacement sont des mesures concrètes décidées pour favoriser un nouvel état d'esprit et un changement des pratiques. Par ailleurs, ces mesures permettront de diviser par cinq au minimum les impacts CO₂ de tous les voyages d'études des établissements scolaires vaudois.

Afin d'accompagner la réflexion des professionnel·le·s et des élèves, [un guide de voyages d'études et de sorties scolaires durables](#) est diffusé dès la rentrée 2020. Ce document réunit des conseils et des tuyaux pour organiser un voyage d'études dans notre pays, des exemples et des témoignages de voyages réalisés localement par des enseignant·e·s, ainsi que des liens vers des ressources pédagogiques. Ce guide inclut aussi des informations pratiques pour l'organisation de voyages d'études sans recours à l'avion. Les enseignant·e·s y trouvent également des sources d'inspiration pour envisager une mobilité plus durable au niveau européen.

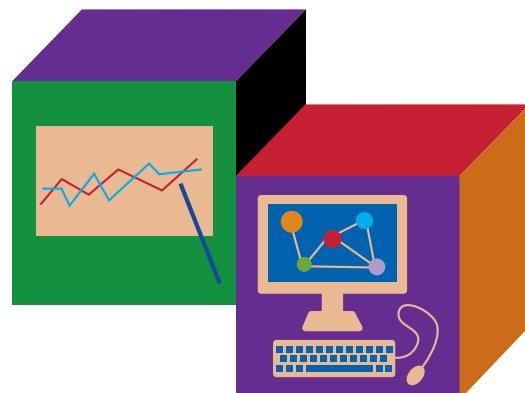
L'ÉCOLE DE MATURITÉ ÉVOLUE

Au même titre que l'école de culture générale ou l'école de commerce dont les plans d'études sont en cours de révision, l'école de maturité gymnasiale fait, elle aussi, l'objet d'une réforme. Bien que ralenti par la crise sanitaire, les travaux se poursuivent avec, à la clé, des changements programmés dans l'organisation de la maturité gymnasiale telle qu'elle existe dans le canton de Vaud.

La maturité gymnasiale sésame pour les études académiques

La dernière grande révision du Règlement et de l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale ([RRM](#) et [ORM](#)) date de 1995. Or, depuis une vingtaine d'années déjà, la question se pose régulièrement de savoir si la maturité gymnasiale prépare encore les jeunes de manière adéquate aux défis de la société contemporaine et, plus spécifiquement, aux challenges des études de niveau tertiaire. L'enjeu fondamental du débat est le maintien de l'accès direct, et sans examens, aux études universitaires et polytechniques pour tou·te·s les détenteur·trice·s d'une maturité gymnasiale tel qu'il est garanti aujourd'hui.

En 2018, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont lancé la première phase du projet « Évolution de la maturité gymnasiale ». Un [bilan approfondi](#) des forces et des faiblesses des textes législatifs en vigueur a été dressé. Sur cette base, [la phase 2 du projet](#) a démarré. Les travaux d'analyse actuellement menés devraient durer jusqu'à l'automne 2021 et conduire à une révision qui pourrait être importante des textes actuellement en vigueur.



Un chantier selon quatre axes

Ces travaux sont organisés en quatre projets distincts. Chacun d'eux comprend une direction, un groupe de pilotage et un groupe de coordination. Les cantons sont représentés dans chacun de ces groupes.

Le **premier** projet, centré sur l'actualisation du Plan d'études cadre pour les écoles de maturité (PEC), planche sur les objectifs généraux de formation, sur les compétences transversales et sur les contenus et compétences par branche. Les réflexions portent notamment sur l'opportunité et les modalités d'intégration dans les programmes d'études de matières telles que la propédeutique scientifique et du savoir, l'éducation au développement durable, la citoyenneté ou encore l'éducation numérique.

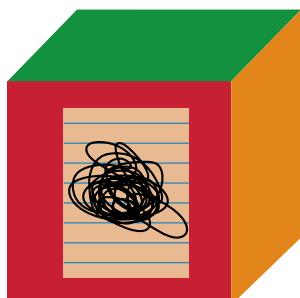
Le **deuxième** projet, qui a pour objectif la vérification de l'adéquation des dispositions du RRM et de l'ORM aux connaissances nécessaires à l'entrée dans les hautes écoles, se concentre sur les disciplines enseignées, la pondération des différents domaines d'études dans les plans d'études, les disciplines d'examen, les critères de réussite, le travail de maturité et l'interdisciplinarité.

Le **troisième** projet a pour mission de clarifier les responsabilités et les compétences incombant aux différent-e-s acteur-trice-s impliqué-e-s dans la mise en œuvre de la maturité gymnasiale. Les travaux s'orientent sur la perspective de fixer des exigences en termes de qualité et de définir des moyens de s'assurer qu'elles seront atteintes.

Le grand enjeu pour le canton de Vaud, qui dispense une école de maturité en trois ans, se situe autour des missions du **quatrième** projet. Celui-ci vise, en effet, à l'unification de la durée de la formation en maturité gymnasiale à quatre ans. Vaud n'est pas le seul canton directement concerné par ce chantier dont les enjeux non seulement pédagogiques, mais aussi en termes d'infrastructures et d'investissements, sont très importants. Berne pour ses élèves francophones, ainsi que le Jura et Neuchâtel sont aussi dans ce cas. Ce chantier a conduit le DFJC et la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) à ouvrir des réflexions en prévision de cet allongement programmé de la durée des études gymnasiales. Il est à relever que la durée de quatre ans devrait permettre, *ad minima*, de donner de l'air aux grilles horaires de nos élèves en voie maturité qui comptent actuellement parmi les plus chargées de Suisse. En revanche, cette évolution accentuerait le besoin de locaux, qui pose déjà aujourd'hui des problèmes aigus.

La phase finale du chantier national de la nouvelle maturité est prévue pour le 1^{er} semestre 2022, et la mise en œuvre des nouvelles bases légales et du nouveau PEC est fixée au 1^{er} août 2023, sous réserve de l'avancée des travaux en temps de crise sanitaire. Une phase de transition importante sera négociée pour que les cantons puissent répondre aux nouvelles exigences fédérales, ne fut-ce qu'en termes de locaux indispensables à la création de ces nouvelles classes.

PRÉVENTION INTERDISCIPLINAIRE DE TOUTES LES FORMES DE RADICALISATION



DFJC participe à la plateforme cantonale « Prévention de la radicalisation » avec deux représentants : la déléguée à la protection du climat scolaire et le responsable de l'unité de pilotage de la prévention au sein de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ). C'est, pour eux, l'occasion d'aborder des situations d'élèves et d'étudiant-e-s qui seraient impliqué-e-s dans un processus de radicalisation.

Les **signalements à la plateforme** s'effectuent par différents canaux : police, justice, directions des établissements scolaires et de formation, DGEJ, hotline, etc. Au contact quotidien avec les enfants et les jeunes en formation, les enseignant-e-s et les professionnel-le-s impliqué-e-s dans l'école et la formation ont un rôle à jouer dans la détection de jeunes qui pourraient être impliqué-e-s dans un processus de radicalisation.

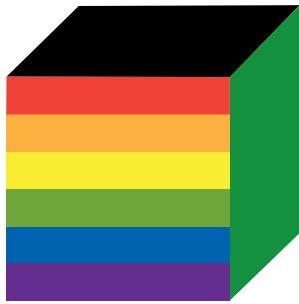
La plateforme, dans son groupe opérationnel, analyse les situations de manière interdisciplinaire. Elle peut mandater **Rhizome** pour mener des suivis individuels. Cette association constitue un pôle de compétences sur les questions religieuses et idéologiques. Elle offre un service confidentiel d'informations, de conseils et d'accompagnement sur les questions religieuses et idéologiques.

Le dispositif mis en place par le Conseil d'État - un objectif de son programme de législature 2017-2022 - a pour but le maintien d'un lien avec les personnes impliquées dans des processus de radicalisation vers des idéologies menant à la violence. Il est envisagé comme un moyen de prévenir la rupture familiale, scolaire ou de formation professionnelle.

L'expression de l'extrémisme violent ne se limite pas uniquement au djihadisme. Les actions violentes de groupes radicalisés de droite comme de gauche sont en augmentation, selon le Service de renseignement de la Confédération.



ATTENTION SOUTENUE AU CLIMAT SCOLAIRE



Prévenir et agir contre le harcèlement entre pairs

Dans la mobilisation accrue contre le harcèlement à l'école qui a marqué ces deux dernières années scolaires, les établissements ont renforcé leurs connaissances et ont mis en place des mesures de prévention. La prise en charge professionnelle de situations complexes a aussi mobilisé les collaborateur-trice-s. L'équipe de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS) a montré une grande énergie à soutenir les établissements pour s'approprier les compétences et les processus afin de faire face au harcèlement entre pairs.

Les situations remontant à la direction du Département, qui sont décrites dans les courriers de parents, restent préoccupantes. Face à la détresse de leurs enfants, quelques parents expriment des sentiments d'impuissance, de la difficulté à communiquer avec les enseignant-e-s et les équipes de direction, et parfois une perte du lien de confiance avec les adultes de l'école. Dans les situations de harcèlement, les enfants concernés semblent se confier en premier lieu à leurs amis, puis à leurs familles. Dans ce contexte sensible, le maintien d'un dialogue de qualité entre les adultes de l'école et les parents et les enfants en souffrance constitue une priorité et une condition pour pouvoir briser la spirale négative du harcèlement.

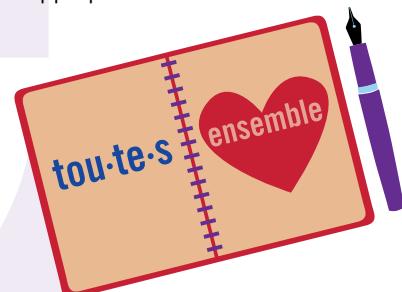
La Direction pédagogique de la DGEO par son unité de Bons offices, ainsi que la déléguée à la protection du climat scolaire sont à disposition des établissements et des parents pour trouver avec eux et avec les enfants victimes des solutions dans les situations les plus difficiles.

Un nouvel outil d'évaluation du climat scolaire

Depuis une vingtaine d'années, les établissements scolaires pouvaient utiliser le QES (questionnaire sur l'environnement socio-éducatif adapté et utilisé en Suisse romande) pour faire une évaluation de la qualité de leur climat scolaire. Cet instrument venu du Québec va être abandonné cette année. D'autres outils mieux adaptés aux réalités contemporaines se sont entre temps imposés. Par ailleurs, le retour des données analysées au Canada prenait plusieurs semaines, parfois même plusieurs mois, ce qui était insatisfaisant.

En collaboration avec d'autres cantons romands et Radix (le centre national de compétences pour le développement et la promotion de mesures en santé publique), le DFJC mettra à disposition en 2021 l'outil d'évaluation du climat scolaire développé par Canopé. Cet opérateur public se donne la mission de soutenir les acteur-trice-s de la communauté éducative au service de la réussite de tous les élèves. Il a développé une expertise reconnue dans plusieurs domaines, par exemple dans la pédagogie, le numérique éducatif et l'éducation à la citoyenneté.

Ce nouvel outil permet de réduire le délai d'attente entre le moment où sont remplis les questionnaires et la restitution aux établissements. Une extension de la démarche avec un questionnaire destiné aux parents doit encore être discutée. La démarche complète consiste, suite à l'état des lieux, à accompagner l'établissement dans la mise en place des mesures appropriées.



Agir contre l'homophobie et la transphobie

Dans l'esprit de la lutte contre le harcèlement et pour défendre l'intégrité des élèves et des enseignant-e-s, le DFJC a décidé de créer un poste de délégué-e aux questions d'homophobie et de transphobie dans les lieux de formation. La personne désignée collaborera, dès l'automne 2020, avec les acteurs et actrices en place, notamment l'Unité PSPS, la HEP Vaud, les directions générales de l'enseignement obligatoire et postobligatoire. Elle aura pour mission de définir les besoins, d'ancrer dans les lieux de formation une politique orientée sur la prévention de l'homophobie et de la transphobie, ainsi que de l'inclusion des personnes LGBTIQ. Elle conseillera la cheffe du Département sur ces problématiques.



AGIR CONTRE LA PRÉCARITE MENSTRUUELLE

Interpellé par les recherches récentes sur la précarité menstruelle et conscient qu'il s'agit d'un thème de santé publique important, le DFJC initie un projet pilote de mise à disposition gratuite de produits menstruels en libre accès dans cinq établissements scolaires et de formation du canton. L'objectif est de diminuer les effets de la précarité menstruelle définie comme la difficulté ou le manque d'accès des jeunes filles réglées aux protections hygiéniques, essentiellement pour des motifs économiques.

Le choix des établissements sera annoncé durant l'année scolaire 2020-2021, puis le projet pilote pourra commencer. Il devra établir et analyser les besoins ; répondre à la demande de matériel de certaines jeunes femmes ; et garantir l'objectif d'égalité entre femmes et hommes en diminuant le tabou lié aux règles.

La précarité menstruelle a pour principale conséquence l'exclusion des jeunes filles réglées qui, parfois, se retiennent de venir en classe et s'exposent au risque de décrochage scolaire. Dans les pays occidentaux, ce sont principalement les personnes précaires et les étudiantes qui sont touchées, en raison du budget nécessaire à l'achat des protections.

La mise en place de distributeurs de serviettes hygiéniques et de tampons sera accompagnée d'un projet de promotion de la santé et de prévention favorisant le climat scolaire et permettant de mener une réflexion avec les jeunes sur ces thématiques. Il se déployera durant l'année scolaire 2020-2021 et sera accompagné d'un suivi et d'une analyse préparant la décision sur une éventuelle généralisation.

UN ÉLAN AUX ÉCHANGES LINGUISTIQUES

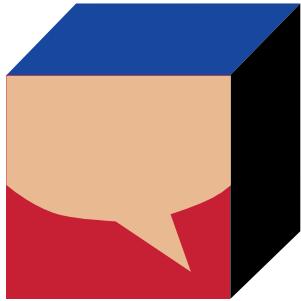
En écho avec la nouvelle [stratégie nationale « Échanges linguistiques »](#) et les [recommandations](#) de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), le DFJC s'est doté d'un plan d'actions pour encourager et soutenir les échanges linguistiques, en particulier les échanges entre des classes entières. Ce plan a été présenté en février 2020 aux directions de tous les établissements de l'école obligatoire vaudoise. Son déploiement se fera progressivement durant l'année scolaire 2020-2021, dès la rentrée en août. L'objectif est d'augmenter de manière significative le nombre d'élèves qui participent, durant leur scolarité, au moins une fois à un échange ou à un séjour linguistique en Suisse.

Le DFJC promeut l'importance de regarder au-delà des frontières cantonales et l'atout que constitue, pour les jeunes, la capacité de communiquer dans plusieurs langues dans un monde toujours plus interconnecté. Il fait bien les objectifs de cohésion sociale évoqués par le Conseil fédéral dans son dernier [message relatif à l'encouragement de la culture](#). Ce document quadriennal, encore en discussion aux Chambres fédérales au moment de cette rentrée scolaire, prévoit d'augmenter les moyens financiers que la Confédération veut octroyer pour soutenir les échanges linguistiques d'élèves et de classes à l'intérieur de la Suisse. Ces moyens sont mis à disposition de [Movetia](#), l'agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité, laquelle les redistribue sous forme de subsides aux projets qui lui sont présentés.

Le plan d'actions du DFJC exprime la volonté de donner du sens à l'apprentissage des langues nationales autres que le français et des langues en général. Il est important que les élèves puissent vivre une expérience linguistique authentique et découvrir une autre région linguistique du pays, avec ses traditions et sa culture.

Une mesure prioritaire est de responsabiliser un-e répondant-e pour les échanges linguistiques dans chaque établissement scolaire. Ce réseau de répondant-e-s pourra délivrer aux enseignant-e-s une meilleure information, à la fois plus fréquente et plus précise, sur les différents programmes et les soutiens financiers à disposition.





Un autre axe est d'inciter les écoles vaudoises à développer des partenariats à long terme, afin qu'un lien privilégié puisse se tisser avec une école partenaire en Suisse ou ailleurs. Des chartes destinées à pérenniser ces activités d'échanges existent déjà et, à l'avenir, elles seront mieux diffusées.

Le développement d'échanges linguistiques avec le canton de Berne est une priorité de la DGEO. Plusieurs classes vaudoises effectuent actuellement des échanges avec des classes bernoises. Ces échanges bénéficient d'une organisation simplifiée et soutenue par le Forum du bilinguisme. Les parents amènent ou vont rechercher leur enfant dans la famille d'accueil. Cette formule permet de poursuivre les cours sans modification ni remplacement. Elle est idéale tant du point de vue de l'organisation que de la cohésion nationale. « *Deux im Schnee* » ou « *Deux im Park* » sont des formules clés en main que Vaud et Berne préconisent pour relier deux classes durant l'hiver lors d'un camp de ski ou durant l'été lors d'un camp nature. Le Conseil d'Etat vaudois a aussi signé avec le gouvernement

bernois une **nouvelle convention relative aux échanges linguistiques** d'élèves à l'intérieur de la région du Pays-d'Enhaut et du Saanenland. Cette convention, qui s'applique dès la rentrée 2020, est un outil prometteur pour favoriser l'apprentissage de la langue des voisins dans cette région de montagne, sur la frontière des langues et qui vit beaucoup du tourisme.

La sensibilisation aux enjeux de la durabilité s'impose comme un thème porteur pour organiser des échanges linguistiques de classes. Plusieurs projets se sont développés dans ce sens. Les échanges se révèlent d'autant plus concluants qu'ils expriment le génie local de chaque établissement, en fonction des compétences, des intérêts et propositions des acteur·trice·s de deux régions linguistiques.

Au niveau des échanges individuels, le **programme Impariamo insieme** de Movetia, piloté par les cantons de Vaud et du Tessin, continue sur sa belle lancée, avec désormais une coordination au niveau du secondaire I et II. Les séjours linguistiques sur temps scolaire pour les élèves de 10^e et 11^e se poursuivent également. Ils ont fait l'objet d'une capsule vidéo qui peut être visionnée sur l'onglet du [site de l'État de Vaud dédié aux échanges linguistiques](#).

CORONAQUEST, UN JEU VIDÉO POUR ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES AVEC LE CORONAVIRUS



Alors que les élèves vaudois se préparent à reprendre l'école après deux mois de semi-confinement, le DFJC a lancé un jeu vidéo adapté à cette étape délicate. L'objectif de ce Serious Game était d'aider et d'accompagner les élèves dans le contexte général parfois anxiogène de la Covid-19. CoronaQuest, accessible à l'adresse www.coronaquest.game, a été produit en quelques jours et lancé le 11 mai 2020, jour du retour en classe.

Gratuit, disponible sur tous les supports (smartphones, tablettes, ordinateurs) et traduit en 10 langues, CoronaQuest reste d'actualité à l'heure de la rentrée d'août 2020. C'est un moyen pédagogique à disposition des enseignant·e·s pour aborder en classe les événements liées à l'actualité et au virus. **Une fiche pédagogique détaillée** propose de nombreuses activités destinées aux 5 à 16 ans autour du jeu et en lien avec le plan d'études romand (PER). **Une courte vidéo de présentation** est maintenant disponible. Il est aussi possible que le jeu vidéo soit dans un proche avenir encore amélioré, actualisé et développé.

CoronaQuest a été conçu pour aider à renforcer les gestes barrières, les réflexes sanitaires, mais pas seulement. Il sert aussi à travailler sur les émotions diverses que peuvent ressentir les élèves, et les aide à en parler. Il y a l'inquiétude ou la joie de retrouver ses amis ; la tristesse ou la colère parce que tout n'a peut-être pas été simple à la maison pendant le confinement : un parent s'est retrouvé sans revenu ; une hospitalisation ou un décès a frappé une famille. Il est important pour chaque élève de savoir que l'en-cadrement scolaire est là pour le ou la soutenir

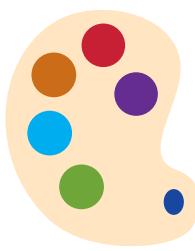
et qu'entre eux, les élèves peuvent aussi s'aider et se montrer bienveillants.

Depuis son lancement, le Serious Game a récolté un succès qui dépasse les attentes. À la fin de l'année scolaire 2019-2020, plus de 300 000 parties avaient déjà été jouées et pas seulement en Suisse, mais aussi autour du monde dans plus de 70 pays.

Le jeu comporte trois ligues. Le bronze avec les gestes barrières de base comme tousser dans son coude. Puis l'argent qui voit intervenir le personnage de la médiatrice ou la distanciation spatiale. À la fin, le joueur atteint la ligue de diamant destinée aux plus agé·e·s et peut-être aussi aux plus averti·e·s. Le défi stratégique augmente avec les niveaux et l'apparition de nouveaux personnages et de concepts plus abstraits comme les *fake-news* ou la précarité. Nouveauté à la rentrée 2020, les joueurs du CoronaQuest bénéficient d'une ligue supplémentaire, la ligue *master*, avec des nouvelles cartes, certaines proposées par des élèves et des classes du canton. Une courte vidéo de présentation est désormais aussi disponible.

CoronaQuest n'est qu'un volet du dispositif mis en place pour aider les élèves et les professionnel·le·s de la formation dans cette période particulière et inédite. Élément innovant, il recourt au langage familier des enfants et permet d'apprendre, de discuter et de sourire du virus et de la crise sanitaire.

LA CULTURE À L'ÉCOLE, UN NÉCESSAIRE ENRICHISSEMENT



Les Argonautes, une école de la culture et la culture à l'école

Lancé en août 2019, le projet pilote Les Argonautes s'inscrit dans la mise en place d'une éducation culturelle et artistique au sein de la scolarité obligatoire avec la présence de médiatrices culturelles en milieu scolaire. À la fois relais, ressources et initiatrices, les cinq Argonautes engagées dans le projet ont permis la découverte, l'exploration et l'expérience de nombreuses facettes de l'art et de la culture. Quelques exemples : des classes de 1-2P ont pu manipuler et expérimenter des instruments de percussion avec une musicienne ; des 3-4P ont peint des boîtes électriques avec un artiste et vu leur création investir l'espace urbain de leur ville ; des 5-6P ont pu s'initier à la gravure à l'aide d'une ancienne presse à papier amenée en classe par une artiste plasticienne ; des 4-8P ont développé la pensée philosophique lors d'un atelier avec un philosophe et pédagogue ; et des 10S ont pratiqué plusieurs ateliers de slam avec l'intervention d'un poète. Les Argonautes ont également conçu des activités clé en main tel que l'atelier interactif « Au fait, c'est quoi l'art ? » qui sera proposé à d'autres établissements sur demande. Cette année, les Argonautes élaboreront leur propre matériel pédagogique qui sera ensuite mis à disposition du corps enseignant.

La première Rencontre Culture-École

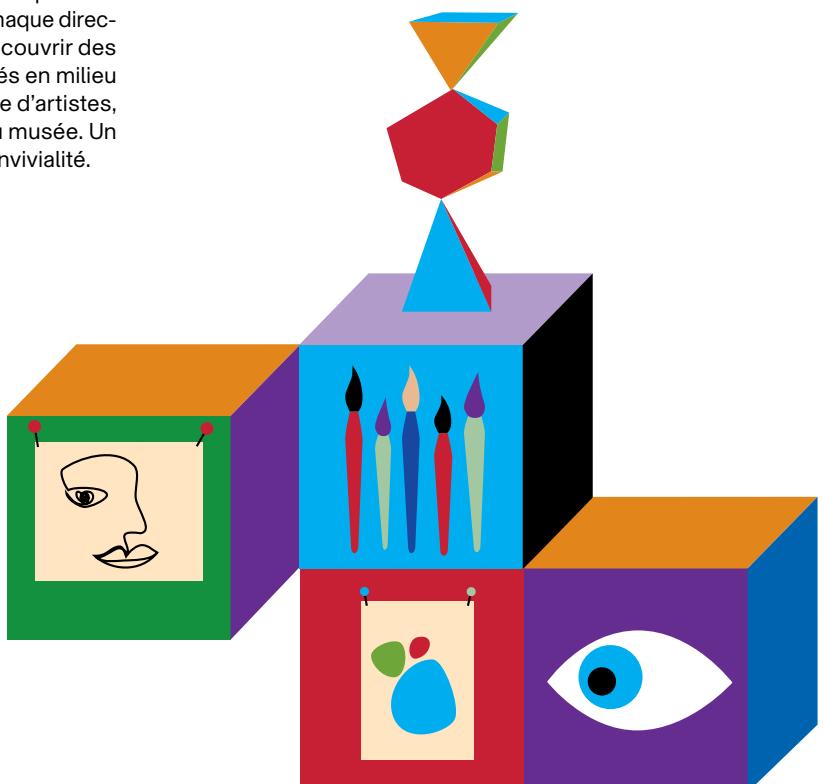
Le 3 septembre 2020 aura lieu la première Rencontre Culture-École. Organisée au Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), elle permettra la rencontre entre enseignant-e-s et artistes ayant déjà élaboré des projets culturels pour les écoles. Une personne désignée par chaque direction d'établissement est invitée à découvrir des projets culturels prêts à être déployés en milieu scolaire, échanger avec une douzaine d'artistes, et visiter l'exposition permanente du musée. Un moment d'échange culturel et de convivialité.

La culture, c'est classe !

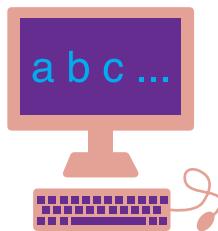
L'appel à projets « La culture, c'est classe ! » est reconduit pour la troisième année consécutive. Il a pour but d'encourager et de soutenir des projets culturels ponctuels et participatifs en milieu scolaire, co-conçus et réalisés par des enseignant-e-s de 1P à 11S et des artistes professionnels. Ainsi, durant l'année scolaire 2019-2020, un projet de danse à l'école a été proposé à quatre classes de 1-2P, un spectacle « Meurtres et Mystères » a vu le jour dans deux classes de 9S et 10S, des histoires illustrées ont été créées avec trois classes de 1-2P et un spectacle a été conçu et joué par une classe d'accueil de 7-8P. Le dépôt des dossiers pour l'appel à projets 2020-2021 est fixé au 4 octobre 2020.

Le Passculture

Les jeunes en formation postobligatoire bénéficient à nouveau cette année d'une [offre étendue du Passculture](#) avec, entre autres, l'Opéra de Lausanne et l'Octogone à Pully comme nouveaux lieux culturels partenaires. Ainsi, près de 40 lieux culturels répartis sur le canton de Vaud proposent une offre culturelle riche et diversifiée programmant théâtre, musique, danse, humour et cinéma. Depuis 2019, la carte de légitimation du lieu de formation donne automatiquement droit au tarif Passculture (4 fr. pour les cinémas et 8 fr. pour les théâtres et festivals). Le logo Passculture est désormais ajouté sur chaque nouvelle carte de légitimation pour améliorer sa visibilité et son utilisation. Une action spéciale de promotion sera menée début septembre sur le [compte Instagram](#) du Passculture.



LA LETTRE D'INFORMATION DU DFJC POUR TOUTES ET TOUS



On peut toujours améliorer la communication. C'est vrai dans les entreprises, dans les départements de l'Etat, dans les services et les directions générales, ou encore dans les salles des maîtres. C'est aussi vrai dans les relations professionnelles et dans les relations humaines.

La crise Covid-19, avec le semi-confinement qu'elle a imposé, a créé des besoins nouveaux et urgents. Beaucoup de canaux de communication ont dû être ouverts. La **Lettre d'information du DFJC** – qui était un projet du Secrétariat général destiné à voir le jour à la rentrée d'août – a été lancée dans ce contexte singulier sous une forme pilote et comme un outil dédié à une communication de crise. Trois lettres d'information ont ainsi été envoyées entre mai et juillet aux enseignant·e·s et aux directions du DFJC.

Aujourd'hui, avec le retour à plus de normalité, pouvoir partager largement des informations au sein d'un département aussi vaste que le DFJC, avec ses 15 000 collaborateur·trice·s réparti·e·s sur plus de 150 sites, reste d'une grande utilité. Cette rentrée 2020-2021 marque donc le début d'une communication inédite puisque commune à l'entier des collaborateur·trice·s du DFJC. Quatre à cinq fois par année, la Lettre d'information du DFJC expliquera les décisions et les intentions, évoquera les valeurs promues dans le système éducatif et de formation vaudois, proposera des perspectives sur les projets en cours au sein du Département aux missions multiples et souvent complémentaires.

Sur un ton agréable et clair, ce contenu en ligne informera sur la vie du DFJC, évoquera des expériences inspirantes ou fera le récit de difficultés qu'il a fallu surmonter. La culture ne sera

pas oubliée, spécialement pour ses liens souvent convergents avec l'éducation au sens large.

La Lettre d'information du DFJC veut partager une vision plus nette du cap fixé, mais aussi des résultats récoltés sur le terrain. Le pilotage de ce nouvel outil de communication est confié au Secrétariat général qui en assure la responsabilité éditoriale. Le contenu et les informations viendront de toutes les entités du département. Chaque service sera appelé à y participer.

Ces informations, que chaque collaborateur·trice recevra dans sa boîte mail, seront aussi ouvertes sur l'extérieur puisque les partenaires du DFJC, et celles et ceux qui s'intéressent à l'action du département, pourront aussi s'abonner librement en se rendant sur vd.ch/dfjc-inscription.

La Lettre d'information du DFJC numéro 1 paraît ce mardi 18 août 2020, elle est destinée à toute l'équipe qui forme le DFJC, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs. La deuxième édition est agendée en octobre.

LA RENTRÉE DES HAUTES ÉCOLES



LE PAYSAGE VAUDOIS DES HAUTES ÉCOLES À L'HEURE DE CHOIX CRUCIAUX

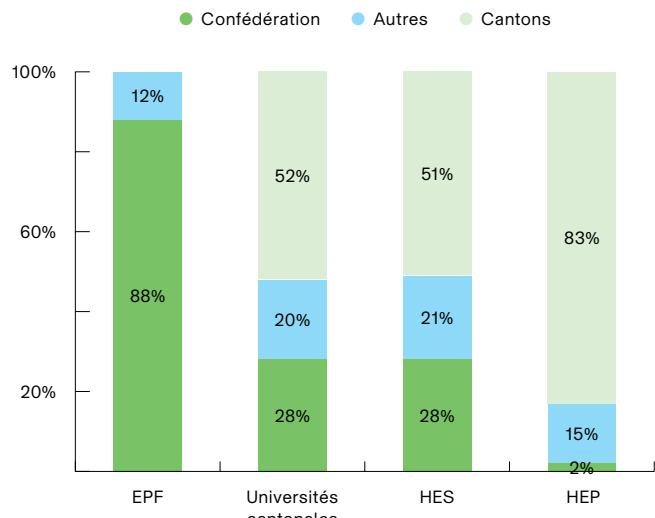
À la rentrée de septembre 2020, les hautes écoles seront au cœur de débats cruciaux pour leur avenir. D'importantes décisions seront prises pour l'ensemble du domaine (universités, hautes écoles spécialisées et pédagogiques), coordonné par la Confédération et les cantons. Il s'agit d'une part de l'adoption par les Chambres fédérales du message pour la formation, la recherche et l'innovation (mFRI) 2021-2024 ; d'autre part de la votation fédérale du 27 septembre 2020 sur l'[initiative de limitation de l'immigration](#) dont l'issue déterminera les futures relations entre la Suisse et l'Union européenne (UE). Pour leur développement, la science et la recherche suisses ont besoin d'un climat constructif entre Berne et Bruxelles.

Message pour la formation, la recherche et l'innovation

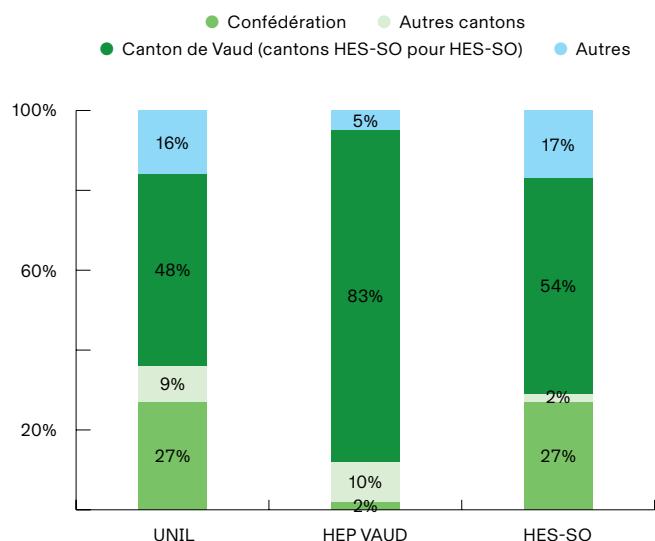
Le mFRI présente les objectifs du Conseil fédéral en matière de formation, de recherche et d'innovation. Il propose les moyens financiers fédéraux à engager pour la période 2021-2024. Plus de vingt-huit milliards de francs sont prévus, avec une attention particulière aux domaines de la numérisation, du renforcement des profils spécifiques des hautes écoles et de la réduction du taux d'abandon des études. Ce plan financier est débattu. Les cantons, via la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), l'a jugé insuffisant. Atteignant à peine +2%, le taux annuel de croissance minimum garanti des crédits FRI, envisagé par le Conseil fédéral, est un des plus bas de ces vingt dernières années. Avec d'autres cantons, Vaud s'est engagé en faveur d'une idée désormais discutée au Parlement, lequel aura le dernier mot : garantir +2,5%, un objectif minimum atteignable en refusant de lier les futurs engagements financiers FRI à la facture finale pour la participation suisse aux programmes européens de recherche, autre enjeu qui fait l'objet d'une discussion séparée.

En raison de ces incertitudes, il était important pour les cantons, dont Vaud, de défendre une participation fédérale pour le domaine FRI qui soit sûre, stable et tienne compte du facteur démographique. En effet, les moyens supplémentaires envisagés seront en bonne partie absorbés par la seule hausse des effectifs étudiants. Il faut qu'il reste des marges de manœuvre pour les nouveaux besoins. Climat, énergie, intelligence artificielle, santé, transition numérique, etc. : les attentes placées dans la formation tertiaire, ainsi que dans la science et la recherche publique désintéressée, sont immenses pour apporter des réponses innovantes aux enjeux contemporains auxquels fait face notre société.

Financement des hautes écoles suisses selon le pourvoyeur de fonds, en 2018 (OFS 2019)



Financement UNIL, HEP Vaud et HES-SO selon le pourvoyeur de fonds, en 2018 (OFS, 2019)



La recherche suisse et ses réseaux européens

La Suisse participe depuis 2004 en tant qu'État associé aux programmes-cadres de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation. Le prochain programme Horizon Europe couvrira la période 2021-2027. Il sera le plus ambitieux jamais mis sur pied par l'UE et il sera orienté vers la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies. L'association de la Suisse aux programmes européens pour la recherche et l'innovation suppose une contribution obligatoire de la Confédération. Depuis 2004, la Suisse a régulièrement bénéficié de ce partenariat, les fonds européens décrochés par nos chercheuses et chercheurs étant supérieurs aux montants versés dans le pot commun par notre pays. La participation à Horizon Europe 2021-2027 fait l'objet d'un message du Conseil fédéral et d'une demande de crédit séparée des montants FRI, pour un montant de 6,1 milliards couvrant la période de sept ans. Si le Parlement accepte cette enveloppe, le Conseil fédéral pourra négocier la poursuite de notre association à Horizon Europe, jugée cruciale pour nos hautes écoles, mais également pour l'économie du pays, puisqu'elle renforce la compétitivité et favorise la création d'emplois.

Une incertitude de taille subsiste toutefois. Techniquement, cette association ne dépend pas de la future signature d'un accord-cadre entre l'Union européenne et la Suisse. Mais l'appréciation politique est toute autre. L'UE demande depuis plus de dix ans de couvrir d'un toit large et solide la grande toile des accords bilatéraux qui régissent les relations entre la Suisse et l'Union. Ce nouveau contrat, l'accord-cadre, a fait l'objet de longues négociations et son aboutissement est suspendu au résultat de la votation fédérale du 27 septembre 2020 sur l'initiative de limitation de

Financement suisse et fonds européens dédiés à la recherche

- Les programmes de recherche européens constituent la **deuxième** source de financement public de la recherche et de l'innovation en Suisse, après le Fonds national suisse.
- Dans le cadre du huitième programme européen Horizon 2020, la Suisse figure parmi les **dix pays les mieux classés** pour ce qui est du taux de réussite des propositions de projets, du volume d'aides financières reçues et du nombre de projets coordonnés. Les participant-e-s suisses ont pu obtenir depuis 2014 près de **2,2 milliards** de francs de subventions.
- Parmi les hautes écoles vaudoises, les projets de recherche européens sont principalement acquis par l'UNIL. En 2018, ce fut le cas à hauteur de **12 millions** de francs de manière directe, pour atteindre **14 millions** en totalisant les fonds de tiers internationaux associés.
- Pour l'année 2019, sur un total de 1,05 milliard de fonds approuvés, le FNS a financé des nouveaux projets menés à l'UNIL à hauteur de **84,5 millions**, soit 8%.

l'immigration. En effet, l'initiative remet en cause la liberté de circulation des personnes, principe de base de la construction européenne. Si elle aboutissait, elle risquerait d'hypothéquer le chemin conduisant à l'accord-cadre vu comme l'instrument de normalisation des relations entre la Suisse et l'UE.

Les milieux scientifiques suisses soutiennent que seule la ratification de l'accord-cadre avec l'UE garantira durablement l'ancre euro-péen de la Suisse, et donc de bonnes conditions pour nos hautes écoles qui ont besoin de coopérer tous azimuts, sans frontières, avec le réseau de leurs partenaires européens. Via leur faîtière swissuniversities, elles soulignent que la libre circulation des cerveaux et les programmes de recherche qui font l'objet d'accords avec l'UE doivent être à tout prix préservés.

LES ENJEUX D'UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE

Des scénarios hauts pour tous les niveaux d'enseignement

L'étude de l'Office fédéral (OFS) concernant les « Scénarios 2018-2027 pour le système de formation » établit plusieurs tendances, notamment la hausse du taux de passage après la scolarité obligatoire vers les écoles de maturité gymnasiale, la propension croissante des élèves de la formation professionnelle à préparer une maturité professionnelle ou encore la transition croissante après ce titre vers les HES. Il souligne également que « les scénarios élaborés par le passé ont eu tendance à sous-estimer les évolutions effectives ».

Le dynamisme vaudois

En 2019, les hautes écoles sises sur sol vaudois (UNIL, HEP, HES) accueillaient au total 26 222 étudiant-e-s. Chiffre auquel il convient d'ajouter les 11 032 étudiant-e-s inscrit-e-s à l'EPFL. Depuis 2010, les hautes écoles vaudoises enregistrent, toutes formations confondues, une croissance des effectifs étudiants. C'est une constante stable pour l'UNIL, avec un taux de croissance annuel moyen de 3,2% sur la décennie écoulée, ce qui

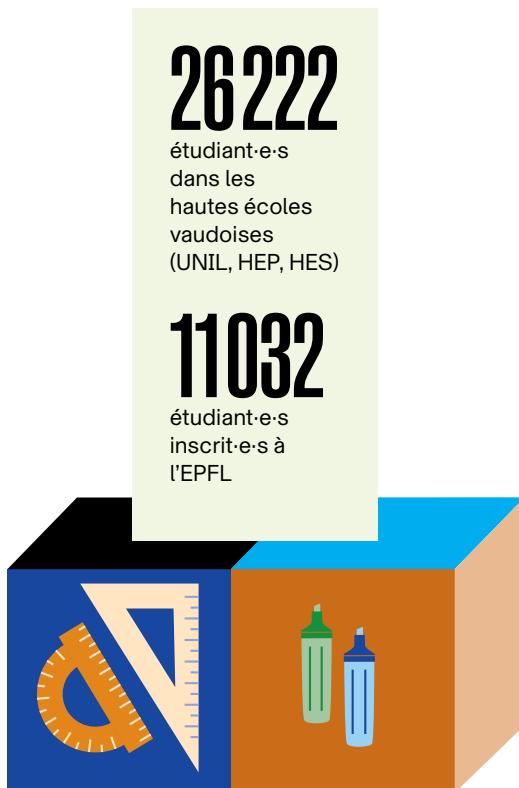
a ajouté un tiers d'étudiant-e-s en dix ans. Pour la HEP Vaud, le taux de croissance sur la même période a été plus fluctuant, mais pratiquement toujours positif, avec une moyenne annuelle de 8,9% – le nombre d'étudiant-e-s a donc quasiment doublé. Les évolutions au sein des HES sont plus variables selon les domaines d'activité. On constate une tendance à la stabilisation, même si le taux de croissance moyen des effectifs au sein de la HES-SO (et de l'ensemble des HES sur sol vaudois) s'élève annuellement à 3,2%. Dans le domaine de la Santé, les deux HES vaudoises ont enregistré une augmentation de plus de la moitié de leurs effectifs depuis 2010.

Une rentrée particulière dans un contexte sanitaire tendu

Pour la rentrée 2020, le contexte particulier créé par la pandémie contribue à une hausse marquée des effectifs étudiants. Se basant sur des sondages réalisés juste avant l'été, le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) prédisait une augmentation de l'ordre de 10% des nouvelles inscriptions dans les hautes écoles suisses par rapport à la moyenne des années précédentes. Le contexte sanitaire pousserait nombre de jeunes fraîchement diplômés (maturité) à ne pas s'octroyer une année sabatique et à démarrer immédiatement un cursus tertiaire.

De premiers indices dans ce sens ont été enregistrés par les directions des hautes écoles vaudoises. Selon des données provisoires (fin juillet 2020), qui restent à confirmer, les années propédeutiques, tant dans le domaine de la santé (HESAV, La Source) qu'à l'ECAL, devraient connaître une augmentation significative, entre 12 et 15%, de leurs effectifs. Ceci alors que dans ces institutions le nombre d'entrant·e·s en bachelor s'annonce plutôt stable. À la HEIG-VD, une augmentation de l'ordre de 11% est bien attendue pour les étudiant·e·s en bachelor. Fin juillet, l'UNIL prévoyait une croissance de 5% de ses effectifs, tout en sachant que les décisions prises pour les derniers examens en raison de la Covid-19 (tentative non comptée comme un échec) pourraient encore faire augmenter ce taux.

À l'inverse, un facteur serait de nature à contrebalancer cette tendance marquée à la hausse des effectifs étudiants : de nombreux candidats issus de l'étranger pourraient renoncer à court terme à venir étudier en Suisse en raison de la pandémie.

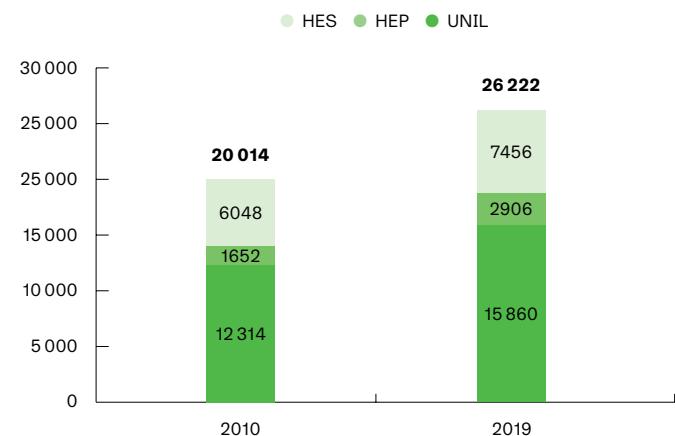


Davantage de parcours, des formations en emploi ou à temps partiel

Si, globalement, le nombre d'étudiant·e·s augmente, il en est de même pour la diversité des profils des personnes qui se lancent dans un cursus tertiaire, et aussi des différents types de formation. Pour quelqu'un qui souhaite changer d'orientation ou reprendre des études, dans notre société où la mobilité professionnelle est valorisée, davantage de possibilités existent désormais au sein des hautes écoles vaudoises.

La HEIG-VD propose par exemple de se former en emploi ou à temps partiel. Par rapport à un cursus à plein temps, la durée des études est allongée de deux semestres. À la HEP Vaud, la formation à l'enseignement primaire est à plein temps, mais différents aménagements du plan de formation existent pour que les formations à l'enseignement secondaire I et II puissent être suivies en cours d'emploi. Par ailleurs, à l'UNIL, dès l'automne 2020, tous les bachelors proposés pourront être suivis à temps partiel pour une durée normale de douze semestres. Cette possibilité rejoint celle des masters qui peuvent presque tous être suivis à temps partiel.

Croissance des étudiant·e·s en dix ans dans les hautes écoles vaudoises, 2010-2019 (OFS, 2019)



Davantage d'étudiant·e·s, davantage de logements

Depuis la création de la Fondation Maisons pour Etudiants Lausanne (FMEL) en 1961, de nombreux efforts ont été consentis dans l'offre en logements étudiants sur le territoire vaudois. En 2019, la FMEL disposait d'une capacité d'accueil de 2535 lits. La décennie qui s'ouvre offre de nouvelles perspectives de logement, notamment avec le Vortex, désormais emblématique bâtiment du Campus de Dorigny. Le Vortex offre 829 chambres pour étudiant·e·s et 76 logements pour les hôtes académiques, sans compter des locaux collectifs pour la vie communautaire du site. Après avoir servi de village olympique pour les Jeux Olympiques de la jeunesse Lausanne 2020 puis de logement d'urgence pour la Protection civile durant le pic de la pandémie Covid-19, le Vortex a été remis durant l'été 2020 à la FMEL et à l'UNIL. Sa mise en service marque un nouveau tournant pour le Campus lausannois, qui sera ainsi habité, jour et nuit, par certains membres de sa communauté.

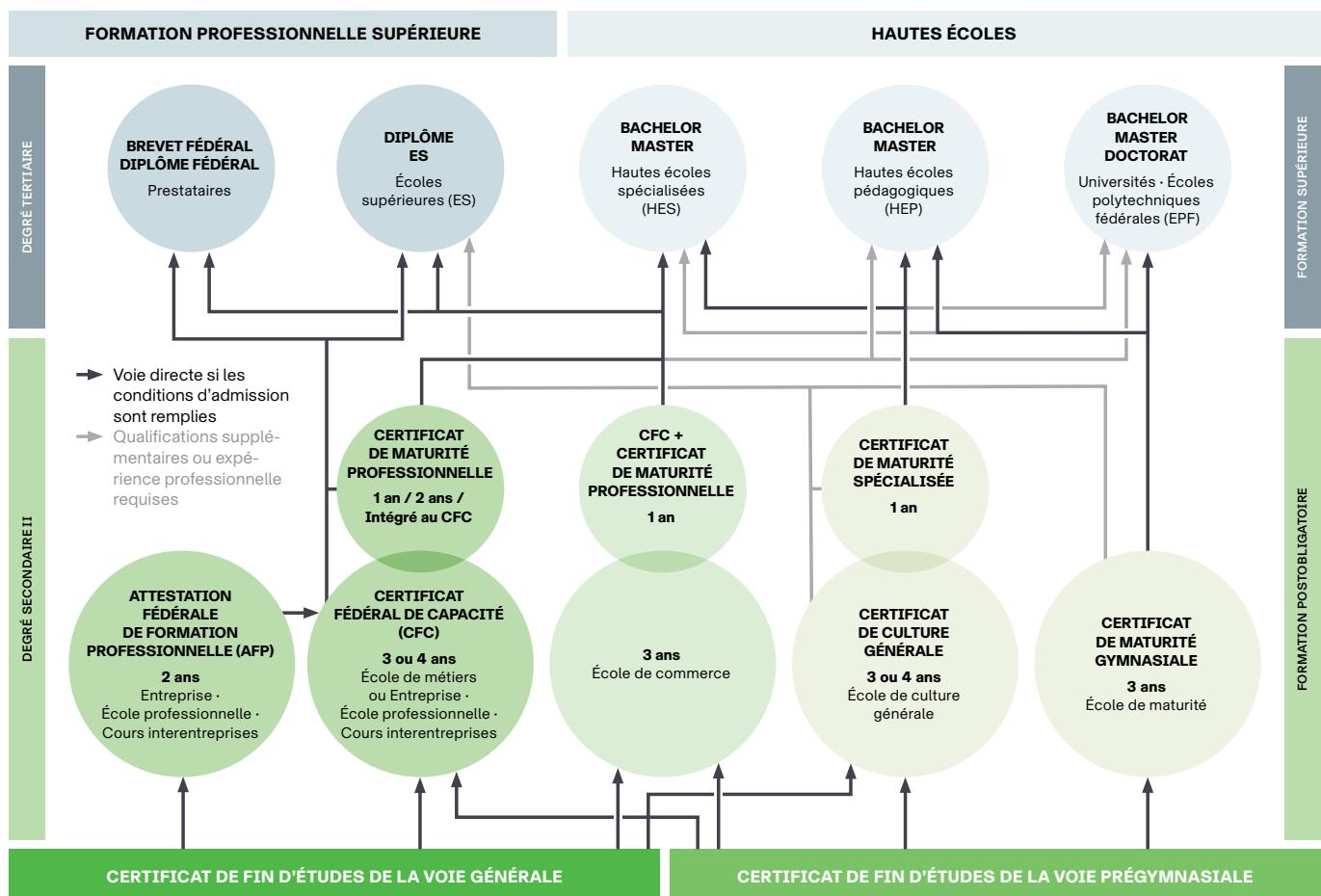
ACCESSIBILITÉ RENFORCÉE VERS LE TERTIAIRE

La tertiarisation augmente

La création des HES à l'orée du XXI^e siècle, ainsi que la rénovation du cadre légal du domaine des hautes écoles et de chaque institution, ont marqué un tournant au moment où la connaissance devient la clef principale de la réussite économique et de l'intégration sociale. Le taux de qualification parmi la population ne cesse d'augmenter, une bonne nouvelle dans une société où l'accès aux savoirs est un fort enjeu d'égalité. Ainsi, la proportion de personnes de 25 à 34 ans au bénéfice d'une formation tertiaire a plus que doublé en Suisse au cours des vingt dernières années (« L'éducation en Suisse », 2018). Le taux s'établissait à 49% en 2015. En 2016, 51,6% des 30-34 ans établis en Suisse avaient achevé une formation tertiaire. Dans ce groupe d'âge, plus d'un tiers (36%) des personnes possèdent un titre d'une haute école, et environ 15% un diplôme de la formation professionnelle supérieure. Le canton de Vaud s'inscrit exactement dans cette tendance : 49% des 30-39 ans sont titulaires d'un diplôme tertiaire, et cette part est trois fois moindre (17%) parmi les 80 ans et plus (moyenne des années 2014-2016, « Annuaire statistique Vaud », 2019).

La forte croissance enregistrée s'explique en partie par la réforme du système de l'enseignement supérieur, avec le développement des hautes écoles spécialisées et la mise en place des hautes écoles pédagogiques. Or, c'est bien un des atouts du canton de Vaud que de disposer de chaque type de haute école sur son territoire. Il partage cet avantage uniquement avec le canton de Zurich. L'OFS estime que « le processus de tertiarisation entamé il y a vingt ans va se poursuivre, quoiqu'à un rythme moins soutenu. D'ici 2045, la Suisse comptera environ 60% de titulaires d'un diplôme du tertiaire et un tiers seulement de personnes qui n'auront pas été au-delà du secondaire II. »

Système de formation, canton de Vaud (DFJC, 2019)



Voies d'accès diversifiées, système perméable

Aujourd'hui, un principe régissant l'accès aux hautes écoles est la perméabilité des voies qui y conduisent. Même si certaines sont plus directes, il est presque toujours possible de se réorienter pour suivre la formation de son choix. La maturité professionnelle, décrochée après le CFC qui marque la fin d'une formation professionnelle initiale, constitue la voie d'accès principale aux HES (près de 60% des entrant·e·s). La maturité gymnasiale, elle, demeure la voie la plus directe pour entrer à l'université. Les passerelles entre les voies existent, comme la passerelle Dubs qui ajoute un examen complémentaire aux titulaires d'une maturité professionnelle voulant intégrer une université ou une HEP. Inversement, l'acquisition d'une année de pratique professionnelle – en école ou en entreprise – permet aux titulaires d'une maturité gymnasiale d'accéder aux hautes écoles spécialisées.

Des formations qui s'adaptent aux nouveaux besoins

Les hautes écoles sont réactives à l'évolution rapide des besoins en formation: nouveaux enjeux ou nouveaux métiers font l'objet de toute leur attention. C'est le cas notamment dans les domaines liés à la durabilité à l'UNIL, ou dans celui de la cybersécurité à la HEIG-VD. Les hautes écoles spécialisées, proches du tissu socio-économique, sont tout particulièrement attentives aux besoins du terrain, afin d'adapter leurs formations, pour lesquelles le bachelor est le diplôme professionnalisant. Prenons le cas des professions de la santé. En 2001, les responsables politiques romands du domaine de la formation ont fait le choix d'ancrer la formation en soins infirmiers au niveau haute école, dans la mesure où, selon des études, la qualité des soins dépend du niveau de formation du personnel soignant. La filière de bachelor en soins infirmiers a donc ouvert en 2002 et, depuis, ses effectifs n'ont cessé de croître. En 2020, la crise sanitaire a précisément rappelé l'importance d'un système de santé qualitatif, tout comme la nécessité de développer une reconnaissance concrète des métiers de soins.

Le canton de Vaud soutient ses hautes écoles

Un enseignement et une recherche de haute qualité ainsi que l'ouverture sur l'Europe et l'international sont au cœur de la réussite des hautes écoles vaudoises. Toujours davantage de jeunes – et parfois de moins jeunes – veulent s'y former et il s'agit de leur en donner les moyens, dans un système cohérent et perméable. Les décisions politiques qui seront prises à l'automne 2020, relatives au mFRI et aux votations populaires, auront des conséquences importantes sur l'avenir de ces institutions de formation, dans notre canton et en Suisse – et donc pour l'avenir des jeunes vaudois·e·s.



LA RENTRÉE DE LA HEP VAUD SOUS LE SIGNE DE L'INCERTITUDE SANITAIRE

Dès le début de la crise sanitaire, la HEP Vaud a poursuivi la réalisation de ses missions entièrement à distance. En quelques jours, les programmes de formation ont été réorganisés, ainsi que les activités administratives et techniques. De nombreux témoignages d'étudiant·e·s soulignent la qualité des adaptations réalisées et l'écoute de leurs besoins dont ont fait preuve les collaborateur·trice·s de la HEP dans cette période, très compliquée pour certain·e·s. Une enquête conduite auprès des étudiant·e·s, des enseignant·e·s de la HEP et des praticien·ne·s formateur·trice·s (prafos) permettra prochainement de rendre compte des réussites et des difficultés rencontrées durant ce printemps si particulier.

Dans la plupart des cas, les stages se sont poursuivis, sous la responsabilité des prafos, dans le cadre des activités à distance organisées par les établissements scolaires. À partir du retour progressif des élèves dans les écoles, 78 étudiant·e·s de la HEP ont été engagé·e·s comme renfort dans les établissements scolaires, en remplacement d'enseignant·e·s qui n'étaient pas en mesure de reprendre le travail.

545 nouveaux enseignant·e·s diplômés

La session d'examens de juin 2020 s'est déroulée pour partie en présentiel et pour partie à distance, ce qui a permis de préserver le niveau d'exigence requis. Ainsi, la HEP Vaud est ravie de pouvoir mettre à disposition du système scolaire, malgré les circonstances, 545 nouvelles et nouveaux enseignant·e·s diplômé·e·s pour la rentrée scolaire 2020. D'autres suivront encore au terme de la session d'août-septembre.

La rentrée d'automne 2020 est évidemment marquée par l'incertitude sanitaire. Les équipes de la HEP ont préparé des modalités d'enseignement qui permettront de s'adapter à l'évolution de la pandémie. Compte tenu de la nature à la fois professionnelle et académique des formations, les modalités seront adaptées aux contenus, privilégiant parfois le présentiel avec masques, parfois l'enseignement à distance, le plus souvent des formes hybrides combinant les deux. La réussite de cette rentrée repose donc sur un effort important d'organisation et de communication.

Des inscriptions à consolider

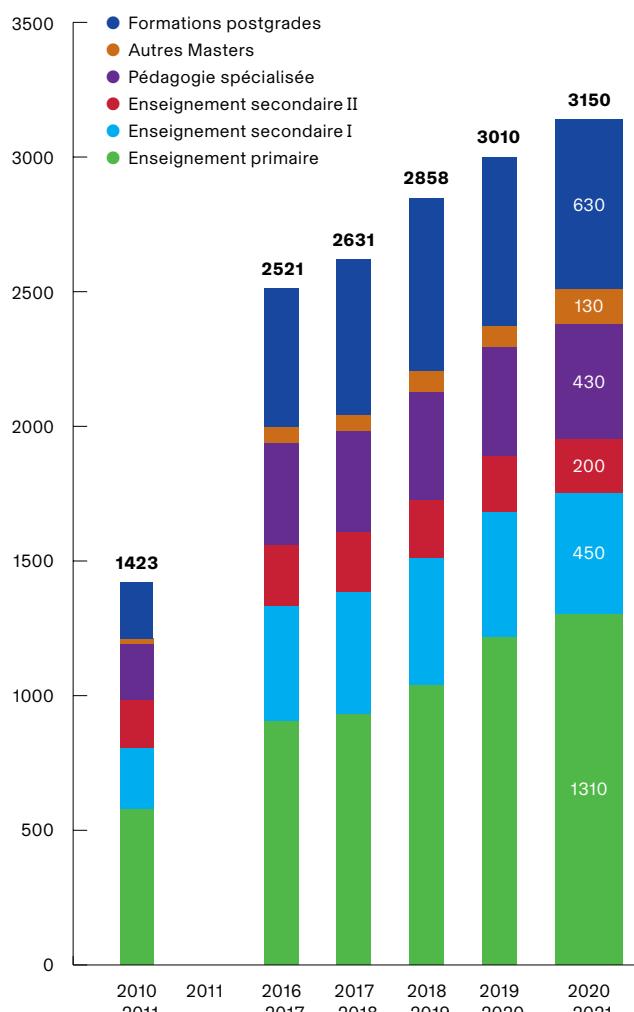
La conduite sans interruption des procédures d'admission permet à la HEP d'enregistrer plus de 1400 nouvelles inscriptions. À titre exceptionnel, une partie de ces nouvelles et nouveaux étudiant·e·s bénéficient de la possibilité de commencer leur formation, même si ils·elles doivent encore confirmer l'obtention du titre prérequis (Maturité, Bachelor ou Master selon la formation visée) lors d'examens organisés en août ou septembre. Il est ainsi probable que plusieurs devront renoncer à la formation dès octobre, faute d'obtention de ce titre.

Le passage à une formation dispensée en partie à distance (hybride) constitue sans doute l'innovation la plus importante de cette rentrée. Bien que contrainte par les événements, il paraît certain que des traces en subsisteront au-delà de cette période de crise, lorsque les contenus et le public concerné s'y prêteront et qu'une analyse permettra de valoriser ce qui aura le mieux fonctionné.

Les innovations de la rentrée

D'autres innovations sont prévues dans les cursus. Pour la première fois, tou·te·s les étudiant·e·s de première année du Bachelor bénéficieront d'un cours de science informatique. Il s'agit de pallier temporairement la quasi absence de cette discipline dans les parcours gymnasiaux, en attendant qu'elle y soit introduite dès 2022. Plus largement, l'ensemble des modules du domaine « éducation numérique » sont entièrement renouvelés. Ils visent à permettre aux future·e·s enseignant·e·s primaires et secondaires d'acquérir les connaissances nécessaires pour enseigner les bases de l'informatique, mais aussi d'éduquer les élèves à comprendre et à se situer dans un environnement de plus en plus numérique, avec le recul critique nécessaire. Quelques étudiant·e·s de la HEP conduiront, sous la supervision de leurs enseignant·e·s, les nouveaux cours d'informatique

Effectifs globaux à la rentrée
(pointage à mi-septembre, excepté pour l'année à venir)



introduits à titre de « pilote » dans quelques établissements secondaires, en 9^e année.

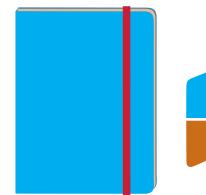
La HEP poursuit également l'intensification de la formation pratique en alternance, en collaboration avec les prafos. Dès cette année, l'ensemble des étudiant·e·s en enseignement spécialisé pourront se référer à des échelles descriptives leur permettant d'identifier plus précisément qu'auparavant les prestations attendues de leur part en stage. Les prafos et les enseignant·e·s de la HEP s'y référeront aussi pour évaluer les prestations fournies, dans les contextes très variés de l'enseignement spécialisé. Dans cette même perspective, les étudiant·e·s de la HEP, tous cursus confondus, bénéficieront d'une visite de stage effectuée par un enseignant·e HEP, en complément et en collaboration avec la ou le prafos. Jusqu'à maintenant, seul·e·s les étudiant·e·s en difficulté recevaient une telle visite.

Nouveau dispositif de tutorat

Côté formation continue, la HEP contribue activement au nouveau dispositif de tutorat des nouvelles et nouveaux enseignant·e·s mis en place par le DFJC. Elle propose des prestations qui s'inscrivent en complément de celles mises en œuvre

par les établissements scolaires : cours proposés à ce public spécifique, hotline à leur disposition et formation de tuteur·trice·s. Ce dispositif s'inscrit dans le vaste projet 360° au service duquel la HEP met d'importants moyens : accompagnement des équipes de projet dans les établissements scolaires, modules de formation, cursus conduisant à un CAS, etc. La HEP conduit également plusieurs actions de formation continue en faveur de l'enseignement des mathématiques.

Enfin, la HEP lance cette année un ambitieux plan d'actions pour promouvoir la durabilité et l'éducation au développement durable. Destiné à donner un coup d'accélérateur aux actions déjà conduites dans ce domaine, ce plan d'actions touchera autant les programmes de formation ou de recherche que le fonctionnement même de l'institution. Il s'agit de renforcer la durabilité comme préoccupation sur le long terme au sein de l'institution, d'en faire un moteur pour l'innovation et de contribuer de manière significative aux efforts du DFJC dans ce domaine.



VERS L'ÉCOLE DU FUTUR



Dans un contexte de transformation accélérée des métiers de l'enseignement, l'un des défis majeurs est l'adaptation au changement pour garantir l'employabilité des actifs et le développement de la relève. Or, l'instabilité des conditions d'exercice de la profession peut entraîner des décalages entre réalités vécues sur le terrain professionnel et formation et recherche, d'où la nécessité d'interroger l'évolution des métiers de la pédagogie.

Une référence de Suisse occidentale en 2025

Dans son Plan stratégique 2017-2022, la HEP Vaud s'est engagée à renforcer sa capacité d'innovation. Des objectifs ambitieux ont été formulés dans plusieurs domaines (sciences techniques et numérique, pédagogies collaboratives, interdisciplinarité en recherche, durabilité). Ils ont donné lieu à des dispositifs innovants et des productions scientifiques. Aujourd'hui, sur la base de son statut de haute école accréditée (2019), la HEP Vaud entend devenir une référence en Suisse occidentale, à l'horizon 2025, sur la question de l'évolution des métiers de la pédagogie qui dessinera l'école du futur.

Articuler métier et formation

Dans cette perspective, la HEP a créé, au printemps 2020, l'Interface métier pour l'innovation et la recherche (IMIR). Cette interface poursuit un double objectif : articuler de manière performante l'évolution des métiers avec les formations qui les portent et donner des impulsions fortes à l'innovation. L'intention est de créer de l'intelligence collective autour de la dynamique générée par la veille métier, notamment en regard des thèmes majeurs que sont le numérique, l'école inclusive et l'éducation au développement durable. L'IMIR sera nourrie par les compétences des membres de la HEP Vaud, d'une part, et celles des expert·e·s et praticien·ne·s du terrain, d'autre part.

Incubateur de l'école du futur

Le lancement de l'initiative IMIR coïncide avec l'ouverture d'un deuxième site de la HEP Vaud dans le quartier lausannois de Sébeillon/Sévelin. Ce lieu sera la plateforme dédiée à l'École du futur réunissant l'IMIR, des espaces d'application de projets novateurs d'enseignement et d'apprentissage, des salles dédiées au travail créatif et collaboratif, ainsi que de nouvelles salles de cours et de séminaires répondant à l'augmentation du nombre des étudiant·e·s, ainsi qu'aux besoins de l'ensemble des programmes d'études. « Incubateur » de l'école du futur, la plateforme profitera d'une situation géographique idéale, au cœur d'un vaste réseau d'établissements scolaires couvrant l'ensemble des degrés et types d'enseignements.

LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021

LES ÉLÈVES

34 600
en formation postobligatoire

dont
18 800

en formation professionnelle initiale

et
12 800

en formation générale au gymnase

91 650
dans l'enseignement obligatoire

1925
en institutions de l'enseignement spécialisé

LES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES

dont
9500

à l'école obligatoire

dont
77%
♀ femmes

13 700
au total

au total

dont
2900

au postobligatoire (gymnases, écoles professionnelles et École de la transition),

dont
46%
♀ femmes

dont
1300

dans
l'enseignement
spécialisé

dont
80%
♀ femmes

LES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES À LA HEP

3150
étudiant-e-s

en formation
à la HEP Vaud
pour devenir
enseignant-e,

1440
nouveaux
inscrits

dont
80,4%
♀ femmes

TABLEAU DE BORD DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE 2020

Préambule

Les chiffres de la rentrée 2020-2021 ont été consolidés par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) le 10 juillet 2020. L'année scolaire qui vient de s'écouler marque l'entrée en vigueur de la LPS et de la mise en œuvre du Concept 360° dans les établissements scolaires. Depuis août 2019, tous les élèves ayant accès à des mesures d'enseignement spécialisé dans les établissements scolaires (hormis les élèves de classes régionales de pédagogie spécialisée) se voient attribuer une année et/ou

une voie de scolarité régulière à l'instar de tous les autres élèves du canton. Ainsi, les statistiques présentées dans cette double page intègrent désormais l'ensemble des élèves de l'école obligatoire. L'interdiction des activités présentielle dans les écoles décrétée par le Conseil fédéral en raison de la crise du coronavirus a eu un impact sur les évaluations des élèves. Les décisions de fin d'année concernant la promotion, l'orientation et la certification des élèves sont conformes aux modalités développées dans la Décisions 171 de la cheffe du DFJC.

93 établissements scolaires et 30 établissements de pédagogie spécialisée

L'organisation territoriale scolaire divise le canton en huit régions scolaires. Le 24 août 2020, 93 établissements scolaires accueillent 91 653 élèves vaudois dans 4854 classes. Certains élèves, en raison d'un trouble invalidant ou d'une déficience, sont scolarisé·e·s dans des structures particulières :

- Classes régionales de pédagogie spécialisée
 - Établissements de pédagogie spécialisée (19 institutions SESAF, 5 écoles SPJ, 6 structures étatiques).
- Ces établissements accueillent aussi 387 enfants en âge pré-scolaire et 341 élèves du postobligatoire.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Régions scolaires	Nb élèves	Nb établissements
Alpes vaudoises	5655	6
Broye - Gros-de-Vaud	11 227	11
CRENOL	13 411	13
Jura - Nord vaudois	11 358	12
La Dôle	13 557	14
Lausanne	13 958	15
Lavaux-Riviera	13 343	12
Venoge-Lac	9 144	10
Total général	91 653	93

ÉTABLISSEMENTS DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

Type de structures	Nb élèves	Nb établissements
Classes Régionales de Pédagogie Spécialisée (CRPS)	242	Dans 16 établissements scolaires
Etablissements de pédagogie spécialisée (année 2019-2020)	1 683	30
Total général	1 925	30

Les effectifs de l'école obligatoire, par degré, par cycle et par année scolaire

À la rentrée 2020, l'école primaire accueille 65 762 élèves et l'école secondaire 25 004 élèves. 13 097 élèves (53%) suivent la voie générale (VG) et 11 640 élèves (43%) la voie prégymnasiale (VP). Les filles sont majoritaires en VP (52%) et les garçons en VG (54%).

Les effectifs du RAC (851 élèves) sont en légère hausse (+77 élèves par rapport à 2019). Les filles (57%) sont plus nombreuses que les garçons à entamer le raccordement. 433 élèves sont scolarisé·e·s dans les classes d'accueil destinées aux élèves allophones.

Au sein des établissements scolaires, certains élèves bénéficient de prestations de pédagogie spécialisée, soit une mesure ordinaire, soit une mesure renforcée. Sont considérés comme élèves intégrés uniquement ceux au bénéfice d'une mesure renforcée.

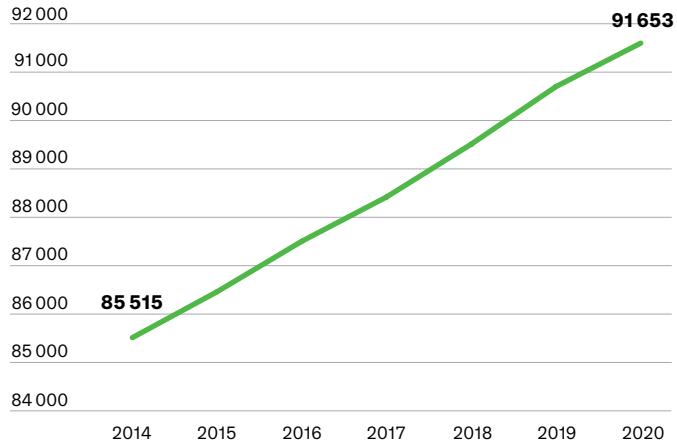
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

			Effectifs	% Filles
Primaire	Cycle 1	1P	8 056	50%
		2P	8 198	49%
		3P	8 132	49%
		4P	8 394	49%
	Cycle 2	5P	7 997	49%
		6P	8 110	50%
		7P	8 265	49%
		8P	8 444	49%
	ACC P	166	50%	
Total Primaire (dont 820 intégré·e·s)			65 762	49%
Secondaire	Cycle 3	9	VG 4 249	46%
			VP 4 081	52%
		10	VG 4 460	45%
			VP 3 880	53%
		11	VG 4 388	46%
			VP 3 679	53%
			ACC S 267	43%
			Total Secondaire (dont 202 intégré·e·s)	25 004
Raccordement			851	57%
Certificative			36	67%
Total (dont 1 022 intégré·e·s)			91 653	49%

La croissance du nombre d'élèves à l'école obligatoire se confirme

La croissance du nombre d'élèves se confirme. Ce sont quelque 91650 élèves qui fréquenteront l'école obligatoire vaudoise à la rentrée. Cette prévision (fin juillet) table sur une hausse de 1,3% par rapport à la prévision établie au même moment pour la rentrée 2019. Cela correspond à quelque 1100 élèves de plus à accueillir. Il est donc prévu d'ouvrir 69 classes supplémentaires (+1,4%).

Cette croissance s'inscrit dans une tendance bien établie et stable depuis plusieurs années. Elle reflète la croissance de la population vaudoise, une des plus soutenues du pays, même si elle a faibli en 2019 (+0,7%). À noter que la prévision des effectifs scolaires se révèle en général un peu inférieur au chiffre consolidé en automne. En juillet 2019, la prévision pour la rentrée tablait sur 90 480 élèves, ils étaient finalement 266 de plus en octobre.

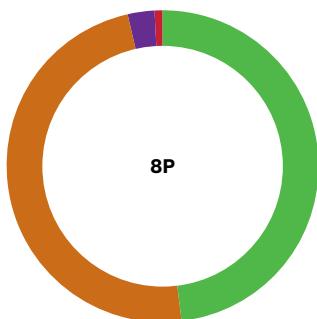


Décisions d'orientation à la fin de la 8^e année

À l'issue de l'école primaire, les élèves de 8P promu·e·s en 9^e sont orienté·e·s vers la voie générale (VG) ou la voie prégymnasiale (VP). En juin 2020, la volée de 8P comptait 8283 élèves. 48,5% ont été orienté·e·s en VG (4019 élèves) et 48,1% en VP (3981 élèves).

L'augmentation sensible des orientations en VP et la baisse des redoublements sont liés aux modalités exceptionnelles de promotion et d'orientation mises en œuvre pour répondre à la crise du Covid-19 (Décision 171).

Promu·e·s en VG	48,5%
Promu·e·s en VP	48,1%
Redoublement	2,8%
Indéterminé	0,6%

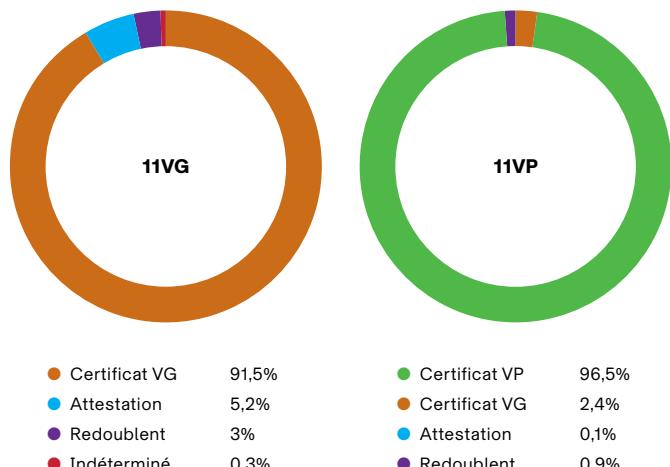


Certification des élèves à l'issue de l'école obligatoire

En juin 2020, la volée des élèves de 11^e comptait 7692 élèves. 94,7% d'entre eux (soit 7286 élèves) ont décroché leur certificat de fin d'études secondaires. 2,1% des élèves ont redoublé (160 élèves).

Le taux de certification est plus élevé (99%) pour les élèves de voie prégymnasiale que pour ceux de la voie générale (91,5%). Depuis plusieurs années, on note une augmentation progressive des taux annuels de certification en fin de 11^e. Cette année, cette progression est davantage marquée en raison des dispositions prises pour faire face à la crise du Covid-19 (+2,3 points, soit 346 élèves certifié·e·s de plus qu'en juin 2019).

Les taux d'élèves réellement certifié·e·s en fin de scolarité obligatoire sont plus élevés que les taux de certification annuels, et qu'ils progressent également. En effet, tous les ans environ 5% des élèves redoublent en 11^e. Or, plus de 85% de ces élèves sont finalement certifié·e·s l'année suivante (sur les 350 élèves ayant redoublé en juin 2019, 296 ont obtenu leur certificat en juin 2020). Ainsi, 96,6% des élèves entré·e·s en 11^e en 2018-2019 ont obtenu leur certificat en juin 2020.



Taux annuel de réussite au certificat de fin de scolarité (Tableau de bord conférence de rentrée/5.TauxannuelderéussiteaucertiCertifi/)

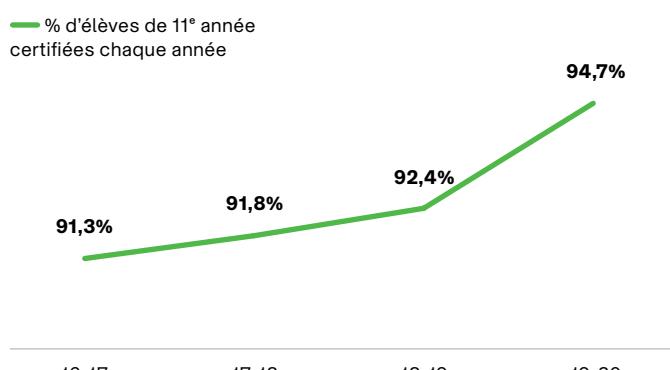


TABLEAU DE BORD DE L'ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE 2020

Préambule

Les chiffres de la rentrée 2020-2021 publiés sont ceux consolidés par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire en juillet 2020. Ces chiffres varient toujours un peu les deux mois suivant la rentrée scolaire, tout particulièrement les effectifs en formation professionnelle initiale.

En raison de la situation sanitaire et économique ainsi que des mesures prises par le Conseil d'Etat en faveur de l'apprentissage, ces chiffres sont susceptibles de varier plus grandement cette année.

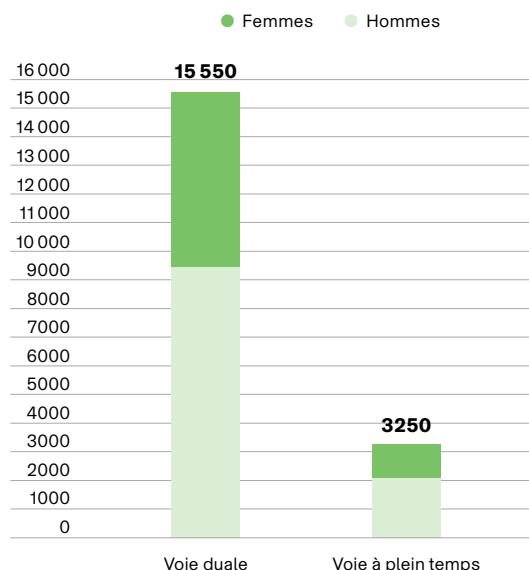
34 600 personnes suivent une formation postobligatoire en 2020-2021

Après l'école obligatoire, les jeunes ont le choix entre les formations générales du gymnase et une formation professionnelle initiale. Après avoir obtenu un premier titre du postobligatoire, certains jeunes titulaires d'un CFC entament le cursus conduisant à la maturité professionnelle ; d'autres, titulaires du certificat de l'École de culture générale, suivent la formation conduisant à la maturité spécialisée. Certains jeunes choisissent de poursuivre leur cursus dans une École supérieure (ES) et d'autres suivent les cours de préparation à l'examen complémentaire passerelle en vue d'entrer dans une université, une école polytechnique ou une HEP.

18 800 jeunes en formation professionnelle initiale (54% du total)

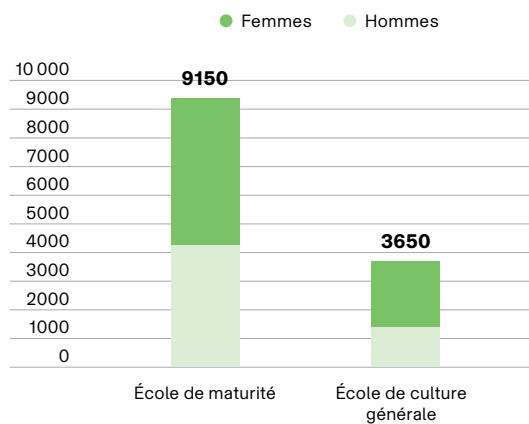
Les effectifs en formation professionnelle sont susceptibles de fortement varier dans les prochains mois, en raison de la situation sanitaire et économique ainsi que des mesures prises par le Conseil d'Etat en faveur de l'apprentissage.

À la rentrée 2020, quelque 18 800 jeunes sont inscrits en formation professionnelle initiale. L'apprentissage en entreprise (voie duale) a été choisi par près de 15 550 jeunes alors qu'ils sont 3250 à suivre une formation à plein temps en École de métiers ou en École de commerce. Comme en 2019, les hommes sont toujours majoritaires en formation professionnelle (60%).



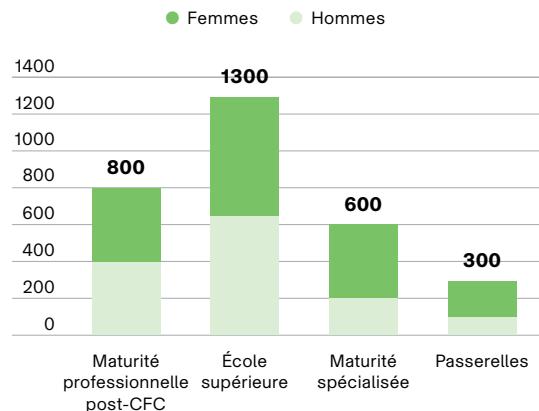
12 800 jeunes dans les formations générales du gymnase (37% du total)

En août 2020, 9150 élèves sont en formation à l'École de maturité et 3650 à l'École de culture générale. Quelque 500 élèves de plus qu'en 2019-2020 débutent une formation gymnasiale à la rentrée. Cette augmentation s'explique par la croissance démographique du canton alliée à l'attractivité de la filière gymnasiale. Cette dernière attire davantage de femmes (55% à l'École de maturité et 63% à l'École de culture générale) que la formation professionnelle.



3000 jeunes suivent une autre filière (9% du total)

800 élèves sont en Maturité professionnelle post-CFC, mais précisons que 2300 jeunes en formation professionnelle initiale ont choisi une voie intégrée qui les mènera à l'obtention du CFC et de la maturité professionnelle. 1300 élèves suivent une formation en École supérieure et 600 sont inscrits en Maturité spécialisée. 300 personnes suivent aussi les cours de préparation aux examens complémentaires passerelle. La parité est atteinte en Maturité professionnelle et en École supérieure. Les deux autres voies sont suivies par deux tiers de femmes et un tiers d'hommes.

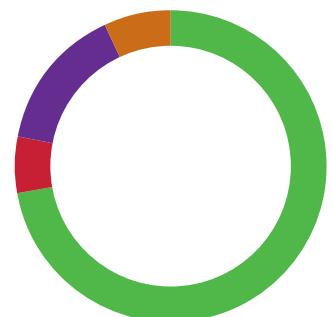


4000 nouvelles entrées en formation professionnelle initiale

Les effectifs en formation professionnelle sont susceptibles de fortement varier dans les prochains mois, en raison de la situation sanitaire et économique ainsi que des mesures prises par le Conseil d'Etat en faveur de l'apprentissage.

Mi-juillet 2020, 4000 personnes sont nouvellement inscrites pour entamer une formation professionnelle initiale. 78% ont choisi l'apprentissage en entreprise (voie duale), qui les conduit soit au Certificat fédéral de capacité (CFC), soit à l'Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). L'autre voie menant au CFC, soit une formation dans une école à plein temps, enregistre 22% des nouvelles entrées de cet été. Ces jeunes suivent soit une École des métiers, soit l'École de commerce

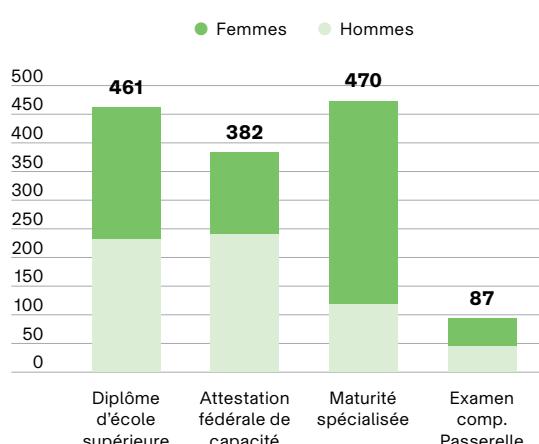
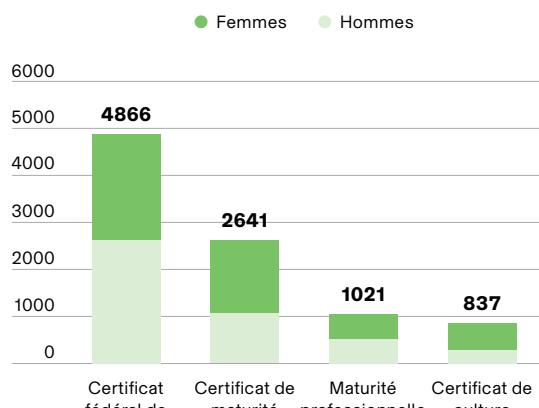
CFC, en voie duale	72%
AFP	6%
CFC, en école des métiers	15%
CFC, en école de commerce	7%



10 765 titres d'une formation postobligatoire délivrés en 2019

À l'été 2019, on compte 233 titres délivrés de plus qu'un an plus tôt. Une augmentation de 40% des maturités spécialisées délivrées par rapport à 2018 est à relever. Dans le même sens, les certificats de culture générale et les diplômes d'école supérieure délivrés ont également augmenté de 10%. Dans l'autre sens, les certificats fédéraux de capacité ont diminué de 3%.

En moyenne, 90% des élèves se présentant à un examen de formation postobligatoire le réussissent. Le taux de réussite aux examens de CFC est légèrement plus bas (88%) mais il a augmenté de 6% ces cinq dernières années. À noter également que le taux de réussite des maturités spécialisées a fortement augmenté, passant de 77% en 2018 à 88% en 2019



IMPRESSIONSUM

Copyright : DFJC
Conception, coordination : François Modoux, Secrétariat général du DFJC
Textes et infographies : DGEO, DGEPE, DGES, DGEJ, SERAC, SG, HEP Vaud
Photographie : © Jean-Bernard Sieber (p.5)
Graphisme : Chi-Long Trieu, www.officefortypography.ch
Illustration : Olga Fabrizio, www.olga-olga.ch
Impression : Baudat Imprimerie, www.baudat-favj.ch – 1500 exemplaires, août 2020

La brochure est disponible en ligne à l'adresse : www.vd.ch/rentree-scolaire



Présidence du Conseil d'Etat

Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates

Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

7 août 2020

Coronavirus (COVID-19)

Mesures de protection pour les classes valaisannes

Le Département de l'économie et de la formation (DEF) a arrêté les modalités sanitaires pour la rentrée des classes 2020 qui aura lieu le 17 août. L'année scolaire débutera aussi normalement que possible dans tous les degrés, avec des classes complètes, selon le temps scolaire ordinaire, mais en appliquant des plans de protection propres à chaque degré. Cette décision est prise sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et de nouvelles décisions ou recommandations de la Confédération.

Dans les écoles primaires et secondaires du 1er degré, le plan sanitaire reste identique à celui en vigueur à la fin de l'année scolaire dernière. Les gestes barrières et les règles d'hygiène devront être respectés sans condition. Comme les élèves de la scolarité obligatoire sont peu porteurs et vecteurs de la maladie, ils ne devront pas porter de masque au sein de l'établissement. En revanche, le port du masque est désormais obligatoire pour le personnel adulte travaillant dans les locaux scolaires, soit dans les couloirs, les espaces communs et la salle des maîtres. En salle de classe, par contre, les enseignants ne seront pas tenus de porter de masque durant les cours. Pour rappel, le port du masque est obligatoire pour les enfants de plus de 12 ans dans les transports publics. Il n'est pas nécessaire dans les transports exclusivement réservés aux élèves.

Dans les écoles du secondaire II général et professionnel, le port du masque est obligatoire pour les étudiants et apprentis en classe et dans tous les espaces communs. Pour ces élèves, des masques seront mis gratuitement à disposition durant la première semaine. Les enseignants ne devront pas porter de masque durant les cours. Hors des salles de classe, ils devront eux aussi porter obligatoirement des masques.

Ces mesures sont similaires à celles des autres cantons latins. Le DEF rappelle, par ailleurs, que les masques sont des équipements personnels à charge des étudiants et des apprentis du secondaire II général et professionnel et des élèves de plus de 12 ans qui fréquentent les transports publics. Les masques jetables et les masques industriels en tissu sont autorisés. Les masques de fabrication artisanale ne sont pas recommandés.

Dans tous les établissements de formation du canton, les mesures de prévention et les plans de protection mis en place pour la fin de l'année scolaire passée sont ainsi renforcés. Un effort particulier sera porté sur le lavage et la désinfection des mains. Une affiche, des documents pédagogiques et des capsules expliquant aux élèves de l'école primaire les dangers liés au virus, les gestes barrières et la bonne façon de se laver les mains ont notamment été élaborés par le DEF.

Le DEF en appelle à la responsabilité individuelle pour le respect de ces modalités qui permettra la tenue d'un enseignement présentiel de qualité tout en évitant d'éventuelles mises en quarantaine, voire des fermetures de classes.



Personne de contact

Christophe Darbellay, Chef du Département de l'économie et de la formation,
027 606 40 00



Présidence du Conseil d'Etat

Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates

Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

13 août 2020

Rentrée scolaire 2020-21

Une reprise la plus normale possible dans le respect des normes sanitaires

L'ensemble des élèves, étudiants et apprentis reprendront le chemin de l'école à partir du 17 août. L'année scolaire débutera avec des classes complètes, selon les horaires ordinaires. Des plans de protection spécifiques à chaque degré seront appliqués afin d'offrir un enseignement de qualité dans le respect des normes sanitaires. Cette nouvelle année scolaire permet également de développer des projets innovants, notamment dans le domaine informatique.

La rentrée 2020-21 se déroulera dans un environnement scolaire aussi normal que possible, dans le respect des normes sanitaires : classes complètes, enseignement en présentiel, horaire ordinaire, respect des gestes barrières et règles d'hygiène. Des plans de protection spécifiques à chaque degré ont été établis. Les mesures de protection de l'école valaisanne comprennent le port du masque désormais obligatoire pour le personnel adulte dans les zones communes, soit les couloirs, les espaces de travail et les salles des maîtres. En classe par contre, les enseignants ne seront pas tenus de porter de masque durant les cours. Les élèves de la scolarité obligatoire ne doivent pas porter de masque. Les étudiants du secondaire II général et professionnel sont, quant à eux, tenus d'en porter en classe et dans tous les espaces communs.

Les défis de la rentrée scolaire 2020-2021 sont riches et multiples. Les nécessités de l'école à distance ont accéléré la mise en place d'outils numériques qui seront déployés de façon généralisée pour l'ensemble des écoles obligatoires et du secondaire II. Le Département de l'économie et de la formation (DEF) a développé un environnement numérique de travail dédié, construit autour de l'identité scolaire valaisanne, qui organise, selon les utilisateurs, l'accès aux différents outils de production, de communication et de collaboration (suite bureautique, messagerie professionnelle, espaces de stockage et de travail collaboratif, vidéo conférence ...). Cet environnement propose des outils modernes et adaptés aux défis d'une éducation numérique et saura répondre également à des besoins d'enseignement à distance généralisé, si la situation le nécessite. L'informatique est également renforcé au secondaire II général et devient une discipline obligatoire dès la 2^e année de collège.

Pour la scolarité obligatoire, valorisant l'expérience et les compétences acquises durant la période de confinement, les enseignants ont suivi des formations à distance permettant, entre autres, l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement. En collaboration avec la Haute école pédagogique du Valais, des formations spécifiques seront offertes aux animateur·trice·s de disciplines, aux enseignants du cycle 1 (1H à 4H) et aux remplaçants ne disposant pas de l'entier de la formation pédagogique.

Concernant la mise en œuvre du programme modulaire "Médias et informatique" dans le cadre du Lehrplan 21, la formation continue des enseignants des cycles 1 et 2 a débuté et tous les enseignants auront terminé leur formation continue à la fin



de l'année scolaire 2020-21. Pour le cycle 3 et l'autorisation d'enseigner l'informatique, un CAS (Certificate of Advanced Studies) sera lancé par la HEP Valais en cours d'année scolaire et la formation continue de tous les enseignants de ce cycle pourra débuter. Le Valais romand adoptera ce modèle de formation continue qui a fait ses preuves.

L'école valaisanne continue le développement de ses infrastructures au secondaire II général avec notamment la construction d'un nouveau collège à Sion ou la rénovation du Lycée-Collège des Creusets et du Kollegium Spiritus Sanctus. Le processus de reconnaissance institutionnelle de la HEP, retardé par le COVID-19, doit également se poursuivre. Six lignes de vélobus seront ouvertes. Des initiations à la maîtrise du vélo et du matériel didactique seront en outre proposés aux écoles.

Le secondaire II professionnel a mis en place, dans le Valais romand, une structure de soutien pour les jeunes qui suivent les cours professionnels sans avoir de contrat avec une entreprise formatrice ou qui subissent une rupture de contrat durant leur formation. Une structure similaire existe déjà dans le Haut-Valais depuis de nombreuses années avec de très bons résultats. De nouveaux moyens d'apprentissage sont mis à disposition des apprentis avec l'installation de deux mini-usines 4.0 dans le Centre de formation en technologie industrielle (CFTI) de Chippis et l'Ecole professionnelle technique et des métiers (EPTM) à Sion. La rénovation des ateliers-école de l'Ecole professionnelle commerciale et artisanale (EPCA) de Sion se poursuit sur les deux prochaines années et sera achevée pour la rentrée scolaire de 2022. La construction d'un nouveau bâtiment sur le site de Viège de la Berufsfachschule Oberwallis (BFO) en remplacement du bâtiment B avance selon le planning prévu.

Au sein du secondaire II professionnel, une nouvelle impulsion sera donnée au bilinguisme avec une étroite collaboration entre le Bureau des échanges linguistiques (BEL) et des professeurs désignés dans les écoles professionnelles. Cinq programmes spécifiques durant et après l'apprentissage seront ainsi proposés.

Le DEF met ainsi tout en œuvre pour que cette année scolaire puisse se dérouler dans des conditions permettant un enseignement de qualité dans un environnement sécurisé et novateur.

Personne de contact

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00



1. Introduction

... une rentrée aussi normale que possible

- ▶ Reprise des cours la semaine du 17 août pour tous les élèves et apprentis
- ▶ Classes complètes et enseignement en présentiel
- ▶ Horaire ordinaire
- ▶ Respect des gestes barrières et règles d'hygiène
- ▶ Mise en place de plans de protection
- ▶ Attention particulière sur la transition entre les années



2. Mesures de protection

- ▶ Mise en place de plans de protections pour toute la scolarité obligatoire et le secondaire II général et professionnel
- ▶ Nettoyage régulier des lieux (au moins 2x par jour)
- ▶ Les personnes malades ou présentant des symptômes rentrent à domicile ou ne viennent pas à l'école
- ▶ Information sur les mesures prises et sur les comportements à adopter



2.1 Objectifs des plans de protection

- ▶ Garantir une reprise des cours et un déroulement de l'année scolaire aussi normal que possible
- ▶ Etre prêt à réagir rapidement à toute évolution de la situation
- ▶ Eviter d'éventuelles mises en quarantaine, voire des fermetures de classes ou d'établissements



Appel à la responsabilité individuelle pour le respect des modalités des plans de protection

2.2 Scolarité obligatoire (1H – 11CO)

- ▲ Attention particulière pour les élèves en difficultés
 - Evaluation diagnostique et formative, ...
 - Site animation à distance et fils rouges
 - Attention particulière aux effectifs de classe (moyenne valaisanne: 19.4)
- ▲ Mise à disposition de moyens de prévention
- ▲ La question du masque
 - **Elèves**
 - Classes, espaces communs, transports exclusivement réservés aux élèves : pas de masque
 - Transports publics : obligatoire dès 12 ans
 - **Enseignants et collaborateurs**
 - Classes : non-obligatoire
 - Espaces communs : obligatoire



2.3 Secondaire II général et professionnel

- ▲ Une volonté unanime : reprise en effectif complet
- ▲ Sur le plan pédagogique, faire le lien
 - Travail important des groupes de branches pour assurer les transitions
 - Analyse du travail réalisé pendant le confinement
- ▲ La question du masque
 - **Apprentis et étudiants**
 - Classes, espaces communs, transports publics : port obligatoire
 - Dérogation par les services si effectifs réduits et classe homoïgène (ex. en atelier école professionnelle)
 - **Enseignants et collaborateurs**
 - Classes : en principe pas de masque
 - Couloirs, espaces communs et salle des maîtres : port obligatoire



3. La rentrée 2020 en chiffres pour le Service de l'enseignement

Effectifs prévisibles de l'année scolaire 2020-2021

	Elèves	Enseignants	EPT
Primaire	27'100	2'400	1'650
CO	9'600	1'100	810
Sec. II général	6'900	680	500
Total	43'400	4'200	2'960

Variations par rapport à l'année scolaire 2019-2020

	Elèves	Enseignants	EPT
Primaire	+170	+40	+43
CO	+70	+10	+12
Sec. II général	+100	- 20	+0
Total	+140	+50	+55

3. La rentrée 2020 en chiffres pour le Service de la formation professionnelle

Effectifs prévisibles de l'année scolaire 2020-2021

	Apprentis	Enseignants	EPT
Sec. II professionnel	Env. 8'400 *	700	390

* Estimation du nombre d'apprentis car tous les contrats ne sont pas encore tous signés

4. Les nouveautés 2020-2021

Service de l'enseignement

Scolarité obligatoire

Secondaire II général

Office de l'enseignement spécialisé

Haute école pédagogique (HEP-VS)

Bureau des échanges linguistiques

a) Scolarité obligatoire

► Grille horaire

- Elève 1H: augmentation de 4 périodes (de 12 à 16)
- Enseignant-e 1H-2H: généralisation à 28 périodes

► Formation à distance

- Introduction des moyens de maths - Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)
- Education aux médias et science Informatique (F2)

► Partenariat pour création de moyens d'enseignement:

- Musique (FR-VS)
- Classes bilingues (BE-NE-VS) avec le soutien de l'OFC
- Réalisation d'un ouvrage Croqu'Valais (économie familiale - cycle d'orientation) en collaboration avec le Service cantonal de l'agriculture

a) Scolarité obligatoire

EN COLLABORATION AVEC LA HEP-VS

► Projets de formation

- Animateur·trice
- Enseignant·e cycle 1 (1H à 4H)
- Remplaçant·e

► Le harcèlement entre pairs en milieu scolaire en Valais

- Présentation des résultats et pistes durant l'automne

► Prise en charge des élèves au comportement inadapté (GT) :

- Analyse et développement de mesures existantes
- Projet pilote dans le Chablais (engagement d'enseignants ressources)
- Travail sur les capacités transversales (moyen *Graines de Paix*)

b) Lehrplan 21: Médias et informatique

► Actualité

- Stratégie de digitalisation
- Enseignement à distance

► Formation continue des enseignants

- Cycle 1 et 2: formation continue fonctionne
- Cycle 3: formation continue pour l'enseignement de l'informatique CAS HEP_VS
- Cycle 3: formation continue lancée

► Moyens d'enseignement

- Connected; Ulla aus dem Eulenwald

► Succès du modèle

- Adoption par le Valais romand

Folie 11

SW3 A mettre à jour pour 2020

Samuel WENGER; 29.07.2020

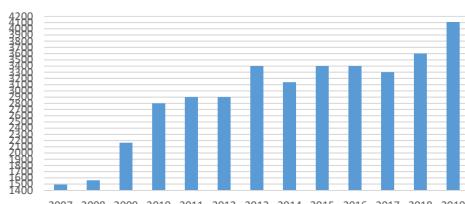
c) Le Bureau des échanges linguistiques

➡ En moyenne, le **taux d'échanges** est de 3 % en Suisse (2 % en 2018) et de **7.3 % en Valais** (6.4 % l'année précédente)

🎓 Durant l'année scolaire 2019 : **4'107 (3'525 en 2018) élèves valaisans** ont participé à un échange linguistique

🎯 Objectif : **DOUBLER** les échanges à moyen terme

Courbe de progression des échanges linguistiques



📋 **Projet pilote en 7H en 2020-2021 : échanges intégrés au programme scolaire**

d) Secondaire II général



Constructions

- Nouveau collège à Sion : devis final et message au GC
- Nouvelle convention et rénovation du Lycée-Collège de l'Abbaye de St-Maurice
- Rénovation du Lycée-Collège des Creusets à Sion
- Projet de rénovation de l'OMS et du Kollegium Spiritus Sanctus à Brigue



Ecoles de commerce et Ecoles de culture générale

- Démarche qualité QSC dans les ECCG
- Reconnaissance des Ecoles de culture générale



Introduction de l'informatique DO dans les collèges

- Introduction de l'informatique comme discipline obligatoire (DO) en 2^{ème} année



Décalage des horaires au Collège de Saint-Maurice

e) Enseignement spécialisé

- ▶ Gestion des situations d'élèves à risques
- ▶ Groupe de travail sur **l'autisme**
- ▶ **Réfection** de l'école « La Castalie »
- ▶ Ouverture d'une **classe de stages pratiques supplémentaire** de transition pour les élèves en situation de handicap

f) Haute école pédagogique (HEP-VS)

▶ Accréditation institutionnelle

- Rapport d'auto-évaluation à rendre le 18 décembre 2020
- Visite de la commission d'experts les 21 et 22 avril 2021
- Décision du Conseil suisse d'accréditation le 24 septembre 2021

▶ Rentrée académique 2020-2021

- Excellente attractivité de la HEP-VS dans toutes les filières de formation à l'enseignement
- Dispositif hybride de formation, alternant présentiel et à distance

f) Haute école pédagogique (HEP-VS)

HEPVS | PHVS

► Projets innovants

- Ecoles partenaires pour les personnes en formation
- Bilan qualitatif de la « continuité pédagogique » COVID-19 pour la scolarité obligatoire et le secondaire II général
- Mise en œuvre d'une politique de l'égalité des chances et du développement durable
- Présence de la HEP-VS dans la grille des programmes de divers médias du canton

f) Haute école pédagogique (HEP-VS)

HEPVS | PHVS

► Projets SE et HEP-VS

- Préparation de la formation numérique pour les enseignants de l'école obligatoire (formation des F2)
- Mise en place d'un outil de monitoring du système scolaire valaisan (Géoscola)

g) Développement durable et vélo

Nomination par le Conseil d'Etat d'un groupe de travail « vélo pour tous » chargé de **développer des projets en lien avec la mobilité douce et le vélo** :

- Création de lignes de velobus dans 6 communes valaisannes
- Adaptation de la remorque « énergie » de la HES-SO Valais-Wallis
- Parcours agilité et sécurité à l'école



h) La Constituante des enfants et des adolescent-e-s

- ➡ Des **débats** concernant les thèmes en lien avec les travaux de la nouvelle Constitution valaisanne
- ➡ Des **propositions** et des **suggestions** des jeunes adressées à la Constituante
- ➡ Des **activités** dans les classes valaisannes et au sein de groupes de jeunes de moins de 18 ans
- ➡ Des **partenaires** étroitement concernés par la démarche

5. Les nouveautés 2020-2021

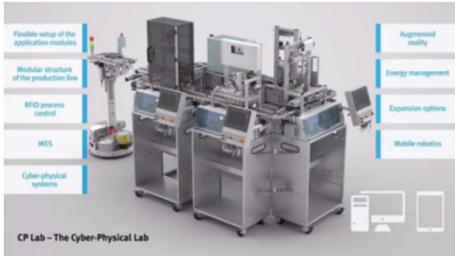
Service de la formation professionnelle

a) Task-force formation professionnelle et USFP

- ▶ Mise en place pour la rentrée scolaire 2020/2021
- ▶ Composée des promoteurs-écoles de places d'apprentissages, de l'orientation scolaire et professionnelle, des inspecteurs, des collaborateur-trice-s de l'USFP et de la Plateforme T1
- ▶ Déploiement dans le Valais romand de l'Unité de soutien en formation professionnelle (USFP)
 - Intégrée à la T1
 - Opérationnelle depuis ce printemps
 - Soutien aux jeunes sans patron qui suivent les cours dans une Ecoles professionnelles, en début de formation ou en cas de rupture de contrat

b) Mini-usine 4.0 au CFTI (Campus EPTM)

CP-LAB



Installée au CFTI, la mini-usine « CP-LAB » est destinée à la formation de base des apprentis 1^{ère} et 2^{ème} année.

CP-FACTORY



Installée à l'EPTM, la mini-usine « CP-Factory » dotée de composants plus complexe répond aux besoins de formation pour les apprentis 3^{ème} et 4^{ème} année.

Dans l'esprit de communication en lien avec I4.0, ces 2 machines communiqueront entre elles.

c) CFE : Cours pour formateur-trice-s en entreprise – KBB : Berufsbildungskurse

- ▶ Après le succès rencontré par le CFE dans le Valais romand (avec plus de 800 utilisateurs), mise en ligne de la version germanophone depuis la mi-juillet 2020
- ▶ Durant la période de semi-confinement, réalisation du CFE proposé online
- ▶ Grande satisfaction de la majorité des utilisateurs et grand intérêt démontré par d'autres cantons qui souhaitent utiliser notre plateforme de formation



d) Développement du bilinguisme dans la formation professionnelle : 5 programmes proposés

Echanges linguistiques
pendant l'apprentissage

E-PRO
(Apprenti-e-s en cours de
formation)

CROSS-PRO
(Classe d'apprenti-e-s en cours de
formation)

INTER-PRO
(Classe d'apprentis en cours de
formation)

Echanges linguistiques
après l'apprentissage

PRO-L2
(Professionnels avec CFC-AFP)

ERASMUS+
(Professionnels avec CFC-AFP &
Apprentis en cours de formation)

6. Les nouveautés 2020-2021

Un grand chantier commun
SE – SFOP



ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

- 🌐 Déploiement généralisé de **Microsoft 365** pour la scolarité valaisanne
- 📚 Accès aux ressources intercantonales via la **fédération d'identité Edulog**
- 🧩 Implémentation progressive de **nouvelles fonctionnalités** et **services pédagogiques**
- 💡 **Conseil et expertise** aux établissements et communes et **animation pédagogique**



27

Conférence de presse – Année scolaire 2020-2021 – 13 août 2020

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



FORMATION ET PRÉVENTION

- 💻 Formations Webinaires sur les **fonctionnalités de base** M365 pour les directions et enseignants
- 🎓 Formation des enseignants à l'**usage pédagogique** d'un environnement numérique scolaire
- 📅 Soutien pour la formation initiale et continue liée aux **plans d'études numériques** romands et alémaniques
- 🔑 Sensibilisation aux **bonnes pratiques** et soutien à la mise en œuvre des **règles d'usage** du numérique scolaire



28

Conférence de presse – Année scolaire 2020-2021 – 13 août 2020

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Questions ?



Présidence du Conseil d'Etat

Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates

Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

MEDIENMITTEILUNG

7. August 2020

Coronavirus (COVID-19)

Schutzmassnahmen für die Walliser Schulklassen

Das Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB) hat für den Schulbeginn vom 17. August 2020 Richtlinien für den Gesundheitsschutz festgelegt. Das Schuljahr wird auf allen Stufen so normal wie möglich mit ganzen Klassen gemäss dem üblichen Stundenplan jedoch mit einem eigenen Schutzplan für jede Stufe beginnen. Dieser Entscheid wird unter Vorbehalt der Entwicklung der epidemiologischen Lage sowie neuer Entscheide oder Empfehlungen des Bundes gefällt.

In der Primar- und Sekundarschule bleibt der Gesundheitsschutzplan derselbe wie zum Ende des letzten Schuljahres. Hygieneverhalten und -regeln müssen bedingungslos eingehalten werden. Da die Schüler der obligatorischen Schulzeit nicht unbedingt Träger und Überträger der Krankheit sind, müssen sie in der Schule keine Maske tragen. Für Erwachsene, die in einer Schule arbeiten, gilt hingegen von nun an die Maskentragpflicht, sei dies im Gang, in den Gemeinschaftsräumen und im Lehrerzimmer. Im Klassenzimmer müssen die Lehrer während des Unterrichts jedoch keine Masken tragen. Es sei daran erinnert, dass Kinder über 12 Jahre im öffentlichen Verkehr eine Maske tragen müssen. In reinen Schülertransporten ist das Tragen einer Maske nicht obligatorisch.

In den Mittel- und Berufsfachschulen ist das Tragen einer Maske für Studierende und Lernende während dem Unterricht und in allen Gemeinschaftsräumen obligatorisch. Für diese werden die Masken in der ersten Woche kostenlos zur Verfügung gestellt. Die Lehrpersonen müssen während dem Unterricht keine Maske tragen. Ausserhalb der Klassenzimmer besteht auch für sie die Maskentragpflicht.

Diese Massnahmen sind ähnlich wie in anderen Westschweizer Kantonen. Das DVB erinnert des Weiteren daran, dass die Masken zur persönlichen Ausrüstung aller Studierenden und Lernenden der Mittel- und Berufsfachschulen sowie der Schüler über 12 Jahre, die den öffentlicher Verkehr benutzen, gehört. Bewilligt sind Wegwerfmasken und industrielle Stoffmasken. Handgefertigte Masken werden nicht empfohlen.

In allen Bildungsstätten des Kantons werden die zum letzten Schuljahresende eingerichteten Präventionsmassnahmen und Schutzpläne verstärkt. Besondere Anstrengungen werden für das Waschen und Desinfizieren der Hände unternommen. Namentlich wurden vom DVB ein Plakat, pädagogische Dokumente und Videoclips ausgearbeitet, die den Primarschülern die Gefahren im Zusammenhang mit dem Virus, das Hygieneverhalten und die richtige Art, sich die Hände zu waschen, erklären.

Das DVB appelliert bei der Einhaltung dieser Schutzmassnahmen an die Eigenverantwortung, damit ein qualitativer Präsenzunterricht abgehalten und gleichzeitig eine eventuelle Quarantäne, ja gar Schliessung ganzer Schulklassen, verhindert werden können.



Kontaktperson

Christophe Darbellay, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung,
027 606 40 00.



Présidence du Conseil d'Etat

Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates

Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

MEDIENMITTEILUNG

13. August 2020

Schulbeginn 2020-21

Ein möglichst normaler Schulbeginn unter Einhaltung der Hygienevorschriften

Alle Schülerinnen und Schüler, Studierenden und Lernenden machen sich ab dem 17. August 2020 wieder auf den Schulweg. Das Schuljahr beginnt mit ganzen Klassen gemäss dem üblichen Stundenplan. Spezifische Schutzpläne für jede Stufe sollen einen qualitativen Unterricht unter Einhaltung der Hygienevorschriften ermöglichen. In diesem neuen Schuljahr werden zudem innovative Projekte, vor allem in der Informatik, weiterentwickelt.

Der Schulbeginn 2020-21 findet möglichst normal unter Einhaltung der Hygienevorschriften statt: ganze Schulklassen, Präsenzunterricht, Einhaltung von Hygieneverhalten und -regeln. Für jede Stufe wurden spezifische Schutzpläne erstellt. Die Schutzmassnahmen der Walliser Schule beinhalten die Maskentragspflicht für Mitarbeitende in Gemeinschaftsbereichen wie Gängen, Arbeitsbereichen und Lehrerzimmern. Während dem Unterricht im Schulzimmer müssen die Lehrpersonen keine Maske tragen. Die Schülerinnen und Schüler der obligatorischen Schulzeit müssen keine Maske tragen. Studierende der Mittel- und Berufsfachschulen müssen hingegen während dem Unterricht und in allen Gemeinschaftsbereichen eine Maske tragen.

Die Herausforderungen des Schulbeginns 2020-21 sind reichhaltig und vielfältig. Die Bedürfnisse des Fernunterrichts haben die Einrichtung digitaler Tools beschleunigt. Diese werden nun allgemein in der gesamten obligatorischen Schule und den Mittel- und Berufsfachschulen verbreitet eingesetzt. Das Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB) hat ein spezifisches digitales Arbeitsumfeld geschaffen, das rund um die Identität der Walliser Schule aufgebaut wurde und je nach Benutzer den Zugang zu den verschiedenen Produktions-, Kommunikations- und Zusammenarbeitstools erteilt (Office-Paket, berufliche Mailbox, Speicherplätze und Co-Working, Videokonferenz, ...). Dieses Umfeld bietet moderne und bedürfnisorientierte Tools für die Herausforderungen des digitalen Unterrichts und entspricht zudem den Bedürfnissen eines allgemeinen Fernunterrichts, sollte es die Situation erfordern. Die Informatik wird auch auf der allgemeinbildenden Sekundarstufe II verstärkt und ist nunmehr ab dem zweiten Jahr des Kollegiums Pflichtfach.

In der obligatorischen Schule nahmen die Lehrpersonen, gestärkt durch die Erfahrung und die erworbenen Fähigkeiten während des Lockdowns, an Fernfortbildungen teil, die unter anderem die Einführung neuer Lehrmittel ermöglichten. In Zusammenarbeit mit der pädagogischen Hochschule Wallis werden spezifische Ausbildungsgänge für Fachberater, Lehrpersonen des 1. Zyklus (1H - 4H) und Stellvertretungen angeboten, die nicht über die gesamte pädagogische Ausbildung verfügen.

Bezüglich der Umsetzung des modularen Lehrgangs «Medien und Informatik» im Rahmen des Lehrplans 21 hat die Fortbildung der Lehrpersonen des 1. und 2. Zyklus



bereits begonnen und alle Lehrpersonen werden ihre Fortbildung Ende des Schuljahres 2020-21 abgeschlossen haben. Für den 3. Zyklus und die Bewilligung für den Informatikunterricht lanciert die PH-VS während dem Schuljahr ein CAS (Certificate of Advances Studies) und die Fortbildung aller Lehrpersonen dieses Zyklus beginnt. Das Unterwallis wird dieses Fortbildungsmodell, das sich bewiesen hat, übernehmen.

Die Walliser Schule führt die Weiterentwicklung ihrer Infrastrukturen der allgemeinen Mittel- und Berufsfachschulen namentlich mit dem Bau eines neuen Kollegiums in Sitten oder der Renovierung der Kollegien «Les Creusets» in Sitten und «Spiritus Sanctus» in Brig fort. Das institutionelle Anerkennungsverfahren der PH-VS, das wegen der Coronakrise verzögert wurde, muss ebenfalls fortgesetzt werden. Des Weiteren werden sechs Velobuslinien eröffnet. Einführungen ins Velofahren und Lehrmaterial werden an den Schulen angeboten.

Die berufsbildende Sekundarstufe II hat im Unterwallis eine Unterstützungsstruktur für Jugendliche eingerichtet, die keinen Lehrvertrag mit einem Ausbildungsbetrieb haben oder deren Vertrag während ihrer Ausbildung aufgelöst wurde und die den Unterricht an der Berufsfachschule besuchen. Eine ähnliche Struktur gibt es im Oberwallis bereits seit vielen Jahren mit sehr guten Ergebnissen. Mit der Installation zweier Mini-Fabriken 4.0 im Ausbildungszentrum für industrielle Technologie (CFTI) in Chippis und an der technischen Berufsfachschule (EPTM) in Sitten werden neue Lehrmittel für Lernende zur Verfügung gestellt. Die Renovierung der Schulwerkstätten der Berufsfachschule für Handel und Handwerk (EPCA) in Sitten wird in den kommenden zwei Jahren fortgesetzt und sollte für den Schulbeginn 2022 abgeschlossen sein. Der Bau eines neuen Gebäudes am Standort Visp der Berufsfachschule Oberwallis (BFO) als Ersatz für das Gebäude B verläuft gemäss Plan.

Auf der berufsbildenden Sekundarstufe II wird der Zweisprachigkeit durch die enge Zusammenarbeit zwischen dem Büro für Sprachaustausch (BSA) und den bezeichneten Lehrpersonen an den Berufsfachschulen ein neuer Impuls gegeben. So können fünf spezifische Programme während und nach der Lehre angeboten werden.

Das DVB setzt alles daran, damit dieser Schulbeginn unter guten Bedingungen stattfinden kann, die einen qualitativen Unterricht in einem sicheren und innovativen Umfeld ermöglichen.

Kontaktperson

Christophe Darbellay, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung,
027 606 40 00



1. Einleitung

... ein möglichst normaler Schulbeginn

- ▶ Wiederaufnahme des Unterrichts in der Woche vom 17. August 2020 für alle Schüler und Lernenden
- ▶ Ganze Klassen und Präsenzunterricht
- ▶ Üblicher Stundenplan
- ▶ Einhaltung von Hygieneregeln
- ▶ Umsetzung von Schutzplänen
- ▶ Besondere Aufmerksamkeit für den Übergang von einem Schuljahr ins andere



2. Schutzmassnahmen

- ▶ Umsetzung von Schutzplänen in der obligatorischen Schule und in den Mittel- und Berufsfachschulen
- ▶ Regelmässige Reinigung der Räumlichkeiten (min. 2x pro Tag)
- ▶ Kranke Personen oder solche mit Symptomen gehen nach Hause oder kommen erst gar nicht zur Schule
- ▶ Information über die getroffenen Massnahmen und Verhaltensempfehlungen



2.1 Ziele der Schutzpläne

- ▶ Eine möglichst normale Wiederaufnahme des Unterrichts und Ablauf des Schuljahrs garantieren
- ▶ Rasch auf jede Veränderung der Lage reagieren können
- ▶ Eventuelle Quarantäne, ja gar eine Schliessung von Klassen oder Schulen vermeiden



Bei der Einhaltung der Bestimmungen der Schutzpläne an die Eigenverantwortlichkeit appellieren

2.2 Obligatorische Schule (1H - 11OS)

- ▲ Besondere Aufmerksamkeit für Schüler mit Schwierigkeiten
 - Diagnostische und formative Beurteilung
 - Fernbetreuung und roter Faden
 - Besonderes Augenmerk auf die Klassenbestände (Walliser Durchschnitt: 19.4)
- ▲ Bereitstellung von Präventionsmittel
- ▲ Die Frage der Maske
 - **Schüler**
 - Klassen, Gemeinschaftsräume, reiner Schülertransport: keine Maskenpflicht
 - Öffentlicher Verkehr: Maskenpflicht ab 12 Jahren
 - **Lehrpersonen und Mitarbeitende**
 - Unterricht: nicht obligatorisch
 - Gemeinschaftsräume: obligatorisch



2.3 Mittel- und Berufsfachschule

- ▲ Einstimmiges Bestreben: Wiederaufnahme mit vollem Bestand
- ▲ Auf pädagogischer Ebene die Verbindung herstellen
 - Wichtige Arbeit der Fachgruppen, um die Übergänge sicherzustellen
 - Analyse der Arbeiten, die während der Ausgangsbeschränkung gemacht wurden
- ▲ Die Frage der Maske
 - **Lernende und Studierende**
 - Unterricht, Gemeinschaftsräume, öffentlicher Verkehr: Maskenpflicht
 - Ausnahmen durch die Dienststellen bei verminderterem Bestand und einheitlichen Klassen (z.B. in der Werkstatt der Berufsfachschule)
 - **Lehrpersonen und Mitarbeitende**
 - Klassen: grundsätzlich keine Maske
 - Gang, Gemeinschaftsräume und Lehrerzimmer: Maskenpflicht



3. Zahlen zum Schulbeginn 2020 der Dienststelle für Unterrichtswesen

Voraussichtliche Bestände für das Schuljahr 2020-2021

	Schüler	Lehrpersonen	VZE
Primarstufe	27'100	2'400	1'650
OS	9'600	1'100	810
Allgemein. Sek.-stufe II	6'900	680	500
Total	43'400	4'200	2'960

Abweichungen zum Schuljahr 2019-2020

	Schüler	Lehrpersonen	VZE
Primarstufe	+170	+40	+43
OS	+70	+10	+12
Allgemein. Sek.-stufe II	+100	- 20	+0
Total	+140	+50	+55

3. Zahlen zum Schulbeginn 2020 der Dienststelle für Berufsbildung

Voraussichtliche Bestände für das Schuljahr 2020-2021

	Lernende	Lehrpersonen	VZE
berufsbildende Sekundarstufe II	Ca. 8'400*	700	390

* Schätzung der Anzahl Lernender, da noch nicht alle Verträge unterzeichnet sind

4. Neuerungen 2020-2021

Dienststelle für Unterrichtswesen

Obligatorische Schulzeit

Allgemeinbildende Sekundarstufe II

Amt für Sonderschulwesen

Pädagogische Hochschule (PH-VS)

Büro für Sprachaustausch

a) Obligatorische Schulzeit

► Stundentafel

- Schüler 1H: 4 Lektionen mehr (von 12 auf 16)
- Lehrpersonen 1H-2H: Vereinheitlichung von 28 Lektionen

► Fernstudium

- Einführung von Mathematik-Hilfsmitteln - interkantonale Konferenz der Erziehungsdepartemente der Westschweiz und des Tessins (CIIP)
- Medienerziehung und Informatik (F2)

► Partnerschaft für die Erstellung neuer Lehrmittel

- Musik (FR-VS)
- Zweisprachige Klassen (BE-NE-VS) mit der Unterstützung des Bundesamts für Kultur
- Verwirklichung des Werks «Croqu'Valais» (Hauswirtschaft - OS) in Zusammenarbeit mit der kantonalen Dienststelle für Landwirtschaft

Folie 10

SW3 A mettre à jour pour 2020

Samuel WENGER; 29.07.2020

a) Obligatorische Schulzeit

IN ZUSAMMENARBEIT MIT DER PH-VS

► Ausbildungsprojekte

- Fachberater
- Primarschullehrpersonen Zyklus 1 (1H - 4H)
- Stellvertretungen

► Mobbing unter Gleichaltrigen in der Walliser Schule

- Präsentation der Resultate und Ansätze im Herbst

► Betreuung von Schülern mit spezifischen Bedürfnissen

- Analyse und Weiterentwicklung bestehender Massnahmen
- Pilotprojekt im Chablais (Anstellung von Fachlehrpersonen)
- Arbeit im Bereich der fächerübergreifenden Fähigkeiten (Mittel «Graines de Paix»)

b) Lehrplan 21: Medien und Informatik

► Aktualität

- Digitalisierungsstrategie
- Distance Learning

► Weiterbildung Lehrpersonen

- Zyklus 1 und 2: Weiterbildung läuft
- Zyklus 3: Lehrpersonen Informatik CAS PH Wallis
- Zyklus 3: Weiterbildung startet

► Lehrmittel

- Connected; Ulla aus dem Eulenwald

► Erfolgsmodell

- Übernahme Unterwallis

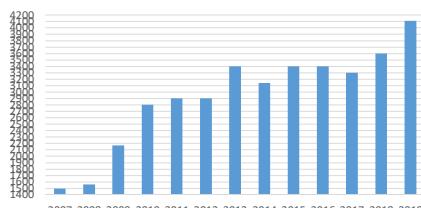
c) Büro für Sprachaus tausch

→ Die durchschnittliche **Quote für einen Sprachaus tausch** liegt in der Schweiz bei 3% (2% im 2018) und **im Wallis bei 7.3%** (6.4% im Vorjahr)

🎓 Während dem Schuljahr 2019: **4'107 (3'525 im 2018) Walliser Schüler** nahmen an einem Sprachaus tausch teil.

🎯 Ziel: Mittelfristig die Anzahl Sprachaus tausche **VERDOPPELN**

Kurve für die Zunahme des Sprachaus tauschs



structor **Pilotprojekt in der 7H im 2020-2021: schulintegrierter Austausch**

d) Allgemeinbildende Sekundarstufe II



Baurealisierungen

- Neues Kollegium in Sitten: Schlussofferte und Botschaft an den Grossen Rat
- Neues Abkommen und Renovierung des Kollegiums der Abtei von St. Maurice
- Renovierung des Kollegiums «Les Creusets» in Sitten
- Projekt für die Renovierung der OMS und des Kollegiums Spiritus Sanctus in Brig



Handels- und Fachmittelschulen

- Qualitätssicherung QSC in den HFMS
- Anerkennung der Fachmittelschulen



Einführung von Informatik PF in den Kollegien

- Einführung der Informatik als Pflichtfach (PF) im 2. Jahr



Versetzter Stundenplan im Kollegium von St. Maurice

e) Sonderschulwesen

- ▲ Bewältigung der Fälle von Risikoschülern
- ▲ Arbeitsgruppe über **Autismus**
- ▲ **Sanierung** der Schule «La Castalie»
- ▲ Eröffnung einer **zusätzlichen Praktikums-Klasse** im Übergang für Schüler mit Behinderung

f) Pädagogische Hochschule (PH-VS)

▲ Institutionelle Akkreditierung

- Selbstbeurteilungsbericht bis am 18. Dezember 2020
- Besuch der Expertenkommission am 21. und 22. April 2021
- Entscheid des Schweizerischen Akkreditierungsrats am 24. September 2021

▲ Schulbeginn 2020-2021

- Ausgezeichnete Attraktivität der PH-VS in allen Ausbildungsgängen für den Lehrberuf
- Gemischtes Bildungsdispositiv: Präsenzunterricht und Fernstudium wechseln sich ab

f) Pädagogische Hochschule (PH-VS)

HEPVS | PHVS

► Innovative Projekte

- Partnerschulen für Auszubildende
- Qualitative Bilanz der «pädagogischen Kontinuität» COVID-19 für die obligatorische Schulzeit und die allgemeinbildende Sekundarstufe II
- Umsetzung einer Politik der Chancengleichheit und nachhaltigen Entwicklung
- Präsenz der PH-VS im Sendeprogramm diverser Medien im Kanton

f) Pädagogische Hochschule (PH-VS)

HEPVS | PHVS

► Projekte DU und PH-VS

- Vorbereitung der digitalen Ausbildung für die Lehrpersonen der obligatorischen Schule (Ausbildung F2)
- Einrichtung eines Monitoringinstruments für das Walliser Schulsystem (Geoscola)

g) Nachhaltige Entwicklung und Velo

Einsetzung einer Arbeitsgruppe «Velo für alle» durch den Staatsrat, die **Projekte in Zusammenhang mit der sanften Mobilität und dem Velo entwickeln** soll

- Einrichtung von Velobuslinien in 6 Walliser Gemeinden
- Anpassung des Anhängers «Energie» der HES-SO Valais-Wallis
- Geschicklichkeits- und Sicherheitsparcours in der Schule



h) Der Verfassungsrat der Kinder und Jugendlichen



Debatten über Themen in Zusammenhang mit den Arbeiten der neuen Walliser Kantonsverfassung



Vorschläge und **Anregungen** der Jugendlichen an den Verfassungsrat



Aktivitäten in den Walliser Schulklassen und Jugendgruppen unter 18 Jahren



Partner, die eng miteingebunden sind

5. Neuerungen 2020-2021

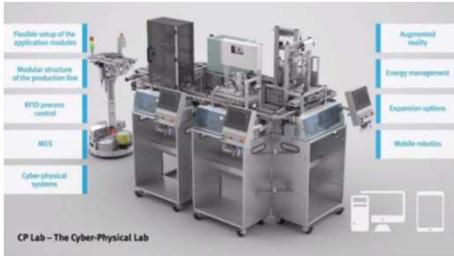
Dienststelle für Berufsbildung

a) Taskforce Berufsbildung und AFB

- ▶ Einrichtung für den Schulbeginn 2020/2021
- ▶ Bestehend aus lehrstellenfördernden Schulen, der Studien- und Berufsberatung, Inspektoren, Mitarbeitenden der AFB und der Plattform T1
- ▶ Ausbreitung im Unterwallis durch die Anlauf- und Fachstelle Berufsbildung (AFB)
 - In die T1 integriert
 - Seit diesem Frühling im Einsatz
 - Unterstützung von Jugendlichen ohne Lehrmeister, die zu Beginn der Ausbildung oder infolge eines Vertragsabbruchs den Unterricht an einer Berufsfachschule besuchen

b) Mini-Fabrik 4.0 im CFTI (Campus EPTM)

CP-LAB



Die Mini-Fabrik «CP-LAB» ist im CFTI installiert und für die Grundausbildung der Lernenden des 1. und 2. Lehrjahrs bestimmt.

CP-FACTORY



Die Mini-Fabrik «CP-Factory» ist im EPTM installiert und mit komplexeren Komponenten für die Ausbildungsbedürfnisse der Lernenden des 3. und 4. Lehrjahrs ausgerüstet.

Im Sinne der Kommunikation in Zusammenhang mit I4.0 werden diese beiden Maschinen miteinander kommunizieren.

c) KBB: Berufsbildungskurse

- ▲ Nach dem Erfolg der KBB im Unterwallis (mit mehr als 800 Benutzern) wurde Mitte Juli 2020 eine deutschsprachige Fassung online geschaltet.
- ▲ Während der Ausgangsbeschränkung wurden die KBB online durchgeführt.
- ▲ Grosse Zufriedenheit der Mehrheit der Benutzer und ein grosses Interesse anderer Kantone, die unsere Ausbildungsplattform nutzen möchten



d) Weiterentwicklung der Zweisprachigkeit in der Berufsbildung: 5 Programme im Angebot

Sprachaustausch während der Lehre

E-PRO
(Lernende in Ausbildung)

CROSS-PRO
(Schulkasse der Berufsfachschule)

INTER-PRO
(Schulkasse der Berufsfachschule)

Sprachaustausch nach der Lehre

PRO-L2
(Fachkräfte mit EFZ/EBA)

ERASMUS+
(Fachkräfte mit EFZ/EBA & Lernende in Ausbildung)

6. Neuerungen 2020-2021

**Eine gemeinsame Grossbaustelle
DU - DB**



DIGITALES ARBEITSUMFELD



Allgemeine Ausrüstung der Walliser Schule mit **Microsoft 365**



Zugang zu den interkantonalen Ressourcen durch die **Föderation der Identitätsdienste Edulog**



Schrittweise Einführung der **neuen Funktionen** und **pädagogischen Dienste**



Beratung und Gutachten für Schulzentren und Gemeinden sowie **pädagogische Fachberatung**



AUSBILDUNG UND PRÄVENTION



Webinar-Fortbildungen über die **Grundfunktionen M365** für die Direktionen und Lehrpersonen



Ausbildung der Lehrpersonen für die **pädagogische Nutzung** eines digitalen Schulumfelds



Unterstützung für die Aus- und Weiterbildung in Zusammenhang mit den **digitalen Lehrplänen** der Romandie und der Deutschschweiz



Sensibilisierung für **gute Praxisanwendung** und Unterstützung bei der Umsetzung der **Regeln für die digitale Nutzung** in der Schule



Haben Sie Fragen?



[Per E-Mail](#)

An die
akkreditierten Medien

Zug, 11. August 2020

MEDIENMITTEILUNG

Zuger Schutzkonzepte zum Schulstart

Die gemeindlichen Schulen knüpfen an die bestehenden Schutzkonzepte an. An den kantonalen Schulen wird es eine partielle Maskenpflicht geben. Alle Schulen mahnen Eltern und Schülerschaft zur Einhaltung der Quarantänepflicht.

Die Zuger Schulen haben ihre Schutzkonzepte für den Schulstart vorgelegt. Die Schulen der obligatorischen Schulzeit (gemeindliche Schulen) knüpfen an die Konzepte von vor den Ferien an. Die Schulen der nachobligatorischen Schulzeit (kantonale Schulen) unterrichten eine ältere Schülerschaft und beschliessen aufgrund ihrer jeweiligen pädagogischen und räumlichen Möglichkeiten über eine Maskenpflicht. Wo Masken Teil der Schutzkonzepte sind, sind diese durch die Schülerinnen und Schüler mitzubringen. Alle Schulen informieren Eltern und Schülerschaft direkt und schalten die Informationen auf ihren Homepages auf.

Quarantänepflicht einhalten

Die Zuger Schulen mahnen Eltern und Schülerschaft zur strikten Einhaltung der Quarantänepflicht. Wer aus einem Risikogebiet einreist, muss sich im Kanton Zug bei der Gesundheitsdirektion melden und die Anweisungen befolgen. Schülerinnen und Schüler in Quarantäne werden so gut als möglich unterstützt. Die Schulen befinden sich grundsätzlich im Modus Präsenzunterricht, ein Recht auf Fernunterricht besteht nicht.

Gemeindliche Schulen mit punktuellen Anpassungen

An den gemeindlichen Schulen gilt weiterhin: Erwachsene müssen Abstand halten, Schülerinnen und Schüler untereinander nicht. Entsprechend kommen grundsätzlich keine Masken zum Einsatz. Die gemeindlichen Schulen haben mit Blick auf den Schulstart punktuelle Anpassungen an ihren Schutzkonzepten vorgenommen. Der erste Schultag der Erstklässler und Kindergartenkinder wird coronasicher gestaltet – mit Abstand und Aufenthalt im Freien sowie ohne Durchmischung der Eltern verschiedener Schulklassen. Elternabende finden erst ab September statt und werden unter Einhaltung der Schutzmassnahmen durchgeführt.

Partielle Maskenpflicht an den kantonalen Schulen

Die kantonalen Berufsschulen und Mittelschulen planen grundsätzlich im Modus Präsenzunterricht. Dabei wird möglichst mit Vollklassen unterrichtet. Aufgrund der älteren Schülerschaft unterscheidet sich die epidemiologische Situation von jener der gemeindlichen Schulen. Die kantonalen Schulen beschliessen daher je in Abhängigkeit ihrer pädagogischen und räumlichen Möglichkeiten über eine Maskenpflicht. Bei der beruflichen Grundbildung unterscheidet sich beispielsweise der Präsenzunterricht je nach Beruf sowohl in der Kohortengrösse als auch anhand der Vorgaben aus den Bildungsverordnungen. Je nachdem sind räumlich andere Settings notwendig bzw. möglich. Über alle Schulen variieren die Klassengrösse ebenso wie die Grösse der Schulzimmer. Noch einmal eine andere Situation findet sich im Bereich der Weiterbildung. Hier kann Fernunterricht auch ohne Coronavirus ein Thema sein und fix zum Bildungsangebot gehören.

Kontrolle der Umsetzung der Schutzkonzepte

Die Überprüfung der Umsetzung der schulischen Schutzkonzepte mittels Kontrollbesuchen wird mit dem Schulstart fortgeführt.

Kontakt

Stephan Schleiss, Landammann

Tel. +41 41 728 31 80, stephan.schleiss@zg.ch



Masken in den Innenräumen der Schule, aber nicht während des Unterrichts

Medienmitteilung 11.08.2020

Im Kanton Zürich starten alle Schulstufen mit ganzen Klassen ins neue Schuljahr. An den Gymnasien und Berufsfachschulen tragen die Schülerinnen und Schüler ausserhalb des Unterrichts in den Innenräumen der Schule Masken.



Kanton Zürich



«Aufzeichnung der Medienkonferenz vom 11.8.2020»

Im Kanton Zürich starten die Schulen mit Schutzkonzepten ins neue Schuljahr. Es gelten weiterhin dieselben Abstands- und Hygienevorschriften wie vor den Sommerferien. Neu werden auch auf der Sekundarstufe II ganze Klassen unterrichtet.

Während für die Schülerinnen und Schüler der obligatorischen Schulen Hygienevorschriften gelten, aber die Abstandsregeln vor allem zwischen den Erwachsenen eingehalten werden müssen, gelten die Abstandsvorschriften auf der Sekundarstufe II für Lehrpersonen sowie auch für Schülerinnen und Schüler.

Fixe Sitzordnungen in den Klassen der Gymnasien und Berufsfachschulen

In allen Schulzimmern der Gymnasien und der Berufsfachschulen muss während des Unterrichts ein möglichst grosser Abstand zwischen den Einzeltischen eingerichtet werden. Außerdem gilt eine fixe Sitzordnung in den Klassen, damit jederzeit nachvollziehbar ist, wer wo gesessen hat.

Wenn die Schülerinnen und Schüler an ihrem Platz sitzen, tragen sie keine Masken. Wenn sie sich jedoch im Schulhaus bewegen und damit die Kontakte nicht mehr genau nachvollziehbar sind, müssen sie in den Innenräumen des Schulareals eine Maske tragen. Dasselbe gilt für die Lehrpersonen.

Masken werden ebenso in besonderen Unterrichtssituationen getragen, wie zum Beispiel beim gemeinsamen Arbeiten im naturwissenschaftlichen Labor oder im berufspraktischen Unterricht, wenn die Lernenden gemeinsam an einer Maschine arbeiten. Die Schulen stellen den Schülerinnen und Schülern keine Masken zur Verfügung. Sie verfügen jedoch über einen ausreichend grossen Vorrat an Masken, um bei Härtefällen oder wenn Jugendliche die Maske vergessen haben, Masken abzugeben.

Sollte sich die epidemiologische Situation in den nächsten Wochen stark verändern, hat die Bildungsdirektion in Absprache mit der Gesundheitsdirektion die Möglichkeit, weitere Massnahmen zu ergreifen oder die bestehenden Massnahmen zu lockern.

Quarantänevorschriften gelten auch für Kinder und Jugendliche

Die Quarantänevorschriften für Reisende, die aus Risikoländer zurückkehren, gelten auch für Kinder und Jugendliche. Jene Schülerinnen und Schüler, die aus diesen Gründen nicht in die Schule kommen können, erhalten eine entschuldigte Absenz, haben aber kein Anrecht auf Fernunterricht. Wenn eine Lehrperson weiß, dass ein Kind aus einem Risikoland eingereist ist und sich die Familie nicht an die Quarantänevorschriften hält, wird dieses Kind nach Hause geschickt. Die Schule macht eine Meldung an den kantonalen schulärztlichen Dienst (SAD).

Erfreuliche Situation: Mehr Lehrverträge abgeschlossen

Trotz der Corona-Krise konnten in diesem Jahr mehr Lehrverträge abgeschlossen werden als vor einem Jahr. Per Ende Juli 2020 resultierten 12'427 abgeschlossene Lehrverträge. Per Ende Juli waren noch 2179 Lehrstellen im Kanton Zürich nicht besetzt. Die Bildungsdirektion hat die Frist für das Einreichen der Lehrverträge dieses Jahr bis zu den Herbstferien verlängert, damit möglichst viele Jugendliche noch eine Lehrstelle finden können.

Für dieses Thema zuständig:

Mittelschul- und Berufsbildungsamt

Volksschulamt